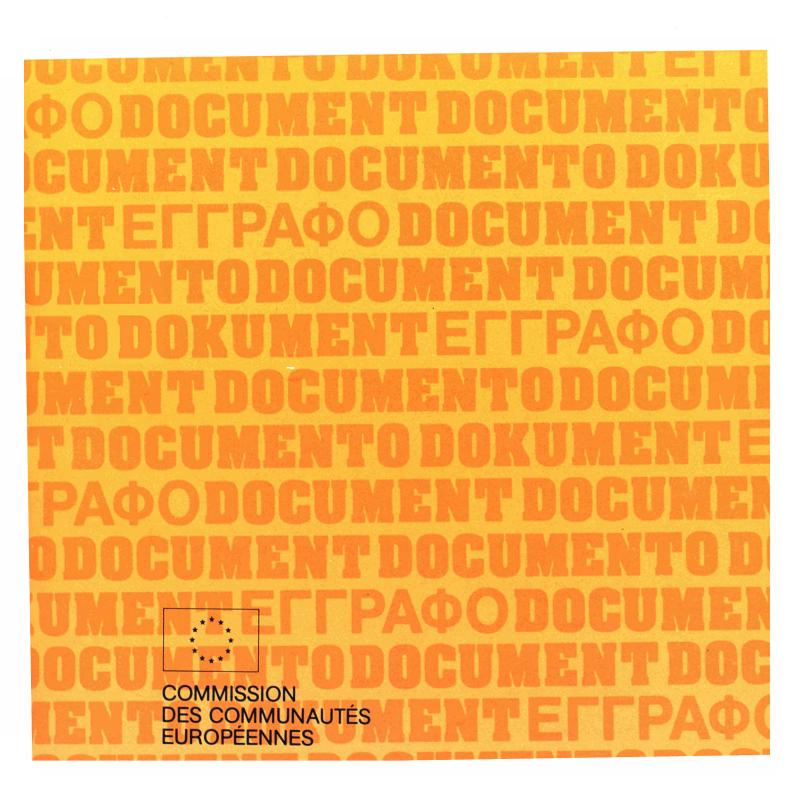
# PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL POUR LA FRANCE 1986-1990

**VOLUME III** 



Le présent document a été établi pour l'usage interne des services de la Commission. Il est mis à la disposition du public, mais il ne peut être considéré comme constituant une prise de position officielle de la Commission.

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 1988

Vol. III : ISBN 92-825-8774-6 Vol. I-III: ISBN 92-825-8775-4

Nº de catalogue: CB-19-88-003-FR-C

© CECA-CEE-CEEA, Bruxelles · Luxembourg, 1988 Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Printed in Belgium

### Commission des Communautés européennes

### PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

POUR LA FRANCE

1986 - 1990

VOLUME III

Le présent document a été établi pour l'usage interne des services de la Commission. Il est mis à la disposition du public, mais il ne peut être considéré comme constituant une prise de position officielle de la Commission.

Copyright CECA-CEE-CEEA, Bruxelles - Luxembourg, 1988 Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

résentation et synthèse	1
LSACE	97
QUITAINE	137
UVERGNE	189
ASSE-NORMANDIE	253
OURGOGNE	309
RETAGNE	375
ENTRE	439
HAMPAGNE-ARDENNE	483
ORSE	529
RANCHE-COMTE	567
AUTE-NORMANDIE	619
ANGUEDOC-ROUSSILLON	681
IMOUSIN	727
ORRAINE	787
IDI-PYRENEES	851
ORD PAS-DE-CALAIS	919
AYS DE LA LOIRE	983
ICARDIE	1041
OITOU-CHARENTES	1085
ROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	1189
HONE-ALPES	1253

### PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

### POUR LA FRANCE

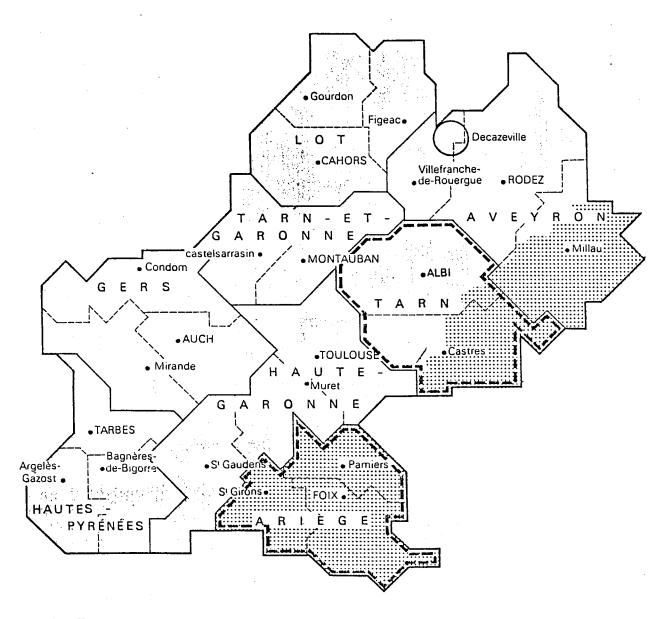
1986 - 1990

### VOLUME III

MIDI-PYRENEES	851
NORD PAS-DE-CALAIS	919
PAYS DE LA LOIRE	983
PICARDIE	1041
POITOU-CHARENTES	1085
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	1189
RHONE-ALPES .	1253

# LES INTERVENTIONS DE POLITIQUE REGIONALE EUROPEENNE

### MIDI-PYRÉNÉES



### LEGENDE

Zones éligibles au feder	Programme National d'intérêt communautaire (PNIC Nord-Ouest Aveyron).
Opérations Intégrées de Développement ayant déja fait l'objet d'un concours	Control Casat (Not) for the

- Hors quota textile

L'ensemble de la région est éligible au PIM et au programme spécial adapté élargissement grand Sud-Ouest sauf Toulouse pour les aides à l'investissement des PME et les bonifications d'intérêts.

Mise en forme pour la DATAR : ACT - Etudes et Recherches Economiques et Industrielles -. Bureaux : 17 bis rue Richard Lenoir, 75011 - Paris. Tél : 40 24 20 10.

Carte de politique européenne : CAES.

SOMMAIRE	P.D.R. MIDI PYRENNEES	Pages	
1. Présentati 2. Caractéris 3. Principaux 4. Bilan fina	CONOMIQUE ET SOCIALE  on de la région  tiques de l'évolution économique  déséquilibres et problèmes structurels  ncier des actions passées  pement régional - Problèmes et conditions	2	3 3 11 22 30
1. Moderniser	S DE DEVELOPPEMENT l'économie régionale 'espace régional et développer les échanges	3	31 32 37
III - ACTIONS	DE DEVELOPPEMENT	4	12
<ol> <li>Politiques</li> <li>Actions en</li> <li>Actions d'a</li> <li>Actions en</li> <li>Actions en</li> <li>Actions en</li> <li>Action pour</li> </ol>	formation ur favoriser les réseaux de transfert en faveur des entreprises faveur des secteurs de politique économique aménagement spatial faveur du tourisme faveur de l'environnement r le développement culturel itaires et sociales	4 4 4 5 5 5 5	12 13 14 18 52 55 56 7 58
IV - RESSOURCE	ES FINANCIERES	5	19

### I - ANALYSE ECONOMIQUE ET SOCIALE

### 1. PRESENTATION DE LA REGION

Comme beaucoup de régions françaises aujourd'hui, la région Midi-Pyrénées est une création administrative récente, mais qui se réfère à une tradition fortement ancrée dans sa mentalité et ses comportements, celle de l'histoire et de la culture du pays toulousain et de la langue d'oc.

L'agencement du relief en Midi-Pyrénées est relativement simple. La longue et large vallée toulousaine est bordée de deux zones montagneuses : au sud les Pyrénées et au nord le Massif central. Vaste région peu peuplée, le Midi-Pyrénées s'est tardivement industrialisé et par une seule métropole, celle de Toulouse, qui produit la plus grande partie de la valeur ajoutée régionale.

Son évolution actuelle, entre l'affirmation de son potentiel scientifique et technologique et la reconnaissance d'un vaste milieu rural, contribue à lui forger une personnalité originale. C'est aussi l'enjeu fondamental de cette région : trouver un rapport économique et culturel équilibré entre une métropole puissante et attractive et le reste de la région confronté à des handicaps multiples.

#### 2.CARACTERISTIQUES DE L'EVOLUTION ECONOMIQUE

#### 2.1. Tableaux statistiques

Les tableaux ci-dessous présentent les principales caractéristiques de l'évolution économique de Midi-Pyrénées de 1975 à 1986.

#### Population:

POPULATION	% de variation 1975/82			Densi té	Superficie
TOTALE 1982	(a)	(b)	(c)	51	45 348
2 325,3	+0,9	+2,6	+3,5	Hab/km2	km2

(a) Population totale (b) Solde migratoire (c) Solde naturel

Comparaisons avec le France entière		1
	0,42	
Part population nationale		J Variation
Part superficie nationale	0,82	de la population totale de 1975 à 1982:
Densité: ratio Région/France		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
	0,51	FRANCE +3,07 % REGION +0,9 %

### <u>Population active:</u>

POPULATION	Pop. act.	Variation	Taux	d'activité	1982
ACTIVE	1982 (milliers)	annuelle moy.75/82	TOTAL	Hommes	Femmes
MIDI PYRENEES	954,5	1,29	40,1	51,2	31,9
FRANCE	23525,1	1,11	42,5	52,6	34,5
Région/France	4,05	1,16	0,94	0,97	0,92

### Population employée:

EMPLOI TOTAL	Emploi total au 1/1/1985	,	×		yenne annuelle 3/85	Taux France
TRAVAIL	(milliers)		fr.	Effectifs	Taux %	x
TOTAL REGION	869,8	100	100	- 3 550	- 0,4	- 1,0
Agriculture	122,5	14,1	7,6	- 3 574	- 0,3	- 0,2
Industrie	171,8	19,8	24,8	- 2 517	- 0,1	- 2,8
B.C.G.A.	68,5	7,9	7,2	- 3 670	- 0,5	- 5,8
Commerce	103,4	11,8	12,0	- 0,296	- 0,02	- 1,0
Aut.tertiaire	403,5	46,4	48,4	+ 6 508	+ 0,1	+ 1,2

### Chômage:

TAUX DE CHOMAGE	% Mars 1982	% Mars 1986	% de variation annuelle 1981/86
Région	8,4	9,4	+ 5,9
France	8,4	10,2	+ 7,6

### Valeur ajoutée:

VALEUR	V.A. totale 1982	V.A./habitant	% répartition V.A. régionale 1982					
AJOUTEE 1982	(millions de Fr.)	(milliers de Fr.)	Agricul.	Industrie	BCGA	Tertiaire		
MIDI PYRENEES	113 685	49	6,8	25,4	6,0	61,8		
Ratio Rég/France	3,3 %	0,8	1,5	0,8	0,9	1,05		

### Niveau de formation:

% POPULATION 1982 + 15 ans avec formation	Aucun diplôme déclaré	Bacc. et +	Dont diplôme enseign.supér.		
PICARDIE	41,1	12,6	5,7		
France	39,4	12,5	6,2		

### Données par zones d'emploi:

### MIDI - PYRÉNÉES

	Nombre de communes de la zons	Superficie km²	Population sans double compte en 1982	Densité des zones d'emploi hab/km²	Solda naturel entra 1968 et 1975	Solda naturel entre 1975 et 1982	Variation relative de la population entre 1968 et 1975	Variation telative de la population entre 1975 et 1982	Taux de migration entre 1968 et 1975	Taux de migration entre 1975 et 1982	Taux de chómage moyen en 1984°
Toulouse	513	6 207.7	804 129	129.5	26 677	17 595	13.1	6.5	9.1	4.1	8.9
Montauban	195	3 718.3	190 485	51,2	1 478	- 1 047	- 0.1	3.9	- 0.9	4.5	8.0
Albi - Carmaux	177	2 896.3	176 066	60,8	735	- 891	1,1	0.0	0.6	0.5	8.3
Tarbes	281	2 326.5	170 779	73.4	2 015	- 1 131	2.3	1.6	1,1	2,3	9.6
Rodez	151	4 543.0	143 281	31,5	1 180	- 81	1.0	2.1	0.1	2.3	5.9
Castres - Mazamet	103	2 197.9	135 724	61,8	2 280	1 139	3.2	0.4	1.4	- 0.4	7.5
Auch	307	4 588,1	131 929	28.8	- 301	- 2 2 1 8	- 2.8	- 0.8	- 2.6	0.9	6.6
Saint-Gaudens	252	2 251,3	81 902	36.4	- 2 351	- 3718	- 3.5	- 2.2	- 0.8	2,2	7.7
Figeac - Decazeville	112	1 635.9	73 270	44.8	- 490	- 2 125	- 3.0	- 3.5	- 2.4	- 0,7	8.1
Cahors	162	2 622,1	71 161	27.1	- 501	- 1 194	1.0	3.6	1.7	5.4	8.1
Millau	83	2 728,6	60 183	22,1	- 578	- 1 071	- 5.0	- 0.6	- 4.1	1,2	6.1
Nord du Lot	93	1 459,0	48 917	33,5	- 942	- 1 489	- 1.6	2,1	0.3	5.3	7.3
Lourdes	89	1 300,2	40 450	31,1	73	- 559	- 3.7	- 0.9	- 3.9	/,5	9.7
Pamiers	53	583,5	35 081	60,1	- 286	- 623	1.9	0.9	2.8	2,7	9.6
Foix	114	1 791,7	36 262	20,2	- 729	- 1 101	- 1.0	0.6	1.0	3.7	7.8
Villefranche-de-Rouergue	43	963,1	36 375	37,8	- 314	- 329	1,7	1,8	2,6	2.8	6.6
Lannemezan	153	1 400,6	33 554	24,0	- 326	1 200	- 4,0	- 4,7	- 3.2	- 1.3	7.5
Saint-Girons	82	1 497,2	27 964	18,7	- 1 912	- 2 144	- 4,5	- 7,2	1,5	- 0.1	6.8
Lavelanet	56	637,0	27 807	43,7	257	- 133	4,2	0,6	3.3	1,1	8.3

<sup>\*</sup> Taux de chômage moyen 1984 = Nombre moyen de D.E.F.M. en 1984

Population active 1982

### MIDI - PYRÉNÉES

	Nombre de comniunes de la zone	Superficie km²	Population sans double compte en 1982	Densité des zanes d'emploi hab/km²	Solde naturel entre 1958 et 1975	Solde naturel entre 1975 at 1982	Variation relative de la population entre 1968 et 1975	Variation relative de la population entre 1975 et 1982	Taux de migration entre 1968 et 1975	Taux de migration entre 1975 et 1982	Taux de chòmage moyen en 1984
<del>-</del>	513	6 207.7	804 129	129,5	26 677	17 595	13.1	6.5	9.1	4 1	8.9
Toulouse	195	3 718.3	190 485	51,2	1 4 7 8	- 1 047	- 0.1	3.9	~ 0.9	4.5	8.0
Montauban	177	2 896.3	176 066	60.8	735	- 891	1.1	0.0	0.6	0.5	8.3
Albi - Carmaux	281	2 326,5	170 779	73.4	2 015	- 1 131	2.3	1.6	1.1	2.3	9.6
	151	4 543.0	143 281	31,5	1 180	- 81	1.0	2.1	0.1	2.2	5.0
Rodez	103	2 197,9	135 724	61.8	2 280	1 139	3.2	0.4	1.4	- 0.4	7.5
Castres - Mazamet	307	4 588.1	131 929	28,8	- 301	- 2 2 1 8	- 2.8	- 0.8	- 2.6	0.9	6.6
Auch	252	2 251.3	81 902	36.4	- 2 351	- 3718	- 3.5	- 2.2	- 2,6 - 0.8	2.2	7.7
Saint-Gaudens		1 635,9	73 270	44.8	- 490	- 2 125	- 3.0	- 3.5	- 2.4	- 0.7	8.1
Figeac - Decazeville	162	2 622,1	71 161	27,1	- 501	- 1 194	1.0	3.6	1.7	5.4	8.1
Cahors	83	2 728,6	60 183	22,1	- 578	- 1 071	- 5.0	- 0.6	- 4.1	1.2	6.1
Millau	93	1 459.0	48 917	33,5	- 942	- 1489	- 1.6	2,1	0.3	5.3	7.3
	89	1 300.2	40 450	31,1	73	- 559	~ 3.7	- 0.9	- 3,9	/,5	9.7
Pamiers	53	583,5	35 081	60.1	- 286	- 623	1.9	0.9	2.8	2.7	9.6
		1 791,7	36 262	20,2	- 729	- 1 101	- 1.0	0.5	1.0	3.7	7.8
Villefrenche de Roussaus	1	963.1	36 375	37.8	- 314	- 329	1.7	1.8	2.6	2.8	6.6
Villefranche-de-Rouergue	153	1 400.6	33 554	24.0	- 326	- 1 200	- 4.0	- 4.7	- 3.2	- 1.3	7.5
Saint-Girons	82	1 497.2	27 964	18.7	- 1912	- 2 144	- 4.5	- 7.2	1.5	- 0.1	6.8
Lavelanet	56	637,0	27 807	43.7	257	- 133	4,2	0,6	3.3	1,1	8.3

<sup>\*</sup> Taux de chôrnage moyen 1984 =  $\frac{\text{Nombre moyen de D.E.F.M. en } 1984}{\text{Population active } 1982}$ 

G

59-86

### 2.2. Des déséquilibres démographiques marqués

Il s'agit de la plus vaste des régions françaises (45 382 km2, soit 8,3% de la superficie de la France, plus que la Suisse ou la Belgique), mais relativement peu peuplée : 4,4% de la population française en 1982, 2 347 000 habitants estimés au ler janvier 1985.

Près du quart de la population régionale habite l'agglomération toulousaine. Cinq autres agglomérations dépassent les 30 000 habitants (Tarbes 78 000, Albi 60 000, Montauban 50 000, Castres 47 000, Rodez 38 000). Plus de la moitié de la population habite en milieu rural et dans des communes de moins de 10 000 habitants.

Cette population dont la densité est très inégale (Haute-Garonne : 129 habitants au km2; Gers et Lot : 27 habitants au km2) est une population vieillie du fait de la faiblesse traditionnelle de la fécondité en Midi-Pyrénées (le solde naturel est actuellement négatif) et de l'exode des jeunes persistant depuis un siècle.

Après la dernière guerre mondiale, le dépeuplement s'est très sensiblement ralenti dans les départements ruraux, tandis que les départements urbains se repeuplaient à un rythme très rapide pour la région toulousaine, plus lent ailleurs. Fait nouveau depuis 20 ans, on a constaté au dernier recensement que les actifs avaient été plus nombreux à venir en Midi-Pyrénées qu'à en repartir, et que ce phénomène s'étendait aux jeunes de 20 à 35 ans.

Dans cette population nouvelle, la Haute-Garonne, avec Toulouse, tient une place à part. Ce département (sur 8) abrite 36% de la population régionale, plus jeune que dans le reste de la région : la proportion de personnes âgées y est de 14% contre 17 à 22% dans les autres départements. L'indicateur France entière (13,9%) permet d'apprécier le caractère tout relatif de cette jeunesse globale de la population départementale.

La Haute-Garonne, avec Toulouse, est également le seul département qui s'accroît à la fois par un solde naturel positif (population jeune) et par un solde de migration positif (attraction de la métropole toulousaine), tandis que, dans le reste de la région, malgré un solde naturel négatif, la population se stabilise, sans plus, grâce aux migrations.

Du point de vue de la densité de population et de son âge, le déséquilibre entre l'agglomération toulousaine et le reste de la région s'accentue donc avec le temps.

Une des explications de ce déséquilibre spatial croissant tient à la structure des activités économiques de la région.

# 2.3. <u>Une activité industrielle très concentrée sur la région toulousaine, plus ponctuelle ailleurs</u>

La région toulousaine détient l'essentiel de l'industrie régionale (47,2% de sa valeur ajoutée, 38,5% des effectifs industriels) et, surtout, les branches en expansion et les technologies les plus évoluées (aéronautique et spatial, électronique et robotique, matériaux, biotechnologies...) soutenues par une concentration importante de chercheurs publics ou privés, facilitant le transfert de technologies et la création d'entreprises.

Dans le reste de la région, en dehors du bassin de Tarbes (construction électrique et aéronautique, chimie de base), la présence industrielle est concentrée sur une ou deux activités dominantes : le textile-habillement à Castres - Mazamet qui s'accompagne d'implantations significatives en électronique (SMC) et biotechnologies (Laboratoires Fabre), le travail des métaux joint aux mines de charbon à Albi - Carmaux, le textile à Lavelanet (Ariège). Les activités peuvent être beaucoup plus diffuses, c'est le cas notamment des industries agro-alimentaires, du bois, meuble... En dehors de quelques grandes entreprises, dont certaines ont subi de sensibles diminutions d'emplois, mettant ainsi en difficulté des bassins tels que Tarbes, Albi - Carmaux, Dacezeville, il s'agit surtout d'un tissu de petites et moyennes entreprises aux performances variables.

# 2.4. <u>Une vocation agricole et touristique liée à l'importance du milieu rural</u>

En dehors de Toulouse et des quelques pôles secondaires d'activité industrielle, l'essentiel de l'espace de Midi-Pyrénées a une vocation agricole et touristique.

- L'agriculture midi-pyrénéenne a fourni en 1984 17,3 milliards de F de produits agricoles, soit 6,3% de la production française, 9,1 milliards de F, productions animales et 8,2 milliards de F, de productions végétales (respectivement 6,6 et 6,1% de la production française).

Les productions végétales sont particulièrement importantes dans la Haute-Garonne, le Tarn-et-Garonne et le Gers, essentiellement des céréales (blé,maïs, orge et sorgho), mais les oléagineux se développent, notamment le tournesol. Les productions fruitières sont surtout concentrées en Tarn-et-Garonne, la vigne dans le Lot et le Tarn.

Les productions animales, plus significatives quantitativement en Aveyron, Gers et Tarn, jouent un rôle fondamental pour le maintien de l'agriculture dans les zones de coteaux, de piémont et de montagne dites défavorisées ou fragiles, qui représentent une très grande superficie de la région (80%). Leur système de production faiblement spécialisé est adapté à ces zones difficiles à aménager : polyculture - élevage. Ce système de production concerne la moitié des exploitations régionales.

L'agriculture occupe encore près de 16% de la population active régionale en 1982 (moins de 8% en France) taux qui continue à décroître (14,4% en 1985), mais plus lentement qu'au niveau national. La comparaison de ces taux, avec la part de la production midi-pyrénéenne dans la production nationale, donne une indication significative de la productivité agricole régionale.

Il est plus difficile de parler du <u>tourisme régional</u> dont les données économiques sont mal connues, mais qui, entre des sites historiques et culturels de renommée internationale (Rocamadour, Lourdes, Conques, Toulouse, Albi, etc.), des sites naturels d'attraits très divers -- de la montagne aux vallées (du Lot, du Tarn...) en passant par les Causses -- et une très grande diversité de styles d'accueil -- du 4 étoiles au gîte rural -- représente un potentiel d'activité important mais très diffus dans l'espace, et encore peu développé.

En 1984, le tourisme en Midi-Pyrénées représente environ un chiffre d'affaires de 5,3 milliards de francs (soit près du tiers du chiffre de la production agricole) et occupe près de 4% de la population active régionale.

Le parc hôtelier régional se compose aujourd'hui de 2 555 établissements (soit près de 50 000 chambres) dont 45% non classés tourisme, et seulement 117 hôtels 3 étoiles et plus. La durée moyenne des séjours y est très faible (2 jours), ce qui dénote une clientèle importante de passage.

Les autres capacités d'accueil touristique se répartissent entre le camping-caravaning (557 terrains peuvent accueillir 100 000 personnes), les gîtes ruraux (3 461 logements), les gîtes d'étapes dont le nombre et la fréquentation s'accroissent le long des sentiers balisés pour la randonnée pédestre (près de 5 000 km), des 9 itinéraires aménagés pour le canoë-kayak et à proximité des 89 centres équestres de la région. A cela, s'ajoutent une centaine de villages et maisons familiales de vacances, plus de 200 campings à la ferme, un chiffre très limité de chambres d'hôtes (492 fin 1983).

### 2.5. Une région encore partiellement enclavée

De la métropole toulousaine aux confins de la région, de la région vers l'extérieur, l'image des communications régionales est inégale.

Dans le domaine ferroviaire, de bonnes liaisons existent avec Bordeaux et Nantes à l'ouest, Montpellier, Marseille et Nice à l'est. Mais le TGV n'est encore qu'un très lointain projet et Toulouse par le train est, dans les meilleures conditions, à 6 heures de Paris, ce qui en fait la métropole régionale la plus éloignée de la capitale.

Cela explique que l'aéroport de Toulouse-Blagnac soit le 4e aéroport français en trafic passagers (après Paris, Marseille et Nice). Sur 1,9 million de passagers en 1984, 1,3 million ont fait le voyage Paris-Toulouse; la liaison la plus active ensuite est Toulouse-Lyon avec 78 000 passagers.

Longtemps à l'écart des grandes infrastructures routières, la région bénéficie enfin d'une liaison autoroutière complète avec Bordeaux et Montpellier, soit vers l'ouest et vers la Méditerranée (Marseille, Nice... et Barcelone).

Le désenclavement routier est donc partiellement engagé : les décisions sont prises également pour l'aménagement en voie expres de la RN 20 (axe nord-sud). Cette dernière ne relie malheureusement actuellement aucun pôle économique important pour les échanges régionaux.

De fait, la région se trouve à l'écart des flux d'échanges internationaux qui transitent par le Perthus à l'est et par Hendaye à l'ouest des Pyrénées.

De plus, il reste des points noirs dans les liaisons routières intra régionales : c'est l'enclavement de beaucoup de villes secondaires, notamment celles du Tarn et de l'Aveyron, mal reliées entre elles et mal reliées à la capitale régionale; c'est aussi la difficulté d'accès aux différents points de l'agglomération toulousaine et surtout à l'aéroport. La traversée de Toulouse devrait être améliorée lors de l'ouverture de la rocade de l'Hers, au nord-est, en 1988. Mais rien n'est prévu aujourd'hui pour l'amélioration de l'accès à l'aéroport, et il faudra attendre le métro pour constater, on peut l'espérer, le décongestionnement de certains axes de circulation dans l'agglomération.

### 2.6. Des exportations qui peuvent être développées

Une amélioration des structures de communication viendrait utilement soutenir tant le développement des échanges extérieurs que des activités régionales. Midi-Pyrénées est la huitième région exportatrice française. En 1984, la région a dégagé un excédent commercial de 20 milliards de francs. Les produits de la construction aéronautique occupent de loin la première place avec 55% des exportations et 42% des importations. Les principaux produits échangés sont ensuite ceux de l'agriculture, le matériel électronique, les produits du textile et du cuir, les produits chimiques de base (solde positif), les produits des industries agroalimentaires, les meubles, les machines agricoles (solde négatif).

Les exportations de la région, d'un montant de 38,6 milliards de francs 1984 (en augmentation de 55% depuis 1982), sont destinées pour 36% à la CEE, dont essentiellement l'Italie (10,6%), la RFA

8,9%), le Royaume-Uni (5,3%), pour respectivement 3,8% et 0,3% à l'Espagne et au Portugal, 6,5% sont destinés aux Etats-Unis.

Les importations, de l'ordre de 18,2 milliards de francs 1984 (en augmentation de 41% en 2 ans) viennent pour 42,6% de la CEE, surtout de la RFA (22,8%), puis de l'Italie (9,5%), puis du Royaume-Uni (2,9%), pour 29,3% des Etats-Unis, enfin pour 6,3% d'Espagne et 0,5% du Portugal.

Avec l'ouverture des marchés ibériques, suite à l'élargissement, on peut faire deux observations : le montant actuel des échanges de la région avec l'Espagne et le Portugal est très modeste si l'on tient compte de la proximité géographique; de plus les échanges avec l'Espagne apparemment, excédentaires (taux de couverture : 127%), sont très fortement influencés à l'importation (1,1 Milliard de francs), par les produits de la construction aéronautique destiné à Airbus (26,7% du total) et à l'exportation, (1,4 Milliard de francs) par la distribution d'électricité du Sud-Ouest vers l'Espagne (62,3% du total). Ces deux postes particuliers mis à part, les échanges de Midi-Pyrénées avec l'Espagne sont nettement déficitaires (taux de couverture : 63%).

Les produits agricoles, notamment, représentent 4,8% des importations venant d'Espagne et seulement 0,6% des exportations vers l'Espagne. L'Espagne est donc déjà présente sur le marché des produits agricoles de Midi-Pyrénées.

En conclusion de cette description sélective de la région Midi-Pyrénées, quelques informations sur l'emploi donnent une mesure complémentaire de la situation économique actuelle : les demandeurs d'emploi atteignent le nombre de 96 529 à fin novembre 1985, nombre influencé actuellemnet par le jeu des dispositions gouvernementales prises en faveur des jeunes et des créateurs d'entreprises.

Le taux de chômage régional est toujours inférieur au taux national sauf dans deux départements : la Haute-Garonne (10,8%) et les Hautes-Pyrénées (13,1%).

Notons deux autres particularités régionales : le taux de chômage des femmes est plus élevé en Midi-Pyrénées qu'au niveau national (13,6% contre 12,7%) alors que pour les hommes le rapport est inversé (7,8% contre 9,2% au niveau national). Cette tendance est plus forte encore pour les moins de 25 ans.

Les femmes constituent toujours la majorité des demandeurs d'emploi (53,1%), bien qu'elles ne représentent que 39,8% de la population active régionale.

Entre 1975 et 1982, 43 000 emplois ont été créés en Midi-Pyrénées (9 000 ont été reperdus depuis), mais pendant ce temps plus de 87 000 nouveaux actifs ont fait leur apparition, 13 000 hommes et 74 000 femmes. Ces données, jointes à une analyse plus précise de la situation des départements ou des bassins d'emploi, donnent une tonalité particulière aux enjeux perçus dans la région Midi-Pyrénées.

La région détient aujourd'hui une gamme d'atouts ou de potentialités qui lui sont propres. Encore faut-il que les partenaires concernés puissent ou veuillent les jouer et que le bénéfice en soit réparti dans l'espace régional.

### 3. PRINCIPAUX DESEQUILIBRES ET PROBLEMES STRUCTURELS

A l'heure où la Communauté Européenne s'élargit à l'Espagne et au Portugal, il est intéressant de s'interroger à nouveau sur les enjeux régionaux.

Ils n'ont pas fondamentalement changé, mais il est sans doute possible d'avoir aujourd'hui une perception plus aiguë et plus sélective des points sensibles à partir desquels une situation peut basculer dans un sens ou un autre.

En se référant à un critère de dynamique régionale, voici donc les enjeux déterminants qui peuvent être indiqués :

- confirmer la vocation internationale de la métropole toulousaine dans les technologies de pointe,

- affirmer la vocation touristique de la région Midi-Pyrénées et réussir la mutation de ce secteur,

- organiser l'équilibre spatial régional, par le développement des atouts industriels, touristiques et agricoles des pôles secondaires de la région et du milieu rural,

- faire de l'élargissement un tremplin pour le développement économique régional et réussir la coopération transfrontalière,

- faire des réseaux de communication, tant traditionnels que nouveaux, les outils d'un développement équilibré dans l'espace.

# 3.1. <u>Premier enjeu : confirmer la vocation internationale de la métropo-le toulousaine dans les technologies de pointe.</u>

La région toulousaine concentre aujourd'hui une grande partie du dynamisme régional et il est vrai que cette attraction naturellement croissante requiert de la part des partenaires concernés une politique concertée de rééquilibrage spatial.

Toutefois, l'avenir de la région dans son ensemble est attaché au poids national et international qu'elle a acquis ou qu'elle pourra acquérir rapidement dans les secteurs d'activité du futur proche ou lointain : aéronautique, spatial, électronique, robotique, biotechnologies. Or ces activités se sont développées dans la région toulousaine, appuyées par une grande concentration de la recherche et des formations universitaires supérieures, par l'action d'organismes spécialisés dans l'appui à l'innovation et le transfert technologique (ADERMIP, ANVAR) et aussi par des actions de promotion et de rencontres internationales telles que le SITEF (Salon international des techniques et de l'énergie du futur). Leur impact sur l'économie régionale est lié à l'existence de quelques entreprises leaders intégrées à un tissu de PME-PMI, lui-même irriqué par la recherche et l'innovation technologique.

Cet effet de synergie nécessaire pour dépasser les seuils de fragilité n'est pas encore tout à fait atteint aujourd'hui, même dans le domaine aéronautique et spatial. Pour assurer les 10 à 15 années à venir, la région doit confirmer sa compétence, son autonomie et son poids dans trois domaines : l'aérospatiale, l'électronique et les biotechnologies.

3.1.1. Une spécialité reconnue, mais une vigilance à conserver : l'aéronautique et l'espace

Le domaine aéronautique et spatial est marqué en Midi-Pyrénées par l'existence d'organismes publics déterminants pour le développement de ce secteur tels que le Centre national d'études spatiales (CNES), le Centre d'études et de recherche de Toulouse de l'Office national d'études et de recherche aéronautique (CERT-ONERA), le Centre d'essais aéronautiques de Toulouse (CEAT), etc., par la présence aussi de très grandes firmes : Aérospatiale, Bréguet-Dassault, Matra et Alcatel-Thomson-Espace, etc., et celles des grandes écoles et formations de l'air : Ecole nationale supérieur de l'aéronautique et de l'espace, Ecole nationale de l'aviation civile, Ecole nationale supérieure des ingénieurs de la construction aéronautique.

Les programmes Airbus, ATR 42, Ariane et bientôt Hermes sont là pour attester le rôle important de Toulouse dans le domaine aéronautique et spatial.

Trois points cependant méritent l'attention :

Ce domaine est l'un de ceux où la dépendance est la plus forte vis-à-vis de l'extérieur, qu'il s'agisse de projets nationaux dépendant de décisions gouvernementales françaises (par exemple Hermès) ou de marchés tellement importants que les considérations politiques accompagnent de très près les considérations techniques et commerciales : la concurrence entre Airbus et Boeing est à cet égard significative.

Il s'agit également d'un marché quantitativement important, mais dont la gamme de produits est très concentrée localement : la construction des cellules est beaucoup plus représentée en Midi-Pyrénées que celle des moteurs et des équipements. Ainsi la répercussion de commandes manquées est d'autant plus forte sur les plans de charge régionaux que la fabrication locale est moins diversifiée.

La construction aéronautique régionale emploie directement

quelque 14 000 salariés dans quelques établissements des principaux groupes français de ce secteur; de plus, elle induit environ 7 600 emplois par sous-traitance. C'est à la fois peu et beaucoup. Beaucoup si l'on considère que l'aéronautique est le premier employeur industriel régional, que ce secteur est très vulnérable aux aléas de la conjoncture internationale et que les sous-traitants concernés sont très dépendants de leurs donneurs d'ordre. Peu, en revanche, si l'on considère l'importance de la sous-traitance concédée par les donneurs d'ordre et qui échappe en partie à la région.

Les termes de l'enjeu restent aujourd'hui la poursuite de la modernisation des entreprises sous-traitantes ou de celles qui pourraient le devenir en améliorant leurs performances, la poursuite également de l'effort de transfert de technologie des donneurs d'ordre aux sous-traitants et la recherche d'une certaine indépendance pour les soustraitants et fournisseurs de l'aéronautique.

3.1.2. Un secteur à confirmer en termes de production industrielle : l'électro que.

La valeur ajoutée industrielle apportée à la région Midi-Pyrénées par la construction électrique et électronique vient en second lieu après le secteur aéronautique. Parmi les grandes firmes du secteur : Motorola, Alsthom-Atlantique, Cablauto, Rènix, Thomson-CSF...

En 1907, Paul Sabatier et Charles Carmichel créent l'institut d'électrotechnique. Dans les années 50, l'électronique a été naturellement intégrée à la recherche traditionnelle. Aujourd'hui écoles (ENSEEIHT, INSA, université Paul Sabatier) et laboratoires (LAAS, LSI, CERFIA, CERT...) qui se retrouvent dans un organisme de formation commun : l'Atelier inter-universitaire de micro-électronique, permettent à Midi-Pyrénées de se situer à un niveau crédible dans l'électronique mondiale.

La production -- utilisant l'intelligence artificielle, l'automatisme, la CAO, le traitement d'images, les systèmes de commande -- est une filière d'avenir dans laquelle l'Etat et la région ont décidé d'investir en réunissant enseignants, chercheurs et industriels sur des programmes de développement.

Le moment est venu de concrétiser en termes de fabrication et de production de services les acquis de la recherche. La création de l'Atelier inter-universitaire de productique, du Fonds régional de développement technologique, de PROMIP et de Midi-Robots va dans ce sens, ainsi que la création et le développement de petites entreprises très performantes.

Dans les cinq prochaines années, ce secteur devra avoir atteint un développement suffisant pour que soit gagné le pari de faire de Midi-Pyrénées un spécialiste mondial de l'électronique et de la productique reconnu à l'extérieur des frontières.

3.1.3. Concrétiser les acquis d'un remarquable réseau de recherche : les biotechnologies et le génie biologique et médical.

Troisième domaine où peut se jouer l'avenir industriel de Midi-Pyrénées : les biotechnologies, notamment la microbiologie et le développement des semences, et le génie biologique et médical.

Toute la filière est représentée à Toulouse ou dans la région :

L'enseignement et la recherche grâce aux équipes de l'université Paul Sabatier, du CNRS, de l'INRA, de l'INSERM, de l'institut national des sciences appliquées de Toulouse (INSA), de l'Ecole sationale supérieure agronomique de Toulouse (ENSAT), de l'institut national polytechnique de Toulouse, regroupés notamment dans le groupe scientifique de microbiologie de Toulouse et autour du pôle Midi-Pyrénées de génie biologique et médical créé en 1979; grâce également à des laboratoires de haut niveau créés par de grands groupes industriels : ELF-BIO-Recherches, créé conjointement à Toulouse par ELF-Aquitaine et SANOFI, les laboratoires du groupe Fabre à Castres, Rustica-Bio-Recherche également du groupe SANOFI, etc.

L'industrie avec notamment le groupe Pierre Fabre, 9ème groupe pharmaceutique sur le marché français, 2ème groupe dermo-cosmétologique en pharmacie, 2 700 salariés qui a plusieurs implantations dans la région; la Société SOLAC-PARCOR, du groupe SANOFI, 600 personnes; un établissement Rhône-Mérieux, 250 personnes; la création de Bio-Europe (du groupe Corning-Glass), ainsi qu'un nombre croissant de petites entreprises, telles que SETRIC, M.M.M., Subra, Oaksman, etc.

Entre la recherche et l'industrie, la volonté de transfert technologique s'affirme notamment par la présence de groupements et d'organismes spécifiques : le centre de transfert en microbiologie, la procédure de transfert et évaluation de prototypes mise en oeuvre par le pôle de génie biologique et médical... L'avenir des biotechnologies et du génie biologique et médical en Midi-Pyrénées est lié à la réussite de cet objectif et à la création d'un ensemble significatif d'entreprises de production se développant dans ce domaine.

### 3.2. <u>Deuxième enjeu : affirmer la vocation touristique de la région Midi-Pyrénées et réussir la mutation de ce secteur</u>

Territoire sans rivage maritime et d'un enneigement aléatoire en moyenne montagne, la région Midi-Pyrénées dispose néanmoins d'un patrimoine touristique remarquable : des stations de ski en plein développement dans les Pyrénées, les pistes de fond de l'Aubrac, ses coteaux, ses vallées, ses montagnes, ses stations thermales, la présence de sites nationalement et internationalement connus : Lourdes, Rocamadour, Albi, Toulouse, Conques, Montségur, de centaines de petites villes à l'architecture préservée, telles que les anciennes bastides...

Aujourd'hui, cependant, ces trésors touristiques attirent essentiellement une clientèle régionale : inadaptation d'un réseau d'accueil traditionnel devant les comportements nouveaux des touristes, manque aussi d'équipements de niveau international ou national, insuffisance de la promotion, une connaissance imprécise de la demande.

La réussite économique de ce secteur est pourtant fondamentale pour la région Midi-Pyrénées. Le tourisme peut en effet donner à Midi-Pyrénées une réponse dynamique à son déséquilibre spatial et favoriser le développement autonome de son économie : tourisme d'hiver et d'été dans les Pyrénées, tourisme de randonnées, de descentes de rivières, de séjours "climatiques" et culturels dans toute la région, autour de pôles d'animation à développer.

Les orientations de la politique concertée de l'Etat et de la région vont dans ce sens :

- la création d'un observatoire touristique régional pour acquérir une meilleure connaissance du phénomène touristique, de la deman-

de, des marchés potentiels,

- la poursuite d'une démarche de développement touristique concerté au niveau local, par les contrats de station-vallée et par la création d'unités de séjour touristique, regroupements au niveau d'un ou de plusieurs cantons, avatars des anciens "pays d'accueil" à préoccupation plus ouvertement économique,

- la conception de bases d'animation et de loisirs illustrant des thèmes porteurs, tourisme et culture, tourisme et santé, tourisme et loisirs sportifs, tourisme et environnement, etc. autour desquels

une promotion collective peut être envisagée,

- l'informatisation des réseaux touristiques pour améliorer la gestion des organismes touristiques et la commercialisation des produits,

- enfin, la formation des partenaires touristiques.

Les résultats de cette politique seront acquis à trois conditions :

- une évolution de la mentalité de l'ensemble des partenaires concernés (le tourisme doit être considéré dans son organisation et sa gestion tout au long de la filière comme un bien économique, un produit concurrentiel et fortement concurrencé où le savoir-faire et l'esprit d'entreprise deviennent déterminants),
- la mise en place des outils nécessaires au fonctionnement et à la professionnalisation du secteur, centrales de réservation, outils de formation, budgets suffisants de promotion collective, assistance technique,
- une coordination efficace des nombreux partenaires intervenant dans ce domaine, autour par exemple d'un schéma régional du développement touristique associant l'Etat, la région et les professionnels.

La région Midi-Pyrénées a cinq ans pour gagner ce pari, confirmer le succès et le développement d'initiatives expérimentales telles que la Maison des Pyrénées, se placer de façon permanente sur le marché international, solliciter en particulier une clientèle importante en développement rapide (notamment pour le ski) : celle de l'Espagne voisine, et surtout des grandes agglomérations à proximité de nos frontières, comme Barcelone ou Bilbao.

3.3. <u>Troisième enjeu : réequilibrer l'espace régional par le développement des atouts industriels, touristiques et agricoles des pôles secondaires de la région et du milieu rural</u>

Non seulement arrêter le vieillissement de la population hors métropole, stopper le mouvement qui consiste à drainer les jeunes et les activités les plus qualifiées vers Toulouse, mais surtout reconstituer ou renforcer des pôles secondaires de développement susceptibles de retenir en nombre suffisant une population jeune, dynamique et qualifiée : cette ambition n'est pas d'aujourd'hui, elle rejoint une analyse déjà ancienne sur la nécessité des pôles urbains intermédiaires de 50 000 habitants et plus, seuls capables d'endiguer l'attraction puissante de la métropole. Elle reste une priorité pour la région Midi-Pyrénées.

Trois types d'activités peuvent concourir au développement économique du territoire non métropolitain :

- les activités industrielles traditionnelles,
- le tourisme,
- les activités liées à l'agriculture.

Dans ces 3 domaines, un outil de formation approprié et le développement de l'innovation s'avèrent déterminants pour la modernisation de l'existant et un dynamisme économique durable.

Ces thèmes font l'objet du contrat de plan Etat-région : rééquilibrage de la trame rurale par l'agriculture, l'artisanat, le tourisme, et développement de filières d'intérêt régional (textile, habillement, cuir, bois, bâtiment et matériaux...).

3.3.1. Les activités industrielles traditionnelles, source de vitalité économique pour les pôles urbains secondaires

Deuxième région lainière de France, premier centre de production de fils et tissus de laine cardée destinés à l'habillement, la région Midi-Pyrénées appuie aussi sa tradition industrielle sur des secteurs moins significatifs au niveau national, mais décisifs pour les villes moyennes de la région : travail des métaux, métaux non ferreux, chimie de base, construction électrique, dont les implantations sont souvent liées à des ressources anciennes et généralement à des groupes industriels nationaux; industries agro-alimentaires, du bois, de l'habillement, du cuir où, à côté de quelques entreprises importantes, la majeure partie de l'activité se répartit entre de très nombreuses petites entreprises. L'importance de l'artisanat régional renforce cette caractéristique.

Cette situation a été à l'origine de la politique, définie dans le contrat de plan, de soutien à la modernisation et à l'innovation.

adaptée à la petite et moyenne entreprise : soutien au développement de la productique, notamment avec la création du pôle productique régional, introduction de la micro électronique dans les produits et procédés de fabrication, aide au conseil à la fois pour accroître le nombre des services de qualité offerts à l'entreprise et le recours des entreprises à ces services. Une mention spéciale doit être faite à propos de l'implantation des CRITT (centres régionaux d'innovation et de transfert technologiques) ou d'antennes ADEPA : le poids et le dynamisme de ces structures dans les pôles secondaires d'activité industrielle peuvent être décisifs si elles disposent de moyens suffisants.

Toutes ces actions, ainsi que des mesures plus sectorielles entreprises avec les professions concernées, actions de promotion collective et création d'un centre de design dans l'industrie textile, plans de développement concertés et diffusion de l'information technologique pour l'artisanat, aide à la modernisation des industries du bois, etc., reprenant et complétant des actions déjà engagées dans le programme européen du FEDER hors quota pour le Sud-Ouest, ont pour enjeu essentiel de renforcer la compétitivité, l'autonomie, le dynamisme commercial, la capacité d'adaptation d'un tissu de moyennes et surtout petites entreprises dont la capacité d'emplois régionale est particulièrement importante et qui occupent encore une place significative dans les petites villes et en milieu rural.

Certains secteurs, comme le textile et peut-être le cuir, sont en bonne voie de réussir leur mutation. Le pari reste ouvert pour l'agro-alimentaire, l'habillement, le secteur bâtiment et travaux publics. Rappelons que l'industrie textile emploie environ 13 000 personnes, l'habillement 10 000, le secteur cuir et chaussures 7 000, l'agro-alimentaire 22 000. Le bâtiment concerne 71 000 personnes dont 49 000 salariés (au ler janvier 85); 92% de ces salariés travaillent dans des entreprises de moins de 10 salariés.

3.3.2. Le Tourisme, un levier économique pour la montagne et le milieu rural

L'industrie touristique est un des enjeux les plus importants pour l'économie régionale de Midi-Pyrénées aujourd'hui.

L'affichage de la prééminence accordée à ce secteur ne peut se faire sans y intégrer la dimension toulousaine, dont l'image est un des atouts nationaux et internationaux de cette région, et la qualité de l'hébergement, des produits et services touristiques offerts à Toulouse ne peut être négligée.

Une fois cela affirmé, l'enjeu concerne essentiellement le tourisme hors Toulouse. C'est dans la mesure où est améliorée, organisée, valorisée la très grande diversité de ses capacités d'accueil et de ses produits touristiques que la région conservera, en montagne et en milieu rural, des activités suffisantes pour maintenir et même attirer des populations jeunes.

Les enjeux spécifiques au tourisme ont été indiqués plus haut. Précisons seulement ici que l'intérêt régional est de développer la diversité naturelle de l'offre touristique, tant en hébergement qu'en produits et services, pour en assurer la plus grande diffusion dans l'espace. Que ce soit à partir d'un Logis de France raffiné, d'une chambre d'hôte chez l'habitant, d'un camping à la ferme, d'un gîte rural, d'un petit hôtel ou d'un village de vacances, les paysages et les mentalités en milieu rural Midi-Pyrénées doivent permettre de valoriser toutes ces formes possibles d'hébergement pour accéder à de très nombreuses demandes : besoin de repos et de calme ou d'activités et de rencontres, de découvertes historiques et culturelles ou de randonnées dans la nature... tout en conservant la qualité de l'accueil et l'art de vivre qui font le charme et l'attrait de cette région.

3.3.3.Les activités liées à l'agriculture : une carte économique de poids qui peut être valorisée

Contrairement aux régions voisines et méridionales, Midi-Pyrénées n'a pas de zones de monoculture importantes. C'est pourquoi l'agriculture régionale n'est pas concernée de la même façon qu'ailleurs par l'élargissement.

Quelques bassins spécialisés dans les cutures fruitières, lé gumières, viticoles, céréalières sont plus directement affectées par productions agricoles espagnoles (vins, fruits et légumes) ou par la cjoncture communautaire (céréales) et ceci dans cinq départements : le Gers, la Haute-Garonne, le Tarn, le Tarn-et-Garonne et le Lot.

Les systèmes de production de polyculture-élévage, qui font la très grande majorité de l'agriculture du reste de la région, présentent deux aspects préoccupants :

Les résultats économiques obtenus dans ces systèmes de production sont dans l'ensemble très inférieurs à la moyenne nationale (indice régional du résultat brut d'exploitation en 1984 : par exploitation, 83; par travailleur, 76; alors que les disparités régionales accusent encore plus la faiblesse de ce type d'exploitation).

A cela, s'ajoute l'équilibre précaire de ces exploitations dont le revenu dépend de multiples facteurs mal maîtrisés, parce que très diversifiés et très diffus.

Au niveau régional, l'alternative est douteuse : faut-il encourager le choix de certaines productions spécialisées plus favorables à une amélioration du revenu au risque de rompre l'équilibre local si certains marchés deviennent brutalement inaccessibles? Ou laisser jouer une diversification moins dangereuse localement, mais moins rentable parce qu'obérée par des coûts de distribution plus élevés dus à la dispersion de la production?

Les choix du contrat de plan ont porté sur la modernisation des exploitations (aide aux investissements dans le cadre des "plan d'adaptation", modernisation des bâtiments d'élevage), l'amélioration des

rendements par la poursuite du programme d'hydraulique agricole et l'organisation d'un certain nombre de filières de production, notamment : bovins viande et lait, ovins viande et lait, porcins, caprins-lait, semences, tabac blond, palmipèdes gras, lapins. (Notons en particulier la renommée de Midi-Pyrénées pour ses productions de semences fourragères et légumières, qui peuvent être développées et représentent de bonnes cultures de substitution aux productions fragilisées par l'élargissement).

On sait toutefois qu'à l'instar de l'évolution nationale, la population active agricole va encore baisser en Midi-Pyrénées : sur les 61 000 exploitants (pour un total de 104 000) âgés de plus de 50 ans en 1980, 32 000 avaient une succession improbable. Les terres de 27 000 d'entre eux devraient en gros servir à agrandir les exploitations voisines et, normalement, participer à l'amélioration de ces exploitations. Les 5 000 autres exploitations devraient être reprises pour le maintien du milieu rural, mais le prix du foncier en Midi-Pyrénées -- aussi élevé qu'au niveau national, malgré une productivité inférieure -- s'avère un handicap important.

Aujourd'hui, une bonne partie de l'agriculture midi-pyrénéenne est liée à une meilleure valorisation des produits agricoles et au développement de la transformation pour certains d'entre eux.

A côté d'une production industrielle bien intégrée au marché notamment dans les secteurs du lait et de la viande, des produits de qualité artisanale à prix plus élevés doivent trouver un marché croissant dans les grands centres urbains, d'abord régionaux en commençant par Toulouse, mais aussi nationaux et étrangers. N'oublions pas que le marché de Barcelone, en pleine évolution, est de près de 4 millions d'habitants. Le veau sous la mère, le brouttard pyrénéen, les fromages artisanaux, etc. devraient, avec une politique de labels et une commercialisation adaptée, bénéficier de marchés de proximité en croissance constante pour des produits d'alimentation de qualité.

Autre développement à confirmer : la croissance et l'amélioration de la transformation, où la région Midi-Pyrénées est médiocrement
représentée si lon se réfère à l'importance de sa production agricole.
Vu la dispersion actuelle des productions, il est probable que la meilleure valeur ajoutée passe, là aussi, par de petites unités de tranformation de très grande qualité : l'avenir de la filière gras par exemple dans cette région dépend à la fois d'une meileure organisation de la
production, d'une modernisation des installations de transformation, de
l'amélioration de la gestion et de la commercialisation des entreprises
concernées et du développement de nouveaux produits.

Il est vrai que les industries de la viande et du lait qui ont un poids important dans l'économie de la région, tant par leur volume global que par la qualité de leurs entreprises leaders (ULPAC, Centre-Sud...), témoignent d'une transformation réussie, mais le secteur laitier midi-pyrénéen tout entier, production et transformation, est aujour-d'hui fragilisé par la politique communautaire des quotas laitiers et de l'aide à la cessation d'activité.

N'oublions pas, enfin, la filière bois. La forêt est une ressource importante en Midi-Pyrénées, notamment dans les Pyrénées. La chaîne fournit au total 800 000 m3 de bois sur le marché, livrés actuellement souvent non transformés. Une meilleure organisation de l'exploitation, aujourd'hui très morcelée, la modernisation des scieries, le développement de filières locales visant à promouvoir sur place des entreprises de deuxième transformation sont les principales actions entreprises notamment dans le cadre de la charte régionale de modernisation des industries et du commerce du bois pour obtenir que l'exploitation de la forêt bénéficie aux pays qu'elle recouvre, tant en ressources qu'en emplois. Cet enjeu est particulièrement important pour les zones de montagne.

### 3.4 Quatrième enjeu : faire de l'élargissement un tremplin pour le développement économique régional et réussir la coopération transfrontalière

L'approche de l'élargissement de la Communauté européenne à l'Espagne et au Portugal a été pour les régions du sud, et donc pour Midi-Pyrénées, l'occasion d'une prise de conscience de leur situation économique et d'une analyse plus précise de leurs atouts, de leurs faiblesses, de leurs possibilités.

La mise en oeuvre progressive de l'élargissement peut avoir des effets contradictoires : ébranler plus durement ce qui est déjà fragile ou développer la combativité des acteurs régionaux. Les analyses précédentes démontrent qu'au prix de la poursuite d'efforts déjà engagés ou de paris encore à gagner, certains secteurs d'activité sont mieux armés pour bénéficier de l'ouverture d'un marché de proximité de 37 millions d'habitants, dont près de 10 millions, aux revenus les plus élevés du pays à part Madrid, occupent les régions frontalières du Sud-Ouest.

Parmi ces secteurs : le textile, l'électronique, les produits agricoles viande et lait, les produits agro-alimentaires élaborés.

Dans d'autres secteurs, rendus plus vulnérables par l'élargissement, notamment le vin, les fruits et légumes, le cuir, des rapprochements avec les producteurs et fabricants espagnols peuvent conduire à des accords bénéfiques : de calendrier par exemple pour les fruits et légumes, de distribution ou même de production dans d'autres secteurs.

Quant au climat favorable à de tels rapprochements, de nombreuses rencontres et accords à des niveaux politiques (coopération entre les gouvernements français et espagnols, entre le conseil régional de Midi-Pyrénées et la généralité de Catalogne, création de la communauté de travail des Pyrénées...) ou socioprofessionnels (dans le cadre de la CO-PEF, conférence permanente des CCI du sud-ouest de la France et du nord et de l'est de l'Espagne, des syndicats ouvriers, etc.), ou encore universitaires et associatifs, ouvrent la voix à une meilleure connaissance et compréhension de cultures voisines qui furent longtemps communes de part et d'autre de la frontière.

Le renouvellement de liens anciens et une redécouverte mutuelle pourraient contribuer puissamment à désenclaver moralement et économiquement une région qui se sent aujourd'hui acculée à une frontière infranchissable, à faciliter son développement économique, à élargir ses horizons culturels. Mais rien de tout cela n'est gagné aujourd'hui. Les frontières de l'Espagne, le ler janvier 1986, très ouvertes déjà à la culture et à l'économie américaines, comme l'ensemble de l'Europe, se sont ouvertes de façon privilégiée à tous les pays de l'Europe actuelle. La France -- et a fortiori la région Midi-Pyrénées -- ne sont pas seules à ses portes.

### 3.5 <u>Cinquième enjeu : faire des réseaux de communication, tant tradition-</u>nels que nouveaux, des outils d'un développement équilibré dans <u>l'espace</u>

Enclavement - désenclavement : deux mots clés pour Midi-Pyrénées au plan psychologique, économique, physique. La question fondamentale est de savoir si les désenclavements encore nécessaires et le développement des communications nouvelles se feront au profit de la région dans son ensemble ou accentueront son déséquilibre spatial.

Les moyens de communication jouent un rôle particulièrement important dans une région où plus de la moitié de la population se trouve dispersée dans de vastes étendues rurales, souvent éloignées et parfois d'accès difficile.

Dans le domaine routier (voir plus haut), comme pour le réseau téléphonique, le retard considérable il y a encore quelques années est sur le point d'être rattrapé. Le nombre d'abonnés téléphoniques est passé de 155 000 en 1983 à 930 000 aujourd'hui, et plus de 9 foyers sur 10 possèdent le téléphone. Les dernières zones d'ombre de la télévision devraient être levées dans une période proche.

Avec l'élargissement, l'axe routier nord-sud prend une importance capitale et le tunnel du Puymorens devrait permettre à Midi-Pyrénées, et tout particulièrement au sud de la région, de ne plus être un territoire sans issue, tout en répondant aux appels pressants de la généralité catalane.

Les développements actuels concernent :

- Le service de l'annuaire téléphonique qui sera étendu à l'ensemble des départements dans la première moitié de l'année 1986, ainsi que l'ensemble des services liés au réseau télétel.

- L'ouverture récente d'une station terrienne Télécom I pour l'exploitation des satellites dans la région toulousaine, offrant aux entreprises toute une gamme intégrée de services numériques qui vont de la transmission d'images animées aux transmissions de données à haut débit et aux transferts de fichiers, et qui ouvre la voie au futur réseau numérique à intégration de services.

- La candidature de Toulouse pour la création d'un réseau de vidéo-communication fortement orienté, entre autres, vers des usages professionnels. La première liaison toulousaine par câble à fibre optique a

été réalisée en octobre dernier à l'occasion du SDITEF préludant à l'introduction progressive de la transmission numérique dans tout le réseau téléphonique, facteur déterminant de la modernisation de ce réseau, ainsi qu'à la mise en oeuvre d'un réseau de télédistribution.

Les perspectives offertes par ces développements vont, dans un premier temps, renforcer considérablement la concentration toulousaine. Il relève de la compétence et de la volonté publiques de créer dans certains points éloignés de la région des antennes pouvant servir de relais aux possibilités offertes par les nouvelles techniques, et ne pas accentuer l'isolement des acteurs économiques locaux.

Encore faut-il que toutes les communes de la région toulousaine s'accordent sur un projet de câble cohérent pour que celui-ci puisse voir le jour dans l'agglomération et qu'en dehors de l'agglomération toulousaine les expérimentations et les projets se multiplient pour la meilleure utilisation des techniques aujourd'hui disponibles, notamment avec la télématique, le télétravail, le réseau Transpac, etc. dont les performances s'améliorent progressivement avec la modernisation du réseau. L'enjeu est dans la prise de conscience de tous les acteurs régionaux face à cette évolution qui peut être aussi bénéfique que dangereuse pour l'avenir régional.

### 4. BILAN DES ACTIONS PASSEES

#### 4.1. Bilan du pôle de conversion d'Albi-Carmaux

#### 4.1.1. Présentation générale

Ce sont les difficultés des principales entreprises du bassin d'emploi d'Albi-Carmaux qui avaient justifié son classement comme pôle de conversion :

- les houillères qui employaient à Carmaux 6 500 salariés en 1965 ont réduit continuellement leurs effectifs pour tendre vers 550 en 1988 (1 650 aujourd'hui),
- les Verreries Ouvrières d'Albi qui n'occupent plus que 400 salariés environ avec des perspectives de réductions supplémentaires,
- les Ciments Lafarge (fermeture d'une unité de 180 personnes),
  - Saut-du-Tarn Vannes,
  - Aciéries et Laminoirs du Saut-du-Tarn.

Quelques caractéristiques du bassin peuvent être dégagées, elles s'appliquent surtout au bassin minier de Carmaux :

- vieillissement de population,
- absence de véritable tissu industriel,
- faiblesse numérique de l'emploi féminin,

- relations sociales parfois tendues,
- absence d'activités tertiaires de haut niveau,
- difficultés des relations routières avec Toulouse.

### 4.1.2. Mise en oeuvre du programme pôle - Commentaires

La mise en place d'une équipe de chargés de mission courant 1984, placés sous la direction du préfet, a permis de traiter plusieurs dossiers d'entreprises en difficulté.

Un effort important a été consenti avec l'aide du FIAT, du FSGT, du FIC pour améliorer l'image de marque de l'ensemble du pôle d'Albi-Carmaux et le désenclaver. Des résultats ont été obtenus : la voie rapide de désenclavement est en cours de réalisation, la liaison aérienne Albi-Paris fonctionne dans de bonnes conditions, l'appareil de formation a été renforcé. Une action de promotion du pays albigeois de grande ampleur est en cours de réalisation. Les moyens mis en oeuvre pour enclencher le processus d'industrialisation ont abouti à des résultats modestes (600 emplois potentiels pour 300 créés à ce jour), mais les efforts n'ont pas été vains sauf sur le secteur de Carmaux, où les implantations sont très rares. Si les emplois créés sont peu nombreux, il importe cependant de souligner que plusieurs projets se situent sur des activités de technologie avancée.

Une opération ODACE soutenue par l'ANCE, la CCCI et SOFI-DERM (ADIRAC) a eu des résultats intéressants.

### 4.1.3. Perspectives industrielles

Ce sont 18 à 20% du total des emplois industriels du pôle d'Albi-Carmaux qui sont fortement menacés dans les deux ans.

Incontestablement, les dossiers les plus épineux sont ceux des Houillères (l'investissement de 1 milliard de francs destiné à mettre en exploitation la "découverte" qui assurera l'emploi de 500 personnes pourra-t-il être mené à terme ?) et de la Verrerie Ouvière d'Albi.

### 4.1.4. Implantations et reprise d'entreprises notables

### Chevillot - Société française d'innovation industrielle

Cette entreprise spécialisée dans la fabrication de matériel de marquage pour le bétail, a quitté la région parisienne pour venir s'installer à Albi, créant 45 emplois.

Cette société envisage de diversifier ses activités, toujours sur le site d'Albi.

### <u>Mécamatic</u>

Créée en 1983 à Albi, la Sarl Mécamatic fabrique des machines spéciales. Elle a dépassé ses objectifs de création d'emplois et compte actuellement un effectif de 19 personnes.

#### Mécatarn

Spécialisée dans la sous-traitance mécanique (mécanique de précision), la société Mécatarn a dû déposer son bilan en juillet 1985 du fait des pertes importantes enregistrées lors de l'exercice 1983.

Après que plusieurs tentatives de reprise ont échoué, M. Bentz, cadre de Péchiney, a repris depuis le ler juin 1986 cette entreprise avec maintien des 44 emplois existants.

### 4.1.5. Action des sociétés de conversion

Le bilan des interventions de la SOFIREM (principale société de conversion intervenant sur le pôle de conversion) est le suivant :

Annee	Nombre d'en- treprises.	Engagem	Nombre d'emplois correspondants.		
		!	!		
1984	8		4.220.000!		
1985 1986(6 mois)	4	: :	7.540.000	283 110	
!		!!	!		
TOTAL	21	2.663.000	14.310.000	609	

# 4.2. Bilan financier des actions passées

# 4.2.1. L'Etat et les APUL

Voici un résumé des dépenses directes d'investissement de l'Etat et des APUL en Midi-Pyrénées de 1981 à 1985, dont le détail par fonction est illustré dans les deux pages suivantes.

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT (en millions de francs courants)

	1981	1982	1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT	144,1	79	75,5	89,3	82
CULTURE VIE SOCIALE	51,3	<b>2</b> 5,2	27,7	28,7	42
SANTE (HORS CHR)	38,6	19,8	35,7	13,6	43
EQUIPEMENTS SOCIAUX	0	0	0	0	0
LOGEMENT	0,7	0,3	0,3	0,3	0
DEVELOPPEMENT URBAIN	298,1	158,9	146,1	141,8	186
DEVELOPPEMENT RURAL	<b>3</b> 9	12,7	27,1	22,6	19
TRANSPORTS	591,3	370,5	260,8	329,9	469
ACTION ECONOMIQUE	31,9	17,8	14,1	17,1	12
SERVICES GENERAUX APU	124,6	155	27,7	33,1	57
TOTAL	1319,6	839,2	615	676,4	910

DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT DES APUL(en millions de francs courants)

	1981	1982	1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT CULTURE VIE SOCIALE SANTE (HORS CHR) EQUIPEMENTS SOCIAUX LOGEMENT DEVELOPPEMENT URBAIN DEVELOPPEMENT RURAL TRANSPORTS ACTION ECONOMIQUE SERVICES GENERAUX APU	360,4 400,1 233,3 88 546,9 1400,9 943,9 1183,3 332,2 563,5	364,4 436 252,5 104,9 474,3 978,1 974,6 1265,9 307,6 6677,9	357,2 428,6 247,6 145,4 632,3 1063,9 1107,6 941,4 267,5 718,3	341,5 455,5 201,3 120,1 668,5 986,2 1085,9 1084,2 293,7 889,4	373,3 478,6 248,8 121,8 715,6 1309,4 1221,4 1373,5 373,1 890,2
TOTAL	6052,5	5836,2	5909,8	6126,3	7105,6

,	DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT	IDI PYRENE	ES		
	UNITE: M F courants	1981	1982	1983	1984
. 1	SERVICES COMMUNS ENSEIGNEMENT 1er DEGRE ENSEIGNEMENT 2eme DEGRE ENSEIGNEMENT CONTINU ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TOTAL ENSEIGNEMENT	1,4 31,4	0,0 65,0 1 3	3.6 0.0 57.7 1.1 13.1 75.5	0.0 71.6 0.2 12.9
2	CULTURE SPORTS-LOISIRS TOTAL CULTURE VIE SOCIALE	49.5 1.8 51.3	23,4 1,8 25,2	27,2 0,5 27,7	27.6 1.1 28.7
3	TOTAL SANTE hors CHR	38,6	19,8	35.7	13.6
4	TOTAL EQUIPEMENTS SOCIAUX	0,0	0.0	0,0	0,0
5	TOTAL LOGEMENT	0,7	0,3	0,3	0,3
6	SERVICES COMMUNS RESEAUX ET SERVICES TRANSPORTS COLLECTIFS VOIRIE URBAINE AMENAGEMENT URBAIN TOTAL DEVELOPPEMENT URBAIN	0,0 0,0 256,8	0,0 141,4	5,8 0,0 0,0 139,4 0,9 146,1	132,1
7	SERVICES COMMUNS EAU ASSAINISSEMENT RESEAUX SERVICES AUTRES AMENAGEMENT RURAL AMENAGEMENT EAUX ANTI-POLLUTION GRAND AMENAGEMENT REGION. TOUR. TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL	1,1 0,0 1,7 19,1 15,7	0.3 0.0 0.8 6.2 4.9 0.4	0.0 0.6 0.0 0.5 15,5 9.8 0.7 27.1	0,3 0,0 0,2 11,3 10,3 0,5
. 8	SERVICES COMMUNS ROUTES TRANSPORTS ROUTIERS VOIES NAVIG. TRANSPORTS FLUVIAUX MER TRANSPORTS MARITIMES AIR TRANSPORTS AERIENS TOTAL TRANSPORTS	3,6 0,0 82,3	1,7 0,0 89,1	4,6 242,0 0,7 0,0 13,5 260,8	2,0 0,0 21,6
.9	SERVICES COMMUNS AGRICULTURE IAA COMMERCE ENERGIE INDUS. DES BIENS INTERMEDIAIRES INDUS. DES BIENS D'EQUIPEMENT INDUS. DES BIENS DE CONSOMMATION BTP TOTAL ACTION ECONOMIQUE	20.9 0,2 0,3 0,0 0,0	11,4 0.0 0.0 0.0 0.0	0.3 0.0 0.0 0.2	9.9 0.0 3.0 0.8 0.0 0.2
10	TOTAL SERVICES GENERAUX APU	124,6	155.0	27,7	33,1
11	F.C.T.V.A. D.G.E. TOTAL FIN. PARTICULIERS ETAT	0,0 0,0 0,0	0,0 0,0 0,0	0,0 0,0 0,0	0,0 0,0 0,0
	TOTAL 1 A 11	1319,6	839,2	615.0	676,4
12	TOTAL ENVELOPPE RECHERCHE				
	TOTAL GENERAL	1319,6	839,2	615,0	676,4

	DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT	T DES APUL	М	IDI-PYRENE	ES
	UNITE: M F courants	1981	1982	1983	1984
1	SERVICES COMMUNS ENSEIGNEMENT 1er DEGRE ENSEIGNEMENT 2eme DEGRE ENSEIGNEMENT CONTINU ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TOTAL ENSEIGNEMENT	3.4 129.3 50.9 3.9 28.8 216.3	3.0 154.9 95.6 1.4 30.5 285.4	110,4 0,3 25,5	50,9 0,7 26,6
2	CULTURE SPORTS-LOISIRS TOTAL CULTURE VIE SOCIALE			75.4 325.5 400.9	351,8
3	TOTAL SANTE hors CHR	194,7	232.7	211.9	187.7
4	TOTAL EQUIPEMENTS SOCIAUX	88.0	104.9	145.4	120,1
5	TOTAL LOGEMENT	546,2	474,0	632,0	668,2
6	SERVICES COMMUNS RESEAUX ET SERVICES TRANSPORTS COLLECTIFS VOIRIE URBAINE AMENAGEMENT URBAIN TOTAL DEVELOPPEMENT URBAIN	15.8 223.0 41.5 553.4 269.1 1102.8	23.4 225.4 87.6 234.6 248.2 819.2	33.3 206.5 144.6 253.1 280.3 917.8	12,6 222,1 47,4 296,2 266,1 844,4
7	SERVICES COMMUNS EAU ASSAINISSEMENT RESEAUX SERVICES AUTRES AMENAGEMENT RURAL AMENAGEMENT EAUX ANTI-POLLUTION GRAND AMENAGEMENT REGION. TOUR. TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL	3.7 291.2 396.2 150.2 28.5 27.9 7.2 904.9	1,1 311,6 389,4 186,0 40,4 21,4 12,0 961,9	126,8 12,4 10,9	129.5 108.6 12.5 4.7
8	SERVICES COMMUNS ROUTES TRANSPORTS ROUTIERS VOIES NAVIG. TRANSPORTS FLUVIAUX MER TRANSPORTS MARITIMES AIR TRANSPORTS AERIENS TOTAL TRANSPORTS	0,0 0,0 12.9	0,1 0,0 14.3	1,5 656,0 0,0 0,0 23,1 680,6	729.5 0,0 0,0 22.9
.9	SERVICES COMMUNS AGRICULTURE IAA COMMERCE ENERGIE INDUS. DES BIENS INTERMEDIAIRES INDUS. DES BIENS D'EQUIPEMENT INDUS. DES BIENS DE CONSOMMATION BTP TOTAL ACTION ECONOMIQUE	1.7 0,6 0,3	0,2 0,0 0,8	22.6 216.1 3.9 0.6 3.8 6.4 0.0 253.4	4,6 3,4 4,6 1,5
10	TOTAL SERVICES GENERAUX APU	438,9	522,9	690,6	856,3
11	F.C.T.V.A. D.G.E. TOTAL FIN. PARTICULIERS ETAT	0.0 0.0 0.0	0.0 0.0 0.0	0,0 0,0 0,0	0,0
	TOTAL 1 A 11	4732.9	4997.0	5294,8	5449.9
12	TOTAL ENVELOPPE RECHERCHE				
	TOTAL GENERAL	4732.9	4997.0	5294.8	5449.9

# 4.2.2. Primes de développement régional

# a) Prime d'aménagement du territoire

	1983	1984	1985	1986
Nombre de dossiers Montant de la PAT Investissements	67 80,452 366,304	59 101,817 326,454	41 52,549 212,120	46 52,802 379,794
(millions de francs) Emplois prévus	3 105	2 847	1 729	1 700

(Source DATAR, 1987)

# b) Primes des régions

Primes régionales à la création d'entreprises et primes régionales à l'emploi (en millions de francs)

1984 : 55 234 1985 : 37 000 1986 : 46 000

(Source : CADEB, 1987)

#### 4.2.3. Les concours communautaires

De 1981 à 1985, les financements communautaires des investissements en Midi-Pyrénées se répartissent comme suit. Il s'agit des interventions concernant la seule région au sens de la nomemclature NUTS I. Les montants sont exprimés en millions d'ECU courants (Source : Eurostats).

	1981-1985	dont 1985
FEDER	185,9	31,5
FEOGA	28,9	5,5
BEI-NIC	150,6	44,6
CECA-EURATOM	0,7	•

Il s'agit, pour tous les fonds, d'engagements de paiements sauf pour les prêts CECA où il s'agit de décaissements. Les financements du FSE ne sont pas compris, leur isolement statistique par région étant techniquement impossible.

# 5. LE DEVELOPPEMENT REGIONAL - PROBLEMES ET CONDITIONS

Compte tenu des contraintes du développement économique relevées dans le sous-chapitre 3, les autorités régionales lient principalement le développement de Midi-Pyrénées, d'une part, au rééquilibrage de l'espace régional et, d'autre part, à la capacité de faire de l'élargissement un tremplin.

En ce qui concerne la condition du rééquilibrage de l'espace régional, il s'agit à la fois d'une meilleure répartition des activités économiques et d'une amélioration des réseaux de communication.

Tout en souhaitant renforcer le fer de lance du développement qu'est l'agglomération toulousaine, les autorités ont conscience que, pour bien stabiliser la puissance économique de Midi-Pyrénées, il faut accentuer des activités pôles secondaires et ruraux. C'est pourquoi elles insistent sur la nécessité de développer les atouts industriels touristiques et agricoles de ces pôles.

Pour permettre ce rééquilibrage par le développement des pôles secondaires, il est une condition complémentaire et indispensable, celle du développement des réseaux de communications, tant du point de vue des hommes et des marchandises que du point de vue des infrastructures de communication (téléphone, télématique, satellites, réseau câblé...).

La seconde condition majeure à la réussite du plan de développement tel que défini par la région Midi-Pyrénées est sa capacité à jouer la carte de l'élargissement de la Communauté européenne à l'Espagne et au Portugal. Pour cela la coopération transfrontalière et le programme d'actions liés à la création de la communauté de travail des Pyrénées sont des moyens qu'elle se donne pour aboutir et parvenir, notamment, à renforcer ses exportations dans les secteurs de pointe.

#### II OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

Les deux objectifs principaux sont d'une part celui de moderniser l'économie régionale, et d'autre part d'aménager l'espace régional et développer les échanges.

En résumé, il s'agit dans le cadre du premier objectif de renforcer le tissu productif régional, de développer les activités du futur et d'adapter les activités traditionnelles.

Pour atteindre le second objectif, la région entend désenclaver Midi-Pyrénées, revitaliser les zones fragiles, montagnes et zones rurales, renforcer les pôles secondaires, mobiliser les énergies et les ressources locales, développer les échanges et améliorer le cadre de vie.

A mi-chemin du IXe Plan et de la mise en oeuvre du contrat de plan Etat/région élaboré en 1983, les objectifs de développement de la région Midi-Pyrénées ne se sont pas fondamentalement modifiés.

Le renforcement de l'appareil productif et la création d'emplois, par un effort en faveur des activités d'avenir et un soutien aux activités traditionnelles, demeurent prioritaires, ainsi que l'aménagement du territoire, l'intensification des échanges et l'amélioration du cadre de vie des habitants du Midi-Pyrénées.

Cependant, l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la communauté européenne le ler janvier 1986 a conduit les partenaires économiques à appréhender avec plus d'acuité les conséquences de l'élargissement et à définir des axes de développement complémentaires qui ont donné lieu à l'élaboration du programme intégré méditerranéen, soumis à l'avis de la commission des Communautés européennes au début de l'année 1986.

Quatre axes prioritaires, se dégageant de la concertation et de la réflexion menée en 1985, viennent ainsi conforter et compléter les principales orientations régionales :

- adapter les activités ou secteurs sensibles à l'élargissement.

- promouvoir la reconversion ou la diversification des secteurs sensibles dans ou à proximité des zones menacées,

- sauvegarder le tissu humain et l'espace naturel des zones internes, dont la vie même est souvent menacée,

- développer les activités à fort potentiel en direction du marché ibérique et plus particulièrement la zone transfrontalière pyrénéenne.

# 1. MODERNISER L'ECONOMIE REGIONALE

La région Midi-Pyrénées, peu industrialisée par rapport à la

moyenne nationale, est caractérisée par :

- la présence de grandes entreprises appartenant principalement aux secteurs en expansion (aéronautique, espace, électronique, biotechnologies...) concentrées en grande partie sur l'agglomération toulousaine,

- un tissu diffus de petites et moyennes entreprises relevant pour l'essentiel des secteurs traditionnels (textile, bois, cuir, agro-alimentaire...) et occupant une place significative dans les villes moyennes et en milieu rural.

Le développement des activités régionales est indissociable du renforcement de l'ensemble de ce tissu productif.

# 1.1. Renforcer le tissu productif régional

La réalisation de cette priorité nécessite d'atteindre deux objectifs :

- <u>Un réel et profond enracinement local des secteurs industriels mettant en oeuvre des technologies évoluées</u>, composés en large partie d'unités décentralisées dont les centres décisionnels sont nationaux ou internationaux.

Cet enracinement suppose des interactions entre, d'une part, l'environnement productif local disposant d'un potentiel de recherche, d'innovation et d'enseignement, et, d'autre part, les industries génératrices de flux d'approvisionnement et de sous-traitance ainsi que de coopération technologique, industrielle et financière (transfert de technologie, essaimage, pépinières d'entreprises, etc.).

- <u>Un développement du tissu des PME-PMI</u>, qu'elles relèvent des secteurs de pointe ou des secteurs traditionnels, par la mise en oeuvre d'actions globales d'aide aux investissements matériels (aide à la création et à l'équipement des entreprises, introduction de nouvelles technologies) et immatériels (amélioration de la gestion, aide au conseil...) ou d'actions différenciées au bénéfice de secteurs jugés prioritaires.

Ces actions ont pour enjeu essentiel de renforcer la compétitivité, l'autonomie, le dynamisme commercial, la capacité d'adaptation d'un tissu de moyennes et surtout petites entreprises dont la capacité d'emploi s'avère importante pour la région.

# 1.2. Développer les activités du futur

Appuyées par une grande concentration de la recherche et des formations universitaires supérieures ainsi que par l'action d'organismes spécialisés dans l'appui à l'innovation et le transfert technologique, les technologies les plus évoluées se sont développées en Midi-Pyrénées, principalement dans la région toulousaine. Les programmes Airbus, ATR 42, Ariane et bientôt Hermes dans le domaine aéronautique et spatial, le développement de la filière électronique (micro-électronique, informatique, productique), des biotechnologies et du génie biologique et médical, sont là pour attester le rôle important de la région dans ces secteurs d'avenir.

En outre, la formation à Toulouse d'un grand nombre de techniciens et cadres supérieurs dans différentes technologies tend à favoriser l'éclosion de nouvelles sociétés à vocation de haute technologie, s'appuyant sur les compétences des centres scientifiques existants.

Ces atouts sont d'autant plus importants que le contexte de l'élargissement peut permettre à la région de trouver sur l'Espagne, et plus particulièrement la Catalogne et le Pays basque, deux de ses plus grandes régions industrielles et de ses plus peuplées, un marché pour le entreprises à fort potentiel technologique (électronique, aéronautic espace).

Il faut donc confirmer cette compétence de Midi-Pyrénées en mobilisant la recherche et la technologie au service de la modernisation des entreprises, afin de développer de nouvelles productions adaptées aux marchés, national et international, et favoriser la création d'emplois.

Cela s'articule autour de deux axes :

- <u>le développement du potentiel de recherche et d'enseigne-ment supérieur</u> dans les secteurs porteurs d'innovation technologique particulièrement représentés en Midi-Pyrénées, électronique, informatique, productique, biotechnologie, génie biologique et médical, matériaux et mécanique, instrumentation et capteurs,
- <u>la valorisation des travaux de la recherche et la diffusion des technologies à l'industrie</u> afin d'élever le niveau technologique des entreprises.

Enfin, compte-tenu de la grande étendue de Midi-Pyrénées et de son déséquilibre démographique et économique, il paraît nécessaire de rééquilibrer le potentiel technologique régional à partir de ce qui existe dans le pôle toulousain.

# 1.3. Adapter les activités traditionnelles

Les activités traditionnelles représentent la plus grande partie des productions régionales et assurent l'essentiel de l'emploi,

tout particulièrement dans les zones rurales et de montagne.

Leur maintien, voire leur expansion, constituent une priorité pour l'économie de Midi-Pyrénées.

#### 1.3.1. Textile

Deuxième région lainière de France, premier centre de production de fils et tissus de laine cardée destinée à l'habillement, Midi-Pyrénées dispose d'une industrie textile importante qui emploie 12 500 personnes dans 370 entreprises (source INSEE 1985) et place ainsi ce secteur au deuxième rang des employeurs industriels de la région, après la construction aéronautique.

Localisé principalement dans l'Ariège et le Tarn, le textile a connu une récession brutale que les efforts entrepris par la profession et avec le soutien des pouvoirs publics (plan textile-habillement en particulier) ont permis d'enrayer.

Encore fragile, mais en voie de réussir sa mutation, le textile doit être conforté :

- par un renforcement de sa productivité,
- par l'ouverture de nouveaux marchés en France et à l'étran-

- par l'adaptation à l'évolution des techniques et des fonctions.

Au regard de l'élargissement, il constitue le secteur industriel traditionnel le plus sensible, notamment en ce qui concerne les activités de filature et de bonneterie, dont la modernisation s'avère indispensable pour la sauvegarde de ses emplois face à ses homologues espagnols.

#### 1.3.2. Cuir et peaux

ger,

Réparties principalement dans le Tarn (mégisserie et maroquinerie dans le bassin de Grauhlet et Mazamet) et en Aveyron (mégisserie et ganterie à Millau), ces activités qui emploient environ 7 000 salariés (source ASSEDIC 1984) sont fortement sensibles à l'élargissement.

Cette activité traditionnelle doit voir son adaptation et son développement commercial poursuivis.

# 1.3.3. Bâtiments et travaux publics - matériaux

Secteur important (50 500 emplois salariés en 1984 - données ASSEDIC, 70 800 au total), le BTP connaît d'importantes pertes d'emplois en raison du rétrécissement du marché et de la faible productivité.

Son développement est recherché par un effort de modernisation et d'adaptation, de promotion de l'innovation et d'information sur les potentialités du marché. Les activités liées à l'exploitation des matériaux régionaux (granit, marbre et calcaire, ardoise et terre cuite), concurrencées par l'Espagne, nécessitent un effort particulier.

 $(\mu_{i},\mu_{$ 

# 1.3.4. Agriculture - Agro-alimentaire

L'agriculture est une composante fondamentale de l'activité économique de Midi-Pyrénées et de son équilibre spatial. Elle occupait en 85, 124 000 actifs soit 14,4% de l'emploi régional (moins de 8% en France). En dehors de Toulouse et de quelques pôles secondaires d'activité industrielle, l'immense majorité de l'espace a une vocation agricole (en même temps que touristique).

La diminution de la population active agricole et du nombre d'exploitations est un phénomène ancien, quelque peu ralenti actuellement par le manque d'emplois non agricoles, mais qui va se poursuivre dans les années à venir.

Les choix régionaux portent sur la modernisation de l'agriculture régionale par la mise en oeuvre des orientations suivantes :

- modernisation des petites et moyennes exploitations de polyculture-élevage, par l'aide aux investissements dans le cadre des "plans d'adaptations" visant 5 000 exploitations sur la durée du plan, e' la modernisation des bâtiments d'élevage,

- <u>organisation d'un certain nombre de filières de prod</u> <u>-</u> <u>tion</u> notamment : bovins viande et lait, ovins viande et lait, porcins, caprins lait, semences, tabac blond, plamipèdes gras, lapins, et autres petites productions,

- mise en place d'équipements de stockage-conditionnement,

- développement de la formation agricole.

La prise de conscience des enjeux de l'élargissement a conduit à définir trois axes d'interventions :

- <u>adaptation des filières agricoles sensibles à l'élargissement</u>, fruits, légumes, vin tabac, ovins de printemps,

- <u>diversification des productions agricoles dans les zones</u> <u>les plus sensibles vers des productions offrant des débouchés européens</u>, oléagineux, protéagineux, semences, productions forestières, petites productions animales et végétales,

- <u>développement des filières agricoles complémentaires au</u> <u>marché ibérique</u>, céréales (maïs et sorgho), viande bovine, produits laitiers.

La sauvegarde de l'agriculture midi-pyrénéenne est liée à une meilleure valorisation des produits agricoles et au développement de la transformation pour certains d'entre eux.

Dans ce sens, un avenant au contrat de plan, signé en juillet 1985, complète les objectifs en définissant, dans le contexte de l'élargissement, un programme d'actions offensif de soutien à l'agriculture (renforcement du potentiel de commercialisation, accroissement des superficies irriguées pour mieux adapter les productions au marché (régularité des rendements, ouverture des possibilités de diversification, amélioration de la qualité, renforcement des différents maillons des filières viti-vinicoles et arboricoles, effort de recherche et d'appui technique).

<u>La modernisation et la diversification de l'agro-alimentai-re</u>, filière sensible à l'élargissement, participent à la réalisation de cet objectif. Il bénéficie notamment d'un effort dans le cadre de la recherche.

Enfin, il convient de souligner que la maîtrise des aménagements hydrauliques conditionne la réussite de l'ensemble de ces orientations. Cela conduit à inscrire parmi les grandes priorités régionales <u>la poursuite du programme hydraulique</u>, en vue de l'amélioration des rendements :

- assainissement et drainage,
- développement de la ressource en eau,
- extension des superficies irrigables.

#### 1.3.5. Filière bois

La concurrence de l'Espagne conduit en particulier à accélérer la modernisation des industries du bois de le transformation (scieries) et de 2e transformation (menuiseries et ameublement, papier, panneaux de particules, etc.).

#### 1.3.6. Tourisme

Activité en croissance régulière (près de 4% de l'emploi régional, chiffre d'affaires égal à 5,3 milliards de francs en 1984), le tourisme est un gisement considérable insuffisamment mis en valeur.

Les orientations de la politique concertée de l'Etat et de la région visent à augmenter au cours du IXe Plan de 25% la fréquentation touristique et à créer 8 500 emplois, notamment par une plus grande professionnalisation du secteur, l'amélioration des produits et de la commercialisation, le développement de la promotion collective.

Le tourisme pourra bénéficier de l'élargissement à la fois dans les zones considérées comme sensibles et dans les grands sites touristiques de la région. Cela nécessite la réalisation d'infrastructures d'accès, des compléments d'hébergement, des équipements touristiques intégrés et une adaptation des services et produits proposés à l'évolution de la demande.

Dans la perspective d'une ouverture sur le marché espagnol, l'effort doit porter en particulier sur le tourisme pyrénéen. A cet égard, la réalisation du tunnel du Puymorens devrait favoriser le développement d'une coopération transfrontalière avec l'émergence d'un important pôle touristique hivernal.

# 1.3.7. Thermalisme

La région Midi-Pyrénées dispose d'un potentiel thermal très important, avec de nombreuses petites stations souvent en déclin et situées dans des zones d'économie fragile. La relance du thermalisme dans ces stations peut être un facteur de maintien et de création d'activités non négligeable et contribuer à revitaliser le "pays" environnant.

Les efforts engagés depuis 1980 en matière de relance du thermalisme sont poursuivis dans le cadre du contrat de plan avec l'achèvement des contrats thermaux de sept stations : Aulus (Ariège), Salies-du-Salat et Barbazan (Haute-Garonne), Cransac (Aveyron), Luz-Saint-Sauveur et Barèges (Hautes-Pyrénées), Castéra-Verduzan (Gers).

Les contrats thermaux sont des programmes pluriannuels de développement d'une station avec un ensemble d'actions cohérentes visant à :

- la modernisation des établissements thermaux,
- l'amélioration des conditions d'hébergement,
- le développement des activités de loisirs.

#### 1.3.8. Artisanat

Midi-Pyrénées possède une forme d'artisanat centré autour du secțeur secondaire. 48 000 entreprises artisanales emploient près de 125 000 personnes dans des secteurs aussi divers que bâtiment, réparation automobiles et transports, alimentation, travail des métaux, bois et ameublement, etc. Après avoir créé des emplois de 1974 à 1983, la majorité d'entre elles voient leur activité stagner ou baisser.

Les orientations régionales au titre du IXe Plan sont tri-

- développement des filières de production,
  contribution au développement micro régional,
- développement du conseil et de l'information aux entrepri-

ses.

ples:

L'élargissement constitue moins un atout qu'une perturbation de l'environnement économique immédiat des artisans. Les finalités des actions en leur faveur consistent :

- à favoriser le maintien et le développement des entreprises artisanales dans les zones fragiles ou menacées,

- à améliorer leur information économique et technologique pour faciliter leur adaptation à l'évolution des marchés et des produits.

# 2. AMENAGER L'ESPACE REGIONAL ET DEVELOPPER LES ECHANGES

Du fait des massifs montagneux qui la bordent, la région Midi-Pyrénées se trouve à l'écart des grandes infrastructures et, de ce fait, des flux d'échanges avec la Péninsule ibérique et le reste de l'Europe. Son développement implique la poursuite d'une politique de désenclavement visant tant à réduire les disparités intrarégionales qu'à intensifier les échanges nationaux et internationaux.

Cela s'accompagne du développement des atouts industriels, touristiques et agricoles des pôles secondaires et du milieu rural midipyrénées, ainsi que d'une amélioration globale du cadre de vie de ses habitants.

# 2.1. Désenclaver Midi-Pyrénées

La modernisation des grands axes routiers et de certains axes secondaires est une nécessité vitale pour la région, formulée dans le contrat de plan, nécessité que rend partiuclièrement urgente le contexte de l'élargissement.

D'une part, les liaisons intrarégionales sont fondamentales pour les activités économiques de certaines zones : liaisons routières, Lot, Tarn, Aveyron, Gers avec Toulouse et désenclavement de l'Ariège,

D'autre part, pour faire bénéficier la région des courants d'échanges entre la Péninsule ibérique et le reste de la CEE et développer une coopération transfrontalière, une priorité doit être accordée à l'amélioration des liaisons physiques avec l'Espagne.

<u>La création d'un axe Toulouse-Barcelone</u> (RN 20 - tunnel du Puymorens) revêt une importance essentielle pour la région Midi-Pyrénées, tant du fait du potentiel économique en jeu que de l'intérêt de cet axe en termes d'aménagement.

Cet axe devrait être opérationnel avant la fin de la période de transition (1992) de l'entrée de l'Espagne dans la Communauté économique européenne.

Il faut souligner, par ailleurs, l'importance de la transversale Bayonne - Tarbes - Toulouse (RN 117) et du raccordement à l'autoroute Bordeaux - Bilbao.

La réalisation d'infrastructures est accompagnée d'une politique en faveur des transports de personnes (amélioration du réseau de transports collectifs interurbain et en zone rurale) et de marchandises.

Nouvelles technologies de communication

De même que l'amélioration des moyens de transports traditionnels doivent faciliter le développement économique régional et infrarégional, de mêmeles nouvelles technologies de la communication ont déjà, et auront dans quelques années, une influence considérable sur le devenir de la région.

Un schéma directeur régional de la communication, en cours

d'élaboration, doit déterminer début 1987 le maillage des supports techniques de communication et les produits et services susceptibles de se développer dans ce domaine en Midi-Pyrénées.

Les objectifs essentiels de ce schéma sera de veiller à ce

que:

- le développement de ces nouvelles techniques ne contribue pas à l'isolement progressif des zones déjà en difficulté, mais leur apporte un atout supplémentaire,

- la région Midi-Pyrénées ait sa place dans la structuration industrielle et culturelle que ce secteur économique opère au plan

national,

- puissent se développer des services communs aux entreprises, permettant ainsi aux PMI de la région de s'adapter plus facilement aux évolutions des marchés.

# 2.2. Revitaliser les zones fragiles : montagne et zones rurales

La politique de désenclavement ainsi que celles menées en vue d'améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises industrielles, artisanales et agricoles et de développer les activités à haute valeur ajoutée sont particulièrement adaptées au développement des zones fragiles que constituent le massif pyrénéen, le Massif central et certaines zones fragiles hors montagne déterminées de façon sélective.

Ces politiques participent à un effort global de développement de ces zones, en prenant en compte leurs fragilités et leurs atouts tout en mobilisant le milieu local.

# 2.3. Renforcer les pôles secondaires

Le rééquilibrage régional passe par le renforcement des pôles urbains secondaires généralement caractérisés par des activités industrielles traditionnelles : villes et bassins d'emplois à conforter (Castres-Mazamet, Lavelanet-Pays d'Olmes, Millau, Grauhlet...) ou zones industrielles en situation critique telle que Decazeville (Aveyron), Albi-Carmaux (Tarn) et Tarbes (Hautes-Pyrénées).

# 2.4. Mobiliser les énergies et les ressources locales

Les projets d'initiatives locales, parallèlement à la modernisation des grands secteurs de l'économie, contribuent à la revitalisation du tissu économique et social régional. Leur capacité de création d'emploi n'est pas négligeable. Par le nombre d'initiatives en cours d'élaboration dans la région, Midi-Pyrénées peut trouver un point d'articulation entre PME-PMI, entreprises artisanales et micro projets économiques (développement de certaines ressources locales). Le développement de l'économie sociale (secteurs coopératif, mutualiste et associatif) participe à la poursuite de cet objectif.

# 2.5. Développer les échanges nationaux et internationaux

#### 2.5.1. Commerce extérieur

La région peut et doit trouver pour ses productions des débouchés sur les marchés nationaux et internationaux.

L'amélioration des structures de communication et de transport, le renforcement des actions commerciales vers le reste de la France et l'étranger visent, en intensifiant les échanges extérieurs, à agir sur la balance commerciale de Midi-Pyrénées.

# 2.5.2. L'ouverture aux échanges

De façon plus large, l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté européenne donne à l'Europe une nouvelle dimension méditerranéenne et créée des conditions de développement qui doivent :

- inciter les régions du sud de la France à rapprocher leurs

compétences et leurs efforts pour un meilleur développement mutuel,

- amener Midi-Pyrénées à définir des axes de coopération économique et culturelle avec les pays étrangers et en premier lieu son voisin espagnol.

# <u>Coopération interrégionale et coopération transfrontalière</u> <u>trouvent leur traduction sur le massif pyrénéen</u> pour lequel :

Une politique de développement concerté est mise en oeuvre, définie par un contrat particulier commun au contrat de plan des trois régions intéressées (Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées) autour de cinq volets :agriculture, forêt-filière bois, industrie-artisanat-commerce, tourisme, maîtrise du développement.

Une coopération transfrontalière voit le jour qu'il est nécessaire d'accélérer, en particulier par l'amélioration des liaisons à travers le massif. La péninsule ibérique apparaît en effet comme un marché proche offrant des débouchés pour de nombreux secteurs de l'économie pyrénéenne : tourisme, produits agro-alimentaires de qualité, etc. Un accord de coopération pour l'aménagement du territoire a été signé en janvier 1985 entre le ministre espagnol des Travaux publics et de l'Urbanisme et le ministre français du Plan et de l'Aménagement du territoire.

Plusieurs axes de coopération sont d'ores et déjà envisagés, qui doivent faire l'objet d'un programme national d'intérêt communautaire présenté conjointement avec un PNIC espagnol. Ils concernent la réalisation d'infrastructures (liaisons transpyrénéennes), des aménagements touristiques et de mise en valeur du patrimoine (mise à l'étude d'un parc naturel international englobant le parc national des Pyrénées occidenta-

les et le parc d'Ordesa) et l'élaboration de zones pilotes d'expérimentation de coopération transfrontalière. Les produits touristiques envisagés devront multiplier le potentiel des axes de communication aménagés.

# 2.6. Améliorer le cadre de vie

#### 2.6.1. Culture

Les orientations régionales reposent sur une double démarche complémentaire qui vise à favoriser l'expression des cultures locales, mais aussi à permettre l'accès des habitants de Midi-Pyrénées à la culture extérieure et à ses produits par :

- le développement de l'audio-visuel et des industries de programme,

- la promotion de la culture scientifique, technique et in-

dustrielle,
- le développement des nouvelles technologies de la communication,

- le développement musical.

Ces orientations s'accompagnent de l'implantation de différents équipements culturels.

# 2.6.2. Environnement - Habitat

En matière d'environnement, les objectifs de l'Etat et de la région portent sur :

- la gestion et la protection des milieux naturels les plus sensibles,

- l'amélioration de la connaissance des données sur l'environnement.

- la formation et la sensibilisation du public et des acteurs du développement régional,

- le recyclage et la valorisation des déchets,

- l'amélioration de la qualité des eaux,

- la mise en valeur des formes urbaines caractéristiques de la région (bastides, villages pittoresques).

Le développement social des quartiers est fixé au contrat de plan Etat-région. Le programme engagé doit concerner 2 500 familles au cours du IXe Plan.

#### III - ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

Cohérence globale des diverses actions de développement

Les axes de développement qui inspirent l'ensemble des actions ici exposées visent à conforter et développer les secteurs économiques à fort potentiel d'avenir -aérospatiale, électronique, informatique, biotechnologies, communication- et la recherche qui leur est associée.

La note "d'orientation d'ensemble pour la préparation de la version finale du programme intégré méditerranéen concernant la région Midi-Pyrénées" de la commission en date du 29/09/1986 énonce bien ces quatre axes de développement :

- réussir le désenclavement de Midi-Pyrénées, région carrefour,

- développer une agriculture de marché,

- s'appuyer sur les nouvelles technologies dans les bassins d'emplois pour conserver et créer des emplois durables dans les petites et moyennes industries,

- réorienter l'industrie touristique par la commercialisation de produits plus adaptés à l'évolution de la demande et mettre en place des produits et des stratégies de développement touristiques interrégionaux.

#### 1. ACTIONS DE FORMATION

Le programme de formation initiale et professionnelle du contrat de plan vise à soutenir les grandes orientations régionales de développement : accompagnement des activités traditionnelles et "du futur" et développement des zones fragiles.

En matière de formation initiale, il porte sur la construction et l'aménagement de lycées d'enseignement professionnels, l'équipement technologique des établissements et l'aménagement des lycées agricoles.

En matière de formation professionnelle, sont retenus des formations liées au développement des activités traditionnelles (bois, textile, cuir) et du futur (filières agro-alimentaire et électronique), au développement des zones fragiles ainsi que diverses formations spécifiques (adultes, femmes, développement culturel...).

# Autres programmes

PIM: des actions de formation figurent dans chacun des sousprogrammes, que ce soit dans le domaine agricole, touristique, industriel et artisanal ou en vue du soutien au développement territorial.

OID : la maîtrise des axes de développement définis par les OID implique l'accompagnement d'actions de formation :

- formation agricole, industrielle et touristique, pour l'OID Ariège.

- formation-développement pour l'OID Tarn-Aveyron.

Pôles de conversion : le dispositif mis en place en faveur de ces pôles prévoit, dans le cadre de l'amélioration de l'environnement économique des entreprises, de mettre en oeuvre des actions de formation initiale et continue. Un effort important dans le domaine de la formation a été entrepris dans les établissements relevant du Ministère de l'Education Nationale. A cet effet, quatre axes ont été privilégiés :

ducation Nationale. A cet effet, quatre axes ont été privilégiés :
- la modernisation des formations existantes (nouveaux BEP de la mécanique, du secteur tertiaire, options technologie des systèmes

automatisés, productique...),

- l'ouverture de formations nouvelles et modernes : trois nouveaux baccalauréats professionnels (électronique, maintenance des systèmes mécaniques automatisés et productique bois,

- l'ouverture de nombreuses formations complémentaires au niveau V (froid-climatisation, nouveaux produits de zinc, commande numéri-

que),

- enfin, sur les conseils de la DATAR, il a été prévu le développement de deux filières nouvelles : la biotechnologie et les matériaux composites.

Ce développement sera concrétisé dès la rentrée 1987 par l'ouverture du nouveau BTS biotechnologie, la poursuite de la formation complémentaire (post-baccalauréat) concernant "les matériaux composites". Ces deux formations fonctionneront à la rentrée 1987 au lycée de Decaze-ville dans lequel est prévue la construction d'un atelier permettant d'accueillir ces formations.

Il faut noter que le développement important de ces formations technologiques prend appui sur deux établissements du bassin :

- le lycée de Decazeville,

- le lycée professionnel d'Aubin.

# 2. ACTIONS POUR FAVORISER LES RESEAUX DE TRANSFERT

Un contrat particulier définit les modalités des efforts conjoints de l'Etat, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et de la région en vue du développement du potentiel de recherche et d'enseignement supérieur et du soutien à la valorisation des acquis de la recherche, dans sept domaines porteurs d'innovation technologique : électronique, informatique, productique, biotechnologie, génie biologique et médical, matériaux et mécanique, instrumentation et capteurs.

Il s'agit notamment d'encourager la création ou le renforcement de structures souples regroupant industriels et chercheurs afin de mieux assurer la valorisation industrielle des travaux de recherche menés dans la région.

La diffusion des technologies nouvelles dans les PME-PMI de la région Midi-Pyrénées a fait l'objet d'un avenant du contrat de plan, dont le programme d'actions comporte trois volets :

- animation du réseau appoint technologique Midi-Pyrénées,

- soutien aux actions des conseillers technologiques, - soutien aux centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie.

## 3. POLITIQUES EN FAVEUR DES ENTREPRISES

# 3.1. Communication

Le développement des entreprises industrielles de communication fait l'objet de deux contrats particuliers au contrat de plan. Il constitue, d'une part, un des objectifs du contrat particulier consacré au développement culturel de la communication qui se traduit concrètement par la mise en place de l'agence économie, culture, communication en Midi-Pyrénées, chargée prioritairement de l'élaboration du schéma directeur régional de la communication. D'autre part, il représente un volet primordial du contrat particulier "communication électronique" qui prévoit, dans ses articles III et IV :

- une aide au développement des entreprises industrielles de communication,

· la participation à des plans de développement thématiques des services résultant de la mise en place de réseaux,

- laconstitution d'un fonds régional d'aide à la création audiovisuelle.

- la constitution d'une structure régionale de distribution, - la création de centres de programmes de formation (réalisation d'un institut régional de formation aux métiers de l'audiovisuel et du cinéma) et le développement de la recherche (financement de programmes de recherche).

#### 3.2. Industries traditionnelles

Textile : le contrat de plan prévoit des études de faisabilité, de marché, et des études générales visant à une meilleure organisation de la profession.

Productique : le soutien au développement de la productique

se traduit par deux actions, la création d'un fonds régional de développement technologique, la mise en place à Toulouse d'une antenne régionale de productique appliquée (ADEPA) et à Tarbes d'une antenne technique spécialisée à vocation interrégionale.

Micro-électronique: mise en place d'un animateur pour le conseil et la sensibilisation des PME à l'utilisation de la micro électronique dans les produits et procédés de fabrication.

Services aux entreprises : création d'un fonds régional d'aide au conseil (FRAC).

# 3.3. Artisanat et commerce rural

Ce secteur fait l'objet de six programmes d'action qui bénéficient également de financements communautaires au titre du FEDER hors quota, notamment :

- plans de développement concerté (assistance conseil et aide aux entreprises),

- aides aux groupements et coopératives artisanales,

fonds régional d'aide au conseil,programme exportation artisanat,

- opération de diffusion de l'information technologique à l'artisanat,

- opération d'animation globale du commerce rural.

# 3.4. Programme spécial hors quota

Le programme spécial institué par le règlement de la CEE N°2615/80 a été complété par le programme spécial adapté, approuvé en juin 1986 (voir nouveau règlement CEE N°214/84). Il concerne les trois régions du Sud-Ouest : Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. Son objectif d'adaptation des structures productives au contexte créé par l'élargissement a donné lieu, outre des actions en faveur du tourisme rural, à une série de mesures au bénéfices des PME, de l'innovation et de l'artisanat complétant les moyens mis en oeuvre dans le contrat de plan.

Développement des PME : élaboration d'analyses sectorielles sur les potentialités des marchés, création ou développement de services aux entreprises, colloques d'information, infrastructures de communication, accès des PME aux capitaux à risques.

Promotion de l'innovation : collecte et diffusion d'informations relatives aux innovations, encouragement à la mise en oeuvre de l'innovation en matière de produits et de technologies dans les PME. Développement de l'artisanat : amélioration de l'information technique et économique des artisans, mise en valeur des métiers traditionnels et des techniques nouvelles.

# 3.5. <u>Les actions industrielles du PIM</u>

Elles portent sur :

- l'aide aux investissements "immatériels" des entreprises, conseil et assistance technique, mise à disposition de personnel hautement qualité, formation professionnelle,

- l'aide au maintien et à la création d'entreprises, aide à l'implantation (infrastructures industrielles et artisanales), aide à l'investissement productif (renforcement des structures de transfert de technologies, soutien de l'automatisation et de la productique, aide au

financement des investissements sous forme d'attribution de prêts et renforcement des fonds propres des entreprises).

Outre la plupart des actions précitées, le secteur de l'artisanat bénéficie des actions suivantes :

- animation et assistance-conseil,

- aides au financement des entreprises (notamment bonification de prêts et contrats de développement d'entreprises artisanales),

- information technologique et économique des entreprises du milieu rural (mise en place d'un observatoire économique régional de l'artisanat, développement des nouvelles technologies, programme de formation).

# 3.6. Autres programmes

Menés avec l'intervention de la Communauté européenne.

Les programmes OID proposent, en faveur de certaines zones particulièrement handicapées des départements du Tarn, de l'Aveyron et de l'Ariège, différentes actions de politique industrielle et artisanale.

OID Ariège : études sur des projets de valorisation, diversification, reconversion et création, aide à l'installation de porteurs de projets, développement des services aux entreprises, formation industrielle adaptée.

OID est Tarn/sud Aveyron : développement des mécanismes de transfert (conquête de marchés, tranfert de technolgie), exploitation des dynamiques et des initiatives locales (soutien aux porteurs de projets), actions de formation-développement.

Le programme FEDER Textile propose des actions visant à développer de nouvelles activités dans les zones affectées par la restructuration de l'industrie du textile et de l'habillement (départements de l'Ariège et du Tarn) : - aménagement des friches industrielles,

- développement du recours au conseil par les PME,

- aides aux investissements (développement de la procédure

MECA),

- promotion et diffusion de l'innovation.

# 3.7. Zones affectées par des restructurations industrielles

Trois programmes sont prévus en Midi-Pyrénées en faveur de ce type de zones :

- le programme de redéveloppement des pôles de conversion de Decazeville et Albi-Carmaux,

- le PIC du nord-ouest Aveyron, intéressant le bassin de Decazeville et plus largement le nord-ouest du département de l'Aveyron,

- le programme FEDER Textile, soumis à l'approbation de la CEE, qui intéresse des zones affectées par la restructuration de l'industrie du textile et de l'habillement (départements du Tarn et de l'Ariège).

# Pôles de conversion

Outre la mobilisation maximale de mesures financières et sociales d'aide à la création d'emplois, les pôles de conversion bénéficient de programmes de redéveloppement axés, d'une part, sur le réaménagement de l'espace urbain et industriel, d'autre part, sur le développement technologique (par le biais de la formation, de la recherche appliquée, du transfert de technologie et de l'animation industrielle).

En Midi-Pyrénées, ont été retenues les opérations suivantes :

Pôle d'Albi-Carmaux : désenclavement routier, ferroviaire et aérien, amélioration du logement, équipements urbains, réhabilitation des voieries des cités minières, réhabilitation des friches industrielles.

Pôle de Decazeville : désenclavement routier et aérien, réhabilitation des friches industrielles, actions en faveur de l'habitat, actions de formation, transformation de l'antenne ANPE de Decazeville en agence, aménagements industriels et urbains divers.

# PNIC nord-ouest Aveyron

Elaboré à la suite d'une mission confiée à M. le Délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale en 1985, le PNIC nordouest Aveyron intéresse la zone constituée par le bassin d'emploi d'Aubin-Decazeville et les bassins environnants : Villefranche-de-Rouergue, Figeac et Rodez.

Ce programme envisage une série d'actions visant à favoriser le développement, l'implantation des activités industrielles et la formation, et à changer l'image de marque de ce bassin :

- aide à la création d'entreprises et l'animation économi-

que,

- financement de l'immobilier industriel, - développement de l'agro-alimentaire,
- équipements de formation,
- financement d'infrastructures routières,
- assainissement et réfection du réseau d'eau potable,
- traitement de la pollution industrielle,
- équipements paysagers et urbains.

# Programme FEDER Textile

Ce programme, qui concerne les départements de l'Ariège et du Tarn, s'articule surtout autour de quatre axes :

- aménagement de friches industrielles,
- aide au conseil,
  - aide aux investissements,
  - promotion et diffusion de l'innovation.

# 4. ACTIONS EN FAVEUR DES SECTEURS DE POLITIQUE ECONOMIQUE

## 4.1. Actions agricoles et relevant de la filière bois

Dans le contrat de plan, trois types d'actions contribuent prioritairement à la modernisation du secteur agricole :

- plans d'adaptation, destinés aux exploitations de petites dimensions et de marges réduites ne pouvant accéder aux plans de développement.

- modernisation des bâtiments d'élevage sous forme d'aides spécifiques aux petits et moyens agriculteurs,

- aménagement de la ressource en eau. Cette action, dont les modalités doivent être adaptées aux contraintes de production, comprend les grands aménagements de création et de mobilisation de la ressource en eau, l'assainissement, le drainage et l'irrigation des terres agricoles, de même que les programmes de la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne.

En accompagnement, sont prévues les actions suivantes :

- développement des productions animales : bovins, caprins, ovins, porcins et petites productions déficitaires,
- développement de productions végétales : grandes cultures,
- oléagineux, protéagineux, viticulture, fruits et léqumes, productions déficitaires ou à haute valeur ajoutée,
  - aide aux investissements de stockage-conditionnement.

Le contrat particulier "élargissement" complète le contrat

de plan par des actions de soutien.

Renforcement du potentiel de commercialisation : filière viticole et fruits et légumes, aide à l'accroissement du potentiel de transformation, soutien aux exportations, en particulier en direction de la Péninsule ibérique

Modernisation, adaptation et diversification des exploitations : amélioration du vignoble et restructuration de la production, rénovation du verger, horticulture et serres, hydraulique.

Renforcement des programmes de recherche-expérimentation-développement : recherches appliquées fruits, légumes et viticulture, recherche expérimentation grandes cultures, observatoire sur les coûts et performances de matériels, appui technique, développement.

La filière bois bénéficie de deux types d'action.

Au niveau de la production forestière, financement d'investissement de productions : balivage, aide à la desserte forestière, reboisement et équipement des forêts, plantations à courte révolution, aide à l'installation des bûcherons, réseaux de références techniques et économi ques.

En faveur de la filière, élaboration d'une charte région: de modernisation des industries du bois et du commerce des bois et produits oeuvrés : modernisation des industries, organisation de l'approvisionnement et de la commercialisation aval, promotion des exportations, formation des personnels.

# PIM

Les actions agricoles du PIM se caractérisent par :

- leur sélectivité (n'ont été retenues que des actions visant à renforcer le potentiel d'exportation des produits agricoles et forestiers dans le cadre de l'élargissement),

- leur intégration par filière agricole (interventions aux différents stades production-transformation-commercialisation et désenclavement agricoles).

Au nombre d'une quinzaine, elles poursuivent trois objectifs majeurs :

- la consolidation des filières agricoles fragilisées par l'élargissement,

- l'accroissement de la compétitivité des productions pour lesquelles la région possède une vocation naturelle et des avantages comparatifs,

- la valorisation des atouts agricoles et forestiers de certaines zones défavorisées et de montagne.

Les principales dispositions envisagées concernent l'hydraulique agricole, la commercialisation et la transformation des productions, les infrastructures rurales et la formation. En outre, un volet bassins allaitants Sud Massif central et Pyrénées comportant notamment des actions en matière foncière, génétique et sanitaire a été introduit pour donner suite au refus de la Communauté d'accepter le cumul des PIM et des programmes régionaux spéciaux au titre du FEOGA.

# OID

Le programme OID Ariège prévoit l'aménagement d'axes routiers jugés essentiels pour le désenclavement du département. Ceci se traduit par :

- l'aide à l'installation de jeunes agriculteurs,

- le développement des équipements,

- la consolidation de l'agriculture de montagne,

- la valorisation de la production,

- le développement de la production forestière.

Des actions de formation complètent ce dispositif.

Le volet agricole du programme OID Tarn-Aveyron concerne :
- l'optimisation des systèmes d'exploitation agricole (principalement action d'observation d'exploitations de référence),
- le maintien et le développement des activités liées à l'élevage, à la filière bois et à l'agro-alimentaire.

# 4.2. Actions d'aménagement du territoire

# Réseau routier - transports

En complément des travaux menés par l'Etat au cours du IXe Plan d'aménagement des RN 20 et 117, modernisation des itinéraires nationaux du Lot et de l'Aveyron dans le cadre du plan routier Massif central, construction de rocades et déviations de grandes agglomérations), le contrat de plan fixe un programme d'aménagement des routes nationales de Midi-Pyrénées, dont, en priorité, l'axe Toulouse-Albi-Rodez.

Le volet transport du contrat de plan porte sur :

- les transports collectifs de personnes avec la poursuite de la réalisation du schéma régional de transports collectifs interurbains adopté par la région en 1981 (infrastructures ferroviaires, acquisition de matériel ferroviaire, restructuration et développement du réseau, actions d'accompagnement),

- les transports de marchandises qui ont donné lieu au second volet "actions dans le domaine des transports" de l'avenant élargissement du contrat de plan, prévoyant, outre des aides aux entreprises du secteur des transports (aides au conseil et à la modernisation des entreprises), la réalisation de plateformes de fret, de centres de transports combinés et d'aménagements d'intérêt collectif.

# Programme spécial FEDER hors quota

Dans le cadre des mesures d'amélioration de l'environnement économique des entreprises, sont prévues des actions visant à développer la productivité des transports de marchandises et à améliorer les chaînes de transport : investissements en infrastructures, équipements et projets d'intérêt collectif, introduction de techniques modernes de gestion et communication.

# <u>OID</u>

L'OID Ariège prévoit l'aménagement de la RN 20 et de certains axes routiers jugés essentiels pour le désenclavement du département.

Outre des actions de désenclavement routier, l'OID Tarn-Aveyron propose des actions de désenclavement aérien, d'aménagement de structures de transport et un projet d'approvisionnement par gazoduc de Millaud-Saint-Afrique.

## PIM

Dans le cadre de ce programme sont proposées, en complément des interventions importantes menées par l'Etat, la région et la Communté européenne, des actions de désenclavement en nombre limité devant béficier principalement à la zone transfrontalière (massif pyrénéen) :

- ouverture vers la Catalogne (tunnel du Puymorens - tra-

vaux sur la RN 20),

- désenclavement des sites touristiques et industriels,

- réalisation de plateformes de fret.

# Pôles de conversion

Les programmes de redéveloppement des pôles de conversion prévoient des actions de désenclavement. Il s'agit en Midi-Pyrénées :

- d'actions de désenclavement routier (renforcements coordonnés de la RN 12, entre Albi et Castres), de désenclavement ferroviaire et aérien (liaison Albi-Paris) pour ce qui concerne le pôle Albi-Carmaux,

- d'actions de désenclavement routier et aérien (déviation de Decazeville, aménagement de chemins départementaux, liaison aérienne Rodez-Paris) pour ce qui concerne le pôle de Decazeville.

# 4.3. Nouvelles technologies de communication

La politique de développement de la communication définie dans le cadre du contrat de plan donne lieu à quatre types d'intervention (voir contrats particuliers communication) :

- élaboration d'un schéma directeur régional de la communica-

tion,

- aides aux infrastructures et équipements : couverture TV du service public de l'audio-visuel, réseaux câblés, centres multi mé-

dias, vidéothèque régionale,

- aide au développement des entreprises industrielles de communication,

- formation - recherche.

### Autres programmes

L'amélioration des réseaux de télécommunication et d'informatique est un des éléments du volet du programme spécial FEDER HQ consacré à l'amélioration des infrastructures de communication entre les entreprises et leur environnement.

Cet objectif figure également dans l'OID Ariège (développement de l'audiovisuel et de l'informatique) et dans le PIM au titre du soutien au développement territorial (une action communication télévisuelle et informatique, électronique et vidéo-transmission).

# Commerce extérieur

Concernant aussi bien les secteurs traditionnels que ceux porteurs d'innovation technologique, les actions en faveur du commerce extérieur visent à soutenir les investissements à l'exportation des entreprises régionales.

# Bâtiment et travaux publics

Trois actions intéressent ce secteur :

- les contrats de modernisation des entreprises (qui bénéficient également de financements communautaires au titre notamment du FEDER hors quota),

- le programme d'animation mené par le comité régional de concertation en faveur des entreprises du secteur (annuaire des maîtres d'ouvrage régionaux, guide de financement des ouvrages du BTP, études, etc.),

- la promotion de l'innovation dans le BTP.

- l'énergie.

Un contrat particulier signé avec l'agence française pour la maîtrise de l'énergie (AFME) porte en priorité sur des actions de maîtrise de l'énergie sous forme d'interventions financières auprès des collectivités locales et d'aides directes à l'industrie et à l'agriculture.

# 5. ACTIONS D'AMENAGEMENT SPATIAL

#### 5.1. Zones fragiles

Le projet de contrat interrégional préparé par la DATAR consacrait trois de ses programmes au développement des zones touchées par

des phénomènes de dévitalisation. Leur mise en oeuvre a été définie par les contrats particuliers au contrats de plan suivants :

- zones rurales fragiles hors-montagne,

- zone de montagne Massif central,

- zone de montagne Pyrénées.

# Zones rurales fragiles hors montagne

Ce programme intéresse cinq zones déterminées de façon sélective dans les départements de la Haute-Garonne, du Gers, des Hautes-Pyrénées, du Tarn, du Tarn-et-Garonne.

Il privilégie des actions de développement économique dans un certain nombre de domaines prioritaires :

- agriculture et forêt, interventions sur les points faibles des filières bovins et ovins, porcins, gras, bois, aide à la consolidation des exploitations agricoles,

- industrie et artisanat,

- services,

- tourisme.

Il soutient la maîtrise du développement local : aide à l'installation et à la création d'entreprises, appui des projets d'organisation collective au soutien à la mise en place de programmes de développement micro régional.

La réussite de ce programme passe nécessairement par un effort important en matière de désenclavement routier (voir page 9) de ces zones, et notamment par les liaisons entre bassins d'emploi et avec Toulouse.

# Zone Massif central

La région Midi-Pyrénées est concernée pour quatre départements : Aveyron, Lot, Tarn et Tarn et Garonne. Le contrat particulier prévoit la mise en oeuvre de programmes sectoriels intégrant de manière cohérente un ensemble d'actions conformes aux priorités de développement dans les domaines suivants :

- agriculture,

- industrie agro-alimentaire,

- filière bois.

- artisanat,

- tourisme rural,

- services liés à l'activité rurale.

# Zone de montagne massif pyrénéen

Le contrat particulier Pyrénées définit douze opérations interrégionales dans les domaines agricoles, industriels et artisanaux, le tourisme et la filière bois, ainsi que le soutien à la maîtrise du développement local.

Parmi les six départements pyrénéens, trois départements de

Midi-Pyrénées sont concernés : Ariège, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées.

Le contrat de plan, parallèlement à ces politiques interrégionales, finance en Midi-Pyrénées un programme de formation professionnelle liée au développement des zones fragiles.

# 5.2. Développement local

Les mesures en faveur du développement local occupent une place importante dans la plupart des programmes régionaux.

Dans le contrat de plan, l'objectif de développement local sous-tend en particulier les actions en faveur de l'artisanat, du commerce rural, du tourisme, du thermalisme, de l'agriculture ou de l'habitat social. Y sont associées des mesures d'aide à l'emploi ("actions expérimentales pour l'emploi") et des formations spécifiques (programme de formations liées au développement des zones fragiles).

Le développement local est de même une donnée inhérente aux programmes portant sur des zones géographiques. Ainsi, les programmes interrégionaux de développement des zones rurales fragiles, du Massif Central et des Pyrénées, les programmes de redéveloppement des pôles de conversion, les OID, etc.

Par ailleurs, le PIM, au titre de son sous-programme de soutien au développement territorial, prévoit une action de "formation au développement" recouvrant à la fois le montage d'opérations de développement territorial et la mise en place de modules de formation au développement.

Au-delà des programmes engagés par l'Etat, les collectivités territoriales et la Communauté européenne, une multitude d'opérations originales de développement local conduites en Midi-Pyrénées contribuent au maintien et à la création d'activités génératrices d'emplois : chartes intercommunales, comités de bassins d'emploi, opérations partenariales, zones pilotes du ministère de l'agriculture, participation des grands groupes à l'animation et au développement du tissu industriel local, etc.

# 5.3. La coopération transfrontalière

Avec l'élargissement de la communauté européenne, se développent des courants d'échanges entre l'Etat français et l'Etat espagnol d'une part, les régions frontalières d'autre part. Le développement de ces relations constitue un enjeu essentiel à tous les niveaux de l'activité politique, économique et culturelle. La volonté d'intensifier cette coopération se traduit concrètement par :

La <u>création à Jaca, le 10 juin 1982, lors de la conférence des régions pyrénéennes, de la communauté de travail des Pyrénées</u> réunissant les trois régions françaises de l'Aquitaine, de Midi-Pyrénées et du Languedoc-Roussillon, les quatre régions du nord-est de l'Espagne (Catalogne, Aragon, Navarre, Pays Basque), ainsi que l'Andorre.

La <u>signature</u>, <u>le 31 janvier 1985, d'un accord de coopération en matière d'aménagement du territoire</u> entre le ministre français du Plan et de l'Aménagement du territoire et le ministre espagnol des Travaux publics et de l'Urbanisme.

Un <u>projet de programme national d'intérêt communautaire Pyré-</u> <u>nées, présenté conjointement avec un PNIC espagnol, qui aurait les axes</u> suivants :

<u>- programme de communications routières nationales et régionales,</u>

- actions en faveur du tourisme et de l'environnement, dont la mise à l'étude d'un parc naturel international,

<u>- zones pilotes d'expérimentation de la coopération trans-</u> <u>frontalière.</u>

Enfin existent, depuis parfois de longues années, des relations transfrontalières de niveau local qui sont le fait de structures telles que la COPEF (conférence permanente des chambres de commerce, d'industrie et de navigation du sud-ouest de la France et du nord et de l'est de l'Espagne), l'institut France-Espagne dans les domaines de la culture et de l'environnement, les universités, etc.

# 6. ACTIONS EN FAVEUR DU TOURISME

Le contrat de plan comporte quatre actions en faveur du tourisme :

- création d'unités de séjour touristique,
- constitution d'un observatoire économique du tourisme,
- mise en place d'un système télématique touristique,
- poursuite de la politique des contrats de station-vallée (amorcée en 1981), s'intégrant dans le programme de développement du massif pyrénées.

Les actions thermalisme portent sur la mise en oeuvre des contrats thermaux.

# Programme spécial FEDER hors quota

Un volet de ce programme intéresse le tourisme rural. Trois types d'intervention y figurent :

- aide à la création et à la modernisation de l'hébergement touristique,

- soutien à la création et au développement de services com-

muns,

- financement d'équipements et d'infrastructures directement liés au développement du tourisme.

#### PIM

Le sous-programme tourisme du PIM propose une série de mesures visant à renforcer l'efficacité de la filière touristique et à développer les moyens de prospection :

- diversification des hébergements,

- lancement de produits nouveaux,
- observation économique,

- signalisation,

- mise en place de pôle de loisir et d'animation,

- ingénierie touristique,

- actions nouvelles de promotion touristique,
- actions de formation.

# OID

Le programme OID Ariège prévoit la création d'infrastructures de loisir-animation et d'hébergement, ainsi que des actions de formation.

La création de produits touristiques, la conquête de nouveaux marchés, la réalisation d'équipements et des actions de formation et communication sont inscrits au programme OID Tarn-Aveyron.

# 7. ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Certains territoires concernés par l'OID Tarn-Aveyron sont exceptionnellement pollués. Ce programme prévoit en conséquence différentes actions de valorisation des ressources de l'environnement et des déchets :

- mise en place de réseaux d'observation de ressources de l'environnement.
  - interventions de dépollution,
- études-expérimentations concernant le traitement des déchets,
- études de prospection des marchés de l'amendement et de l'ingénierie de compostage,
- réalisation d'une installation de traitement d'ordures ménagères et déchets de mégisserie,
  - installation de dépollution,
  - opérations liées à la gestion de la ressource en eau,
  - exploitation des énergies renouvelables.

IV - RESSOURCES FINANCIERES

# DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT (millions de francs courants)

	1986	1987	1988	1989	1990
ENSEIGNEMENT	68,9	64,4	12,3	2	2
CULTURE VIE SOCIALE SANTE (HORS CHR)	46,3 21,6	43,8 19,1	41,5 17,6	42,7 18,3	45,6 18,8
EQUIPEMENTS SOCIAUX	0	0	0 .	0	0
LOGEMENT	0,1	0,1	0	0	0
DEVELOPPEMENT URBAIN	186,2	194,6	202,4	210,7	218,7
DEVELOPPEMENT RURAL	13,7	5,2	2,5	6,6	5
TRANSPORTS	373,4	385,9	397,5	409,4	421,6
ACTION ECONOMIQUE	. 12	13,8	15,5	18,6	18,7
SERVICES GENERAUX APU	82,3	103,9	105,6	1 <b>0</b> 9	109,1
TOTAL	804,4	830,8	794,9	817,4	839,5

# DEPENSES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES (millions de francs courants)

	1986	1987	1988	1989	1990
ENSEIGNEMENT	375,2	386,5	355,9	356,2	370,9
CULTURE VIE SOCIALE	497,6	510,2	530,7	538,2	552,9
SANTE (HORS CHR)	234	237,9	246	248,7	253,8
EQUIPEMENTS SOCIAUX	125,4	129	134,7	135,9	138,6
LOGEMENT	756,9	770	767,4	769,4	774,6
DEVELOPPEMENT URBAIN	1349,9	1400,7	1470,6	1499,5	1541,8
DEVELOPPEMENT RURAL	1261	1298,4	1363,5	1391,7	1427,2
TRANSPORTS	1311,9	1360,9	1424,3	1454,7	1496,2
ACTION ECONOMIQUE	390,5	410,3	437	451,9	468,3
SERVICES GENERAUX APU	950,3	1007,3	1060,3	1084,2	1114,2
TOTAL	7252,6	7511,4	7790,3	7930,4	8138,5

#### 9

# EXPLOITATION DES CONTRATS DE PLAN - ETAT - REGION ET DES BILANS D'EXECUTION FINANCEMENT A LA CHARGE DE LA REGION

REGION: MIDI-PYRENEES

En millions de francs courants

Financement par période Motifs	1984+1985	1986+1987+1988 ②	Total 1984-1988 (3) = (1) + (2)	Moyenne par année 4 = 3 / 5	Prévision cumul 1989-1990 ⑤
I - Promotion de l'emploi	0,2	0,2	0,4	٤	2,0
II - Formation de base	54,6	56,0	110,6	22,1	45,0
III - Adaptation des filières de formation	16,5	26,6	43,1	8,6	20,0
IV - Réseaux de transferts	30,1	41,5	71,6	14,3	30,0
V - Les technopoles	-	_	-	<b>-</b> .	-
VI - Les politiques en faveur des entreprises	2,3	5,2	7,5	1,5	5,0
VII - Les secteurs de politique économique	209,4	417,3	626,7	125,5	250,0
VIII - Aménagement spatial	4,4	6,4	10,8	2,2	5,0
IX - Tourisme	5,6	12,8	18,4	3,7	10,0
X - Gestion de l'environnement	41,8	102,9	144,7	28,9	60,0
XI - Culture, sports, loisirs	10,4	22,8	33,2	6,6	15,0
XII - Action sanitaire et sociale	4,0 .	11,0	15,0	3,0	8,0
Total général	379,3	702,7	1 082,0	216,4	450,0

Sources : CPER et Prévisions BIPE.

Mise en forme pour la DATAR : ACT - Etudes et Recherches Economiques et Industrielles -. Bureaux : 17 bis rue Richard Lenoir, 75011 - Paris. Tél : 40 24 20 10.

Carte de politique européenne : CAES.

SUMMATRE	P.D.R. NORD PAS DE CALAIS	Pages
I - ANALYSE ECON	OMIQUE ET SOCIALE	2
<ol> <li>Caractéristiq</li> <li>Principaux dé</li> <li>Impact des ac</li> </ol>	énérale de la région ues de l'évolution économique séquilibres et problèmes structurels tions passées ent régional - Problèmes et conditions	2 3 10 16 29
II - OBJECTIFS I	DE DEVELOPPEMENT	32
	ent des infrastructures et la valorisation des ressources humaines on économique	32 33 34
III - LES ACTIONS	DE DEVELOPPEMENT	36
4. Réseaux de tra 5. Les politiques 6. Les secteurs d 7. Tourisme 8. Gestion de l'e 9. Culture - spor 10.Action sanitai	pase s filières de formation unsferts s en faveur des entreprises le politique économique environnement ets - loisirs	37 38 40 41 43 46 51 52 53 54 55
IV - RESSOURCES F	INANCIERES	57

# 2. CARACTERISTIQUES DE L'EVOLUTION ECONOMIQUE

Les tableaux ci-dessous présentent les principales caractéristiques de l'évolution économique du Nord-Pas-de-Calais de 1975 à 1985.

## 2.1. Tableaux statistiques

### Population:

POPULATION	% de variation 1975/82			Densité	Superficie
TOTALE 1982	(a)	(b)	(c)	317	12 414
3 932 900	+0,5	-3,7	-3,2	Hab/km2	km2

(a) Population totale (b) Solde migratoire (c) Solde naturel

Comparaisons avec le France entière			
	7,2%		
Part population nationale	<b></b>	Variation	
Part superficie nationale	2,2%	de la population totale	de 1975 à 1982:
Densité: ratio Région/France	3,2%	FRANCE +3,07 %	REGION +0,5%

### Population active:

POPULATION	Pop. act.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		d'activité	1982
ACTIVE	1982 (milliers)	moy.75/82	TOTAL	Hommes	Fermes
NPde-C.	1 518,1	+0,87	38,2	49	29
france	23525,1	+1,11	42,5	52,6	34,5
Région/France	6,45	0,78	0,89	0,93	0,84

# Population employée:

EMPLOI TOTAL AU LIEU DE TRAVAIL	Emploi total au 1/1/1985 (milliers)	×	% Fr.	11	yenne annuelle 3/85 Taux %	Taux France %
TOTAL REGION	1281,543	100	100	- 25 175	- 1,9	- 1,0
Agriculture	62,214	4,8	7,6	- 1 779	- 2,7	- 0,2
Industrie	404,777	31,6	24,8	- 18 476	- 4,1	- 2,8
B.C.G.A.	84,650	6,6	7,2	- 7 655	- 7,6	- 5,8
Commerce	168,960	13,2	12,0	- 3 278	- 1,8	- 1,0
Aut.tertiaire	560,942	43,8	48,4	+ 2 735	+ 0,3	+ 1,2

### Chômage:

TAUX DE CHOMAGE	% Mars 1982	% Mars 1986	% de variation années 1981/1986
NPde-C	10,9	13	+ 5,9
France	8,4	10,2	+ 7,6

## Valeur ajoutée:

VALEUR	V.A. totale 1982	V.A./habitant	% ге́ра	rtition V.A	. régiona	le 1982
AJOUTEE 1982	(millions de Fr.)	(milliers de Fr.)	Agricul.	Industrie	BCGA	Tertiaire
Nord-Pas-de-Calais	213 852	54 314	3,03	35,7	7,1	54,17
Ratio Rég/France	<b>6,3</b> 3	0,87	0,67	1,2	1,07	0,92

## Niveau de formation:

% POPULATION 1982 + 15 ans avec formation	Aucun diplôme déclaré	Bacc. et +	Dont diplôme enseign.supér.
Nord-Pas-de-Calais	41	9,2	4,3
France	39,4	12,5	6,2

taux de chômage approche 18% : la Sambre-Avesnois, le Valenciennois et le Cambrésis.

## 2.3.3. Une insertion difficile pour les jeunes

Une étude récente menée sur l'année 1985 montre que 50% environ d'une génération de jeunes de moins de 25 ans abordant la vie active s'insère dans le système productif régional (soit 25 000 sur 50 000) et, que 80% de ces insertions se font par des contrats à durée déterminée. Dans les zones les plus défavorisées, l'insertion ne représente qu'un tiers de la génération (Sambre-Avesnois 30%, Cambrésis 36%, Valenciennois 41%, Boulonnais 43%).

## 2.4. Valeur ajoutée et structure des emplois

### 2.4.1. L'industrie

Les anciennes industries n'emploient plus aujourd'hui que le quart des actifs secondaires régionaux, mais restent des secteurs d'activités importants pour la nation et pour l'avenir de la région.

L'industrie énergétique régionale assure 13% de la production énergétique française et 20% de la production de charbon. Dans les charbonnages (environ 19 000 salariés dont 9 000 au fond, contre 219 000 travailleurs en 1947), le plan en cours prévoit une réduction de 2 500 postes par an jusqu'en 1988. A cette date, il ne devrait plus y avoir que deux sièges d'extraction, à Oignies et à Aremberg.

La sidérurgie régionale emploie le cinquième des effectifs nationaux et fournit 20% de la valeur ajoutée nationale et un peu plus du tiers de l'acier brut français. La vocation sidérurgique de la région a été confirmée et, pour assurer la compétitivité internationale de ce secteur, plus d'un milliard de francs d'investissements ont été programmés sur le site de Dunkerque (tôlerie forte à Usinor et convertisseur de la CFAS). Enfin, l'implantation d'une acierie électrique à Trith-Saint-Léger a été décidée et est en cours d'achèvement.

<u>Le secteur textile</u> représente le quart des effectifs nationaux et de la valeur ajoutée française. Grâce à des aides publiques de près d'un milliard de francs, la compétitivité et la situation financière des entreprises se restaurent et l'hémorragie des emplois s'atténue : la régression des effectifs qui était de l'ordre de 6% par an, soit plus de 7 000 emplois jusqu'en 1990 n'est plus aujourd'hui que d'environ 2%.

Cependant, au-delà des considérables restructurations de ces activités traditionnelles, c'est l'ensemble du secteur secondaire régional qui voit son importance décroître.

Ainsi, de 1962 à 1985, le poids industriel du Nord-Pas-de-Calais dans la France est-il passé de plus de 11% à 7,6%. L'industrie régionale a perdu de 1975 à 1984 135 900 emplois, soit 2,8% par an en moyenne au lieu de 1,7% à l'échelle nationale.

Si l'essentiel de cette diminution d'emplois s'explique par la crise du textile (- 57 000 emplois), de la sidérurgie (- 20 000 emplois) et des houillères (- 25 000 emplois), le solde est imputable aux difficultés rencontrées par les autres industries qui avaient pourtant été développées depuis 1968 pour soutenir l'effort de réindustrialisation régionale.

En effet, les actions de reconversion sont elles-mêmes vulnérables. Le <u>secteur automobile</u>, élément essentiel de la réindustrialisation (30 000 salariés, 10% de l'automobile nationale, 5% de l'emploi régional avec 2 unités de premier plan : Renault à Douai et La Française de mécanique à Douvrin), n'est plus créateur d'emplois. De même, les industries du port de Dunkerque (sidérurgie, constructions navales, raffineries) doivent être restructurées.

<u>Les industries d'équipement</u> (hors automobile), notamment le machinisme agricole, la construction navale, l'équipement industriel, le gros matériel électrique, stagnent ou régressent depuis 1978.

<u>Le secteur des biens intermédiaires</u> diminue en part nationale depuis 1974, ainsi la chimie, troisième dans la production française, l'industrie du verre (60% du verre plat français).

Seul <u>l'agro-alimentaire</u> semble résister et constitue un élément important du dynamisme régional. Avec 43 000 salariés (9% des emplois régionaux), il est le deuxième secteur régional après le textile pour une production diversifiée et souvent compétitive internationalement.

Les industries présentant un fort potentiel de développement sont relativement peu représentées. Certes, la région possède quelques leaders de la bio-industrie et des établissements performants dans le domaine de l'électronique et de l'informatique, mais ces secteurs porteurs ne représentent que 4% des emplois régionaux (1,6% en parachimie, 1,4% en matériel électronique, 0,3% pour les instruments et matériels de mesure, 0,2% pour la pharmacie, 0,2% pour le matériel de traitement de l'information, 0,1% en aéronautique).

L'essentiel du tissu industriel régional est composé d'industries dont la caractéristique essentielle est le sous-investissement (mis à part les 3 secteurs de l'automobile, de la sidérurgie et de l'agro-alimentaire qui ont bénéficié de gros investissements ces dernières années). Ce sous-investissement (évalué par l'INSEE à 5 à 6% en moyenne par rapport à la France) résulte du retard régional en matière de valorisation des productions et des marges de profit : la valeur ajoutée par emplois des établissements régionaux est inférieure de 8 à 13% à la moyenne nationale (source INSEE).

#### 2.4.2. Le tertiaire

Cette faiblesse industrielle n'est pas compensée de façon significative par l'essor du tertiaire.

Si la croissance des activités de services a été identique à celle de la France (plus 1,7% durant la période 1975-84), il n'en reste pas moins vrai que la région ne rattrape pas son retard.

En 1975, en effet, le Nord-Pas-de-Calais se trouvait parmi les dernières régions françaises pour les emplois tertiaires dans les commerces et services aux particuliers, dans l'enseignement et dans les secteurs tant administratif que sanitaire ou social.

Début 1976, le tertiaire représente 58% des emplois salariés régionaux contre 64% pour la France et connaît un freinage dans les créations d'emplois depuis 3 ans plus accentué que dans le reste du pays, notamment du fait des commerces dont l'emploi régresse nettement en région depuis 1983, ce qui peut s'expliquer par la diminution de la masse salariale régionale.

L'activité tertiaire est essentiellement concentrée dans l'agglomération lilloise (35% du total) du fait de la présence des entreprises de vente par correspondance (lre place nationale), des sociétés-de négoce de laine et de la concentration des universités, de centres de recherche et d'entreprises de services à Villeneuve-d'Ascq.

Toutefois, malgré des progrès récents conduisant à un doublement des effectifs en quelques années, on constate une faiblesse des effectifs de recherche et de services aux entreprises, ainsi que de l'intensité de leurs relations. Les industries régionales occupent 4,6% des effectifs de la recherche et du développement employés en province, contre 7,4% en Midi-Pyrénées et 22,2% dans la région Rhône-Alpes.

### 2.5. Formation

La faible qualification moyenne de la main-d'oeuvre et des jeunes constitue un handicap sérieux pour le Nord-Pas-de-Calais malgré les premiers retards comblés.

Les cadres et techniciens ne représentent plus que 17,7% des emplois contre 24,2% au plan national et la région concentre toujours des emplois ouvriers (72% des emplois en 1983 contre 73,6% en 1977).

Le faible niveau de qualification des demandeurs d'emplois résulte du retard régional en matière de niveau de diplôme, notamment pour l'enseignement général et professionnel long. Le Nord-Pas-de-Calais est la région où le cycle court (CAP, BEP) est, en pourcentage des effectifs totaux du secondaire, le plus développé.

70% des élèves arrêtent leur scolarité avant la terminale. Cependant, grâce aux mesures prises (création de BTS et d'IUT), le deuxième cycle de l'enseignement secondaire se renforce (+8% en 1985).

En matière d'enseignement supérieur, le retard régional est aussi important bien que les jeunes générations semblent combler une partie de l'écart observé chez leurs aînés (44% d'écart avec la moyenne nationale pour 35-45 ans, réduit à 29% pour les 15-34 ans).

Cependant, il faut noter que, dans l'ensemble, la meilleure situation des dernières années s'observe surtout pour les niveaux techniques courts, qui restent insuffisants pour former les jeunes aux exigences des nouvelles technologies et de la nécessaire formation permanente.

Cette situation de sous-qualification tient, certes, à la structure sociale régionale (davantage d'ouvrières) ainsi qu'aux capacités des filières d'enseignement privilégiant les cycles courts, mais aussi aux mouvements migratoires des jeunes qualifiés.

## 3. PRINCIPAUX DESEQUILIBRES - ET PROBLEME STRUCTURELS

Les difficultés économiques du Nord-Pas-de-Calais se sont concentrées ces dernières années sur le département du Nord et plus particulièrement sur un groupe de zones contiguës situées au sud : la Sambre-Avesnois, le Valenciennois et le Cambrésis. D'autres zones du Nord sont également en situation difficile : Roubaix-Tourcoing, Dunkerque et le Douaisis; de même que quelques zones du Pas-de-Calais : Lens-Hénin, Boulonnais et Calaisis; soit au total 9 zones qui rassemblent 2,39 millions d'habitants (60% du total régional).

Nous présentons dans cette partie ces déséquilibres du point de vue de l'emploi et de la formation. L'aspect sectoriel ayant été traité dans la partie précédente.

### 3.1. La Sambre-Avesnois

L'évolution des emplois au cours des trois dernières années a été beaucoup plus négative que pour la moyenne régionale : environ 2 points de baisse de plus chaque année. Au total, la zone a perdu depuis début 1982 environ 12 à 13% des emplois (10 000 sur 80 000). La quasi-totalité des pertes concerne l'industrie (- 24% environ) tandis que le tertiaire est stable. Les industries les plus représentées sont la fabrication de tubes (Vallourec : 4 établissements, 3 400 emplois), la construction automobile (Chausson : 2 500 emplois), le gros matériel électrique (Jeumont-Schneider : 1 300 emplois), la fonderie et le travail des mé-

taux, les matériaux de construction, la sidérurgie, le textile, l'équipement industriel, l'habillement, la machine-outil. Ces difficultés industrielles se localisent essentiellement à Maubeuge, Aulnoye et Jeumont et accessoirement sur la zone de Fourmies-Trélon. Les ressources de maind'oeuvre sont abondantes et relativement bien fournies dans les niveaux BEP - bac technique.

Depuis 3 ans, les ressources de main-d'oeuvre excèdent très largement les emplois offerts de sorte que l'émigration nette s'accentue et le "sur chômage" augmente. Actuellement supérieur à 16%, le taux de chômage pourrait atteindre 20% début 1990. En 1985, moins d'un jeune sur trois arrive à s'insérer dans le système productif local.

Cette zone est celle du Nord-Pas-de-Calais où la dégradation récente est la plus intense.

### 3.2. Valenciennois

Le Valenciennois arrive en seconde position derrière la Sambre-Avesnois en matière de baisse des emplois : le rythme a été double de celui de la région, - 2,6% l'an, ce qui conduit à une baisse de 9 à 10% des emplois depuis 4 ans, soit 10 500 emplois perdus environ sur 111 000. Ces baisses sont entièrement imputables à l'industrie. Les principales activités sont le matériel ferroviaire (5 000 emplois), les pièces pour automobile (2 000 emplois), la sidérurgie (3 000 emplois), le travail des métaux (3 000 emplois), la sidérurgie (3 000 emplois), la chaudronnerie (2 000 emplois), la céramique, les matériaux de construction (1 300 emplois), la MTPS, la parachimie, le textile, l'habillement. Les difficultés se concentrent sur Denain et Saint-Amand mais Valenciennes n'est pas non plus épargnée. La pression des jeunes est forte et les taux d'emploi se sont affaiblis fortement ces dernières années. Le sur chômage de la zone n'a cessé de s'accroître depuis 1975 (date à laquelle il était nul) jusqu'à 3,5 points au-dessus de la moyenne régionale début 1985. Le chômage de longue durée est important et les tendances migratoires fortement négatives des années 1982 à 1985 se sont confirmées après 1986.

Comme pour la Sambre, les niveaux de formation sont relativement bien fournies dans le technique : BEP, CAP, bac technique.

### 3.3. <u>Cambrésis</u>

L'emploi total a diminué de plus de 9% sur les 4 dernières années, soit l point de plus par an que la moyenne régionale, ce qui fait du Cambrésis la troisième zone la plus déficitaire de la région. L'emploi féminin qui, est important, est presque aussi affecté que l'emploi masculin. Ici encore, c'est l'industrie qui perd la quasi-totalité des emplois, mais le tertiaire est également plus affecté par les baisses

qu'ailleurs (promotion immobilière, commerce).

Les principales activités industrielles sont le textile (4 500 emplois) avec la bonneterie, la dentelle et le tissage, l'habillement (1 500 emplois) avec la chemiserie-lingerie, le verre creux, la parachimie, le travail des métaux, l'équipement industriel.

La pression sur le marché du travail est moins forte qu'en moyenne régionale car les structures d'âge ont vieilli. Néanmoins, les ressources de main-d'oeuvre excèdent largement les emplois, surtout depuis 2 ans, et l'émigration nette est importante et se maintient depuis 1982, tandis que le "sur chômage", nul jusque début 1983, est désormais de l'ordre de l point. Les difficultés se concentrent sur Cambrai et le Cateau qui sont les deux principaux pôles d'emploi, et accessoirement sur Solesmes.

### 3.4. Lens-Hénin

Les pertes d'emploi dans la zone de Lens-Hénin sont un peu supérieures à la moyenne régionale et résultent en bonne partie de la fermeture progressive des charbonnages : baisse de 4 500 emplois depuis 1982 sur une baisse totale de 5 700 emplois. Ces réductions d'emplois se font essentiellement par retraite et peu par licenciement. Si le taux d'emploi de la zone est le plus faible des zones du Nord-Pas-de-Calais et très probablement de France, encore faut-il remarquer que beaucoup de résidents travaillent à l'extérieur de la zone : plus de 30 000, pour 112 000 résidents ayant un emploi.

L'emploi féminin, encore relativement peu développé, progresse néanmoins rapidement. La pression des jeunes sur le marché du travail est très forte et excède largement les emplois offerts, relativement peu diversifiés.

Le niveau de la formation est faible avec une large majorité de niveaux inférieurs ou égaux au BEPC. L'émigration nette est importante et tend à s'accentuer de nouveau après un certain répit de 1975 à 1982. Cette émigration n'empêche pas le "sur chômage" de la zone de progresser, notamment depuis début 1980, et d'atteindre 2 points de plus que la moyenne régionale.

L'excédent des ressources de main-d'oeuvre sur l'emploi restera élevé dans les prochaines années et le déficit migratoire d'actifs atteindrait 10% de la population active sur 6 ans (1984-1990) -- soit un niveau comparable à celui de la Sambre-Avesnois et un peu inférieur à celui du Valenciennois -- ce qui n'empêcherait pas le taux de chômage d'atteindre 20%. C'est surtout sur la zone de Lens que les difficultés se concentrent, et moins sur celle d'Hénin-Beaumont.

### 3.5. Dunkerque

La croissance de l'emploi dans la zone de Dunkerque s'est progressivement affaiblie jusqu'en 1982, date à laquelle la baisse s'est amorcée puis amplifiée pour devenir supérieure à la moyenne régionale de quelque 0,7 point par an de 1982 à 1985. L'industrie a perdu 16% de ses emplois depuis le début 1982, date du plus grand nombre d'emplois industriels dans cette zone. Le tertiaire est stable depuis 1982. Les principales activités sont la sidérurgie (12 000 emplois), la construction et la réparation navale (3 500 emplois), la chaudronnerie (1 400 emplois), les huiles et corps gras alimentaires (700 emplois), la première transformation de l'acier (800 emplois) et le travail des métaux (600 emplois). La pression des jeunes est forte, compte tenu de la jeunesse de la popula-tion résultant d'une forte immigration dans les années 1960 et 1970. Le solde migratoire, équilibré de 1975 à 1982, est devenu nettement défici-taire depuis 1982 et peut être évalué à 0,7% de la population par an, soit un peu plus que la moyenne régionale; ce qui n'a pas empêché le chômage de devenir supérieur à la moyenne régionale à partir de 1979. Au cours des trois dernières années ce "sur chômage" est de l'ordre de un point; auparavant il concernait uniquement les femmes dont les emplois sont peu nombreux; désormais, il affecte également les hommes. Il n'en demeure pas moins que cette zone, qui fut un moteur du développement industriel régional dans les années 1960 et 1970, garde un taux d'emploi masculin très supérieur à la moyenne régionale et un niveau de revenus également plus élevé; en 1985, le taux d'insertion des jeunes (- 25 ans) reste parmi les meilleurs des zones du Nord-Pas-de-Calais (63% d'insertion pour une moyenne régionale de 50%) et le taux de chômage des adultes est comparable à la moyenne régionale.

Le niveau de formation des jeunes actifs (15/34 ans) est relativement correct surtout dans les catégories techniciens, BEP, bac technique, bac + 2. Cependant les perspectives 1990 d'émigration et de chômage sont parmi les plus défavorables de la région avec la Sambre et le Valenciennois.

### 3.6. Douaisis

Grâce à l'implantation de l'automobile, l'emploi a bien résisté dans le Douaisis jusqu'en 1977, mais depuis la baisse s'est progressivement accentuée pour atteindre des niveaux supérieurs à la moyenne régionale en 1984 et 1985. Depuis 1982, l'industrie a perdu 15% de ses emplois, soit un peu plus de 4 000 emplois dont seulement 2 000 du fait des charbonnages. Les principales industries sont : l'automobile (9 000 emplois), le travail des métaux (1 500 emplois), l'imprimerie-édition (1 400 emplois), le verre, l'habillement, la céramique et les matériaux de construction. Bien que le Douaisis soit un pôle d'emplois important, le taux d'emploi des résidents est faible, car un certain nombre de ces emplois sont occupés par des résidents d'autres zones (Artois, Lens notamment). La pression des jeunes est assez forte, l'émigration nette ne s'est pas accentuée depuis 1982 et est comparable à la moyenne régionale.

Le "sur chômage" s'est accentué à partir de 1978, il atteint 1,5 point début 1980 et reste à ce niveau depuis. L'insertion des jeunes apparaît médiocre, comparable à la situation de Lens. Le niveau de formation des jeunes est relativement correct avec un avantage pour les niveaux techniques courts et peu inférieur à la moyenne régionale pour les niveaux bac et +.

## 3.7. Roubaix-Tourcoing

L'emploi offert dans cette zone diminue plus rapidement que la moyenne régionale avec un handicap particulièrement élevé de 1975 à 1982 (1 point de plus par an). Les années récentes, 1983-84-85 marquent un certain effacement de ce handicap notamment grâce à la meilleure évolution de l'emploi textile et au développement du tertiaire (santé, action sociale). Néanmoins, 1986 risque de montrer un nouveau handicap assez sévère.

Les taux d'emploi sont assez élevés aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Un actif sur 10 est de nationalité étrangère (Algériens, Portugais). Les industries ont perdu 16% de leurs emplois depuis 1982. Ces pertes ont davantage affecté les travailleurs étrangers que les Français.

Les principaux employeurs sont le textile (26 000 emplois), l'équipement industriel (3 000 emplois), le papier-carton (2 000 emplois), l'imprimerie-édition (2 000 emplois). C'est dire l'importance considérable de la conjoncture textile dans cette zone.

La pression des jeunes est légèrement inférieure à la moyenne régionale, près d'un jeune sur quatre est d'origine étrangère et le niveau de formation est contrasté, avec une bonne représentation des niveaux bac et +, mais aussi des "sous-diplômés". Les CAP-BEP sont sous-présentés.

L'émigration nette est importante, mais n'a pas eu tendance à s'accentuer depuis 1982. Il n'y a pas de "sur chômage" chronique dans cette zone. L'insertion des jeunes apparaît difficile, mais une partie de ces insertions se réalise sur la zone de Lille toute proche.

Si la zone de Roubaix-Tourcoing était isolée (comme celle de Sambre-Avesnois par exemple), sa situation économique et le marché du travail y seraient très dégradés et cette zone serait parmi les plus critiques de la région, mais, située au contact même de la métropole lilloise, Roubaix-Tourcoing bénéficie d'un marché du travail beaucoup plus large et diversifié.

Le point noir de cette zone est son appauvrissement progressif par "écrémage" des catégories sociales les plus favorisées et ce depuis plus de 20 ans du fait d'un environnement défavorable (extrême densité d'habitat et d'usines, population immigrée nombreuse).

### 3.8. Calaisis

L'emploi décroît dans le Calaisis relativement moins rapidement que dans la région depuis 1982, alors qu'auparavant c'était le contraire. Une meilleure résistance à la baisse du principal secteur industriel (dentelles et textiles synthétiques) ainsi qu'une relative résistance des grands établissements des biens intermédiaires (chimie) ces dernières années expliquent cette évolution plus favorable. Cependant, en 1985, un net handicap est réapparu (baisse plus rapide que la moyenne régionale).

La pression démographique est élevée et excède largement les emplois, cependant, la tendance migratoire apparaît presque équilibrée ces dernières années : le Calaisis est devenue une zone résidentielle pour les pôles d'emplois de Dunkerque et de Saint-Omer. En contrepartie, le "sur chômage", déjà important avant la crise (2 points de plus) du fait de la plus forte mobilité de la main-d'oeuvre (hôtellerie et emplois féminins nombreux), s'est accru pour atteindre 4 points de plus début 1986. Le chômage des jeunes y est particulièrement élevé, de même d'ailleurs que celui des adultes.

En 1985, 1/3 seulement des jeunes de la zone s'est inséré dans le système productif (contre 50% pour la région). Le niveau de formation des jeunes est peu élevé avec une majorité de diplômes d'enseignement général court (BEPC).

Compte tenu des comportements migratoires et de l'excédent des ressources de main-d'oeuvre, la projection 1990 indique un taux de chômage de plus de 22% ("sur chômage" de 5,6 points), soit le plus élevé des zones de la région.

### 3.9. Boulonnais

L'emploi a atteint son niveau maximum début 1977 dans le Boulonnais après une croissance remarquable de 1969 à 1977. Depuis, le déclin est rapide : en 9 ans, la perte d'emplois atteint 13%. Depuis 1982, l'emploi y baisse un peu plus rapidement que la moyenne régionale.

L'industrie a perdu 17% de ses emplois depuis 1982, soit près de 3 000 emplois, et le tertiaire est stable.

Les principales activités industrielles sont : la céramique et les matériaux de construction (1 500 emplois), la conserverie de poissons (1 100 emplois), la fonderie (900 emplois), le matériel téléphonique (700 emplois), le ferro-manganèse (600 emplois).

La pression des jeunes est assez forte et excède largement les emplois disponibles de sorte que l'émigration nette a tendance à augmenter; elle reste toutefois relativement limitée et le "sur chômage",

traditionnellement élevé dans cette zone côtière (hôtellerie, activités saisonnières), a tendance à augmenter pour atteindre 3,5 points de plus que la moyenne régionale. Comme pour le Calaisis, le chômage de longue durée est important. Le niveau de formation des jeunes actifs apparaît faible avec une forte sur représentation des sans diplômes et une sous représentation des "techniques courts".

### 4. BILAN DES ACTIONS PASSEES

Très tôt, les pouvoirs publics ainsi que les élus locaux et les responsables économiques se sont mobilisés pour mettre en oeuvre les indispensables reconversions.

Pour la première moitié des années 1980, les actions entreprises ont été programmées et financées dans le cadre du contrat de plan Etat/région, mais aussi par le biais de programmes spéciaux de l'Etat (plan textile, sidérurgie, plan productique, etc.) et à travers la création de trois pôles de conversion. Enfin, à ces actions, il faut ajouter les concours communautaires.

## 4.1. <u>Le contrat de plan Etat/région</u>

Les deux premières années d'application du contrat de plan Etat/région font l'objet d'un premier bilan d'exécution dont on peut dégager ici les principaux résultats.

Les actions de valorisation des ressources humaines ont déjà permis d'améliorer le niveau de formation : le retard que connaissait la région en matière de niveaux de diplôme se comble lentement, le plan "informatique pour tous" équipe tous les établissements scolaires, le nombre de bacheliers (en particulier de technique) est passé à 41,3% en 1985-86 contre 37 % en 1981-82; les effectifs de l'enseignement supérieur s'accroissent...

De même, considérant que le développement de la filière électronique est une priorité absolue, l'Etat et la région se sont engagés dans un programme important pour la durée du IXe plan; les structures d'assistance et de transfert de technologie ont été renforcées dans les centres dépendant des universités de Lille et de Valenciennes et de l'école des mines de Douai, ou étendues à l'ensemble de la région (Béthune - Lens- Sambre). Il y a maintenant 15 centres techniques professionnels, 12 pôles de compétence assurent le transfert de technologie. A ce jour, avec 4 000 chercheurs, 260 laboratoires publics et 90 laboratoires privés, la région a rattrapé une partie de son retard, mais elle se trouve encore endeçà de ses possibilités.

La poursuite du pôle productique, le développement des systèmes experts, la recherche sur les matériaux nouveaux, le laser, le génie biologique et génétique, sont les domaines en cours de développement.

Dans le domaine culturel, la quasi-totalité des actions retenues sont en place en 1986 ou vont débuter (programme "Création et diffusion musicale", centre régional des ressources audiovisuelles, centre régional de productions cinématographiques, archives du monde du travail, centre de culture scientifique et technique...).

Les importantes actions prévues pour développer les activités économiques (près de 3,4 milliards) connaissent un taux d'exécution de 14%, mais 22% sont engagées en 1986. Il s'agit d'abord du plan productique régional et du fonds régional d'aide au conseil qui doivent entraîner la création nette de plus de 1 000 emplois.

En ce qui concerne le volet agricole, tous les contrats ont été mis en oeuvre (programme hydraulique, installation de jeunes agriculteurs, promotion de productions agricoles intensives, aides à la pêche artisanale).

Les travaux d'infrastructures connaissent un retard pour les canaux, mais un engagement de 23% en ce qui concerne les routes; les infrastructures portuaires à Dunkerque, à Calais sont en voie d'achèvement

Enfin, les actions contribuant à valoriser l'environnement régional sont engagées à 25% (soit près de 300 millions de francs) : modernisation du système hospitalier, développement social des quartiers, programmes d'agglomération, programme de réhabilitation des friches industrielles et actions de protection et de valorisation des espaces naturels, amélioration de la capacité et de la qualité de l'hébergement touristique, rénovation de trois stations littorales anciennes et développement du tourisme fluvial.

### 4.2. Les pôles de conversion

En plus des différents volets du contrat de plan, la politique du gouvernement a, depuis 4 ans, visé deux grandes voies : moderniser les industries traditionnelles et favoriser l'implantation d'industries d'avenir.

Ainsi, en ce qui concerne le premier point, la vocation sidérurgique de la région a été confirmée : 1 milliard de francs d'investissements ont été programmés sur le site de Dunkerque et l'acierie de Trith-Saint-Léger est en cours d'achèvement. Le plan textile a aussi entraîné une aide de près d'un milliard de francs qui a permis de restaurer la compétitivité des entreprises et d'arrêter en grande partie l'hémorragie des emplois (2% par an au lieu de 6% en 1970).

Dans les charbonnages, le plan de réduction prévoit une diminution de 2 500 postes par an jusqu'en 1988 avec le seul maintien de deux sièges d'extraction, mais une plate-forme nationale des techniques d'utilisation du charbon a été créée près de Lens et le centre d'études et de recherche des charbonnages (CERCHAR) effectue des essais de valorisation du charbon par les technologies nouvelles.

Pour accompagner sur le plan social les mutations technologiques et les réductions d'effectifs, le gouvernement a décidé en 1983 la création de <u>3 pôles de conversion</u>: le bassin minier, le bassin de la Sambre et le Dunkerquois-Calaisis. Un permier bilan des pôles de conversion permet d'établir qu'il commencent à corriger progressivement les handicaps structurels et à valoriser l'atout géographique des zones concernées. Cependant, ces résultats sont inégaux et valent surtout pour les agglomérations de Lens et Valenciennes. Les tableaux suivants fournissent les premiers résultats des trois pôles pour la période 1985-86.

## 4.2.1. Financement des entreprises

## a) Primes d'aménagement du territoire (PAT)

		•										
		1 1 1	1984	1		1985	1	1986   (7 mois)	1	TOTAL   POLES	 	TOTAL   REGION
•	décisions  régionales	•	36	1		59		15	1	110	i I	160
ldossiers	décisions  CIALA	   	20	1		27	1	9	1	56	_	
1	décisions  régionales		31.9	1		49.07	1	23.71	1	104.68	.	149,2
	décisions  CIALA	   	77.79	1		56.98	1	12.32	1	147.09		
	TOTAL	1	109.69	1		106.05	1	36.03	1	251.77		
    Emplois	décisions  régionales		054	1	1	851		1 015	1	3 920		5.7 <u>6</u> 0
sur	décisions  CIALA	1 1	597	1	1	424	1	417	1	3 438		
	ITOTAL	1 - 2	691	1	3	275	1	1 432	1	7 398		
      Investis	décisions  régionales		146.8	1		231.7	1	   142.56 	1	521.06	-      -	791.6
•	ldécisions	     	325.04			339.76	1	34.4	: ! ! !	699.2		
i	TOTAL	ı	471.84	1		571.46	1	176.96	1	1 220.26		

# b) Fonds industriel de modernisation (FIM)

- Décisions régionales et nationales (hors crédit-bail) (total pôles du Nord Pas de Calais)

	1984	! 1985    -	1986     (6 mols)	Portes
nombre de dossiers	23	1 21	7	51
prêts FIH (HF)	351,0	108,2	19,0	478,2
investissements   aidés	688,2	l 293,0	115,4	1097
taux d'intervention	51 %	J 37 %	16 %	1 44 5

		ALLEE D							
	1984     au      31-12	1985   au   31-12	1986    (6 mois)   au 30-6		1	1984 i 1 1	1985       	1986    (6 mois)   	TOTAL 84-86 Pole
ongás de Conversion n cours (nombre de ánáficiaires)	- 1	- !	- 11 - 11		1 1 1 1	- t	  -  - 	!! !! - !! !!	-
onvention ASFME <u>réretraite</u> (nombre de énéficiaires)	- [	     472   	20    		1	- I I	1 392 ( 1		\$11
onvention ASFME <u>réretraite avec rées-</u> <u>auche</u> (nombre de béné- lciaires)		. 1 1 - 1 t			1	  -  -  -  -	! ! - ! !	1! 1! 10 11 11	<b>*</b> 0
onvention ASFME ormation et adaptation mombre de bénéfi- iaires)	1	1 1 1 1 1	701 i	 	1 1 1 1	1 1 1.014 1	! ! ! ! 199 [	262 11 11 262 11	1.420
convention ASFME hômeurs de longue lurée (nombre de lénéficiaires)	1 1 1 1 1 - 1 1 1	1 1 78 - 1	109	i ! 		        -     	       410   		751
Contrat de solidarité réduction du temps de travail (nombre de bénéficiaires)		77	3 I	1 184   1 184		1 1 1 37 1 1	591   1		628
Allocations temporaires dégressives (bénéfi- ciaires)	- 1	- ! - !	   -   	•	1 1	- t 1	- 1		
lides aux chômeurs réateurs d'entreprises (nombre de bénéfi- cimires)		523	113	į		 	 	160 l l	756
EIL   taux normal	35 1	43	·	1 62	ļī	15	16 (	6 11	-
(nombre   14 béné-   ficial-   taux majoré res)		-	1 (	1	1 1 1 1 1 1 1	: : : !	(		l
nombre de  bénéficiaire: FDIJ	1 1	11-	5	16	1 -	  -1	2	114 	
subventions  décidées (KF					! !				-
SIVP (nombre de bénéficiaires)	   _	650		1.689		-1	887	l i l 1.179	1 2.06
TUC (nombre de bénéfi- claires entrés en stage)		2.375	3.873	6.248	1 1	<b>- I</b>	2.865	1 5-59¶  1	j 8.45 I
COMTRATS   lemploi-formation   dont + 26 an	al 209	ļ	•	11	i	1			i .
lemploi-adaptation dont + 26 an	1 31 24			11 174 11 155	11	1 37 1 3	1 58 1 34		1
lemploi-orientation  dont + 26 an				46     25	-1 ·	i -	1 .	·1 -1	   
Transation en alter Inance dont - 26 an	-1 -	85	251	11 336	1	· -	1 16; 1	2) 415) 1	i 5 i!
TOTAL	1 233	692	313	11	- 1    -1	619	87	51 469	1.9
Stages jeunes 18/25 an		1						·	
Stages adultes chômeus  de longue durée 	- a 1	1 .	1	11		1	1	1	

# BASSIN MINIER VALENC.

	! !	1984 (	1985   	1986      (6 mots)     1	84-86	TOTAL   84-86  REGION au
	Conversion    nombre de      res	  -     	  -    - 	11 - 11 - 11	- 1	260
convention préretrait pénéficial	e (nombre de 1	- I 1	     659     	265       265       1	924	8.287 5.
	<u>e avec réem-</u> l mbre de béné-l		- I - I	6 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1	555
Convention Formation (nombre de ciaires)	et adaptation!	   1   2.117   	2.256     2.256     1		5.217	1 11.604
Convention Chômeurs d durée (nom bénéficial	le longue l	! ! ! - !	*63 (	1 1 467 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	930	3.381
		1 1 1-029 1	1 18 4	399	•	   a.425
	ns temporaires es (bénéfi-	   -	   <b>-</b>	- I	 	576
Aldes aux créateurs (nombre de claires)	d'entreprises	 	929	377	i i	7.329
EIL	taux normal	205	164	)   14	11	1.115
(nombre de béné- (iciai- res)	    taux majoré 	1 	     	I I I	1	l l 20
EDIJ	Inombre de  bénéficiaires		1 25		1 39 1 1	160
	lsubventions Idécidées (KF)		; 	; 	1 !	
	ires) 	1		l 2.175 l	4.010	16.300
TUC (nomb  ciaires e  stage)		! ! -	l   11.917 	1 19.827	31.744	85.782
CONTRATS   emplo 		I 1.046	1 1 2.212 1 588	1 86 1 1 36 1	1 3.344 1 1 703 1	10.770
lemplo i	i-adaptation dont + 26 ans	1 136 1 5	l 124 l 52			1 2.279
!	oi-orientation dont + 26 and dont	- t	387	- !	_         _   	1 1.794 1 156 
,	tion en alter- dont + 26 ans					
TOTAL		1.182	2.683		4.832   	19.793
I	unes 18/25 ans			·		
de longue	lultes chômeurs durée	i 	i		[	1 7.102

### 4.3. Les autres actions des pouvoirs publics

Des travaux routiers et portuaires de voiries, la réhabilitation de logements, des cités minières, l'aménagement de friches industrielles et la construction d'ateliers-relais ont été financés par le fonds spécial des grands travaux et le FIAT.

La deuxième ligne d'action des pouvoirs publics concerne le développement de nouvelles activités: création du plan productique géré conjointement avec la région, abondement du fonds industriel de modernisation, du fonds de garantie, assouplissement des procédures d'aides publiques, augmentation des capacités d'intervention des sociétés de conversion (SODINOR dans le Valenciennois, la Sambre et le Dunkerquois, FINOR-PA sur le bassin minier), création d'un institut régional de participation pour renforcer les fonds propres des PME (les sommes engagées en 1985 visent à la réalisation de 3 000 emplois sur 3 ans pour FINORPA, de 4 300 emplois sur 3 ans pour SODINOR, le plan productique doit aussi entraîner la création nette de plus de 1 000 emplois).

Enfin, d'autres mesures ont été mises en place pour la formation des salariés et surtout pour l'emploi :

- mesures en faveur des jeunes qui ont eu un succès incontestable par leur volume : au 25 septembre 1986, 59 895 TUC dont 19 720 en cours, 23 125 SIVP dont 15 491 depuis janvier 1986, 7 134 contrats de formation en alternance dont 5 934 depuis janvier 1986,

- l'expérience URBA 2 000 dans le triangle métropole lilloise-Béthune-Valenciennes favorise l'émergence des technologies nouvelles,

- l'entreprise du secteur public Bull a implanté une usine de fabrication de micro-ordinateurs à Villeneuve d'Ascq.

En octobre 1985, un plan spécifique à la région est venu compléter toutes ces mesures (renforcement des dotations de l'Etat dans les fonds existants, création d'un INSA de 2 IUT, de nouveaux baccalauréats professionnels, de 10 BTS...).

En juillet 1986, un plan d'urgence pour l'emploi des jeunes, un dispositif d'insertion des jeunes et un programme de formation et d'aide à la réinsertion pour les chômeurs de longue durée, les jeunes et les femmes sont mis en place (exonération des cotisations patronales de Sécurité sociale à 100% pour l'embauche de jeunes en formation ou en apprentissage, à 50% pour l'embauche qui suit une formation en alternance ou un TUC, à 25% pour toute embauche de jeunes sans condition de formation; aide à l'orientation professionnelle et complément de formation pour 8 000 élèves de la région ne possédant pas le baccalauréat, 6 020 places de strges dans la région pour les jeunes sans formation professionnelle, 25c places de stages régionaux pour les femmes isolées et, enfin, 2500 stages et des actions de formation pour les adultes, chômeurs de longue durée).

## 4.4. Bilan financier

## 4.4.1. L'Etat et les APUL

Les tableaux ci-dessous récapitulent les financements de l'Etat et des APUL par poste de 1981 à 1985. Ils sont détaillés dans les pages suivantes. On trouvera, au chapitre IV, les premiers éléments du bilan d'exécution du contrat de plan.

## DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT (millions de francs courants)

	1981	1982	1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT	206,7	96,1	99,4	58,9	96
CULTURE VIE SOCIALE	34,6	17,1	23,1	26,3	25
SANTE (HORS CHR)	110,5	62,9	69,3	101,5	103
EQUIPEMENTS SOCIAUX	6,6	5	3,9	3	19
LOGEMENT	25,3	16,3	2,9	1,7	0
DEVELOPPEMENT URBAIN DEVELOPPEMENT RURAL	447,8	208,8	312,1	333,6	305
	8,7	4,5	3,5	2,4	4
TRANSPORTS	841,7	515,1	478,9	436,1	361 -
ACTION ECONOMIQUE	90,7	46,6	65,8	65,9	27
SERVICES GENERAUX APU	146,8	198,1	84,1	59,9	99
TOTAL	1919,4	1170,5	1143	1089,3	1039

DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT DES APUL(en millions de francs courants)

	1981	1982	1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT CULTURE VIE SOCIALE SANTE (HORS CHR) EQUIPEMENTS SOCIAUX LOGEMENT DEVELOPPEMENT URBAIN DEVELOPPEMENT RURAL TRANSPORTS ACTION ECONOMIQUE SERVICES GENERAUX APU	483,4 527,5 310,7 91,8 2528,1 1807,8 507,5 347,7 102,3 453	624,8 693,5 327,9 105,6 3226,1 2057,2 665,6 423,5 100,9 621,7	621,6 695,9 331,1 78,8 3168,1 1928 683,3 426,9 99,9 675,1	648 633,7 278,6 102,2 3592,4 1178,5 729,2 441,8 138,1 648,9	668,5 701,4 310,5 100,6 3858,5 2308,2 775,2 507,6 142,3 796,8
TOTAL	7159,8	8846,7	8708,7	8991,4	10169,8

## DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT

DELENGED DIRECTED DE CITAL				
UNITE: M F courants	1981	1982	1983	1984
SERVICES COMMUNS	21,2	10.2	15,8	7.0
ENSEIGNEMENT 1er DEGRE				
ENSEIGNEMENT Zeme DEGRE	133.6	62 1	1,1 53.2	28.9
ENSEIGNEMENT CONTINU	2.0	0.0	0.0	28,9 0,0 21,0
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	44 1	19 1	0.0 29.3	21 0
1 TOTAL ENSEIGNEMENT	206.7	96,1	99.4	58.9
I TOTAL ENDETGNOSIENT				
CULTURE		14.4	20.0	22,3
SPORTS-LOISIRS	6.0		3.1	4,0
2 TOTAL CULTURE VIE SOCIALE	34.6	17.1	23,1	4,0 26,3
3 TOTAL SANTE hors CHR	110,5	62,9	69,3	<b>1</b> 01 <b>,</b> 5
4 TOTAL EQUIPEMENTS SOCIAUX	6,6	5.0	3.9	3,0
5 TOTAL LOGEMENT	25.3	16,3	2,9	1,7
CERUTAGE COMMUNIC			40.4	ha <b>a</b>
SERVICES COMMUNS	∠y.8	19,2	19.1	42,7
RESEAUX ET SERVICES	0.0 0.8	0,0	0,0	0.0
TRANSPORTS COLLECTIFS	0,0	0.0	0,8 291.6	0,0
VOIRIE URBAINE	416,1	104.0	291.6	289,6
AMENAGEMENT URBAIN	1.1	4,0	0,6	
6 TOTAL DEVELOPPEMENT URBAIN	447.8	208.8	312,1	333.6
SERVICES COMMUNS	0,2	0,0	0,0	0,1
EAU ASSAINISSEMENT	0.9	0.5	0.1	0,1
RESEAUX SERVICES AUTRES	0,0	0.0	0,0	0.0
AMENAGEMENT RURAL .	0.9	0.4	0,5	0,6
AMENAGEMENT EAUX	0.9	0,2	0.3	
ANTI-POLLUTION	5,8 0,0	3, 3	2,6	1,2
GRAND AMENAGEMENT REGION. TOUR.	0,0	0,1	2,6 0,0	0,0
7 TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL	8.7	4.5		
SERVICES COMMUNS	1.5	0.4	0.9	1.0
SERVICES COMMUNS ROUTES TRANSPORTS ROUTIERS VOIES NAVIG. TRANSPORTS FLUVIAUX	542.9	369.0	285.5	134.5
VOIES NAVIG. TRANSPORTS FLUVIAUX	188.3	74.9	120.6	136.6
MER TRANSPORTS MARITIMES	107.6	68.8	71,7	161,6
AIR TRANSPORTS AERIENS	1,4	2,0		3,0
8 TOTAL TRANSPORTS	841.7	515.1	478,9	436, E
SERVICES COMMUNS	11 7	6.4	3,6	oц
AGRICULTURE IAA COMMERCE	44 1	40 1	27.6	14 0
ENERGIE	രെ	0.0	0.0	0.0
INDUS. DES BIENS INTERMEDIAIRES	0.0	0,0	0.0	0,0
INDUS. DES BIENS D'EQUIPEMENT	34 5	0.0	34 S	41 h
INDUS. DES BIENS DE CONSOMMATION	0.0	0,0	Q 0	7,17
BTP	0.U	0,0	0,0	0,0
9 TOTAL ACTION ECONOMIQUE	90.7	46.6	0.0 34.5 0.0 0.1 65.8	65.9
10 MOTAL SERVICES OFFICE AND				
10 TOTAL SERVICES GENERAUX APU	146,8	198,1	84,1	59.9
F.C.T.V.A.	0,0	0,0	0,0	0,0
D.G.E. 11 TOTAL FIN. PARTICULIERS ETAT	0,0	0.0	0.0	0,0
II TOTAL FIN. PARTICULIERS ETAT	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL 1 A 11	1919,4	1170,5	1143.0	1089.3
12 TOTAL ENVELOPPE RECHERCHE				
TOTAL GENERAL	1919 L	1170 5	1143 A	1089.3
	-J-J,7	1110,7	٠,٠,٠	1003.3

DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT DES APUL

	UNITE: M F courants	1981	1982	1983	1984
	SERVICES COMMUNS ENSEIGNEMENT 1er DEGRE ENSEIGNEMENT 2eme DEGRE ENSEIGNEMENT CONTINU ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TOTAL ENSEIGNEMENT	6.8 278.4 159.5 0.0 38.7 483.4	10.0 339.3 231.4 0.8 43.3 624.8	6.2 282.7 297.8 0.4 34.5 621.6	22.5 276.4 312.7 0.0 36.4 648.0
	CULTURE SPORTS-LOISIRS TOTAL CULTURE VIE SOCIALE	89.5 438.0 527.5	120.6 572.9 693.5	92.3 603.6 695.9	82,8 550,9 633.7
3	TOTAL SANTE hors CHR	310.7	327.9	331.1	278.6
4	TOTAL EQUIPEMENTS SOCIAUX	91,8	105,6	78.8	102,2
5	TOTAL LOGEMENT	2528,1	3226,1	3168,1	3592,4
6	SERVICES COMMUNS RESEAUX ET SERVICES TRANSPORTS COLLECTIFS VOIRIE URBAINE AMENAGEMENT URBAIN TOTAL DEVELOPPEMENT URBAIN	83.8 357.4 548.4 458.4 359.8 1807.8	94.9 420.7 559.8 483.5 498.3 2057.2	80.9 548.6 359.1 500.5 438.9 1928.0	120.6 384.1 299.5 432.6 541.7 1778.5
7	SERVICES COMMUNS EAU ASSAINISSEMENT RESEAUX SERVICES AUTRES AMENAGEMENT RURAL AMENAGEMENT EAUX ANTI-POLLUTION GRAND AMENAGEMENT REGION. TOUR. TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL	0,8 206,3 255,4 22,6 4,6 15,6 2,2 507,5	1,1 253,0 345,9 29,7 9,1 26,6 0,2 665,6	1,9 224,5 385,3 33,3 10,1 27,9 0,3 683,3	0,2 292,4 386,8 22,8 7,9 18,5 0,6 729,2
8	SERVICES COMMUNS ROUTES TRANSPORTS ROUTIERS VOIES NAVIG. TRANSPORTS FLUVIAUX MER TRANSPORTS MARITIMES AIR TRANSPORTS AERIENS TOTAL TRANSPORTS	19.0 324.7 3.3 0.6 0.1 347.7	25.6 392.2 5.6 0,0 0,0 423.4	26,3 380,3 6,2 13,8 0,3 426,9	36.4 394.7 8.1 2.4 0.2 441.8
9	SERVICES COMMUNS AGRICULTURE IAA COMMERCE ENERGIE INDUS. DES BIENS INTERMEDIAIRES INDUS. DES BIENS D'EQUIPEMENT INDUS. DES BIENS DE CONSOMMATION BTP TOTAL ACTION ECONOMIQUE	93.8 0.0 0.0 0.0 0.0	94.3 0.2 0.0 0.4 0.0 0.0	3.6 96.3 0.0 0.0 0.0 0.0	123.7 0.0 2.1 1.5 0.3 0.0
	TOTAL SERVICES GENERAUX APU	_		675.1	
	F.C.T.V.A. D.G.E. TOTAL FIN. PARTICULIERS ETAT	0.0 0.0 0.0	0.0 0.0 0.0	0.0 0.0 0.0	0,0 0,0 <b>0</b> ,0
12	TOTAL 1 A 11	7159,8	8846,7	8708,7	8991,4
12	TOTAL ENVELOPPE RECHERCHE				
	TOTAL GENERAL	7159.8	<b>8</b> 846 <b>.</b> 7	<b>8</b> 708,7	8991,4

## 4.4.2. Primes de développement régional

## a) Primes d'aménagement du territoire

	1983	1984	1985	1986
Nombre de dossiers Montant de la PAT Investissements	78 89,997 521,192	87 183,403 1453,530	151 171,286 1010,692	66 79,879 449,956
(millions de francs) Emplois prévus	3 420	5 860	8 962	3 165

(source DATAR, 1987)

### b) Primes des régions

Primes régionales à la création d'entreprises et primes régionales à l'emploi (en millions de francs)

> 1984: 1985 : 21 000 1986 : 24 000

(Source : CADEB, 1987)

### 4.5. Les concours communautaires

Les instruments financiers communautaires intervenus et intervenant en faveur du Nord-Pas-de-Calais et notamment de la zone de l'opération intégrée de développement sont les suivants :

- le Fonds européens d'orientation et de garantie agricole -

section orientation actions directes (FEOGA),
- le Fonds européen de développement régional (FEDER),

- le Fonds social européen (FSE),

- la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

- la Banque européenne d'investissement (BEI).

L'évaluation de l'action financière européenne envers une ré-gion française, et a fortiori vers une zone, pose des problèmes de méthode : difficultés d'ordre statistique (multiplicité des canaux d'intervention, donc des sources, des unités de compte utilisées, éloignement des données dans le temps, diversité des catégories d'attributaires, diversité des procédures d'attribution, globalisation de la compatibilité de certaines aides) qui interdisent d'évaluer avec précision l'impact financier des instruments communautaires sur un périmètre infrarégional.

Les quelques données présentées ici sont extraites de synthèses réalisées par la Commission (direction générale de l'information) ainsi que de certaines données plus récentes communiquées par le service d'information prévision et les services de la Commission.

## **4.5.1.** Le FEOGA - orientation (actions directes)

De 1965 jusque fin juillet 1983, le FEOGA - orientation a attribué 180 millions de francs pour l'aide au financement de structures agricoles dans la région Nord-Pas-de-Calais. 55 opérations ont été subventionnées :

- 30 au titre du règlement 17/64 : amélioration des conditions de production et de commercialisation de produits agricoles (aménagements hydrauliques, abattoirs, travaux connexes au remembrement),

- 15 au titre du règlement 355/77 : amélioration des condi-

tions de transformation et commercialisation,

- 10 au titre des règlements 1852/78 et 71/83 : restructuration de la pêche côtière.

A titre indicatif, sur un inventaire de 38 projets financés entre 1965 et 1981, 14 sont localisés dans le bassin minier.

Le FEOGA y a subventionné notamment l'extension de conserveries, un abattoir, une unité de transformation de légumes, une usine de charcuterie.

### 4.5.2. Le FEDER

De 1975, date de sa création, à 1982, le FEDER a octroyé un montant total de 466 millions de francs aux des investissements dans le Nord-Pas-de-Calais.

Ce montant représente 7% des aides du FEDER accordées à la France durant cette période.

Ce pourcentage inférieur à la part de la population régionale dans la population française et qui peut être considéré comme insuffisant compte tenu des difficultés industrielles de la région, explique en partie le volume de l'aide financière demandée au FEDER dans le cadre de l'opération intégrée de développement.

C'est surtout le secteur industriel qui a bénéficié des aides du FEDER. 117 opérations ont été subventionnées, pour un montant total de 414 millions de francs. Automobile, branches connexes et métallurgie sont les secteurs d'intervention privilégiés, suivis de la mécanique, de la chimie et de l'agro-alimentaire. Une grande partie de ces opérations (90) sont localisées dans la zone de l'OID. Il faut noter en particulier l'aide à la robotique dans le bassin minier (création de la SA Aquitaine Technic).

En ce qui concerne les infrastructures, 48 millions ont été affectés en 1979 et en 1982 à des équipements routiers. Citons, la sec-

tion autoroutière Orchies-Valenciennes et la rocade de Douai en 1983.

## 4.5.3. Les projets financés par le FEDER (complémentarité) depuis 1984

Dès 1984, dans le cadre de la réforme des mécanismes d'utilisation du FEDER, la région a bénéficié d'un retour direct du Fonds au titre de la reconversion. Sur 12 projets d'investissements, essentiellement routiers et programmés au IXe Plan, 10 ont été retenus.

En 1985, les 7 projets présentés ont été retenus par la CEE. Ces projets sont de nature plus diversifiée : réhabilitation de friches USINOR de Louvroil et Denain, IUT de Calais, plate-forme multimodale de Boulogne, zone d'activité légère de Lens, déviation de Tatinghem, section de la liaison autoroutière Douai-Valenciennes.

En 1986, trois grands projets, représentant l'essentiel du retour demandé au FEDER, soit environ 80 millions de francs, sont présentés:

- Centre national de la mer à Boulogne,

- électrification de la liaison ferroviaire Don-Sainghin-Bé-

thune,

- Canal des Dunes (Dunkerque).

Ce dernier projet a été présenté à titre dérogatoire (hors zone PAT) par le gouvernement français, en compensation de non éligibilité de Dunkerque au programme "hors quota" construction navale.

4.5.4. Les concours pour investissements en infrastructures octroyés en décembre 1985 dans le cadre des propositions d'OID

En décembre 1983, les bassins miniers et sidérurgiques du Nord-Pas-de-Calais ont été retenus pour faire l'objet d'études préparatoires à une opération intégrée de développement dont l'objet serait d'assurer sur 5 ans la cohérence des interventions des différents organismes communautaires et des moyens nationaux, régionaux et locaux.

Le rapport final a été remis en mai 1985.

Cependant, la Commission a considéré que certaines opérations d'infrastructures comprises dans le projet d'OID pouvaient être identifiées comme prioritaires et a décidé en décembre 1985 d'apporter son concours :

 à la déviation de Bavay et de Saint-Waast sur la RN 49, partie de l'axe routier international Dunkerque-Jeumont; de plus cet investissement permet de désenclaver la vallée de la Sambre en reconversion industrielle,

- à la section Soumain-Douchy reliant les autoroutes Al et A2 de façon à poursuivre l'aménagement de la rocade minière qui constitue l'élément premier de la restructuration urbaine et industrielle du bassin minier,

- à plusieurs investissements en friches industrielles à Onnaing, Aulnoye et au développement de centres de formation professionnelle des adultes à Liévin et Maubeuge.

## 4.5.5. Les programmes spéciaux (hors quota) "sidérurgie" et "textile"

Par décision de la CEE en date du 18 janvier 1984, la région bénéficie de deux programmes spécifiques, l'un en faveur de la reconversion des zones touchées par la restructuration des industries du textile et de l'habillement, l'autre en faveur des zones touchées par la restructuration de la sidérurgie. La préparation de ces deux programmes ayant soulevé des difficultés au niveau national et communautaire, leur approbation n'a pu avoir lieu que le 16 juin 1986.

Ces programmes mobilisent 345 millions de francs d'aide financière auprès du FEDER sur une durée de 4 ans de 1986 à 1989, dont 200 millions de francs pour le textile-habillement et 145 millions de francs pour la sidérurgie.

Cette aide européenne complète et amplifie le dispositif national et régional d'aide actuellement en vigueur, et notamment le contrat de plan.

## 4.6. Les financements communautaires

De 1981 à 1985, les financements communautaires des investissements dans le Nord-Pas-de-Calais se répartissent comme suit. Il s'agit des interventions concernant la seule région au sens de la nomenclature NUTS I. Les montants sont exprimés en millions d'ECU courants (Source : Eurostats).

198	1-1985	dont 1985
FEDER	65,7	33,6
FEOGA	10,2	3,1
BEI-NIC	424	153
CECA-EURATOM	241,2	161,5

Il s'agit, pour tous les fonds, d'engagements de paiements sauf pour les prêts CECA où il s'agit de décaissements. Les financements du FSE ne sont pas compris, leur isolement statistique par région étant techniquement impossible.

## 5. DEVELOPPEMENT DE LA REGION - PROBLEMES ET CONDITIONS

Il existe un réel dynamisme régional. La mobilisation générale des acteurs publics et régionaux, mais aussi des chambres de commerce et d'industrie et des entreprises a, sans aucun doute, permis de créer des dynamismes dans l'activité économique et sociale.

Des secteurs d'activité modernes et performants ont créé un nouveau tissu économique diversifié, imaginatif, combatif et encore peu connu.

Si l'on cite souvent le cas de la vente par correspondance et le fantastique outil de communication qu'elle implique, de nombreuses autres entreprises de la région se sont hissées au premier plan national dans des secteurs aussi diversifiés que les pulvérisateurs et les remorques agricoles, le surgelage des produits de la mer, la sélection de semences, le traitement des eaux, le dépoussiérage, les sacs poubelles, les pompes et batteries industrielles, les soupapes de sûreté, les palans, le matériel ferroviaire, le matériel pour la production d'aluminium, les chaudières à gaz à condensation, le compactage, l'emballage, la verrerie, la peinture grand public, le papier pour téléscripteur, le papier sulfurisé, les micro-ordinateurs du "Nano-réseau", etc.

Mais les prévisions d'évolution de l'emploi à l'horizon 1990 restent sombres en l'absence d'interventions nouvelles. L'INSEE vient d'établir un scénario qui montre la prolongation probable de la baisse de l'emploi pour la période 1984-1990. Les pertes d'emplois s'élèveraient à 57 000, soit 9 500 emplois par an.

Cette détérioration de la situation résulterait de moindres créations d'emplois dans le tertiaire (3 400 emplois par an sur la période contre 11 000 de 1975 à 1984) alors que les pertes d'emplois dans l'industrie seraient moins importantes qu'au cours des années précédentes (perte de 10 000 emplois par an contre 15 100 par an entre 1975 et 1984).

Ces prévisions ont malheureusement été déjà dépassées dans les faits puisque, depuis 1984, les suppressions nettes d'emplois ontété estimées à 40 000.

"Dans les quatre prochaines années, les échéances risquent d'être très lourdes : les mesures transitoires auront largement épuisé leurs effets et le déséquilibre évalué à 2,2% des actifs chaque année pourrait se traduire à la fois par une aggravation du déficit migratoire (1,2% des actifs chaque année) et une augmentation du chômage de 1% chaque année ce qui conduirait la région à un taux de chômage de 17% début 1990 avec une population amputée de plus 120 000 personnes dont 60 000 actifs par rapport à son évolution potentielle du fait du déficit migratoire" (INSEE).

Enfin, les données nouvelles ou prévisibles (lien fixe trans-Manche, TGV nord-européen, réalisation au ler janvier 1992 du grand marché intérieur européen) constituent aussi de nouveaux défis qui ne pourront être relevés que si les atouts de la région sont valorisés grâce à la création d'un milieu favorable à l'activité économique dans le monde scientifique à venir.

Cette ouverture et cette concurrence pourraient amener une

nouvelle période de crise et transformer la région en terre de passage si des actions de développement ne sont pas rapidement organisées :

Une action sur l'infrastructure permettant d'intégrer les nouveaux réseaux TGV et trans-manche dans un réseau d'intérêt communautaire articulant la région avec le reste de l'Europe et dans le réseau français par une voie littorale et par des liaisons avec le sud-ouest et le sud-est de la France.

Un soutien à la création d'activités de services aux entreprises, aux transports, aux voyageurs doit permettre de valoriser ces atouts nouveaux que constituent, au-delà des infrastructures routières ou ferroviaires, le réseau informatique, les réseaux de communications, les centres de recherche.

La capacité hospitalière, hôtelière, touristique et de services de la région devra être développée : ainsi, la création d'un observatoire de l'environnement technologique et économique des entreprises, la multiplication de sociétés de conseil à l'exportation, le développement d'organismes régionaux de capital-risque.

4 - Enfin, des programmes spéciaux sont à prévoir pour les sous-régions, moins concernées par ces grands chantiers.

#### II - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

La priorité absolue de la région Nord-Pas-de-Calais reste la reconversion et la modernisation industrielles, seules sources de création d'emplois. Cet objectif majeur détermine la cohérence des différents objectifs poursuivis dans le plan et les programmes ou projets en cours de réalisation. Son caractère urgent se trouve renforcé par les changements structurels proches et à venir dans les infrastructures (TGV et lien fixe trans-manche) et dans les conditions de l'activité économique (grand marché intérieur européen et accentuation de la concurrence internationale pour les produits agricoles et les nouvelles technologies).

<u>La priorité absolue</u> est la mutation des industries clés de la région et la constitution des bases d'un nouveau développement économique et social régional fondé sur une diversification de ses activités qui permettent des création d'emplois durables.

Il s'agit très clairement de résorber un déséquilibre croissant du marché du travail, et, au-delà, de bloquer l'exode de la jeunesse.

Un très large consensus existe dans la région Nord-Pas-de-Calais pour retenir trois objectifs majeurs et étroitement interdépendants :

- le développement des infrastructures,

- la formation et la valorisation des ressources humaines,

- la reconversion économique.

L'enjeu pour la région est de devenir pôle de développement européen et non seulement terre de passage.  $\stackrel{\text{\tiny \tiny (2)}}{=}$ 

Ce défi ne peut être relevé que par un accroissement des interrelations entre les réseaux d'informations, de communications et déactivités économiques et sociales.

C'est pourquoi les responsables régionaux expriment leur volonté de ne pas définir les actions futures uniquement en fonction d'une seule donnée nouvelle (le lien fixe Trans-manche) : à leurs yeux, les objectifs reliés à cette décision doivent venir s'ajouter et non se substituer aux priorités définies dans le contrat de plan, priorités qui restent absolues ou, même, dont l'importance ne fait que croître.

### 1. DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES

L'Etat et la région ont décidé de consacrer d'importants moyens à l'amélioration des infrastructures qui constituent une condition nécessaire au développement économique :

- les voies de communications fluviales et routières ainsi que l'aéroport de Lille-Lesquin bénéficient d'investissements afin d'accroître la capacité de trafic et la sécurité et de compléter leur raccordement aux grands axes nationaux et communautaires,

- les capacités d'accueil des ports et surtout leurs liaisons avec l'hinterland doivent être améliorées,

- enfin, l'intensification des transports de marchandises suppose la création de plates-formes multimodales.

La Communauté s'est jointe à ces efforts en apportant une contribution au désenclavement de ces zones par la réalisation de la rocade minière. Elle participe aussi à l'aménagement du grand axe régional et européen Dunkerque-Lille-Valenciennes-Maubeuge-Jeumont. Dans le même but, elle contribue à l'aménagement de l'Escaut entre Fresnes et la frontière belge.

### 2. FORMATION ET VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES

Cet objectif cherche à préparer le renouveau industriel du Nord-Pas-de-Calais par des activités utilisant des technologies de poin te dans les secteurs d'avenir. Il a fait l'objet de propositions dans cadre de l'OID et a reçu l'appui du FEDER.

Les programmes concernant la formation supérieure et la formation technique initiale et continue visent trois objectifs :

- lutter contre l'échec scolaire,

- élever le niveau général de formation,

- former aux technologies nouvelles.

Il s'agit concrètement de favoriser la poursuite de la scelarité au-delà de la 5e, de favoriser le passage de 3e en 2e, de développer les BEP, les baccalauréats de technicien et les BTS, de multiplier les IUT et d'accroître les effectifs de l'enseignement supérieur.

Ces trois objectifs sont complétés par un quatrième visant à améliorer le fonctionnement du marché du travail non seulement par l'informatisation du service public de l'emploi, mais aussi par l'organisation de stages de formation pour les demandeurs d'emploi. L'effort de l'Etat est ici considérable et toujours renouvelé.

Enfin, l'amélioration des capacités d'utilisation des technologies nouvelles suppose un accroissement du potentiel de recherche scientifique régional. L'objectif est ici de combler le retard régional (2% des chercheurs français travaillent dans la région) en favorisant l'implantation de grands organismes publics de recherche, la création de pô-les de recherche et de transferts technologiques, le regroupement des équipements scientifiques mis à la disposition des chercheurs.

Valoriser les ressources humaines, c'est aussi développer

l'environnement culturel. Le contrat de plan met l'accent msur la création et la diffusion des productions culturelles modernes, l'enseignement artistique et la diffusion de la culture scientifique et technique.

#### 3. RECONVERSION ECONOMIQUE

Cet objectif directement économique a dans la région une dimension et un caractère d'urgence exceptionnels.

Il s'agit en effet et tout à la fois :

- d'assurer la mutation des grandes industries de base,

- de développer les activités nouvelles,
- d'atténuer les disparités infrarégionales,

- d'améliorer un environnement particulièrement stigmatisé par un passé industriel et minier.

L'Etat et la région coordonnent leurs efforts pour assurer la reconversion des zones touchées par les restructurations minières, sidérurgiques et textiles? Qu'il s'agisse du contrat de plan ou des "pôles de conversion". La Communauté s'y associe par la mise en oeuvre des programmes hors quota du FEDER pour le textile et la sidérurgie ou encore de l'OID, dans les bassins miniers et sidérurgiques. La stratégie commune est de moderniser les industries existantes afin de préserver leur compétitivité, de renouveler le tissu industriel par la diversification des activités, de favoriser la création d'entreprises et de services ou de conseil commerciaux et financiers.

Le développement d'activités nouvelles est donc un élément essentiel des politiques de reconversion.

Le soutien au développement de PME se concrétise par le lancement d'un système d'aide à la modernisation industrielle (le plan productique réigonal), par la création d'un dispositif d'aide au conseil (le FRAC) et par l'aide aux sociétés financières pour le bassin minier, le bassin de la Sambre ou la société FINORPA.

Les effets attendus dans le domaine industriel et commercial sont l'introduction de technologies nouvelles, le développement de la recherche, le recours aux études et expertises, notamment pour accéder aux marchés d'exportations.

De même, dans l'agriculture et la pêche, des objectifs de modernisation sont poursuivis grâce à la formation et au développement de nouvelles filières technologiques.

Il est clair que ces objectifs continuent de concerner les zones infrarégionales qui cumulent les problèmes de restructuration et d'emploi et le retards de formation ou d'équipement :

- la zone textile de la métropole Lille-Roubaix-Tourcoing qui est bénéficiaire d'un programme d'intérêt communautaire "textile" (juin 1986);

- le bassin minier de Béthune à Valenciennes et le bassin de la Sambre-Avesnois qui bénéficient d'un programme "sidérurgique" (juin 1986) et font l'objet de propositions d'OID.

Enfin, la reconversion supose aussi la prise en charge de l'environnement laissé par les anciennes activités et la valorisation des composantes sociales, urbaines, naturelles et touristiques de la région.

L'amélioration du niveau sanitaire et de l'équipement hospitalier, la modernisation des logements et des quartiers, la réhabilitation des friches industrielles, l'aménagement des espaces naturels et le développement du tourisme (en partiuclier fluvial) sont ici les objectifs poursuivis par tous les acteurs en parfaite coordination avec les objectifs plus strictement économiques de reconversion.

Le lien fixe trans-Manche impose aussi des objectifs de sauvegarde et de valorisation de l'environnement du site des Deux-Caps et des Wateringues, la promotion du tourisme fluvial et la création de parcs touristiques.

A l'issue des réunions de bilan d'exécution du contrat de plan tenues les 8, 9 et 17 octobre 1986 avec le conseil régional et de la réunion de travail sur le FEDER-complémentarité du 13 octobre 1986, il apparaît que les grands objectifs ci-dessus, loin d'être modifiés, se trovent renforcés dans la perspective de réalisation du lien fixe trans-Manche qui va confirmer la région Nord-Pas-de-Calais dans son rôle de centre économique au coeur de l'Europe du Nord-Ouest.

Les autres changements prévisibles à moyen terme ne font que confirmer cette observation : la réalisation des TGV Paris-Lille-Londres et Paris-Lille-Bruxelles-Cologne, l'ouverture du grand marché intérieur communautaire en 1992 et les perspectives d'évolution des prix agricoles et de la concurrence internationale vont contribuer à ouvrir la région aux transports européens, comme carrefour des principales voies de communications, mais aussi à la concurrence européenne et internationale.

#### III - LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

Les actions entreprises ou à entreprendre d'ici à 1990 dans le Nord-Pas-de-Calais ont été définies par le <u>contrat de plan Etat/région</u> (avril 1984) autour d'une priorité : la reconversion régionale.

<u>La politique gouvernementale</u> a, de plus, visé à soutenir l'emploi et à aider la modernisation des industries régionales (plan pour l'emploi des jeunes, aide aux chômeurs de longue durée, plan textile, plan sidérurgique, création de pôles de conversion, création du fonds d'industrialisation du bassin minier, expérience URBA 2000...).

La Communauté européenne a pris à sa charge dans le cadre du FEDER et jusqu'en 1983 une partie des travaux de la rocade minière et de la rocade de Douai ainsi que l'aide à la robotique dans le bassin minier, et apporte depuis 1984 son concours sous forme d'un "programme textile" (pour le Pas-de-Calais et Lille) et d'un programme "sidérurgique" pour l'ensemble de la région.

De même, elle finance des projets régionaux (réhabilitation de friches, travaux d'infrastructures portuaires à Boulogne, routières sur Douai-Valenciennes, ferroviaires (Béthune) et fluviales (canal à Dunkerque).

Enfin, les bassins miniers et sidérurgiques ont fait l'objet d'études préparatoires à une <u>opération intégrée de développement</u> qui vise à assurer la cohérence des interventions européennes, nationales et régionales.

Dans ce cadre, fin 1985, le concours du FEDER a été accordé pour la déviation de Bavay-Saint-Waast, la poursuite de la rocade Douai-Valenciennes ainsi que pour divers investissements en infrastructures ou aides à la création de centre de formation professionnelle des adultes.

Les actions définies ci-dessous reprennent, dans la cohérence des objectifs énoncés au chapitre précédent, les grandes lignes de l'ensemble de ces initiatives. Les actions d'ores et déjà réalisées en 1986 ne sont mentionnées que dans la mesure où un prolongement est prévu d'ici 1990. Dans l'ensemble, les actions citées sont ou seront détaillées dans le cadre de demandes particulières de concours communautaires.

# 1. PROMOTION DE L'EMPLOI

# 1.1. <u>Initiatives locales pour l'emploi</u>

L'Etat et la région financent une politique de soutien aux initiatives locales ou à des programmes locaux de développement permettant le maintien ou la création d'emplois et d'activités, notamment lorsque les projets sont présentés par les structures locales de concertation. Les projets sont examinés par un comité technique mixte. Jusqu'en 1986, les crédits ont surtout été engagés dans les conventions portant sur le développement économique d'une zone, l'aide à la création et au développement d'entreprises (opération ODACE), le développement des boutiques de gestion.

# 1.2. Aides aux bassins d'emploi

Outre les mesures intégrées aux politiques de reconversions de l'Etat (pôle de conversion) et de la Communauté, répertoriées plus loin, le contrat de plan finance l'informatisation du service public de l'emploi. Elle est destinée à renforcer et à diversifier les prestations apportées aux usagers des Services du travail et de l'emploi, de l'AFPA, et à améliorer les conditions de travail des agents.

Les principales exploitations informatiques seront :

- la gestion informatisée de la demande d'emplois qui assure une unité entre les fichiers de l'ANPE et des ASSEDIC et permet de procéder en temps réel à l'inscription des demandeurs d'emplois et à l'actualisation de leur demande,

- l'aide à la gestion de l'offre d'emplois qui permet le traitement de toutes les offres d'emplois collectées par l'ANPE ainsi que leur gestion en temps réel au niveau d'un bassin d'emplois,

- en outre, la plate-forme informatique assurera les fonctions de "bases de données" constituées autour du fichier des entreprises et des établissements et de gestion de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle.

Les travaux de construction du bâtiment, et l'acquisition du matériel informatique nécessaire, seront menés à bien avant la fin de l'année 1986.

# 1.3. <u>L'économie sociale</u>

L'Etat et la région ont créé une structure régionale pour le développement de l'économie sociale qui associe, outre l'Etat et la région, le Groupement régional de la coopération et de la mutualité (GRCM)

ainsi que les associations régionales de l'économie sociale.

Cette structure -- l'Outil régional de développement de l'économie sociale (ORDES) -- est l'interlocuteur privilégié pour examiner et proposer toute action nouvelle tendant au développement de l'économie sociale.

Elle a financé divers projets émanant d'associations : journal télématique inter association (URIOPS), développement de la création de coopératives de production (URSCCOP) et de l'Union régionale des entreprises intermédiaires.

## 2. FORMATION DE BASE

Les actions marquantes du contrat de plan portent notamment sur :

- <u>l'accroissement</u> de la capacité de l'appareil de formation initiale : création de nouvelles sections de techniciens supérieurs et de départements d'IUT, développement de l'enseignement technologique, décentralisation des structures universitaires,

- <u>l'introduction</u> des technologies nouvelles dans l'appareil de formation, la création d'un centre régional d'enseignement de la productique à Valenciennes, l'équipement de plus de 1 000 sites informatiques, notamment en milieu scolaire, et la réalisation de deux centres de formation des enseignants aux technologies nouvelles.

#### 2.1. Dans l'enseignement supérieur

Le développement des instituts universitaires de technologie: si le bouclage financier de l'IUT de Calais est réalisé, les autres opérations n'ont pas débuté. Il s'agit du pôle universitaire de Dunkerque dont les études sont très avancées sur le plan technique, et la conception achevée. La décision concernant le FEDER est attendue, ce qui conditionne la signature des conventions de mise en oeuvre avec les partenaires locaux. Il s'agit également de l'ouverture des départements nouveaux prévus à l'IUT de Lens et de Valenciennes. Elle s'effectuera pour le premier département de Lens à la rentrée 1986 et en 1987 pour celui de Valenciennes.

Les antennes de l'université de Valenciennes à Cambrai et Maubeuge prévues par le contrat de plan bénéficient de l'appui important de l'université de Valenciennes. Force est cependant de constater la faiblesse des effectifs étudiants dans les structures mises en place (une cinquantaine à Cambrai, moins de trente à Maubeuge) qui incitent à une grande prudence quant à la mise en oeuvre de formations complémentaires.

Développement des enseignements supérieurs de commerce : au-

cune solution juridique n'a été retenue à ce jour modifiant les statuts de l'ESCAE et permettant l'attribution de postes d'enseignants par le ministère de l'Education nationale.

<u>Installation d'un réseau de transmission</u> : aucune solution expérimentale n'a été entreprise avant 1986.

<u>Développement de la filière électronique</u> dans l'enseignement supérieur : les engagements pris par le ministère de l'Education nationale sont supérieurs à ceux du contrat de plan.

La création de l'université de technologie et de l'institut national des sciences appliquées à Lens, à laquelle la région a souscrit, restent à confirmer bien que le décret de création soit intervenu.

# 2.2. Actions plus localisées

L'avenant lien fixe Trans-Manche prévoit, en outre, pour les zones concernées :

Un effort de mise à niveau de l'appareil de <u>formation initia-</u> <u>le</u> par :

- l'augmentation de la capacité d'accueil des établissements,

- la création des baccalauréats professionnels en particulier dans les domaines de la bureautique, du transports, du BTP, de l'électronique et de la productique,

- la création de formations post-baccalauréat à Dunkerque, à l'occasion de l'ouverture en 1988 du nouveau lycée; à Boulogne, pour l'ouverture en 1986-87, de classes préparatoires aux grandes écoles par la mise en place, en 1986, de sections de techniciens supérieurs au Touquet (hôtellerie), à Dunkerque (comptabilité-gestion) et à Calais (maintemance industrielle). L'Etat étudiera les autres spécialités qui seront ouvertes en 1987 et 1988 à Calais, Boulogne et Dunkerque.

Pour ce qui concerne le renforcement de <u>l'enseignement supérieur</u>: un premier cycle scientifique et tertiaire (administration économique et sociale, langues étrangères appliquées) a été créé en octobre 1986 dans le domaine de la gestion et de la conservation du littoral.

Par ailleurs, une antenne d'école normale sera créée à Boulogne et celle de Gravelines sera renforcée.

#### 3. ADAPTATION DES FILIERES DE FORMATION

#### 3.1. Actions particulières

L'amélioration du fonctionnement du marché de l'emploi par le financement des stages pour les demandeurs d'emploi et l'observation des termes du marché lui-même par la création d'un observatoire régional des formations, des qualifications et des emplois.

Les programmes conjoints à la formation initiale et à la formation continue prévoient le financement d'actions de formation dans le domaine des biotechnologies : on peut remarquer qu'un seul stage a été agréé depuis le début du plan. Il convient d'envisager soit la modification, soit l'extension des objectifs de cette action.

Le programme équipement de la filière électronique et actions de formation a été mis en oeuvre : 40 dossiers d'équipement de centres de formation ont été acceptés et un programme de 14 stages a été mis en oeuvre en octobre 1984 et septembre 1985.

En plus du volet de formation de la procédure "grands chantiers", pour préparer aux emplois générés par le lien fixe et reconvertir les emplois devenus excédentaires, l'Etat et la région mettront en oeuvre dans le cadre de leurs compétences respectives un important programme de formation et de renforcement de l'appareil de formation continue.

Un centre permanent de formation continue dépendant de l'Education nationale sera mis en place pendant la durée de la procédure et les centre AFPA d'Hazebrouck, de Dunkerque, de Boulogne et de Calais seront renforcés (avenant lien fixe au contrat de plan).

#### 3.2. Un schéma régional de formation

La priorité donnée à ce chapitre par les autorités régionales est confirmée par l'annonce d'un "schéma régional de la formation" pour 1987. Il est clair en effet que la région doit non seulement rattraper son retard en matière de formation initiale et continue comme de recherche, mais aussi préparer sa population, jeune en particulier, à répondre aux défis du monde scientifique et de l'ouverture de l'Europe.

Un certain nombre d'opportunités vont s'offrir aux jeunes issus des circuits de formation dans les domaines des transports, du conseil aux entreprises, de la maintenance des réseaux de communications électroniques, des industries agro-alimentaires, de la biologie, etc. Tout doit être fait pour les y préparer. De même les entreprises ne pourront répondre à l'enjeu qui s'impose à elles qu'en intensifiant leurs con-

naissances des évolutions économiques et techniques par le recours à des conseils et des recherches. Le soutien à la création dinterfaces universités-école-entreprises semble déterminant.

Dans l'attente du schéma régional, la mise en oeuvre des actions proposées dans l'OID devrait être décidée, entre autres :

le développement de l'école des mines de Douai,
la création des IUT de Lens et de Valenciennes,
le développement des centres de l'APFA et des LEP.

# 3.3. Autres actions

Dans ce domaine important, les actions à mener sont nombreuses et, au-delà des projets en cours de réalisation, plusieurs projets à l'étude comme l'université de technologie et l'université du littoral ne mangueront pas de déboucher sur des actions à soutenir.

Le contrat de plan prévoit, par exemple, la mise en place de sections d'enseignement international dans plusieurs établissements de la région. A ce jour, bien que des sections existent et fonctionnent dans l'enseignement primaire, d'une part aucun engagement financier n'a été mentionné au contrat de plan, d'autre part le contrat de plan particulier n'est toujours pas signé en raison de divergences quant à la localisation du centre international d'accueil. L'Etat et la région, ont convenu, cependant de poursuivre la réflexion.

Les travaux du LEPA de Radinghem sont largement avancés et ont été utilisés pour la rentrée 1986. Cette opération a bénéficié d'un concours du FEDER. La construction du CFP annexé au LEPA sera effectuée dans la seconde moitié du plan. Par ailleurs, une section de techniciens supérieurs agricoles, sur les trois prévues au contrat de plan, a été créée en 1984 au lycée agricole de Douai-Wagnonville. Les deux autres restant à créer sont prévues à Douai-Wagnonville et Arras, et seront réalisées pendant la seconde moitié du plan.

#### 4. RESEAUX DE TRANSFERTS

#### 4.1. Développement de la recherche

L'amélioration des capacités d'utilisation des technologies nouvelles va de pair avec l'accroissement de la recherche scientifique et la valorisation régionale de ses produits.

Les principaux programmes d'action retenus à cette fin sont : - le développement des moyens matériels et humains des grands organismes de recherche implantés dans la région Nord-Pas-de-Ca-lais (CNRS, INRA, INSERM, IFREMER), le regroupement des équipements scien-tifiques mis à la disposition des équipes de recherche et la réalisation

d'un réseau informatique régional,

- la création ou le développement de "pôles de recherche d'enseignement" et de transfert technologique dans les domaines suivants : micro électronique, productique, microbiologie, biotechnologie, agro-ali-mentaire, mécanique, carbochimie, transports.

#### 4.2. Actions particulières

Dans le cadre de l'avenant lien fixe trans-Manche, l'Etat et la région sont convenus d'aider les centres de recherche de la région spécialisés dans les domaines du génie civil, de la CAO-CFAO, de l'automatique, des télécommunications, de la corrosion, de la socio économie et de la mécanique des fluides.

L'environnement marin, les milieux naturels littoraux et arrière littoraux feront l'objet d'une attention particulière.

## 4.3. Centres de transfert technologique

Depuis juin 1985, l'opération URBA 2000 dans le triangle métropole lilloise-Béthune-Valenciennes vise à mettre en oeuvre des nouvelles technologies touchant au fonctionnement de la ville, à la vie quotidienne des habitants et aux nouveaux modes de communication. Les premières opérations ont concerné l'habitat (contrôle des charges, équipement informatique de l'école d'architecture, création d'un centre de technologies de l'habitat à Liévin), l'équipement télématique des transports urbains, l'équipement en terminaux des commerçants, les utilisations de la carte à mémoire, la carte de santé, l'enseignement à distance, l'équipement vidéo-salles, etc.

En Octobre 1986, la Communauté a donné son accord pour la création d'une zone d'entreprises à Dunkerque afin d'aider à la restructuration du secteur de la construction navale.

L'Etat a annoncé en octobre 1986 une série de mesures en faveur de Roubaix et Tourcoing : en plus de décisions relatives aux infrastructures (voie rapide et création d'un centre international de transports à Roncq), financement de l'étude de préfiguration du centre international de la communication et des technologies de Roubaix, résorption des friches industrielles grâce à l'aide du FEDER hors quota "textile", aide à la résorption de l'habitat insalubre.

#### 5. POLITIQUES EN FAVEUR DES ENTREPRISES

#### 5.1. La modernisation de l'outil de production

La principale action du contrat de plan en faveur des entreprises industrielle correspond au <u>plan productique régional</u>. Cette action de modernisation de l'outil de production des PMI régionales est accompagnée de deux autres actions : <u>Le fonds d'aide au conseil</u> (FRAC) et les <u>"actions collectives"</u>. Ces trois interventions sont particulièrement adaptées aux besoins des entreprises.

## 5.1.1. Le plan productique régional

Décidé dans le cadre du programme de développement des pôles de conversion, il a permis d'amplifier significativement les actions contenues dans le contrat de plan Etat/région. Ce nouveau programme constitue un dispositif de modernisation et de développement des PMI régionales.

## 5.1.2. Le fonds régional d'aide au conseil

Financée à parité entre l'Etat et la région, il a pour objet d'aider les PMI à recourir à des conseils extérieurs, à des moments importants de leur développement. Au cours de l'année 1985, plus de 200 dossiers auront été instruits et 150 subventions accordées. Le succès de cette procédure, appréciée par les entreprises et les sociétés de conseil s'installant dans la région, constitue un des éléments du développement du tertiaire industriel qui faisait défaut au Nord-Pas-de-Calais.

#### 5.1.3. Les "actions collectives"

Cette procédure, dotée d'une enveloppe financière annuelle a parité entre l'Etat et la région, permet de soutenir des programmes intéressant un ensemble d'entreprises (à la différence du fonds régional d'aide au conseil et du plan productique régional qui ne concernent que des programmes présentés par une seule entreprise). Ces programmes doivent être lancés et réalisés par des opérateurs locaux :collectivités, établissements publics, chambre de commerce, centres techniques, associations professionnelles ou groupements d'entreprises locales.

Les thèmes principaux retenus ont été le développement de l'informatique, de l'industrie textile, du conseil extérieur, de la fonction commerciale et de la qualité de l'entreprise.

Ces trois volets de l'action économique ont été abondés par des crédits du FEDER.

# 5.2. <u>L'aide aux entreprises dans les zones des programmes hors quota tex-tile et sidérurgie</u>

Les actions retenues par les <u>programmes communautaires hors</u> <u>quota textile et sidérurgie</u> se combinent avec celles du contrat de plan, pour les zones concernées (département du Pas-de-Calais et plusieurs arrondissement du Nord), dans les domaines suivants :

#### 5.2.1. Aide au conseil

Elle consiste à aider les PME/PMI à recourir au conseil extérieur à des moments importants de leur développement (diversification, nouveaux marchés, réorganisation commerciale, modernisation, études d'ingénierie et d'automatisation, organisation ou gestion de la production, élaboration d'un plan d'entreprise, gestion de la qualité, formation). Elle vise aussi à participer au développement des sociétés de service en conseil.

Cette aide permet de renforcer le fonds régional d'aide au conseil. Ainsi, les conseils en matière commerciale sont aidés à 80% au lieu de 50% pour des diagnostics (10 jours d'expertise au lieu de 5 jours). Les diagnostics approfondis sont aidés à 70% au lieu de 50%.

5.2.2. Aménagement du conseil en PMI par l'animation des groupes de travail

L'aide peut s'élever à 50% des frais d'animation de groupes de travail en entreprise ou inter entreprises, en liaison avec une intervention d'un conseil privé.

#### 5.2.4. Aide aux investissements

Dans le cadre du plan productique, une aide est apportée à la modernisation des PMI (hors textile, sidérurgie et autres secteurs surcapacitaires) en situation financière saine engageant des projets d'investissement comportant au moins 25% d'acquisitions d'équipements productiques ou de technologies performantes et accompagnés d'une formation du personnel.

Une subvention ou une avance remboursable de 15 à 20% des dépenses d'investissement, de formation ou d'études peut être accordée.

#### 5.2.4. Aide au recrutement de cadres dans les PMI

L'aide favorisera (prise en charge de 50% des salaires et charges, pendant la première année d'embauche) le recrutement de jeunes cadres hautement spécialisés pour la création de nouveaux postes dans les fonctions modernes des entreprises.

#### 5.2.5. Services communs

L'aide représente au maximum 50% des coûts initiaux de lancement ou de développement de services communs créés à l'initiative de PMI en groupement autour d'un organisme ou d'une structure juridique commune et concernant l'action commerciale, la recherche-développement, les bureaux d'études.

#### 5.2.7. Le capital-risque

70% des coûts d'étude de risque préalable aux prises de par-

ticipation dans les entreprises se créant ou connaissant un fort développement sont pris en charge au bénéfice des instituts financiers pouvant réaliser l'intervention en capital.

# 5.2.7. Les analyses sectorielles

Prise en charge de 70% maximum des frais d'analyses sectorielles ou sous-sectorielles (hors textile) menées par des entreprises ou groupements d'entreprises ou organismes professionnels, destinées à mettre à la disposition des PMI et de leur environnement des informations sur les caractéristiques et les potentialités des marchés, les effets à en attendre sur la production, la gestion, les produits.

# 6. SECTEURS DE POLITIQUE ECONOMIQUE

## 6.1. <u>Pêche artisanale</u>

Si les actions du contrat de plan concernant la modernisation et le développement de la flotte de pêche artisanale rencontrent un succès certain, les crédits prévus pour la pêche semi-industrielle ne trouveront pas d'emploi dans les prochaines années compte tenu des difficultés des armements boulonnais. Le redéploiement de ces crédits en faveur de la pêche artisanale serait souhaitable.

#### 6.2. Agriculture

En ce qui concerne le volet agricole du contrat de plan, tous les contrats de plan particuliers ont été signés et mis en oeuvre. Un programme d'hydraulique fonctionne aujourd'hui dans des conditions satisfaisantes avec un engagement encore jamais atteint dans la région. En ce qui concerne :

- l'installation des jeunes agriculteurs, l'analyse des dossiers laisse prévoir une affectation de la totalité des crédits disponibles au premier trimestre 1986,

- la promotion de productions agricoles intensives : les diverses actions (porcs, légumes, pomme de terre, stockage - conditionnement) sont bien engagées.

Seul le contrat particulier "petits élevages" a subi des retards en passe d'être comblés.

#### 6.3. <u>IAA</u>

L'Etat et la région sont convenus de participer conjointement à l'amélioration des performances des entreprises agro-alimentaires, en donnant priorité aux PME dans des secteurs spécifiques de la région, notamment la transformation des céréales (meunerie, malterie, biscuiterie, panification, brasserie), la découpe et la transformation de la viande, la filière fruits et légumes, la fabrication de plats cuisinés et la conservation par le froid, la chocolaterie et la confiserie. Cette procédure a été mise en place en 1985 et rencontre un succès certain auprès des entreprises. La consommation de crédits devrait se poursuivre à un rythme accéléré. La chambre régionale d'agriculture joue un rôle d'organisme relai.

#### 6.4. <u>L'industrie</u>

Dans l'industrie, les actions inscrites au contrat de plan

renvoient à plusieurs types d'interventions :

- structurelles : par l'incitation et l'aide au recours aux expertises et études extérieures de manière générale dans les PMI et, plus particulièrement, dans les secteurs agro-alimentaires, du bâtiment et de l'artisanat (création de fonds d'aide conjoints Etat/région),

- technologiques : par l'introduction des technologies nouvelles (notamment l'informatique) dans les entreprises, et le développe-

ment de programmes de formation et de recherche dans certaines branches

(notamment le textile),

- commerciales : par le financement de projets de développement sur les marchés étrangers.

Ces différentes interventions sont détaillées dans l'énoncé des autres actions.

#### 6.5. Le bâtiment

Le plan de construction régional se déroule normalement. L'animation économique en faveur du bâtiment et des travaux publics mise en oeuvre en 1985 a connu un démarrage lent : 4 aides au conseil et 6 contrats de modernisation ont été conclus en 1985. En 1986, des dossiers plus importants sont prévus et une campagne d'information sera effectuée auprès des entreprises pour susciter de nouvelles demandes.

#### 6.6. Le commerce et l'artisanat

Une réflexion est en cours avec la région et les instances concernées (chambre de commerce et délégation au commerce et à l'artisanat) pour réorienter les actions qui concernent l'artisanat et le commerce qui feront l'objet de propositions nouvelles.

Le développement concerté des filières de production dans le domaine de l'artisanat présente en effet une exécution très faible des objectifs. L'action est à revoir car elle ne rencontre pas un succès véritable, dû à l'absence de candidats. Il en est de même pour l'accès à l'information et au conseil.

De même, il est prévu que les actions pour le développement du commerce pourront prendre les formes de l'aide au commerce dans les zones rurales, de l'aide au commerce non sédentaire, du soutien au commerce de gros exportateurs et de la formation. Pour l'ensemble de ce programme, les projets sont peu nombreux. Seule la première action semble correspondre à un besoin.

# 6.7. <u>Infrastructures de transport</u>

# 6.7.1. Améliorer les infrastructures régionales

Le contrat de plan consacre d'importants moyens à l'amélioration des infrastructures qui constituent une condition essentielle du développement économique :

- les ports font l'objet d'investissements importants pour améliorer et diversifier leurs capacités d'accueil ainsi que les liaisons avec l'hinterland,

- les voies de communication fluviales et routières ainsi que l'aéroport de Lille-Lesquin bénéficient d'investissements en vue d'accroître la capacité de trafic et de sécurité,

- le transport de marchandises est favorisé par la création de plates-formes multimodales; celui des passagers par un titre de transport unique "rail et route".

# 6.7.2. Le lien fixe Trans-Manche

Ce domaine d'intervention a fait l'objet d'importants réaménagements liés notamment à la réalisation du "lien fixe trans-Manche". Il s'agit plus particulièrement :

#### a) Les infrastructures routières

Parallèlement à la réalisation du tunnel, un plan routier sera mis en oeuvre comportant :

- la réalisation d'une rocade littorale depuis la frontière belge jusqu'au Havre et Rouen,

- l'achèvement avant 1990 de l'autoroute A 26 vers Calais et son prolongement vers Reims,

- la poursuite à un rythme soutenu des opérations en cours et notamment des raccordements vers l'intérieur (A 26, RN 42, A 25) et les ports de Boulogne, Calais, Dunkerque.

# b) Les infrastructures ferroviaires et les transports collectifs.

Les études avec les pays concernés des dessertes par train à grande vitesse des liaisons Paris-Londres et Londres-Bruxelles-Cologne et Amsterdam, qui traversent la région Nord-Pas-de-Calais, permettent d'envisager une solution définitive sur l'ensemble du projet avant la fin de l'année 1986.

La SNCF mettra en place les investissements nécessaires pour l'électrification et la modernisation de la section Calais-Hazebrouck. L'amélioration de la desserte des ports de Boulogne et Dunkerque sera examinée.

Un nouveau contrat de développement des transports collectifs de la région sera signé en 1986 pour adapter l'offre de transport à la situation nouvelle créée par le tunnel.

c) mesures de développement portuaire :
 Dunkerque : prolongement du quai à conteneurs du port ouest

qui sera relié par une voie rapide au débouché de lien fixe.

Calais: création de deux postes à quai pour navires de commerce dans l'extension est du port rendue possible par le déplacement la jetée.

Boulogne: aménagement du port de pêche qui fera l'objet d'un programme de travaux auquel participeront le conseil général du Pas-de-Calais et la chambre de commerce et d'industrie de Boulogne-sur-mer. Il portera sur l'accueil des pêcheurs, la création de halles de déchargement réfrigérées, le réaménagement de la gare de marée.

De plus, les étude de restructuration du port déjà engagées et notamment le réaménagement de la zone de CAPECURE seront poursuivies.

La modernisation de la flotte de pêche industrielle <u>feral'objet d'un programme d'investissement dans la limite de 75 millions de francs. L'Etat et la région aideront ce programme à hauteur d'un équivalent de subvention de 20% sur la base d'un navire, la participation de la région se faisant sous la forme d'une avance remboursable à taux nul.</u>

d) Transports de marchandises

Une étude sur les conséquences et les mesures à prendre dans le domaine du transport et le traitement des marchandises sera effectuée.

# **6.7.3.** Les projets gouvernementaux

Les projets gouvernementaux ont été précisés par le ministre de l'Equipement, du Logement, de l'Aménagement du territoire et des Transports. L'aménagement de la RN 42 qui relie Boulogne à Lille sera poursuivi conformément au contrat de plan, entre Boulogne et les autoroutes A 26 et A 25. Après l'ouverture de la section à deux fois deux voies, entre Boulogne et La Capelle, plusieurs opérations sont prévues (déviation de Boulogne, déviation de La Capelle, puis de Lumbres-Setques et de Tatinghem). La déviation de Saint-Omer est aussi projetée, son prolongement est à l'étude.

A l'horizon de la mise en service du lien fixe, la RN 1 sera aménagée en deux fois deux voies entre Boulogne et la frontière belge dans le cadre du plan d'accompagnement qui prévoit aussi l'attribution du statut de "route express" à la RN A entre Calais et Boulogne.

De même, toutes les dispositions seront prises pour que l'autoroute A 26 soit achevée en 1989 entre Nordausque et Calais. D'autre part, la rocade est de Calais fait l'objet d'études afin de réaliser au plus vite la liaison entre l'A 26 et le port de Calais.

Sur la RN 49, les aménagements prévus au contrat de plan et ayant reçu l'appui du FEDER sont en travaux.

La rocade minière entre l'A 1 et l'A 2 sera achevée pour 1991.

Enfin, l'Etat a décidé d'accélérer les travaux de la VRU Lille-Roubaix-Tourcoing en complétant son financement pour désenclaver Roubaix en priorité dès 1990.

En ce qui concerne les voies navigables, les travaux en cours sont poursuivis (canal des Dunes, canal de la Deûle et canal de l'Escaut), mais le ministre délégué chargé des Transports a confirmé la priorité gouvernementale donnée à l'entretien et à la restauration du réseau existant plutôt qu'aux projets de franchissement de seuils à grand gabarit. Cependant, l'Etat poursuivra en priorité le raccordement à grand gabarit avec le réseau fluvial belge.

Quant à la modernisation inscrite au contrat de plan de Taéroport de Lille-Lesquin, elle est en cours d'achèvement.

#### 6.7.4. Souhaits régionaux

Les responsables régionaux souhaitent ne pas définir leurs actions uniquement en fonction du lien fixe (et de la RN 1) et considèrent que les travaux inscrits au contrat de plan restent prioritaires : en particulier la voie rapide de la métropole, la RN 42 qui doit relier le port de Boulogne au réseau régional de son hinterland et au réseau national, la RN 49 et sa liaison avec le réseau belge.

#### 6.7.5. Rôle de l'action de la communauté

De nouvelles interventions communautaires sont souhaitables. En effet, dans le cadre de la réalisation d'un réseau d'infrastructures de transports d'intérêt communautaire, si des grands projets comme la traversée de la Manche et le réseau européen de chemins de fer à grande vitesse ou encore la connexion entre la Seine et l'Escaut semblent par définition éligibles aux interventions européennes, des projets d'importance plus limitée, ayant pour objet l'achèvement de réseaux existants, devraient aussi pouvoir être considérés comme d'intérêt communautaire.

Des interventions pourraient concerner :

- l'aménagement de la RN l : cette voie interportuaire et interrégionale est aussi communautaire par son débouché (à aménager) au-de-là de Dunkerque vers la Belgique et par sa liaison au-delà de Boulogne avec Rouen puis l'Ouest, le Sud-Ouest et la péninsule Ibérique,

- les liaisons à grand gabarit entre le canal de la Deûle et celui de la Lys (qui fait l'objet d'importants travaux en Belgique) com-

me entre l'Escaut et le canal de Nimy Blaton,

- de même, les projets d'aménagement hydraulique de la plaine des Flandres et de ses wateringues pourraient recevoir un juste concours européen, à l'instar des plaines littorales de Belgique et des Pays-Bas et dans le cadre de la sauvegarde de l'environnement concerné par la réalisation du lien fixe trans-Manche.

#### 7. TOURISME

Un programme d'intervention, visant à améliorer <u>l'image tou-ristique régionale</u> et à développer ce type d'activité est engagé dans le cadre du contrat de plan. Les principales actions visent à améliorer la capacité et la qualité de l'hébergement touristique (fixe ou provisoire), à rénover trois stations littorales anciennes et à développer une activité pour laquelle la région dispose de nombreux atouts : le tourisme fluvial.

Les programmes <u>réservation télématique</u>, <u>réhabilitation des stations littorales et tourisme fluvial</u> sont exécutés normalement.

Les actions prévues en faveur du développement de l'hébergement touristique comprennent deux types d'intervention : en faveur des gîtes ruraux et de l'habitat léger de loisir.

En ce qui concerne le premier type, des difficultés de mise en oeuvre imputables à la réglementation en vigueur concernant la gestion groupée de ces gîtes doivent prochainement être résolues, permettant ainsi une réalisation effective de ce programme.

Pour le second type d'intervention, un seul projet a pu voir le jour. Aucun autre dossier n'est actuellement envisageable. Il conviendrait de reporter une partie de la dotation prévue pour ce type d'action sur le développement du tourisme fluvial qui aurait besoin d'un soutien au niveau de la promotion.

L'avenant lien fixe trans-Manche au contrat de plan prévoit de nouveaux financements pour la période 1986-88 afin de mettre en oeuvre un programme visant à développer l'hébergement chez l'habitant, le parc hôtelier et les meublés.

En ce qui concerne les stations du littoral, l'Etat et la région consacreront chacun, de 1986 à 1988, une enveloppe pour le financement de "contrats d'action" avec les collectivités locales afin de permettre, par des aménagements légers, le développement des loisirs sportifs et de favoriser la découverte des milieux naturels.

Par ailleurs, un "engagement de développement de la formation" sera proposé aux professionnels du tourisme (hôtellerie, restauration, agents de voyage) afin d'offrir des formations qualifiantes dans les domaines de l'accueil, des langues étrangères, du commercial et des techniques nouvelles de réservation.

Enfin, une enveloppe est affectée pour des actions de promotion touristique.

#### 8. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

La sauvegarde de l'environnement très menacé dans la région Nord-Pas-de-Calais, notamment par l'industrialisation et l'urbanisation sauvages du XIXe et du début du XXe siècle, est prise en compte par le contrat de plan au travers d'un programme de réhabilitation de friches industrielles et d'actions de protection et de valorisation des espaces naturels, l'élaboration d'un "état" de l'environnement (boisement, amélioration de la qualité de l'eau, surveillance de la pollution de l'air, amènagement d'espaces de loisirs et de détente).

La réhabilitation des friches industrielles est bien engagée. Le taux d'exécution des autorisations de programme est de 33%; le retard dans les mandatements (7,6%) devrait être largement rattrapé en 1986.

En effet, la mise en route de nombreuses opérations a nécessité quelquefois deux ans de préparation des dossiers (acquisition foncière, définition d'un plan d'aménagement) ce qui explique ce décalage entre l'engagement et le mandatement des crédits. Ce chapitre a été abondé par des crédits du FEDER (programme hors quota).

Pour ce qui concerne le contrat de plan particulier "espaces de loisirs et de détente", il est à signaler que, pour 1986 et les deux années suivantes, les deux départements cosignataires ont pris des positions sur leur participation à ce contrat qui remettent en cause les conditions actuelles de sa mise en oeuvre. Ils ont été saisis et invités à confirmer officiellement leurs positions afin que les modalités d'inter-

vention nouvelles tenant compte de ces positions puissent être arrêtées.

L'engagement très faible des crédits prévus au titre du contrat de plan particulier "qualité de l'air" s'explique par la lenteur des négociations avec les collectivités locales concernant la mise en place des réseaux de détection. Si une telle situation devait se prolonger, une redéfinition des objectifs serait nécessaire afin de ne pas mobiliser inutilement des crédits.

En ce qui concerne le parc naturel régional, les financement de l'Etat en investissements n'ont pas été tous mobilisés. Le programme "boisement" est exécuté normalement, ainsi que le programme, "lutte contre le bruit".

L'avenant lien fixe trans-Manche au contrat de plan prévoit, en outre, des actions spécifiques aux zones proches de "débouchés" du lien fixe :

- le conservatoire du littoral réalisera des acquisitions dans ces zones et des crédits, seront consacrés, ainsi qu'à des travaux de sauvegarde et d'accueil du public,
- le parc naturel régional réalisera les structures d'accueil et d'information nécessaires dans le Boulonnais,
- des travaux d'aménagement et d'amélioration paysagère du site des caps seront aidés par l'Etat et la région,
- la protection des sites naturels fragiles littoraux et arrière-littoraux fera l'objet de financement,
- un tableau de bord de suivi permanent de l'environnement marin et terrestre sera mis en place.

# 9. <u>CULTURE - SPORTS - LOISIRS</u>

L'environnement culturel est un élément dont la qualité favorise l'ouverture aux évolutions économiques et sociales et qui constitue par lui-même un secteur d'activité, en pleine mutation, où le facteur humain est essentiel. A ce titre, de nombreuses actions ont été inscrites au contrat de plan.

Le formidable développement de l'aspect "communication" dans les phénomènes culturels a conduit à mettre l'accent sur des structures d'aide à la création et à la diffusion des productions culturelles liées aux technologies modernes (fonds régional d'aide à l'édition multimédiacentre régional de ressources audiovisuelles, centre de production cinématrographique et audiovisuelle, vidéothèque régionale).

Le développement de la culture et de l'enseignement artistique est également recherché par la mise en oeuvre d'un programme de développement musical et la création de salles de spectacles.

Enfin, en plus du Centre d'archives du monde du travail, un effort très important de diffusion de la culture scientifique et technique est mené au travers de plusieurs centres (agricole et rural, de la mer, de la mine) regroupés en réseau et dont l'activité comprend à la fois la diffusion et la création de produits culturels.

# 10. ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

# 10.1. Santé

Dans le domaine de la santé, où le Nord-Pas-de-Calais accuse un retard important, l'intervention de l'Etat et de la région a pour objectif une modernisation générale, au plan technique et au plan de l'hébergement, des hôpitaux, des maternités et des hospices. En amont du système hospitalier, le développement de la prévention est également favorisé.

Ce programme s'exécute normalement. Il est à noter qu'il ne porte que sur la période 1985-88. La convention d'application relative au groupement d'intérêt scientifique travail et santé ayant été signée début 1986, aucune réalisation n'a eu lieu en 1984 et 1985. Pour les trois dernières années du plan, il reste à obtenir la confirmation de la participation du ministère des Affaires sociales et de l'Emploi et du ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur.

## 10.2. <u>Habitat</u>, <u>logement</u>, <u>développement urbain</u>

Dans cette région fortement urbanisée, l'action du contrat de plan vise à favoriser :

- la mise en oeuvre de planifications urbaines par les collectivités locales,

- la coopération inter communale,

- le développement du dialogue social autour de l'urbanisme (projets de quartier).

L'ensemble de ces thèmes étant contenu dans le contrat de plan particulier "mieux vivre en ville".

Parallèlement, l'introduction de techniques innovantes dans la construction est recherchée, contribuant ainsi au soutien de l'activité du BTP.

Dix sites urbains particulièrement dégradés sont, par ailleurs, traités dans le cadre du "développement social des quartiers" afin d'y améliorer globalement les conditions de vie, à la fois physiques, sociales et économiques.

En ce qui concerne le contrat de plan particulier "mieux vivre en ville", si le bilan financier fait apparaître quelques retards en 1984-85, l'année 1986 aura connu une accélération de ce programme par la mise en application des principaux plans-programmes d'agglomérations (Dunkerque, Lille, Roubaix, Tourcoing, Douai, Béthune, Liévin, Hénin-Beaumont). Le rythme des actions "Habitat" et "Quartier" devrait également se poursuivre.

Il en va de même pour le programme "développement social des quartiers" qui a connu un début difficile du fait de la nouveauté des procédures et de l'inexpérience des équipes sur le terrain. L'année 1986 va voir l'accélération de ce programme du fait de l'engagement des communes, par convention, avec l'Etat et la région.

La région bénéficie également des crédits du GIRZOM affectés à la restructuration du bassin minier. Ils sont consacrés à la rénovation des voiries, des équipements sportifs et socio culturels des houillères, de l'environnement et des logements. Pour ce dernier point, la dotation provient du programme PALULOS - FSGT et prévoit un rythme d'environ 3 400 logements réhabilités par an.

Enfin, l'avenant lien fixe trans-Manche, envisage des actions spécifiques pour l'habitat dans les zones concernées :

Dans le cadre de la procédure "grands chantiers", des crédits pour la réhabilitation de l'habitat et des PLS nécessaires au logement de la main-d'oeuvre seront apportés par l'Etat. Les principaux pôles d'accueil des populations nouvelles feront l'objet de programmes de gestion expérimentaux.

Un programme de réaménagement urbain de traitement des friches industrielles, commerciales ou portuaires sera monté et financé dans le cadre des contrats de plan particuliers correspondant qui seront le cas échéant, modifiés par avenants.

#### 11. L'OPERATION INTEGREE DE DEVELOPPEMENT

Depuis 1984, comme six autres zones en France affectées par des problèmes économiques particulièrement graves, les bassins miniers et sidérurgiques du Nord-Pas-de-Calais ont été retenus d'un commun accord entre les autorités françaises et la Commission des Communautés européennes pour faire l'objet d'études préparatoires à une "opération intégrée de développement".

Le financement de ces études a été assuré conjointement par la CEE, l'Etat et la région.

L'objectif, rappelons-le, est d'assurer, sur 5 ans environ,

la cohérence des interventions des différents instruments communautaires (FEDER, FSE, FEOGA) et des moyens nationaux, régionaux et locaux afin d'en améliorer l'efficacité.

Fin 1984, le comité de pilotage des études préparatoires à l'opération intégrée, composé des élus représentant les zones retenues, de l'Etat et des milieux socio professionnels concernés, a adopté le rapport d'orientation qui a conduit, fin 1985, au rapport final.

Le rapport, qui s'appuie notamment sur de nombreuses enquêtes directes auprès des entreprises de la zone (120 entretiens au total), propose des actions dans les domaines suivants:

- stratégies industrielles dans les différents bassins d'emplois concernés,

- formation initiale et professionnelle et d'éducation permanente,

- agriculture et IAA,

- artisanat,

- technologies nouvelles,

énergie,santé.

Cependant, ce rapport d'étude préparatoire à une opération intégrée de développement n'engage pas les partenaires (CEE, Etat, collectivités locales) dans son contenu global et ses enveloppes financières.

La CEE n'est pas encore en mesure de proposer à bref délai une procédure qui concrétise le principe de l'approche intégrée (tel qu'il ressort de l'article 34 du nouveau règlement FEDER).

Dans ce contexte, il a été convenu, avec la Commission, d'engager une démarche programmatique destinée à permettre la mise en oeuvre effective et rapide des opérations intégrées de développement.

Dès 1985, quelques opérations prioritaires citées plus <u>h</u>aut pour le Nord-Pas-de-Calais ont pu faire l'objet d'une décision de <del>Concours du FEDER, indépendamment du traitement réservé à l'ensemble du dossier.</del>

IV - RESSOURCES FINANCIERES

Les tableaux ci-dessous présentent les prévisions (BIPE) de financement, de l'Etat et des APUL de 1986 à 1990.

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT	(million 1986	de francs 1987	courant 1988	s) 1989	1990
ENSEIGNEMENT CULTURE VIE SOCIALE SANTE (HORS CHR) EQUIPEMENTS SOCIAUX LOGEMENT DEVELOPPEMENT URBAIN DEVELOPPEMENT RURAL TRANSPORTS ACTION ECONOMIQUE SERVICES GENERAUX APU TOTAL	81,7	76,3	14,6	2,4	2,4
	33,6	31,7	30,2	31,1	33,3
	63,4	55,9	51	52,6	53,6
	4,1	3,8	3,9	5,7	0
	4	3,8	2,7	1,5	4,1
	321	335,5	348,7	362,9	376,7
	4,2	4,2	0	0,5	0,5
	486,3	502,6	517,6	533	548,9
	37,1	42,2	46,9	55,4	55
	121,3	153	155,5	160,5	160,4
	1156,6	1209	1171	1205,7	1234,9

DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT DES APUL (millons de francs courants)

	1986	1987	1988	1989	1990
ENSEIGNEMENT CULTURE VIE SOCIALE	702,8 725	738,9 748,3	787,9 785,6	812 795,7	845,6 814, <b>5</b>
SANTE (HORS CHR)	320,5	330	344,4	347,4	354,1
EQUIPEMENTS SOCIAUX	103,7	106,7	111,4	112,4	114,6
LOGEMENT	4080,4	4150,6	4136,1	4146,3	4174,1
DEVELOPPEMENT URBAIN	2391	2498	2605,4	2647,8	2717,8
DEVELOPPEMENT RURAL	804,2	833,8	877,6	893,2	917,2
TRANSPORTS	<b>5</b> 26,8	547,3	576,4	586,9	603,4
ACTION ECONOMIQUE	149,3	156,4	166,4	171,1	177,6
SERVICES GENERAUX APU	830	863,9	913	<b>9</b> 32,6	961,2
TOTAL	10633,5	10955	11304,2	11445,3	11680,3

Parmi ces financements, on trouvera ci-après ceux exécutés et prévus dans le cadre du contrat de plan (calcul BIPE).

28

REGION: NORD

En millions de francs courants

Financement par période  Motifs .	1984+1985	1986+1987 1988 2	Total 1984-1988 3 = 1 + 2	Moyenne par année 4 = (3)/5	Prévision cumul 1989-1990
			0 0 0	0 93	
I - Promotion de l'emploi	0,4	10,0	10,4	2,1	5,0
II - Formation de base	118,5	142,3	260,8	52,2	110,0
III - Adaptation des filières de formation	52,1	256,7	308,8	61,8	130,0
IV - Réseaux de transferts	11,1	70,0	81,1	16,2	35,0
V - Les technopoles	-	-	_	· <u>-</u>	_
VI - Les politiques en faveur des entreprises	4,0	-	4,0	0,8	2,0
VII - Les secteurs de politique économique	420,4	1 178,1	1 598,5	319,7	670,0
VIII - Aménagement spatial	28,0	64,5	92,5	18,5	40,0
IX - Tourisme	2,1	18,0	20,1	4,0	10,0
X - Gestion de l'environnement	1,7	10,6	12,3	2,5	5,0
XI - Culture, sports, loisirs	73,9	338,8	412,7	82,5	173,0
XII - Action sanitaire et sociale	254,0	147,6	401,6	80,3	170,0
Total général	966,2	2 236,6	3 202,8	640,6	1 350,0

Sources : CPER et Prévisions BIPE.

# .

REGION: NORD

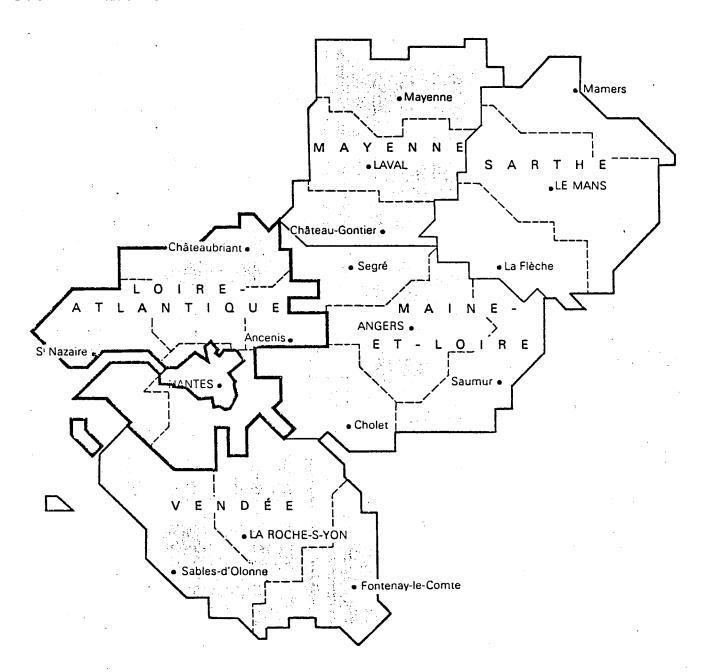
· En millions de francs courants

Financement par période Motifs	1984+1985	1986+1987+1988	Total 1984-1988 3 = 1+2	Noyenne par année (4) = (1) / 5	Prévision cumul 1989-1990 (5)
I - Promotion de l'emploi	0,1	10,7	10,8	2,2	5,0
II - Formation de base	93,0	153,8	246,8	49,4	105,0
III - Adaptation des filières de formation	21,7	115,3	137,0	27,4	60,0
IV - Réseaux de transferts	21,1	14,3	35,4	7,1	15,0
V - Les technopoles	. <del>-</del>	-	<del>-</del>	_	
VI - Les politiques en faveur des entreprises	-	_	_	_	_
VII - Les secteurs de politique économique	502,3	1 146,3	1 648,6	329,7	690,0
III - Aménagement spatial	11,9	80,6	92,5	18,5	40,0
IX - Tourisme	1,7	18,4	20,1	4,0	10,0
X - Gestion de l'environnement	2,8	4,1	6,9	1,4	5,0
XI - Culture, sports, loisirs	19,6	305,5	325,1	65,0	140,0
XII - Action sanitaire et sociale	47,2	133,0	180,2	36,0	75,0
Total général	721,4	1 982,0	2 703,4	540,7	1 145,0

Sources : CPER et Prévisions BIPE.

# LES INTERVENTIONS DE POLITIQUE REGIONALE EUROPEENNE

# PAYS DE LA LOIRE



# LEGENDE

Zones éligibles au feder

Hors quota construction navale

Mise en forme pour la DATAR : ACT - Etudes et Recherches Economiques et Industrielles -. Bureaux : 17 bis rue Richard Lenoir, 75011 - Paris. Tél : 40 24 20 10.

Carte de politique européenne : CAES.

SOMMAIRE	PDR PAYS DE LA LOIRE	Pages
I - ANALYSE E	ECONOMIQUE ET SOCIALE	2
<ol> <li>Caractéris</li> <li>Principaux</li> <li>Bilan des</li> </ol>	on générale de la région stiques de l'évolution économique « déséquilibres et problèmes structurels actions passées opement régional - Problèmes et conditions	2 3 9 12 15
II - OBJECTIF	FS DE DEVELOPPEMENT	18
<ol> <li>Activités</li> <li>Infrastruc</li> <li>Aménagemer</li> </ol>		18 19 20 26 27 28
III - ACTIONS	DE DEVELOPPEMENT	29
4. Réseaux de 5. Technopôle 6. Politique 7. Les secteu 8. Aménagemen 9. Tourisme 10.Gestion de 11.Culture	de base des filières de formation e transfert es en faveur des entreprises ers de politique économique	29 31 32 33 34 36 46 46 47 48
IV - RESSOURC	ES FINANCIERES	51

## I - ANALYSE ECONOMIQUE ET SOCIALE

#### 1. DESCRIPTION GENERALE DE LA REGION

La région Pays-de-la-Loire, 32080 km2, couvre avec ses cinq départements, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe et Vendée, 5.8% du territoire national.

Région de plaines et de bocages, sans reliefs importants, région maritime aussi avec sa façade atlantique, elle jouit d'un climat favorable, notamment pour le tourisme et l'agriculture.

Assez proche de Paris dans sa partie est (Paris-Le Mans 180km), la région n'est pourtant ni dans l'orbite parisienne, ni résolument atlantique. L'unité régionale n'est d'ailleurs pas historique, l'entité régionale rassemblant des "pays" situés aux marches des anciennes provinces de Bretagne, de Normandie, de l'Anjou, de la Touraine, du Poitou.

Cette région se constitue progressivement, Nantes affirmant maintenant et de plus en plus son rôle nécessaire de capitale régionale.

L'armature urbaine est assez équilibrée, avec neuf unités urbaines de plus de 30 000 habitants, Nantes, Angers, Le Mans, Saint-Nazaire, Laval, La Roche-sur-Yon, Saumur, Les Sables-d'Olonne.

La région reste aussi fortement marquée par sa ruralité (40% d'habitants en zone rurale, contre 26,6% pour l'ensemble de la France).

Région agricole de tradition, la région Pays-de-la-Loire est aussi région industrielle, et dans toutes ses parties.

Il n'est pas de zone d'emploi où la part de l'emploi industriel soit inférieure à 30% de l'emploi total, et les zones proportionnellement les plus industrialisées ne sont pas, comme on pourrait le croire, Nantes ou Saint-Nazaire, mais la Vendée est et le Choletais. Industries traditionnelles ou agro-alimentaires plus récentes sont ainsi largement diffusées en milieu rural.

La région trouve ainsi progressivement une homogénéité réelle, face aux problèmes qu'elle doit et devra affronter.

# 2. CARACTERISTIQUES DE L'EVOLUTION ECONOMIQUE

# 2.1. <u>Tableaux statistiques</u>

Les tableaux suivants présentent les indicateurs principaux de la région ainsi que ceux des 16 zones d'emploi qui y ont été définies.

#### Population:

POPULATION	% de variation 1975/82			Densité	Superficie	
TOTALE 1982	(a)	(b)	(c)	91	32 082	
2 930,4	+5,9	+1,4	+4,5	Hab/km2	km2	

(a) Population totale (b) Solde migratoire (c) Solde naturel

Comparaisons avec la France entière				-	
Part population nationale	5,4	Variation			
Part superficie nationale	5,8	de la population totale de 1975 à 1982:			
Densité: ratio région/France	0,92	FRANCE +3,07 %	REGION	+5,9 X	

#### Population active:

POPULATION	Pop. act.	Variation	Taux d'activité 1982			
ACTIVE	1982 (milliers)	moy.75/82	TOTAL	Hommes	Fermes	
Pays-de-la-Loire	1265,9	1,75	42,3	51,3	35,3	
FRANCE	23525,1	1,11	42,5	52,6	34,5	
région/France	5,4 %	1,58	1,00	0,98	1,02	

# Population employée:

EMPLOI TOTAL AU LIEU DE TRAVAIL	Emploi total au 1/1/1985 (milliers)	x	Х Fг.		yenne annuelle 3/85 Taux %	Taux France
TOTAL REGION	1 127,8	100	100	- 11,3	- 1,0	- 1,0
Agriculture	149,6	13,3	7,6	- 6,2	- 3,8	- 0,2
Industrie	293,5	26,0	24,8	- 5,8	- 1,9	- 2,8
B.C.G.A.	86,8	7,7	7,2	- 6,1	- 6,1	- 5,8
Commerce	123,7	10,1	12,0	- 1,3	- 1,0	- 1,0
Aut.tertiaire	474,2	42,0	48,4	+ 8,1	+ 1,8	+ 1,2

#### Chômage:

TAUX DE CHOMAGE	% Mars 1982	% Mars 1986	% de variation annuelle 1981-86
Région	8,8	11,4	+ 9,2 %
france	8,4	10,2	+ 7,6

# Valeur ajoutée:

VALEUR	V.A. totale 1982	V.A./habitant	% répa	rtition V.A	. région	nale 1982
AJOUTEE 1982	(millions de Fr.)	(milliers de Fr.)	Agricul.	Industrie	BCGA	Tertiaire
région	159 420	54 147	7,4	32,2	7,6	52,8
Ratio Rég/France	4,7 %	0,87	1,64	1,08	1,15	0,89

# Niveau de formation:

% POPULATION 1982 + 15 ans avec formation	Aucun diplôme déclaré	Bacc. et +	Dont diplôme enseign.supér.
région	40,0	9,6	4,3
France	39,4	12,5	6,2

#### Données par zones d'emploi:

#### PAYS DE LA LOIRE

Lawa Complei	Hembre de communes de la tens	Soperficie km²	Populatina sons double compts on 1982	Derekt fet roses Complei hab/hm <sup>2</sup>	Solds paterel seine 1968 et 1975	Solde notural notice 1975 et 1512	Yerleden reteries de la papelerian patre 1966 et 1975	Yarladea refedea de la popoirdea eases 1875 et 1982	Tors do migrafica desira 1968 et 1978	Tone do migradus antre 1975 et 1722	taes de col-rege de 1984'
Nantes	126	3 313,5	676 280	204,1	39 484	35 223	10.5	6.9	3.7	1.3	13.4
Saint-Nazaire	57	1 758,1	245 628	139,7	9 152	7 420	6,7	7,1	2.4	3.9	17.5
Châteaubnant	47	1 900,1	84 743	44.6	2 552	1 525	- 1,7	2,4	- 4,7	0.5	12.8
Angers	130	2 408,7	321 814	133,6	19 955	18 054	10.3	9,1	2,8	3.0	13.0
Choleteis	99	2 093.0	202 161	95,6	13 976	14 313	10,2	8,5	1.9	0,8	8.5
Saumur-Baugé	103	2 023.7	127 978	63.2	6 2 2 8	3 782	1.1	3,7	- 4.0	0.7	12.2
Segré en sud Mayenne	84	1 564,3	75 451	48.9	3 776	2 720	- 1.7	0.5	- 6.6	- 3,1	9.0
Laval	56	1 193,3	109 638	91,9	7 905	7 004	13.3	8.5	4,6	- 0.3	. 9.8
Mayenne nord et est	154	3 130,4	120 078	38.4	2 900	2 059	- 2.3	2.1	- 4,7	0.3	6.4
La Mans	116	1 844,1	299 770	162.6	21 346	15 114	11,1	3.5	2.9	- 1.7	13.6
Sarthe nord	147	2 030,3	92 475	45,5	2 431	1 014	- 0,4	1,6	- 3,1	0.5	10.1
Serthe sud	113	2 331,5	112 523	48.3	2 994	1 269	- 0.1	2.5	- 2.8	1,4	11,9
La Roche-sur-Yon	75	1 900,5	135 917	71,5	6 527	6 632	10,6	10,2	4.6	4.8	10.4
Vendée est	53	1 401,1	99 498	71.0	5 835	6 361	6,9	7.2	0,2	0.3	8,7
Vendée sud	94	1 810,1	97 81.7	54.0	2 871	1 264	0.5	2.9	- 2.5	1,6	11,1
Vendée ouest	48	1 379.2	-127 601	92,5	3 739	1 485	8,9	8,9	5,5	5,7	12,7

#### FOOLISION SCINE 1202

2.2. Population

# 2.2.1 - Population - densité - zones d'emploi

Avec 293 000 habitants en 1982, et une densité de 91, la égion est moyennement peuplée, mais la démographie y est très dynamique, puisque la région a connu depuis 1975 l'accroissement naturel le plus élevé de France, à l'exception de l'Ile-de-France.

Les jeunes y sont nombreux (33% de la population a, en 1982, moins de 20 ans, contre 30% en France) et représentent à la fois un potentiel et une exigence de développement.

Globalement, toutes les zones d'emploi ont connu, du fait de cette démographie dynamique, une croissance nette de la population de 1975 à 1982. Des différences sensibles existent cependant, dues notamment à l'exode rural persistant, du fait de l'importance encore forte de la population rurale.

Les zones d'emploi enregistrant les plus forts accroissements de population de 1975 à 1982, avec plus de 6,5% de croissance, ont été La Roche-sur-Yon, Le Choletais, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, la Vendée est et ouest, Laval. Ce sont les zones d'emploi les plus urbanisées.

Les zones d'emploi ayant connu la plus faible croissance récente de population avec moins de 2,5% entre 1975 et 1982, et des taux de migration négatifs ou quasi nuls, sont les plus rurales : Mayenne Sud, Nord et Est, Sarthe Nord et Sud et Châteaubriant. Pour les premières, la proximité de la région parisienne peut être aussi un facteur explicatif.

# 2.2.2 - Evolution de la population active

L'accroissement de population entre 1975 et 1982 (environ 168 000 personnes) s'est accompagné d'une notable modification de la répartition actifs-inactifs, puisque la population d'actifs a crû d'environ 142 000 personnes (+1,75% par an, soit beaucoup plus qu'au niveau national). Cela correspond à la structure démographique, mais aussi au rattrapage du taux d'activité féminine, qui a maintenant rejoint le taux national. tional. Tout cela se traduit par une forte pression sur l'emploi.

## 2.2.3 - Evolution de l'emploi global et par secteur

Alors que la région avait enregistré de 1972 à 80 une évolution remarquable des créations d'emploi, la situation s'est depuis retournée, sous l'influence des trois facteurs déjà cités :
- vigueur de la démographie,

- exode rural,
- montée de la demande d'emploi des femmes.

L'emploi global est maintenant en décroissance nette depuis 1982 (-1% par an, comparable au taux national) et le chômage a très fortement crû, le taux en mars 1985 étant de 11,4% de la population active 191982, soit plus de 1% au-dessus de l'indicateur national.

Cette situation préoccupante s'analyse sectoriellement et par zone d'emploi.

a) L'agriculture ne représente plus début 1986 que 13,3% de l'emploi total, et l'emploi dans ce secteur continue de diminuer rapidement. Les Pays-de-la-Loire est pourtant la seconde région agricole française après la Bretagne, aussi bien par la population que par le revenu agricole et la production.

Le secteur fait, en effet, l'objet d'une concentration rapide :diminution du nombre d'exploitations (10% de 1979 à 1983), augmentation des surfaces, diminution des emplois.

Il reste cependant vulnérable : le revenu moyen par exploitation reste faible (lle rang national), et surtout beaucoup d'exploitants arrivent à l'âge de la retraite.

Avec les comportements et les conditions actuelles, les candidats à l'installation ne sont pas assez nombreux.

Le sous-secteur de la <u>pêche</u> occupe une place notable sur le littoral (7 000 emplois directs ou induits en 1985). Pourtant, la profession connaît des difficultés caractérisées par une production déclinante, une commercialisation déficiente et une transformation insuffisante.

b) <u>L'industrie</u> représente, fin 1985, 26% des emplois totaux. L'emploi industriel chute un peu moins vite que sur l'ensemble français, les pertes annuelles d'emplois y sont cependant quantitativement importantes.

#### L'industrie est très diversifiée :

Les secteurs de la construction navale, de la chimie de base, de la première transformation des métaux sont en crise. Même si les effectifs sont assez faibles, la concentration sur des zones géographiques restreintes (Loire-Atlantique et Saint-Nazaire notamment) et les effets induits sur la sous-traitance accentuent la gravité des réductions d'effectifs.

<u>Le secteur des biens d'équipements</u> est le premier employeur industriel pour la région (construction électrique et électronique, construction mécanique). Des mutations sont en cours et les situations sont variables selon les sous-secteurs et les efforts d'innovation des entreprises.

Un tissu important de PME existe, notamment dans les secteurs traditionnels de consommation (textile, habillement, cuir, chaussures, bois, ameublement). Les PME résistent jusqu'à présent globalement assez bien à la mauvaise conjoncture nationale, avec quelques entreprises en pointe au niveau technique et commercial (exportation).

<u>Le secteur agro-alimentaire</u> est le deuxième employeur industriel, régional mais son importance nationale n'est pas dimensionnée à la place agricole de la région.

Après avoir connu une forte croissance de 1972 à 1980, l'emploi dans les IAA plafonne actuellement, les créations compensant à peu près les réductions.

<u>La basse Loire est un pôle énergétique</u>: l'importance des trafics portuaires de produits énergétiques et des installations industrielles qui y sont liées est remarquable :

- ler terminal méthanier d'Europe,3e raffinerie française de Donges,
- centrale thermique et future centrale nucléaire au Carnet.
- c) <u>Le secteur du bâtiment, génie civil et agricole (BCGA)</u> représente 7,7% de l'emploi total et, comme ailleurs en France, connaît une crise profonde, se traduisant par une perte annuelle récente de quelque 6 000 emplois.
- d) <u>Le tertiaire</u> a connu une forte croissance, supérieure à la moyenne française, dans les années récentes, mais le poids du secteur reste bien inférieur dans la région à ce qu'il est dans le reste du pays (42% contre 48,4% de l'emploi total).

La phase de rattrapage n'est donc pas achevée, sauf en Loire-Atlantique, et les besoins concernent notamment l'ensemble des services aux entreprises.

e) <u>L'évolution de l'emploi et du chômage par zone d'emploi</u>. Il faut distinguer trois groupes de zones : - la zone de Saint-Nazaire où le taux de chômage 1984 dépasse 17%, en raison de la crise de la construction navale et des activités mécaniques liées.

- les zones urbaines de Nantes, Le Mans, Angers, où, en raison des différentes pressions globales déjà indiquées (migrations, démographie, activités féminines), le taux de chômage 1984 dépasse 13%.

graphie, activités féminines), le taux de chômage 1984 dépasse 13%,
- des zones plus rurales (Mayenne, Vendée est) ou bien comme le Choletais (avec un tissu d'entreprises diversifiées et dynamiques) qui ont mieux résisté et présentent un taux de chômage en 1984 inférieur à 10%.

## 2.3 Valeur ajoutée régionale - Revenus

La contribution de la région à la PIB nationale est plutôt inférieure à la moyenne, la VA/habitant étant de 13% au-dessous de la moyenne nationale. La part plus faible du tertiaire, plus forte de l'agriculture, est ici remarquable.

Le revenu disponible brut par habitant s'établissait en 1983 à 48 735 F, contre 53 911 F pour la moyenne nationale, soit de 10% inférieur.

#### 2.4. Enseignement - Formation - Recherche

L'enseignement et la formation connaissent un retard exceptionnel : la région Pays-de-la-Loire, cinquième par la population, est au seizième rang par le nombre d'admis au baccalauréat, au dix-septième pour le taux de scolarisation des 17-19 ans et au dix-neuvième pour le nombre d'enseignants.

Au niveau de l'ensemble de la population de plus de 15 ans en 1982, si le taux de non-diplômés est analogue à la moyenne française, le taux de détenteurs du bac est dans la région très sensiblement inférieur (9,6% contre 12,5%), et encore plus celui des diplômés de l'enseignement supérieur (4,3% contre 6,2%).

Dans la recherche, retard exceptionnel également puisque la région ne correspond qu'à 2% des effectifs français de chercheurs et à 0.4% des crédits du CNRS.

#### 3. PRINCIPAUX DESEQUÍLIBRES ET PROBLEMES STRUCTURELS

#### 3.1. Perspectives démographiques et d'emploi

Le premier facteur de déséquilibre est l'évolution de la population. Les prévisions donnent, avec la poursuite des tendances observées depuis 1975, une population totale 1990 de plus de 3 100 000 personnes, soit une augmentation de 5,8% de 1982 à 1990, contre 3,5% pour l'ensemble de la France.

L'augmentation de l'effectif de la tranche d'âge 17-64 ans serait de 9,4%, contre 6% pour la France.

Au taux d'activité actuel (et alors que le taux d'activité féminine peut encore largement progresser), c'est environ 120 000 nouveaux demandeurs d'emploi qui sont apparus ou vont apparaître de 1982 à 1990 dans la région.

# 3.2. <u>Les problèmes sectoriels</u>

# 3.2.1. L'agriculture et la pêche

Le problème primordial de l'agriculture est celui de la <u>structure d'âge des exploitants</u>, de la nécessité d'installer de jeunes agriculteurs pour maintenir la valeur ajoutée et freiner l'exode rural.

D'autres problèmes existent qu'il faudra aborder pour assurer les conditions de rentabilité nécessaires au renouvellement des agriculteurs. Ce sont :

- l'insuffisance qualitative de la formation agricole régionale.
- la sensibilité de certaines zones agricoles humides et la sous-exploitation des prairies permanentes,
- la forte concentration des productions régionales sur la viande et les produits laitiers (75% des productions régionales),
- un pourcentage encore important d'exploitations trop petites, rendant nécessaire la poursuite des remembrements,
- l'insuffisance des possibilités des premières transformations des produits (conditionnement-stockage) pour en assurer pleinement la commercialisation.

Au niveau de la <u>pêche</u>, les goulots d'étranglement principaux sont moins sur la ressource halieutique et la main-d'oeuvre que sur la commercialisation des produits, la transformation, l'organisation du marché, dans un contexte rendu plus difficile avec l'élargissement de la CEE à l'Espagne et au Portugal. Ces difficultés se retrouvent bien sûr au niveau de l'armement.

#### 3.2.2. L'industrie

L'industrie régionale perd des emplois, plutôt moins que la moyenne nationale, mais présente des problèmes différents selon les secteurs.

Les entreprises des secteurs traditionnels (textile, habillement, chaussure, ameublement) sont des PME nombreuses et diffuses. Elles doivent faire face à des mutations technologiques auxquelles nombre d'entre elles ne sont guère préparées. Leur taille, la distance des marchés européens, le sous-équipement régional en services d'études, de conseil et d'animation, sont aussi des handicaps dans la lutte contre la concurrence et pour la conquête de nouveaux marchés.

Pour le secteur de la construction navale et pour l'industrie sous-traitante, les problèmes sont ceux de la compétitivité sur des marchés en régression.

Pour les secteurs technologiques, notamment l'auéronautique, l'électronique, l'équipement, offshore, l'agro alimentaire, les matériaux mécanique, le handicap régional est dans la faiblesse de la concentration de ces activité (il manque un technopôle régional réel) et des structures de formation et de recherche nécessaires à leur développement.

On retrouve, ainsi, d'une manière générale, au niveau industriel, les goulots d'étranglement déjà repérés dans l'analyse générale :

- sous-équipements en formation, en recherche, en services aux entreprises,

- éloignement des marchés et ouverture insuffisante sur les échanges internationaux, à quoi il faut ajouter des insuffisances d'infrastructure analysées plus loin.

#### 3.2.3. Le Tourisme

Ce secteur d'activité, important pour la région puisqu'il concerne plus de 40 000 emplois, s'est bien développé à partir de trois atouts majeurs, un climat favorable, la façade atlantique et un patrimoine monumental de première importance.

Un premier problème existe cependant au niveau des infrastructures de liaison, routières et aériennes notamment :

- au niveau des liaisons routières, particulièrement pour la façade littorale sud (Vendée) et pour les liaisons inter-régionales autres que vers Paris,

- au niveau des liaisons aériennes internationales et inter régionales. L'autre problème principal est dans la concentration actuelle du tourisme sur quelques zones (le littoral, la Loire) et, surtout, sur une saison courte.

L'élargissement de la saison ne pourra se faire que par la création d'activités et de produits touristiques nouveaux, et par l'extension des marchés, ce qui pose une série de problèmes sur la mobilisation et l'organisation des professionnels et des collectivités, l'aménagement d'équipements et d'hébergement, l'information, la formation de nouvelles générations d'entrepreneurs et de professionnels du tourisme.

#### 3.3. Les infrastructures de communication

Malgré l'important effort fait depuis 1974 sur la route et le fer, la région souffre encore de handicaps sensibles en matière de transports.

Au niveau routier, il s'agit des liaisons avec les autres régions et avec le Centre Europe, qui restent difficiles en plusieurs axes, et du maillage intra-régional.

Au niveau ferroviaire, le handicap principal concerne les liaisons transversales, nord-sud (Rennes-Bordeaux) et vers l'est (Tours-Lyon) et les interconnexions intra-régionales.

Les liaisons aériennes et maritimes sont, elles, tout à fait insuffisantes.

L'aéroport de Château-Bougon (Nantes), bien qu'au 3e rang des aéroports métropolitains, n'offre qu'une ligne régulière avec l'étranger.

Le port autonome de Nantes-Saint-Nazaire, 4e port français, a une forte spécialisation vraquière. La faiblesse des liaisons régulières avec l'étranger, l'absence de terminaux spécialisés l'empêchent de jouer un véritable rôle dans le commerce extérieur régional.

En matière de liaisons fluviales, un effort de remise en état a été entrepris sur la Loire jusqu'à Angers. Le fleuve n'est pourtant pas encore assez équipé pour supporter des convois de capacité suffisante (3 000 tonnes) pour rentabiliser les trafics pondéreux qui pourraient s'effectuer sur cette voie d'eau.

# 4. BILAN DES ACTIONS PASSEES

# 4.1. <u>Dépenses de l'Etat et des administrations locales</u>

Les dépenses d'investissements réalisées par l'Etat et les Administrations Publiques Locales (APUL) de 1981 à 1985 dans la région ont été les suivantes, par grands secteurs de dépenses. Chaque poste est ensuite détaillé, pages suivantes.

# DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT (millions de Francs courants)

	1981	1982	1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT	110,2	47,9	46	59,9	55
CULTURE VIE SOCIALE	51,3	30	32,6	30,8	40
SANTE (HORS CHR)	27,5	21,1	7,5	0,1	0 -
EQUIPEMENT SOCIAUX	0,2	0	0	0,1	0
LOGEMENT	1,4	0,3	0,6	0,3	0
DEVELOPPEMENT URBAIN	126,3	74,6	81	96,8	100
DEVELOPPEMENT RURAL	6,9	3	4,1	4,6	3
TRANSPORTS	423,9	170	201,3	208,5	247 -
ACTION ECONOMIQUE	71	25,9	36,9	66,8	53
SERVICES GENERAUX APU	99,5	66,2	46,8	107	62
TOTAL	918,2	439	456,8	574,9	560

# DEPENSES DIRECTES DES APUL (millions de Francs courants)

	1981	1982	1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT	299,7	306,8	373,1	426,5	395,4
CULTURE VIE SOCIALE	444	702,3	621,4	634,3	660,6
SANTE (HORS CHR)	120,7	152,4	178,3	211,1	167,3
EQUIPEMENT SOCIAUX	145,5	153,5	120,1	115,4	142,1
LOGEMENT	348,6	331,4	382,5	372,4	442,7
DEVELOPPEMENT URBAIN	912,8	938,8	880,6	997,9	1137,3
DEVELOPPEMENT RURAL	1146,7	1151,7	1072,7	1276,1	1393,2
TRANSPORTS	532	475	369,2	536,9	592,3
ACTION ECONOMIQUE	296,2	294,3	280,4	290,9	374,5
SERVICES GENERAUX APU	582,1	665,4	771,6	947,9	985,5
TOTAL	4828,3	5181,6	5049,9	5809,4	6290,7

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT	AYS DE LA I	LOIRE		
UNITE: M F courants	1981	1982	1983	1984
SERVICES COMMUNS ENSEIGNEMENT 1er DECRE ENSEIGNEMENT 2eme DECRE ENSEIGNEMENT CONTINU ENSEIGNEMENT SUPERIEUR 1 TOTAL ENSEIGNEMENT	5.6 0.0 84.9 0.3 19.4 110.2	5.1 0.0 30.6 0.0 12.2 47.9	3.2 0.0 35.6 0.3 6.9 46.0	5.5 0.0 38.1 0.0 16.3 59.9
CULTURE SPORTS-LOISIRS 2 TOTAL CULTURE VIE SOCIALE	50.2 1.1 51.3	29.1 0.9 30.0	32.2 0.4 32.6	30.2 0.6 30.8
3 TOTAL SANTE hors CHR	27.5	21.1	7.5	0.1
4 TOTAL EQUIPEMENTS SOCIAUX	0,2	0.0	0.0	0.1
5 TOTAL LOGEMENT	1.4	0.3	0.6	0.3
SERVICES COMMUNS RESEAUX ET SERVICES TRANSPORTS COLLECTIFS VOIRIE URBAINE AMENAGEMENT URBAIN 6 TOTAL DEVELOPPEMENT URBAIN	10.5 0.0 0.0 113.2 2.6 126.3	0.0 0.3 67.0	0.0 0.0 75.2	0.0 0,0 <b>8</b> 9.8
SERVICES COMMUNS EAU ASSAINISSEMENT RESEAUX SERVICES AUTRES AMENAGEMENT RURAL AMENAGEMENT EAUX ANTI-POLLUTION GRAND AMENAGEMENT REGION. TOUR. 7 TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL	0.0 0.7 0.8 4.4	0.2 0.1 0.0 0.1 0.5 2.1 0.0 3.0	0.0 0.4 0.5 2.8	0.0 0.2 0.8 2.9
SERVICES COMMUNS ROUTES TRANSPORTS ROUTIERS VOIES NAVIG. TRANSPORTS FLUVIAUX MER TRANSPORTS MARITIMES AIR TRANSPORTS AERIENS 8 TOTAL TRANSPORTS	6.1 74.3	0.8 124.8 3.4 40.2 0.8 170.0	3.4 28.4	4,3 18,3
SERVICES COMMUNS AGRICULTURE IAA COMMERCE ENERGIE INDUS. DES BIENS INTERMEDIAIRES INDUS. DES BIENS D'EQUIPEMENT INDUS. DES BIENS DE CONSOMMATION BTP 9 TOTAL ACTION ECONOMIQUE	37.7 0.1 0.0 0.0	0,0 <b>0,</b> 0	13.5 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0	13.1 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0
10 TOTAL SERVICES GENERAUX APU	99.5			107.0
F.C.T.V.A. D.G.E. 11 TOTAL FIN. PARTICULIERS ETAT  TOTAL 1 A 11	0.0 0.0 0.0	0.0 0.0 0.0	0,0 0,0 0,0	0.0 0.0 0.0
12 TOTAL ENVELOPPE RECHERCHE				
TOTAL GENERAL	918,2	439.0	456,8	574.9

	DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT	DES APUL	P	YS DE LA I	<b>OIRE</b>
	UNITE: M F courants	1981	1982	1983	1984
1	SERVICES COMMUNS ENSEIGNEMENT 1er DEGRE ENSEIGNEMENT 2emc DEGRE ENSEIGNEMENT CONTINU ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TOTAL ENSEIGNEMENT	1.0 209.6 73.1 0.0 16.0 299.7	2.0 202.4 <b>7</b> 2.7 0.0 29.7 306.8	0.5 204.2 139.6 2.3 26.5 373.1	0.6 238.7 155.2 0.0 32.0 426.5
2	CULTURE SPORTS-LOISIRS TOTAL CULTURE VIE SOCIALE	77.7 366.3 444.0	114.7 587.6 702.3	104.5 516.9 621.4	133.4 500.9 634.3
3	TOTAL SANTE hors CHR	120.7	162.4	178.3	211.1
4	TOTAL EQUIPEMENTS SOCIAUX	145.5	153.5	120,1	115.4
5	TOTAL LOGEMENT	348.6	331.4	382.5	372.4
6	SERVICES COMMUNS RESEAUX ET SERVICES TRANSPORTS COLLECTIFS VOIRIE URBAINE AMENAGEMENT URBAIN TOTAL DEVELOPPEMENT URBAIN	21.0 434.0 51.8 263.1 142.9 912.8	20.1 425.0 123.2 202.6 167.9 938.8	16.5 306.1 197.8 221.0 139.2 880.6	18.0 299.3 251.3 276.2 153.1 997.9
7	SERVICES COMMUNS EAU ASSAINISSEMENT RESEAUX SERVICES AUTRES AMENAGEMENT RURAL AMENAGEMENT EAUX ANTI-POLLUTION GRAND AMENAGEMENT REGION. TOUR. TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL	2.0 445.8 277.5 333.5 47.8 8.7 31.4 1146.7	1.4 426.4 335.1 333.6 33.8 9.9 11.5	2.1 408.0 324.7 289.7 31.9 12.1 4.2 1072.7	2.4 401.9 485.8 310.4 60.1 13.0 2.5 1276.1
8	SERVICES COMMUNS ROUTES TRANSPORTS ROUTIERS VOIES NAVIG. TRANSPORTS FLUVIAUX MER TRANSPORTS MARITIMES AIR TRANSPORTS AERIENS TOTAL TRANSPORTS	29.6 490.6 0.6 7.5 3.7 532.0	18.5 443.8 0.5 9.6 2.6 475.0	21.2 345.2 0.0 1.0 1.8 369.2	12.3 521.7 0.0 1.1 1.8 536.9
9	SERVICES COMMUNS AGRICULTURE IAA COMMERCE ENERGIE INDUS. DES BIENS INTERMEDIAIRES INDUS. DES BIENS D'EQUIPEMENT INDUS. DES BIENS DE CONSOMMATION BTP TOTAL ACTION ECONOMIQUE	109.8 182.1 2.7 0.0 1.6 0.0 0.0 296.2	118.0 175.9 0.2 0.1 0.1 0.0 0.0 294.3	142.7 130.4 7.3 0.0 0.0 0.0 0.0 280.4	
10	) TOTAL SERVICES GENERAUX APU	-	665.4		
11	F.C.T.V.A. D.G.E. L TOTAL FIN. PARTICULIERS ETAT TOTAL 1 A 11	0.0 0.0 0.0	0.0 0.0 0.0	0.0 0.0 0.0	0.0 0.0 0.0
12	2 TOTAL ENVELOPPE RECHERCHE	4020,5	J101'g	7047.7	5005.4
	TOTAL GENERAL	4828.3	5181.6	5049.9	5809.4

#### 4.2. Primes de développement régional

# 4.2.1. Prime d'aménagement du territoire

	1983	1984	1985	1986
Nombre de dossiers Montant de la PAT Investissements (millions de francs)	133 146,936 906,511	97 103,080 622,694	87 90,906 581,919	64 51,307 496,947
Emplois prévus	5 089	3 963	4 216	2 639

(Source DATAR, 1987)

#### 4.2.2. Primes des régions

Primes régionales à la création d'entreprises et primes régionales à l'emploi (en millions de francs)

1984 : 25 591 1985 : 15 500 1986 : 19 500

(Source : CADEB, 1987)

#### 4.3. Les concours communautaires

De 1981 à 1985, les financements communautaires des investissements en Pays-de-la-Loire se répartissent comme suit. Il s'agit des interventions concernant la seule région au sens de la nomemclature NUTS I. Les montants sont exprimés en millions d'ECU courants (source : Eurostats).

1981-1985 dont 1985

FEDER	51,3	5,8
FEOGA	24,9	5
BEI-NIC	149,4	<b>55,</b> 9
CECA-FURATOM	-	_

Il s'agit, pour tous les fonds, d'engagements de paiements sauf pour les prêts CECA où il s'agit de décaissements. Les financements du FSE ne sont pas compris, leur isolement statistique par région étant techniquement impossible.

#### 5. LE DEVELOPPEMENT REGIONAL - PROBLEMES ET CONDITIONS

Pour la période 1986-90, les grands problèmes et les potentialités de la région Pays-de-la-Loire s'expriment comme suit :

La région est une région jeune du point de vue de la population. Cette potentialité est, à court terme, un problème majeur. Malgré l'état de santé globalement bon de l'économie régionale, l'arrivée des jeunes sur le marché du travail amènerait à un taux de chômage de l'ordre de 18% en 1990 si l'emploi ne redémarre pas, ou si l'allongement des études (accroissement des formations) ne permet pas d'étaler le phénomène.

L'emploi est donc, du fait des tendances actuelles, un problème préoccupant qui peut devenir très grave.

La région est une région <u>relativement équilibrée</u>: neuf villes assez importantes et une population rurale encore forte. Mais la diffusion des populations est aussi un facteur qui n'a pas favorisé l'émergence d'un réel <u>pôle de développement</u>. Le rôle de Nantes, capitale régionale, s'affirme de plus en plus, mais il n'est pas encore celui d'un pôle technologique où se fertilisent formations supérieures, recherche et industries de pointe. Certains des éléments existent, mais il faudra continuer d'agir pour créer cette réalité.

La région a une <u>vocation et un potentiel agricoles confirmés</u>. il y a déjà des activités diversifiées (vins, horticulture, semences, vergers, etc.) et des potentialités nombreuses, mais le lait et la viande représentent toujours l'essentiel de la production régionale avec les problèmes connus de concurrence et de débouchés.

Au niveau de l'élevage, la concentration et la rationalisation des exploitations sont en cours. Mais cela continuera à contribuer à une diminution de l'emploi agricole, diminution renforcée par la faible rentabilité des exploitations traditionnelles, qui ne trouvent alors pas d'exploitants successoraux.

La pêche maritime, après avoir connu une période de déclin, peut connaître un nouveau développement. La ressource et la main-d'oeuvre existent. La valorisation du potentiel et la relance du secteur de transformation dépendent pour beaucoup de la possibilité d'accroître la flotte.

La région possède une <u>industrie diversifiée et dynamique</u> (avec des <u>secteurs en crise grave</u>, qui demandent la poursuite des efforts de reconversion et de mutation), qui coexiste cependant avec des <u>secteurs trop traditionnels</u>, de structure PME en majorité.

Le tertiaire, longtemps sous-représenté dans la région, ef-

fectue son <u>rattrapage</u>, mais avec des trous encore importants dans <u>les services aux entreprises</u>. Le tourisme enregistre une progression sensible mais se trouve maintenant, avec son potentiel d'accueil, face à des mutations nécessaires en terme de capacité d'attraction, d'organisation, de commercialisation.

<u>Le retard en formation et en qualification</u>, la faiblesse de la recherche, le sous-équipement en services aux entreprises, comme l'éloignement des marchés européens et la faiblesse des relations internationales, marquent encore, malgré les efforts récents développés, les difficultés de la région à relancer l'emploi.

Les infrastructures de transport ne sont pas encore complètement aptes à permettre la valorisation du potentiel régional.

D'une manière générale, <u>la région n'est pas encore assez ouverte sur l'extérieur</u>, pas assez inscrite dans les courants d'échanges techniques, pas assez présente sur les marchés européens et internationaux.

Face à ces caractéristiques et tendances, devant la perspective extrêmement préoccupante de l'emploi, la valorisation et la modernisation sont à la fois le premier besoin et le premier souci de la région.

A l'exception des secteurs en crise (construction navale, transformation des métaux, sous-traitance), concentrés dans l'ouest de la région, il ne s'agit pas tant de soutenir les activités en difficulté que de valoriser les activités et potentialités régionales, et de moderniser l'appareil de production et de services.

Cela est vrai pour l'agriculture, où le potentiel est évident. Cela est aussi vrai pour l'industrie, pour les secteurs technologiques à partir des ancrages actuels, comme pour le tissu de PME avec l'avantage de sa diversité. Le potentiel de création d'emplois dans les services, le commerce, l'artisanat est également important.

Mais si le risque des prochaines années n'est pas de voir s'effondrer des pans entiers de l'économie régionale (sauf les cas connus des secteurs de crise, et celui de la production animale confronté aux problèmes et mutations de la construction européenne), il est plus subtil. Ce serait celui d'une dégradation lente de la compétitivité des structures productives, amenant une déstabilisation sur l'ensemble des zones.

Ainsi, si quelques projets comme la zone industrielle Atlantique, la construction d'un technopôle nantais, la mise à niveau des infrastructures de base et l'ouverture des liaisons apparaissent essentiels, la relance de la dynamique régionale, après une période faste de création d'emplois de 1972 à 1980, et la période plus dure actuelle, proviendra de changements significatifs dans le comportement des entreprises et leur environnement : investissements, donc, mais aussi formation, recherche, transferts de technologie, intensification des services, désenclavement

commercial.

#### II - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

L'évolution préoccupante du chômage régional et les perspec-tives sombres dues à l'importance de l'arrivée des jeunes sur le marché du travail et aux pertes possibles d'emploi dans le primaire, font du dé-veloppement de l'emploi l'impératif majeur de la région pour la période 1986-1990.

Fixer cet objectif global revient à poursuivre et développer les stratégies déjà inscrites dans le contrat de plan Etat-région 1984-1988 et portant sur :

- le développement des secteurs secondaires modernes, voire de pointe, et du tertiaire marchand (objectifs 2 et 3),
- le freinage de la diminution d'emplois dans le secteur agricole pour éviter à la fois les pertes d'emplois directs et le report de la pression sur les autres secteurs (objectifs 3.4.1), - l'amélioration des possibilité d'emplois des jeunes par

l'élévation et l'adaptation des niveaux de formation (objectif 1),
- l'action générale sur l'amélioration de l'environnement
des entreprises, les infrastructures, l'ouverture de la région sur les mar
chés extérieurs, le tourisme (objectifs 3.1.2, 4 et 5).

Par ailleurs, la région reste soucieuse de préserver et de gérer l'environnement et le cadre de vie et d'agir pour l'amélioration de la qualité de vie (culture, loisirs, habitat, action sanitaire et sociale). Cela fait l'objet d'objectifs complémentaires (objectif 6).

#### FORMATION : ELEVER ET ADAPTER LES NIVEAUX ET MOYENS DE FORMATION

Cet objectif prioritaire vise à rattraper partiellement le retard régional, notamment en matière d'enseignement secondaire et supérieur, et à adapter les enseignements techniques et professionnels aux orientations du développement économique régional. Quatre directions seront suivies :

# 1.1. Développer la capacité d'enseignement supérieur

L'objectif est de créer des capacités nouvelles de forma-. tion capables d'accueillir 6 000 à 8 000 étudiants d'ici 1990 :

- d'une part, dans des formations de niveau Bac + 2 dans les villes moyennes de la région,

- d'autre part, en augmentant les capacités de formations uni-

versitaires, un effort particulier devant être fait dans le domaine des formations tertiaires.

#### 1.2. Soutenir l'effort d'enseignement secondaire

- Par la poursuite de la rénovation des établissements du second cycle.
- Par l'augmentation du nombre de lycéens dans les lycées d'enseignement général et technique, en mettant l'accent sur les filières scientifiques et techniques.
- Par l'élévation du niveau des qualifications issues de l'enseignement profession seignement professionnel.

# 1.3. <u>Assurer aux jeunes agriculteurs la formation nécessaire à leur installation</u>

- Par l'augmentation des capacités de formations supérieures.
- Par l'amélioration et la remise en état des lycées agricoles publics et des établissements d'enseignement privé.

# 1.4. <u>Développer la formation professionnelle</u> et l'apprentissage

Cet effort sur la formation continue à caractère professionnel et l'apprentissage s'inscrira dans les secteurs moteurs du développement régional : agriculture, industries agro-alimentaires, tourisme, commerce extérieur, informatique, productique.

#### 2. RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

Deux grandes priorités :

#### 2.1. Renforcer le potentiel de recherche

Ce potentiel doit être renforcé, tant au niveau de la recherche universitaire que du milieu économique, en poursuivant la croissance amorcée dans les secteurs prioritaires fixés par la région : matériaux, génie biologique et médical, électronique, génie civil, agro-alimentaire, bio-technologie, mer et énergie.

# 2.2. <u>Encourager l'information technologique</u>, <u>les contacts</u>, <u>les transferts</u>, <u>les réalisations</u>

En confortant les initiatives industrielles ou de centres publics, en favorisant les contacts recherche-entreprises ou interentreprises, en développant l'action du réseau de conseillers technologiques.

La création de nouveaux réseaux de transfert (productique) ou des zones d'innovation s'inscrit dans ce mouvement. La mise en place du technopôle nantais en sera la manifestation la plus visible.

#### 3. ACTIVITES ECONOMIQUES

#### 3.1. Objectifs généraux concernant les entreprises

#### 3.1.1. Aider à la création d'emploi

La création d'emplois est plus considérée comme la conséque ce de la compétitivité des entreprises, et de l'existence d'un environnement favorable, que comme un paramètre sur lequel une action directe peut être menée.

L'aide directe à l'emploi, pour des implantations d'entreprise, sera utilisée notamment en appui à la stratégie sectorielle (voir 4. 2) et pour réduire les déséquilibres géographiques les plus nets.

Cela dit, les objectifs essentiels seront d'améliorer l'environnement des entreprises et de favoriser le renouvellement et la modernisation du tissu d'entreprises (industries agro-alimentaires, BTP, artisanat, entreprises commerciales et les services).

# 3.1.2. Améliorer l'environnement des entreprises

L'objectif concernera bien sûr les <u>infrastructures</u> (routes, portes, aéroports, énergie), et la <u>politique d'aide régionale aux infrastructures industrielles</u> (zones d'activités, bâtiments) sera maintenue.

Un objectif primordial est de développer le niveau des <u>servi</u>ces aux entreprises.

Ces services s'étendent des structures de recherche et de transfert de technologie, des bureaux d'étude et d'ingénierie au conseil en management, en formation professionnelle ou en informatique. Leur présence au sein de la région, leur diversité et leur qualité sont des conditions indispensables au maintien et au développement des PME.

3.1.3. Améliorer le renouvellement et la modernisation du tissu d'entreprises

Cela est un objectif de long terme dont les enjeux sont capitaux en matiere d'emploi. Le renouvellement concerne aussi bien les entreprises prises individuellement, avec la transmission de leur capital, l'élargissement de leur marché et l'ouverture à l'exportation, que l'industrie régionale prise dans son ensemble.

<u>Création, transmission</u>: si des entreprises meurent, d'autres doivent se créer pour les remplacer et il convient de favoriser ces créations. Un objectif de création de 5 000 emplois par le soutien des créations d'entreprises semble réaliste pour la durée du PDR: à ceux-ci doivent s'ajouter les emplois créés ou préservés dans les entreprises assistées dans leur mutation.

Modernisation: la modernisation se traduit concrètement par des besoins financiers importants auxquels des solutions originales devront être trouvées, notamment lorsqu'elle s'accompagne de risques importants. La modernisation devra également être soutenue par l'introduction de compétences nouvelles dans les entreprises qui se modernisent (une cinquantaine de projets audacieux aboutissant à 500 emplois, dont un tiers de qualification élevée, paraît un objectif réaliste).

Un effort particulier pourra être fait en faveur d'entreprises en difficulté (notamment dans les secteurs stratégiques pour la région).

<u>Communications</u>: dans le domaine des télécommunications, les années 1986-1990 seront celles de l'élargissement de la gamme des services offerts aux entreprises et à l'amélioration de la qualité des prestations déjà disponibles.

Dans le domaine des postes, un effort particulier sera fait pour accélérer et fiabiliser encore le service offert aux entreprises. Dans le domaine grand public, la poste s'efforcera de continuer à jouer son rôle indispensable dans le développement en milieu rural en maintenant un réseau aussi dense que possible de bureaux polyvalents.

#### 3.2. Objectifs sectoriels pour l'industrie

#### 3.2.1. Aider aux mutations des secteurs traditionnels

L'importance des secteurs traditionnels (textile, habillement, chaussures, bois ameublement...) dans l'industrie régionale ne peut être remise en cause. Les mutations technologiques, l'ouverture de leurs marchés devront faire l'objet de mesures d'incitation et d'accompagnement.

# a) Soutien aux secteurs en crise

La construction navale, avec toute l'industrie de sous-traitance qui l'accompagne, ne peut être abandonnée et devra faire l'objet de modernisations pour maintenir la compétitivité des chantiers.

Plus généralement, les secteurs de la métallurgie et du travail des métaux pourront faire l'objet de mesures d'accompagnement spécifiques, dans le même souci de maintien et d'amélioration de compétitivité.

Le secteur du BTP fera l'objet d'une politique particulière pour favoriser sa mutation humaine, technologique et commerciale.

# b) Promouvoir les secteurs d'avenir où la Région dispose d'atouts

Cela concerne en particulier l'aéronautique, l'électronique, les matériaux mécaniques, l'équipement off shore, l'agro-alimentaire.

L'effort pourra porter sur les moyens d'enseignement et de recherche, sur le soutien aux transferts de technologie, sur l'encouragement à la localisation régionale de nouvelles entreprises ou filiales.

# 3.3. Objectifs sectoriels pour la pêche et l'aquaculture

Le contrat de plan Etat-région en a fixé les axes principaux.

3.3.1. Développer la construction et la modernisation des navires de pêche

L'objectif actuel (5 navires de 12 à 16 mètres et 7 navires de 16 à 24 mètres, et modernisation d'une dizaine de navires) pourra être revu à la hausse en fonction de la conjoncture.

#### 3.3.2. Améliorer la commercialisation des produits de la mer

Par l'organisation des marchés à la première vente, par le développement des entreprises de mareyage, par la promotion des produits régionaux.

# 3.3.3. Développer les cultures marines

Par l'amélioration qualitative des cultures marines traditionnelles (huîtres, moules), par le développement de l'aquaculture (rendre opérationelle les exploitations et expériences nouvelles, créer les écloseries-nurseries nécessaires aux secteurs porteurs).

# 3.4. Objectifs pour l'agriculture

Il est impératif, pour les années à venir, d'éviter toute accélération de l'exode rural et de conforter la place de deuxième région agricole française détenue par les Pays-de-la-Loire.

# 3.4.1. L'objectif primordial est l'installation de jeunes agriculteurs

Le contexte de l'emploi justifie, plus que jamais, de mettre en oeuvre une politique volontariste en faveur des jeunes agriculteurs. En effet, le rythme annuel des installations, qui se situait entre 1 600 et 1 700 sur la période 1982-1984 est tombé aux environs de 1200 en 1985. Compte tenu des nombreux départs à la retraite prévus dans les prochaines années, il apparaît souhaitable pour assurer l'avenir de l'agriculture de retrouver un niveau de 1 300 à 1 500 installations par an. Une aide sous forme de bonifications d'intérêts de prêts à court terme serait nécessaire pour consolider la situation financière du jeune agriculteur.

La réalisation, le succès de cet objectif passe par une série d'actions spécifiques, intéressant l'ensemble des exploitations :

# a) Amélioration de la formation (Voir chapitre formation pl9.)

b) Amélioration des structures d'exploitation

La continuation des opérations de remembrement reste un préalable indispensable à une amélioration de la productivité. A ce titre, une aide spécifique aux opérations connexes serait nécessaire.

c) <u>Modernisation des exploitations par la valorisation des surfaces fourragères et par l'assainissement des terres humides</u>
Le potentiel fourrager de la région est largement sous-ex-

ploité, notamment les prairies permanentes.

Le rythme de l'assainissement des marais de l'Ouest et de l'hydraulique agricole est à accroître d'au moins 25 %.

Ces moyens supplémentaires permettraient, entre autres, de développer le gypsage indispensable à la stabilité structurale des sols drainés dans les zones de marais.

d) <u>Rationalisation de la production porcine</u>

Afin de compenser la disparition des petits élevages traditionnels, il apparaît indispensable de favoriser l'installation d'environ 100 jeunes par an dans le secteur de la production porcine et d'approvisionner de façon performante l'industrie de transformation présente dans la région. La mise en place de ces nouveaux ateliers performants est coûteuse en investissements et les moyens financiers doivent se développer.

- e) Rénovation du verger de pommiers, poiriers et cassissiers Le maintien du potentiel actuel de production de fruits et le renforcement de la compétitivité de ce secteur par la plantation de nouvelles variétés imposent aux arboriculteurs des Pays-de-la-Loire la rénovation de leur verger vieillissant.
- 3.4.2. Second objectif: renforcer les industries agro-alimentaires9

Le secteur, premier employeur industriel régional, constitue, par un tissu dense de PME, le facteur essentiel de l'emploi rural et la condition de dépassement des problèmes de l'agriculture. Deux directions principales :

a) <u>Continuer à promouvoir l'investissement productif</u>
Dans les activités de transformation, notamment sur la première transformation des produits (conditionnement-stockage), en augmentant les ressources affectables aux crédits destinés à accompagner les investissements productifs des entreprises privées et coopératives.

Il s'agira ainsi d'avoir des moyens réellement incitatifs pour répondre à la rapidité d'évolution technologique et à la concurrence accrue du fait de l'élargissement de la CEE.

b) <u>Encourager l'innovation, favoriser l'introduction de tech-nologies nouvelles</u>

Ces objectifs sont également valables pour les IAA et les mesures initiées par les contrats de plan Etat-région seront poursuivies.

#### 3.5. Objectifs relatifs au commerce et à l'artisanat

La petite dimension des entreprises, la diversité des activités professionnelles, la capacité de modernisation permettent d'envisager une croissance significative de ce secteur. Il s'agira cependant, audelà du développement purement quantitatif, en nombre d'emplois et d'entreprises :

3.5.1. D'assurer le rôle actif du Commerce et de l'Artisanat dans le développement local

L'adaptation des deux secteurs aux mutations sociales et à l'évolution technologique s'articulera principalement autour de deux lignes d'actions :

- renforcer les capacités d'intervention du commerce et de l'artisanat dans le <u>développement rural</u>,

- améliorer la compétitivité des entreprises artisanales et commerciales par leur <u>modernisation</u>.

Le secteur artisanal sera aussi susceptible de créer d'assez nombreuses entreprises et emplois (objectif : 2 500 employés nouveaux en 1990), si l'effort de formation et de promotion est maintenu et développé. Les créations d'emplois dans le commerce seront sans doute plus réduites et nécessiteront, outre les efforts de formation, une attention particulière à la transmission des entreprises commerciales en milieu rural.

# 4. INFRASTRUCTURES : ASSURER LE DESENCLAVEMENT REGIONAL

Il s'agit ici :

#### 4.1.<u>D'atténuer le handicap de la situation périphérique des Pays-de-la-</u> Loire

En améliorant la communication avec les autres régions, la capitale, le Centre Europe. Cela notamment au niveau des liaisons routières, autoroutières et ferroviaires.

# 4.2. De développer les communications intrarégionales

Les liaisons entre différentes zones d'activités et d'échanges : réseau routier et ferroviaire d'intérêt régional, transport fluvial régional à revaloriser, télévision régionale (avec un intérêt spécifique pour la formation).

# 4.3. <u>D'assurer l'ouverture internationale de la région, et la liaison entre l'accueil industriel et les besoins de transports</u>

L'objectif est ici l'amélioration de l'infrastructure aérienne (Nantes) et le développement des liaisons internationales et inter régionales.

C'est aussi de donner au port autonome de Nantes-Saint-Nazaire les moyens nécessaires pour satisfaire aux exigences modernes des trafics de marchandises régionaux, pour développer les lignes maritimes régulières, pour accueillir les activités industrielles portuaires.

# 4.4.<u>De réduire la dépendance énergétique (électricité) et améliorer la distribution, notamment pour l'électricité et le gaz (à partir du terminal méthanier)</u>

#### 5. AMENAGEMENT SPATIAL ET TOURISME

# 5.1. Maintenir l'équilibre régional

La région est le témoin de la réussite de la politique nationale, puis régionale, des contrats de "pays", puis des contrats d'aménagement rural et d'animation (CARA) et, depuis 1986, des contrats régionaux de développement.

Parmis ces "pays" se trouvent des secteurs plus fragiles couvrant 49 cantons, dont l'île d'Yeu.

L'objectif est de maintenir la population rurale et des villes petites et moyennes en assurant une qualité de vie équivalente à celle des autres zones, pour éviter les déséquilibres migratoires et préparer les transitions. Cela par des actions sur la formation, la communication, la diversification des activités.

# 5.2. Dynamiser le tourisme

En matière de tourisme, qui est en Pays-de-la-Loire une activité croissante et dynamique, l'objectif général se traduira par des options adaptées aux différents espaces :

#### 5.2.1. Tourisme urbain

Développement du tourisme d'affaires.

#### 5.2.2. Espaces littoraux

Allongement de la saison touristique, diversification et organisation des activités et des professionnels.

# 5.2.3.Zones rurales

Revitaliser les zones fragiles et attractives par des pôles de développement, le tourisme fluvial, le tourisme culturel et d'une manière générale dans ces trois espaces, par :

#### 5.2.4. La formation, l'information des acteurs locaux du tourisme

#### 6. ENVIRONNEMENT - QUALITE DE LA VIE

Les objectifs régionaux pour assurer la gestion et la protection de l'environnement et améliorer la qualité de la vie sont plus particulièrement les suivants :

- 6.1. Protection et mise en valeur des espaces naturels
- 6.2 Prévention des pollutions et protection contre les risques naturels

Cela concerne en particulier la protection contre la mer et l'assainissement du littoral.

- 6.3. L'aménagement de la vallée de la Loire
- 6.4. La poursuite de l'action culturelle régionale
- 6.5. <u>La poursuite de la politique d'équipements sportifs et socioéducatifs</u>

Notamment en milieu rural, et d'équipements d'accueil et de loisirs (maisons de jeunes, centres de vacances).

6.6. Le développement de l'action sanitaire et sociale

Notamment pour les personnes âgées.

6.7. La défense de la qualité de l'habitat.

#### III - ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

#### 1. PROMOTION DE L'EMPLOI

L'emploi constitue l'objectif principal du développement régional. Les actions de développement sectorielles correspondent toutes à cet objectif. Mais des actions spécifiques à la promotion de l'emploi doivent aussi être entreprises.

Dans ce cadre, un certain nombre d'outils ont déjà été mis en oeuvre qu'il serait intéressant de continuer à utiliser dans le cadre de la promotion de l'emploi.

#### 1.1. Les emplois d'initiatives locales

Ils permettent le demarrage d'activités impulsées au niveau d'un groupe d'utiliateurs potentiels (crèches parentales par exemple), d'une commune ou d'un bassin d'emploi, et la création de postes dans des activités de pointes. L'expérience prouve que la plupart des emplois ainsi créés sont pérénnisés après la première année. On peut envisager la création de 400 emplois de ce type en 4 ans.

#### 1.2. Les primes aux demandeurs d'emploi créant une entreprise

Si elles ne doivent pas être systématiquement attribuées, elles permettent soit la création par individu de son emploi, soit la reprise collective d'une entreprise en difficulté par ses salariés. Cette aide pourraît être modulée selon les besoins réels de financement des projets. Sur 4 ans, elle pourrait toucher 16 000 personnes.

# 1.3 Les conventions pour la promotion de l'emploi

Elles ont une souplesse qui leur permet d'être utilisées dans des cas multiples : aides aux expériences menées au plan local, à des actions de revitalisation du milieu rural, aux comités de bassin d'emploi dans le cadre d'actions expérimentales. Ces conventions peuvent également servir à mener des actions en amont pour l'étude de projets de créations d'entreprises, notamment dans le domaine de l'économie sociale (par exemple le réseau Boutiques de gestion). Ces conventions ne sont pas forcément directement créatrices d'emplois, mais doivent déboucher sur des pro-

positions tendant à la création d'emplois. De par sa diversité, il est difficile de quantifier ce type d'outil.

Enfin, il paraît souhaitable que des stages de "créateurs d'entreprises" puissent être développés afin de donner les meilleures chances de réussite aux projets de création ou de reprises d'entreprises par leurs salariés.

#### 1.4. La reconversion des chantiers navals) hors quota Loire-Atlantique)

Dans le cadre des actions destinées à amortir les effets de la perte d'emploi dans la construction navale en Loire-Atlantique a été établi un programme soumis au FEDER (hors quota construction navale Loire-Atlantique, adopté en novembre 1986).

L'objectif poursuivi est d'obtenir, par l'intervention sur plusieurs centaines de PME, la consolidation et le développement sensible d'une soixantaine d'entre elles, qui devrait se traduire par la création de 400 à 500 emplois directs et une à deux fois autant d'emplois indirects.

Les actions prévues dans ce programme spécifique correspondent aux orientations du programme de développement régional (notamment section 6. Politique en faveur des entreprises) et s'articulent sur le dévartement Loire-Atlantique, selon trois axes principaux :

Ouverture des PME sur l'extérieur :

- études sectorielles destinées aux PME,

- investissement dans des services communs destinés à l'exploitation de nouveaux marchés.

Agir sur les conditions matérielles d'implantation de nouvelles activités :

- aménagement de sites dégradés,

- aide à l'investissement productique et micro électronique, - développement de services communs aux PME et "pépinières d'entreprises".

Améliorer l'environnement tertiaire :

- développement du recours au conseil pour les PME,

- promotion de l'innovation (action des sociétés de transferts, aide aux projets).

#### 2.FORMATION DE BASE

#### 2.1 Enseignement supérieur

# Créer 6 000 à 8 000 places supplémentaires.

L'effort particulier qui doit être fait passe à la fois par : - la création ou le développement de formations de niveau BAC + 2 dans toutes les villes moyennes de la région - formations d'institut universitaire de technologie, développement des sections de techniciens supérieurs,

- l'augmentation de la capacité d'accueil des établissements

existants (ENSM, ESEO, ESA, ESC, universités...);

- la création d'une nouvelle université à orientation très professionnelle à Nantes (projet ATLAN-TECH), de nouvelles filières de formation dans les universités existantes ou à partir d'initiatives extérieures (ISMANS, ISERPA...).

Tout cela nécessitera à la fois des constructions, des crédits d'équipement et surtout des moyens de fonctionnement. Les collectivités locales pourront s'associer à cet effort indispensable.

#### 2.2. Enseignement secondaire

Les actions suivantes seront entreprises tant en ce qui concerne le schéma des formations que l'équipement correspondant :

- statu quo global dans les parts respectives de l'enseignement public et de l'enseignement privé (notamment pour les options technologiques du second cycle et pour l'implantation des STS et classes préparatoires),
- soutien de l'industriel long au niveau constaté en 1979-80, - maintien de la tendance des formations générales à une légère augmentation,
- adaptation du second cycle court tertiaire et soutien du second cycle court industriel, avec comme hypothèse complémentaire, la transformation à l'horizon 1989 de 30 % des CAP en BEP, et la mise en place progressive des baccalauréats industriels,
- diminution des sorties prématurées du système éducatif sans formation.
- réduction progressive des effectifs pour l'ensemble CPPN, CPA jusqu'en 1988,
- maintien à son niveau actuel des effectifs de CFA dans la mesure où l'on peut penser que la situation de l'apprentissage dans les entreprises de la région ne devrait évoluer que lentement,
- maintien au niveau actuel des formations agricoles publiques et privées,

- construction, rénovation et extension des établissements notamment en lycées d'enseignement professionnels.

# 2.3. Enseignement agricole

Les actions de développement de l'enseignement agricole concernent aussi bien l'enseignement supérieur que l'enseignement du second degré.

L'intérêt de l'activité agricole pour la région a entraîné un développement important de l'enseignement agricole (15 000 élèves pour le technique) avec, ces dernières années, une évolution vers des formations de niveau plus élevé. Le niveau moyen est cependant encore nettement insuffisant et une amélioration de l'outil de formation s'impose de façon évidente. Les actions envisagées sont :

- l'augmentation de capacité de l'ESA, d'Angers, - l'augmentation de capacité de l'ENITH, d'Angers,

- la remise en état de lycées agricoles publics et notamment le lycée agricole de Saint-Herblain (Loire-Atlantique),

- l'amélioration des établissements privés.

#### 3.ADAPTATION DES FILIERES DE FORMATION

Les actions de développement de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue sont celles qui figurent dans le schéma régional des formations mis au point par la région dans le cadre de ses compétences.

Un effort particulier sera fait sur les secteurs traditionnellement porteurs :

- agriculture (notamment pour favoriser l'installation des jeunes),

- agro alimentaire,
- pêche,
- bâtiment et travaux publics,
- tourisme,
- commerce extérieur,
- informatique, électronique, productique.

#### 4. RESEAUX DE TRANSFERT

#### Deux programmes :

# 4.1. Développer la recherche et les transferts de technologie

Il faut tout d'abord continuer l'effort en matière de recherche : création de gros moyens d'essais, meilleure implantation des grands organismes nationaux de recherche (CNRS et INSERM et INRA surtout) regroupement des équipes existantes autour des axes forts de la région.

De même, l'ouverture de centres publics doit continuer à être encouragée : la prime régionale à l'innovation accordée par le conseil régional y concourt.

La participation de ces centres à un réseau productique à disposition des industriels ou la possibilité d'utiliser les gros équipements de recherche pour répondre à des demandes industrielles (projet de centre d'analyse agro-alimentaire notamment) vont dans ce sens.

Enfin, les travaux de recherche interentreprises impliquant des PME devront être encouragés.

#### 4.2. Mettre en place des technologies

La proximité en un même lieu de centres de recherche ou d'enseignement et d'entreprises est favorable à de meilleurs échanges.

De même qu'à Nantes autour de la zone de l'Erdre, à Angers, au Mans ou à Cholet, notamment, on retrouve des regroupements de compétence sur certains thèmes -- ceux-ci sont favorables au développement de l'innovation -- aussi seront-ils à encourager dans les années à venir.

# 5. <u>TECHNOPOLES</u>

L'action essentielle est la poursuite de la mise en place du technopôle nantais. La région continuera d'y encourager :

- l'implantation et le développement des établissements de recherche et leur équipement,

- la mise en place et le développement des centres techniques travaillant au service des entreprises,

- le développement de l'enseignement supérieur à finalité professionnelle.

l'implantation des industries à fort contenu technologique,
 l'action des centres, réseaux, associations s'occupant de diffusion et transfert de technologie.

#### 6. POLITIQUES EN FAVEUR DES ENTREPRISES

#### 6.1. Environnement matériel et services

Une action sur les conditions matérielles d'installation de nouvelles activités sera menée, notamment dans les zones où les industries traditionnelles sont en déclin. Cette action se composera d'un soutien régional à la construction d'usines-relais, d'un programme de réhabilitation des friches industrielles (actions entreprises à l'initiative des communes) et d'un soutien aux investissements nécessaires à la pleine utilisation du port par les industriels de la région.

Ces actions sur l'environnement matériel des entreprises seront complétées par des actions de développement du tertiaire industriel. En la matière, l'essentiel de l'action sera la continuation du contrat de plan qui comporte deux axes : le recours au conseil (programme A4) qui sera intensifié et développé (en la matière, les objectifs financiers du contrat seront largement dépassés), et le soutien aux services destinés à 
l'exportation avec le développement du Centre Atlantique de commerce international (programme A5).

Autour de ces actions centrales, l'Etat et la région favoriseront la structuration de la profession de conseil et l'élévation du niveau de compétence des intervenants en soutenant le regroupement des conseils au sein d'une association régionale, garante du respect d'une déontologie, et la création d'une école de formation des consultants en PME. La
région continuera d'encourager également l'exportation avec le Fonds régional d'exportation (FREX).

#### 6.2. Création renouvellement

L'aide à la création d'entreprises sera maintenue et amplifiée sous forme d'avances remboursables venant se substituer au système actuel d'aides directes (primes régionale à la création d'entreprises et prime régionale à l'emploi), mais surtout par un programme de soutien aux pépinières d'entreprises (aide à l'investissement et aide au démarrage) qui visera spécifiquement les pépinières définies comme type II par l'European Business Network. En amont de la création d'entreprise, la mobilisation des fonds propres est un problème constant des entreprises industrielles et artisanales, surtout quand elles sont de petite taille et ne présentent pas un saut technologique considérable : la région et l'Etat encourageront, notamment par la création de fonds de garantie, le développement de la collecte d'épargne de proximité et les fonds communs de placement à vocation locale ou régionale. Ces actions futures complèteront les Fonds régional de garantie industrielle, et pourront notamment être étendues dans le domaine de la transmission d'entreprise.

# 6.3. Modernisation

Pour ce qui concerne les aides à la modernisation de l'industrie régionale, une procédure d'aide à l'embauche de cadres dans les PME devrait bientôt compléter le Fonds régional d'aide au conseil pour permettre aux petites entreprises d'acquérir les moyens humains nécessaires à leur évolution technologique (cette mesure contribuera également à la solution de certains problèmes de succession à la tête des entreprises). De même, pour aider les entreprises qui effectuent, dans le domaine de l'automatisation de la production ou de l'introduction de la micro-électronique des expériences particulièrement exemplaires, un programme d'opérations pi lotes sera lancé probablement dans le cadre du contrat de plan.

#### 6.4 Communications

La gamme des services offerts par la poste et surtout les télécommunications sera élargie et les prestations encore améliorées.

Ainsi, des réseaux vidéocoms devraient progressivement être implantés dans les villes les plus importantes de la région, tandis que la variété des services spécifiques de télécommunications d'entreprises sera étendue.

Dans le souci d'améliorer la fiabilité des communications et d'en diminuer le coût, le renouvellement des lignes sera accéléré : 70 000 lignes par an devront ainsi passer d'un central classique à un central électronique tandis qu'un vaste programme de rénovation des lignes téléphoniques sera entrepris. Enfin, l'informatisation des services des télécommunications améliorera la qualité des prestations offertes aux industriels.

L'action entreprise dans le domaine des télécommunications d'entreprises aura également des prolongements dans le domaine grand public. Les nouveaux services sont notamment représentés par la diffusion du Minitel qui, à terme, devrait équiper 30 % des lignes téléphoniques et par l'équipement en cabines téléphoniques plus fiables et en publiphones à cartes.

#### 7. LES SECTEURS DE POLITIQUE ECONOMIQUE

#### 7.1. <u>Industrie</u>

Deux secteurs font l'objet de mesures spécifiques prévues au contrat de plan : il s'agit du bâtiment et travaux public (programme A7) dont la modernisation doit être soutenue et facilitée, et de l'Agro-alimentaire (programme A10-A11) pour lequel la vocation régionale est réaffirmée et fait l'objet d'un ferme engagement.

and the second of the second o

Dans le cadre de la restructuration de l'industrie navale et des industries métallurgiques et mécaniques sous-traitantes, une action de reconversion et diversification de grande envergure sera menée à l'initiative de l'Etat et avec le soutien des collectivités locales, sur tout ou partie du département de Loire-Atlantique.

# 7.2. <u>Pêche et aquaculture</u>

Les programmes d'actions à mettre en oeuvre sont largement définis par les objectifs à atteindre :

#### 7.2.1.Flotte de pêche :

- construire 10 navires de 16 à 24 mètres par an en moyenne,
- construire 5 navires de 12 à 16 mètres par an en moyenne, moderniser une dizaine de navires de 12 à 24 mètres par an en moyenne.

#### 7.2.2 Commercialisation des produits de la mer

- améliorer l'organisation des marchés à la première vente,
- moderniser les équipements et le matériel de manutention, de stockage en froid,
  - informatiser les ventes et la gestion des halles à marée,
- favoriser l'installation et la modernisation des entrepri ses de mareyage.
- .-assurer la promotion commerciale des produits, notamment ceux débarqués en abondance dans la région.

#### 7.2.3 Cultures marines

- améliorer la qualité des conditions d'élevage des cultures marines traditionnelles.
- développer l'aquaculture nouvelle au niveau des transferts de technologie vers la production,

- créer de nouvelles écloseries-nurseries pour pallier le déficit en naissain de productions porteuses (palourdes notamment), - poursuivre l'action du conseiller aquacole pour la vulgari

sation des résultats de recherche.

# 7.3. Agriculture

Les programmes d'actions découlent directement des objectifs fixés :

- aider l'installation des jeunes agriculteurs par tous les moyens financiers mobilisables,

- améliorer le niveau de formation (voir actions formation),

- poursuivre les opérations de remembrement notamment au voisinage des zones desservies par les nouvelles infrastructures,

- poursuivre la valorisation des surfaces fourragères et l'as-

sainissement des terres humides,

- rationaliser la production porcine par mise en place de nouveaux ateliers performants,

- rénover les vergers,

- mieux relier les industries de production à celles de conditionnement et de transformation.

# 7.4. <u>Industries agro-alimentaires</u>

Ainsi qu'il a été vu dans la fixation des objectifs, les programmes d'actions porteront surtout sur le domaine de la première transformation des produits (conditionnement-stockage):

- réception et stockage des céréales,

- stockage conditionnement des fruits et légumes,

- vinification et embouteillage,

- conditionnement des semences, plants et produits agricoles.

# 7.5. Artisanat et Commerce

#### 7.5.1. Artisanat

Le programme d'action s'articulera autour de 4 axes principaux :

a) <u>Mise en place d'outils de programmation des équipements artisanaux et commerciaux avec diagnostic permanent de leurs relations réciproques et avec leur environnement :</u>

- amélioration de la connaissance du secteur, de son environnement et des potentialités de développement,

- organisation locale des filières de production en privilé-

giant certains secteurs économiques prioritaires (bois - agro-alimentaire - bâtiment).

Une priorité géographique serait donnée aux bassins d'emploi en mutation (notamment le bassin de Saint-Nazaire).

b) <u>Poursuite de la politique de consolidation ou de modernisation du secteur des métiers</u>.

#### consolidation:

- Appuyer la réalisation d'équipements dans le cadre d'opérations groupées et concertées d'aménagement (chartes intercommunales/contrats régionaux de développement),

- faciliter une meilleure insertion de l'artisanat en milieu

urbain (centre-ville/quartier périphérique...),

Dans les dix prochaines années, une entreprise sur trois va être confrontée à un problème de succession. Des moyens techniques nécessaires doivent être apportés pour :

- faciliter la succession des entreprises artisanales et la pérennité des activités en aidant et en organisant la succession des entreprises : bourses de métiers/extension des contrats - installation - formation artisanale (CIFA),

- développer les actions d'animation sectorielle valorisant les ressources locales susceptibles de favoriser les capacités éventuel-

les d'exportation,

- développer les programmes d'actions économiques concertées mobilisant un ensemble de moyens permettant de pourvoir collectivement un secteur par une assistance au conseil renforcée,

- aider la création d'entreprises dans des secteurs innovants, ou sous-équipés par <u>les pépinières d'entreprises</u>: structures d'accueil des services généraux communs/services techniques spécialisés, à la carte/appuis logistiques divers/formation/ actions technologiques.

#### Modernisation:

- encourager et développer l'innovation tant pour les produits que les procédés de fabrication (recherche et développement des "procédés" nouveaux adaptés à l'artisanat),

- aider le transfert technologique : intégration des technolo-

gies de pointe,

- sensibiliser à l'informatique, à la robotique, à la télématique : développement de l'outil informatique tant dans le secteur de la gestion que dans celui de la production.

Ce programme de modernisation s'appuiera sur le projet de création d'une structure d'adaptation et de promotion des entreprises artisanales à l'innovation et aux technologies nouvelles.

<u>Développement des actions de formation</u> : Deux objectifs sont à poursuivre :

<u>Assurer une meilleure qualification des actifs du secteur en</u> intégrant l'évolution prévisible des besoins de formation des entreprises.

Il s'agit de proposer une formation continue des artisans et de leurs salariés, aussi bien au moment de la création de l'entreprise que pour accompagner les évolutions technologiques et la dynamique commercia-

En complément des aides apportées par la région des Pays-dela-Loireet par l'Etat (MCAS), certaines formations décentralisées pourraient être privilégiées par des stages d'aide à la création d'entreprises artisanales informatique (utilisation de logiciels, innovation productique, commercialisation).

Améliorer l'efficacité de la contribution du secteur des métiers à la formation dans le cadre de l'apprentissage et des formations alternées.

Il importe d'organiser l'apprentissage en filières de formations de bon niveau répondant aux nouveaux besoins des entreprises.

Amélioration de la structuration du secteur :

- développer les formules de groupements et de coopération permettant de contribuer à la réduction des coûts, à l'amélioration des services rendus et à l'accession à de nouveaux marchés, dans le secteur du bâtiment.
- "doper" les activités artisanales à fort potentiel de déve-
- loppement dans une perspective de "redynamisation" économique,
   mettre en place des plans de développement concerté dans
  les secteurs du bois, de l'agro-alimentaire, de la sous-traitance électronique.

Chaque plan concerne un secteur, une localisation géographique déterminée et une problématique de développement acceptée par l'ensemble des artisans participants. Il comporte selon les cas:

- assistance au conseil renforcée,
- aides aux programmes d'actions groupées,
- soutien au plan de développement des entreprises.

#### 7.5.2. Commerce

- Il faut poursuivre l'effort déjà engagé par les collectivités locales, les compagnies consulaires et les groupements de commer-çants; des orientations nouvelles peuvent être fixées qui tiennent compte de l'expérience acquise et du contexte nouveau créé par la décentralisation:
- en premier lieu, accroître l'efficacité des actions menées sur le terrain en facilitant leur insertion dans des programmes globaux de développement élaborés à l'échelon local, départemental et régional,
- ensuite, faciliter un redéploiement des moyens en mettant l'accent sur les actions tendant à la modernisation des commerces exis-

tants : renforcer le tissu commercial qui subsiste dans les zones rurales pour éviter de devoir subventionner la "recréation" d'équipements commerciaux.

Outre les grandes orientations définies ci-dessus, certains axes peuvent être développés :

- a) <u>Actions visant une meilleure intégration du commerce dans</u> <u>le tissu économique local</u>:
  - regroupement des surfaces destinées aux commerçants,
  - mise en place d'actions de promotion du commerce,
  - innovation commerciale.
- aider l'action des collectivités locales pour le maintien d'une desserte commerciale de proximité fondamentale pour le maintien de la vie locale (multiple rural, boulangerie...), les chartes intercommunales de développement et d'aménagement peuvent favoriser l'émergence des projets communs,
- faire du commerce un élément d'animation et la vie locale,
   utiliser ce réseau de distribution pour valoriser les productions locales auprès de la clientèle touristique.
- b) <u>Actions visant à l'adaptation du commerce aux conditions</u> socioéconomiques et technologiques actuelles :

Le commerce doit mieux s'adapter aux nouvelles pratiques d'achat, initiation et adaptation des commerçants aux nouveaux moyens qu'offre l'informatique, l'électronique.

#### c) Actions de formation destinées aux commerçants

L'adaptation des commerçants à la société moderne passe inévitablement par la formation :

- nouvelles techniques de présentation de vente et de méthodes d'organisation du point de vente,

- méthodes modernes de gestion du point de vente (informatisation de la comptabilité, de la gestion des stocks...).

# 7.6. Infrastructures

#### 7.6.1. Liaisons autoroutières et liaisons routières

Les actions de développement peuvent être regroupées en trois catégories :

a) Actions menées par l'Etat dans le cadre des programmes généraux ou cofinancés avec la région

Pour la période 1986/1988, il s'agit d'achever la mise en oeuvre du programme d'action Bl défini par les contrats particuliers du 9e

Plan:

- contrat particulier relatif à l'autoroute All (l'Océane), section Le Mans-Angers,

- contrat particulier relatif à la liaison routière Nantes-

Rennes (RN 137),

- contrat particulier relatif aux liaisons routières nécessaires au désenclavement et à la cohésion régionale (hors RN 137 -Nantes-Rennes).

Pour 1989 et 1990, de poursuivre la modernisation des axes prioritaires :

- achèvement des opérations dont seulement une partie a pu être programmée au 9e Plan,

- engagement d'opérations nouvelles dont la réalisation est particulièrement urgente.

L'achèvement de la section Le Mans-Angers de l'autoroute All est prévu pour 1989.

Sur la liaison Nantes-Rennes, dont 9,5 km de route à 2 x 2 voies et 5,6 km à 1 x 2 voies ont été mis en service depuis le début du 9e Plan, les financements à venir seront principalement consacrés à la construction de la section de route nouvelle Nantes-Héric qui sera réalisée directement à 2 x 2 voies au lieu de la lère phase à 1 x 2 voies (+ créneau à 2 x 2 voies) initialement programmée et au doublement des parties réalisées seulement à 1 chaussée aujourd'hui. Les deux capitales régionales Rennes et Nantes devraient ainsi être reliées par une route entièrement à 2 x 2 voies, à l'horizon 1992.

L'achèvement des opérations inscrites au 9e Plan pour un financement partiel concerne :

- la route nouvelle Nantes-Montaigu (RN 137) (44-85),

- la section de route nouvelle Trémentines-Cholet (RN 160)

(49),

- la rocade est d'Angers (49),

- la déviation sud de Saumur (49),

- la rocade est de Laval (53),

- la déviation de la Bazoge (RN 138) (72).

Enfin, il s'agira d'engager les travaux de la liaison Angers, Saumur, Tours, de poursuivre ceux de la liaison Nantes-Niort éventuellement par autoroute et de lancer d'autres opérations nouvelles sur les routes nationales en fonction de leur degré d'urgence.

Au titre des opérations en milieu urbain, outre les contournements de l'aggloméraiton nantaise, il conviendra d'engager la réalisation de la liaison sud-ouest du Mans.

b) <u>Actions menées conjointement par la région et le département</u> :

ä

Les actions concernant les déviations et rocades situées sur les itinéraires régionaux, et le dégagement des grandes agglomérations.

#### ITINERAIRES REGIONAUX

ITINERAIRE (*)	SECTION (*)	DEPARTEMENTS
La Roche-sur-Yon/Nantes	La Roche-sur-Yon/Montaigu	85
Laval/Nantes	Chateau-Gontier/Ancenis	53,49,44
Laval/Saint-Nazaire	Laval/Savenay	53,49,44
Les Sables-d'Olonne/(Tours)	Cholet/Saumur	49
Nantes/Challans	Viais/Challans	44,85
Route littorale	Saint-Brevin/Les Sables-d'Olo	onne 44,85
Laval/(St-Lô-Cherbourg)	Laval/Landivy	49
La Roche-sur-Yon/(Niort)	La Roche-sur-Yon/Ste-Hermine	85
Angers/(Rennes)	Angers/Pouance	49
Laval/Tours	Laval/Sables/La Flèche	53,72

(\*) A ces itinéraires régionaux doit s'ajouter la desserte en rive sud de l'estuaire de la Loire entre le pont de Saint-Nazaire et Nantes, opération qui pourra être liée également à la réalisation de la centrale électronucléaire du Carnet.

# c) Dégagement des grandes agglomérations

AGGLOMERATION	SECTION	DEPARTEMENT CONCERNE
Angers	Contournement ouest	Maine-et-Loire
Le Mans	Liaison sud-ouest	Sarthe

#### 7.6.2.Liaisons ferroviaires

Quatre programmes d'actions sont à mettre en oeuvre.

a) Mise en oeuvre de l'électrification sur les lignes suivan-

#### tes:

- Savenay-Redon,
- Nantes -- La Roche-sur-Yon -- La Rochelle (Bordeaux),
- La Roche-sur-Yon -- Les Sables-d'Olonne.

b) Amélioration des installations de sécurité :

- entre Savenay et Redon (mise ne place d'un block automati-

que),

- entre Nantes et Angers (installations permanentes de con-

tre-sens),
- fusion de postes d'aiguillage à la Roche sur Yon, Saumur,
les Sables-d'Olonne, Châteaubriant, Sainte-Pazanne.

c) Travaux de bâtiments voyageurs :

- nouvelle gare à Nantes, côté sud,

- diverses gares et haltes sur le réseau régional,

- interface SNCF/Autocars/réseau urbain.

d) <u>Dessertes régionales</u> :

- adaptation des trains (fréquence, horaires) au trafic, en permanence,

- refonte des horaires suite à l'arrivée du TGV Atlantique.

#### 7.6.3. Liaisons fluviales

Les actions à mener se rattachent à un double programme :

a) <u>Remise en état des ouvrages de navigabilité entre Nantes et Angers</u>.

Cette opération engagée pour un montant de 15 millions de francs (valeur 1984) au contrat de plan Etat/région aura permis à l'échéance de 1988 d'ouvrir à la navigation le bras des Lombardières et de remettre en état un certain nombre d'ouvrages (digues et épis) entre Nantes et Angers. Ces aménagements en cours donnent déjà aux convois poussés de 3 000 t la possibilité de relier Angers à la basse Loire.

Afin de conserver à la Loire fluviale son capital navigation entre Saint-Nazaire, Nantes et Angers, les travaux ainsi engagés doivent être poursuivis après 1988 sur les tronçons Nantes-Varades (44) et Saint-Florent-le-Vieil-Bouchemaine (49).

C'est un programme sensiblement égal à celui du 9e Plan qu'il faut prévoir pour l'achèvement de la remise en état et la modernisation des ouvrages de navigabilité entre Nantes et Bouchemaine.

b) Aménagement d'équipements dans les ports fluviaux En même temps que l'aménagement de la voie d'eau vu en a). I, devront être développés les équipements de manutention de stockage et d'expédition des marchandises et notamment des pondéreux.

#### 7.6.3. Liaisons aériennes

Afin d'atteindre les objectifs fixés au chapitre II, l'effort sera développé pendant les années 1986-1990 sur l'aéroport de Nantes-Château-Bougon.

Cet effort se concrétisera par les actions suivantes :

- développement des lignes existantes et création de nouvelles dessertes, en particulier au niveau international, qu'il s'agisse de lignes régulières ou de charters.

- adaptation des installations à la croissance du trafic et

aux attentes de passagers.

Il s'agit essentiellement de l'extension et du réaménagement de l'aérogare, de l'agrandissement des aires de stationnement, de l'amélioration des équipements de sûreté et d'information, sous la maîtrise d'ouvrage de la CCI Nantes.

#### 7.6.5. liaisons maritimes

Les installations du Port autonome de Nantes-Saint Nazaire voient leur potentiel accru par la récente création de la zone internationale Atlantique dont l'objectif est d'offrir un espace favorable au développement des initiatives et échanges internationaux, avec mise en place de mesures d'accompagnement adaptées au niveau des procédures douanières allégées, des aides fiscales et financières particulières, des restitutions communautaires et des tarifications et réglementations des transports.

Dans ce cadre, les réalisations à programmer sur la période

considérée portent sur :

- l'achèvement du <u>creusement du chenal maritime</u> pour l'accueil des navires minéraliers de 120 000 t à pleine charge, qui devra vrai semblablement être assorti de programmes annuels de dragages complémentaires indispensables au maintien des profondeurs d'accès, - <u>le terminal à marchandises diverses et à conteneurs de Mon-</u>

- <u>le terminal à marchandises diverses et à conteneurs de Montoir</u> doté au printemps 1987 d'un premier portique spécialisé, devant être complété d'une extension de hangar de stockage, puis d'un second portique, cela en fonction de l'évolution du trafic conteneurisé (à plus long terme est projeté un 3e poste à quai).

-le terminal agro-alimentaire de Montoir dont l'activité en extension par suite, notamment, de l'entrée en service au printemps 1987 d'un nouveau silo d'exportation, sera doté d'un, voire deux, quais supplémentaires dans l'hypothèse d'une implantation industrielle nouvelle,

- enfin, se poursuivront les travaux de viabilisation générale des <u>zones industrielles portuaires</u>, liés aux extensions d'équipement ou

implantations nouvelles.

## 7.6.5. Télévision régionale

Les caractéristiques principales du réseau de télévision régionale par voie hertzienne sont les suivantes :

- Périodicité : le temps d'émission pourra être, au début, de 4 heures par jour, de 18h à 22h. Cette plage horaire sera progressivement accrue.
  - Caractère évolutif : la définition du réseau hertzien régio-

- <u>la densité de population rurale</u> des Pays-de-la-Loire d'une part (40 % contre 27 % en France), et <u>l'horizon 1990</u> (au plus tôt) prévu pour la couverture de la France en réseaux câblés d'autre part, conduisent à préférer la voie hertzienne, plus souple et moins onéreuse que le
- les possibilités évolutives du réseau qui sont favorisées par:

- l'interconnexion par voie hertzienne de réseaux câblés existant dans la région,

- l'utilisation des réseaux de vidéocommunication en fibres optiques du futur réseau téléphonique sur le territoire national,

- la complémentarité câble/hertzien, dans les zones de relief accidenté et les zones d'ombre,

- l'<u>interactivité</u> favorisée par les structures télématiques déjà existantes et la mise en service progressive de l'annuaire électronique,
  - l'incitation à la création :
  - par le soutien des industries de programmes,
  - par le développement des vidéothèques.

# 7.6.6. Energie

La réalisation de la centrale électronucléaire du Carnet en basse Loire constitue l'action la plus importante à poursuivre à partir de 1987 jusqu'à son achèvement à l'horizon 2000. Il est nécessaire que les premiers travaux de génie civil puissent être entrepris au plus tard en 1990.

En ce qui concerne l'amélioration de la qualité, deux actions essentielles sont à poursuivre par Electricité de France :

- parachever le réseau d'interconnexion à très haute tension (400 Kwh et 225 Kwh) notamment les liaisons Rennes-Laval-Le Mans, Cordemais-Le Carnet-La Roche-sur-Yon-Granzay, ainsi que les restructurations de réseaux autour des agglomérations, notamment celle du Mans,

- augmenter le nombre de postes-sources (90 Kwh) afin de ré-duire les incidents de distribution. Cette action revient à doubler le nombre actuel de postes 90 Kwh.

Pour la desserte du gaz naturel, à partir du terminal méthanier de Montoir, diverses canalisations de transports sont encore à réaliser et des concessions de distribution publique à établir. Pour certains de ces équipements, et aussi pour des dessertes directes d'établissements industriels, l'aide publique pourrait être nécessaire.

Enfin, les actions entreprises en matière d'économies et plus généralement en utilisation rationelle de l'énergie seront à poursuivre malgré une situation actuellement moins préoccupante du marché international de l'énergie.

# 8. AMENAGEMENT SPATIAL

Les actions à entreprendre pour atteindre l'objectif du maintien sur place des populations du secteur rural et des villes petites et moyennes dans un environnement économique social et culturel de meilleure qualité seront, pour l'essentiel, celles déjà entreprises depuis plusieurs années.

Ces actions se développeront de façon concertée dans un cadre global et souvent contractuel :

- contrats régionaux de développement lancés par la région à la suite des contrats de pays et des CARA, ils devraient apparaître au rythme de six par an au minimum,

- Fonds régional d'aménagement urbain : mis en place par la région, il assure aux villes petites et moyennes (5 000 à 20 000 habitants) une garantie contractuelle de financement de projets de revitalisation des centres.

Pour les secteurs les plus fragiles, les programmes éligibles au FIDAR continueront d'être appliqués avec, notamment, l'important volet du développement industriel, artisanal et commercial.

Ces programmes seront, bien sûr, coordonnés avec ceux plus spécifiques, mais de demarche identique, concernant le tourisme, le développement culturel et l'habitat.

## 9. TOURISME

Le programme d'actions à mettre en oeuvre pour la période 1986-1990 se recale ainsi sur les objectifs fixés en 15 lignes d'action :

tourisme d'agglomération : atténuer les variations de fréquentation (fins de semaine et été) en développant le tourisme d'affaires :

- golfs publics,
- tourisme industriel,
- tourisme de congrès.

Tourisme littoral : allonger le tourisme hors-saison des communes littorales qui vivent principalement de cette activité en diversifiant les activités de loisirs :

- organisation touristique des activités nautiques et développement de golfs publics, en organisant les professionnels :

  - contrats de station,locations saisonnières,
  - réhabilitation de l'hôtellerie,
  - création de nouveaux types d'hébergements de loisirs adap-

tés à la région.

<u>Tourisme rural</u>: revitaliser les zones fragiles, mais attractives en organisant et en maintenant en place les populations locales :

- pôles de développement,

- tourisme fluvial,

en adaptant le patrimoine touristique :

- tourisme culturel (séjours touristiques).

<u>Formation-information</u> des acteurs locaux du tourisme en s'adaptant aux contraintes des marchés actuels :

- extension du réseau d'informations économiques du touris mes (RIET),

en créant des groupements socio-professionnels,

en s'adaptant aux marchés de demain :

- comité régional pour la formation des ruraux (COFRAT),

- centre de formation et de promotion professionnelle (CFPP)

- école de management hôtelier et touristique.

## 10- GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les principaux programmes à mettre en oeuvre concerneront bien entendu la conservation des espaces naturels (notamment les espaces littoraux et les parcs naturels), leur mise en valeur économique et la prévention des risques naturels et technologiques.

Toutefois, les priorités régionales s'appliqueront aux trois domaines suivants :

- protection du littoral régional contre la mer,

- achèvement de l'assainissement rural et urbain du littoral,

- aménagement de la Loire et de ses affluents pour la protection contre les crues.

<u>Au niveau de la qualité de l'habitat</u> et de l'environnement urbain, les actions prévues s'articulent ainsi :

Dans les villes, les interventions en faveur de la réhabilitation des grands ensembles dégradés (opérations HVS) et l'amélioration de l'environnement social et culturel, mais aussi paysager des quartiers seront poursuivies par l'Etat, la région et les autres collectivités locales. Chacun des intervenants pourra, de préférence, cibler son action sur un niveau ou un secteur particulier du problème. Notamment, la région intervient essentiellement sur l'environnement paysager, social et culturel, tandis que l'Etat intervient surtout sur le bâti et la cellule d'habitation.

Dans les secteurs ruraux, les opérations groupées d'amélioration de l'habitat de maîtrise Etat ou région, les interventions pour l'amélioration du logement (ANAH, Etat, région, AFME, département) seront poursuivies.

Les actions d'accompagnement dans les villes menées par la région et celles menées dans les bourgs par la région et les départements seront également poursuivis.

## 11. CULTURE - SPORTS - LOISIRS

# 11.1. Culture

Les programmes d'actions à mettre en oeuvre sont le prolongement du programme du contrat de plan en insistant encore davantage sur\_l'animation et la décentralisation de l'action culturelle.

Ils porteront sur :

- le Centre Culturel de l'Ouest (Abbaye de Fontevraud),

- le développement de l'art contemporain et l'enrichissement du patrimoine muséologique régional,

- la création et l'extension au niveau des quartiers des lieux culturels et en dehors des grands centres urbains, - le développement de la vie musicale permettant la création

d'un véritable opéra régional de niveau national,

- l'enrichissement du patrimoine industriel,
- le développement des industries de production culturelle,
notamment en accompagnement du projet de télévision régionale,

- la promotion du livre et le développement de l'édition,

## 11.2. Sports

Les actions à entreprendre porteront essentiellement sur le sport de haut niveau : .

# 11.2.1. Equipement

Equipement complémentaires des centres du CREPS éclaté : structures d'hébergement spéficiques handicapés, salles d'enseignements, de documentation, de contrôle médical, équipements spécialisés pour le haut niveau.

Equipements de haut niveau pour :

- la formation, l'entraînement et la préparation des athlè-tes : salles de gymnastique, d'escrime, de tennis de table, installations de plein air, centre de formation national...,

- la compétition et le spectacle sportif : salles omnisports permettant d'accueillir des rencontres de Championnat de France, Première Division et des rencontres internationales, équipements de haute compétition de plein air...,

Matériel de haute compétition : en première dotation lors de la construction d'un équipement spécialisé, soit en renouvellement pour moderniser des moyens existants, soit en aide personnalisée.

# 11.1.2. Suivi médical de l'élite sportive régionale

Equipement d'un plateau technique de médecine sportive de haut niveau par département, avec comme première priorité Nantes, Angers, Laval.

Contrôle médical de 900 athlètes élite régionale.

# 11.2.3. Formation des jeunes athlètes régionaux

Doublement des sections sport-études haut niveau des Pays-dela-Loire par la création de 15 classes sport-études régionales.

Stages de perfectionnement et de détection de l'élite régionale 15 jours/année par athlète.

#### 11.2.4. Centres de vacances

La réhabilitation des centres d'accueil dans les cinq départements correspond à des besoins annuels de 1 million de francs sur la période 1987-1990.

# 12. ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

La priorité donnée à l'accueil des personnes âgées et les objectifs fixés nécessitent les besoins suivants :

Création ou extension de sections de cure médicale : 570 lits.

Transformation des hospices :

- lits à construire ...... 2.270
- lits à aménager ..... 2.550

On atteint donc un programme important qui ne pourra malheureusement être accompli dans la période 1987/1990.

Parallèlement à ces équipements, d'autres formes de soutien aux personnes sont envisagées, que représentent les services d'aides à domicile, les hébergements temporaires, l'hospitalisation à domicile, l'aide ménagère à domicile, etc.

Au terme des dispositions prévues par la loi sur la décentralisation, l'Etat conserve la tutelle sur les établissements hospitaliers ainsi que sur les actions en matière de santé, et confie aux départements la responsabilité en matière d'aide sociale.

La poursuite d'un tel programme d'humanisation et de construction des établissements destinés à l'accueil et aux soins à apporter aux personnes âgées ne peut s'accomplir que dans le cadre d'une concertation entre l'Etat et les départements en vue d'un financement commun auquel la région se propose d'apporter son concours.

# IV - RESSOURCES FINANCIERES

Les deux tableaux ci-dessous présentant, pour la période de référence 1986-1990, les prévisions d'investissements dans la région :

- de l'Etat des administrations publiques locales (APUL)

Les deux tableaux des pages suivantes indiquent les engagements actuels de l'Etat et de la région sur les contrats de plan : période écoulée 1984-1985 et engagements pour 1986-1988.

# DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT (millions de francs courants)

	1981	1987	1988	1989	1990
ENSEIGNEMENT	46,9	43,9	8,4	1,4	1,4
CULTURE VIE SOCIALE	48,9	46,2	43,8	45,1	48,1
SANTE (HORS CHR)	9	8,2	7,9	8,7	9,5
EQUIPEMENTS SOCIAUX	<b>0</b>	0	0	0	0
LOGEMENT	0,1	0,1	0,1	0	0
DEVELOPPEMENT URBAIN	95,9	100,3	104,4	108,7	113
DEVELOPPEMENT RURAL TRANSPORTS ACTION ECONOMIQUE	4,2	0	0,1	0,6	0,4
	231,2	239	246,3	253,7	261,3
	31,7	36,1	40,1	47,5	47,1
SERVICES GENERAUX APU	78,8	99,4	101,1	104,4	104,4
TOTAL	546,7	573,2	552,2	570	585,3

# DEPENSES DIRECTES DES APUL (millions de francs courants)

	1981	1987	1988	1989	1990
ENSEIGNEMENT	415,7	437,2	466,1	480,4	500,4
CULTURE VIE SOCIALE	682,8	705,6	739,9	749,4	767,1
SANTE (HORS CHR)	172,7	177,9	185,8	187,4	191,1
EQUIPEMENTS SOCÍAUX	146,3	150,5	157,1	158,5	161,6
LOGEMENT	468,2	476,4	474,8	476,1	479,4
DEVELOPPEMENT URBAIN	1178,1	1221,1	1283,9	1304,9	1339,4
DEVELOPPEMENT RURAL	1445,2	1498,4	1577	1604,8	1647,8
TRANSPORTS	614,6	638,5	672,5	684,6	703,9
ACTION ECONOMIQUE	392,5	411,2	437,1	449,3	466,3
SERVICES GENERAUX APU	1026,5	1068,5	1129,1	1153,3	1188,7
TOTAL	6542,6	6785,2	7123,2	7248,7	7445,8

# EXPLOITATION DES CONTRATS DE PLAN - ETAT - REGION

ET DES BILANS D'EXECUTION FINANCEMENT A LA CHARGE DE L'ETAT

REGION : PAYS DE LA LOIRE

En millions de francs courants

Financement par période	1984+1985	1986+1987 1988	Total 1984-1988	Moyenne par année	Prévision cumul 1989-1990
Motifs .	0	0	<b>୬•</b> 0∙0	<b>(4)</b> • (3)/5	3
I ~ Promotion de l'emploi	-	-	_	-	_
II - Formation de base	7,7	35,9	43.6	8.7	19.0
III - Adaptation des filières de formation	25,2	61.6	86.8	17,4	36,0
IV - Réseaux de transferts	39,7	33,0	72,7	14,5	30,0.
V - Les technopoles	-	-		· - ·	-
VI - Les politiques en faveur des entreprises	9,5	49,5	59,0	11,8	25,0
VII - Les secteurs de politique économique	77,5	200,8	278,3	55,7	116.0
VIII - Aménagement spatial	128,7	493.9	622,6	124,5	260,0
IX - Tourisme	9.9	31.4	41.3	8,3	17.0
X - Gestion de l'environnement	23,1	29,6	52,7	10.5	22.0
XI - Culture, sports, loisirs	26,7	93,3	120.0	24.0	50.0
XII - Action sanitaire et sociale	-	-	-	-	o
Total général	348.0	1 029.0	1 377,0	- 275,4	575,0

## EXPLOITATION DES CONTRATS DE PLAN - ETAT - REGION

ET DES BILANS D'EXECUTION

FINANCEMENT A LA CHARGE DE LA REGION

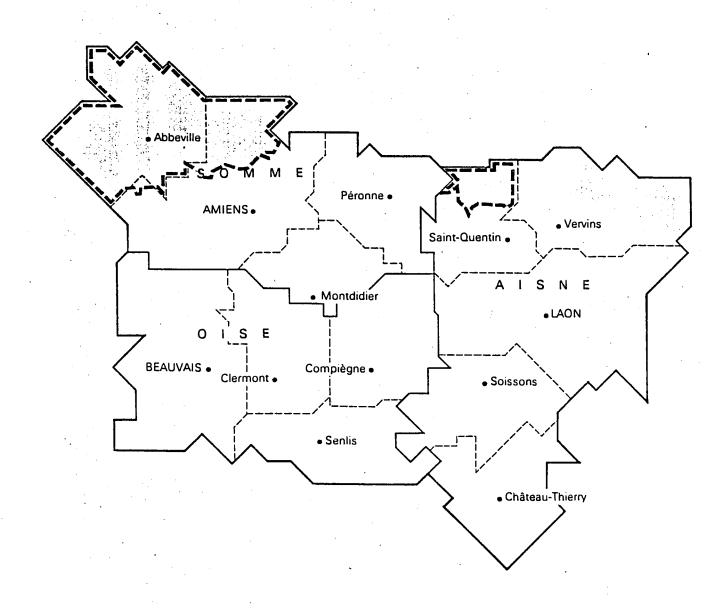
. REGION : PAYS DE LA LOTRE

En millions de francs courants

Financement par période  Motifs	1984+1985	1986+1987+1988	Total 1984-1988 (3 - (1 - (2)	Moyenne par année 4 • 3 / 5	Prévision cumul 1989-1990
I - Promotion de l'emploi	-	-	-	-	-
II - Formation de base	9,2	24,3	33.5	6,7	14.0
III - Adaptation des filières de formation	15.2	40,1	55.3	11,1	23,0
IV - Réseaux de transferts	2,6	3,2	5.8	1,2	3.0
V - Les technopoles	0.2	0.2	0.4	٤	1.0
VI - Les politiques en faveur des entreprises	2.9	1.3	4.2	. 0.8	2.0
VII - Les secteurs de politique économique	122,3	553.5	675.8	135,2	285,0
VIII - Aménagement spatial	8.0	32.0	40.0	8.0	17,0
LX - Tourisme	5,3	16.7	22,0	4,4	15,0
X - Gestion de l'environnement	22,8	65,0	87,8	17.6	37.0
XI - Culture, sports, loisirs	10.0	44.3	54.3	10.8	25.0
XII - Action sanitaire et sociale	-	-	-		-
Total général	198.5	780,6	979.1	195.8	425.0

# LES INTERVENTIONS DE POLITIQUE REGIONALE EUROPEENNE

# **PICARDIE**



# **LEGENDE**

Zones éligibles au feder

- Hors quota textile

Mise en forme pour la DATAR : ACT - Etudes et Recherches Economiques et Industrielles -. Bureaux : 17 bis rue Richard Lenoir, 75011 - Paris. Tél : 40 24 20 10.

Carte de politique européenne : CAES.

SOMMAIRE	P.D.R. PICARDIE	Pages
I - ANALYSE I	ECONOMIQUE ET SOCIALE	2
<ol> <li>Caractéris</li> <li>Principaux</li> <li>Bilan fina</li> </ol>	on générale de la région stiques de l'évolution économique x déséquilibres et problèmes structurels ancier des actions passées ppement régional - Problèmes et conditions	2 3 9 16 21
II - OBJECTI	FS DE DEVELOPPEMENT	23
<ol> <li>Assurer ur</li> <li>Améliorer</li> </ol>	emplois les retards de formation n meilleur accueil aux entreprises les infrastructures le cadre de vie et le patrimoine culturel	23 24 24 26 27
III - LES ACT	TIONS DE DEVELOPPEMENT	28
4. Centres et 5. Technopole 6. Politiques 7. Les secteu 8. Aménagemen 9. Le tourism 10.Gestion d'11.Culture -	de base n des filières de formation t réseaux de transferts es s en faveur des entreprises urs de politique économique nt spatial	28 29 30 31 32 33 34 35 35 37 37
IV - RESSOURCE	CES FINANCIERES	43

# I - ANALYSE ECONOMIQUE ET SOCIALE

# 1. Présentation générale de la région

La Picardie regroupe trois départements au nord-ouest du Bassin parisien : la Somme, l'Aisne et l'Oise. Sur une superficie de 19.399 km2, sa population totale en 1982 était de 1 740 300 habitants.

Vaste plateau de tradition agricole, la Picardie est dominée au centre par des grandes cultures de céréales et de betteraves, et à l'ouest (Somme) comme au sud de l'Oise par l'élevage laitier.

Ses vallées, en particulier dans la Somme, ont accueilli, depuis un siècle, un développement industriel assez diversifié.

Si les contours de cette région ont souvent paru arbitraires -le sud plus près de l'Ile-de-France, la Thiérache de la Champagne-Ardennes, et la Somme du Nord-Pas-de-Calais- ils ont fini par s'imposer, sanctionnant une relative homogénéité.

Trois éléments structurels ont marqué son histoire socio-économique :

- la puissance de l'agriculture céréalière et betteravière,
- le rôle du peuplement rural dans l'industrie,
  la prépondérance des industries de main-d'oeuvre.

Mais cette homogénéité est loin d'être parfaite. La Picardie apparaît dans le même temps très compartimentée autour de deux pôles

d'attraction: la Picardie "picarde" au nord et la Picardie méridionale. Cette distinction s'affirme tant dans le rôle des villes que dans l'histoire du tissu économique.

torre du crasu economique.

Pour s'en tenir à l'emploi industriel, on peut mettre en relief deux extrêmes : des zones où le taux de chômage est supérieur à la moyenne régionale (Somme et Aisne); des zones où il est inférieur (Oise). Cette géographie du chômage traduit l'évolution des industries traditionnelles dans cette région.

Ces différenciations géographiques sont à mettre en relation avec l'évolution récente de la structure économique de cette région pour comprendre les principaux déséquilibres et les problèmes structurels rencontrés par la Picardie.

# 2. CARACTERISTIQUES DE L'EVOLUTION ECONOMIQUE

# 2.1. Tableaux statistiques

Les tableaux ci-dessous présentent les principales caractéristiques de l'évolution économique de la Picardie de 1975 à 1986.

# Population:

POPULATION	% de variation 1975/82			Densité	Superficie
TOTALE 1982	(a)	(b)	(c)	90	19 399
1 740 300	+3,6	+0,01	+3,66	Heb/km2	km2

(a) Population totale (b) Solde migratoire (c) Solde naturel

Comparaisons avec le France entière	r	ר
	3,2	
Part population nationale	<u> </u>	
		]
Part superficie nationale	3,5	de la population totale de 1975 à 1982:
Describé, achie Désire/Paren		
Densité: ratio Région/France	0,0	FRANCE +3,07 % REGION +3,6 %
	0,9	FRANCE +3,07 & REGION +3,0 %

### Population active:

POPULATION	Pop. act.	Variation	Taux d'activité 1982				
ACTIVE	1982 (milliers)	moy.75/82	TOTAL	Hommes	Femmes		
PICARDIE	743,0	1,37	41,7	52,1	33,5		
FRANCE	23 525,1	1,11	42,5	52,6	34,5		
Région/France	3,15	1,23	0,98	0,99	0,97		

# Population employée:

EMPLOI TOTAL AU LIEU DE	Emploi total au 1/1/1985	%	%	Variation moyenne annuelle	Taux France
TRAVAIL	(milliers)		Fr.	Effectifs Taux %	%
TOTAL REGION	613,839	100	100	- 9 551,5 - 1,5	. 1,0
Agriculture	56,382	9,18	7,6	- 851,5 - 1,4	. 0,2
Industrie	193,057	31,44	24,8	- 8 288,5 - 3,9	. 2,8
B.C.G.A.	37,237	6,06	7,2	- 2 716 - 6,4	- 5,8
Commerce	68,234	11,11	12,0	- 1 229 - 1,7	- 1,0
Aut.tertiaire	258,929	42,21	48,4	+ 3 533,5 + 1,4	+ 1,2

# <u>Chômage:</u>

TAUX DE CHOMAGE	% Mars 1982	% Mars 1986	% de variation annuelle 1981-86
Picardie	9,6	10,7	+ 5,0
France	8,4	10,2	+ 7,6

# Valeur ajoutée:

VALEUR	V.A. totale 1982	V.A./habitant	% répartition V.A. régionale 1982				
AJOUTEE 1982	(millions de Fr.)	(milliers de Fr.)	Agricul.	Industrie	BCGA	Tertiaire	
PICARDIE	97 637	55 896	7,8	36,3	5,5	50,4	
Ratio Rég/France	2,9 %	0,9	1,6	1,2	0,8	0,8	

# Niveau de formation:

% POPULATION 1982 + 15 ans avec formation	Aucun diplôme déclaré	Bacc. et +	Dont diplôme enseign.supér.
PICARDIE	43,6	9,3	4,3
France	39,4	12,5	6,2

#### Données par zones d'emploi:

žanos Complu	Hambro do communes da la zone	Supericie km <sup>‡</sup>	Popularion sons double compte on 1882	Donaité des canes d'amploi hob/km <sup>8</sup>	Solde noturel entre 1968 et 1975	Salde naturel enire 1975 et 1982	Variation relative de la papelation patre 1958 et 1975	Verieties relative de le population entre 1975 et 1982	Tode de megretien entre 1968 er 1975	Tous do migranos antro 1975 et 1982	Tous de châmage marca ro 1384"
Amiens	389	3 150.5	328 984	104,4	16 721	12 099	7,8	2.4	2.2	- 1,4	: 3.3
Château-Thierry	123	1 193,2	80 366	50.6	1 127	1 004	3.9	7.9	1,8	5.1	11.5
Sud Oise	210	1 942.4	321 547	165,5	17 313	15 693	14.4	11,8	7.6	5.4	9.3
Soissons *	159	1 242.8	97017	78.1	5 270	4 004	7.3	2.0	1.3	- 2.2	13.9
Beauvais	255	2 056,5	158 166	76.5	9 201	5 804	8.9	5.8	2.2	1.9	11.9
Comprègne	156	1 274,5	152 883	120,0	7 292	7 599	13,1	9.2	7.2	2.8	10.1
Santerre - Oise	72	576.7	29 185	50.6	787	384	1.5	4.5	- 1,3	3.2	10.4
Abbeville - Ponthieu	87	920.2	63 041	68.5	2 738	1 138	1.3	- 1,1	- 3.0	- 2.9	13.5
Vimeu	96	679.8	62 798	92.4	2 759	890	3.2	- 2.4	- 1.2	- 3.7	12.3
Santerre Somme	211	1 4 1 9.5	89 747	63.2	2 983	1 521	1.0	0.8	- 2,4	- 1.0	1 2.C
Saint-Quentin	126	1 071.2	139 269	130.0	6 831	5 443	4,4	- 1.7	- 0.7	- 5.6	13.6
Chauny 2 Ternier - La Fere	74	593.7	67 427	113.6	2 762	1 776	- 2.7	- 0.7	- 6.7	- 3.3	13.5
Thièrache	130	1 400.5	73 620	52.6	2 506	615	-61	- 4.3	- 9.2	- 5,1	14,2
Leonnois	205	1 857.5	95 271	51.5	4 9 1 5	3 314	02 }	0.0	- 4.9	- 3.4	13,1

# 2.2. <u>Démographie</u>

La densité régionale se situe dans la moyenne des régions françaises (exception faite de l'Ile-de-France), c'est-à-dire parmi les plus faibles à l'échelle européenne. Cependant, la population est surtout concentrée dans cinq zones : le sud Oise, avec une densité de 155,5, est la plus peuplée; suivent les zones de Saint-Quentin (130), de Compiègne (120), de Chauny (113,6) et d'Amiens (104,4).

Ces zones correspondent pour la plupart à des pôles urbains : Creil - Nogent - Montataire, Senlis et Chantilly dans le sud Oise, Saint-Quentin, Compiègne et Amiens pour les autres. Seule la zone de Chauny est plus dipersée, mais la part de l'agriculture y est des plus faible au profit de l'industrie et du tertiaire (deuxième zone après Amiens).

<u>La pyramide d'âge</u>, dans ces zones laisse cependant paraître une population moins jeune. A l'exception de Chauny (15,1%), la part des moins de 25 ans dans la population active y varie de 14 à 14,5 %, alors qu'elle est beaucoup plus importante dans les zones du Vimeu (la plus industrielle) et de Santerre (également très industrialisée) où elle dépasse les 16%.

De façon générale, il s'agit pourtant d'une région plus jeune que la moyenne nationale : la part des 0-14 ans est parmi la plus importante (23.1 %) alors que seulement deux autres régions dépassent les 23 % (Nord-Pas-de-Calais et Pays-de-la-Loire); la part des 20-34 ans (24 %) est également supérieure (mais il faut ici excepter l'Ile-de-France, 26 %) à la moyenne nationale (23,6 %). C'est donc une région dont la population est jeune (les plus de 65 ans sont moins nombreux qu'au niveau national : 12,4 % contre 13,9 %), ce qui n'est pas sans importance sur la pression exercée par cette jeunesse sur le marché du travail; comme nous le soulignerons plus bas. Signalons enfin une population féminine majoritaire (51,2 %) pour l'ensemble de la population régionale, dont le taux le plus important se situe dans les moins de 25 ans.

<u>Les catégories socio professionnelles</u> constituent un autre indicateur intéressant sur le potentiel régional.

En terme de population (référence : profession du chef de ménage), la structure régionale indique des tendances originales :

- les taux supérieurs à la moyenne nationale sont très nets, pour les ouvriers (y compris les ouvriers agricoles) dont le pourcentage est également supérieur à celui de l'Ile-de-France :

	<u>PICARDIE</u>	<u>ILE-DE-FRANCE</u>	<u>FRANCE</u>
% ouvriers	27,3	20,4	23,3
% ouvrières	8,4	5,0	5,9

ce qui souligne le poids de la population ouvrière dans cette région (seule l'Alsace et la Haute-Normandie dépassent ce taux, pour les ouvriers). Constatation qu'il faudra rapporter aux niveaux des qualification (voir plus loin),

- les taux inférieurs à la moyenne nationale touchent d'autre catégories décisives pour l'équilibre de la structure de la population active et le dynamisme de l'économie régionale :

- les employés, dont la part est à la fois inférieure à la moyenne nationale et à celle d'Ile-de-France, en particulier pour les femmes (14,6% en Picardie, 16,3% en France, 22,5% en Ile-de-France).

- Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont nettement moins représentés, chez les homme surtout; la comparaison suivante avec la moyenne nationale et l'Ile-de-France, souligne une des graves faiblesses de cette région.

	<u> PICARDIE</u>	ILE-DE-FRANCE	<u>FRANCE</u>
% Hommes	3,9	10,8	5,4
% Femmes	1	3,9	1,7

On notera toutefois que cette disparité peut être partiellement corrigée par la promixité de la région parisienne, fortement attractive pour les cadres.

La population étrangère représente 4,5% de la population régionale totale, soit moins que la moyenne nationale (6,8 %). Sa progression moyenne annuelle de 1975 à 1982 est de l'ordre de 1,3 %, c'est-à-dire supérieure à la moyenne nationale (+ 1,1 %). Les deux nationalités majoritaires sont maghrébines (Marocains et Algériens). Les Marocains représente 15,6 % des étrangers, soit plus qu'au niveau national (11,9 %).

Mobilité et peuplement : on remarque d'abord un excédent naturel supérieur à la moyenne nationale, phénomène propre aux régions de "l'arc ouest-nord-est" (à l'exception de l'Alsace). Pour la période 1975-82, le solde naturel est positif (+ 3,66 %). Toutefois, une analyse plus fine montre que ce solde naturel s'accroît plus vite (moyenne annuelle) dans les communes urbaines (entre + 0,60 et + 0,90) que dans les communes rurales (+0.30 à + 0.60).

Le solde migratoire régional est très largement positif, contrairement aux autres régions du Nord-Est où il est plutôt négatif. Mais là encore, sa variation annuelle est différenciée selon les communes. Dans les communes rurales, elle demeure positive (de l'ordre de 1%) tandis que, dans les communes urbaines, elle est négative (-0,5%).

Ces différences sont encore plus nettes selon les départe-

ments et les zones d'emploi :

- dans la Somme, après une stabilisation de l'évolution du solde migratoire de 1968 à 1975, on note une évolution très négative de 1975 à 1982. Elle est concentrée sur trois zones (Abbeville : - 3, Vimeu : - 1,2, Santerre-Somme : - 2,4). Seule la zone d'Amiens connaît un solde positif (+ 2,2),

- dans l'Aisne, l'évolution est négative depuis 1968, avec des points forts dans les zones de Saint-Quentin (- 0,7), de Chauny

(-6,7), Thiérache (-9,2) et de Laon (-4,9),
- dans l'Oise, par contre, l'évolution du solde migratoire est positive depuis 1968, avec des points forts dans les zones de Beauvois (+2,2), de Compiègne (+7,2) et surtout du sud Oise (+7,6), zone la plus peuplée de la région.

# 2.3. Population active et emploi

La population active s'est accrue plus vite qu'en France de 1975 à 1982, bien que le taux d'activité soit légèrement inférieur. Ce dernier phénomène recouvre un plus fort taux d'activité des femmes alors qu'il est moindre pour les hommes.

L'origine de cette population est principalement picarde (pour 88,92 % elle résidait en Picardie en 1975), la seule région apportant un renfort notable étant l'Ile-de-France (5,33 %). Ce phénomène souligne une fois de plus l'importance de la région parisienne pour la Picardie, en particulier pour le sud, qui bénéficie également d'un apport de main-d'oeuvre de ce côté.

<u>La structure</u> de la population employée au 1/1/1985 indique une part plus importante de l'industrie et de l'agriculture qu'au niveau national. Mais, depuis 1975, le nombre d'emplois occupés à diminué : de 1975 à 1982, tandis que la population active augmentait de 1,19 %, le nombre d'emploi occupés ne progressait que de 0,27 %, et, de 1982 à 1986, la population active baissait légèrement (- 0,37 %) et le nombre d'emploi occupés plus fortement (- 0,79). (Les données 1986 sont des estimations IN-

SEE).

L'évolution récente est négative dans tous les secteurs, sauf le tertiaire non marchand où l'emploi progresse un peu plus vite qu'au niveau national. Cette exception ne suffit pas à renverser la tendance à la perte d'emplois depuis 1982, en particulier dans l'industrie et le bâtiment (BCGA). Ce sont les industries de biens d'équipement qui perdent le plus d'emplois, alors qu'elles représentent, comme celles des biens de consommation et des biens intermédiaires, environ un tiers des effectifs employés.

Du point de vue industriel, les zones d'emplois sont assez typées :

- celles dominées par les industries de biens intermédiaires (Soissons, Compiègne, Vimeu, Chauny, Laon),

- celles dominées par les industries de biens d'équipement et de biens de consommation (Amiens, Abbeville, Saint-Quentin et Thiérache),

- enfin, les zones sud Oise et de Château-Thierry sont dominées par les biens d'équipement et les biens intermédiaires.

<u>Le taux d'activité</u> par sexe est globalement inférieur à la moyenne nationale, et plus particulièrement pour les hommes. Cette différence tient à des inégalités d'activité selon les tranches d'âge. De même, au niveau national, la part des moins de 25 ans est plus importante chez les femmes que chez les hommes, mais, en Picardie, le décalage est plus grand.

<u>Le nombre de chercheurs</u>, surtout dans le secteur public, est anormalement bas. Cela tient certainement à la proximité de la région parisienne. La Picardie est 'une des trois régions françaises où la variation annuelle du nombre de chercheurs (de l'ordre de 1,1 %) est la plus faible.

Les salariés étrangers représentent 4,3 % des effectifs employés dans la région. Ils sont surtout concentrés dans les industries de biens intermédiaires (23 %), le BCGA (19,6 %), le tertiaire non marchand (17,7 %) et les industries de biens d'équipement (16,3 %).

Le taux de chômage, en mars 1986, était légèrement supérieur à celui de la France entière. On note une forte pression des jeunes sur le amrché du travail, en particulier dans les zones les plus touchées par le chômage. La proportion des 10-14 ans au recensement 1982 (20, 69 %) est supérieure à la moyenne nationale (18,2 %), ce qui est un facteur d'accélération de la crise de l'emploi dans une région à excédent naturel et qui perd des emplois.

# 2.4. Production - Revenus

En terme de valeur ajoutée, la part de l'industrie (36,3 %) et de l'agriculture (7,8 %) est supérieure aux parts nationales (respectivement 29,8 et 4,5 %). Mais la Picardie ne représente en général qu'entre 3 % et 5 % de la production industrielle nationale pour nombre de branches. Elle fournit par contre 5,27 % de la production métallurgique, 5,46 % pour le papier, 7,18 % pour les matières plastiques, 13,30 % pour le verre, 15 % pour les IAA.

Parmi les branches d'implantation récente, seules les matières plastiques et la parachimie paraissent encore susceptibles de créer des emplois. Entre les deux derniers recensement (1975 et 82) seules les industries alimentaires et, dans une bien moindre mesure, l'imprimerie et l'aéronautique ont accru leurs effectifs.

En termes de revenu brut disponible pour les ménages, la Picardie se situe dans la moyenne nationale. Mais sa progression annuelle est moins importante que dans la moitié sud de la France.

# 2.5. Formation

Le niveau de formation est très inférieur à la moyenne nationale. La Picardie fait partie des cinq régions les plus défavorisées, c'est-à-dire celles dont la part des élèves reçus au baccalauréat en 1982 est inférieure à 4,5 %. La part de la population de plus de 15 ans n'ayant aucun diplôme déclaré est très importante, et celle disposant de diplômes d'enseignement supérieur, faible.

C'est dans le secteur industriel que ces écarts avec la France entière sont les plus importants. On observe, en effet, un surcroît de 10 % de non-diplômés dans l'ensemble des branches industrielles de Picardie.

## 3. PRINCIPAUX DESEQUILIBRES ET PROBLEMES STRUCTURELS

Sous-formation, déséquilibres géographiques, problèmes sectoriels, impact inégal de la crise économique : autant d'éléments qui agissent en profondeur comme des entraves au développement économique de la Picardie. Nous les présentons ici en cinq rubriques afin de mettre l'accent sur les préoccupations principales des autorités régionales.

# 3.1. La formation, problème numéro un

Le problème majeur de la Picardie, c'est l'insuffisance de la formation de sa population.

C'est un problème ancien et persistant. En 1984-85, l'accès à l'enseignement des différentes classes d'âges concernées était encore inférieur à la moyenne nationale, et d'autant plus bas que le niveau d'enseignement augmentait.

En fait, l'enseignement n'a pas évolué au rythme de l'économie, et reste encore largement modelé par l'histoire. En effet, l'économie de la Picardie s'est développée dans le passé grâce aux industries de main-d'oeuvre dont les exigences en matière de qualification étaient modestes. Les difficultés de l'industrie régionale trouvent donc une partie de leur origine dans la présence anormalement abondante d'une main-d'oeuvre de formation médiocre et peu préparée à maîtriser de nouvelles technologies.

Ainsi, plus de la moitié des jeunes demandeurs d'emploi est sans diplôme ou n'a qu'un niveau inférieur à la troisième. Plus d'un tiers n'a qu'un certificat d'aptitude professionnelle (qui ne suffit plus pour accéder aux emplois industriels qualifiés) ou le brevet professionnel.

Quand on rapporte cette insuffisance à la pression des jeunes sur le marché de l'emploi et au déclin des industries traditionnelles de main-d'oeuvre, on mesure l'urgence de ce problème pour l'avenir de la Picardie.

## 3.2. Emploi et chômage

Les prévisions INSEE-BIPE sur l'emploi en Picardie à l'horizon 1993 mettent en valeur une poursuite plus rapide qu'au niveau national des pertes d'emplois dans l'industrie et le bâtiment (BCGA).

Dans <u>l'agriculture</u>, les pertes annuelles d'emplois devrait se situer dans la moyenne nationale (-3,2%).

Dans <u>l'industrie</u>, elles devraient s'accélérer par rapport à la période précédente (de l'ordre de - 2,6 % par an).

Dans le  $\underline{BCGA}$ , elles seraient moins importantes que de 1975 à 1985, mais seraient quand même de 0,7 % par an.

Seul le <u>tertiaire</u> gagnerait des emplois, mais à un rythme plus lent qu'au niveau national (+ 0,5 %) et, surtout, que dans la période 1975-85 (+ 1,9 %), avec une progression annuelle de 0,2 %.

Ces estimations -- qui restent indicatives -- donnent la me-

sure de la difficulté à surmonter : le chômage s'accroît rapidement depuis 1978 alors que, dans les années précédentes, la Picardie avait mieux résisté que la moyenne nationale.

Les branches les plus touchées ces dernières années (1982-84) sont les IAA, l'industrie et le bâtiment (BCGA), tandis que l'emploi agricole restait stable et que le tertiaire progressait. Parmi ces branches se distinguent, en terme de licenciements économiques, le bâtiment, la construction mécanique, le textile-habillement et l'automobile.

Ces tendances à l'aggravation des difficultés d'emploi soulèvent deux problèmes structurels pour le développement régional : les déséquilibres intrarégionaux et le faible taux de création d'entreprises.

# 3.2.1. Les déséquilibres géographiques

La moitié nord de la Picardie est en crise, tandis que la moitié sud profite encore de la proximité de Paris. En général, le taux de chômage est inférieur à la moyenne nationale dans les zones d'emplois où la population peut aller travailler dans la région parisienne et où les petites entreprises, à l'étroit en Ile-de-France, viennent encore s'implanter.

C'est ainsi que, dans les quatre zones d'emploi de l'Oise, le taux de chômage fin 1985 était inférieur à la moyenne régionale. La zone de Château-Thierry était dans la même situation jusqu'en 1984. Au nord, par contre, les zones les plus touchées sont celles d'Abbeville, de Vimeu et d'Amiens (à l'ouest) et de la Thierache, Saint-Quentin et surtout de Chauny (à l'est). Cette géographie du chômage traduit, pour une large part, le dépérissement de la structure industrielle traditionnelle de la moitié nord de la Picardie, laquelle, à cet égard, fait partie d'un arc s'étendant de la Normandie à la Lorraine; la moitié sud bénéficiant encore (mais de moins en moins) de la relative prospérité qui entoure Paris.

En ce qui concerne les zones les plus touchées, on peut citer plus particulièrement :

- dans <u>la Somme</u>, le Val d'Authie - Val de Nièvre avec le problème de la reconversion de Boussac-Saint-Frères; la zone du Vimeu liée aux problèmes du secteur de la petite métallurgie; et la région d'Albert au nord d'Amiens, avec la nécessaire reconversion des travailleurs de la machine-outils,

- dans l'<u>Aisne</u>, le retrait de Rhône-Poulenc du site de Chauny et la diminution régulière des effectifs d'Atochem sur ce même site vont considérablement aggraver la situation de cette zone qui est déjà l'une des plus touchées de la région; la persistance des difficultés de MBK et la restructuration d'ALSTHOM risquent d'avoir un impact important sur le taux de chômage de la zone de Saint-Quentin.

Dans les zones les plus "favorisées", celle de l'Oise, on doit également signaler des sous-ensembles qui connaissent d'importantes difficultés analogues à celle du nord. Ainsi autour de Creil et de Beauvais, plusieurs dossiers industriels difficiles peuvent faire basculer la

situation d'un seul coup.

# 3.2.2. Le faible taux de création d'entreprises

La Picardie renouvelle trop lentement ses entreprises. Le taux de création est inférieur de près d'un tiers à la moyenne nationale. Si le taux de survie paraît relativement normal, le nombre de défaillances est plutôt élevé pour les entreprises industrielles ou de services aux entreprises.

Contrairement à la plupart des régions, la Picardie ne peut pas compter sur le dynamisme des petits établissements industriels pour compenser partiellement la baisse des effectifs des grands : entre 1976 et 1981, les petits établissements ont connu en Picardie le rythme le plus rapide de diminution des effectifs. Seules trois autres régions --dont l'Ile-de-France -- ont fait exception à la règle de la croissance des effectifs des établissements industriels de moins de 100 salariés.

# 3.3. Problèmes sectoriels

Les prévisions INSEE-BIPE de taux de croissance annuels moyens dans les grands secteurs, de 1985 à 1991, situent la Picardie dans la moyenne nationale. L'agriculture et l'industrie devraient continuer à régresser (respectivement -3,2 % et -1,3 % par an), le BCGA de progresser lentement (+0,6 % par an), tandis que le tertiaire stagnerait (+0,1 %).Ces prévisions traduisent des problèmes structurels.

# 3.3.1. L'agriculture et les IAA

Le recul de l'emploi et de la croissance agricole doit être relativisé: la modernisation des structures d'exploitation est déjà très avancée. Leur grande taille (de l'ordre de 50 hectares) et leur niveau élevé de mécanisation assurent à la plupart d'entre elles une rentabilité satisfaisante, surtout sur les plateaux du sud et du sud-est (Vexin, Soisson, Valois). Ici domine la céréaliculture (blé, orge, maïs), la betterave à sucre et la pomme de terre. L'élevage (bovins, porcins) ne joue que localement un rôle dominant (pays de Bray, Thiérache).

Mais cette agriculture fournit ses matières premières à une des branches industrielles les plus caractéristiques de la région (le IAA -- sauf viande et lait -- de Picardie représente 15 % de la proction nationale de se secteur). Or, les industries agricoles et alimentaires ne sont plus créatrices d'emplois. Si leurs effectifs ont encore augmenté entre 1979 et 1982, ils baissent depuis. Lentement, certes, mais la tendance est nette et déterminée par l'évolution de la demande de produits alimentaires. Ainsi, le sucre et les produits laitiers ne permettront plus de création nette d'emploi. De plus, l'ensemble de l'agro-alimentaire fait de gros efforts de modernisation. Aussi les conserveries, importantes en Picardie, ont-elles commencé à réduire leurs effectifs. La fabrication de plats cuisinés continue cependant à se développer et à créer des postes, de même que l'industrie de la viande, encore peu importante dans la région : la Picardie, en effet, s'est spécialisée dans les productions végétales -- céréales, betteraves, légumes de conserve, pomme de terre -- dont la demande stagne, alors que la France reste déficitaire en viande de porc.

#### 3.3.2. L'industrie

Les difficultés de l'industrie picarde sont d'abord conjoncturelles: Elles sont liées en particulier à la restructuration des grands groupes opérant dans les secteurs traditionnels: chimie de base (CDF à Villers-Saint-Paul, ATOCHEM à Chauny), verre (ISOVER-SAINT-GOBAIN à Rantigny), textile (poursuite des problèmes de CBSF). Ces plans de restructuration ont déjà conduit à la fermeture d'un grand nombre de sites depuis 1982. On peut noter que ces restructurations se sont aggravées et accélérées en 1985-86.

La crise du bâtiment et de l'automobile a eu de graves conséquences sur le tissu industriel picard, qui compte un grand nombre de pe-

tites entreprises de sous-traitance, ainsi que des sociétés spécialisées dans les biens d'équipement (Poclain, bassin du Vimeu, SGF...).

D'une façon générale, la non-mobilité des salariés et l'insuffisance de solutions de reclassement (tissu industriel peu générateur d'emploi et faible nombre de création ou d'installation de nouvelles entreprises) rendent la situation critique dans un certain nombre de zones d'emplois comme nous l'avons déjà signalé plus haut.

plan structurel, l'industrie picarde souffre de Sur le lourds handicaps, qui permettent de penser que la situation ne s'améliomême en cas de reprise économique durable. On citera, en particure pas, lier:

- un outil de production vieilli et une insuffisance générale d'investissements,

- des secteurs industriels banalisés, soumis à une très forte concurrence étrangère (textile-habillement, pneumatiques, chimie de base et transformation des plastiques, fonderie et travail des métaux, mécanique et sous-traitance automobile),

- un faible nombre d'entreprises dans les secteurs en poin-

te et peu d'utilisation de hautes technologies en général,

- une main-d'oeuvre peu qualifiée qui ne favorise pas l'installation d'entreprises opérant sur des créneaux porteurs.

La modernisation de l'industrie picarde est la condition de sa survie. Pourtant, cette modernisation, si elle intervient, aura des répercussions négatives sur l'emploi à moyen terme, à cause des gains de productivité qu'elle engendrera.

# 3.3.3. Les services

Le développement des services avait permis une croissance de l'emploi entre 1975 et 1982, grâce, pour l'essentiel, à l'augmentation des effectifs du secteur public : santé, enseignement, collectivités locales, télécommunications. Les contraintes financières s'opposent désormais à la création de nouveaux postes, qui exigeraient des prélèvements fiscaux supplémentaires.

Parmi les services marchands, seules les entreprises d'études et conseils paraissent encore pouvoir créer des emplois, si la tendance de 1983 et 1984 se confirme. L'évolution de l'emploi salarié depuis 1979 montre que les activités liées au tourisme (hôtels, cafés, restaurants), le commerce interindustriel, les établissements financiers ou les organismes de recherche industrielle ne paraissent pas pouvoir aller, pour le moment, au-delà du simple maintien de leurs effectifs.

Les baisses d'effectifs sont très importantes dans les grands établissements. L'emploi dans les plus grands (plus de 2 000 salariés) a atteint son maximum en 1976. Au début de 1984, les effectifs employés avaient diminué des deux tiers (de 25 428 à 8 285). Pour les établissements de 1 000 à 2 000 salariés, la baisse est moins forte : un tiers depuis 1979.

# 3.4. Les services aux entreprises

La proximité de Paris a aussi des inconvénients.

Elle a, en particulier, empêché un développement normal de certains services marchands. A Saint-Quentin, le volume et la qualité des services aux entreprises sont comparables à ceux d'une ville de 25 000 habitants, alors qu'elle en a trois fois plus et qu'elle est au centre d'une zone d'emploi de 150 000 habitants. La raison en est simple : la demande locale est satisfaite en grande partie par Paris.

La carence de l'offre locale ne se répercute pas seulement sur l'emploi dans les services. La médiocrité des services aux entreprises peut expliquer, en partie, l'insuffisance des créations et des extensions d'établissements ou d'entreprises.

En outre, le niveau de qualification de la main-d'oeuvre locale est trop faible pour motiver l'installation de nouvelles entreprises de services.

. Enfin, l'industrie régionale a une proportion très modeste d'emplois de services (commerciaux, d'études, de recherche...) : leur taux est au niveau le plus bas. C'est une faiblesse évidente des entreprises régionales.

# 3.5. Le tourisme

Le retard de la Picardie est particulièrement sensible en ce qui concerne les équipements touristiques. En effet, plus on monte dans l'échelle du confort hôtelier, moins la Picardie est équipée.

Les terrains de camping présentent la même hiérarchie, avec un affaiblissement sensible de l'équipement au fur et à mesure que la qualité augmente.

L'équipement touristique étant médiocre et probablement mal adapté à la demande étrangère, les séjours des visiteurs sont de courte durée.

La Picardie n'a bénéficié que de 1,17 % des journées de séjour estival passées en France en 1984 et de 1,11 % des journées en 1985.

En ce qui concerne la fréquentation des hôtels, on note la même tendance. Seuls les campings de la région se sont avérés un peu plus attrayants.

Cette faiblesse des équipements freine les possibilités de développement du tourisme, en particulier sur la côte picarde.

# 4. BILAN FINANCIER DES ACTIONS PASSEES

Depuis le début des années 1960, le dispositif régional de soutien à l'activité économique a été l'objet d'une préoccupation croissante des instances régionales. Le dispositif correspondant s'est renforcé au fur et à mesure que les difficultés régionales s'affirmaient. On peut en particulier citer les réalisations suivantes :

- la création de sociétés de développement régional,

- la mise en oeuvre d'un mécanisme régional facilitant l'acquisition par les entreprises des bâtiments et des terrains nécessaires,

- les primes d'aménagement du territoire (PAT) depuis 1981, - les prêts participatifs régionaux et prêts de modernisation industrielle mis en place par le conseil régional de Picardie (en remplacement des PRE et PRCE supprimées en 1985),

- la mise en place d'un institut de participation régional.

# 4.1. <u>Bilan de l'Etat et des administrations publiques locales</u>

Le bilan financier des investissements de l'Etat et des APUL, de 1981 à 1985, est présenté dans les tableaux ci-dessous (BIPE) :

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT (en millions de francs courants)

	1981	1982	1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT	187,3	84,9	79,9	83,5	98
CULTURE VIE SOCIALE	74,4	34,7	39,5	42,1	44
SANTE (HORS CHR)	86	31,3	55,7	73	57
EQUIPEMENTS SOCIAUX	0,2	0,1	0	0,2	0
LOGEMENT	0,4	0,2	0	0,2	
DEVELOPPEMENT URBAIN	56,2	39,5	29,2	43,1	100
DEVELOPPEMENT RURAL	5,9	1,9	1,3	0,7	1
TRANSPORTS	128,8	54,5	73,9	116,2	103
ACTION ECONOMIQUE	30,5	18,3	14,3	10,7	8
SERVICES GENERAUX APU	31,4	23,4	10,5	17,7	10
TOTAL	601,1	288,8	304,3	387,4	421

DEPENSES DIRECTE rants)	D'INVESTI	SSEMENT	DES APUL	(en mi	illions de	francs	cou-
·	•	1981	1982	1983	1984	1985	
ENSEIGNEMENT		259,8	225,3	250,7	224	270	
CULTURE VIE SOCIA	LE	218,2	363,3	260,4	244,1	298,8	
SANTE (HORS CHR)		182,9	181,8	182,8	210,8	188,7	
EQUIPEMENTS SOCÍA	UX	55,8	48,9	42,8	64 <sup>°</sup>	56,4	
LOGEMENT		322,8	386	476,7	413,9	493,3	
DEVELOPPEMENT URBA	AIN	339,4	322,1	327,9	445,6	437,6	
DEVELOPPEMENT RURA	AL	410	483,2	524,5	495,8	573,8	
TRANSPORTS		335,1	395,7	374,1	252,9	420,5	
ACTION ECONOMIQUE		53,7	86,6	100,7	101,6	110,5	
SERVICES GENERAUX		186,4	230	227,4	236,7	292,7	
TOTAL	. :	2364,1	2722,9	2768	2689,4	3142,4	

Le détail de chacun des postes se retrouve dans les tableaux suivants.

					100
	DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT	DES APUL	PJ	CARDIE	
	UNITE: M F courants	1981	1982	1983	1984
1	SERVICES COMMUNS ENSEIGNEMENT ler DEGRE ENSEIGNEMENT Zeme DEGRE ENSEIGNEMENT CONTINU ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TOTAL ENSEIGNEMENT	1.0 136.3 97.9 12.3 12.3 259.8	74.2 1.3 10.1	117.5 0.0 10.1	106.0 0.3 10.3
2	CULTURE SPORTS-LOISIRS TOTAL CULTURE VIE SOCIALE	55.1 163.1 218.2	290.6		182.1
3	TOTAL SANTE hors CHR	182.9	181.8	182,8	210,8
tį	TOTAL EQUIPEMENTS SOCIAUX	55.8	48.9	42.8	64.0
5	TOTAL LOGEMENT	322,8	386.0	476.7	413.9
(	SERVICES COMMUNS RESEAUX ET SERVICES TRANSPORTS COLLECTIFS VOIRIE URBAINE AMENAGEMENT URBAIN TOTAL DEVELOPPEMENT URBAIN	7.1 17 <sup>4</sup> .7 17.7 98.7 41.2 339.4	143.7 2.0 118.5 44.1	3.1 116.0 40.9	121.5 3.6 270.7 47.3
-	SERVICES COMMUNS EAU ASSAINISSEMENT RESEAUX SERVICES AUTRES AMENAGEMENT RURAL AMENAGEMENT EAUX ANTI-POLLUTION GRAND AMENAGEMENT REGION. TOUR. TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL	0.2 166.9 167.8 65.3 4.6 5.1 0.1 410.0	7.6 24.0 0.0	245.6 44.6 10.4 20.8 /	8,1 11,6
	SERVICES COMMUNS ROUTES TRANSPORTS ROUTIERS VOIES NAVIG. TRANSPORTS FLUVIAUX MER TRANSPORTS MARITIMES AIR TRANSPORTS AERIENS 8 TOTAL TRANSPORTS	0.7 0.0 0.7	0.4 0.0 0.1		2.0 0.4 0.1
	SERVICES COMMUNS AGRICULTURE IAA COMMERCE ENERGIE INDUS. DES BIENS INTERMEDIAIRES INDUS. DES BIENS D'EQUIPEMENT INDUS. DES BIENS DE CONSOMMATION BTP 9 TOTAL ACTION ECONOMIQUE	0.0 2.9	0.0 2.8 1.7	16,6	0.1 23.4 0.0
1	O TOTAL SERVICES GENERAUX APU	186.4		227.4	
1	F.C.T.V.A. D.G.E. 1 TOTAL FIN. PARTICULIERS ETAT	0.0 0.0 0.0	0.0 0.0 0.0	0.0 0.0 0.0	0.0 0.0 0.0
	TOTAL 1 A 11	2364,1	2722.9	2768,0	2689.4
1	12 TOTAL ENVELOPPE RECHERCHE				
	TOTAL GENERAL	2364.1	2722.9	2768.0	2689.4

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT	PICARDIE			
UNITE: M F courants	1981	1982	1983	1984
SERVICES COMMUNS ENSEIGNEMENT ler DEGRE	8.5 0.0 169.4	0.0	4.6 0.0	0.0
ENSEIGNEMENT Zeme DEGRE ENSEIGNEMENT CONTINU	0.5	0.2		
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	8.9	2.6	1.9	1.0
1 TOTAL ENSEIGNEMENT	187.3	84.9	<b>7</b> 9.9	83.5
CULTURE	72.2	34.1	39.0	42,1
SPORTS-LOISIRS 2 TOTAL CULTURE VIE SOCIALE	2.2 74.4	0.6 34.7	0.5	
3 TOTAL SANTE hors CHR	86.0	31.3	55.7	73.0
4 TOTAL EQUIPEMENTS SOCIAUX	0,2	0,1	0.0	0,2
5 TOTAL LOGEMENT	0.4	0,2	0,0	0.2
SERVICES COMMUNS	7.3	3,1	2.9	2,6
RESEAUX ET SERVICES	0.0	0.0	0.0	0.0
TRANSPORTS COLLECTIFS	3.2	0.0 35.6	3.2	2,4
VOIRIE URBAINE	44.6	35.6	23.0	37.1
AMENAGEMENT URBAIN 6 TOTAL DEVELOPPEMENT URBAIN	1,1 56,2		0,1 29,2	
O TOTAL DEVELOTT LALENT OLDAIN				
SERVICES COMMUNS	0.3	0.2	0,2	0,1
EAU ASSAINISSEMENT		0.1		
RESEAUX SERVICES AUTRES		0.1	0.0	0.0
AMENAGEMENT RURAL AMENAGEMENT EAUX	0.3	0,3 0.1	0.1 0.0 0.8	0.1 0.0
ANTI-POLLUTION	0,1 4,9	1 1	0.0	0.5
GRAND AMENAGEMENT REGION. TOUR.		0.0	0.0	0.0
7 TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL	5.9		1,3	
SERVICES COMMUNS	0.3	0.0	0,2	0.0
ROUTES TRANSPORTS ROUTIERS	90.1	40.5		
VOIES NAVIG. TRANSPORTS FLUVIAU	x 33.9	13.0		
MER TRANSPORTS MARITIMES	1.8		1,5	
AIR TRANSPORTS AERIENS	2.7	0.7	1,9	0.4
8 TOTAL TRANSPORTS	128,8	54.5	73.9	116,2
SERVICES COMMUNS	6.4	2,8	0.7	3.0
AGRICULTURE IAA COMMERCE		15.4		
ENERGIE INDUS. DES BIENS INTERMEDIAIRES	0,2	0,1	0,0	0,0
	•	0.0	0,0 0,0	0.0
INDUS. DES BIENS D'EQUIPEMENT INDUS. DES BIENS DE CONSOMMATIO	0.0 0.0	0.0	0.0	0.0
BTP	0.0	0.0	0.0	0.0
9 TOTAL ACTION ECONOMIQUE		18.3		
10 TOTAL SERVICES GENERAUX APU	31.4	23.4	10.5	17.7
F.C.T.V.A.	0.0	0.0	0.0	0,0
D.G.E.	0.0	0,0	0,0	0.0
11 TOTAL FIN. PARTICULIERS ETAT	0.0	0,0	. 0,0	0.0
TOTAL 1 A 11	601,1	288.8	304.3	387.4
12 TOTAL ENVELOPPE RECHERCHE				
TOTAL GENERAL	601,1	288,8	304.3	387.4

# 4.2. Primes de développement régional

# 4.2.1. Prime d'aménagement du territoire

	1983	1984	1985	1986
Nombre de dossiers Montant de la PAT Investissements	19 16,354 131,818	18 33,172 304,469	19 47,563 307,451	6 4,990 29,353
(millions de francs) Emplois prévus	1 229	1 214	2 896	216

(source DATAR, 1987)

# 4.2.2. Primes des régions

Primes régionales à la création d'entreprises et primes régionales à l'emploi (en millions de francs)

> 1984 : 19 993 1985 : 19 300 1986 : 12 000

(Source : CADEB, 1987)

# 4.3. <u>Les concours communautaires</u>

De 1981 à 1985, les financements communautaires des investissements en Picardie se répartissent comme suit. Il s'agit des interventions concernant la seule région au sens de la nomenclature NUTS I. Les montants sont exprimés en millions d'ECU courants (source : Eurostats).

# 1981 à 1985 dont 1985

FEDER	2,8	5
FEOGA	2,6	0,1
BEI-NIC	67,5	30,1
CECA-FURATOM	0.2	_

Il s'agit, pour tous les fonds, d'engagements de paiements sauf pour les prêts CECA où il s'agit de décaissements. Les financements du FSE ne sont pas compris, leur isolement statistique par région étant techniquement impossible.

# 5. DEVELOPPEMENT DE LA PICARDIE : PROBLEMES ET CONDITIONS

Etant donné l'évolution récente de l'économie de la Picardie et les déséquilibres dont souffre la région, les potentialités de développement sont surtout latentes. Elles exigeront des efforts, souvent de longue haleine, avant de se traduire en développements concrets et en emplois stables.

Au cours de la période de grand développement industriel, la région a attiré les entreprises grâce à l'abondance de sa main-d'oeuvre peu formée, donc peu coûteuse.

Aujourd'hui, l'industrie demande essentiellement une main d'oeuvre très qualifiée. Satisfaire cette demande est donc la première priorité d'une région qui doit trouver des emplois à la fois pour les nombreux jeunes qui arrivent sur le marché du travail (en avril 1986, dans la région de Doullens, le taux de chômage des moins de 25 ans atteint 31,6 %. Il atteint 29,3 % à Abbeville, 27,7 % à Ham et 27,5 % à Chauny) et pour la population active peu qualifiée qui est la plus directement touchée par les suppressions d'emplois dans l'industrie.

De plus, une meilleure formation du personnel est nécessaire pour maintenir la compétitivité des entreprises régionales et assurer leur survie à moyen et long terme.

Enfin, compte tenu de sa situation géographique, la Picardie devrait pouvoir attirer les entreprises multinationales asiatiques qui s'installeront en grand nombre en Europe.

La Picardie possède en outre des centres de recherche publics (université de technologie de Compiègne, université de Picardie, IN-RA...), des centres de recherche industrielle collective (CETIM, CTCPA) ou intégrés à des grandes entreprises (CERCHAR, CdF Chimie), qui peuvent être mieux utilisés par les petites entreprises régionales.

D'où la nécessité de centres de transfert technologiques, et de mesures facilitant l'accueil, la création et le développement d'entreprises, surtout dans les secteurs nouveaux pouvant connaître une forte croissance.

L'industrie régionale a une histoire déjà longue. Dans un certain nombre de secteurs, elle reste dynamique. Mais, bien qu'elle ait été rajeunie par les apports d'entreprises nouvelles, il y a dix, vingt ou trente ans, elle doit être modernisée.

En particulier, dans les branches les plus anciennes, où les petites entreprises sont nombreuses, se posent des problèmes de succession ou d'adaptation à des marchés changeants. Ce qui exige l'intervention de conseils extérieurs pour la conception de nouveaux produits, la modernisation des moyens de production, les études de marchés et les cam-

pagnes de publicité, l'exportation, la formation du personnel.

Les aides facilitant l'intervention de conseils aux entreprises suscitent une offre régionale et assurent ainsi le développement du secteur des services.

Toujours en matière de services, la Picardie devrait pouvoir créer des emplois dans les secteurs liés au tourisme : hôtellerie, restauration, agences de voyages, transports.

En effet, la côte commence à être mise en valeur. De plus, la région a des voies navigables qui se prêtent au tourisme fluvial et des richesses culturelles intéressant un public averti. Enfin, la proximité de métropoles très peuplées -- Paris, Lille, Bruxelles -- incite à créer des parcs de loisirs en Picardie.

#### II - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

Certains des objectifs explicités ci-dessous étaient déjà pris en compte par le contrat de plan Etat-région, signé en 1984.

L'expérience de la mise en oeuvre de ce contrat et surtout l'évolution de la situation économique de la région depuis sa signature exigent la formulation d'objectifs encore plus ambitieux pour faire face à une détérioration continue du marché de l'emploi.

Les objectifs nouveaux sont simplement esquissés. Ils seront précisés pour la deuxième phase (1988-90) du programme de développement régional.

On peut classer ces objectifs autour de cinq préoccupations majeures :

- créer des emplois,

- rattraper les retards de formation,

- réserver un meilleur accueil aux entreprises,

- améliorer les infrastructures en tirant profit du lien fixe trans-Manche,

- valoriser le cadre de vie et le patrimoine culturel.

### 1. CREER DES EMPLOIS

Préoccupation centrale des autorités régionales, cet objectif apparaît à la fois comme une des résultantes des autres objectifs et comme ce qui sous-tend nombre d'actions exposées dans le chapitre suivant.

On peut l'appréhender également comme un des soucis à la base de la volonté de corriger les déséquilibres internes à la région. Ce qui nécessite une adaptation des efforts de développement économique des zones d'emploi.

Les "contrats de bassins d'emploi" ont été la première tentative de mise en valeur des potentialités de développement des régions en difficulté.

Toutefois, la solution quelque peu institutionnelle adoptée manque de souplesse.

Mieux vaudrait aborder les problèmes d'une manière plus pragmatique, dont les étapes pourraient être : - analyse rigoureuse (phase de diagnostic),

- définition des solutions (phase de proposition),

- financement des mesures et choix des organes d'exécution (phase d'action).

Cette démarche se rapproche de celle adoptée vis-à-vis des entreprises par la création d'un fonds régional d'aide au conseil, qui a fait ses preuves.

Il convient donc d'étudier, d'ici 1988, la faisabilité d'un fonds d'aide au conseil "collectivités locales", qui financerait les audits économiques et les études de projets dans les mêmes conditions que le fonds soutenant les efforts d'adaptation des entreprises.

## 2. RATTRAPER LES RETARDS DE FORMATION

Si elle veut maintenir sa place sur le marché, la Picardie doit adapter son "offre" aux nouvelles exigences des entreprises. Elle le fait déjà. La nécessité d'un effort majeur de formation fait l'objet d'un consensus qui s'est traduit, pour la période 1984-88, par la mise en oeuvre du programme de formation du contrat de plan entre l'Etat et la région. Cet effort permettra de <u>rattraper une partie des retards accumulés pendant des décennies</u>. et de consolider le point fort de la région : les lycées techniques, qui expliquent le taux élevé des bacheliers techniques dans la population active de la région.

Depuis, cet effort a encore été intensifié par l'avenant au contrat de plan concernant la deuxième phase du centre de recherche de Compiègne.

Il faudra trouver des solutions encore plus générales et plus ambitieuses pour la période post-1988. L'insertion des jeunes sur le marché du travail et la réinsertion des chômeurs de longue durée l'exigent.

## 3. ASSURER UN MEILLEUR ACCUEIL AUX ENTREPRISES

Il s'agit à la fois d'attirer de nouvelles entreprises et de faciliter le développement de celles existantes, tout en profitant du potentiel technologique régional.

Il importe de <u>créer les conditions les plus favorables</u> pour l'implantation dans la région d'entreprises étrangères ou multirégionales, ainsi que des entreprises petites ou moyennes à l'étroit en Ile-de-

France.

La création du technopôle de Compiègne, qui fait partie de la deuxième phase du centre de recherche de l'université de technologie, est une première étape de la mise en place de moyens d'accueil adaptés aux nouveaux besoins des entreprises.

Le technopôle de Compiègne bénéficie d'un cadre agréable, ainsi que de moyens d'accès rapides et commodes à l'aéroport Charles-de-Gaulle grâce à l'autoroute Al et à la voie ferrée Paris-Bruxelles.

De plus, l'accueil des entreprises devra être mieux assuré, notamment aux noeuds des réseaux reliés au lien transmanche : péages des autoroutes Al et A26, villes, gare TGV.

Cet accueil devrait être envisagé de manière à rendre la Picardie plus attrayante qu'elle ne l'a été depuis une dizaine d'années. Par exemple : en créant des "campus d'activités" financés par le secteur privé, seule la politique foncière étant à la charge des pouvoirs publics; en mettant au point des programmes de formation "sur mesure" du personnel des entreprises s'implantant dans la région; en améliorant sensiblement les connaissances linguistiques de la population active par la création d'écoles bilingues ou trilingues, qui pourraient également accueillir les enfants des cadres des entreprises multinationales; ou encore en invitant des entreprises de capital-risque à s'installer dans la région.

Au niveau régional, <u>le développement des entreprises existantes est encouragé par :</u>

- le financement des interventions de conseils en organisation, en études de marché, publicité, formation du personnel à travers le fonds régional d'aide au conseil,

- la création de centres d'innovation et de transfert technologique s'appuyant sur les moyens de recherche industrielle de la région : polymères, mécanique, productique, valorisation des glucides et produits naturels.

Il faut profiter, en particulier, des grandes innovations techniques et réglementaires qui permettent de mieux utiliser, et à un coût bien moindre, le réseau mondial de télécommunications par satellites.

L'université de technologie de Compiègne avait proposé dès 1981-82 un "téléport scientifique" pour diminuer le coût d'accès à l'information sur la recherche et l'innovation mondiale.

Ce projet doit être mis en oeuvre pour que les entreprises picardes en profitent très rapidement et pour que la Picardie dispose d'un atout majeur d'attraction d'entreprises nouvelles.

Un téléport installé en Picardie pourrait avoir un impact important, surtout s'il était relié à la moitié nord de l'Ile-de-France. En

effet, le centre d'émission/réception peut être le point de départ d'un réseau de fibres optiques offrant une protection optimale du secret des informations.

# 4. AMELIORER LES INFRASTRUCTURES

Deux décisions ont été prises en 1986 : en janvier, le choix du lien fixe trans-manche. A l'automne, le choix des tracés des lignes du TGV nord : Paris - Lille - Bruxelles - Amsterdam - Cologne et Paris - Londres.

La Picardie, proche de Paris, est intéressée par les deux décisions. Elle va bénéficier d'un plan routier destiné à la faire profiter du trafic transmanche. Elle devra également pouvoir bénéficier de la ligne TGV, importante pour les liaisons à moyenne distance vers les métropoles des pays voisins et les liaisons vers le Sud empruntant les autres lignes TGV: Sud-Est et Atlantique.

Ainsi, la Picardie devra-t-elle avoir au moins une gare régionale reliée aux villes principales (Amiens, Saint-Quentin, Laon) par des dessertes ferroviaires ou routières.

Il s'agit donc de tirer profit du lien fixe transmanche et du futur réseau de lignes ferroviaires à grande vitesse.

De même, il faut tirer partie de la proximité de l'aéroport Charles-de-Gaulle et mettre en valeur l'autoroute Al.

La Picardie a une concentration de centres de recherche importants (UTC, CETIM, CERCHAR) à moins de 45 minutes de Roissy-en-France, grâce à l'autoroute.

Cette situation favorable au développement économique n'a pas entraîné d'implantations significatives d'entreprises. Sans doute a-t-il manqué les "catalyseurs" qui ont agi dans les autres pays : parcs industriels (Stanford aux USA, Swindon en Angleterre), formation, institutions financières spécialisées (capital-risque), voire aides publiques.

Il faudra donc définir les mesures de mise en valeur des espaces proches de Roissy et des institutions de recherche (implantées à Compiègne, à Senlis, à Verneuil-en-Halatte et à Villers-Saint-Paul en particulier) et des points d'accès de l'autoroute Al.

De plus, la "voie industrielle" de la vallée de l'Oise, qui traverse des sites très attrayants (plans d'eau des ballastières aménagées, plantations forestières, rivière ouverte au tourisme fluvial), mérite une réflexion et probablement une politique de mise en valeur particulière, en liaison avec les autres mesures à envisager.

## 5. VALORISER LE CADRE DE VIE ET LE PATRIMOINE CULTUREL

La Picardie offre un cadre de vie attrayant. Les vallées de l'Oise, de l'Aisne, de la Somme, du Thérain ou de la Marne ont des paysages aquatiques et forestiers s'opposant de manière saisissante aux plateaux dénudés des régions de grandes cultures.

Les forêts picardes de hêtres et de chênes sont très fréquentées par les promeneurs et les chasseurs.

La côte a échappé à l'urbanisation : les dunes arrivent jusqu'aux plages et elles sont désormais protégées par le conservatoire du littoral. La politique d'équipement et d'accueil localise les nouveaux investissements -- tel l'Aqualand du Marquenterre -- à l'arrière des espaces naturels à préserver. Autant d'atouts qu'il faut valoriser dans le cadre d'un développement touristique.

Le patrimoine culturel de la région a une renommée mondiale, qu'il s'agisse aussi bien des cathédrales (Amiens, Beauvais, Noyon, Senlis, Soissons, Laon) que des châteaux (Compiègne, Chantilly, Pierrefonds).

Il faut "faire vivre" le patrimoine, en y introduisant les moyens techniques qui transformeront des monuments inertes en espaces scéniques du futur, équipés de lasers et d'ordinateurs dirigeant et contrôlant les spectacles.

Un patrimoine vivant, c'est un patrimoine qui offre des emplois. Les emplois seront créés dans les services, et les services culturels ont une demande latente suffisamment vaste pour que leur développement soit rapide et très créateur d'emplois.

De plus, le patrimoine naturel et culturel doit permettre de modifier l'image courante mais erronée d'une Picardie de grands espaces agricoles ou d'industries de main-d'oeuvre, image du passé qui freine la construction de la Picardie du vingt et unième siècle.

#### III - ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

Le contrat de plan entre l'Etat et la région Picardie, qui couvre la période 1984-88, prévoyait au départ une dépense de 2,925 milliards de francs, répartis de la manière suivante :

Formation	956	millions
Transports (routes, chemins de fer).	527	millions
Equipements sanitaires	515	millions
Développement industriel, agriculture	377	millions
Logement	337	millions
Tourisme, développement local		
Culture, communication, sport	86	millions

Deux avenants ont augmenté les crédits pour les routes -- qui doivent être adaptées aux besoins nouveaux créés par la réalisation du tunnel sous la Manche -- et pour l'université de technologie de Compiègne, technopôle régional; ce qui porte la dépense totale à 3,039 milliards. On trouvera au chapitre IV de ce PDR le détail des financements exécutés et prévus. Il correspond aux actions suivantes.

## 1. PROMOTION DE L'EMPLOI

## 1.1. Les emplois d'initiative locale

Afin de favoriser la création d'activités, en particulier par des demandeurs d'emploi, notamment des cadres, l'Etat et la région soutiennent des actions expérimentales de conseil, de parrainage et d'accompagnement de la création d'entreprises, notamment d'économie sociale. Leurs participations financières respectives sont déterminées par la demande de création d'entreprises.

## 1.2. Les aides aux zones d'emploi

Les zones d'emploi font l'objet de contrats de développement comprenant des interventions économiques visant à :

- développer la capacité d'accès du tissu local aux outils de développement industriel, économique et financier mis en oeuvre par l'Etat et la région,

- mobiliser les financements relatifs à l'immobilier industriel (nurseries d'entreprises, friches industrielles),

- accroître la compétitivité des entreprises de la zone par

la constitution de groupements ou la création de services communs, - mettre en oeuvre les actions de formation nécessaires à l'accompagnement des programmes correspondants.

Ces contrats de développement comprennent également des projets d'"aménagement/développement", visant à coordonner et à mobiliser localement les outils d'aménagement/développement existants, c'est-à-dire les programmes de développement local, les actions en faveur des quartiers dégradés, des Z.E.P., de l'économie sociale, de la promotion de l'emploi, le plan de transport, les actions commerces et artisanat, le PAIO. Tous ces outils sont intégrés dans un programme d'actions au niveau de la zone d'emploi.

Les zones prioritaires feront l'objet d'interventions financières particulières.

## 1.3. Le développement de l'économie sociale

L'état et la région ont prévu d'affecter, à parts égales, en trois ans, des financements au développement de l'économie sociale en Picardie.

#### 2. FORMATION DE BASE

## 2.1. Formation du second degré

L'Etat et la région cofinancent la construction et l'aménagement de lycées et de lycées d'enseignement professionnel.

Après le transfert des compétences de l'Etat à la région, la dotation régionale d'équipements scolaires a été et sera calculée de manière à respecter les engagements précédents de l'Etat.

De plus, un programme de rénovation des formations initiales agricoles (lycées et lycées d'enseignement professionnel agricole) concerne les établissements d'Amiens (le Paraclet), de Péronne, d'Abbeville, de Ribécourt et de Vervins.

## 2.2. Enseignement supérieur

Mise en place de deux nouveaux départements (biologie et informatique) à l'institut universitaire de technologie d'Amiens.

Développement de l'université de Picardie (Amiens) :

- Centre scientifique de Picardie (médecine, pharmacie, sciences, atelier d'essai du Centre de valorisation des glucides et pro-

duits naturels, laboratoire de productique),
- construction d'une bibliothèque et aménagement de locaux

pour les disciplines scientifiques.

Développement de l'université de technologie de Compiègne : - augmentation de 30 à 50 du nombre d'élèves ingénieurs en conception cellulaire et moléculaire, biomatériaux et organes artificiels, ingénierie des systèmes mécaniques,

- renforcement des moyens de recherche : locaux, matériel,

équipements scientifiques et pédagogiques.

## 2.3. Formation assistée par ordinateur

La diffusion de l'enseignement assisté par ordinateur et de la télématique dans les établissements d'enseignement font l'objet d'un programme financé à 50% par l'Etat et 50% par la région.

## 3. ADAPTATION DES FILIERES DE FORMATION

## 3.1. Formation professionnelle

Programme global comprenant, entre autres, les actions sectorielles suivantes :

- filière électronique et pour la formation des jeunes de 16 à 21 ans à l'électronique,
  - bâtiment,
  - biotechnologies,
- productique, commerce extérieur, ainsi qu'un centre de ressources régional sur la formation.

## 3.2. Formation professionnelle des adultes

Pour l'aménagement et la modernisation des centres de formation professionnelle des adultes, l'Etat et la région investiront au cours de la période 1984-88. Ce programme permettra de moderniser et de renforcer les moyens de formation en mécanique (techniciens d'ateliers, programmeurs, dessinateurs, opérateurs), électronique, informatique, amélioration de l'habitat, maintenance thermique.

## 4. CENTRES ET RESEAUX DE TRANSFERT

## 4.1. Le "pôle productique" régional

Le "pôle productique" de Picardie comprend : des moyens de formation, de recherche et de transfert. Les moyens de recherche localisés à l'université de technologie de Compiègne et à l'université de Picardie doivent être renforcés par des investissements nouveaux. Les moyens de transfert également, en particulier l'antenne régionale de l'agence pour le développement de la productique appliquée (à Albert).

## 4.2. Centre de valorisation des glucides et produits naturels

Ce centre traduit la volonté de l'Etat et de la région de mettre en valeur les produits agricoles dominants de la Picardie : céréales, betterave, pomme de terre.

Il est chargé de définir les thèmes de recherche de produits et de procédés nouveaux, de mettre en oeuvre et de suivre les programmes confiés aux instituts compétents, d'organiser l'expérimentation (pré-pilotes) et de transférer ensuite les résultats à l'industrie.

Ce centre doit bénéficier de crédits de fonctionnement co-financés par l'Etat et la région d'une part, et par des entreprises industrielles et agricoles d'autre part.

De plus, l'existence de ce centre justifie le renforcement des moyens de recherche des établissements scientifiques de la région.

L'université de technologie de Compiègne et l'université de Picardie bénéficieront chacune d'investissements, pour des ateliers d'essais de biotechnologie à Compiègne et des ateliers de sucro-chimie et de biologie végétale et appliquée à Amiens.

Enfin, les programmes de recherche du centre seront étayés par l'installation d'équipements spécifiques et par des aides aux programmes finalisés, grâce à une enveloppe de crédits du contrat de plan. Les pré-pilotes sont pris en charge à 50/70 % par le secteur public dans le cadre d'une convention avec l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche (ANVAR).

## 4.3. Le pôle polymères de Picardie

Le pôle polymères de la région est destiné à renforcer l'industrie régionale de production et de transformation des matières plastiques en rapprochant les entreprises des laboratoires de recherche universitaires ou industriels, à élaborer une stratégie de formation, de recherche et de développement, et à mettre en oeuvre des actions concertées avec les grandes entreprises en vue de développer la conception et l'utilisation des matières plastiques.

Il est prévu des financements publics et des participations d'entreprises (Charbonnages de France et CdF Chimie).

#### 4.4. <u>Diffusion de l'information scientifique et technique</u>

Cette action est et sera assumée par la création de banques de données technologiques, le développement des centres de documentations universitaires et la production de bases de données, ainsi que la création d'une agence régionale pour l'innovation et la technologie destinée à promouvoir et à coordonner l'information des entreprises sur les innovations les concernant. Le tout cofinancé par l'Etat et la région.

## 5. TECHNOPOLES

Une zone d'activités technologique est créée dans le cadre de l'extension du centre de recherche de l'université de technologie de Compiègne (campus Royallieu 2) pour accueillir des activités de formation de recherche et de transfert technologique, ainsi qu'une pépinière d'entreprises.

## 7. SECTEURS DE POLITIQUE ECONOMIQUE

## 7.1. L'agriculture

## 7.1.1. Actions structurelles

Afin d'intensifier et de mieux valoriser la production agricole picarde, le contrat de plan prévoit de concentrer les efforts sur les productions animales et les productions végétales intensives riches en glucides et polysaccharides par :

- des actions techniques génétiques et sanitaires en faveur de l'élevage,

 l'amélioration de la qualité des plants de pomme de terre, - des aides aux investissements en matière d'hydraulique

agricole, - l'amélioration de la formation professionnelle, tant ini-

tiale que continue,

- le développement des équipements de conditionnement et des moyens de stockage,

- des aides au développement des entreprises : primes d'orientation agricole, prêts participatifs, garanties d'emprunts, bonifications d'intérêts.

## 7.1.2. Relance des productions végétales

Cette relance se traduit par l'aide à la poursuite des activités de la station expérimentale de Beauvais ainsi que par des aídes pour l'amélioration de la qualité de la pomme de terre.

## 7.1.3. Relance de la production porcine

Cette action consiste à stimuler le développement de l'élevage porcin dans les exploitations familiales adhérentes de groupements de producteurs.

#### 7.1.4. Relance de la production ovine

L'Etat renforce les actions techniques, génétiques et sanitaires et aide les petits investissements. La région finance des bergeries expérimentales, notamment en vue de mettre en valeur le bois de peuplier en tant que matériau de construction.

## 7.2. Les industries alimentaires : filière viande

Dans le cadre de la mise en oeuvre du schéma directeur des abattoirs, l'Etat et la région aideront à la construction de nouveaux équipements à Laon, à Amiens et en Thiérache, ainsi que des ateliers de découpe.

# 7.3. Le bâtiment : promotion du bois dans la construction

Compte tenu des engagements décidés par l'Etat au niveau national (crédits régionalisés réservés à la maison à ossature bois en location ou en accession à la propriété), la région investira au cours du plan pour promouvoir l'utilisation du bois -- et en particulier du peuplier -- dans le bâtiment.

## 7.4. Les aides à l'artisanat

## 7.4.1. Encouragement des métiers du bâtiment et de la filière bois

L'Etat et la région affectent des aides :

- au soutien de la création et au développement des groupements d'artisans,
- à l'insertion des artisans dans les marchés de réhabilitation et de résorption de l'habitat insalubre,
- à la promotion des maisons et des bâtiments d'élevage à charpente en bois,
  - à la promotion du meuble en merisier,
  - à la formation des artisans et de leur personnel.

# 7.4.2. Maintien et développement de l'artisanat et du commerce dans les régions rurales en déclin

L'Etat et la région consacreront conjointement des crédits au maintien et au développement des artisans et des commerces dans les régions rurales sensibles faisant l'objet d'un programme de développement, et à la sauvegarde, à la modernisation et à la création d'équipement artisanaux et commerciaux.

#### 7.4.3. Accès des artisans à l'information et aux conseils

Financement d'un service informatique, exploité par la conférence régionale des métiers, comprenant :

- une banque régionale de données sur l'artisanat et ses marchés.
- une bourse des entreprises ou des locaux destinée à faciliter les successions et les mutations,
  - un "tableau de bord" du secteur des métiers,
  - une "bourse des métiers" et de sous-traitance.

Aides à l'accès des artisans aux conseils extérieurs.

#### 7.5. Les routes

Le contrat de plan prévoyait à l'origine l'achèvement de l'autoroute A26 jusqu'à Reims, ainsi que la réalisation de quatre déviations de villes importantes, Amiens, Clermont, Soissons, Compiègne.

L'avenant signé le 27 février 1986 vise à améliorer le réseau routier régional pour y accueillir les usagers du futur tunnel sous la Manche. Il confirme l'achèvement en 1990 de l'autoroute A26 Calais-Reims et prévoit l'amélioration des capacités des routes du littoral (liaison Calais-Rouen par Abbeville), Le Havre-A26 par Amiens, et Abbeville-Amiens.

#### 8. AMENAGEMENT SPATIAL

L'Etat et la région se sont engagés à investir entre 1984 et 1988 dans le cadre des programmes de développement local.

L'Etat (FIDAR) et la région apportent des financements au programme de développement des filières agricoles locales et de mise en valeur du bois d'oeuvre produit dans la région.

## 9. TOURISME

Les actions dans ce domaine vise à :
- continuer et à conforter l'aménagement touristique de la côte Picarde.

- assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine,

- promouvoir le tourisme de proximité,

- apporter -- grâce à un tourisme diffus -- en zones rurales, et particulièrement en zones sensibles, des revenus complémentaires indispensables.

Quatre programmes sont mis en oeuvre.

## 9.1. Aménagement, équipement et promotion de la côte picarde

En ce qui concerne la côte picarde, il s'agit de poursuivre le programme triennal 1982 - 1984, dans le triple objectif :
- d'organiser le développement touristique en réalisant l'aménagement de Quend - Fort-Mahon ("station du Marquenterre"), en poursui-

vant la réalisation des investissements liés à la base littorale, et en concluant des contrats de valorisation des stations existantes,

- de protéger et de mettre en valeur le patrimoine naturel, en réhabilitant les sites dégradés, en gérant les propriétés du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, en ouvrant au public les espaces les moins fragiles et en promouvant une pédagogie de l'environnement,

- de mener une politique d'animation économique globale de la côte et de son arrière-pays.

A cela pourront s'ajouter des interventions spécifiques :

- tourisme rural,

- développement de productions agricoles et aquacoles nouvel-

les,

- programme de développement local du Ponthieu-Marquenterre.

## 9.2. <u>Développement du tourisme en milieu rural</u>

Le développement du tourisme en milieu rural se fait dans le cadre de "contrats de pays d'accueil" visant à :

- améliorer l'organisation des acteurs ruraux du tourisme et des loisirs,

- mettre en place des produits touristiques viables à partir des potentialités locales, qu'elles soient historiques, culturelles ou naturelles (randonnée, activités de plein air),

- accroître les retombées économiques locales des fréquentations touristiques sur d'autres secteurs d'activités (commerce, artisanat, agriculture, services).

L'Etat et la région peuvent également participer à la modernisation de l'hôtellerie familiale en facilitant la constitution de groupements hôteliers et en aidant les investissements des établissements adhérant à des chartes de qualité approuvées.

## 9.3. Promotion du tourisme fluvial

L'Etat et la région ont décidé d'encourager le développement du tourisme fluvial en Picardie en aménageant des bases, des relais nautiques, des maisons éclusières, des gîtes fluviaux, des chemins de halage et par une politique d'information, de promotion et d'animation.

# 9.4. <u>Utilisation de l'informatique et de la télématique dans les activités touristiques</u>

Il s'agit surtout de promouvoir :

- la recherche et la définition des besoins d'équipements in-

tique.

formatiques dans les entreprises du tourisme, - une étude de développement de l'informatique touristique, - la définition d'un cahier des charges d'un système informa-

## 10. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Financement d'un programme de formation à l'environnement.

#### 11. CULTURE - SPORTS - LOISIRS

## 11.1. Création de nouveaux lieux culturels

L'essor de la vie culturelle régionale mnécessite la création de nouveaux lieux culturels et le développement des anciens.

L'Etat et la région s'engagent d'une part à développer les lieux existants, d'autre part à faire aboutir deux projets particuliers :

## 11.1.1. La promotion de l'Art contemporain

Le fonds régional d'Art contemporain constitue depuis 1981 une collection d'oeuvres contemporaines, témoins de l'art actuel.

Il apparaît souhaitable qu'une réflexion d'ensemble sur la politique muséale et l'Art Contemporain soit entreprise, en liaison avec la perspective de décentralisation de la manufacture de Beauvais.

#### 11.1.2. La diffusion de la culture scientifique et technique

L'existence d'organismes déjà engagés dans le domaine de la culture technique (écomusée de Beauvais, musée de la vie rurale à Saint-Michel-en-Thiérache, antenne des Arts et Traditions populaires à Saint-Riquier) ainsi que les activités développées à partir de centres archéologiques de Soissons, Compiègne et Amiens conduisent à concevoir la création d'un centre éclaté de diffusion de la culture scientifique et technique.

En outre, l'Etat et la région apporteront leur concours à la réalisation du projet SAMARA. Ce projet a pour objet d'édifier à partir d'un site archéologique classé, l'oppidum de la Chaussée-Tirancourt près d'Amiens, un centre culturel et technique comprenant un parc botanique. un parc archéologique, un bâtiment abritant des salles d'exposition et

des laboratoires de recherche.

## 11.2. Renforcement des moyens de formation artistique

La Picardie possède en ce domaine, comme dans d'autres, des atouts qu'il convient d'exploiter et des lacunes qu'il faut combler.

La formation artisitique s'articule actuellement autour de deux institutions : le conservatoire national de région de l'école régionale des beaux-arts, encore mal adaptés au rôle qu'ils doivent désormais jouer.

Compte tenu de l'intérêt particulier que la région attache à l'initiation et à la formation artistique, l'Etat élaborera avec la région un plan de développement des enseignements artistiques permettant une politique globale appuyée sur différents pôles.

Le plan de développement pourra intégrer une étude sur les perspectives d'ouverture à la création.

Les actions suivantes sont prévues :

11.2.1. Le conservatoire national de la région et l'école régionale des beaux-arts

L'Etat et la région examineront conjointement avec les collectivités locales concernées le projet de restructuration et d'aménagement du conservatoire national de région et de l'école régionale des beaux-arts.

Le développement des enseignements des arts plastiques, de la musique, de l'art dramatique et de la chorégraphie sera étudié, ainsi que la promotion du graphisme et de la plastique vidéotex eu égard au fait régional qu'est la télématique.

# 11.2.2. Les centres d'initiation artistique

Au titre de la diffusion culturelle en milieu rural, l'Etat interviendra en crédits de fonctionnement sur trois ans.

Un contrat particulier a localisé les interventions, les reliant aux points d'appuis soutenus par l'Etat afin de garantir la qualité pédagogique de ces interventions et d'intégrer le potentiel de formation qu'ils représentent.

# 11.3. Equipements sportifs : le CREPS et le programme de Halles de sports

L'Etat et la région participeront conjointement à parts éga-

les à l'aménagement d'un CREPS sur les sites de Soissons, Montdidier et Creil. Le programme de Halles de sports est maintenant assumé par la seule région.

## 12. ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

## 12.1. Action sanitaire

L'Etat et la région participeront conjointement :

- à la rénovation des hôpitaux généraux et de secteur ainsi qu'à la mise en place de la sectorisation psychiatrique et à la rénovation des établissements psychiatrique compte tenu des plans de restructuration arrêtés,
  - au renforcement des services d'aide médicale urgente,
- à la rénovation des établissements d'hébergement collectif des personnes âgées,
- au programme d'investissements en établissements pour les adultes.

# 12.2. <u>Réhabilitation des quartiers les p</u>lus <u>dégradés</u>

L'Etat et la région se sont engagés, pendant la durée du plan, à mener conjointement des actions significatives destinées à réhabiliter les quartiers dégradés dans lesquels résident les catégories sociales les plus défavorisées.

Outre la poursuite des opérations de Creil et d'Amiens, déjà commencées dans le cadre de la commission nationale pour le développement social des quartiers, une dizaine d'opérations seront engagées du-rant le IXe Plan portant sur :

- les quartiers d'habitat social périphériques des villes, les quartiers urbains d'habitat ancien, les secteurs semi-urbains organisés autour d'un bassin d'emploi dominant dans lequel s'est notamment développée par le passé la mono-industrie et qui subit actuellement de graves difficultés économiques.

L'Etat et la région coordonnent leurs efforts en concentrant différents moyens de manière à mener des actions globales et simultanées dans les domaines de l'habitat, de l'aménagement urbain, de la formation, de la santé, de la vie sociale et culturelle, de la délinquance, de la justice, des transports, des équipements publics et de l'économie sociale.

L'Etat s'engage dans un programme concernant 10.000 familles pendant la durée du IXe Plan dont 2000 en 1984.

En dehors des aides au logement, les crédits d'accompagnement concernent notamment : la lutte contre l'insalubrité, les études et le suivi des projets de réhabilitation de l'habitat insalubre, les espaces extérieurs, l'aménagement social concerté, les équipements sportifs, l'artisanat, le développement social, les contrats d'agglomération "immigrés".

La région apporte sa contribution dans les matières suivan-

tes :
- logement : amélioration des logements HLM, amélioration de l'habitat ancien,

- aménagement urbain : études générales, lutte contre l'insalubrité (petits propriétaires), expérimentation technique,

- santé,

- formation professionnelle,

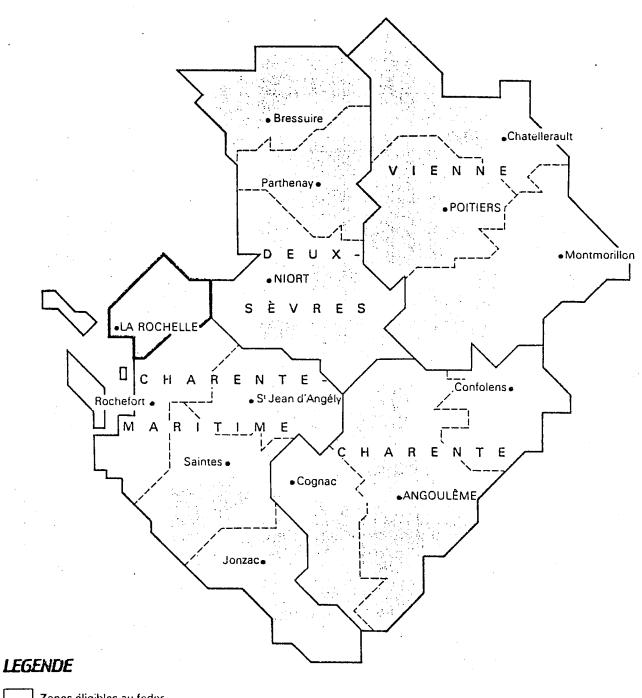
- économie locale et économie sociale,

- culture,

- énergie,

- suivi et évaluation du plan.

# LES INTERVENTIONS DE POLITIQUE REGIONALE EUROPEENNE **POITOU-CHARENTES**



Zones éligibles au feder

Hors quota pêche

Mise en forme pour la DATAR : ACT - Etudes et Recherches Economiques et Industrielles -. Bureaux : 17 bis rue Richard Lenoir, 75011 - Paris. Tél : 40 24 20 10.

Carte de politique européenne : CAES.

SOMMAIRE <u>P.D.R. POITOU CHARENTES</u>	Pages
I - ANALYSE ECONOMIQUE ET SOCIALE	2
<ol> <li>Description générale de la région</li> <li>Caractéristiques de l'évolution économique</li> <li>Principaux déséquilibres et problèmes structurels</li> <li>Bilan financier des actions passées</li> <li>Le développement régional - Problèmes et conditions</li> </ol>	2 4 12 25 29
II - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT	33
<ol> <li>Valorisation des productions non agricoles</li> <li>Développement du tourisme</li> <li>Extension des nouvelles technologies de communicatio</li> <li>Amélioration de la formation professionnelle</li> <li>Participation des femmes au développement</li> <li>Développement des pôles structurants</li> <li>Développement culturel</li> <li>Amélioration des communications physiques</li> <li>Protection des milieux naturels</li> <li>Revitalisation des zones fragiles</li> </ol>	33 37 38 39 40 40 40 41 43 45
III - LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT	48
<ol> <li>Promotion de l'emploi</li> <li>Formation de base</li> <li>Adaptation des filières de formation</li> <li>Centres et réseaux de transferts</li> <li>Technopoles</li> <li>Politiques en faveur des entreprises</li> <li>Les secteurs de politique économique</li> <li>Aménagement spatial</li> <li>Le tourisme</li> <li>Gestion d'environnement</li> <li>Culture - Sports - Loisirs</li> <li>Action sanitaire et sociale</li> </ol>	48 48 51 55 58 61 65 78 80 81 91
IV - RESSOURCES FINANCIERES	96

## I - ANALYSE ECONOMIQUE ET SOCIALE

#### 1. DESCRIPTION GENERALE

## 1.1. Approche de la région

Sur un espace divisé en quatre départements, 1 568 230 personnes recensées en 1982 se partagent de façon très inégale un territoire de 25810 km2 : les contreforts du Massif central et les marais de l'ouest voient depuis longtemps leur population diminuer au profit des deux axes industriels et tertiaires : Châtellerault - Poitiers -Niort, d'une part, La Rochelle - Cognac - Angoulême, d'autre part.

Bien qu'auparavant l'ensemble ait eu une fécondité supérieure à la moyenne nationale, la région a connu pendant longtemps une période de dépérissement démographique, dû essentiellement à l'émigration, mais depuis 1975, elle retrouve un solde migratoire positif dont la répartition par tranche d'âge s'aligne sur l'ensemble de la France.

Si les Deux-Sèvres et la Vienne connaissent encore aujourd'hui une meilleure fécondité, et maintenant un certain dynamisme économique, une nette différence apparaît dès lors que l'on atteint le pays d'oc où la natalité n'est pas une caractéristique dominante.

A la tête de chaque département, une ville. Chacune des quatre villes se réclame d'un poids économique équivalent aux trois autres et, Niort mise à part, d'un même nombre d'habitants.

## 1.2. Population - Densité

Le Poitou-Charentes est une région peu peuplée dans l'ensemble français et son taux de croissance a diminué par rapport à la période intercensitaire 1968-75.

A cet égard, elle se rapproche plus de sa voisine limousine que de l'autre région limitrophe, les Pays-de-la Loire, à la démographie beaucoup plus dynamique.

La densité moyenne, inférieure de 40% à la moyenne française est inégalement répartie sur le territoire régional. Comme le montre le tableau par zones d'emploi, cette densité varie de 24 dans la zone de Montmo-rillon à 148 dans celle de La Rochelle.

## 1.2.1. Structure par âge

La population régionale est plus âgée que la population française : au-delà de 55 ans, le poids de chacune des tranches d'âge quinquennales est plus important qu'en France. Les 60 ans et plus représentent ainsi, en 1982, 21,7% de l'ensemble de la population contre 18,5% au niveau national. Entre 1975 et 1982, la part des jeunes âgés de moins de 20 ans décroît plus rapidement que dans le reste du pays.

C'est dans les zones d'emploi de Montmorillon, de haute Charente, de Sud Charente et de Saintonge Maritime que la part des jeunes est la plus faible et celle des personnes âgées la plus élevée; à l'inverse les zones du Nord Deux Sèvres, de La Rochelle et de Châtellerault sont les plus jeunes de la région. Dans les zones de Poitiers et d'Angoulême, la part des personnes âgées est faible, mais davantage au profit des classes d'âge intermédiaires que des moins de 20 ans pour lesquels le taux est voisin de la moyenne régionale.

## 1.2.2. Migrations

Alors que le solde migratoire était nul de 1968 à 1975, il devient positif de 1975 à 1982 et explique les deux-cinquièmes environ d'accroissement de la population durant cette période.

Les mouvements migratoires présentent des caractéristiques très marquées : solde fortement négatif pour les jeunes adultes (ce solde est le plus négatif de l'ensemble des régions françaises) et, au contraire, arrivées nettes de personnes d'âge mûr et de retraités.

## 1.2.3. Perspectives 1986-1990

Dans l'hypothèse d'un maintien des tendances antérieures, le vieillissement de la population régionale se poursuivrait : l'effectif des moins de 20 ans diminuerait entre le début 1986 et le début 1990 de 19 000 (- 4,5 %), et celui des 60 ans et plus augmenterait de 17 000 (+ 5,0 %).

Dans la catégorie des 20-60 ans, la forte augmentation de la tranche 40-44 ans, due à l'arrivée des générations du "baby-boom" d'après-guerre, contraste avec la baisse des plus jeunes et des plus âgées, entraînée pour l'une par la chute de la natalité à partir de 1973-74, pour l'autre par l'arrivée des classes creuses des années 30 et de la deuxième guerre mondiale. Au total, cette catégorie des 20-60 ans s'accroîtrait de 14 000 personnes; le gonflement des tranches où le taux d'activité est élevé, joint à la baisse des effectifs là où les taux sont plus faibles, entraînerait une augmentation de la population active du même ordre de grandeur (entre 12 000 et 13 000 personnes).

# 2. CARACTERISTIQUES DE L'EVOLUTION ECONOMIQUE

# 2.1. Tableaux statistiques

Les tableaux ci-dessous présentent les principales caracéristiques de l'évolution économique du Poitou-Charentes de 1975 à 1986.

#### Population:

POPULATION	% de va	ariation	1975/82	Densité	Superficie
TOTALE 1982	(a)	(b)	(c)	61	25 810
1 568 230	+2,6	+1,1	+1,5	Hab/km2	km2

(a) Population totale (b) Solde migratoire (c) Solde naturel

Comparaisons avec le France entière		•
	2,8	
Part population nationale		Variation
Part superficie nationale	4,7	de la population totale de 1975 à 1982:
Densité: ratio Région/France		
	0,6	FRANCE +3,07 % REGION +2,6

# Population active:

POPULATION	Pop. act.			Taux d'activité 1982				
ACTIVE	1982 (milliers)	moy.75/82	TOTAL	Hommes	Fermes			
POITOU CHARENT.	655,9	+ 1,64	42	51,1	33			
FRANCE	23525,1	+ 1,11	42,5	52,6	34,5			
Région/France	2,7 %	+ 1,47	0,98	0,97	0,95			

## Population employée:

EMPLOI TOTAL AU LIEU DE TRAVAIL	Emploi total au 1/1/1985 (milliers)	x	% Fr.	Variation movenne annuel  1983/85  Effectifs Taux %	France
TOTAL REGION	574 749	100	100	- 15 426 - 1,3	- 1,0
Agriculture	87 387	15,2	7,6	- 6 108 - 3,2	- 0,2
Industrie	122 101	21,3	24,8	- 7 521 - 2,9	- 2,8
B.C.G.A.	45 595	7,9	7,2	- 6 528 - 6,2	- 5,8
Commerce	69 659	12,1	12,0	- 1 255 - 0,8	- 1,0
Aut.tertiaire	250 007	43,5	48,4	+ 5 986 + 1,2	+ 1,2

## Chômage:

TAUX DE CHOMAGE	% Mars 1982	% Mars 1986	% de variation annuelle 1981-86
Région	9,2	11,2	+ 7,4
France	8,4	10,2	+ 7,6

# Valeur ajoutée:

VALEUR	V.A. totale 1982	V.A./habitant	% répartition V.A. régionale 1982					
AJOUTEE 1982	(millions de Fr.)	(milliers de Fr.)	Agricul.	Industrie	BCGA	Tertiaire		
Région	77 374	49 281	10,8	26,9	6,5	55,6		
Ratio Rég/France	0,02	0,79	2,4	0,90	0,90	0,90		

#### Niveau de formation:

% POPULATION 1982 + 15 ans avec formation	Aucum diplôme déclaré	Bacc. et +	Dont diplôme enseign.supér.
Région	42,2	10,7	4
France	39,4	12,5	6,2

#### Données par zones d'emploi:

Zones C'emplei	Hembre de Esmayers de hi pass	Saperlicie bm <sup>‡</sup>	Papulation sent double compts on 1782	Consult  det rones  fomplat  hob/hm <sup>2</sup>	Solds natural satra 1968 et 1975	Solde natural satre 1975 et 1982	Variation solative de la papplation patro 1968 et 1975	Variation relative de la population entre 1978 et 1362	Francés 44 saigrapions antro 1968 et 1975	Taus da migratum entra 1975 es 1982	Tare de châmage re 1384'
Nord - Poltou	63	1 197,7	51 951	43,4	1 308	272	- 0.8	0.2	- 3.3	0,4	10,3
Châteilerault	49	1 164,1	81 241	69.8	2 993	1 805	4,5	3,6	0.5	1,5	11,1
Montmoniton	53	1 641,9	45 358	24.6	- 438	- 1 129	- 4.3	- 3.5	- 3.5	- 1,1	8.4
Hautes Charentes	123	2 436.1	72 124	29.6	- 808	- 1 598	- 8.3	- 3,1	- 5.6	~ 0.9 ]	8.5
Angoulème	203	2 752.6	200 443	72.6	5 2 3 9	3 530	4,7	3,7	1,6	1,8	11,4
Sud Cherentes	174	2 322.2	78 850	34.0	191	- 1 083	- 4.5	- 2,7	- 4.8	- 1.4	11,3
Cognec	88	1 100,7	81 899	74.4	2 845	906	2.8	- 1,7	- 0.7	- 2.7	11,2
Saintonge inteneure	151	2 062.5	109 225	53.0	1 695	364	- 1.2	1.7	- 2,7	1.3	12.9
Samtonge maritime	83	1 513.6	146 483	96,8	2 750	- 644	1.9	2.9	- 0.1	3,3	16.0
La Rocnette	80	1 229.9	182 231	148.2	8 759	5 773	10.2	6.7	4,5	3.3	14,5
Sud Deus-Sèrres	177	3 025,1	189 140	62.5	6 829	3 209	2.9	2.2	- 0.9	0.5	12.0
Nord Deux-Sèvres	110	2 677.4	128 352	47.0	5 742	4 331	3.3	1,9	- 1,4	- 1.8	8.9
Portiers	107	2 475,7	200 933	61,2	8 5 2 0	7 121	11.0	7.3	5.9	3.5	10.2

## 2.2. Population active

## 2.2.1. De 1975 à 1982

La croissance de la population active est forte dans la région : + 1,26% en moyenne annuelle contre + 0,87% pour l'ensemble de la France.

Comme ailleurs, l'effet démographique est le premier responsable de cette augmentation, avec l'arrivée à l'âge actif de générations nombreuses. La croissance plus élevée dans la région résulte essentiellement de la forte hausse du taux d'activité féminine qui rattrape le niveau national : 53 % en 1982, contre 53,7% pour l'ensemble du pays (taux calculé sur la population féminine de 15-64 ans).

Cette hausse de la population active est absorbée pour environ un tiers par un accroissement des emplois occupés, mais près des deux tiers se traduisent par la hausse du chômage. Pour un actif occupé supplémentaire apparaissent donc, sur cette période, deux chômeurs de plus. Le rapport pour l'ensemble de la France est encore plus défavorable : quatre nouveaux chômeurs pour un nouvel emploi. Cela reflète une dynamique de l'emploi supérieure dans la région, mais qui, face à l'afflux massif de nouveaux actifs, reste cependant insuffisante pour enrayer la monter du chômage.

## 2.2.2. De 1982 à 1986

On assiste en région, mais aussi au niveau national, à un très net freinage de la croissance de la population active (+ 0,21% en région en rythme annuel).

La pression démographique reste forte. Un moyen simple d'appréhender la pression des jeunes consiste à calculer la part de la tranche d'âge 10-14 ans par rapport à la population active au recensement de 1982. Cette tranche d'âge arrive en effet progressivement, en 1986, à l'âge de travailler. La pression qu'elle exerce est très légèrement supérieure en région qu'en France (indice région/France : 103).

Mais le phénomène important de la période récente est le fléchissement des taux d'activité qui explique le freinage de la croissance de la population active totale. Ce fléchissement est important aux deux extrémités de la population en âge de travailler : chez les 55-64 ans, (retraite à 60 ans, systèmes de préretraites) et chez les plus jeunes (dispositifs de formation).

Pour les 60-64 ans, l'effet est amplifié par la forte croissance des effectifs de cette tranche d'âge entre 1982 et 1986. Il est probable également que la dégradation de la situation de l'emploi au cours de cette période ait freiné l'arrivée sur le marché du travail de certaines catégories (femmes notamment).

En effet, la dynamique de l'emploi régional observée sur la période précédente disparaît : les emplois occupés contribuent désormais négativement à l'évolution de la population active, et ce de façon plus prononcée que dans le reste du pays.

## 2.3. L'emploi

## 2.3.1. Evolution de l'emploi global

a) <u>La période 1975-1980</u> est caractérisée dans la région par un dynamisme certain de l'emploi : celui-ci passe ainsi de 569 100 début 1975 à 593 600 début 1981, soit un accroissement de 0,70% par an. Cette progression est d'autant plus remarquable qu'elle succède à une période de quasi-stabilité (1968-1975) et qu'elle intervient dans un contexte national de croissance ralentie (+ 0,29% par an). La prise en compte, dans cette période, de l'année 1981, qui marque une rupture importante avec des pertes élevées d'emplois notamment dans la région, ne fait qu'infléchir les taux d'évolution moyens sans remettre en cause l'ordre de grandeur du différentiel (accroissement de + 0,47% par an en région contre + 0,17% en France).

b) Au début des années 80, l'évolution de l'emploi total s'inverse et devient négative, en région comme en France. De 1983 à 1985, la variation annuelle moyenne de l'emploi total est de - 1,3%, plus prononcée que celle de l'ensemble du pays, et ce en raison avant tout d'une baisse continue des effectifs de l'agriculture.

## 2.3.2. Evolution par secteurs

a) <u>L'emploi régional</u> est marqué par l'importance de l'agriculture, qui regroupe encore aujourd'hui 15,2% des actifs occupés contre 7,6% pour l'ensemble de la France. En contrepartie, l'industrie et les services restent sous-représentés par rapport à la situation nationale.

La sous-représentation des services est imputable aux services marchands, la part des services non marchands étant identique en région et en France (19%).

Cette structure moyenne d'activité recouvre des disparités importantes selon les zones d'emploi. Dans sept zones sur treize, la part de l'agriculture est supérieure à la moyenne régionale (en 1982) : Sud Charentes, haute Charente, Nord Deux-Sèvres, Montmorillon, Nord Poitou, Saintonge intérieure, Cognac. Les zones les plus industrielles sont celles de Châtellerault, Cognac (axé sur l'agro-alimentaire) et Angoulême. Enfin, les zones de Poitiers, La Rochelle et, à un degré moindre de Saintonge maritime et Sud Deux-Sèvres (mutuelles de Niort) ont plutôt une spécialisation tertiaire.

b) <u>Par secteurs</u>, sur la période 1983-85, la variation annuelle moyenne est très importante pour l'agriculture, avec une baisse d'effectif, supérieure à la variation nationale. L'industrie et le tertiaire non commercial varient de façon identique aux moyennes françaises, tandis que le bâtiment perd plus d'emplois et le commerce un peu moins que l'ensemble national. Cette régression du BTP et la croissance ralentie du tertiaire marchand sont responsables d'une décroissance de l'emploi salarié, sensible depuis 1981.

L'emploi salarié industriel paraît légèrement mieux résister en région qu'en France (- 2 % l'an de 1982 à 1986 contre - 2,3%). Mais cet écart n'est pas réellement significatif et disparaît si l'on prend en compte la période 81-86.

En particulier, le secteur des biens d'équipement, sur lequel reposait largement l'industrialisation de la région, est davantage touché que dans l'ensemble de la France. Le rétrécissement des marchés intérieurs (baisse de l'investissement, stagnation de la demande d'automobiles) et la concurrence étrangère accélèrent les restructurations et les unités de production implantées en Poitou-Charentes, même relativement récentes, ne sont pas épargnées.

C'est donc une période difficile que traverse actuellement l'industrie régionale. Ses points forts traditionnels : bois - ameublement - papier - carton, IAA, habillement, doivent s'adapter à des condi-

tions nouvelles de production et de ventes; et ses activités plus modernes sont en grande partie dépendantes de centres de décision extérieurs qui gèrent leurs mutations dans le cadre de stratégies nationales ou même mondiales.

## 2.3.3. Les évolutions par zone d'emploi

Sur le champ restreint de l'emploi salarié non agricole, l'évolution régionale de 1982 à 1986 est de - 1 % par an. Six zones d'emploi sur treize ont une évolution plus défavorable :

- Montmorillon (- 4,7% l'an, effet des réductions d'effec-

tifs dans l'ameublement),

- La Rochelle (- 2,3% l'an, difficultés dans le matériel de

transport terrestre, la plaisance et le BTP),

- Saintonge intérieure (- 2,1% l'an, pertes d'emplois dans le travail du bois, la construction électronique, la construction mécanique, la chaussure, le BTP),

- Poitiers (- 1,5% l'an, réductions d'effectifs dans la construction électrique et électronique, le matériel de transport terrestre,

le caoutchouc, le BTP et le commerce de gros),

- Chatellerault (- 1,4% l'an, difficultés dans le travail du bois, la construction mécanique, le travail des métaux, l'habillement et le BTP),

- Saintonge maritime (- 1,3% l'an, pertes d'emplois dans le travail du bois, les IAA, le BTP).

A l'inverse, seules deux zones connaissent une quasi-stabilité : le Nord Poitou et la haute Charente, (- 0,2 % l'an).

Rappelons toutefois que ces évolutions excluent les services non marchands où l'emploi s'est accru, et les non salariés, où, notamment dans l'agriculture, il a diminué.

La prise en compte de ces secteurs a un effet très différent selon la structure d'activité des zones : négatif pour les zones fortement rurales (ici Montmorillon et Saintonge intérieure), il est positif dans les zones urbanisées et tertiaires (La Rochelle et Poitiers). L'effet est de moindre ampleur à Chatellerault, où l'emploi agricole et non marchand est assez faible, et en Saintonge Maritime où les pertes d'emplois agricoles sont en partie compensées par les gains du non marchand.

## 2.3.4. Qualification des emplois

Les emplois de la région -- hors emplois agricoles -- sont caractérisés par rapport à la moyenne nationale par une sous-représentation des emplois supérieurs et intermédiaires, et, en contrepartie, une surreprésentation des artisans et des ouvriers.

En particulier, les cadres et professions intermédiaires d'entreprises (administratifs, commerciaux, techniciens, contremaîtres et agents de maîtrise) représentent une part de la population active non

agricole notablement inférieure à celle constatée dans l'ensemble du pays : 10,2% contre 14,7%. De plus, les ouvriers qualifiés représentent dans la région 52,1% du total des ouvriers contre 53,8% au niveau de la France entière. Il existe donc dans les entreprises et établissements régionaux une sous-qualification relative des emplois salariés.

## 2.4. Le chômage

## 2.4.1. Evolution

Le taux de chômage en Poitou-Charente a dépassé 10% de la population active fin 1983. Il atteint, en Mars 1986, 11,2%. Avant le premier choc pétrolier de 1974, ce taux était de 3%; il a donc été multiplié par près de quatre en dix ans. Dans le même temps, le taux de chômage national est passé de 2,9% à 10,2%.

La contradiction entre une évolution du chômage plus défavorable qu'en France et une évolution de l'emploi total au contraire plus favorable entre 1975 et le début des années 80 n'est qu'apparente.

Elle s'explique par un accroissement plus rapide qu'au plan national de la population active régionale, accroissement dû lui-même en grande partie à la hausse du taux d'activité féminine qui rattrape le niveau France entière.

L'importance du chômage de longue durée est plus grande dans la région que dans le reste du pays : début 1986, sur 100 actifs, 4 sont au chômage depuis plus d'un an contre seulement 3 dans l'ensemble de la France.

Les zones d'emploi les plus touchées par le chômage début 86 sont la Saintonge maritime, La Rochelle, Châtellerault, le Nord Poitou et le Sud-Deux-Sèvres. Les huit autres zones ont des taux inférieurs ou égaux à la moyenne régionale, les taux les plus faibles étant enregistrés dans le Nord Deux-Sèvres et la haute Charente.

Parmi les cinq zones d'emploi ayant un taux de chômage à longue durée supérieur à la moyenne régionale, on retrouve quatre zones où le taux de chômage est lui-même très élevé : La Rochelle, la Saintonge-maritime, Châtellerault et le Sud Deux-Sèvres; s'y ajoute la zone d'Angoulême.

### 2.4.2. Perspectives 1986-1990

La prolongation de tendances conduirait à une augmentation de la population âgée de 15 à 64 ans d'environ 12 500 personnes entre le début 1986 et le début 1990.

Si l'on fait l'hypothèse d'une stabilisation des taux d'activité actuels par tranche d'âge, la population active augmenterait du même ordre de grandeur : entre 12 000 et 13 000 personnes, soit plus de deux fois plus qu'entre 1982 et 1986.

Pour maintenir le nombre de chômeurs à son niveau actuel, il faudrait donc créer en 4 ans 12 000 à 13 000 emplois, alors que sur les 4 années précédentes ce sont au contraire 12 000 emplois net qui ont disparu (en comptabilisant les TUC comme emplois occupés).

## 2.5. Valeur ajoutée

La contribution de la région à la formation de valeur ajoutée est faible, de 21% inférieure à la moyenne française, et dominée par l'agriculture : ce secteur a en effet un poids 2,4 fois plus fort que dans la structure nationale de la formation de valeur ajoutée. Les trois autres secteurs, industries, BCGA, tertiaire, sont très légèrement inférieurs à leur contribution dans la formation de valeur ajoutée à l'échelon national.

Corollairement, le revenu par habitant est parmi les plus faibles de France et, si l'on considère sa variation annuelle de 1980 à 1983, on constate un ralentissement de la croissance (+ 18%, + 15%, + 8%), certainement lié à la baisse de productivité de plusieurs secteurs et au développement du chômage.

#### 2.6. Niveau de formation

Le niveau de formation de la population poitou-charentaise est nettement inférieur au niveau moyen français : la proportion de sans-diplôme dépasse la moyenne de 7%, tandis que la proportion de bacheliers est inférieure de 14% à la moyenne, et celle des diplômés de l'enseigement supérieur, de 35%.

# 3. PRINCIPAUX DESEQUILIBRES ET PROBLEMES STRUCTURELS

Dans tous les domaines de l'activité économique, la région connaît des problèmes soit structurels soit liés aux difficultés rencontrées dans l'application des stratégies de développement à l'oeuvre.

Seront ici mentionnés les principaux déséquilibres et problèmes des grands secteurs d'activité; c'est à partir de l'analyse de ces problèmes que seront définis les objectifs de développement de la région (voir chapitre II).

## 3.1. <u>Le domaine des productions non agricoles</u>

#### 3.1.1. Le retard industriel

#### a) Analyse de la situation présente

La région Poitou-Charentes est un territoire en nette difficulté dans l'Ouest-Atlantique, y compris dans les domaines tels que l'agro-alimentaire qui ont fait sa réputation.

Le développement du tissu industriel de la région est très en retard sur celui des Pays de la Loire ou de la Bretagne, et ce dans pratiquement tous les secteurs d'activité.

L'évolution de l'économie régionale au cours de ces dernières années a fortement accentué ce décalage et conduit la région vers une sous-industrialisation chronique grave, accentuée par la structure même de son industrie.

Jusqu'à ce jour, le Poitou-Charentes n'a bénéficié d'aucun grand programme industriel régional ou interrégional qui transforme ou renforce une infrastructure industrielle propre. Cette disparité avec d'autres régions proches -- Aquitaine, Centre ou Bretagne, par exemple -- a conduit et conduit encore à entretenir le départ, vers ces régions plus dynamiques et vers les grands pôles urbains, d'une partie importante de ses forces vives. Cela amène à poser la question de savoir pourquoi le Poi-

tou-Charentes, comme d'autres régions, n'a pas pu ou su tirer à lui, dans les deux dernières décennies, quelque programme industriel mobilisateur de son dispositif industriel.

# b) <u>Le tissu industriel régional</u>

Il est constitué essentiellement par des PME appartenant à l'ensemble des secteurs, sans bassin d'emploi mono-industrie, mais par contre sans véritable leader industriel à quelques exceptions près.

Les entreprises de la région Poitou-Charentes peuvent être

schématiquement regroupées en trois grandes catégories :

- Des industries anciennes d'origine artisanale, dotées d'équipements vieillissants, employant une main-d'oeuvre qualifiée, ne disposant pas d'atouts technologiques sérieux. Ces entreprises sont souvent dirigées par un chef d'entreprise qui assume seul toutes les fonctions de la direction générale et n'a pas pu s'entourer d'une équipe de cadre suffisamment étoffée pour assurer, à terme, le développement ou même la survie de l'entreprise.

- Des établissement déconcentrés, implantés dans les années 60-70 disposant de peu d'autonomie, le plus souvent sans équipes de recherche et dont l'encadrement se limite à la gestion de la production. Ces établissement ont, en outre, trop peu de liens (sous-traitance par exemple)

avec les PME régionales.

- Des industries de création récente, dynamiques mais peu nombreuses. Dans cette catégorie, il n'existe pas de filières technologiques complètes mais seulement des entreprises isolées. Les industries de pointe (électronique, informatique, biotechnologies...) sont pratiquement absentes.

Cette structure de l'industrie régionale se traduit par un nombre de cadres dramatiquement faible : à titre d'exemple, le rapport ingénieurs et cadres techniciens de production/effectifs est de 1,1% en Poitou-Charentes, soit 60% de moins que la moyenne nationale.

Ce déficit au sein des entreprises est renforcé par un sousdéveloppement grave de l'ingénierie et du tertiaire industriel; en effet, les effectifs de l'ingénierie en Poitou-Charentes n'atteignent pas le quart des effectifs correspondants dans la région voisine des Pays de la Loire.

## c) Les potentiels à valoriser

La région Poitou-Charente occupe, depuis l'entrée de l'Espagne et du Portugal au sein de la CEE, une situation géographique plus favorable puisque située sur l'un des axes Paris-Madrid. La région est en outre desservie par le port en eaux profondes de la Rochelle-La Pallice dont le trafic se développe de façon significative.

La recherche publique dispose de laboratoires de qualité dont les compétences n'ont pas encore été véritablement exploitées par les PME de la région.

Les ressources de l'agriculture, de la pêche, de l'aquaculture et du tourisme, qui sont particulièrement importantes dans la région Poitou-Charentes, n'ont pas encore été valorisées de façon significative par l'industrie.

La main-d'oeuvre régionale, certes insuffisamment formée, mais dotée de solides qualités, a été généralement très appréciée par les établissements qui se sont implantés dans la région et constitue un atout à faire valoir auprès des investisseurs étrangers.

#### 3.1.2. Evolutions contrastées dans le secteur des services

L'augmentation des emplois salariés du commerce se ralentit progressivement depuis 1974.

La demande des services marchands n'est pas affectée par la crise de 1974, mais s'infléchit après 1978. Le poste le plus important est celui des services aux particuliers (qui représentent 56 % des services marchands) dont la santé et l'action sociale.

Le secteur des services aux entreprises (travail intérimaire, services d'études, conseils travaux informatiques...) s'accroît de manière particulièrement rapide de 1976 à 1979 (10% par an), avant de voir son développement stoppé par le freinage de l'activité industrielle. Il représente 18% des services marchands.

Les branches non marchandes (administratives, collectivités locales) conservaient un accroissement régulier de 2% par an, mais un arrêt semble se dessiner depuis 1984.

Par rapport à l'emploi salarié total (436 000 emplois en 1985), les services représentent un emploi sur deux.

## 3.1.3. Faible impact de l'appareil de recherche

Le diagnostic porté en 1982 sur la région Poitou-Charentes à l'occasion de la préparation du plan régional mettait en évidence des insuffisances d'autant plus graves qu'elles tiennent aux facteurs d'avenir du développement :

- faible qualification de la main-d'oeuvre,

- faible niveau technologique du tissu industriel,

- potentiel d'innovation très moyen d'une industrie peu ou pas positionnée sur les grands axes de développement technologique.

Les actions inscrites dans le IXe Plan avaient pour objectif de remédier à ces insuffisances, en particulier par la mise en oeuvre d'une politique de recherche et de transfert technologique adaptée aux besoins de l'industrie régionale. Cette politique devait s'appuyer en grande partie sur le potentiel public de recherche et de développement technologique existant en région et dont les liens avec l'industrie locale étaient très faibles ou quasi inexistants.

Ce potentiel en Poitou-Charentes est pourtant loin d'être négligeable. On en rappellera les grandes composantes avant de faire un bilan rapide des actions conduites ou impulsées dans le cadre de la politique nationale ou régionale et des propositions pour la période à venir.

La recherche publique en Poitou-Charentes est essentiellement représentée par :

- l'université de Poitiers, notamment les instituts universitaires de technologie et l'Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique (ENSMA)

le Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
 l'Institut national de la recherche agronomique (INRA)

- l'Institut français de recherche sur la mer (IFREMÉR) sur la façade atlantique.

L'effectif des chercheurs équivalents temps plein en région est sensiblement de 1 000 soit environ 1% du potentiel national de recherche, alors que la population du Poitou-Charente représente 3% de la population nationale. Pour cet ensemble, le potentiel en équipement est faible : 0,5% du potentiel national.

La faiblesse de ces potentiels ainsi que le caractère très interdisciplinaire et très diversifié des activités régionales de recherche n'ont pas empêché la constitution de gros laboratoires, notamment dans le secteur des sciences pour l'ingénieur.

Avec la reconnaissance par le CNRS de 17 formations intéressant 850 chercheurs et enseignants-chercheurs, l'université de Poitiers conduit un programme pluri-annuel de recherche dont les pôles principaux sont :

- les matériaux,

- la mécanique et l'énergétique,

- l'agro-alimentaire,

- le secteur biomédical et la santé,

- l'économie régionale et la décentralisation,

- la civilisation médiévale.

Un effort a été réalisé par ailleurs pour mettre à disposition des PME régionales des capacités d'études, d'assistance ou d'innovation situées dans leur environnement immédiat, mais qu'elles ignorent ou qu'elles connaissent mal:

- thermique énergétique,

- matériaux, sols et chimie,

- biotechnologies,

- aquaculture et conchyliculture,

- recherche agronomique.

#### 3.1.4. L'exportation : un bilan positif mais contrasté

Le montant des exportations régionales a été de 18 694 millions de francs en 1985. Ce résultat représente 2,15 % des exportations nationales, part qui a peu varié ces dernières années.

Le taux de couverture atteint 232, ce qui confirme la place occupée par le Poitou-Charentes depuis plusieurs années parmi les toutes premières régions suivant ce critère.

Ce taux de couverture excellent, qui résulte de secteurs dynamiques (exportations : le cognac, les céréales, et, à un moindre degré, la chimie fine et le génie alimentaire), ne fait cependant pas oublier les difficultés d'exportation pour le secteur industriel régional en matière de commerce extérieur. La répartition des exportations par secteurs révèle ce contraste (exemple : agro-alimentaire 40 %, biens d'équipements 10 %).

#### 3.2. Un potentiel touristique insuffisamment exploité

#### 3.2.1. L'évolution des capacités d'accueil touristique en Poitou-Charentes depuis 1980

#### Le parc hôtelier

PLus de 1 000 chambres supplémentaires ont été créées en Poitou-Charentes depuis 1980. C'est dans la catégorie 2 étoiles que la croissance a été la plus élevée (1 153). On considère que 30% environ de la fréquentation hôtelière est spécifiquement touristique.

#### Le camping-caravaning

7 631 emplacements nouveaux ont été créés depuis 1980. La progression a été marquée en catégorie 4 étoiles sur littoral, où le nombre d'emplacements a presque doublé en 5 ans; la catégorie 3 étoiles a également marqué un progrès; phénomènes d'autant plus intéressants que la clientèle étrangère fréquente plus volontiers ces catégories. Le potentiel d'accueil total est estimé à 135 000 personnes.

#### Les villages de vacances

11 villages nouveaux ont été créés depuis 1980, essentiellement sur le littoral. Cela porte à 48 leur nombre, et à 10 000 lits environ la capacité d'accueil régionale.

#### Les gîtes ruraux

Leur nombre a crû de 31% pendant les 5 dernières années. Le parc régional est composé essentiellement de gîtes en catégorie 2 épis, et devrait évoluer plutôt de façon qualitative que quantitative, eu égard au développement de la concurrence sur ce type de produits. A ces capacités

doivent s'ajouter celles que constituent les 54 gîtes communaux et les chambres d'hôtel.

#### Les résidences secondaires

74 000 étaient recensées lors de l'inventaire communal de 1983.

#### Les locations saisonnières

Elles sont évaluées à 12 000 en Poitou-Charentes.

#### 3.2.2. L'évolution de la fréquentation

Les grandes tendances observées depuis 5 ans traduisent une évolution des comportements vers un fractionnement des vacances, au profit de séjours plus courts, répartis dans l'année, la clientèle étrangère étalant plus facilement ses vacances que la clientèle française qui représente 70% de la clientèle régionale. La clientèle étrangère est essentiellement européenne, en provenance de Grande-Bretagne, d'Allemagne, des Pays-Bas, de Belgique et de Suisse.

#### 3.2.3. L'évolution de la demande

Les vacances au bord de la mer constituent la majorité des demandes exprimées en termes de notoriété (La Rochelle, les îles, Royan), ou en terme de produits et de modalités d'hébergement (hôtels, camping, villages de vacances).

Des produits nouveaux se développent : tourisme fluvial, thalassothérapie, circuits à bicyclette. Mais la demande reste pour la plus grande part constituée par des séjours courts. Réservés de plus en plus tardivement, ils sont composés non par la juxtaposition de prestations multiples, mais par un produit associant un hébergement de bon rapport qualité-prix à des opportunités de loisirs et d'animation, le tout étant rendu accessible par des moyens de mises en marché.

# 3.3. <u>Un secteur à développer : les nouvelles technologies de communication</u>

Télématique, communications électroniques, câblage, utilisation de satellites, mais aussi presse, radio, télévision, doivent se trouver en situation de répondre à des besoins ciblés, sans excès d'infrastructures qui resteraient sous-employées.

A l'exception de la presse, des radios et des grandes chaînes de télévision nationales, les infrastructures nouvelles de communication desserviront prioritairement et pendant une longue période les zones à forte densité d'activité. Dans une grande partie du teritoire, la densité des habitants et des entreprises ne rentabilisera pas les installa-

tions. Il y a donc, dans ces zones, un risque certain de voir progressivement les entreprises se retirer vers les zones mieux desservies et un handicap certain à l'implantation de nouvelles activités. Dès à présent, il importe donc de rechercher pour la région un équilibre, et de se prononcer pour un <u>schéma directeur de la communication</u> (ce dernier terme étant pris au sens large) qui prenne en compte :

d'une part,

- les infrastructures déjà existantes, leur utilisation et leur rentabilité.
- les besoins à court et moyen terme des pôles de concentration de population et d'activité,
  - la rentabilité des investissements futurs,
- la nature des interventions nécessaires dans les zones insuffisamment denses pour justifier la mise ne place de réseaux nouveaux,

d'autre part,

- la définition d'une politique d'image dans la région,
- la recherche des interactions entre le Poitou-charentes et l'extérieur.

enfin,

- la recherche des nouvelles activités induites par l'existence de ces réseaux,
- la nature et le volume des besoins en formations informations - reformations.

Une partie essentielle de l'étude du schéma directeur de la communication du Poitou-Charentes a déjà été réalisée, portant sur la télématique et la communication électronique. Par ailleurs, un dispositif de création de centres multimédia dans les zones rurales se met en place, de nouvelles activités se créent et un ensemble de dispositifs de formation existe déjà.

#### 3.4. Les lacunes de la formation professionnelle

Pour dispenser les différentes formations initiales techniques, continues et d'apprentissage, il existe un grand nombre d'établissements répartis sur le territoire régional, dont le niveau d'équipement est souvent ancien, voire dépassé techniquement. L'effort pour leur modernisation, et donc d'investissement, dépasserait de très loin les possibilités financières publiques, à moins d'être concentré sur certains lieux propices déjà spécialisés dans les formations techniques spécifiques.

Cette politique de concentration en pôles n'exclut pas l'intérêt de développer des équipements moins importants en investissement dans d'autres zones géographiques telles que contrats de pays ou zone ayant une activité dominante.

#### 3.5. Les femmes dans le développement régional

Le comportement des femmes en tant qu'agents économiques est caractérisé par :

- une forte progression de leur activité de 1975 à 1982,

- un chômage élevé, dont l'évolution leur est plus défavorable qu'aux hommes,

- une absence de diversification des emplois féminins, pour 67,5% sont dans le tertiaire, à 74% dans des positions d'employées et à 25% dans des positions de cadres

- une sous-qualification aiguë des emplois industriels.

L'observation de ces données relatives à la place des femmes dans l'économie régionale conduit tout naturellement à constater :

- que l'économie régionale n'a pas su intégrer, ni bénéfi-cier de l'aspiration des femmes à exercer une activité professionnelle,

- qu'un potentiel d'activité disponible est inutilisé,

- que le rôle familial, mais aussi l'objectif démographique, n'est pas pris en compte dans l'organisation du marché du travail (chez les démissionnaires, les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes, particulièrement dans la tranche d'âge 24-49 ans, avec en corollaire une reprise d'activité très difficile),

- que quand elle existe, la formation des femmes n'est pas suffisamment orientée vers un métier, une carrière professionnelle compati-ble avec les besoins économiques de la région,

- que la sous-qualification des femmes, si elle permet une rémunération faible, est sans doute un des facteurs de moindre productivité, d'où une perte de compétitivité.

#### 3.6. Un patrimoine culturel à valoriser

Le potentiel économique et touristique représenté par le patrimoine du Poitou-Charentes n'est que très partiellement exploité.

Le schéma directeur du patrimoine régional élaboré en juin 1986 prévoit un programme spécifique de réutilisation à des fins économiques et culturelles. Ce programme identifie plus de 20 sites choisis en fonction de la qualité exceptionnelle des témoins du patrimoine local et de l'intérêt des projets de mise en valeur soutenus par les collectivités.

La réutilisation permanente est la forme la plus aboutie de la réappropriation du patrimoine par la société : réutilisation ou réaffectation à des fins administratives, sociales ou culturelles, lieux de rencontres ouverts au public, centres de recherches ou de création.

Il faut encore évoquer l'effet de notoriété dont bénéficie un produit qui fait l'objet d'une promotion culturelle. Aussi le projet d'écomusée du Mouton dans le Montmorillonnais renforce l'image de marque de l'agneau du Poitou, comme l'écomusée de la Viande de Parthenay contribuera à promouvoir l'espèce. Le conservatoire du machinisme agricole expose les dernières créations en Poitou-Charentes et a un effet promotionnel sur ces produits. A Esnandes, ce sont des professionnels qui projettent de créer un musée de la Mytiliculture.

#### 3.7. Des moyens et infrastructures de communication à améliorer

La région est une zone de passage, à la fois dans le sens nord-sud et dans le sens est-ouest.

#### 3.7.1. Transit nord-sud

La géographie impose la traversée du Poitou-Charentes dans les liaisons européennes nord-sud. Il n'est possible d'éviter l'obstacle du Massif central qu'en empruntant la vallée du Rhône à l'est, ou en le contournant par l'ouest, c'est-à-dire en traversant la région. Les statistiques de trafic confirment ce fait géographique.

Le transit routier régional nord-sud avoisine les 25 000 véhicules par jour en moyenne. Il se répartit sur trois axes dont l'un suit le littoral.

En 1984, le tonnage transporté par route a été de près de 9 millions au départ de la région et de 7,7 millions à l'importation. Le trafic interne s'est élevé à près de 35 millions de tonnes.

En 1985, le trafic ferroviaire total peut être chiffré à environ 5,2 millions de tonnes. Un quart du total est constitué par du trafic international.

#### 3.7.2. Transit est-ouest

Pour faciliter les échanges entre l'est et l'ouest de l'Europe, certains grands itinéraires ont été privilégiés : ainsi la liaison Centre-Europe-Atlantique reconnue sur le plan national et international, intéresse tout particulièrement le Poitou-Charentes. En effet, elle s'épanouit dans la traversée de la région en trois branches respectivement dirigées vers Nantes, La Rochelle et Bordeaux.

Pour que de telles liaisons aient tout leur sens et remplissent les missions qui justifiaient leur désignation, il convient d'y réaliser en priorité un minimum d'aménagements.

#### 3.8. Des milieux naturels à protéger

#### 3.8.1. La politique de l'eau

Dans un souci de coordination et de cohérence, une politique

globale d'aménagement et de mises en valeur des principaux bassins hydrauliques de la région et des marais de l'Ouest, et les programmes pluriannuels d'actions correspondants, sont mis en oeuvre dans le cadre de la planification. Notamment pour la Charente, les Sèvres nantaise et niortaise, et les marais qui constituent un enjeu pour les années à venir.

Ces fleuves et marais sont en effet vitaux pour :

- l'agriculture,

- les agglomérations et les industries,
- l'environnement,
- le tourisme,la pêche et l'aquaculture.

#### 3.8.2. Le développement agro-alimentaire, agricole et rural

#### a) Situation économique

Le secteur des industries agro-alimentaires est particulièrement important dans la région Poitou-Charentes : 180 entreprises, 13 000 salariés, soit un chiffre d'affaires de 16 milliards de francs en 1983.

Les principaux secteurs représentés sont les suivants :

- Le secteur des boissons et alcocls qui comprend une quarantaine d'entreprises de plus de 10 salariés, un effectif de 4 400 salariés et concerne essentiellement la fabrication du cognac, destiné pour les 4/5 à l'exportation.
- Le secteur laitier qui était représenté en 1983 par 36 entreprises coopératives (3 500 salariés). Le groupement des entreprises entraîne actuellement des modifications profondes de structures.
- <u>Le secteur de la viande</u> : où travaillent un peu plus de 50 entreprises de 10 salariés. Les abattoirs en sont une part importante. L'exportation représente 20% du chiffre d'affaires.
- <u>Le sous-secteur de la charcuterie et des conserveries de</u> viande qui est faiblement représenté (750 salariés).
- <u>Le secteur du travail des grains</u> qui concerne un peu plus d'une trentaine d'entreprises de plus de 10 salariés (1 300 salariés). Le sous-secteur aliments du bétail est prédominant (800 salariés). La meunerie n'emploie que 700 salariés.

#### b) L'évolution récente

L'évolution récente du secteur agro-alimentaire est marquée par les éléments suivants :

- un effort important dans le domaine de la fabrication des vins blancs de qualité des Charentes qui devrait permettre à moyen terme la reconnaissance et une certaine notoriété,
- la restructuration des entreprises laitières qui sera suivie par un programme important de modernisation,
- les abattoirs de Poitou-Charentes font actuellement l'objet d'une analyse approfondie en vue de leur modernisation et du développement de la conservation et des produits dérivés,
  - certains projets de transformation de graines de céréales

et d'oléagineux sont actuellement à l'étude. En particulier, la trituration du tournesol autorise les meilleurs espoirs.

#### 3.8.3. Les activités maritimes

Les activités maritimes (pêche, conchyliculture, aquaculture) tiennent une place prépondérante en Charente-Maritime. Elles permettent le maintien d'un grand nombre d'emplois autour de deux pôles économiques, La Rochelle (8 000 emplois) et Marennes-Oléron (10 000 emplois).

#### La pêche

Tous les navires, qui pratiquent des types de pêche très différents, emploient 1800 marins. 2000 emplois à terre sont induits.

Au total, la culture des coquillages est le fait de 4 200 entreprises artisanales employant environ 11 500 personnes pour la production directe. Le nombre d'emplois induits est moins important que celui de la pêche et il est très variable suivant les saisons.

#### L'aquaculture

L'élevage de poissons ou crustacés dans des bassins alimentés en eau de mer ne fait que débuter en Charente-Maritime. On peut estimer que cette activité ne crée qu'une centaine d'emplois dans le département, mais son avenir est prometteur.

#### 3.9. Revitalisation nécessaire des zones en difficulté

En prenant comme référence la moyenne régionale en perte d'emplois 1982-86 et celle du taux de chômage 1986, 7 zones sur 13 dépassent l'une ou l'autre de ces moyennes ou les deux. Il s'agit des zones suivantes : Nord Poitou, Châtellerault, Montmorillon, Poitiers, Saintonge intérieure, Saintonge maritime, La Rochelle.

On remarque immédiatement que ces zones se regroupent en deux sous-ensembles géographiquement distincts. A un premier sous-ensemble correspond la partie est de la région, et à un second sous-ensemble correspond la façade maritime et l'intérieur du département de la Charente-Maritime. Retrouver ce département dans ce constat n'est pas une surprise : en 1985, le gouvernement français a pris acte de cette situation et demandé à la Communauté européenne de reconnaître l'arrondissement de La Rochelle comme zone d'intervention spécifique pour la reconversion des activités de pêche, et l'ensemble du département de la Charente-Maritime comme base d'un programme national d'intérêt communautaire.

#### 3.9.1. L'est

L'est de la région connaît de fortes pertes de population par émigration et un vieillissement accéléré. La densité de la population atteint maintenant 30 habitants au km2 en haute Charente, 25 dans le Montmorillonais. Près de 30% de la population a plus de 60 ans. Il y a autant de jeunes de moins de 20 ans que de personnes de plus de 65 ans.

Ces moyennes cachent des disparités plus grandes dans certaines communes ou dans certains cantons : les secteurs les moins peuplés sont ceux qui connaissent la plus forte émigration, un isolement de plus en plus grand -- un quart des habitants vit de façon totalement isolée -- d'où une difficulté grandissante à maintenir les services de base privés (médecins, etc.) et publics (écoles, etc.), une baisse des ressources des collectivités et donc leur incapacité à faire face au seul entretien des infrastructures existantes.

Si les conditions naturelles ont amené les agriculteurs de certains cantons à se spécialiser dans l'élevage, celui des ovins en particulier, la chute des cours ajoutée aux sécheresses de 1985 et 1986 se traduit par une perte importante des revenus agricoles, dont une part déjà est naturellement déficitaire. Plusieurs milliers d'hectares de terre sont en vente et ne trouvent pas preneurs.

Compte tenu de la moyenne d'âge des agriculteurs, le maintien de l'activité agricole, qui représente actuellement plus du quart des actifs, est compromis à court terme et <u>on estime qu'avant 10 ans la moitié des exploitations agricoles auront disparu sans repreneur.</u>

La population est faiblement qualifiée et les reconversions sont difficiles. Certaines activités de l'industrie électrique n'ont pu se maintenir. A titre d'exemple, l'industrie du meuble à Montmorillon, qui comptait 1 400 emplois en 1982, a vu ses activités réduites au tiers. Cette activité, comme les autres (carton, industrie agro-alimentaire, etc.), sont des activités traditionnelles dans des secteurs en perte de vitesse, d'un niveau technologique peu élevé, sans services communs, loin des chambres consulaires, du conseil, de l'animation économique, sans valeur ajoutée importante. La situation semble un peu moins critique en haute Charente où la production industrielle est davantage diversifiée et où apparaît, à partir il est vrai d'un niveau très bas, un démarrage du secteur tertiaire.

Il apparaît donc que, d'une part, ces cantons de l'est de la région ont été trop longtemps confinés dans leur vocation agricole ou de production industrielle traditionnelle. Ils subissent aujourd'hui le contrecoup des mesures ou de l'évolution des marchés qui ont marqué les productions agricoles et les industries traditionnelles au cours de ces dernières années, sans pour autant qu'aient été mises en valeur d'autres richesses qui eussent maintenu sur place des fils de cultivateurs, d'artisans ou de commerçants, d'autre part que les villes et les bourgs ont dû ajuster leurs mutations aux changements économiques et rechercher leur nouvelle identité, ce qui les a amenés à abandonner progressivement leur rô-

le d'entraînement culturel et économique traditionnel du milieu rural environnant.

#### 3.9.2. L'arc sud-ouest

Depuis plus de deux ans, le taux de chômage en Charente-Maritime évolue en général entre 11,6% et 14% de la population active. Au début de l'année 1986, ce taux a atteint 14,2% dans la zone de La Rochelle, 14,9% en Saintonge maritime et 11,7% en Saintonge intérieure.

Les activités maritimes occupent une place prépondérante sur une façade littorale de 463 km. On constate toutefois une grave crise de la pêche, notamment l'effondrement de la pêche industrielle et la réduction des apports au port de La Rochelle. Par ailleurs, si la situation de l'ostréiculture apparaît globalement bonne, elle présente cependant une vulnérabilité aux agressions du milieu (compétiteurs, épizooties, envasement) ou aux aléas du marché (stagnation des cours). Une aquaculture de substitution tend à s'implanter. L'appui des pouvoirs publics reste nécessaire pour conduire les applications encore très liées aux fruits de la recherche.

La Charente-Maritime n'est pas un département de grande tradition industrielle. Hormis le bâtiment et les travaux publics (10% de la population active), on ne recense que 30 000 actifs (17% de la population active) dans le secteur secondaire et peu d'entreprises importantes d'origine locale. On enregistre, de plus, des réductions d'effectifs et parfois des menaces plus sérieuses qui font craindre de nouvelles fermetures qui s'ajouteront aux disparitions consommées d'entreprises comme la CIT Alcatel (800 personnes) ou Dufour (350 emplois).

Le commerce reste comme une vocation principale fondée sur une richesse rurale et littorale. Cinq centres urbains principaux, La Rochelle, Rochefort, Saintes, Saint-Jean-d'Angely, Royan, mais aussi des centres relais plus ruraux comme Saujon, Jonzac, Tonnay-Charente, Marans ou Surgeres assurent une bonne couverture territoriale.

Enfin, le tourisme demeure une activité essentielle, tendant à se diversifier (rural, sportif, thermal). La Charente-Maritime doit veiller à son environnement, moderniser et développer ses structures, et définir de nouveaux produits.

Cette présentation sommaire mais révélatrice indique les raisons locales et structurelles d'un chômage endémique : l'industrialisation est restée limitée et n'a pu endiguer un exode rural non achevé. Les industries sont dépendantes (sous-traitance, siège social extérieur) et le tissu est composite, sans réelle dominante ni interdépendance.

#### 4. BILAN FINANCIER DES ACTIONS PASSEES

#### 4.1. Dépenses de l'Etat et des administrations locales

Les tableaux ci-dessous donnent le montant des dépenses directes d'investissement de l'Etat et des administrations publiques locales de 1981 à 1985. Le détail en est fourni dans les pages suivantes.

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT (millions de francs courants)

	1981	1982	1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT	85,1	48,8	33,4	38,6	50
CULTURE VIE SOCIALE	50,9	33,5	25,8	29,1	27
SANTE (HORS CHR)	2,9	0,1	0	0	0
EQUIPEMENTS SOCIAUX	0	0	0	0	0
LOGEMENT	0,5	0,1	0,2	0,9	2
DEVELOPPEMENT URBAIN	180	62,5	116,3	116,2	99
DEVELOPPEMENT RURAL TRANSPORTS	8,3	2,1	3,7	4,1	4
	310,8	146	117,9	116,6	142
ACTION ECONOMIQUE	40	24,1	19,5	13,1	9
SERVICES GENERAUX APU	63,8	46,5	28	42,4	43
TOTAL	742,3	363,7	344,8	361	376

DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT DES APUL (millions de francs courants)

	1981	1982	1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT	191,9	185,7	175,4	204	213
CULTURE VIE SOCIALE	264,4	322,5	286,3	255,1	313,2
SANTE (HORS CHR)	159,2	137	140,2	138,5	143,1
EQUIPEMENTS SOCIAUX	46,3	54	53,4	47,5	53,6
LOGEMENT	239,9	171,8	235,8	288,4	288,8
DEVELOPPEMENT URBAIN	430	435,3	455	451,5	540,4
DEVELOPPEMENT RURAL	580,9	625,6	641,3	600,4	734,1
TRANSPORTS	266,4	317,3	397,1	384,5	422,7
ACTION ECONOMIQUE	174,4	258,6	195	207,2	269,3
SERVICES GENERAUX APU	284,9	304,5	329,4	372,2	429,0
TOTAL	2638,3	2822,3	2908,9	2949,3	3407,2

					11
	DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT	T DES APUL	P	OITOU-CHAR	ENTES
	AUNITE: M F courants	1981	1982	1983	1984
1	SERVICES COMMUNS ENSEIGNEMENT 1er DEGRE ENSEIGNEMENT 2eme DEGRE ENSEIGNEMENT CONTINU ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TOTAL ENSEIGNEMENT	4.0 109.3 68.3 2.8 7.5 191.9	3.1 117.5 46.2 0.8 18.1 185.7	2.8 98.7 60.1 0.0 13.8 175.4	2.1 97.6 71.9 0.0 32.4 204.0
2	CULTURE SPORTS-LOISIRS TOTAL CULTURE VIE SOCIALE	34.3 230.1 264.4	66.5 266.0 332.5	52.5 233.8 286.3	50.7 204.4 255.1
3	TOTAL SANTE hors CHR	159,2	137.0	140,2	138.5
4	TOTAL EQUIPEMENTS SOCIAUX	46,3	54.0	53.4	47.5
5	TOTAL LOGEMENT	239.9	171.8	235.8	288.4
6	SERVICES COMMUNS RESEAUX ET SERVICES TRANSPORTS COLLECTIFS VOIRIE URBAINE AMENAGEMENT URBAIN TOTAL DEVELOPPEMENT URBAIN	14.9 178.5 18.2 162.1 56.3 430.0	11.2 154.4 15.6 182.5 71.6 435.3	37.3 187.2 15.8 126.1 88.6 455.0	21.6 180.2 15.0 172.8 61.9 451.5
7	SERVICES COMMUNS EAU ASSAINISSEMENT RESEAUX SERVICES AUTRES AMENAGEMENT RURAL AMENAGEMENT EAUX ANTI-POLLUTION GRAND AMENAGEMENT REGION. TOUR. TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL	0.7 245.6 173.1 123.0 16.9 13.7 7.9 580.9	1.4 246.1 208.4 123.6 20.7 12.8 12.6 625.6	0.5 206.5 252.8 142.6 18.5 11.8 8.6 641.3	4,4 179,1 245,1 131,1 22,4 12,1 6,2 600,4
8	SERVICES COMMUNS ROUTES TRANSPORTS ROUTIERS VOIES NAVIG. TRANSPORTS FLUVIAUX MER TRANSPORTS MARITIMES AIR TRANSPORTS AERIENS TOTAL TRANSPORTS	5.3 251.7 3.7 2.2 3.5 266.4	2.0 307.6 6.0 1.4 0.3 317.3	12.5 378.8 3.6 0.3 1.9 397.1	0.6
9	SERVICES COMMUNS AGRICULTURE IAA COMMERCE ENERGIE INDUS. DES BIENS INTERMEDIAIRES INDUS. DES BIENS D'EQUIPEMENT INDUS. DES BIENS DE CONSOMMATION BTP TOTAL ACTION ECONOMIQUE	14,6 0.0	10,6 0,2 1,4	1,2	22.3 0.0 3.5
10	TOTAL SERVICES GENERAUX APU	284.9			
	F.C.T.V.A. D.G.E. TOTAL FIN. PARTICULIERS ETAT	0,0 0,0 0,0	0,0 0,0 0,0	0.0 0.0 0.0	0,0 0,0 0,0
	TOTAL 1 A 11	2638.3	2822,3	2908.9	2949.3
12	TOTAL ENVELOPPE RECHERCHE				
	TOTAL GENERAL	2638,3	2822,3	2908.9	2949.3

•	DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT POITOU-CHARENTES					
	UNITE: M F courants	1981	1982	1983	1984	
1	SERVICES COMMUNS ENSEIGNEMENT 1er DEGRE ENSEIGNEMENT 2eme DEGRE ENSEIGNEMENT CONTINU ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TOTAL ENSEIGNEMENT	64,2 0,7 15,9	0.0 40,2 0.1	0.0 21.4 0.3 8,4	0.0 25.0 0.6 11.4 38.6	
2	CULTURE SPORTS-LOISIRS TOTAL CULTURE VIE SOCIALE	0,4	0,2	25.7 0.1 25.8	0,1	
3	TOTAL SANTE hors CHR	2,9	0,1	0.0	0,0	
4	TOTAL EQUIPEMENTS SOCIAUX	0,0	0,0	0.0	0,0	
5	TOTAL LOGEMENT	0,5	0,1	0,2	0.9	
6	SERVICES COMMUNS RESEAUX ET SERVICES TRANSPORTS COLLECTIFS VOIRIE URBAINE AMENAGEMENT URBAIN TOTAL DEVELOPPEMENT URBAIN	0,0 0,0 168,4 0,5	0,0 0,0 56,0	0,0 110,6 0,5	0,0 0,0 99,8 0,2	
7	SERVICES COMMUNS EAU ASSAINISSEMENT RESEAUX SERVICES AUTRES AMENAGEMENT RURAL AMENAGEMENT EAUX ANTI-POLLUTION GRAND AMENAGEMENT REGION. TOUR. TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL	2.8 0.2 0.5 0.4 3.6	0.7 0.0 0.1 0.1 1.0 0.1	0,2 0,2 0,0 1,0 0,3	2,7 0,0 0,1 0,3 0,9 0,1	
8	SERVICES COMMUNS ROUTES TRANSPORTS ROUTIERS VOIES NAVIG. TRANSPORTS FLUVIAUX MER TRANSPORTS MARITIMES AIR TRANSPORTS AERIENS TOTAL TRANSPORTS	1,4	80,5 0,2	36,3 0,3	15.0 0.3	
9	SERVICES COMMUNS AGRICULTURE IAA COMMERCE ENERGIE INDUS. DES BIENS INTERMEDIAIRES INDUS. DES BIENS D'EQUIPEMENT INDUS. DES BIENS DE CONSOMMATION BTP TOTAL ACTION ECONOMIQUE	0,0 0,0 0,0 0,0 0,0	24,1 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0	19,5 0,0 0,0	13,0 0,0 0,0 0,0 0,0	
10	TOTAL SERVICES GENERAUX APU	63.8	46,5	28,0	42,4	
11	F.C.T.V.A. D.G.E. TOTAL FIN. PARTICULIERS ETAT	0,0	0,0	0.0 0.0 0.0	0,0	
	TOTAL 1 A 11	742.3	<b>3</b> 63 <b>.</b> 7	344.8	361,0	
12	TOTAL ENVELOPPE RECHERCHE					
	TOTA GENERAL	742.3	363,7	344.8	361,0	

#### 4.2. Les concours communautaires

De 1981 à 1985, les financements communautaires des investissements en Poitou-Charentes se répartissent comme suit. Il s'agit des interventions concernant la seule région au sens de la nomemclature NUTS I. Les montants sont exprimés en millions d'ECU courants (Sources : Eurostats).

	1981-1985	dont 1985
FEDER	38,8	6,5
FEOGA	6,4	0,2
BEI-NIC	50,4	12,5

Il s'agit, pour tous les fonds, d'engagements de paiements sauf pour les prêts CECA où il s'agit de décaissements. Les financements du FSE ne sont pas compris, leur isolement statistique par région étant techniquement impossible.

#### 4.3. Primes de développement régional

#### 4.3.1. Prime d'aménagement du territoire

	1983	1984	1985	1986
Nombre de dossiers Montant de la PAT Investissements	44 61,063 465,262	38 31,062 205,507	38 39,326 391,120	47 22,766 128,629
(millions de francs) Emplois prévus	2 305	1 254	1 438	1 110

#### 4.3.2. Primes des régions

Primes régionales à la création d'entreprises et primes régionales à l'emploi (en milliers de francs)

1984 : 10 323 1985 : 12 000 1986 : 6 000

(source : CADEB, 1987)

#### 5. LE DEVELOPPEMENT REGIONAL : PROBLEMES ET CONDITIONS

Il a fallu attendre 1980-81 pour que les effets de la crise, qui a touché les grands établissements industriels, se répercutent de façon significative sur l'ensemble du tissu productif régional et donc sur l'emploi.

D'implantation récente, disposant d'installations et de technologies plus modernes, les grandes unités de productions régionales ont su résister plus longtemps à la crise que celles des régions de tradition industrielle.

L'illusion que ces grandes unités régionales allaient pouvoir traverses la crise sans dommage a du cependant se dissiper dès 1980, avec les premières réductions d'emplois importantes en région, rapidement suivies par la disparition de parcs entiers d'entreprises décentralisées dans les années 1960.

Ces dernières années, le rythme de ces suppressions d'emplois en région a dépassé celui des régions à tradition industrielle. Cependant, à la différence de ce qui est observé dans ces dernières, en Poitou-Charentes le tissu industriel local n'a pas réussi à compenser par création d'emplois dans les PME, les pertes d'emplois des grands établissements décentralisés.

Il importe donc de mettre en place une stratégie à moyenlong terme pour constituer une force sociale, économique et culturelle. Cinq enjeux peuvent constituer, à différents termes, cette force :

- créer une image de marque propre à la région,

- polariser des entreprises et centres de recherche sur les grands projets régionaux,

- poursuivre l'aménagement des liaisons entre la région et l'Europe.

- former et attirer des cadres et les impliquer dans la formation de tous,

- soutenir et diversifier l'activité agricole pour les besoins des pays en difficulté.

#### 5.1. Premier enjeu : créer une image de marque basée sur la Qualité

Qualité des produits : malgré les efforts réalisés ces dernières années par les entreprises pour améliorer la qualité des produits et des services de maintenance, il y a un effort à poursuivre et à généraliser. La maintenance en particulier est actuellement l'un des secteurs de l'activité où l'offre d'emplois se développe, mais aussi où des techniques nouvelles sont mises en oeuvre, l'autodépannage mis en place par la CAMIF grâce au réseau minitel et au vidéodisque, par exemple.

Qualité du cadre de vie : effectivement appréciable dans un climat social généralement bon et qui se maintiendra du fait de l'absence de grandes métropoles.

Qualité de l'environnement due à son hétérogénéité physique. Qualités dont il faut promouvoir l'image de marque pour tirer vers la région les hommes dont elle a besoin et porter à l'extérieur les produits qu'elle fabrique. Etre présent à toutes les manifestations où cet avantage peut être montré est un impératif immédiat.

5.2. <u>Deuxième enjeu : polariser une grande partie de l'activité sur les grands projets régionaux et dégager un nouveau savoir-faire disponible pour les grands pôles de l'Ouest :</u>

Acquérir des compétences ou des spécialités nouvelles, créer des entreprises de pointe, attirer en région des spécialistes de nouvelles technologies, l'occasion en est fournie par la construction de la centrale électronucléaire de Civaux, dans la Vienne, et du Futuroscope, au voisinage de Poitiers, par le soutien de la recherche des industries de navigation de plaisance et de l'aquaculture en Charente-Maritime, par la création du Centre national de la bande dessinée et de l'image informatique et bien d'autres projets dans lesquels le savoir-faire des laboratoires de recherche de la région, ou d'autres régions, doit s'appliquer en osmose avec les entreprises qui apprendront et mettront en oeuvre ces savoir-faire. Ils y seront aidés par les capacités de recherche et de développement déjà présentes dans la région : l'université et les établissements ou laboratoires locaux des grands organismes de recherche nationaux; ainsi que par les multiples composantes du pôle technologique régional qui contribuent à la mise en relation de ces capacités de recherche avec l'extérieur, et en particulier les entreprises.

S'il est important que les entreprises de la région soient associées à ces grands chantiers ou activités nouvelles, il est encore plus nécesssaire qu'à ces occasions elles acquièrent des compétences et des références supplémentaires pour gagner les compétitions qui se situent généralement sur les grands pôles de l'Ouest et au-delà.

#### 5.3. Troisième enjeu : mieux lier la région à l'Hexagone et à l'Europe

La traversée de la région par l'autoroute A 10, bientôt par le TGV, est un avantage certain qui lui permet des liaisons rapides avec le Nord et une partie du sud de l'Europe. Relier rapidement les villes qui ne sont pas traversées par ces moyens de transport, notamment La Rochelle, est d'une évidente nécessité. Cependant, la région souffre d'un handicap marquant : l'absence de liaisons valables avec l'est de la France et ses pays limitrophes, que ce soit par air, fer ou route.

Il reste à poursuivre, par ailleurs, au plan régional, l'of-

fre des médias par la mise en place de deux réseaux : l'un de télématique pour l'interrogation de l'information économique et commerciale, l'autre de télévision-formation dans les entreprises, les écoles et les foyers pour être informé de l'état des techniques, des nouveautés technologiques, des produits. Ce dispositif doit être accompagné d'un observatoire des régions et des pays qui renseignent sur les savoir-faire et les opportunités économiques, complétant ainsi le dispositif existant ou naissant d'observatoires spécialisés et tournés vers nos spécificités régionales.

# 5.4. Quatrième enjeu : renforcer l'encadrement des entreprises pour leurs besoins propres d'abord et les impliquer ensuite dans la formation de tous

Comparés à certains pays industriellement très avancés, l'ensemble de la France et le Poitou-Charentes en particulier souffrent d'un retard en matière de formation de base et de formation technique. Vouloir assurer la mise à niveau en résorbant les situations les plus critiques et prendre en compte les évolutions attendues, notamment technologiques, est un objectif ambitieux rendu plus difficile par le manque d'infrastructures (bâtiments, laboratoires...) de qualité.

C'est à long terme seulement que ce rattrapage peut être visagé si l'on s'en tient aux méthodes actuelles, et sous la réserve de disposer rapidement d'un corps d'enseignants renforcé dans ses capacités et ses moyens.

Mais maintenir la qualité de la formation générale et intégrer la formation aux savoir-faire et aux nouvelles techniques ne peut s'opérer dans les délais acceptables que dans la mesure où les personnels formés (ouvriers spécialisés, agents de maîtrise, cadres) participent directement, où chacun est le formateur de l'autre.

Les entrepreneurs reconnaissent en général qu'ils manquent manifestement de cadres pour le fonctionnnement ordinaire de leur entreprise et, a fortiori, pour le développement de leur activité. Qu'il s'agisse de cadres techniques, de gestion ou de commercialisation, la région se trouve actuellement l'une des moins dotées de France.

C'est donc ce potentiel en cadres et un secteur tertiaire industriel quasi inexistant qu'il devient urgent de créer pour, dans un premier temps, conforter les structures industrielles, et, dans un second temps, alors que des outils pédagogiques utilisant les médias auront été préparés, participer à l'action de formation dans l'entreprise et dans les établissements d'enseignement, professionnel ou non. 5.5. <u>Cinquième enjeu : soutenir et diversifier l'agriculture pour notre pays et les autres et éviter ainsi de reporter très rapidement sur les villes les conséquences de la désertification</u>

Avec encore 15% de population agricole, une limite attendue des quotas et des aides sur les principales productions (hormis le cognac), la région provoque un désintérêt manifeste des générations montantes. D'ici peu, des zones entières vont être vouées aux friches et l'exode des populations vers les bassins d'emploi reprendra. Or, dans bien des pays, il y a une demande urgente de nourriture adaptée, de protéines en particulier. Même s'il s'agit là d'un marché potentiel, il s'agit avant tout de répondre à des besoins externes tout en maintenant dans l'activité une population régionale qui ne demande qu'à poursuivre.

Autour de l'implantation régionale de l'INRA doit se mettre en place un Centre national de recherche-production spécifique aux pays en difficulté alimentaire, dont l'une des premières tâches consisterait à recenser les produits adaptés à ces pays, susceptibles de motiver les jeunes agriculteurs, pour des raisons humanitaires, vers des productions différentes.

#### II - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

La région Poitou-Charentes présente dix objectifs de développement. Ce sont:

- 1. La valorisation des productions non agricoles.
- 2. Le développement du tourisme.
- 3. L'extension des nouvelles technologies de communication.
- 4. L'amélioration de la formation professionnelle.
- 5. La participation des femmes au développement.
- 6. Le développement des pôles structurants.
- 7. Le développement culturel.
- 8. L'amélioration des communications physiques.
- 9. La protection des milieux naturels.
- 10.La revitalisation des zones fragiles.

Chacun de ces grands objectifs s'accompagne de sous-objectifs sectoriels et spatiaux.

#### 1. VALORISATION DES PRODUCTIONS NON AGRICOLES

#### 1.1. Dans l'industrie

Six sous-objectifs sont définis.

#### 1.1.1. Renforcement de la matière grise

- Par le recours au conseil extérieur.
- Par l'embauche de cadres dans les PME.
- Par l'implantation d'activités industrielles incluant une part significative de recherche publique et des entreprises régionales.

Les entreprises régionales se caractérisent très souvent par leur isolement. Cet isolement se manifeste tant au niveau local ou régional que national.

#### 1.1.2. Rapprochement interentreprises

- Par l'organisation de manifestations (congrès, colloques, conférences).
  - Par la création de clubs.
  - Par le développement du pôle technologique régional. - Par l'accentuation des échanges industrie-université.
  - Par le renforcement des infrastructures de communications
- traditionnelles (routes, aéroports, voie ferrée) et le développement des

nouvelles communications (câble, réseau PTT, téléport, etc.).

#### 1.1.3. Renforcement des atouts

Le troisième objectif sera le <u>renforcement</u> des <u>secteurs</u> pour lesquels la région <u>dispose d'atouts et de compétences</u>; cette action pourra déboucher sur des outils de formation spécifique. A titre d'exemple, l'industrie du bois, et plus particulièrement celle du contre-plaqué, qui représente plus de la moitié de la production nationale et une part très significative de la production européenne, se trouve actuellement dans une situation difficile due en partie à un contexte commercial momentanément faussé. Une action de restructuration de la profession et de modernisation de l'outil de production nécessitera un effort financier important au cours des deux prochaines années.

#### 1.1.4. Aide à l'exportation

A l'examen des modes d'intervention en faveur des entreprises et des services exportateurs ou candidats à l'exportation, il est manifeste que les actions menées actuellement doivent être étendues, en particulier aux domaines suivants :

- la réalisation d'études sectorielles sur la demande nationale, communautaire ou internationale, ainsi que sur les conditionnements des produits à exporter,

- l'embauche des cadres spécialisés en commerce international et la création de structures interentreprises pour le développement des exportations.

des exportations,
- l'accès aux prestations des sociétés et organismes de conseil.

#### 1.1.5. Amélioration du dispositif d'aide aux entreprises

Le dispositif actuellement en place ou en création est, par nature, évolutif et complexe. Les différents acteurs publics (Etat, région, départements, communes) souhaitent :

- recevoir des concours financiers pour renforcer les moyens

mis à la disposition de l'industrie,

- disposer d'une meilleure connaissance de la situation et de lévolution des différentes branches d'activité, pour connaître les secteurs ou branches les mieux porteurs du soutien et du développement de l'emploi, afin d'être en mesure de soutenir spécifiquement leur progression.

#### 1.1.6. Meilleure intervention des organismes spécialisés

- a) avec l'ANVAR, l'objectif est de créer un environnement industriel ayant accès à :
- la propriété industrielle (création de cabinets de brevets),
  - le "design" industriel,
  - l'analyse de la valeur,l'adaptation aux techniques nouvelles par la formation, - les procédés nouveaux de modernisation de la fabrication.

b) avec 1'ANRED, trois objectifs:

- la mise en place de centres de valorisation, d'élimination, de stockage des déchets industriels pour éviter les frais qu'entraînent leur transport dans d'autres régions,

- la récupération des papiers et cartons, principalement pour les besoins d'une industrie bien implantée dans la région (6 000 em-

plois) et, de façon annexe, la récupération du verre,

- l'utilisation à des fins économiques des déchets agricoles et agro-alimentaires à destination des unités de compostage, pour leur recyclage et leur valorisation pour méthanisation, pour l'alimentation animale, pour la fabrication d'engrais et d'amendements organiques.
- c) <u>avec 1'AFME</u>, les interventions doivent porter sur : - des études, organisation du marché, ramassage, transformation, utilisation des rejets,

- des recherches sur chaudières, matériel de combustion et

de prédiffusion,

- des programmes d'accompagnement, coordination du potentiel régional de recherche, formations spécialisées, aides à la production de matériels, politique d'information,

- la création d'entreprises pilotes locales de collecte à

traitement-conditionnement.

#### 1.2. Dans les services

Il faudrait 2 500 emplois supplémentaires pour atteindre la moyenne des régions de province. <u>Il faudra donc promouvoir ces services</u>, <u>de même que les activités d'études de conseil et d'assistance</u> qui représentent les 3/4 des emplois des services aux entreprises, car on s'aperçoit que la région est déficitaire par rapport aux autres régions en martière de cabinets d'études techniques, et bien plus encore en services informatiques.

Le secteur des services aux entreprises est fortement qualifié: deux fois plus que l'ensemble des autres secteurs de l'économie régionale. 40% des salariés sont des cadres. Dans les établissement d'au moins 10 salariés, 23% sont ingénieurs ou techniciens.

#### 1.3. Dans la recherche et la technologie

- 1.3.1. Accroître les moyens humains, financiers et matériels mis en place par l'Etat, la région et les collectivités locales à la disposition de projets ou de programmes destinés à poursuivre les recherches fondamentales et finaliser les activités de recherche des équipes locales.
- 1.3.2. Faciliter les transferts technologiques entre laboratoires et entreprises régionales en contribuant à développer leurs interactions. En particulier, le pôle technologique régional doit poursuivre et accroître son rôle d'interface active en multipliant ses actions en entreprises et en permettant, à travers des études techniques, de révéler des problèmes de recherche susceptibles de remontées vers les laboratoires.

Pour répondre aux besoins croissants, il est important d'accroître les moyens du pôle et de parachever l'organisation en cours de plusieurs centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie, et d'accentuer les efforts déjà entrepris dans les relations constractuelles de l'université, du CNRS, de l'INRA et de l'IFFREMER avec la région.

1.3.3. A côté d'actions d'information, la mise en place d'actions pédagogiques et culturelles doit se développer pour sensibiliser les différents acteurs, en particulier les jeunes et le grand public, aux enjeux des progrès, à la connaissance dans les sciences et aux nouvelles technologies.

#### 1.3.4. Valorisation des potentialités régionales

Le développement des activités de recherche proprement dites doit être ciblé sur <u>la valorisation des potentialités régionales</u> concernant aussi bien les ressources non transformées (produits de la terre et de la mer) que les activités socioprofessionnelles (secteur tertiaire, artisanat, économie sociale) ou encore le patrimoine (gisements préhistoriques et archéologiques, histoire médiévale et potentialités touristiques).

#### 1.3.5. Nouvelle dynamique économique

Tandis que de nouvelles activités de recherche vont naître dans le courant des nouvelles technologies de communication, et notamment dans le cadre du projet du parc du futuroscope, le potentiel de recherche existant peut, dans certains cas, régénérer ses thématiques en s'inscrivant dans <u>une nouvelle dynamique économique</u> privilégiant les facteurs qui caractérisent la région (terre et eau, qualité de l'environnement, tradition et futur).

D'autres activités devront connaître un essor pour mieux répondre aux besoins futurs, notamment dans les domaines agricole et de santé (recherche en biotechnologies, par exemple).

#### 2. DEVELOPPEMENT DU TOURISME

Depuis 1975, les orientations de la politique régionale ont été définies à partir des réflexions traduites successivement dans le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, puis dans des documents partiels.

La recherche d'une optimisation des retombées économiques du tourisme dans le temps et dans l'espace régional, la valorisation des activités touristiques comme facteur de création d'emploi, la recherche de la pérennisation d'emplois saisonniers, ou de compléments d'activités à des emplois existants, pourraient s'exprimer autour des trois axes suivants

> - une politique d'accueil, - une politique de produits, - une politique de notoriété.

#### 2.1. Une politique d'accueil

L'accueil est un des éléments les plus importants dans la motivation des touristes à être fidèles à une destination et à s'en faire le porte-parole : au moins 70% des touristes interrogés viennent en Poitou-Charentes sur conseil de parents ou d'amis. Une politique d'accueil peut se formuler, entre autres, autour d'actions concernant :

- la formation professionnelle,

- 1'animation,

- la mise en valeur des abords de monuments et la signalisation,

- le développement de moyens de loisirs liés à des produits touristiques,

- l'information sur les loisirs et les disponibilités (télématique).

#### 2.2. Une politique de produits

Par le soutien à des opérations conçues non seulement en terme d'investissements, mais justifiées en fonction des objectifs régionaux, à partir d'une analyse et d'une définition des clientèles potentielles, de la connaissance de la concurrence, d'une politique de prix, des moyens mis en marché, de la politique de communication envisagées et du suivi des résultats obtenus. Cette politique de produits rendra seule possible la mesure des résultats de la politique touristique régionale en fonction des objectifs précités.

#### 2.3. Une politique de notoriété

Afin de renforcer l'image de la région Poitou-Charentes, comme destination de vacances, en appui de la politique de produits et face à la concurrence dans ce domaine, et dans l'optique de recherche d'un étalement de la fréquentation dans le temps et l'espace régional, ces politiques pourraient s'exprimer à travers :

- le renforcement des actions visant l'amélioration de l'accueil et le montage de produits touristiques, à travers la politique des pays d'accueil ou des chartes intercommunales envisageant un programme de

développement touristique; ou encore de pôles,
- la valorisation du tourisme fluvial, en liant les besoins en équipement à la politique de produits susceptibles d'être montés et les espérances de résultats aux actions d'accueil, d'animation, de mise en marche nécessaires,

- le développement du thermalisme, s'agissant en particulier d'un produit susceptible d'entraîner une fréquentation non limitée à la

seule saison estivale,

- le développement du "produit congrès" et la poursuite de la politique du développement du golf dans la même perspective.

#### 3. EXTENSION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION

La région développera des stratégies d'action orientées vers la création ou le renforcement des réseaux, des supports et des services pour :

> la satisfaction des besoins des professionnels, - le développement économique, social et culturel,

- la concertation et l'échange avec les autres régions européennes.

#### 3.1. Des centres multimédia

Parallèlement au câblage, sera mis en place un dispositif de centres multimédia offrant à des publics divers, et notamment aux entreprises, l'accès aux nouveaux réseaux de communication et l'utilisation de services. Une dizaine de villes moyennes devraient être équipées d'ici la fin de 1987.

#### 3.2. Structuration de la formation dans le réseau existant

- Magistère de communicatique de l'université de Poitiers.
- Office audiovisuel de l'université de Poitiers.
- Centre de formation à l'informatique et à ses applica-

tions pédagogiques.

- Institut régional de formation et de recherche d'éducation permanente de Poitiers.

- Programme régional de formation post baccalauréat.

- Deux écoles des Beaux-Arts.

- AFPA et lycée pour la formation professionnelle. - Poitiers image, communication, éducation : PICTE.

- Image, son, informatique et société (ISIS).

#### 4. AMELIORATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

L'étude des fragilités du système de formation, l'analyse du marché de l'emploi et des évolutions prévisibles, l'évaluation des structures et des contenus de formation existants, l'importance des efforts à consentir ont conduit à définir pour les années à venir des "pôles de-compétence technologique".

Il s'agit de regrouper, sur tel ou tel site désigné en raison des traditions et perspectives des secteurs d'activités qui s'y trouvent, les formations initiales, alternées ou continues, d'une même filière. Ainsi, les efforts d'investissements, en constructions ou en équipements, pourront-t-ils bénéficier aux différents types de formation d'un même secteur d'activité.

Cette volonté régionale correspond à des objectifs qu'on retrouve tant au niveau national qu'européen :

Il s'agit en premier lieu de favoriser une meilleure adéquation, sur le marché de l'emploi, de l'offre et de la demande de travail qualifié. La concentration des investissements et l'élargissement du nombre de ceux qui en bénéficient permettront la modernisation des équipements, la diffusion des innovations techniques et technologiques, l'amélioration des qualifications pour l'ensemble des formations. De même, la localisation des formations au coeur du tissu d'activités auxquelles elles préparent permettra-t-elle une meilleure adaptation aux besoins des entreprises.

Il s'agit en second lieu de rendre plus efficace le financement public des mesures d'accompagnement au développement économique, par l'organisation rationnelle dans l'espace et dans le temps des formations et des investissements y afférant.

Il s'agit enfin de réduire les disparités interrégionales en veillant, d'une part, à valoriser les bassins d'activités et à conforter les tissus économiques locaux, en favorisant, d'autre part, la circulation entre les départements par la mise en place de structures d'accueil pour chaque "pôle de compétence".

#### 5. PARTICIPATION DES FEMMES AU DEVELOPPEMENT

Au vu du constat sur la place des femmes dans l'économie régionale, il paraît nécessaire :

- a) <u>De renforcer les infrastructures existantes pour améliorer la formation des femmes et leur emploi</u> en augmentant les interventions visant à favoriser l'accès des femmes aux formations qualifiantes dans les nouvelles technologies, en se dotant d'outils de mesure et d'observation qui repèrent les inadéquations entre l'activité féminine et le marché du travail, et qui puissent proposer de meilleures orientations pour le futur.
- b) De développer des initiatives spécifiques aux femmes pour améliorer l'articulation des vies familiale et professionnelle et aboutir à une conciliation positive, sachant que les nouvelles données de notre société prévoient que la plupart des mères de famille, isolées ou pas, seront concernées par cet axe de travail.

#### 6. DEVELOPPEMENT DES POLES STRUCTURANTS

De par la constitution de son réseau urbain, la région Poitou-Charentes est caractérisée par la multipolarité. Ceci conduit naturellement chacune des villes à orienter ses politiques sur des axes porteurs de développement, constituant ainsi des pôles structurants régionaux. Citons: l'Université, le Parc du Futuroscope, la Maison des sciences et techniques à Poitiers, le Centre national de la bande dessinée et de l'image et les activités liées à l'image à Angoulême, les matériaux composites, le développement des industries nautiques, du tourisme et de l'audiovisuel à La Rochelle, le mutualisme et les industries dérivées de l'utilisation du câble à Niort, le commerce du bétail, la communication, le tourisme intégré à Parthenay, le cognac, l'ostréiculture à Marennes, et la rénovation de la manufacture à Châtellerault, etc.

#### 7. DEVELOPPEMENT CULTUREL

#### 7.1. <u>Développement du patrimoine architectural</u>

Six axes sont retenus:

- la recherche,
- la documentation,
- la protection,

- la conservation, mise en valeur, réutilisation,

- la sensibilisation et l'information des opérations fondamentales.

#### 7.2. Autres secteurs d'intervention

- Le livre.
- La musique.
- Les zones défavorisées.

#### 8. AMELIORATION DES COMMUNICATIONS PHYSIQUES

#### 8.1. Liaisons routières

Les objectifs sont les suivants :

- poursuite de la rénovation de la RN 10,
- modernisation des axes transversaux,

- création d'un axe supplémentaire nord-sud reliant Nantes, la Vendée, le Niortais, desservant La Rochelle et se dirigeant sur Bordeaux.

#### 8.2. Liaisons ferroviaires

L'objectif est l'électrification de la voie Poitiers-La Rochelle.

#### 8.3. Aménagement des ports

#### 8.3.1. Port de la Rochelle-Pallice

Un programme d'équipement en quatre phases, destiné à permettre de faire face au développement du trafic jusqu'au début du siècle prochain, a été élaboré au début des années 80.

La première phase consistait à réaliser un nouveau quai et des terre-pleins au sud des installations portuaires existantes, à Chef-de-Baie. Ce premier quai ("Chef de Baie") a été mis en service en août 1983. D'une longueur de 180 mètres, il permet d'accueillir des navires de 14 mètres de tirant d'eau et 80 000 tonnes de port en lourd. Un terre-plein de 9 hectares a été construit par remblai en arrière du quai.

La deuxième phase comprend deux opérations :

- l'allongement et l'aménagement du quai céréalier Modéré Lombard, opération destinée à faire face à l'accroissement très important, du trafic exporté, mais également de la taille moyenne des navires. Ce nouveau quai céréalier est en cours de réalisation et sa mise en service est prévue pour fin 1987,

- la construction à Chef-de-Baie d'un deuxième quai offrant 14 mètres de tirant d'eau et destiné aux marchandises générales (c'est-àdire à celle qui, au contraire des céréales ou du pétrole, n'utilisent pas un quai spécialisé).

#### 8.3.2. Le port de pêche de la Rochelle

Toutes les expertises menées à La Rochelle ont souligné une condition sine qua non pour la survie de la pêche : moderniser les services offerts par la Halle à Marée, qui ne sont actuellement satisfaisants à aucun niveau (débarquement, tri ou vente) et posent des problèmes sanitaires (rupture de la chaîne de froid), d'organisation du travail (systèmes de manutention, aménagement des installations des mareyeurs) et économiques (système de fixation des prix peu fiable).

L'objectif de l'opération présentée ici est d'assurer le maintien des 1 500 emplois liés à la pêche et au mareyage rochelais en donnant aux utilisateurs de la Halle à Marée le niveau de service qu'ils exigent, faute de quoi ils ne se maintiendraient pas dans ce port.

#### 8.3.3. Ports de commerce de Rochefort et Tonnay-Charente

Les travaux à engager ont pour objectifs de rénover et d'adapter les installations afin de leur permettre de traiter dans de bonnes conditions les trafics actuels, tout en ménageant la possibilité de répondre dans de brefs délais et dans les meilleures conditions aux trafics potentiels.

Ces travaux comprennent des aménagements de terre-pleins, la réfection des estacades, et la réhabilitation des friches industrielles.

#### 8.3.4. Les ports de plaisance

L'objectif est de mettre fin à la dégradation de la situation des ports de plaisance en favorisant la construction de ports.

#### 8.3.5. Bassin ostréicole de Marennes-Oléron

L'objectif est de réaliser un port relais et un désensablement de la zone.

#### 8.4. La desserte aéroportuaire

Il s'agit d'engager des travaux de réfection des équipements des six aéroports de la région.

#### 9. PROTECTION DES MILIEUX NATURELS

#### 9.1.Politique de l'eau

- 9.1.1. Des politiques globales d'aménagement et de mise en valeur des principaux bassins hydrauliques des vallées et des marais
- L'aménagement de la Seudre, la Charente et ses affluents : ces deux fleuves constituant un support essentiel aux activités économiques dont les secteurs d'activité sont très imbriqués.

- La mise en valeur de la Sèvre Nantaise, suite à un travail de réflexion très approfondi mené par l'ensemble des collextivityés terri-

toriales du bassin hydraulique.

- Le Marais Poitevin, la Sèvre Niortaise, et les marais à l'Ouest de la région. Ce vaste ensemble présente des problèmes complexes de maîtrise hydraulique, et fait l'objet d'enjeux économiques à harmoniser (agriculture, tourisme, conchyliculture, mutiliculture). Il recherche

une dynamique de mise en valeur et de protection.

- La Vienne et ses affluents qui, arrosant l'est du Poitou, traversent une urbanisation importante, font l'objet d'opérations de grande ampleur (centrale nucléaire de Civaux), et restent un enjeu touristique de qualité.

9.1.2. La maîtrise de l'eau

La mise au point d'une politique de l'eau demande une stratégie précise en matière de ressources en eau.

L'utilisation optimale du potentiel hydraulique nécessite la création d'importants barrages-réservoirs stockant les écoulements d'hiver et de printemps; et la réalisation de retenues collinaires de quelques milliers de m3 pour l'irrigation des exploitations agricoles. La gestion des ressources souterraines est par ailleurs complexe, celles-ci n'é-tant pas présentes partout en quantité suffisante, et les nappes étant très hétérogènes du fait de la grande diversité du sous-sol de la région. Enfin, chaque utilisateur (agriculture, conchyliculture, villes, industries, activités de loisirs) a ses besoins propres.

#### 9.1.3. Des politiques spécifiques d'aménagement des milieux naturels

- Travaux d'aménagement des rivières destinés à la protection contre les inondations, et modernisation des dispositifs d'annonce des crues.

- Aménagements hydrauliques de base facilitant la pratique du tourisme fluvial; la restauration des milieux aquatiques favorisant une pêche de qualité en eau douce.

- Politiques de qualité des eaux, et de préservation des cadres de vie pour le développement du thermalisme et de la thalassothérapie.

#### 9.2. <u>Le développement des IAA et des zones rurales</u>

#### 9.2.1. L'agro-alimentaire

Les orientations ont été définies par les responsables socio-professionnels, les élus et le ministère de l'Agriculture pour la durée du IXe plan.

Dans le secteur des boissons et alcools : l'objectif principal est de diversifier les fabrications (déséquilibre structurel existant entre potentiel de production et débouchés). Les produits nouveaux à développer sont le pineau des Charentes, les vins blancs de qualités, les vins de pays et les jus de raisin.

<u>Dans le secteur laitier</u> : l'objectif principal est de restructurer les entreprises coopératives (les transformer en unités économiques importantes constituant des interlocuteurs valables face à une distribution très concentrée). Un second objectif est de développer les fabrications caprines.

Dans le secteur de la viande : est recherché le développement des activités de découpe des carcasses et de transformation.

<u>Dans le secteur des céréales et des oléagineux</u> : la région Poitou-Charentes produit essentiellement des matières premières expédiées en l'état. Est affirmée la volonté d'élaborer des produits nouveaux à base de céréales.

### 9.2.2. Reconversion des zones rurales fragiles

La revitalisation économique des zones rurales défavorisées est une priorité. Un programme spécifique pour vaincre les difficultés économiques des pays de l'arc est de la région est envisagé.

#### 9.3. Les activités maritimes

Deux grands axes de développement des activités maritimes peuvent être retenus, afin de créer des emplois dans le département :

- la pêche artisanale au large avec des navires de 16 à 25 mètres et toute la chaîne de traitement aval,

- l'aquaculture nouvelle sur les propriétés privées alimen-

tées en eau de mer, ou les méthodes de conchyliculture nouvelles sur le domaine public maritime.

#### 9.4. Valorisation des gisements naturels

#### 9.4.1. Ressources en matériaux et minéraux industriels

Dans l'est de la région, et plus généralement sur les socles anciens, des gisements de :

- granites noirs,
- argiles nobles,
- produits siliceux spéciaux,
- roches riches en magnésium,
- sables de concassage de roches éruptives,
- substances minérales rares,

sont à valoriser.

#### 9.4.2. Ressources en eaux thermales et minérales

L'objectif est de valoriser au maximum des ressources potentielles existant dans le sous-sol régional, susceptibles de générer un développement aussi bien dans la filière embouteillage que thermalisme nouvelle formule.

#### 9.4.3. Météorologie au service du local

La mise en place d'un véritable réseau d'observation météorologique, c'est-à-dire d'un réseau à mailles très fines d'observation climatique et d'enregistrement des données et de leur traitement en un lieu central, peut être d'une importance économique considérable.

#### 10. REVITALISATION DES ZONES FRAGILES

Les élus des cantons de l'est de la région se sont associés et ont élaboré des chartes intercommunales pour placer les cantons en situation de redéveloppement. Ces chartes intercommunales privilégient trois objectifs :

- la réduction des handicaps naturels, sélection des sols et des productions, maîtrise de l'eau, exploitation des ressources naturelles,
- la valorisation des terres non cultivées, boisement en grandes surfaces, exploitables mécaniquement, mise en exploitation et en valeur des ressources hydrauliques et hydrothérapeutiques, des potentialités synergétiques et des minerais à usage industriel,
- le développement des activités non agricoles, de la formation, la mise en oeuvre d'un programme culture-loisir-tourisme, la mise en

place de services publics ou privés, le soutien à la création et au développement de l'emploi et à la transformation du tissu productif.

Elles prennent en compte le projet de création d'une centrale nucléaire à Civaux dont on attend des effets induits sur l'emploi de proximité. Pour le développement de ces emplois, une mission permanente a été mise en place qui recherche avec les acteurs locaux (élus, associations, groupements d'entreprises et d'artisans) les formes les plus efficaces de la création et du développement des activités autour de la centrale.

#### III - LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

#### 1. PROMOTION DE L'EMPLOI

#### Création d'un observatoire du travail féminin

Il importe que soit constitué un observatoire du travail féminin comprenant un département conseil ayant une mission d'information, d'orientation, de soutien à la création d'activités. Le recrutement et la formation de ces "agents de développement" devraient être financés dans sa phase de démarrage et d'étude avec le concours du FEDER et de la région. Cet observatoire aurait en charge également d'être un partenaire économique qui fasse mieux prendre en compte, par les chefs d'entreprises, les élus locaux, les aspects spécifiques du travail des femmes, dans un souci de meilleure utilisation du potentiel d'activité féminine.

#### 2. FORMATION DE BASE

#### 2.1. Nouvelles structures de formation

#### 2.1.1. L'institut de formation technologique supérieure

La filière de formation technologique, de niveau supérieur, qui serait mise en place à l'IFTS, s'articulerait autour d'un tronc commun de formation fondamentale. Ce tronc commun serait l'informatique industrielle, système indispensable aux entreprises pour accroître la productivité et la flexibilité de la production, s'adapter à des contextes particuliers.

A partir de l'informatique industrielle se développeraient des modules de formations périphériques, soit en fonction des secteurs industriels développés, soit en fonction de la matière d'oeuvre traitée.

Cette formation parachèverait la constitution d'un ensemble cohérent de formations autour des métiers liés à la façade maritime : carrosserie, maintenance des moteurs et en prévision baccalauréat professionnel de maintenance nautique et maritime.

A terme, cet ensemble intégrerait divers niveaux de formation.

#### 2.1.2. Le centre permanent de l'Education nationale à La Rochelle

Pour les filières tourisme-hôtellerie, tertiaire-commerce-vente, ce centre fonctionnerait en étroite liaison avec les nouvelles formations du baccalauréat professionnel vente-représentation (section ouverte au lycée professionnel de Royan à la rentrée 1986 et section prévue par la chambre de commerce et d'industrie de la Charente-Maritime à la rentrée 1987).

#### 2.1.3. Le nouveau lycée professionnel industriel de Rochefort

Après discussion avec les entreprises locales et les élus, les formations du nouveau lycée professionnel industriel de Rochefort seraient les suivantes :

Maintenance des systèmes automatisés, section préparant au baccalauréat professionnel.

Matériaux composites, sections de BEP et baccalauréat professionnel. Ces formations seraient étendues aux matières plastiques (injection plastique en plein développement à Rochefort).

Création d'une mention complémentaire "outilleur en moules".

Modernisation des formations actuelles (chaudronnerie orientée sur la tuyauterie industrielle, création d'une mention complémentaire "métaux non ferreux", menuiserie orientée vers complément bois - matériaux composites; développement du BEP usineur, création d'un baccalauréat professionnel productique).

Amorce d'une formation de cycle long en liaison avec le lycée Merleau Ponty (TSA + productique). Il convient en effet de remarquer que l'agglomération de Rochefort (50 000 habitants) ne compte aucune formation technologique de cycle long.

# 2.1.4. Création d'un établissement de formation aux métiers de la mer et aux cultures marines

Le conseil régional, dans sa séance du 23 juin 1986, a souhaité qu'une étude plus approfondie permette de préciser les moyens à mettre en oeuvre pour une formation performante et adaptée aux évolutions des métiers de la mer et de la conchyliculture. Cette étude devra être menée en étroite concertation entre les socioprofessionnels et les différents ministères concernés.

Dans un premier temps seront ouvertes, à la rentrée 1987, dans l'un des collèges du bassin de la Seudre (Marennes, La Tremblade, ou collège de l'île d'Oleron), des classes de quatrième et troisième technologiques.

Ces classes sont destinées à constituer un tronc commun pour la préparation aux CAP et BEP aquacole d'une part, ou CAP pêche d'autre

part.

A terme, devra être créée (avec un statut qui reste à déterminer) une structure d'accueil adaptée à une formation professionnelle cohérente et qualifiée : l'objectif de toutes ces formations serait d'inculquer aux élèves, plutôt qu'une spécialisation, des armatures de raisonnement technologique facilitant par la suite leur adaptation aux innovations.

#### 2.1.5. Le Lycée du Futur

a) Objectifs de politique sectorielle et modalités de cette contribution.

Le projet s'inscrit dans les objectifs poursuivis par la Communauté européenne et en particulier ceux visant le développement de la communication et de l'innovation. Il s'inscrira dans le futur pôle technologique et industriel de Jaunay-Clan. Il contribuera à assurer à ce pôle une double cohérence, d'une part en assurant la formation initiale et continue des techniciens et des cadres dont a besoin la région Poitou-Charentes, et d'autre part en garantissant la nécessaire relation entre la recherche universitaire et la production. Cette double cohérence est un impératif nécessaire et préalable à la réalisation des objectifs retenus par la région en matière de politique industrielle régionale, notamment en ce qui concerne le développement des industries de la communication et de l'image.

b) Effets sur les performances économiques de la région.
Le développement d'industries de la communication et de l'image et des services associés nécessaires présuppose l'existence d'une structure de formation initiale et continue garante :

- de la qualité des techniciens formés à un moment donné,

- de l'adaptation de ces formations aux évolutions technologiques et aux marchés,

- de couvrir de larges domaines de compétences nécessaires.
- c) Bénéficiaires

- élèves du second cycle du département et de la région,

- étudiants et techniciens supérieurs : recrutement interré-

gional,

- auditeurs et stagiaires de la formation continue pour les besoins des entreprises et des sociétés de services,

- personnels de l'Education nationale en formation permanente (participation au Programme académique des formations, mise en place d'universités d'été).

#### 2.2. Renforcement de la qualification féminine

Il semble essentiel que soient renforcés :

- l'accès des femmes à des formations conduisant à des métiers qualifiés et dans des secteurs diversifiés, y compris le secteur agricole;

- la formation des femmes provisoirement inactives en vue d'une réinsertion professionnelle facilitée et plus utilisable au niveau de l'économie régionale.
- le maintien de l'emploi en améliorant la qualification des femmes dans les secteurs industriels où la main-d'oeuvre sous-qualifiée est menacée.

#### 3. ADAPTATION DES FILIERES DE FORMATION

#### 3.1. Développement des pôles de compétence

#### 3.1.1. Dans l'agro-alimentaire

Modernisation du secteur (diffusion technologique, restructuration de l'offre, renforcement des marchés) par la formation.

Développement des filières régionales (viande, vins et alcools, oléagineux-protéagineux, lait et produits laitiers, petits animaux, fruits, légumes...).

Soutien à l'emploi en zone rurale.

Augmentation générale du niveau de qualification.

Intégration des qualifications non exclusivement agro-alimen-

taire (électro-techniciens, caristes...).

Développement de qualifications nouvelles (nouveaux produits, biotechnologies, gestion, création d'entreprises, commercialisation...).

#### 3.1.2. Dans le bâtiment

- Adaptation à la fabrication et à l'utilisation de nouveaux produits (nouveaux matériaux et procédés, informatique de conception, de dessin, réhabilitation, maîtrise de l'énergie...).
- Adaptation aux méthodes de gestion (organisation, gestion, direction de chantier, notions commerciales, création ou reprise d'entreprise).
- Polyvalence des qualifications dans une même famille de métiers.

#### 3.1.3. Dans l'image et la communication

- Sensibilisation et initiation tous publics.

- Formation de spécialistes niveau IV et plus pour la création d'outils, l'entretien/maintenance, la transmission.

#### Modalités de formation :

- enseignements modulaires au sein des autres formations,
- spécialisation (publicité, vidéodisque, etc.).

#### 3.1.4. Dans l'informatique et l'électronique

- Augmentation des qualifications de personnels en place et élévation du niveau de formation initiale en électronique,

- Diffusion, par enseignements modulaires, à tous niveaux pour toutes formations, de l'informatique et formations qualifiantes de niveau A (bac).

#### 3.1.5. Dans la filière bois

- Spécialisations (emballage, papier-carton, automatisme...) - Polyvalence (commercial, gestion, chauffage, économies d'énergie...).

Modalités de formation :

- formation initiale et alternée pour les métiers du bois dans le bâtiment,

- formation continue (automatiqme, gestion de l'entreprise, commercialisation).

#### 3.1.6. Dans les métiers de la mer

#### a) Actions générales

- Augmentation générale du niveau des qualifications (en 1985, 6 élèves seulement ont obtenu le brevet d'études professionnelles maritimes et conchylicoles, pas de formation de niveau IV et plus).

- Adaptation des qualifications à la diversification souhai-

tée des productions.

- Accent mis sur la finalité économique des qualifications plutôt que sur leur conformité aux réglementations des ministères, lesquelles devront être adaptées par négociation.

Modalités de formation :

mise en place d'une filière "métiers de la mer" allant de la formation initiale à la formation continue. Exemple : tronc commun 4e et 3e technologie "métiers de la mer" dans les établissements scolaires, préparation aux diplômes professionnels de cycle court ou long et formation continue dans un centre spécialisé.

#### b) Action spécifique pour la conchyliculture

La formation aux métiers de la mer se fait actuellement à l'école maritime et aquacole de La Rochelle pour tous les futurs pêcheurs et conchyliculteurs du département. Cette école, orientée d'abord vers la formation des pêcheurs et conchyliculteurs du département, a ouvert une formation conchylicole, mais les parents du sud du département éprouvent certaines difficultés à y envoyer leurs enfants. Complexité de transports et absence d'internat pour les filles sont, d'une manière générale, les obstacles actuels.

<u>Intérêt</u>: la nécessité d'une formation complète aux métiers

de la conchyliculture pour tous les niveaux se fait sentir (et se traduit même par une obligation pour l'accès au domaine public maritime). Les conchyliculteurs du nord du département demandent le maintien de l'école de La Rochelle, ceux du sud souhaitent l'ouverture d'une école à La Tremblade. Ces demandes sont justifiées étant donné le nombre potentiel d'élèves dans ces deux secteurs.

<u>Incidences</u>: le résultat le plus important serait la formation annuelle d'une centaine d'adolescents en formation initiale sur deux ans, et d'une centaine d'adultes en formation continue par courtes période étalées sur quelques mois.

## 3.1.7. Dans les micro-techniques

- Conception ou modification de produits, d'équipement, d'outillage (bureau d'études...).

- Fabrication de prototypes (laboratoires d'essai...).

- Contrôle de la conformité des produits finis (átelier de production...).

- Maintenance (ateliers d'entretien et de réparation...).

## Modalités de formation :

- formations de techniciens supérieurs.

# 3.1.8. Dans la productique, l'automatisme, la robotique

- Préparation aux nouvelles fonctions de l'entreprise et requalification des personnels employés (exemple des agents d'encadrement qu'il faut former à la gestion de la production assistée par ordinateur).

#### Modalités de formation :

- formation initiale aux nouveaux métiers, formation continue aux nouvelles fonctions,
  - augmentation générale des qualifications.

### 3.1.9. Dans les techniques commerciales

- Augmentation du nombre de qualifiés.
- Adaptation aux nouvelles techniques commerciale.
- Ouverture sur l'étranger.

# Modalités de formation :

- niveaux élevés (IV et plus).
- orientation vers les environnements économiques particulier (ex. : négoce international des vins et alcools).

#### 3.1.10. Dans le tourisme, la culture et les sports

- Valoriser les qualifications (promotion, polyvalence).
- Favoriser les qualifications nouvelles permettant de développer de nouveaux produits touristiques.
  - Sensibiliser les employeurs publics et parapublics et les

responsables du développement local.

## Modalités de formation :

- polyvalence,

- nouveaux produits, nouvelles techniques.

## 3.2. Formation des adultes

La modernisation du dispositif de formation des adultes est une nécessité face à la crise de l'emploi. Ce dispositif doit donc être réexaminé au regard de sa double finalité : la préparation à l'emploi et l'adaptation de l'appareil de formation aux évolutions d'une économie dominée par la compétition internationale.

La nécessité de modernisation du dispositif conduit à substituer notamment à l'organisation actuelle une pédagogie évolutive de type modulaire, fondée sur la recherche d'une meilleure adéquation formation/ emploi, un relèvement des niveaux, l'élimination des files d'attente et la diminution du temps de réponses à l'offre d'emploi, elle-même tributaire d'un appareil productif en pleine mutation technologique.

Ce type d'organisation intégrant dans le même processus préparation, formation, perfectionnement et évaluation-suivi prendra appui sur un réseau de "complexes régionaux" dont la caractéristique sera de s'ouvrir à la demande sur des filières nouvelles correspondant à l'évolution économique et sociale de la région.

De plus, un certain équilibre géographique est à rechercher pour l'implantation de ces complexes de formation des adultes sur le territoire régional, en complémentarité avec les pôles de formations décrits ci-avant.

Les spécialistes de la formation des adultes ont compris la nécessité de cette démarche et la plupart d'entre eux, comme l'Etat, la région, les chambres consulaires, l'association professionnelle des adultes, etc. contribuent largement à l'évolution des objectifs et à la mise en place d'un dispositif rénové.

Le développement d'une pédagogie individualisée de par la diversité des demandes révèle de forts besoins en matériel pédagogique (outils innovants), tant du point de vue de l'utilisation de l'existant que de l'élaboration d'outils spécifiques.

#### 4. CENTRES ET RESEAUX DE TRANSFERT

## 4.1. Centre de transfert dans le secteur sports-loisirs

La région Poitou-Charentes, dans le cadre de son développement économique, s'est engagée dans la promotion des industries des sports et des loisirs.

C'est pourquoi il est prévu de promouvoir toute action favorisant le développement de ces activités sports-loisirs dans la région et particulièrement dans le domaine du tourisme sportif par la création d'un centre de recherche, d'innovation et de transfert de technologie (CRITT), qui permettra de :

- aider les entreprises les plus dynamiques, en recherche de diversification, à exploiter au mieux les nombreuses possibilités offertes dans le domaine sport et loisir,

- accentuer le transfert de technologie des grandes entreprises vers les petites et moyennes industries,

- renforcer l'assistance aux entreprises innovantes et améliorer la faisabilité technique de leurs produits,

- soulager les laboratoires de recherche travaillant dans ce domaine en intervenant par la création d'un service d'essais et de tests du produit sportif,

- créer un réseau d'information scientifique, technique et économique,

- favoriser, enfin, la création d'entreprises du secteur sports-loisirs dans la région.

Le centre s'appuiera sur les compétences scientifiques et techniques des organismes de recherche suivants :

- le laboratoire de métallurgie physique de Poitiers,

- l'institut national de recherche agronomique de Lusignan.

#### 4.2. Productique

Il s'agit de soutenir des opérations pilotes productiques afin d'encourager les industriels de la région à se lancer dans ce type de modernisation. Il importe que le caractère exemplaire de ces opérations soit valorisé par :

- une information des industriels susceptibles d'utiliser des outils ou des techniques similaires,

- un recensement des outils performants et la création d'un réseau productique,

- la mise en place d'investissements lourds gérés en commun au sein du réseau.

## 4.3. Développement de la recherche et de la technologie

# 4.3.1. Consolidation des pôles existants

- Matériaux.
- Mécanique et énergétique.
- Aquaculture et conchyliculture.
- Recherche agronomique.

# 4.3.2. Création de nouveaux pôles interdisciplinaires

Environnement industriel : plusieurs laboratoires constituent un pôle d'excellence en matière de combustion, d'incendies et d'explosions et se sont spécialisées sur les problèmes d'environnement industriel. Il s'agit de conforter ces orientations dont les finalités; la sécurité industrielle et civile intéressent de nombreux partenaires (industries, protection civile, environnement).

<u>Nuisances industrielles et traitement des eaux</u> : un pôle très en prise sur la demande industrielle (industrie chimique notamment).

Economie et organisation du travail et de la production : groupement interdisciplinaire d'équipes travaillant sur les problèmes de psychologie et d'ergonomie, d'organisation et de gestion de la production ou sur le développement de l'automatisation et les processus d'innovation dans les PME.

<u>Technologie de communication</u>: plusieurs projets technologiques régionaux sur la communication sont en cours de réalisation. En amont de ces activités, l'accueil d'équipes fondamentalistes et l'appel à des compétences juridiques et économiques sont indispensables.

<u>Biotechnologies appliquées à l'agro-alimentaire et à la santé</u>: plusieurs jeunes équipes existantes et de bon niveau pourraient constituer un pôle tourné vers l'application des biotechnologies à l'agro-alimentaire et à la santé. Des soutiens complémentaires à l'équipement et le renforcement en chercheurs sont à envisager.

# 4.3.3. Renforcement ou développement des actions déjà engagées en matière de transfert technologique

# a) Pôle technologique régional

Consolidation des centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie (CRITT) ou des structures de transfert existant :

- aéronautique et thermique,
- chimie,
- industries du sport.
- centre de recherche en architecture et industries nautiques (CRAIN).

Organisation d'une structure de gestion et de communication, création du pôle nouvelles composantes à caractère industriel :

- conception et fabrication assistée par ordinateur (CFAO),
- matériaux nouveaux à La Rochelle,
- séchage du bois,agro-alimentaire,
- développement d'une composante "gestion et organisation des entreprises",
- développement d'un institut régional industriel porteur de projets industriels.
- b) Localisation des actions du pôle dans des bassins d'emploi ayant des caractéristiques ou des besoins spécifiques
  - La Rochelle : matériaux nouveaux.
  - Angoulême : électronique, électromécanique.
  - Niort : économie sociale.
- c) <u>Création d'un observatoire technologique régional des entreprises</u> (en particulier pour leur insertion dans les programmes européens et internationaux).
- d) <u>Soutien à la constitution de sociétés de commerce international</u> spécialisées dans le transfert de technologie.
- e) <u>Consolidation du centre de recherches et d'études pour les aides techniques et l'industrialisation à Partenay</u> (extension d'activités pour personnes handicapées) et soutien à la mise en place d'une exposition (démonstration information sur les moyens auxiliaires).
- 4.3.4. Actions en faveur de la culture scientifique, technique, industrielle et économique (voir également ci-dessous action 7.5.5.)
- Soutien à la création du Futuroscope et au développement de ses activités et, en particulier, à l'institut international de l'innovation.
- Soutien aux centres de culture scientifique et technique régionaux (maison des sciences et techniques, Centre national de la bande dessinée et de l'image, ruralies, centre de rencontre de la mer) et actions favorisant leur mise en réseau.
- Soutien à des programmes coordonnés entre le réseau régional des centres, le réseau national et les pôles culturels régionaux (université, Futuroscope).
- Soutien à la valorisation des recherches en sciences humaines (patrimoine, civilisation médiévale, archéologie).
- 4.4. <u>Recherches en météorologie : installation d'un réseau de stations météorologiques automatiques sur l'ensemble de la région</u>

Le projet RESAPAC d'installation en Poitou-Charentes d'une cinquantaine de stations météorologiques automatiques (une dizaine de ré-

gions en France s'équipent actuellement de réseaux semblables), couvrant l'ensemble de la région, permettra de développer :

- une connaissance climatique précise à l'échelle du microclimat (qui est le niveau de connaissance dont a besoin un utilisateur local),

- une prévision météorologique précise et localisée.

Les utilisateurs du réseau seront nombreux et variés : agriculteurs, protection civile, professions soumises aux intempéries. Le réseau aidera, à la fois, la prise de décision quotidienne et les choix à moyen terme.

## 4.5. Développement de la culture scientifique et technique

La maison des sciences et techniques (MST) assurera des fonctions diversifiées et résolument novatrices :

- information scientifique et technique,observatoire des nouvelles technologies,
- sensibilisation, expérimentation et recherche,
- dialogue arts sciences.

Les objectifs sont les suivants :

- décentraliser l'information et l'animation scientifique,
- être "un point où savoir où est la connaissance", informer sur qui fait quoi, et qui rencontrer,
  - fournir une information qui soit un moyen de formation,
  - offrir un lieu d'accueil, d'activités, d'expérimentations,
  - favoriser le développement économique,
  - favoriser le dialogue Art Sciences.

La structure de fonctionnement s'articule autour de la boutique des sciences, qui permet de savoir où est la connaissance scientifique et technique, par la recherche d'informations, la consultation d'ouvrages, d'articles de presse, de bases de données et par la réalisation de dossiers plus complets.

Quatre centres régionaux constitueront la structure de la maison des sciences et techniques : arts et sciences, énergies, environnement, informatique; un effort important étant en outre dirigé vers la communication.

#### 5. TECHNOPOLES

Il existe deux technopôles en cours de constitution. Le parc du Futur à Jaunay-Clan. Le Centre national de la bande dessinée et de l'image à Angoulême, et dans une étape de développement moins avancée, de taille plus modeste, mais porteuse d'avenir, d'autres technopôles comme le Centre de recherche en architectures et industries nautiques à La Rochelle, et la maison des sciences et techniques de Poitiers par exemple.

## 5.1. <u>Le parc du Futuroscope</u>

Le parc du Futuroscope répond à un double objectif :

- sensibiliser le grand public aux mutations que va connaître notre société, qui sont liées à l'évolution très rapide des techniques,
- favoriser une synergie entre une zone de pavillons à thèmes, une zone de formation et une aire d'activités technologiques sur laquelle viendront s'implanter les entreprises les plus performantes dans les domaines des technologies nouvelles.

Le Futuroscope, qui s'étendra sur un site de 100 hectares, est situé en bordure de l'autoroute A 10 et de la route nationale 10, entre Poitiers et Châtellerault.

#### Trois zones ont été définies :

## 5.1.1. La zone des pavillons

Le Futuroscope, lieu d'accueil et de présentation de l'ensemble du site :

- le Kinemax où sera présenté le monde l'image,

- le pavillon de la communication qui permettra aux visiteurs de découvrir de façon attractive et pédagogique les enjeux de la communication dans le monde.

Il offrira aussi à la région un outil de développement axé sur les possibilités offertes aux entreprises en matière de communication.

S'ajoute enfin une fonction essentielle de centre nerveux du système de communication de l'ensemble du parc, gérant le flux de vidéocommunications et d'informations qui s'y développera :

- le pavillon du temps : l'objectif de ce pavillon sera de montrer ce que l'on peut faire en une seconde, comment exploiter ce temps et l'aménager afin de générer de nouvelles richesses,

- le pavillon de la santé : ce pavillon présentera les pro-

grès technologiques qui vont bouleverser le domaine de la santé,

- le pavillon de l'agriculture regroupera tous les aspects traditionnels de ce secteur économique et exposera les technologies de pointe mises en oeuvre en agriculture.

#### 5.1.2. L'aire de formation

L'évolution des techniques va entraîner la disparition d'un certain nombre de métiers traditionnels, d'autres vont naître avec le développement de la communication.

Il faut donc mettre en place les structures de formation adaptées à ces nouveaux métiers.

L'aire de formation accueillera, dès l'automne 1987 :

 un établissement de formation : cet établissement, d'une capacité de 1 000 places sera entièrement câblé,

- l'Institut international de l'innovation : qui aura pour mission de susciter et de promouvoir tant la conception que la mise en oeu-

vre de produits nouveaux,

- la zone d'activités technologiques concluant le cheminement logique suivi dans le parcours intellectuel de la conception du parc. Cette zone qui accueillera non seulement des unités de production mais également des espaces de présentation et d'expositions interactives, aménagés par les partenaires du secteur privé, pourraît être complétée par une vaste zone franche de 1 200 hectares sur laquelle pourraît être implanté le premier téléport français (voir chapitre Communication et images).

# 5.2. <u>Le Centre national de la bande dessinée et de l'image à Angoulême (CNBDI)</u>

#### 5.2.1. La vocation du Centre

<u>Un secteur en pleine croissance</u>

Les métiers de la bande dessinée et, plus généralement ceux de l'illustration narrative, où s'associent l'image et le texte, occupent une place économique et culturelle croissante en France comme à l'étranger.

Au plan régional, il constitue un pôle d'information, d'initiatives, de matériel et de compétences artistiques et techniques, conçu pour dynamiser le développement du secteur économique de l'image en Poitou-Charentes, et particulièrement les opérations de production, de formation et de recherches issues des entreprises privées comme des institutions publiques.

#### 5.2.2. Fonction principales

Pour mener à bien cette tâche, le Centre développe 5 types d'activités complémentaires :

- faire connaître au public le patrimoine : c'est le rôle du

musée-médiathèque,

- aider à l'innovation tant en ce qui concerne la création artistique et le contenu des images, qu'en ce qui concerne les méthodes de leur production : c'est le rôle du laboratoire,

- développer les compétences et les talents : c'est le rôle

du département de formation,

- rassembler, traiter et mettre à la disposition des professionnels et du public l'information mondiale sur les sociétés, les produits, les personnes, notamment dans le domaine de l'infographie : c'est le rôle de l'observatoire international des nouvelles images et des nouveaux médias.

## 5.2.3. Participer au développement régional

Ce principe directeur se concrétise notamment par :

- la priorité apportée au service du public régional,

- une collaboration étroire avec un réseau d'entreprises régionales.

- une politique de production active,

- la valorisation des compétences des entreprises sur les réseaux d'information internationaux.

## 6. POLITIQUES EN FAVEUR DES ENTREPRISES

## 6.1. Actions pour les entreprises

# 6.1.1. Pépinières d'entreprises

Les pépinières d'entreprises qui existent ou se mettent en place à l'initiative des collectivités publiques ont pour mission :

- de mobiliser les partenaires économiques autour des projets de création et de développement d'entreprises afin d'apporter aux créateurs les services nécessaires notamment en formation, expertises,

- d'apporter de nouvelles formes de financement. Dans certains cas, des espaces-relais sont proposés.

L'étendue de l'action publique est plus ou moins importante. Elle peut aller de la mise en place d'un ensemble de moyens d'écoute, de déduction et de réflexion à la prise en charge effective du projet par un réseau national. Tel est le cas des opérations de détection et d'accompagnement de créateurs d'entreprise (ODACE).

#### 6.1.2. Développement du commerce international

- a) <u>Diagnostic export</u>: poursuite de l'action déjà conduite **et qui c**onsiste à faire diagnostiquer les capacités d'exportation (produits structures marchés) d'un nombre limité de PME/PMI en recourant aux prestations d'un cabinet spécialisé.
- b) <u>Représentations permanentes de la région dans certains pays</u>: pour faciliter l'accès des marchés industrialisés et lointains aux PME et pour assurer la promotion, la région créera des représentations permanentes dans ces pays.
- c) <u>Action export</u>: la région a organisé des contacts privilégiés entre les entreprises du Poitou-Charentes et des entreprises du Canada, des USA et du Japon, avec l'aide des services de cabinets spécialisés. Elle finance également les études préalables des entreprises à l'orientation vers l'exportation.

- d) <u>Promotion du secteur agro-alimentaire</u>: la région couvre en partie les coûts de fonctionnement tout en finançant partiellement les opérations de promotion en direction des marchés étrangers.
- e) <u>Reconquête du marché intérieur</u>: les entreprises ou groupements d'entreprises justifiant d'un projet original à l'exportation ou de développement de la production dans un secteur fortement pénétré par la concurrence étrangère doivent être susceptibles de recevoir des concours financiers pour mener à bien leurs projets.
- f) <u>Valorisation de la production et adaptation aux normes étrangères</u>: le Poitou-Charentes dispose d'une large gamme de produits envoyés sur le marché national, communautaire ou étranger.

Pour être vendus sur ces marchés, les produits doivent répondre à des normes collectives ou spécifiques.

Un effort sera fait pour :

- transformer les lieux de fabrication et les moyens de con-

ditionnement pour les adapter aux normes européennes,

- étudier et connaître les conditions dans lesquelles les produits doivent être présentés sur les marchés étrangers pour y être compétitifs avec les autres produits.

#### 6.1.3. Aide au conseil

Afin de favoriser le développement des entreprises, d'améliorer leur environnement économique et technologique, de renforcer leur autonomie et de développer le secteur des services marchands aux entreprises régionales, le Poitou-Charentes entend développer par des encouragements financiers :

les études de marché,

- les études d'organisation visant à la modernisation de l'outil de travail ou à l'amélioration de la productivité,

les études de gestion et de gestion de la qualité,
les études d'évaluation du potentiel de l'entreprise,

- les études de faisabilité portant sur la création de servi-

ces communs,

- les études pour la création d'entreprise.

Et aussi :

- l'engagement des cadres par la prise en charge d'une partie de la masse salariale pendant une durée déterminée,

- les investissements immatériels au sens large, notamment ceux relatifs à l'amélioration de la gestion.

#### 6.1.4. Aide à l'innovation

L'institut international d'innovation constitue le moyen de créer des synergies entre la recherche, les entreprises et le public. Il constituera un phare susceptible d'attirer des compétences internationales au bénéfice des industriels régionaux, autant qu'un lieu de rencon-

tres destiné à ouvrir les petites et moyennes entreprises de Poitou-Charentes aux progrès technologiques accomplis au niveau européen ou international. A proximité d'une zone d'activités technologiques susceptible de s'étendre sur 1 000 hectares, l'institut international d'innovation pourra bénéficier d'un terrain d'expérimentation industrielle tout en faisant profiter de ses travaux les entreprises voisines.

Lieu de rencontres, de recherche, d'enseignement et de conception, l'institut comprend, outre le centre de formation du produit nouveau, trois départements :

<u>Le centre des colloques et séminaires (CCS)</u>: des rencontres internationales entre les innovateurs des milieux universitaires, de la recherche et de l'industrie seront organisées par le centre. Il permettra l'échange d'informations au niveau international et la diffusion des résultats dans un cadre adapté.

Le centre de recherche en innovation (CRI): il accueillera des chercheurs, industriels ou universitaires travaillant sur des problèmes d'innovation. Des équipes pourront être détachées sur le site par les entreprises régionales ou extrarégionales pour effectuer des recherches ponctuelles.

<u>Le centre de la nouvelle entreprise (CNE)</u>: il aura vocation à accueillir, conseiller et soutenir les futurs créateurs d'entreprises en mettant à leur disposition non seulement des moyens matériels, mais aussi les dernières connaissances en matière d'innovation, et en favorisant les contacts avec les futurs partenaires.

Enfin, pour assurer une étroite symbiose entre l'institut international d'innovation et les entreprises innovantes, un "club" rassemblant les plus performantes d'entre elles au niveau européen sera constitué et aura son lieu de rencontres dans les locaux de l'III.

Les formations auront pour objet de sensibiliser les cadres aux techniques de l'innovation et de faciliter leur introduction dans le monde industriel. Par ailleurs, les formateurs pourront acquérir au centre les techniques et les connaissances nécessaires à cette diffusion de l'innovation pour en assurer ensuite le rayonnement dans l'ensemble de la région, et en particulier auprès des cadres des PMI/PME.

# 6.1.5. Banques de données sur les producteurs et les sites d'activité

L'objectif est d'élaborer le panel de l'offre de fabrication en informatisant, aux normes européennes, l'ensemble des entreprises et des artisans, et en présentant les principales caractéristiques de chacun d'eux.

Parallèlement à l'élaboration de cette offre, un second fichier permettra de connaître les composantes des zones d'activités de la région : le nombre, la raison sociale et les dominantes de fabrication des établissements, les liaisons avec les réseaux de communication et télécommunications, l'offre en terrains disponibles, etc.

Plusieurs régions d'Europe constituent actuellement des fichiers identiques. Le Poitou-Charentes entend être en mesure d'échanger avec elles les informations et les offres et de participer ainsi à la création du réseau européen qui se met en place actuellement.

#### 6.1.6. Observatoires urbains

Les collectivités publiques investissent chaque année des crédits importants pour soutenir et développer les activités et favoriser la création de nouvelles entreprises et de nouveaux services, sans disposer par ailleurs de moyens efficaces pour mesurer la nature réelle des besoins et l'impact des mesures prises.

La création d'observatoires urbains a pour objectifs :

- de rechercher les créneaux nouveaux, les mutations et les complémentarités industrielles et tertiaires,

- de suivre les effets économiques et sociaux des mesures prises en faveur de l'emploi et des entreprises,

- de proposer les adaptations utiles à apporter à ces mesures, ou la mise en oeuvre de nouvelles mesures plus efficaces.

6.1.7. Réutilisation des équipements industriels, commerciaux, portuai es ou aéroportuaires

L'utilisation ou la réutilisation d'espaces ou de bâtiments disponibles dans le tissu urbain ou périurbain favorise la revitalisation de ce tissu. Elle limite par ailleurs la création ou l'extension de zones d'activités qui impliquent l'extension des réseaux et transports vers des territoires de plus en plus lointains des centres des villes. Deux types d'action sont proposées :

- la création de bourses de locaux pour gérer l'offre et la demande des équipements disponibles, ce qui entraîne la création, la maintenance de fichiers et la mise en place d'une structure de gestion,

- la récupération et l'aménagement des friches industrielles, portuaires ou aéroportuaires et leur réutilisation à des fins compatibles avec la demande locale ou extérieure.

## 7. SECTEURS DE POLITIQUE ECONOMIQUE

#### 7. Pêche et aquaculture

<u>le</u>

## 7.1.1. Commercialisation des produits de la pêche

## a) Nouvelle halle à marée du port de pêche de La Rochelle.

Cette action de modernisation est une condition de survie de la pêche rochelaise et de son expansion ultérieure. Il est nécessaire d'améliorer les systèmes de débarquement, de vente, de conservation du poisson, afin de mieux organiser le travail des différentes professions concernées et d'aboutir à un système économique performant. Cette action a été décrite au chapitre "Communications physiques".

# b) <u>Restaurant - poissonnerie pilote sur le port de La Rochel-</u>

Valoriser l'image de marque de la pêche rochelaise, et en favoriser la promotion, en donnant un débouché supplémentaire à la pêche artisanale.

## c) Extension de la halle à marée de la Cotinière

La criée de la Cotinière mise en service en 1972 ne suffit plus pour assurer rationnellement la vente du poisson débarqué. Il est nécessaire, dans un premier temps, de procéder à une révision importante de sa structure. Il sera nécessaire, dans un deuxième temps, d'étendre la superficie des ateliers réservés aux mareyeurs et de créer des zones de viviers près des chambres froides.

#### d) Informatisation de la halle à marée de la Cotinière

Cette automatisation des ventes permettra un règlement plus rapide des artisans pêcheurs et facilitera les opérations de vente au profit de la qualité des produits. Elle permettra une meilleure connaissance du marché.

## 7.1.2. La flotte de pêche

Le renouvellement de l'outil de travail sera réalisé au coup par coup dans les ports de Charente-Maritime, de 1986 à 1990.

#### a) Pêche industrielle

Ce secteur économique est celui qui subira le moins de changements d'ici 1990 car les navires seront remplacés unité par unité.

# b) Pêche artisanale au large

Ce secteur utilise des unités de 24 à 25 mètres. Un développement pourrait se produire. La construction de 5 unités de 20 à 25 mètres sera réalisée pour le port de La Rochelle en remplacement des unités anciennes, dans un premier temps.

# c) Pêche artisanale côtière

Les unités d'une longueur de 12 à 16 mètres ont un coût de construction de 1,5 à 3 millions de francs. Le taux de renouvellement de ces unités est en moyenne de 4 à 5 navires par an. Il n'est envisagé qu'un strict maintien de l'emploi dans ce domaine.

## 7.1.3. Conchyliculture

Il est nécessaire d'assurer d'abord le maintien de l'outil de travail par l'entretien des bassins, avant de procéder à l'aménagement des marais ou de songer à la mise en place de techniques nouvelles.

Parallèlement, le maintien de l'infrastructure portuaire ou son renouvellement permettront de maintenir, sinon de créer, des emplois.

## a) Entretien du bassin de Marennes-Oléron

Le bassin conchylicole de Marennes-Oléron est le siège de déplacements de bancs de sable qui provoquent un envasement préjudiciable. L'entretien des chenaux et coursières permettrait aux courants de se produire normalement pour alimenter les parcs à huîtres, faciliter le dévasement et l'enlèvement des compétiteurs.

Ces travaux permettraient le maintien des 3 000 hectares en culture 10 000 emplois y sont liés.

#### b) Aménagement des marais

Au moment où de grands espoirs se manifestent pour la vénériculture ou l'aquaculture dans ces marais, il importe de les remettre en valeur, notamment dans l'estuaire de la Seudre par la remise en état de la voirie et du réseau hydraulique.

Il est assuré que les travaux permettront le maintien d'un millier d'ouvriers conchylicoles travaillant dans ces marais.

# c) Mise en place de filières pour la culture des moules

L'installation de filières à moules pourraît être réalisée progressivement par les mytiliculteurs traditionnels, en eau profonde dans les pertuis charentais.

La mise en place de cette nouvelle technique de mytiliculture pourrait créer une centaine d'emplois, pour une production supplémentaire de 2 000 tonnes de moules.

# d) Aménagement des ports conchylicoles

Les bassins conchylicoles de Charente-Maritime ont des estrans vaseux, qui ne permettent pas l'accès sur les concessions conchylicoles par roulage. Une flottille très importante de petits navires est nécessaire. Le quartier de Marennes-Oléron gère près de 4 000 embarcations de ce type.

Il est primordial que les accès et les opérations de manutention soient facilités dans ces petits ports.

## 7.1.4. Aquaculture

Deux structures existantes actuellement nécessitent d'être soutenues :

- La ferme aquacole régionale d'application, en cours d'installation sur la rive droite du chenal d'Ors, dans l'île d'Oléron. Elle servira de lieu de démonstration pour les aquaculteurs débutants. La société d'exploitation de cette ferme sera créée début 1987, époque à laquelle les élevages commenceront.

- la SEMDAC, société d'économie mixte pour le développement aquacole charentais, qui regroupe tous les partenaires s'intéressant au développement de l'aquaculture dans le département.

Un projet de ferme aquacole est en cours de réalisation la ferme marine des Aubins à Chaillevette. Cette réalisation en cours est un des premiers essais de réhabilitation des marais de la Seudre. Cette ferme occupe huit hectares et demi sur des claires alimentées en eau de mer. Elle a pour objectif de produire des palourdes et des crevettes, d'assurer le prégrossissement de bars et de mener le captage et la culture du zooplancton.

Deux projets intéressent l'aquaculture dans le domaine scientifique:

- La station expérimentale de pathologie et génétique des mollusques (fin 1986).

- Le site expérimental du marais du Plomb. La remise en état de ce marais annexé au CREMA de l'Houmeau permettra de nombreuses expérimentations dans le domaine de la nourriture (algues-fourrages ou espèces-proies) utilisée par les espèces cultivées en bassins alimentés en eau de mer.

#### 7.2. <u>IAA</u>

### 7.2.1. Actions d'ensemble

Un certain nombre de projets seront étudiés et mis en oeuvre au cours des prochaines années :

diversification des fabrications viticoles (vins blancs),

nées,

- modernisation et restructuration des entreprises laitières coopératives,

- modernisation des abattoirs (un schéma régional de modernisation sera établi).

- trituration d'oléagineux et fabrication d'huiles raffi-

- fabrication de produits nouveaux de consommation à partir de céréales.

#### 7.2.2. Les abattoirs en Poitou-Charentes

Un travail important d'analyse et de réflexion sur la situation des abattoirs est actuellement mené. L'analyse porte principalement sur l'équipement des abattoirs et leur fonctionnement (performances techniques, coûts d'abattage, prix, productivité de la main-d'oeuvre). Les conclusions de ces travaux sont destinées à mettre au point <u>un plan régional de modernisation</u> et de recherche des activités induites par ces équipements.

7.2.3. Développement du secteur agro-alimentaire et conchylicole de l'île de Ré.

#### Le projet

Recruter un technicien capable de préparer les analyses sectorielles et de rassembler les propositions d'actions en matière de développement technico-économique du secteur agro-alimentaire lié entre autres au tourisme; et promouvoir de façon concertée l'ensemble des produits de la terre et de la mer.

## Les actions

Le technicien aura un rôle :

- de formation auprès des agriculteurs,

- d'animation (restructuration du vignoble, réseaux d'irrigations, opérations groupées d'aménagement foncier, expérimentations des agriculteurs...).

La promotion des produits rétais passera par un certain nombre de moyens : fléchage publicitaire, dépliants, habillage des produits, sponsoring de manifestations locales...

#### 7.2.4. Le cognac

Depuis quelques années, l'amélioration de la qualité des produits destinés au cognac et la promotion d'une production de haut de gamme sont venues compléter les efforts de réduction en volume de la production vinicole.

L'action de la profession, aidée par les pouvoirs publics, porte sur toute la filière et trois orientations peuvent se concrétiser

rapidement:

ture.

- l'amélioration de la vinification destinée à fournir un . produit apte à une bonne distillation.

- la création d'une université des eaux-de-vie, organisme po-lyvalent dont les vocations seront

. la formation professionnelle (stages),

. l'enseignement supérieur en agro-alimentaire (droit, architecture des bâtiments...),

. le conseil technique et économique au service de la viticul-

. l'organisation de rencontres internationales (salles de conférences, animation),

. la documentation (base de données sur le cognac).

- la valorisation des rejets thermiques des distilleries. A l'instar d'autres projets, cette opération de récupération des énergies représente un intérêt commun pour les départements de Charente et de Charente-Maritime.

## 7.3. Modernisation et adaptation des industries <u>du bois</u>

Les industries du bois constituent un des premiers secteurs de l'activité régionale et un important artisanat local, notamment d'ameublement, complète de ce secteur.

Les emplois concernés sont au nombre de 4 000. La réduction récente de l'activité des secteurs de l'ameublement et de la construction, et le renchérissement des bois d'importation, ont entraîné la fragilisation du dispositif en place. Une charte régionale de modernisation a été élaborée. Ses objectifs sont les suivants :

prospection des marchés intérieurs et à l'exportation,

- soutien à la modernisation, équipement en chaînes de déroulage et tranchage, équipement de sciage de précision, postes d'automatisation, installations de séchages et d'imprégnation, récupération et utilisation des produits complexes (production d'énergie, panneaux, etc.),

- mise au point et promotion de produits, enquêtes sur les bois locaux et leur utilisation, création de coopératives, soutien aux or-

ganisations professionnelles de commercialisation et d'exportation,

- mise en place d'un pôle technologique, atelier technique pour les innovations, les conseils en innovation, gestion et modernisation des équipements.

#### 7.4. Actions en faveur du commerce et de l'artisanat

7.4.1. Maintien du commerce et de l'artisanat dans les zones fragiles : réalisation de structures d'accueil, investissements en matériel, fonctionnement des dispositifs mis en place, commercialisation et promotion des produits sur les marchés repérés.

- 7.4.2. Artisanat: formation continue des artisans, investissements des structures des centres de formation d'apprentis, formation sur les prix de revient, l'analyse de la valeur, formation à la vente et à l'après-vente.
- 7.4.3. Conseils aux entreprises artisanales : renforcement du fonds régional d'aide au conseil ou diffusion du produit.
- 7.4.4. Créations d'entreprises : fabrication de produits importés ou mis au point par les laboratoires de recherche (orthopédie, articles de sport par exemple).
- 7.4.5. Economie sociale: groupements d'artisans pour des fonctions d'achat, de commercialisation ou de production.
- 7.4.6. Exportation : informations sur les demandes étrangères et sur les conditions d'adaptation ou de création de produits pour chaque marché extérieur, réalisation de catalogue, actions de regroupement pour faciliter leur présence aux expositions et foires et sur le marché extérieur.

## 7.5. Amélioration des communications physiques

## 7.5.1. Les routes

## a) Axe Paris-Poitiers-Angoulême-Bordeaux

Le niveau important du trafic, la desserte du bassin d'emploi d'Angoulême, depuis l'autoroute A 10 par Poitiers au nord et Bordeaux au sud, font que la modernisation de cette route est primordiale pour un développement économique équilibré de la région.

L'amélioration de cet axe devrait porter d'abord sur les déviations des agglomérations les plus difficiles, et la poursuite de l'aménagement des rocades de transit des grandes agglomérations comme Poitiers, Angoulême, etc.

L'amélioration de la sécurité et de la fluidité devra être complétée par des créneaux de dépassement à 2x2 voies dans les sections à 2 voies les plus longues, en particulier sur la liaison entre des pôles urbains.

#### b) Axe Centre - Europe - Atlantique

Les difficultés rencontrées pour traverser la France d'est en ouest rendent indispensable, voire urgente, l'amélioration de la route Centre-Europe-Atlantique.

Cet axe est composé de routes nationales et des départementales qui nécessitent l'aménagement de carrefours et la déviation des principaux centres sur :

- la liaison La Rochelle - Saintes - Angoulême - Limoges (RN 137 et 141),

- la liaison La Rochelle Niort Poitiers (RN 11),
- l'aménagement de la RN 148 vers la Vendée,
- la liaison Royan Saintes Angoulême Limoges,
- La liaison Limoges Poitiers Nantes (RN 147 et 149), la liaison Limoges Confolens Niort, la liaison Bellac Confolens Angoulême.

L'amélioration de la sécurité et de la fluidité devra être complétée par des créneaux de dépassement à 2 x 2 voies dans les sections à 2 voies les plus longues.

# c) L'itinéraire littoral

La desserte du littoral par une voie moderne est envisagée. Il s'agit de relier les pôles d'activités, en particulier le port de La Rochelle, mais aussi de distribuer les différents sites touristiques, comme le marais poitevin, où une attention particulière sera apportée à la préservation de son environnement. Enfin, il est urgent de renforcer les liaisons entre le Poitou-Charentes et les Pays-de-la-Loire.

## d) Itinéraires complémentaires

En particulier, la liaison La Rochelle - St Jean d'Angely -Angoulême.

# 7.5.2. Les voies ferrées

# a) Electrification de la voie ferrée Poitiers - La Rochelle

Les travaux ne comportent pas en principe d'importantes modifications dans la structure et le tracé de la ligne, mais consistent principalement à :

- électrifier la ligne entre Poitiers et La Rochelle et entre La Rochelle et le port de La Pallice.

- automatiser la signalisation sur le parcours à double voie et installer une commande centralisée de voie unique entre Lusignan et Saint-Maixent,

· moderniser et fusioner les postes d'aiguillages actuels de Niort et de La Rochelle,

- relever le plafond de vitesse de la ligne.

#### b) Impact économique de la ligne TGV Sud-Ouest

La création de la ligne Sud-Ouest des trains à grande vitesse TGV nécessite, pour une pleine efficacité économique, la restructuration de tissus urbains et la création d'infrastructures d'accueil ou de liaison, notamment autour des gares d'arrêt du TGV.

# 7.5.3. Réalisation d'un schéma régional de transport collectif des personnes

Le schéma régional de transports collectifs de personnes devrait permettre de définir les liaisons ferroviaires et les services publics réguliers de transports routiers interurbains.

Cette définition serait déterminée à partir :

- d'un diagnostic des inadaptations et des insuffisances actuelles, qualitatives et quantitatives, de l'offre en transport collectif, compte tenu de la géographie humaine et physique,

- des objectifs de qualité de service, en tenant compte notamment des objectifs de développement régional et des projets d'aménage-

ment retenus par les autorités régionales,

- des grandes lignes d'organisation technique des transports collectifs et en particulier la mise en service du TGV Atlantique.

# 7.5.4. Les ports

# a) <u>Développement des infrastructures du port de La Rochelle-</u> <u>La Pallice</u>

Les travaux pour la construction d'un deuxième poste à quai à Chef de Baie comporteront :

- la construction d'un quai de 220 m de long (longueur utile du quai ainsi portée à 400 m, une troisième tranche pourra ultérieurement permettre d'atteindre un linéaire total de 650 m)

- le draguage d'une souille (à -14 cm comme à Chef de Baie) et des accès complémentaires (à -9 cm) nécessaires pour atteindre cette souille,

- la réalisation de 7 hectares de terre-pleins en arrière du quai (constituant ainsi un ensemble de 16 hectares avec la lre tranche),

Concernant l'outillage 2 grues Caillard 15/35 tonnes viendront compléter les 3 grues du même type installées à Chef de Baie 1.

#### b) Reconstruction de la halle à marée du port de La Rochelle

Les installations de pêche à La Rochelle se situent en plein centre ville, dans le bassin dit des chalutiers.

Les bateaux n'y accèdent qu'à l'heure de la pleine mer, par une porte simple (et non une écluse complète avec sas).

Les installations comprennent :

- une dizaine de postes de déchargement et des postes de stationnement et d'entretien,

- le bâtiment principal (26 000 m2) où se trouvent le hall de

vente, les magasins de mareyage et les locaux administratifs,

 des installations pour la réparation navale, avec en particulier un slip-way permettant de sortir les plus gros chalutiers de La Rochelle (38 m). L'objectif premier de cette modernisation de la halle est de redonner à La Rochelle un label de qualité aux produits débarqués. C'est pourquoi des efforts particuliers porteront sur le mode d'exploitation : déchargement, conditionnement, tri, conservation, vente informatisée, modernisation des cases de mareyage, etc. dans des bâtiments nouveaux ou dans les bâtiments actuels réaménagés.

# c) <u>Rénovation</u> <u>des équipements portuaires de Rochefort et Ton-nay-Charentes</u>

#### Rochefort

L'outil rénové que sera le port de Rochefort doit permettre d'atteindre rapidement un niveau de trafic voisin de 250 000 t/an, en stabilisant les importations, d'une part, et en diversifiant les trafics en sorties, basés sur des équipements bien choisis permettant une adaptation rapide à tous types de trafics, d'autre part.

#### Tonnay-Charentes

Un programme de remise en état de ces ouvrages a été entrepris dès 1984 par le conseil général et la ville de Tonnay-Charentes.

Un important programme de modernisation des superstructures devrait être engagé dès 1987 pour, notamment, la réfection des terrepleins portuaires, l'éclairage des aires de travail et des dépôts.

# d) <u>Port relais ostréicole et désensablement du bassin ostréicole de Marennes-Oléron</u>

La première étape du projet consiste en l'étude de la faisabilité de l'opération (éléments positifs et négatifs, ambition du projet) qui se décompose de la manière suivante :

- définition des besoins,
- possibilités d'implantation, avant-projet sommaire,
- approche des coûts (étude socio-économique).

Si la faisabilité de l'opération est justifiée, la seconde étape du projet (la réalisation du port) sera engagée.

Il est en outre nécessaire d'envisager une campagne de dragage qui permettra, en supprimant les atterrissements les plus gênants, d'améliorer la courantologie de cette partie du bassin et facilitera la navigation dans les chenaux ostréicoles.

Le volume des sédiments à extraire est de l'ordre de 800 000 m3. Dès 1987, une première campagne sera réalisée dans l'estuaire de la Seudre et à proximité du viaduc d'Oléron pour un volume de 300 000 m3.

## 7.5.5. Réfection et complémentarité des installations des aéroports

Etant donné la vétusté des infrastructures des aéroports les plus anciens, les aires de manoeuvre (pistes et voies de circulations) devront faire l'objet de réfection. Certains balisages nécessiteront d'être rénovés ou modifiés pour être mis aux nouvelles normes. Compte tenu de la capacité contributive réduite des collectivités locales concernées (notamment Poitiers et La Rochelle) ces travaux pourraient être éventuellement aidés par l'intermédiaire d'actions menées dans d'autres domaines, telles que la mise en oeuvre des ressources locales (tourisme par exemple) ou l'environnement des entreprises (désenclavement).

L'achat et l'installation d'un ILS, décidés et financés par la CCI de Rochefort et les collectivités locales intéressées de Charente-Maritime, doivent également être retenus dans ces perspectives.

#### 7.5.6. Actions en faveur des zones d'activité

Seront engagées les actions suivantes :

- la mise en oeuvre d'embranchements routiers ou ferrés, de longueur limitée, pour l'ouverture de zones nouvelles, le raccordement de zones d'activités entre elles ou avec un équipement structurant,

- le renforcement du réseau routier pour permettre l'approvisionnement des matières premières et l'évacuation des produits dans les lieux où les voies habituelles sont fragilisées pendant l'hiver,

- la création de zones d'activité à embranchement direct à la voie ferrée,

· la construction de bâtiments-relais à usage industriel, artisanal ou de services,

 la mise en place de pôles tertiaires ou de recherche, prolongement normal de l'installation d'industries.

## 7.6. <u>Télématique et communication</u>

#### 7.6.1. Schéma directeur de la communication

Pour permettre aux autorités régionales, voire nationales, de s'engager sur un schéma directeur de communication, l'étude du schéma régional de la télématique et de la communication électronique doit être intégrée à ce schéma et complétée sur les points suivants :

- le développement de la vidéocommunication,

- l'organisation et le développement des médias traditionnels, TV, radio, presse,

- la recherche de la cohérence entre l'ensemble des acteurs de la communication.

l'utilisation rationnelle des équipements,
 les relations que la région Poitou-Charentes doit dévelop-

per et entretenir avec les autres régions européennes,

- un programme de mise en service de centres multimédia et la formation de gestionnaires programmateurs de ces centres (a réalisation de ce schéma implique la définition des zones qui ne seront pas desservies à moyen terme par les nouveaux réseaux de communication et, dans ces zones, la recherche de l'optimum de couverture par les centres),

- les incitations à la création d'entreprises de biens matériels ou immatériels de communication.

## 7.6.2. Création d'un directoire scientifique de la communication

Il a pour vocation de :

- promouvoir la mise en oeuvre du schéma directeur de la communication.
- intervenir auprès des instances tant régionales que nationales et européennes pour valoriser le Poitou-Charentes dans le domaine des communications de l'Europe,
- coordonner la mise en place des dispositifs de formation initiale, supérieure, technique sur l'ensemble de la région,
- convaincre les acteurs de l'ensemble des médias de la nécessité de coopérer conjointement au montage et à la réalisation de projets,
- aider à la recherche d'économies d'investissement par une utilisation rationnelle des infrastructures et des équipements,
- veiller au transfert des recherches et des innovations vers le secteur productif,
  - promouvoir la communication globale d'entreprises,
- rassembler les informations disponibles du domaine dans les autres régions et pays étrangers.

## 7.6.3. Utilisation du câble et des réseaux complémentaires

A l'exemple de Niort, plusieurs villes se sont portées candidates à l'installation du réseau câblé. Pour certaines, cette candidature reste de "principe" tant que les études n'auront pas été menées et que n'aura pas été démontrée la faisabilité économique du programme.

Par ailleurs, un certain nombre de pôles structurants comme l'université de Poitiers, le Futuroscope, etc. pourront disposer de cette infrastructure si elle s'avère économiquement possible.

Il s'agit donc, dans un premier temps, de soutenir financièrement l'analyse de la faisabilité, dans un second temps, de mettre en place, pendant une durée limitée auprès de ces villes et pôles un appui technique et actif pour rassembler et faire adhérer les utilisateurs potentiels puis, dans un troisième temps, de réaliser des programmes utilisateurs du réseau.

## 7.6.4. Mise en place de centres multimédia

La mise en place de centres multimédia nécessite :

- de poursuivre et étendre la formation d'animateurs,
- de rechercher les localités les plus aptes à récevoir un centre fixe,
- d'aider les collectivités à construire et à équiper ces centres,
- d'étudier et de promouvoir un dispositif mobile multimédia à mettre en oeuvre dans les zones à trop faible densité,
  - de favoriser prioritairement l'implantation de ces centres

et équipes mobiles dans les cantons ou ensembles de cantons de l'est, du sud-ouest et de la Gatine.

7.6.5. Communication de l'information scientifique, technique et économique

Il est important d'intervenir :

- par la diffusion de l'information scientifique, d'expérimen-

tation et de production,

- par des actions de sensibilisation, de formation, d'expérimentation et de production.

Divers établissements sont, dans le cadre régional, concernés pour :

- assurer une diffusion aussi large que possible de l'information scientifique, technologique, sur la vie des entreprises économiques et des centres de recherche régionaux,

- assurer l'information concernant les activités et les projets des unités de formation et de recherche ainsi que les activités des différents centres à caractère scientifique, technique ou industriel présent dans la région.

A ce sujet on se reportera à l'action n°4.3.4.

7.6.6. Soutien à la mise en place des nouveaux moyens de communication

Cette politique de communication peut être concrétisée :

- par la production ou la coproduction d'un support écrit à

diffusion régionale,

- par la réalisation et la diffusion de produits audio-visuels relatifs aux activités régionales, recherche, vie associative, vie des entreprises, sur les radios locales et télévisions locales ou nationales.
  - par le recours au réseau télématique et au réseau câblé,

- par l'organisation de manifestations in situ (colloques, expositions, séminaires...) de visites (tourisme industriel).

## 7.6.7. Le téléport

Placé à Jaunay-Clan, commune proche de Poitiers, le parc du Futuroscope, commencé en 1985, sera terminé en 1991. Il comporte la création d'une zone d'activités technologiques destinée à accueillir les unités de production et des espaces de présentation et d'exposition interactives.

La zone d'activité pourrait être complétée par une zone franche sur laquelle serait installé un téléport. Cet équipement disposerait de tous les moyens modernes de communication. L'utilisation de ces moyens devrait être facturée à un coût de communication inférieur aux coût habituels. Ainsi, un certain nombre d'entreprises industrielles et tertiaires, de centres de recherches, dont les liaisons avec le contexte international sont nécessaires et importantes, pourraient avoir un plus grand volu-

me d'accès aux banques d'informations et aux échanges de toutes natures nécessaires à leur activité.

7.6.8. Soutien à l'association pour les nouvelles technologies de communication - ANTC - du Niortais

L'association a fait réaliser les études d'utilisation du réseau câblé, examiner leur faisabilité et engager un programme à trois composantes sur un ensemble de communes associées :

- La mise en service d'une infrastructure moderne de communication pour essentiellement trois usages professionnels : télésécurité, commerce et formation. Priorité sera donnée aux zones d'activités industrielles et commerçantes avec comme objectif d'arriver à une taille de réseau proche de 25 000 prises. Les "voies de retour" permettront aux partenaires locaux de diffuser des programmes sur le réseau. Une "banque de données images" sera accessible par abonnements. Un plan de service pour 15 chaînes TV est à l'étude.
- Le développement d'un enseignement supérieur lié aux nouvelles technologies de communication qui repose, d'une part, sur l'enseignement universitaire et, d'autre part, sur l'existence de sociétés à dimension nationale et régionale concentrant une part importante de leur activité autour du traitement de l'information. Ces conditions amènent à créer dès 1987 un département de formation aux nouveaux métiers de la communication (diplôme de l'université de Poitiers).
- La mise en oeuvre de plusieurs projets dans les domaines de l'informatique, la télématique et la production d'images associant des acteurs privés et publics :
  - . projet télésécurité niortaise, opérationnel en 1987,

. entreprise de création d'images et de sons,

. "vitrine de production" et d'expérimentation de logiciels didactiques en vue de créer des modules télématiques d'enseignement professionnel.

Cette association regroupe la ville de Niort, 26 communes du Niortais, le conseil général du département des Deux-Sèvres, le conseil régional, les chambres consulaires, plusieurs sociétés d'assurances et diverses banques.

#### 7.7. <u>Développement dans le secteur énergétique</u>

Parmi les pistes de développement susceptibles d'ouvrir des perspectives économiques en général et d'emplois en particulier, le développement de la biomasse est une opération qui se justifie dans les zones en difficulté : cantons de l'est et Charente-Maritime en particulier.

Sur le plan technique, plusieurs filières qui paraissent de nature à intéresser la région sont :

- la méthanisation des déjections animales,

- la combustion des types de biomasse sèche (résidus de maïs, surplus de paille, déchets de bois, sarments de vigne),

la récolte et la culture d'algues destinées à être méthanisées,
 la valorisation des rejets thermiques pour la création de zones et serres horticoles.

L'ensemble de ces effets ne pourra se mettre en place qu'en fonction des mesures d'encouragement de la part des divers niveaux régionaux, nationaux, et communautaires en direction :

- dans un premier temps, d'un travail d'études appliquées au

contexte territorial,

- dans un deuxième temps, de la mise en place d'une stratégie d'information, de sensibilisation et de formation des divers acteurs concernés (agents économiques, investisseurs, élus, responsables administratifs...),

- dans un troisième temps, en développant les moyens de dé-

monstration et les opérations pilotes.

#### 8. AMENAGEMENT SPATIAL

# 8.1. <u>Mise en valeur des terres abandonnées par l'agriculture en Poitou-Charentes</u>

Toutes les données actuelles, ainsi que les perspectives à moyen terme, laissent prévoir qu'une superficie de plusieurs dizaines de milliers d'hectares ne pourra plus être mise en valeur par l'agriculture ou l'élevage. Il appartient à la commission régionale de la forêt et des produits forestiers de définir une politique dynamique de contribution à la mise en valeur de ces zones, entre autres, et d'une manière générale un zonage des utilisations possibles.

Les régions naturelles suivantes sont essentiellement concer-

nées :

- Plateaux entre Vienne et Creuse (Vienne),
- Montmorillonnais (Vienne),
- Charentes-limousine (Charente),
- Sud-Charente (Charente),
- Haute Saintonge (Charente-Maritime),
- Marais poitevin (Deux-Sèvres).
- a) <u>Etudes préalables sur des communes pilotes</u> : elles permettront de définir :
  - les bases d'un zonage "agriculture-forêt",
- les objectifs de mise en valeur, choix des essences forestières, techniques à mettre en oeuvre, équipements nécessaires, structures foncières et économiques.
  - b) Réalisation d'opérations pilotes : on peut prévoir qu'il

faudra s'orienter vers des cultures soit d'essences à haute valeur unitaire (feuillus divers), soit de peuplements à forte productivité, associés éventuellement à d'autres productions.

Il sera proposé à la Communauté de contribuer à la réalisation des études préalables indispensables, puis au financement des opérations d'amélioration des structures et de reboisement.

#### 8.2. Zones fragiles

#### 8.2.1. Zones de l'est

- a) <u>Mise en valeur des potentiels</u>: tourisme, culture, patrimoine architectural, thermalisme, activités de plein air, extraction minière, ressources de l'eau, c'est-à-dire le développement d'activités au sens le plus large, mais aussi la recherche d'une nouvelle rentabilité des exploitations agricoles et des espaces boisés.
- b) Mise en place de moyens de communication : entre les groupes d'une part, les individus d'autre part : transports collectifs, réseau routier et ferré, mais aussi un réseau de centres multimédia de communication audio-visuelle pour des manifestations à caractère culturel, sportif et de loisirs et des services partagés, télécopie, réseaux numériques, dispositifs informatiques, logiciels de gestion, formation de base et formation technique, offres d'emploi, etc. pour les PME/PMI, les artisans, les commerçants, les agriculteurs, les particuliers.
- c) Renforcement du rôle respectif et interactif des acteurs : développement du rôle économique, culturel et social des villes et des bourgs, mobilisation des corps constitués sur les programmes et projets, mais aussi recherche des acteurs locaux du développement endogène et impact des grands équipements (Civaux, Futuroscope...).

La revitalisation des zones en difficulté du Poitou-Charentes n'est pas nécessaire exception : d'autres espaces nationaux ou européens ont connu ou connaissent ce problème. Les causes, le substrat et les potentialités en ont été analysés et des solutions ont pu être apportées et souvent "importées", en offrant sur place une réponse à un besoin ressenti en dehors de ces zones (exemple de la mise en valeur des massifs). Dans la plupart des cas, le dispositif de revitalisation a donc pu être engagé grâce à la mise en place d'une commission d'aménagement temporaire qui a travaillé, d'une part, sur un horizon plus large que celui de la seule zone dévitalisée et, d'autre part, de concert avec les gens des villages, des cantons et des villes.

d) <u>Mise en place d'une commission d'aménagement</u>: elle doit pouvoir disposer des crédits pour, d'une part, les études et l'élaboration de programme et, d'autre part, la réalisation des programmes retenus.

#### 8.2.2. L'arc sud-ouest

Les actions sont simplement nommées et non détaillées dans la mesure où elles renvoient à des actions exposées dans d'autres chapitres.

## 9. TOURISME

#### 9.1. Politique de produits

Outre les produits nouveaux à mettre en place dans les prochaines années, citons, à titre d'exemple, ceux pour lesquels un effort est actuellement largement entamé.

- <u>Le golf</u> : poursuivre la dynamique initiée par le plan signé entre les collectivités, l'Etat et la fédération française de golf en montant, dans un cadre adéquat, des produits touristiques centrés autour de la pratique de cette activité et susceptibles d'entraîner la consommation d'autres produits selon les clientèles recherchées.
- <u>Le tourisme fluvial et les sports nautiques</u> : poursuivre la réhabilitation entamée sur les rivières et canaux de la région, création de barrages réservoirs, remise en état des berges et écluses, nettoyage des cours d'eau par :
- . la mise en place de structures de développement du tourisme fluvial et des sports nautiques,
  - . l'aide aux entreprises et associations en investissement,
  - . la réfection des ouvrages de navigation,
- . la création des ports fluviaux, d'ouvrages légers, la réfection de quais et la rénovation des quartiers bordant les rivières,
  - . l'aménagement de plans d'eau,
  - . la signalisation et l'aménagement de sites,
- . la création de matériel d'information et de promotion des sites et des produits,
- . la réalisation d'études de montage de produits associables au tourisme fluvial.
- <u>Le thermalisme et la thalassothérapie</u>: créatrices d'emplois dans la restauration, l'hébergement, les loisirs, l'entretien, les services..., ces thérapeutiques doivent être développées dans les stations existantes et les projets, la recherche et la création d'opportunités de loisirs offertes aux curistes doit commencer par l'étude des demandes exprimées pour proposer des produits loisirs à l'échelle des moyens des curistes et des collectivités. Ce dispositif d'études, d'analyses et de montage de produits doit situer favorablement les stations thermales du Poitou-Charentes face à la concurrence.
  - Le tourisme sportif : diverses études coordonnées entre el-

les doivent être engagées à court terme pour permettre une évaluation des besoins à satisfaire. Elles devront déboucher sur :

- . le choix des sites propices, des acteurs et des produits (équitation, tennis, remise en forme, canoë-kayak, aqualand, golf déjà cité),
  - . les formes d'accueil et la formation des moniteurs,
- . les développements induits élevages pour l'équitation, industries des matériels, etc.
- <u>Les clientèles spécifiques</u> : classes de découverte de la nature sur péniches, pratique des activités nautiques et sportives par les personnes handicapées, ou d'autres programmes pour des clientèles spécifiques seront prochainement mis à l'étude.

## 9.2. Politique de notoriété

Cette politique vise à valoriser l'entité régionale et impo-

se:

ticulier.

- une politique de communication touristique en Europe en par-
- le développement de l'animation culturelle à travers l'organisation des manifestations, expositions, festivals, salons, fêtes, qui sont organisés dans la région et contribuent fortement à son identité régionale,
- la valorisation des produits régionaux en liant leur diffusion à celle de l'identité régionale.

#### 9.3. Politique d'accueil

Il faut renforcer la qualité des moyens d'accueil dont dispose chaque ensemble régional ou sous-régional : pays d'accueil, chartes intercommunales, pôles de développement touristiques, qu'il s'agisse de la qualité des moyens d'hébergement et de loisirs ou des moyens d'information et d'animation. Il faut associer à la qualité de cet accueil la formation et la vente des produits locaux, il faut mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel du Poitou-Charentes (information, signalisation, mise en valeur des monuments...). Compte tenu de son importance, ce programme est traité au chapitre "culture".

Cette politique nécessite de privilégier actuellement, dans les choix d'investissement, les zones défavorisées de la région en vue du développement de l'emploi sur place : secteurs de l'est de la Vienne, du Confolentais, de la Gatine, de la Charente-Maritime, du marais poitevin... Elle nécessite en plus un effort spécifique pour revitaliser les petits centres en agissant sur la qualité et la modernisation de l'hébergement et des loisirs, en valorisant une création artisanale et culturelle, et en intervenant sur l'animation et toute action tendant à fidéliser la clientèle touristique.

#### 9.4. Les ports de plaisance

Faute de places disponibles dans les ports de la façade atlantique, et malgré un effort important réalisé par les collectivités, le nombre de bateaux immatriculés depuis plusieurs années est en nette diminution.

Un inventaire des besoins et des projets susceptibles d'être réalisés au cours des prochaines années a été mené à bien à l'initiative du conseil général, en liaison avec les collectivités locales. Un programme de création de 1 300 places a été défini (il en existe environ 5 000 actuellement) en mettant l'accent sur les zones les plus défavorisées (île d'Oléron et île de Ré, zone royannaise).

#### 9.5. Renforcement des moyens d'analyse

Il faut doter les niveaux de décision d'outils d'analyse cohérents permettant à chacun d'éclairer ses propres choix économiques. Cette démarche est la suite logique de la mise en place en région du réseau d'informations économiques touristiques. Ce réseau doit être complété d'une banque de données sur le développement en Roitou-Charentes, de produits touristiques. Ainsi serait rassemblée la documentation disponible aux niveaux régional, national et international sur ces produits et les informations statistiques et économiques dans chaque sous-ensemble régional. Cette documentation serait complétée des annuaires des acteurs, calendriers des manifestations et activités, fichiers des équipements, etc.

#### 10 GESTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

## 10.1. Gestion des ressources naturelles en eau

#### 10.1.1. Des barrages-réservoirs pour les bassins de la Charente

Un bassin versant aussi plat que celui de la Charente, sans vallée importante, auraît dû garder son rôle d'"éponge", c'est-à-dire limiter les crues en saison pluvieuse, et restituer l'eau pendant la saison sèche. L'évolution de l'exploitation du bassin versant a eu une influence directe sur le fleuve en augmentant les variations de débit (excès d'eau l'hiver, déficit hydrique les mois d'été). Afin de répondre aux besoins en période estivale (irrigation agricole, alimentation en eau potable, ostréiculture, industrie), il est nécessaire de créer des ouvrages importants de retenues.

L'institution interdépartementale pour l'aménagement de la

Charente et ses affluents s'est orientée vers la création du permier barrage - réservoir en amont (Lavaud) de 10 millions de m3, qui sera le support également d'activités de loisirs nautiques et de tourisme. Il sera suivi d'un second barrage, indispensable au maintien du débit d'étiage du fleuve fragilisé par l'augmentation des besoins en eau et dont l'étude est déjà très avancée. Un troisième barrage, situé plus en aval, pourra voir le jour également, pour répondre aux besoins du tourisme et de l'ostréiculture.

#### 10.1.2. Les bassins des Deux-Sèvres

a) <u>L'aménagement de la Sèvre niortaise</u> : le barrage de la Touche-Poupard.

Une première tranche de renforcement des ressources en eau pour le centre et le sud du département des Deux-Sèvres a été réalisée. Il s'agit du barrage de Puy-Terrier, sur le Cebron affluent de la Sèvre niortaise, et des installations de traitement et de transport de l'eau.

La deuxième tranche de ces travaux consiste à réaliser le barrage de la Touche-Poupard, sur un autre affluent de la Sèvre niortaise : le Chambon; le volume de la retenue serait de 15 millions de m3, la surface de la retenue serait alors d'environ 200 hectares.

b) <u>L'aménagement de la Sèvre nantaise</u> : la retenue d'eau du Rocher Branlant.

Il s'agit de la création d'un plan d'eau à l'amont de la Sèvre nantaise, en vue d'une réalimentation en étiage du cours d'eau, actuellement fortement déficitaire.

Cet investissement se situerait dans la zone centre-ouest du département des Deux-Sèvres. Les travaux prévus comprendront notamment la réalisation d'une digue en terre compactée avec ouvrages annexes de vidange et d'évacuation de crues.

c) <u>Rationalisation de l'utilisation d'un gisement en eau important</u> (Canton de Lezay - Deux-Sèvres).

Les études de ressources en eau entreprises dans le sud-est des Deux-Sèvres, mettent en évidence une singularité géologique créant de très importantes ressources en eau.

Une partie des ressources est actuellement utilisée pour l'alimentation en eau et l'irrigation agricole. Mais la gestion actuelle de ces prélèvements ne permet pas une utilisation rationnelle et complète des ressources.

Une première étape vers cette rationalisation constisterait à coordonner les forages d'irrigation existants, et à interconnecter l'ensemble des ressources à un réseau souterrain.

# 10.2. <u>Aménagements de protection contre les crues et de régulation hydraulique</u>

La lutte contre les effets des crues recouvre des actions de deux ordres :

a) des actions de protection contre les inondations :

- restauration de lits et berges de rivières,

- réfection d'écluses et de barrages au fil de l'eau,
- régulation des écoulements des rivières, en période d'innon-

dations,

- établissement de cartes et plans d'exposition aux risques d'inondations (actuellement en cours d'étude).
- b) <u>la modernisation des dispositifs d'annonce des crues par</u> <u>la mise en place de réseaux de télémesures</u>. Les équipements comprennent :
- un réseau de télétransmission permettant de connaître par sous-bassin l'intensité des précipitations et de relever les côtes atteintes par les cours d'eau,
- des centres de traitement et de stockage des données pour l'étude systématique du régime général des cours d'eau, et pour effectuer des prévisions de crues.

## 10.2.1. Aménagement de la Seudre, la Charente et ses affluents

Le programme des travaux d'aménagement actuellement en cours est le suivant :

- restauration du lit et des berges de la Charente,
- réfection de certaines écluses, et des barragés au fil de l'eau avec équipement de vannes mécanisées permettant l'effacement des barrages en période de crues,
- l'amélioration de l'écoulement des eaux provoqué par les crues dans les agglomération.

## 10.2.2. L'aménagement hydraulique des bassins des Deux-Sèvres

- a) <u>dispositifs</u> <u>d'annonce</u> <u>et d'évacuation des crues de la Sèvre niortaise</u> :
- modernisation des dispositifs d'annonce de crues : cette action fait partie du réseau mise en place sur les bassins du département des Deux-Sèvres (Sèvre niortaise, Thouret, Boutonne supérieure etc.),
- évacuation des crues à l'embouchure (secteur de Marans) : aménagement hydraulique à l'embouchure de la Sèvre niortaise dans le cadre du dispositif évacuateur de crues qui, par aileurs, facilitera le tourisme fluvial,
- aménagement de la Sèvre niortaise au Moulin du Milieu à Niort, le secteur du Moulin du Milieu est particulièrement sensible du point de vue de l'environnement. Situé en centre-ville, à l'amont des vieux ponts, le débit de la Sèvre, pratiquement nul en période d'étiage, doit être soutenu par des barrages mobiles modernisés.
- b) <u>système d'alerte et d'annonce des crues de la Sèvre nantaise</u> :

- amélioration du système de mesures,
- réalisation d'un complément d'étude de pluviométrie,
- mise en place d'un service d'information téléphonique spécial.

# 10.2.3. Amélioration hydraulique des soles du Montmorillonnais

L'économie du Montmorillonnais, fortement agricole, est très dépendante des potentialités des sols. Le très large développement des sols sur argiles et limons imperméables se conjugue à la faiblesse des pentes. Ainsi, les terres du Montmorillonnais ont une sensibilité à l'accès de l'eau.

L'amélioration hydraulique des sols a un intérêt agronomique et économique fondamental. Le drainage des terres signifiera amélioration des conditions d'élevage et gain de productivité; il participera à la revitalisation de cette zone défavorisée en difficulté économique.

10.2.4. L'aménagment hydraulique du bassin versant du Curé (Marais poitevin, Charente-Maritime).

Les problèmes hydrauliques rencontrés sur ce bassin versant illustrent les difficultés que l'on rencontre dans le marais poitevin, et la nécessité d'une régulation cohérente entre les différents types d'occupation de l'espace pour un développement harmonieux de chacun d'eux : zones de culture, secteurs d'élevage extensif, milieux naturels, lieux d'habitat, pôles d'équipement touristique, espaces de conchyliculture.

- a) <u>la situation</u> : le réseau hydraulique du Curé, petit fleuve côtier au nord de La Rochelle, est extrêmement complexe. De l'amont vers l'aval, il dessert successivement :
- le marais poitevin qu'il traverse sur 20 km entre les diques,
- une zone mytilicole très importante, en baie d'Aiguillon, sur laquelle il débouche,
- les 34 communes du réseau hydraulique se sont regroupées en un syndicat intercommunal d'aménagment hydraulique.
  - b) <u>les objectifs assignés au projet étudié sont les suivants</u> : éviter l'inondation des lieux d'habitat,
- remettre en état le réseau hydrographique afin de permettre tout à la fois :
  - . l'assainissement des terres hautes hydromorphes,
  - le raccourcissement de la durée des inondations des terres, une meilleure répartition dans le temps des apports d'eau
- . une meilleure répartition dans le temps des apports d'eau douce en baie de l'Aiguillon,
- . l'amélioration des conditions d'exploitation des zones mytilicoles,
  - . le développement le long du canal principal,
- . la prise en compte de l'environnement (aménagements spécifiques favorisant la végétation rivulaire, avifaune des marais submersibles).

- 10.3. <u>Aménagement et protection des milieux favorisant le développement économique</u>, <u>le tourisme</u>, <u>les loisirs</u>
- 10.3.1. Création de deux périmètres de mise en valeur hydraulique et agricole en Charente

Objectif: réaliser la mise en valeur des sols par deux périmètres hydrauliques collectifs (environ 1 000 ha, maîtrise d'ouvrage, association syndicales autorisées. Ces opérations sont nécessaires au maintien de l'activité économique: abandon de la vigne pour la culture céréalière (maïs) très aléatoire sans irrigation.

<u>Nature des opérations</u> : périmètre de Marsac (environ 550 ha) périmètre de Gensac (environ 500ha).

- 10.3.2. Action de restauration, mise en baleur et gestion des milieux aquatiques de la Sèvre niortaise : cette action s'insère dans le cadre du plan quinquennal piscicole et halieutique du département des Deux-Sèvres. Les grandes lignes du dispositif prévu sont les suivantes :
  - restauration et mise en valeur des ressources piscicoles,
  - programme en faveur de la pêche de loisir,
  - programme de soutien à la pêche professionnelle,
- programme d'aménagement technique, mesures réglementaires et actions de sensibilisation (exemple : programme poissons migrateurs, programme brochet).
- 10.3.3. Politique de développement touristique et de loisirs de la Sèvre Nantaise

Une réflexion globale est engagée. Elle permettra de dégager une politique de promotion de produits et d'hébergement, et de recenser tous les éléments potentiels favorables à la création de telles initiatives. Cette réflexion se fera dans le cadre d'une charte intercommunale de développement et d'aménagement, dont l'action sera circonscrite au développement du tourisme et des loisirs. Elle rassemble la centaine de communes concernées et se déroulera en trois phases :

- diagnostic de la situation existante : pôles d'attraction touristique existants, étude de la clientèle de séjour, de passage et de proximité; attente des professionnels et organisation du tourisme et loisirs,
  - programme d'actions coordonnées à incidences économiques,
  - montage de projets et réalisation des actions.

La poursuite des programmes d'actions et opérations de mise en valeur de la rivière et de reconquête de la qualité des eaux sera ainsi organisée, prenant la suite des opérations du contrat de rivière Sèvre nantaise.

10.4. <u>Eaux de consommation (alimentation publique et eaux embouteillées) : renforcement des infrastructures et amélioration de la qualité des eaux</u>

# 10.4.1. Qualité des eaux d'alimentation

# a) mise aux normes de distribution de l'eau d'alimentation pu-<u>blique</u>

La présence de nitrates constitue le problème majeur de la distribution de l'eau en Poitou-Charentes. Des actions préventives et curatives ont certes déjà permis la mise en conformité de certaines unités de distribution, mais la plupart sont soumises à la procédure dérogatoire afin de permettre la réalisation des études, recherches, travaux et la mise en place des financements.

Les préoccupations d'ordre sanitaire conduisent à promouvoir la prise en compte rapidement des directives communautaires. Les services concernés proposeront les modalités de mise aux normes compte tenu des financements actuels des programmes en cours.

## b) traitement des eaux d'alimentation chargées en nitrate dans le nord-ouest de la Vienne

Le projet concerne 14 collectivités locales (75 000 personnes: la consommation de pointe est de 38 000 m3 par jour).

- mise en place de deux unités de dénitrification,

- renforcement du captage,

création d'une unité de production,
réalisation de feeders d'interconnexions,

- création de stockages supplémentaires.

#### 10.4.2. Inventaire des eaux minérales

Un inventaire des eaux minérales dans la région, proposé également en vue d'un usage thermal ou de tourisme de santé, préciserait les caractéristiques en oligo-éléments et l'intérêt de promoteurs en vue d'usa-ge médical, thérapeutique ou préventif. L'objectif concret serait l'implantation d'usines d'embouteillage travaillant avec des groupements professionnels de l'alimentation.

## 10.4.3. Etude du marché régional des eaux embouteillées

L'étude comprend les aspects suivants :

- Analyse de la consommation des différentes catégories d'eau (table, source, minérale) au cours des dix dernières années, origines et structures des approvisionnements et des filières de distribution,

- repérage d'ensembles géographiques favorables au développe-

ment de ce marché,

- <u>Identification des gisements</u> en eau dans des secteurs géologiques favorables, de leur productivité, et des caractéristiques géochimiques des eaux,
- <u>sélection de forage profonds</u> anciens ayant traversé des aquifères captifs minéralisés et évaluation des travaux nécessaires à leur transformation en ouvrage d'exploitation d'une eau thermo-minérale,

- zonage des nappes aquifères aptes à produire "une eau de ta-

ble ou de source".

L'ensemble des observations recueillies replacé dans le contexte économique et géographique et confronté avec les données du marché, servira de base à la détermination des projets d'usines d'embouteillage qui travailleront avec les groupements professionnels de l'alimentation pour la commercialisation des eaux.

## 10.4.4. Renforcement de l'alimentation en eau publique

Le renforcement des réseaux d'alimentation en eau est pour la région Poitou-Charentes une nécessité économique. Les actions présentées concernent des secteurs périurbains à vocation économique forte, et des secteurs ruraux à l'économie et la démographie fragiles (en particulier le Confolentais et le Montmorillonnais).

10.4.5. Exploitation de deux nappes d'eau alluviales dans le département des Deux-Sèvres

# a) à l'Est du département

Le programme présenté comprend l'exploitation d'un champ captant dans les alluvions de la Sèvre, les installations de traitement de cette eau, et les réseaux d'interconnection de ces réseaux avec les structures principales d'alimentation des collectivités à desservir.

# b) <u>au Sud (secteur de la rivière Boutonne)</u>

Le projet adopté par les communes comprend l'exploitation de quatre points d'eau (7 forages) de qualité sanitaire exceptionnelle, et dont la protection est aisée, un réseau d'interconnexion des collectivités les unes aux autres, et de nouveaux points d'eau.

10.4.6. Achèvement de la desserte en eau d'un secteur de 130 communes du département des Deux-Sèvres

Il s'agit de la réalisation de près de 6 000 branchements, la plus grande part pour le syndicat intercommunal d'alimentation en eau du Val de Loire, e t le restant pour celui de la Gâtine.

10.4.7. Renforcement et restructuration des réseaux d'alimentation en eau potable dans le Confolentais (Charente)

Renforcement des unités de production (secteur de Montemboeuf) et restructuration du réseau (secteur de Saint-Claud et secteur de Confolens).

#### 10.5. Protection de l'environnement

10.5.1. Une dynamique de mise en valeur et de protection des milieux naturels : le marais poitevin et les marais de l'Ouest

Plutôt que de bâtir un nouveau schéma d'aménagement des marais, une démarche flexible est adoptée : la réalisation d'un atlas des ressources naturelles et humaines du marais poitevin en cours de réalisation. Ce document peut constituer la base scientifique nécessaire à la mise en oeuvre d'un éventail d'actions de développement et de protections différenciées et adaptées à la situation de chaque secteur du marais.

L'année européenne de l'environnement en 1987, offre une opportunité, à l'échelle des régions, de proposer des actions de protection combinées à des projets de développement économique.

Pour les marais de l'Ouest, les actions suivantes seront proposées :

- mise au point d'un catalogue de mesures compensatoires, éligibles à une aide de la communauté européenne,

- expérimentation avec les agriculteurs, de contrast de gestion de la nature et des paysages,

- adaptation de la fiscalité foncière des marais aux objectifs de protection de l'environnement,

- réalisation d'études d'impact pour l'aménagement des zones humides,

- création de réserves naturelles sur les zones d'intérêt écologique les plus précieuses,

- participation à l'organisation d'un parc naturel européen en zones humides à l'échelle de l'Europe,

- installation, le long du littoral, et en particulier dans les perthuis, de stations de contrôle de la qualité des eaux, pour être alerté à temps et prévenir les risques de pollutions des zones conchylicoles.

#### 10.5.2. L'observatoire de l'environnement

Il se compose, dans une première phase, d'un inventaire régional des zones naturelles d'intérêt écologique, portant sur 500 zones en 1986 et 700 en 1988, d'un tableau de bord regroupant les masses d'informations statistiques disponibles et qui comporte des indicateurs de la qualité de l'environnement (notamment eau, air, bruit, espaces naturels).

10.5.3. Ecologie appliquée : aménagements de sites d'observation et d'étude de la nature

Différents organismes publics, para publics et associations privées, conjuguent leurs efforts et méritent d'être aidés à reconquérir, maintenir ou améliorer les sites naturels remarquables, à les équiper et les faire connaître au public et aux scolaires en particulier. La liste des sites et des structures est importante. Citon, à titre d'exemple :

- le parc naturel régional du marais poitevin (déjà mentionné par aileurs) et plus largement les marais de l'Ouest,
  - la forêt de Chizé,
  - le site de l'île Marquet près d'Angoulême,
  - les associations de protection de la nature. --

#### 10.5.4. Mise en valeur du littoral

#### a) Protection du littoral contre les attaques de la mer

La région Poitou-Charentes présente, par le département de la Charente-Maritime, une façade atlantique de 450 km.

La vie économique du littoral de la Charente-Maritime est caractérisée par une importante activité touristique où prédomine l'aspect maritime, et qui nécessite, un aménagement du littoral : d'une part, en le protégeant là où il est attaqué par la mer, d'autre part, en recherchant une mise en valeur répondant aux besoins spécifiques que sont le balnéaire et le nautisme.

#### b) protection des dunes et des peuplements forestiers littoraux

Le littoral de la Charente-Maritime présente 90 km de dunes dont 72 appartiennent à l'Etat.

<u>Programme</u>: remise en état en 5 ans de toute la zone dunaire associant l'Etat, les collectivités locales, avec une participation de la communauté et simultanément programme de travaux dans le domaine maritime.

#### c) Protection des eaux du littoral

Les objectifs de protection concernent :

- l'équipement des communes du littoral en stations d'épuration, et amélioration du fonctionnement des stations existantes,

- la réalisation de réseaux de collecte des eaux usées.

Ces deux objectifs visent à renforcer les conditions du maintien et du développement de la conchyliculture et du tourisme.

Secteurs prioritaires d'assainissement : commune de Charron, Marseilly, presqu'île d'Arvent, île de Ré.

#### 10.5.5. Elimination - revalorisation des déchets

#### a) <u>actions</u> générales

La région ne dispose pas de centres d'élimination des déchets industriels, ni d'aire de stockage. Pour diminuer les coûts de revient aux entreprises pour le transport des déchets, un plan régional de réalisation de sites d'accueil a été élaboré. Ce plan prévoit en première priorité la création d'un centre d'enfouissement des déchets industriels et d'un centre de prétraitement et de stockage.

Secteur d'activité important, les papeteries et cartonneries ont un besoin de vieux papiers de 60 000 tonnes par an, seulement 20 000 sont collectées, la différence est comblée par l'achat à l'étranger de pâte vierge.

La récupération des papiers et cartons, comme celle des verres, nécessite l'étude et la mise en place d'un dispositif.

Le recyclage des déchets agricoles et agro-alimentaires se développe et donnera lieu à :

- la création d'unités de compostage,

- la récupération des huiles de vidange, résidus du bois, résidus de la distillerie,

- la valorisation énergétique par méthanisation,

- la fabrication d'aliments à partir des déchets d'abattoirs,
- la sélection de composants pour la production d'aliments dosés énergétiquement et en minéraux,
  - la valorisation des vinasses et marcs de raisins.
- b) <u>valorisation des boues de station d'épuration de l'île de</u> <u>Ré</u>

Sous l'égide du SIVOM de l'île de Ré, le programme d'opérations suivant pourraît être réalisé :

- 1987 : étude d'un système de traitement et de valorisation des boues de stations d'épuration, prenant en compte la filière compostage,

- 1988/1989 : mise en place d'un équipement centralisé de déshydratation des boues.

#### 10.5.6. Valorisation des ressources en matériaux et minéraux industriels

a) <u>roches ornementales et pierres à bâtir</u> utilisées par l'industrie du bâtiment et des monuments funéraires, certaines variétés sont très demandées (importation de granite sombre d'Afrique du Sud : 150 000 tonnes soit 180 millions de francs par an).

A noter que certaines qualités de craie-tuffeau sont très recherchées pour l'entretien et la rénovation de monuments régionaux.

b) <u>argiles nobles</u>:

- bentonites : dénomination commerciale de la célèbre montmorillonite découverte dans la région de Montmorillon à la fin du siècle dernier. Elles sont utilisées après traitement spécifique dans de nombreuses branches d'activités (fonderie, forage, TP, agro-alimentaire, industrie pharmaceutique...),
- importation de 160 000 tonnes, soit 100 millions de francs par an. Une action de prospection a déjà été engagée dans le Montmorillonnais et les premiers résultats encourageant incitent à poursuivre l'opération et à l'étendre à d'autres secteurs prometteurs,

- kaolins : le créneau fortement demandeur est celui des charges papetières (applications au couchage) 180 à 200 000 tonnes sont importées annuellement pour 200 millions de francs.

c) produits siliceux spéciaux :

· quartz en masse très pur : pour l'industrie du silicium (électronique),

- sables colorés : pour la confection d'enduits pour bâti-

ments (forte demande régionale),

- sables très durs : pour utilisation en forages pétroliers (injection de sable après fracturation hydraulique).

d) fondants magnésiens : roches silicatées riches en oxyde de magnésium utilisées par l'industrie sidérurgique.

Actuellement, l'approvisionnement est assuré par l'olivine de Norvège.

- e) valorisation de sables de concassage : les matériaux fins de concassage produits par les carrières de roches éruptives type diorite n'ont pas de valeur marchande, et renferment des minéraux économiquement intéressants, tels que Zircon, grenat, apatite, chromite, à coût unitaire élevé pour des applications spécifiques (abrasifs, réfractaires...).
  - f) substances minérales rares : Hélium, sélénium.

Le programme d'actions ressources en matériaux et minéraux est constitué de 3 phases :

1. Confirmation d'indices révélant la source et la localisa-

tion des gisements.

2. Préfaisabilité technico-économique : étude de marché, rele-

vé précis de la présence de la ressource, structures économiques-supports,
3. Faisabilité du projet : essai pilote de traitement, tests
d'utilisation, rentabilité économique et financière.

Pour chaque ressource, les trois phases sont mises en oeuvre suivant le degré de connaissance acquis et l'aménagement du projet.

#### 11. CULTURE - SPORTS - LOISIRS

#### 11.1. Aménagement de monuments historiques

#### 11.1.1. Interventions dans les zones défavorisées

Les opérations concernant les interventions d'architecture dans l'arc est sont présentées dans le chapitre revitalisation des zones défavorisées.

Il s'agit, en particulier, du château de Gouzon, du projet de musée de Civaux, du projet de l'écomusée du Montmorillonnais, du château de La Rochefoucauld.

Les opérations architecturales de l'arc sud-ouest sont décrite ci-après : citadelle d'Oléron, cité de Brouage, hôpital maritime de Rochefort, musée archéologique et conservatoire de musique de Saintes.

#### 11.1.2. Le château de Thouars

En 1986, une première tranche des travaux a été retenue avec participation de l'Etat, du conseil régional, du conseil général des Deux-Sèvres et de la commune.

#### 11.1.3. La citadelle d'Oléron

Programme prévu : complexe restaurant et discothèque "haut de gamme" ouvrant de nouvelles perspectives au tourisme d'été, mais aussi à un public de retraités. Installation, à proximité d'une piscine, permettant d'offrir un complément à la plage trop restreinte. Intallation de l'office du tourisme afin de faire de la citadelle un lieu depassage obligatoire pour les touristes. Activités culturelles : présentation muséale des faits historiques marquants des guerres de religions, aux créations de Brouage, de Rochefort, les relations avec le Nouveau Monde. Festival musical francophone durant l'été.

#### 11.1.4. La cité de Brouage

La fondation Stewart, implantée au Québec, est déjà partie prenante de la réhabilitation de Brouage; en plus des diverses communications faites outre-Atlantique, elle affirme sur place sa volonté de participer à la mise en valeur du site. L'église a déjà pu bénéficier de son action (restauration des vitraux).

#### 11.1.5. L'hôpital maritime de Rochefort

Le projet actuel prendrait en compte l'ensemble des bâtiments. Le bâtiment principal, en H, qui représente une surface fractionnée de 13 000 m2 développés est d'une réutilisation fractionnée plus difficile que les pavillons isolés et comporte des éléments intérieurs dont l'intérêt en fait souhaiter la conservation.

L'Etat resterait propriétaire (ministère de la Défense nationale) et cèderait, à bail emphytéotique de 70 ans, tous les bâtiments à l'exception de ce qui est affecté au musée de la Marine. Il s'agirait notamment d'aménager une maison de retraite, un foyer logement et des logements destinés aussi au troisième âge.

#### 11.1.6. La manufacture d'armes de Chatellerault

Dans le cadre du projet Banlieue 89, une étude a été réali-

sée pour insérer la manufacture en tant que pôle culturel et pôle régional de formations et de services. Le programme de réhabilitation comporte plusieurs volets :

- développer les fonctions culturelles et rassembler des collections, dispersées dans plusieurs petits musées, dans un musée national des traditions "du Fer et du Feu" et en particulier de la fabrication ancienne des armes blanches et de la coutellerie,

- accueillir le pôle de formation professionnelle informati-

que et électronique,

- mettre en place un ensemble de services aux entreprises, prolongement d'autres programmes économiques (boutique de gestion par exemple) des ateliers personnalisés, un centre de télé-enseignement,

- produire et diffuser des outils télématiques de pédagogie et de services par l'utilisation d'un important serveur télématique dont dispose actuellement la ville.

#### 11.2. Equipements culturels

#### 11.2.1. Maison des cultures de pays

L'attachement viscéral des populations locales aux cultures orales, aux langues régionales, à la musique et aux danses traditionnelles, à la création sous toutes ses formes dans ces différents domaines, justifie la mise en place, dans la région, de véritables outils originaux de développement culturel en milieu rural que sont les Maisons des cultures de Pays.

Pour ces motifs, la création en cours de la Maison des cultures de Parthenay mériterait d'être confortée.

#### 11.2.2. Le musée archéologique de Saintes et le conservatoire de musique

Ces deux programmes représentent une des priorités de l'action municipale pour développer les éléments d'attractivité de Saintes : la construction d'un nouveau musée archéologique permettra de recevoir les collections existantes et les découvertes qui seront faites dans la ville et ses environs. Sous la ville existe un important centre gallo-romain riche en vestiges, et un site archéologique a été mis au jour dans le lit majeur de la Charente. Le musée apportera une connaissance de la vie Saintaise aux différentes périodes et un supplément d'attrait pour l'ensemble de la région.

Musée, mais aussi conservatoire de musique pour l'organisation de concerts publics. L'utilité de cet édifice procède du même objectif que celui du musée : retenir le visiteur attiré par un patrimoine exceptionnel et la dimension humaine de la ville et qui ne trouve pas toujours le complément qu'il recherche au niveau culturel.

Saintes est au croisement, d'une part, de l'autoroute A 10 reliant le nord de l'Europe à l'Espagne et, d'autre part, de la route Cen-

tre-Europe-Atlantique, trait d'union de l'est de la France et de l'Europe avec le rivage atlantique. Cette position géographique particulière fait de la ville une étape touristique immportante.

#### 11.3. <u>Autres actions culturelles</u>

#### 11.3.1. Les bibliobus

La présente action a pour objet de soutenir les formations de responsables de bibliobus et de permettre l'acquisition, l'équipement intérieur et l'équipement audio-visuel de ces outils de transport de la culture et de la formation.

#### 11.3.2. La musique

Les festivals cités au chapitre des objectifs concourent au développement de la notoriété régionale et attirent des publics de diverses régions ou de l'étranger, développant ainsi les activités d'accueil. Un concours financier est nécessaire pour faire connaître ces manifestions.

#### 11.3.3. La recherche fondamentale

Pour développer cette recherche, il est nécessaire de mettre en place des laboratoires interrégionaux, d'aménager des dépôts de fouilles équipés de matériels et de mobiliers, d'améliorer la formation pour un meilleur fonctionnement des stages de fouilles, d'aider à la divulgation de la connaissance, d'accroître les crédits de recherche et de prendre en charge le problème des grandes opérations de sauvetage. La documentation, qui ne dispose en particulier que d'une photothèque hétérogène et très incomplète, doit s'équiper de systèmes informatisés (vidéo-disques) de conservation et de recherche de l'image.

#### 11.4. Parc naturel régional du marais poitevin - Val deSèvre

Le programme d'intervention dans le domaine environnement et développement est le suivant :

- création de réserves naturelles,
- création de conservatoires d'espèces animales et végétales,
- réalisation de maisons du parc et de centres permanents
- d'initiation à l'environnement,
  - mise en oeuvre d'une politique touristique.

#### 12 ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

#### Création d'infrastructures de proximité-

Pour que les femmes soient libérées des contraintes d'horaires et de mobilité qui sont autant de freins à l'exercice d'un emploi, il faut que soit encouragée la création d'infrastructures de proximité touchant au transport, à la garde d'enfants, en aidant les entreprises et les collectivités à mettre à disposition des véhicules, des locaux existants, ou plus exceptionnellement des constructions sous forme de bâtiments relais. Ces services souples et nombreux étant destinés à terme à devenir des services marchands.

#### IV - RESSOURCES FINANCIERES

Les tableaux ci-dessous font état des prévisions de dépenses d'investissement pour le Poitou-Charentes au cours de la période 1986-90.

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT (en millions de francs courants)

	1986	1987	1988	1989	1990
ENSEIGNEMENT CULTURE VIE SOCIALE SANTE (HORS CHR) EQUIPEMENTS SOCIAUX LOGEMENT DEVELOPPEMENT URBAIN DEVELOPPEMENT RURAL TRANSPORTS ACTION ECONOMIQUE SERVICES GENERAUX APU	37,7 44,2 0,2 0 0,3 114,9 4 154,3 13,7 46,4	35,3 41,8 0,2 0,2 120,2 16 159,6 15,7	6,8 39,7 0,2 0,2 0,1 125,1 0,8 164,4 17,6 59,7	1,1 40,8 0,2 0,2 0 130,2 0 169,4 21,1 61,7	1,1 43,6 0,2 0,2 0 135,3 0,6 174,6 21,1 61,8
TOTAL	415,8	447,7	414,4	424,7	438,3

DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT DES APUL(en millions de francs courants)

	1986	1987	1988	1989	1990
ENSEIGNEMENT CULTURE VIE SOCIALE SANTE (HORS CHR) EQUIPEMENTS SOCIAUX	224	237,7	251,4	259,1	269,9
	323,8	334,7	351,1	355,6	364,1
	147,8	152,3	159	160,5	163,7
	55,3	57	59,6	60,2	61,5
LOGEMENT DEVELOPPEMENT URBAIN DEVELOPPEMENT RURAL TRANSPORTS	305,5	310,9	309,9	310,8	313
	559,8	580,3	610,2	620,3	636,8
	761,5	798,6	831,1	845,8	868,6
	438,6	455,7	480	488,7	502,5
ACTION ECONOMIQUE	282,3	295,8	314,4	323,2	335,5
SERVICES GENERAUX APU	446,9	465,2	491,7	502,3	517,8
TOTAL	3545,7	3677,2	3858,4	3926,6	4033,3

Sont en outre fournis ci-dessous les tableaux d'exploitation des contrats de plan Etat-région, où sont recensés les engagements de l'Etat et de la région pour la période 1984-88 et selon la typologie des actions retenue au chapitre précédent.

# EXPLOITATION DES CONTRATS DE PLAN - ETAT - REGION ET DES RILANS D'EXECUTION FINANCEMENT A LA CHARGE DE LA REGION

1186

REGION : LIMOUSIN

En millions de francs courants

Financement par période Motifs	-	+1985 D	1986+1987+1988 ②	Total 1984-1988 3 = 1 + 2	Moyenne par année 4 = 3 / 5	Prévision cumul 1989-1990
I - Promotion de l'emploi  II - Formation de base  III - Adaptation des filières de formation  IV - Réseaux de transferts  V - Les technopoles  VI - Les politiques en faveur des entreprises  VII - Les secteurs de politique économique  VIII - Aménagement spatial  IX - Tourisme  X - Gestion de l'environnement  XI - Culture, sports, loisirs  XII - Action sanitaire et sociale	N. D.	0,1 0 6,5 3,7 0 7,7 17,7 0 3,7 0,1 0 5,4				
Total général	68,0	44,9	N.D.	N.D.	N.D.	

Sources : CPER et Prévisions BIPE.

و

FINANCEMENT A LA CHARGE DE L'ETAT

En millions, de francs courants

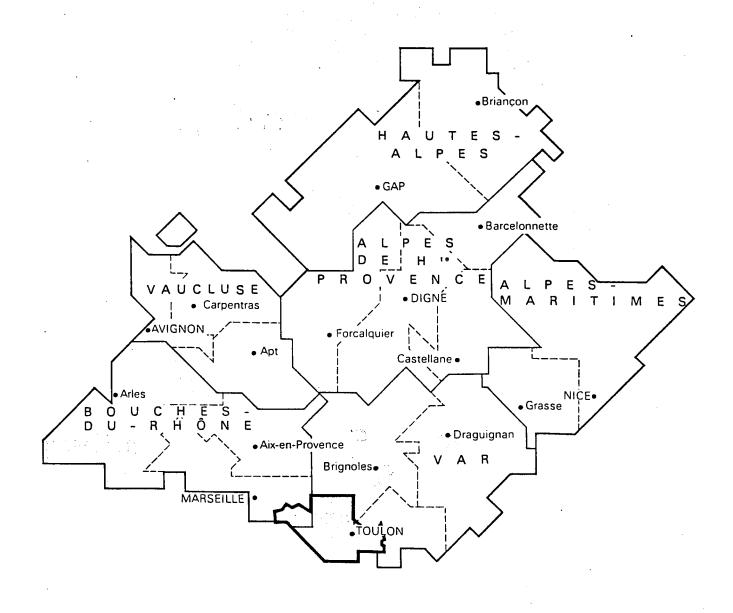
Financement par période	1984+1985	1986+1987 1988	Total 1984-1988	Moyenne par année	Prévision cumul 1989-1990
Motifs	1	2	3=1+2	<u>(4) = (3)</u> ′ 5	(3)
I - Promotion de l'emploi	0,6	0,6	1,2	0,2	1,0
II - Formation de base	25,6	25,8	51,4	10,3	22,0
III - Adaptation des filières de formation	12,8	28,4	41,2	8,2	17,0
IV - Réseaux de transferts	7,0	0,2	6,8	1,4	3,0
V - Les technopoles	0	-	_	_	_
VI - Les politiques en faveur des entreprises	11,0	3,8	14,8	3,0	7,0
VII - Les secteurs de politique économique	170,8	290,7	461,5	92,3	193,0
VIII - Aménagement spatial	3,5	40,5	44,0	8,8	18,0
IX - Tourisme	14,4	17,9	32,3	6,5	14,0
X - Gestion de l'environnement	13,4	16,6	30,0	6,0	13,0
XI - Culture, sports, loisirs	0,8	1,2	2,0	0,4	1,0
XII - Action sanitaire et sociale	52,8	129,2	182,0	36,4	76,0
Total général	312,7	554,5	867,2	173,5	365,0

Sources : CPER et Prévisions BIPE.

•

.

# LES INTERVENTIONS DE POLITIQUE REGIONALE EUROPEENNE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



#### ···· LEGENDE

Zones éligibles au feder

Hors quota construction navale

L'ensemble de la région est éligible au PIM sauf Marseille et les Zones urbanisées de la Côte d'Azur.

Mise en forme pour la DATAR : ACT - Etudes et Recherches Economiques et Industrielles -. Bureaux : 17 bis rue Richard Lenoir, 75011 - Paris. Tél : 40 24 20 10.

Carte de politique européenne : CAES.

SOMMAIRE	PDR -	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Pages
3. Bilan financ	générale de l ques de l'évol ier des action	la région Lution économique	2 5 13 18
II - LES OBJECT	IFS DE DEVELOP	PPEMENT	20
<ol> <li>Adapter les extérieures</li> <li>Renforcer les</li> <li>Tirer parti o</li> <li>Améliorer les</li> <li>Assurer le de le déséquilit</li> <li>Sauvegarder</li> <li>Assurer le de</li> </ol>	secteurs sensi s zones affect de la richesse s infrastructu éveloppement d ore littoral - l'environnemen	res de transport et de communication le la zone de montagne pour réduire haut pays lt naturel les relations avec l'Europe	21 22 24 25 26 28 28
III - LES ACTION  1. Adaptation de  2. Réseaux de tr  3. Technopôles  4. Politiques er  5. Secteurs de p  6. Aménagement s  7. Tourisme  8. Actions pour	es filières de ransfert n faveur des e politique écon spatial	ntreprises	30 31 32 32 37 49 52 54
IV - RESSOURCES	FINANCIERES		57

•

.

.

.

#### I - ANALYSE ECONOMIQUE ET SOCIALE

#### 1.PRESENTATION GENERALE DE LA REGION

Alliant, en alternance, neige, mer et soleil, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, première région touristique de France, est particulièrement connue des citoyens de la Communauté européenne : 5 millions de touristes y séjournent chaque année. Mais cette image idyllique, renvoyée par la beauté de ses paysages et sa relative unité culturelle (la langue et le pays d'Oc), cachent en fait une situation particulièrement diverse et pleine de contrastes.

#### 1.1. Une région de contrastes

Territoire de 31 400 m2, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une des plus étendues et des plus peuplées de France, mais les contrastes de densité y sont particulièrement importants : les axes de peuplement contournent naturellement un relief acccentué et cloisonné pour se couler le long des vallées et buter sur la façade littorale.

Ainsi, les villes maritimes de Marseille, de Nice et de Toulon concentrent la moitié des 4 millions d'habitants de la région alors que la densité dans les Alpes de Haute-Provence atteint péniblement les 17 habitants au kilomètre carré, et que beaucoup de ses cantons appartiennent à des zones rurales fragiles et de faible densité.

Région de contrastes aussi, au niveau de la dynamique démographique et de la pyramide des âges. Les Alpes-Maritimes et le Var se caractérisent par un solde naturel négatif et par un fort taux de vieillissement. Mais ils se différencient des départements de montagne (Alpes-dehaute-Provence, Hautes-Alpes) par une très forte attractivité migratoire, qui ne se dément pratiquement pas entre 1982 et 1986. A l'inverse, les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse apparaissent moins marqués par une population de retraités et combinent un solde naturel positif, avec une population jeune et active. Ils sont, par là même, plus soumis aux aléas de la crise de certaines activités industrielles : les Bouches-du-Rhône perdent, entre 1982 et 1986, l 300 habitants par an, par le seul jeu des flux migratoires qui connaissent un retournement brutal par rapport à la période 1975-1982 (solde migratoire de 7 700 habitants par an).

Ces contrastes puisent leurs racines dans l'histoire de la région. Alors que l'économie des régions nord de la France est boulever-sée par la révolution industrielle, le développement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, tourne essentiellement autour de l'activité commerciale de son port, Marseille, en direction des colonies notamment à partir de 1830. S'y greffent quelques activités de transformation des pro-

duits importés, essentiellement des industries agro-alimentaires. Marseille concentre alors la population, les infrastructures, l'industrie et la puissance commerciale et financière de la région. A partir de 1930, l'apparition de l'industrie pétrolière, puis les impératifs de la sidérurgie sur l'eau, déplacent le centre de gravité du port vers l'Etang de Berre. Mais, jusqu'à la seconde guerre mondiale, Marseille ponctionne la population des départements "intérieurs" : les Hautes-Alpes et Basses-Alpes qui perdent de 35 à 50 % de leur population entre 1846 et 1946.

Les départements du Var et des Alpes-Maritimes connaissent, en revanche, une évolution démographique distincte qui se lit encore aujourd'hui dans les chiffres : l'achèvement, en 1865, d'une voie ferrée reliant Nice à Paris permet à la Riviera française de connaître un grand essor touristique en direction. notamment durant l'hiver, d'une clientèle de luxe. Quant au Var, la présence à Toulon du principal port militaire français, la culture intensive de la vigne et des fleurs, permettent à ce département de maintenir une population importante, essentiellement encore le long du littoral.

L'histoire et la géographie régionale expliquent aussi les contrastes dans la localisation des activités. L'agriculture méditerranéenne (fruit, légumes, vins, fleurs) à haute valeur ajoutée représente, à elle seule, 76 % de la production totale de la région en valeur, mais elle est directement soumise à la concurrence des pays de la CEE à coûts de production plus faibles. Elle se concentre sur la zone littorale, la Basse-Durance et le comtat Venaissin, le Bas-Rhône mais s'infiltre aussi dans une zone médiane entre le haut pays et les régions de plaine. Mais une autre agriculture caractérise aussi la région provençale : celle des montagnes sèches mise en difficulté par les contraintes du relief, la con-currence du tourisme, le travail à temps partiel et une faible valeur ajoutée. Tous ces espaces régionaux ont combiné avec plus ou moins de bonheur, à leur agriculture primitive, d'autres activités. Les zones littorales connaissent un développement industriel relativement important, mais concentré géographiquement et autour de secteurs leaders qui polarisent l'emploi local. La crise de la construction navale et de la sidérurgie explique la chute de l'emploi dans les bassins de Fréjus, de Toulon et de l'étang de Berre.

En revanche, la zone littorale des Alpes-Maritimes voit se localiser des industries de pointe et du tertiaire en direction des entreprises, ce qui ne veut pas dire que son chômage diminue. Tous ces espaces, enfin, connaissent un développement tertiaire très important, services en direction des particuliers ou du tourisme dans les zones de montagne et littorales, tertiaire plus spécialisé dans les départements marqués par la présence d'une grande métropole (service aux entreprises dans les Alpes-Maritimes; services financiers ou de communication dans les Bouches-du-Rhône).

Enfin, ce substrat économique et géographique produit des conditions de vie contrastées. On compte, par exemple, 40,3 téléphones pour 100 habitants dans la région, ce qui est supérieur à la moyenne nationale, mais les Alpes-Maritimes font un score de 49,6 et les Bouches-du-

Rhône seulement de 37,3. L'impôt sur le revenu par habitant est de 50 à 90 % plus élevé dans les Alpes-Maritimes que dans le Var, les Bouches-du-Rhône, les Alpes-de-Haute-Provence, les Hautes-Alpes et le Vaucluse. Enfin, 89 % de la population provençale vit dans des concentrations urbaines et la bande côtière réunit trois habitants sur quatre, sur 15 % du territoire régional.

#### 1.2. Une région frontière

Traditionnelle région d'échanges, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est aussi une région frontière et à ce titre, elle partage, avec les autres régions frontalières, un ensemble de caractéristiques.

Tout d'abord, une très forte attractivité migratoire. Au fil des ans et ce, depuis le début du XIXe siècle, les migrations intérieures se doublent des migrations étrangères. Les villes de la région et le bord de la Méditerranée attirent la population paysanne et la population étrangère voisine. Car la plupart des migrations dans une région frontière comme Provence-Alpes-Côte d'Azur sont des migrations de voisinage : italiens et Espagnols d'abord, Maghrébins ensuite avec le développement des transports maritimes.

A ces différentes vagues de migrations correspondent des phases différentes de développement de la région. Tout d'abord, l'émigration et la dénatalité rurale font que des paysans d'origine étrangère se concentrent dans la zone méditerranéenne, zone traditionnelle de salariat agricole : les nouveaux ouvriers agricoles remplacent les saisonniers français. Puis l'industrie produit des emplois en nombre qui ne tentent pas la population locale : italiens, espagnols et dans les années 60, maghrébins, investissent les emplois industriels.

Parallèlement, les flux migratoires interrégionaux font de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur une des régions les plus attractives de France. D'abord marquée par l'arrivée d'une population âgée (essentiellement migrations de retraite entre 1954 et 1968), la région devient, à partir de 1968, d'attraction pour la population active.

Entre 1975 et 1982, cette double dynamique migratoire qui caractérise la région marque sensiblement le pas. Poursuivant la tendance précédente, la vague migratoire se ralentit. Le regroupement familial se substitue à l'apport de populations étrangères nouvelles et actives; la migration interrégionale se tasse bien que le solde migratoire, largement positif, explique encore à lui seul les neuf dixième de la croissance démagraphique constatée durant ces sept années.

Entre 1982 et 1985, le solde migratoire se réduit de moitié ( + 17 700 par an contre + 36 500 entre 1975 et 1982).

Mais la dynamique démographique de la région se mesure aussi à la structure de la population nouvellement arrivée. Les immigrants

sont, en effet, plus jeunes que la population provençale : la moitié d'entre eux ont moins de 28 ans et sept sur dix ont moins de 40 ans.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur se trouve ainsi, en 1975 et 1982, prise dans une contradiction dramatique. Tous ces migrants encore très nombreux se trouvent pris dans le tourbillon de la crise industrielle et la masse du chômage. Auparavant, les cloisonnements du marché du travail leurs permettaient de s'intégrer professionnellement selon des filières rapides. Aujourd'hui, aucun travail ne les attire plus (ni eux, ni leurs enfants, ni leur conjoint), au terme de leur migration car la concurrence pour l'emploi s'avive entre population locale et population immigrante. De ce fait, la région ateint un des taux de chômage reccord de France et celui-ci touche particulièrement les jeunes, les femmes et les immigrés.

Terre d'échanges, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur l'est aussi en termes économiques. Sa position clé de zone frontière et sa façade maritime font que les activités dépendent directement et indirectement du commerce maritime, jouant un rôle majeur dans la région, même si, pour la quasi-totalité, elles dépendent du port de Marseille. Celui-ci est, en effet, le permier port de la Méditerranée et le deuxième port d'Europe. Une très grande part de l'activité industrielle et tertiaire des Bouches-du-Rhône est. en relation directe avec le port. Si, pour certaines d'entre elles, ce lien fait maintenant partie du passé (transformation de grain, huileries, savonneries), toute l'industrie de base de la région est assise sur des matières premières immportées (la région importe en 1985, 42 millions de tonnes dont 75 % de produits pétroliers), ce qui déséquilibre constamment sa balance commerciale. La région est aussi un carrefour de transit de produits pondéreux, principalement énergétiques dont l'évaluation reste fortement tributaire de la conjoncture internationale. Ses échabnges se diversifient pourtant, bien que le commerce avec les pays de la CEE et surtout l'Italie, reste dominant vers l'Amérique du Nord et l'Asie Occidentale.

#### 2. CARACTERISTIQUES DE L'EVOLUTION ECONOMIQUE

#### 2.1. <u>Tableaux statistiques</u>

#### a) Population:

POPULATION	% de variation 1975/82			Densité	Superficie
TOTALE 1982	(a)	(b)	(c)	126	31 400
3 965.2	+0,9	+0,6	+0,3	Hab/km2	km2

(a) Population totale (b) Solde migratoire (c) Solde naturel

Comparaisons avec la France entiere		
Part population nationale	7,2	Variation
	L	de la population totale de 1975 à 1982:
Densité: ratio Région/France	1,27	FRANCE 3,07 % REGION + 0,9%

#### b) Population active :

POPULATION	Fop. act.	Variation	Taux	d'activité	1982
ACTIVE	1982 (milliers)	moy.75/82	TOTAL	Hommes	Fermes
REGION	1579,4	1,48	39,3	51,6	29,3
FRANCE	23525,1	1,11	42,5	52,6	34,5
Région/france	6,7	1,33	0,92	0,98	0,85

### c) Population employée :

EMPLOI TOTAL AU LIEU DE TRAVAIL	Emploi total au 1/1/1985 (milliers)	%	% Fr.	[ <del>]</del>	venne annuelle 3/85 Taux %	Taux France %
TOTAL REGION	1.388,3	100	100	- 9734	- 0,7	- 1,0
Agriculture	67,8	4,8	7,6	- 2214	- 0,3	- 0,2
Industrie	221,6	15,9	24,8	- 4604	- 1,9	- 2,8
B.C.G.A.	117,1	8,4	7,2	- 4772	- 3,4	- 5,8
Commerce	197,9	14,2	12,0	- 1274	- 0,6	- 1,0
Aut.tertiaire	783,9	56,4	48,4	-10075	+ 1	+ 1,2

#### d) Chômage :

TAUX DE CHOMAGE	% Mars 1982	% Mars 1986	% de variation annuelle 1981-86
Région	10,4	12,8	+ 7,6
France	8,4	10,2	+ 7,6

#### <u>e) Valeur ajoutée :</u>

VALEUR	V.A. totale 1782	V.A./habitant	% répa	rtition V.A	. régions	ite 1982
AJOUTEE 1982	(millions de Fr.)	(milliers de Fr.)	Agricul.	Industrie	BCGA	Tertiaire
Région	237 792	56 434	3,2 %	22,3 %	8,5 %	66,0 %
Ratio Rég/France	7 %	0,9	0,7	0,7	1,3	1,1

#### f) Niveau de formation :

% POPULATION 1982 + 15 ans avec formation	Aucun diplôme déclaré	Bacc. et +	Dont diplôme enseign.supér.
Région	42,4	14 _	6,2
France	39,4	12,5	6,2

#### g) Données par zones d'emploi:

Zanes Esmalin	Nombre de commenes de la rene	Superficie hal	Pepulsion sens double compre as 1982	Denzité das tants d'emploi hab/tm²	Selde esturel entre 1968 or 1975	Salda azteral antra 1975 et 1952	Yariatea eatotive de la papulation eatre 1358 et 1371	Variation relative de la papulation entre 1975 et 1982	Tour de de- de-gration onve 1958 et 1975	Teas de de degranes ontre 1975 et 1982	Toer de phimograe merce re 1984
Menosque	61	1 787.1	54 251	30.4	544	- 621	10.3	10,0	9.1	11,3	12.3
Digne	139	5 138.1	64 817	12.5	670	- 365	4,6	3.1	3.5	3,7	5 5
Hautes-Albes	175	5 548.7	105 070	18.9	2 290	1 191	5,1	7.9	3.6	67	9.0
Cannes - Antibes	50	1 026.5	301 557	293.8	-916	- 3 573	19.4	14,6	19.8	15.9	13.1
Menton	12	1858	63 070	337,7	- 1 482	- 1 404	0.4	3.6	2.9	5,1	8 5
Nice	101	3 085.3	515 571	157.4	-6011	- 7 856	11,7	4.8	13,1	6.4	15,4
Artes	111	1 367.6	72 516	53.0	1 472	694	7,1	2.9	4,9	1,9	14,1
Au-an-Provence	31	1 119.9	202 505	180.9	7 154	5 085	21.0	16.1	16.0	12.6	12.6
Marseille	12	483.8	956 419	1 976.9	24 359	12 281	4,0	- 1,8	1.4	- 3.0	2.6
Étang-de-Berre	10	212,4	101 093	476.0	4 711	5 5 3 7	35.6	35,1	29.0	27.7	150
Aubagne	15	356.5	114 185	329.3	1 628	1013	25.8	15.1	23.7	14,1	14,5
Châteaurenard	18	454.5	58 282	125,5	585	74	4.6	9,4	3.5	9.3	10.1
Fos-sur-Mer	13	757.4	164 295	216,9	7 655	9 962	41,5	20,4	33.6	13,1	14,0
Salon-de-Provence	9	325,4	54 803	158.4	2 1 1 1	1 837	17.7	8,6	12,7	5.0	14.2
Taylor	42	1 494.2	468 055	313.3	9 4 3 6	3 732	11,1	10,4	5.6	9.5	15.4
Fregus - Saint-Raphael	19	885,8	109 548	123,5	2 210	1 100	19.7	16.5	16,9	15,3	17,0
Draguignan	37	1 486.6	73 835	49.7	- 142	- 546	18,1	24.1	18.4	25.0	12.6
Brightles	55	2 105 0	56 882	27.0	- 676	- 1 292	6,9	17,4	8.4	Z0.0	134
Orange	40	896.7	95 695	105.7	3 059	2 087	5,1	10,0	1,4	7,6	12.8
Carpentres	34	700.3	76 557	109,3	2 105	369	12.9	11,0	9.5	10.5	12.4
Apt	48	1 314,5	53 881	41,0	958	- 23	12.2	160	9.9	161	11,9
Avignon	29	6557	201 210	306.9	7 257	5 341	11,5	7.0	7.2	4.2	14.1

#### 2.2. Population et emploi

Avec 1 388 300 actifs ayant un emploi au ler janvier 1985, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se classe au 3e rang des régions françaises en terme d'emploi, derrière l'Ile-de-France et le Nord-Pas-de-Calais. Si 7,4 % de la population française en âge de travailler (15 - 64 ans) réside dans la région, 6,6 % seulement des actifs occupés y travaillent.

Le taux d'emploi dans la région est nettement inférieur à celui de la France, notamment chez les femmes. C'est dans l'agriculture et l'industrie que l'effectif régional est le plus faible comparé à celui de la France. Par contre, le secteur tertiaire, qui emploie plus de deux actifs sur trois, est prédominant dans la région. De même, l'emploi dans le bâtiment et génie civil et agricole reste important (7,7 % des emplois nationaux) malgré les baisses enregistrées durant ces dernières années.

Dans ce tissu industriel peu fourni, quelques secteurs sont bien représentés, notamment la construction navale et aéronautique, la chimie de base, les matériaux de construction, les industries agro-alimentaires, la sidérurgie.

A l'opposé, certains secteurs industriels comme les combustibles minéraux solides, le verre, le papier carton, le caoutchouc, le textile ont un niveau de l'emploi très faible ou quasiment nul : l'industrie automobile par exemple. En revanche, dans le tertiaire la plupart des secteurs sont importants. La région se caractérise par un taux de salarisation dans les secteurs non agricoles nettement moins élevé qu'en France, et par une féminisation des emplois aussi, moins importante : 39,6 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur, contre 41,9 % en France.

Cette sous-représentation de la main-d'oeuvre féminine s'explique en partie par la faiblesse du taux d'activité des femmes en âge de travailler : 45,9 % dans la région contre 54,6 % en France, en Mars 1982. Encore que la forte place du tertiaire dans la région, où près de 9 femmes sur 10 travaillent, atténue ce phénomène.

Les effets de la crise économique se sont traduits par des évolutions contrastées de l'emploi salarié régional. On peut distinguer cinq périodes :

- 1975-1978 : l'emploi progresse grâce au seul secteur tertiaire, les effets du premier choc pétrolier sur l'emploi se manifestent avec moins d'ampleur dans la région qu'en France.

- 1979-I981 : l'évolution de l'activité est marquée par le second choc pétrolier aggravé par le "choc dollar". La plupart des secteurs industriels voient leur effectif diminuer, l'emploi tertiaire augmente moins vite que durant la période précédente : + 22 000 salariés en moyenne par an de 1975 à 1978, contre + 13 700 de 1979 à 1981. L'emploi augmente à un rythme réduit + 0,6 %, toutefois supérieur à celui de la France + 0,1 %.

- 1982 : marque un palier dans la dégradation progressive

de l'emploi sous l'effet notamment des embauches dans le secteur public. - 1983-1984 : pour la première fois depuis 1962, la région enregistre des chutes de l'emploi salarié, les gains d'emplois tertiaires moins importants (+ 9 000 salariés) ne compensant plus les pertes enregistrées dans les autres secteurs.

- 1985 : les données encore fragmentaires permettent de déceler certaines tendances. Sous l'effet d'une meilleure conjoncture économique, l'emploi salarié se serait stabilisé, les moindres réductions d'effectif dans le bâtiment et l'industrie étant à peu près compensées par les gains dans le tertiaire notamment dans les commerces.

Jusque là, Provence-Alpes-Côte d'Azur était une région d'accueil, le solde migratoire y était largement positif. Le fort apport de population favorisait la croissance de l'emploi tertiaire. En 1985, le solde migratoire se maintient dans le Var, se réduit nettement dans les autres départements, sauf les Bouches-du-Rhônes où il devient négatif. Ce ralentissement de la croissance de l'emploi tertiaire vient ainsi se rajouter à une accentuation de la crise dans un certain nombre de grands établissements industriels régionaux (entre 1979 et 1983, 10 200 emplois ont été supprimés dans les établissements de plus de 100 salariés).

Ce sont autant de facteurs qui laissent présager une nouvelle dégradation de l'emploi régional, pour les années à venir.

#### 2.3. Le chômage

Avec un taux de chômage élevé nettement supérieur à celui de la France, 12,8 % au ler mars 1986, la Provence-Alpes-Côte d'Azur connaît une des situations les plus défavorables des régions françaises.

Au 31 décembre 1984, la région comptait 203 435 demandeurs d'emploi (DEFM) soit 8,1 % des DEFM de la France, pourcentage supérieur à celui de la part de sa population en âge de travailler, 7,4 %.

Ce sont les hommes de plus de 25 ans qui sont les plus touchés par le chômage au cours de ces dernières années : 9,2 % des DEFM de la France. En effet, les hommes de ces âges sont relativement plus nombreux à arriver sur le marché du travail (leur taux d'activité est de 83,2 % contre 75,8 % en France) et moins nombreux à avoir un emploi (leur taux d'emploi est de 70,6 % contre 73 % en France). Le taux de chômage depuis 1982 a augmenté fortement gagant + 3,6 points d'indice en 4 ans, progression toutefois légèrement moindre qu'en France : 3,9 points.

L'évolution des demandes d'emploi diffère d'une année à l'autre suivant les différentes phases de la crise économique mais aussi en fonction des mesures prises par le gouvernement pour favoriser l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle.

On observe, en 1982, une forte progression du chômage surtout celui des hommes de 18 à 49 ans, malgré, en 1983, une situation de l'emploi très défavorable, le nombre des demandeurs d'emploi se stabilise. En 1984, on assiste à une nouvelle progression du chômage sauf chez les jeunes en liaison avec les mesures prises par le gouvernement pour faciliter leur insertion. En 1985, sous l'effet d'une conjoncture économique plus favorable, mais surtout des mesures prises par les pouvoirs publics en faveur de l'emploi des jeunes (22 000 TUC en Provence-Alpes-Côte d'Azur), le nombre de demandeurs d'emploi diminue.

#### 2.4. Production et revenus

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur participe pour à peine 4,5 % à la production de la valeur ajoutée industrielle nationale, soit un pourcentage nettement inférieur à son poids en terme de population ou d'emploi. Elle se situe ainsi seulement au 17e rang dans un classement des régions françaises suivant le ratio "valeur ajoutée par habitant".

Ce constat global de la faiblesse du tissu industriel régional masque cependant une très forte spécificité dans quelques branches. Celle-ci peut s'apprécier par une part dans la production nationale de la branche nettement supérieure à la moyenne de l'ensemble de l'industrie et au poids démographique de la région. Ainsi, l'industrie régionale apparaît comme spécialisée dans la production de biens intermédiaires, principalement sidérurgie et produits chimiques de base (plus de 10 % de la production nationale dans chacun de ces deux secteurs) et dans une moindre mesure dans les matériaux de construction (8 % de la production nationale). Hormis la construction navale, aéronautique et l'armement (plus de 11 % de la production nationale), la place de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur reste faible dans le secteur des biens d'équipement. La place des biens de consommation et de l'industrie automobile est également très réduite. Dans le secteur des industries agro-alimentaires, la région reste encore relativement représentée dans les productions autres que la viande et le lait. Enfin, la spécialisation régionale est forte en ce qui concerne les industries énergétiques, principalement pour l'industrie du pétrole.

Plus du quart des salariés de l'industrie régionale (hors énergie et IAA) travaillent dans des établissements de plus de 1 000 salariés et près de 40 % dans des établissement de 10 à 100 salariés. Au niveau national, les chiffres sont respectivement de 23 % et 30 %. Cette place peu importante, occupée dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur par les établissements de taille moyenne entre 100 et 1 000 salariés, s'explique principalement par sa spécialisation dans des secteurs où la concentration industrielle est forte : chimie, sidérurgie, construction navale et aéronautique. Ces grosses unités ont développé des relations de sous-traitance avec de nombreuses PMI régionales qui sont, de ce fait, très dépendantes de la situation de leurs donneurs d'ordres.

Globalement, Provence-Alpes-Côte d'Azur apparaît également comme étant une région où la pénétration des capitaux étrangers est forte, 25 % des effectifs industriels appartiennent à des établisements d'en-

treprises pour lesquels la participation étrangère dans le capital social est supérieur à 20 % (10 % en moyenne nationale), et où le secteur public est également très fortement implanté : 31 % des effectifs, contre seulement 24 % en moyenne pour l'ensemble du pays.

La productivité moyenne des branches peut être approchée par le ratio "valeur ajoutée par salarié". Celui-ci varie fortement d'une branche à l'autre en fonction du caractère plus ou moins capitalistique des unités de production.

Sur l'ensemble de l'industrie, la productivité régionale est supérieure de près de 20 % à celle observée au niveau national. Cet écart s'explique principalement par la forte représentation dans la région de branches industrielles à haute productivité : énergie, industries chimiques, sidérurgie. Mais cet effet structurel est amplifié par les caractéristiques propres de certaines unités de production régionales qui, ayant bénéficié d'investissements importants au cours des dernières années, apparaissent particulièrement productives. C'est le cas, par exemple, de la sidérurgie dont la productivité est double de ce que l'on peut observer au niveau national.

Toutefois, cet avantage régional en terme de productivité se réduit progressivement depuis 1980, certaines branches comme la chimie, l'industrie du pétrole ou les IAA ayant connu quelques difficultés au cours des dernières années. Parallèlement, on observe que l'investissement s'est ralenti en Provence-Alpes-Côte d'Azur au cours des dernières années, de manière plus accentuée qu'au niveau national. Ainsi, alors qu'avant 1980 l'investissement moyen par salarié, toutes branches industrielles confondues, était près de deux fois supérieur à ce qui était observé au niveau national, le rapport n'est plus que de 1,3 entre 1980 et 1983.

# 2.5. <u>Principales caractéristiques de l'évolution récente des branches industrielles</u>

# 2.5.1. Biens d'équipement : accentuation de la crise dans les industries de la construction navale

Amorcée en 1978, la crise des industries navales régionales s'est amplifiée au cours des années récentes malgré la restructuration opérée en 1982 qui avait donné naissance à la NORMED. La mise en redresement judiciaire de cette société, en juin 1986, laisse planer une grande incertitude sur l'avenir des deux chantiers navals régionaux, celui de la Seyne-sur-Mer apparaissant plus vulnérable que celui de La Ciotat.

Autre branche importante du secteur du matériel de transport. La construction aéronautique enregistre depuis la fin de 1983 un recul de la demande d'hélicoptères qui affecte principalement l'unité de la SNIAS implantée à Marignane. Des réductions d'effectifs importantes sont prévues en 1986.

L'ensemble de ces industries génèrent un important marché de sous-traitance et les difficultés qu'elles rencontrent actuellement pèsent sur nombre de PMI régionales du secteur de la chaudronnerie ou de la mécanique.

Le développement de l'industrie électronique, amorcé dans la région au début des années 1970, constitue un élément important de soutien de l'activité économique. Le secteur des composants électroniques a connu une conjoncture difficile au cours des derniers mois, consécutive à une concurrence accrue sur les marchés étrangers. Une restructuration des principales unités du groupe Thomson est en cours qui, si elle doit se traduire par quelques suppressions d'emplois, confirmera cependant la vocation de la région dans ce domaine.

Par ailleurs. on a pu enregistrer un dévelloppement important d'entreprises de taille plus petite oeuvrant dans le domaine de l'électronique industrielle et des automatismes. Il s'agit en général d'unités fortement automatisées utilisatrices d'une main-d'oeuvre très qualifiée, mais en nombre réduit, qui ne peuvent à elles seules compenser les fortes réductions d'effectifs enregistrées dans les autres secteurs.

## 2.5.2. Biens intermédiaires : activité satisfaisante dans la sidérurgie et la chimie de base

Bénéficiant d'investissements récents, la sidérurgie provençale est dotée d'un outil de production très performant qui lui permet de maintenir et développer ses positions sur les marchés intérieur et étrangers. Toutefois, la recherche constante de l'amélioration de la productivité se traduit par une diminution régulière des effectifs employés.

La chimie de base régionale est spécialisée dans la chimie lourde utilisant les dérivés du pétrole. Malgré le développement récent de la concurrence étrangère, ses positions restent fortes grâce à un effort d'investissement soutenu.

Dans le secteur des métaux non ferreux, il faut noter le recul de la filière aluminium dans la région : réduction progressive de production de bauxite, fermeture de l'usine d'électrolyse de l'Argentière dans le département des Hautes-Alpes.

Malgré le recul d'activité qu'a connu le bâtiment et les travaux publics, les entreprises produisant des matériaux de construction ont conservé une activité satisfaisante. Une réduction de capacité dans les cimenteries est toutefois intervenue par fermeture d'une unité de production.

#### 2.5.3. Biens de consommation : nouveau recul de l'activité dans l'industrie de l'habillement

Le secteur de biens de consommation est peu représenté dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur; on y trouve principalement des industries de l'habillement et de la branche parachimie-pharmacie. Les premières sont soumises à une vive concurrence étrangère dont elles ont pu se défendre jusqu'à présent en se spécialisant dans les produits "haut de gamme" de la confection masculine et féminine. Le ralentissement de la consommation des ménages enregistré depuis deux ans semble cependant avoir accru leur difficulté. Dans la branche parachimie-pharmacie, la région dispose de quelques implantations importantes dans le domaine de la production de détergents et de produits phytosanitaires, dont l'activité, au delà des variations conjoncturelles, reste satisfaisante.

2.5.4. Industries agro-alimentaires : inquiétudes dans certains secteurs devant l'élargissement du marché commun

S'appuyant sur les productions agricoles locales, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose de nombreuses conserveries de fruits et légumes. L'intensification de la concurrence liée à l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans le Marché communautaire fait craindre un accroissement des difficultés que connaît déjà le secteur de la tomate.

Les nombreuses restructurations intervenues au cours des dernières années avaient déjà diminué considérablement l'importance du secteur des huiles et corps gras traditionnellement bien implanté dans les Bouches-du-Rhône. Plus récemment, on a pu observer la fermeture de deux établissements, une fabrique de margarine à Marseille et l'usine Lesieur de conditionnement d'huiles à Martigues.

Le secteur des boissons apparaît, à l'opposé, un secteur en assez forte expansion.

2.5.5. Energie : adaptation des raffineries de pétrole aux nouvelles conditions du marché

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur représente près du tiers de la capacité de raffinage nationale. La baisse de la consommation de produits pétroliers, mais surtout la modification de la structure de celle-ci (moins de produits lourds, plus de produits légers), a nécessité un effort d'adapation de l'appareil de production : diminution des capacités de production, développement d'unité de transformation en aval. Les investissements réalisés devraient permettre le maintien en activité dans des conditions de rentabilité satisfaisantes, des quatre raffineries du pourtour de l'Etang de Berre.

#### 3. BILAN FINANCIER DES ACTIONS PASSEES

#### 3.1. L'Etat et les administrations publiques locales

Les dépenses en investissements de l'Etat et des APUL pour la période 1980-85 se présentent comme suit (estimation BIPE).

DEPENSES DE L'ETAT (mill	ions de Fr 1981	ancs cou 1 <mark>982</mark>	rants) 1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT CULTURE VIE SOCIALE SANTE (HORS CHR) EQUIPEMENTS SOCIAUX LOGEMENT DEVELOPPEMENT URBAIN DEVELOPPEMENT RURAL TRANSPORTS ACTION ECONOMIQUE SERVICES GENERAUX APU TOTAL	258,3 55,9 77,8 0 1,1 224,5 37 797,4 121,1 273,6 1846,7	146,0 29,2 52,4 0 0,7 81,2 17,3 345,7 47,2 236,9 956.6	82,8 31,2 21,6 0 0,8 141,6 18,3 478,4 28,6 103,5 905.8	136,6 55,3 3 0 2,5 147,4 13,9 242,7 16,4 73,2 691	208 77 2 0 1 286 14 210 13 94 905
DEPENSES DES APUL (milli	ons de Fra 1981	incs cour 1982	ants) 1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT CULTURE VIE SOCIALE SANTE (HORS CHR) EQUIPEMENTS SOCIAUX LOGEMENT DEVELOPPEMENT URBAIN DEVELOPPEMENT RURAL TRANSPORTS ACTION ECONOMIQUE SERVICES GENERAUX APU TOTAL	586,1 878,8 352,6 180,7 944,1 2387,7 758,7 591,3 262,5 919,2 7861,7	665,9 1188,7 259,8 171,7 905 3267,6 768,7 839,4 266,7 1100,2 9433,7	682,8 997,4 305 148,5 1065,7 4160,1 829,3 719,5 166,2 1195,7	736,3 1013,4 214,2 173,6 1247,5 4538,9 524,7 711,9 228,8 1199,7 10589,1	750,9 1121,5 281,5 179,2 1283,5 4375,5 864 885,9 298 1466,3 11506,4

Les tableaux, pages suivantes, présentent le détail par poste.

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT	PROVENCE C	OTE D'AZUR	•	
UNITE: M F courants	1981	1982	1983	1984
SERVICES COMMUNS ENSEIGNEMENT 1er DEGRE ENSEIGNEMENT 2eme DEGRE ENSEIGNEMENT CONTINU ENSEIGNEMENT SUPERIEUR 1 TOTAL ENSEIGNEMENT	29.8 0.0 189.0 4.0 35.5 258.3	0,0 96,2 0,8 18,0	0.0 55.1 1.9 16.8	0.0 110.2 0.3 21.3
CULTURE SPORTS-LOISIRS 2 TOTAL CULTURE VIE SOCIALE	52.1 3.8 55.9	2,6	1,6	4.7
3 TOTAL SANTE hors CHR	<b>77.</b> 8	52.4	21,6	3.0
4 TOTAL EQUIPEMENTS SOCIAUX	0,0	0,0	0,0	0,0
5 TOTAL LOGEMENT	1,1	0.7	0.8	2,5
SERVICES COMMUNS RESEAUX ET SERVICES TRANSPORTS COLLECTIFS VOIRIE URBAINE AMENAGEMENT URBAIN 6 TOTAL DEVELOPPEMENT URBAIN	27.3 0.0 0.0 176.0 21.2 224.5	0.0 0.0 58.9 8.8	121.0 6.8	0,0 0,0 133.3 0.7
SERVICES COMMUNS EAU ASSAINISSEMENT RESEAUX SERVICES AUTRES AMENAGEMENT RURAL AMENAGEMENT EAUX ANTI-POLLUTION GRAND AMENAGEMENT REGION. TOUR. 7 TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL	<b>3</b> 2.5	0.5 0.1 0.0 0.4 0.6 15.5 0.2 17.3	0.0 0.3 0.1 16.3 0.1	0.0 0.1 0.3 0.0 12.5 0.2
SERVICES COMMUNS ROUTES TRANSPORTS ROUTIERS VOIES NAVIG. TRANSPORTS FLUVIAU MER TRANSPORTS MARITIMES AIR TRANSPORTS AERIENS 8 TOTAL TRANSPORTS	144 7	1,1 177.0 103.2 54.3 10,1 345.7	335.9 40.5 74.5	162,4 24,7
SERVICES COMMUNS AGRICULTURE IAA COMMERCE ENERGIE INDUS. DES BIENS INTERMEDIAIRES INDUS. DES BIENS D'EQUIPEMENT INDUS. DES BIENS DE CONSOMMATIO BTP 9 TOTAL ACTION ECONOMIQUE	10.6 0.0 0.0 83.6 N 0.0	13.8 5.7 0.0 0.0 27.5 0.0 0.2 47.2	9.0 0.0 0.0 2.8 0.0	3.9 0.0 0.0 0.7 0.0
10 TOTAL SERVICES GENERAUX APU	273.6	236.9	103.5	73.2
F.C.T.V.A. D.G.E. 11 TOTAL FIN. PARTICULIERS ETAT	0,0	0.0 0.0 0.0	0.0	0.0
TOTAL 1 A 11	. 1846.7	956,6	906.8	<b>6</b> 91,0
12 TOTAL ENVELOPPE RECHERCHE				
TOTAL GENERAL	. 1846.7	956.6	906.8	691.0

				12
DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT	DES APUL	P	ROVENCE CON	re d'azur
UNITE: M F courants	1981	1982	1983	1984
SERVICES COMMUNS	3.7	6.4	8.5	1.0
ENSEIGNEMENT 1er DEGRE	316.2	330.7	352,6	344.1
ENSEIGNEMENT Zeme DEGRE	228,0	264.3	261,9	302,4
ENSEIGNEMENT CONTINU	1.8	0.3		1,7
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	36.4	64,2		87.1
1 TOTAL ENSEIGNEMENT	586,1	665,9	682,8	736,3
CULTURE		168,9	146.5	
SPORTS-LOISIRS	699.8		850.9	824.9
2 TOTAL CULTURE VIE SOCIALE	878,8	1188.7	997.4	1013,4
3 TOTAL SANTE hors CHR	352.6	259.8	305.0	214.2
4 TOTAL EQUIPEMENTS SOCIAUX	180.7	171.7	148.5	173.6
5 TOTAL LOGEMENT	944.1	905.0	1065.7	1247.6
SERVICES COMMUNS	116.9	147.0	94.9	135.6
RESEAUX ET SERVICES	689.7	818.3	901.7	922.3
TRANSPORTS COLLECTIFS	422.1			
VOIRIE URBAINE			986.3	
AMENAGEMENT URBAIN		503.3		
6 TOTAL DEVELOPPEMENT URBAIN	2387.7	3267.6	4160.1	4538.9
SERVICES COMMUNS	1.8	4.0	3.4	5.7
EAU ASSAINISSEMENT	204.3	197.5	198,2	143.6
RESEAUX SERVICES AUTRES	162,1	191.3	209.3	
AMENAGEMENT RURAL	110,2	119.1		86.4
AMENAGEMENT EAUX	16,6	32.5		23.7
ANTI-POLLUTION	57.9	57.3	95.0	85.5
GRAND AMENAGEMENT REGION. TOUR.	205.8	167.0	167.0	4,2
7 TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL	758.7	768,7	829.3	524.7
SERVICES COMMUNS	5.1	8.7	3.1	2,0
ROUTES TRANSPORTS ROUTIERS		430.2	443.6	526.8
VOIES NAVIG. TRANSPORTS FLUVIAUX	0,4	0.0	0,0	0,7
MER TRANSPORTS MARITIMES	222,6	320.4	260.9	179.0
AIR TRANSPORTS AERIENS	52.5	80,1	11.9 719.5	3.4
8 TOTAL TRANSPORTS	591.3	839.4	719.5	711.9
SERVICES COMMUNS AGRICULTURE IAA COMMERCE ENERGIE INDUS. DES BIENS INTERMEDIAIRES INDUS. DES BIENS D'EQUIPEMENT	29,9	35.9	16,7	24,1
AGRICULTURE IAA COMMERCE	207,4	219.4	145.0	181,2
ENERGIE	15.9	8,4	2,1	20.3
INDUS. DES BIENS INTERMEDIAIRES	8.4	0.3	0,1	0,0
INDUS. DES BIENS D'EQUIPEMENT	0,0	0.0	1,6	0,8
INDUS. DES BIENS DE CONSOMMATION BTP	0,9	2.7	0,7	2,4
9 TOTAL ACTION ECONOMIQUE	262 <b>.</b> 5	266 <b>,</b> 7.	0,0 166,2	228.8
10 TOTAL SERVICES GENERAUX APU				
			0,0	
D.G.E.			0.0	
11 TOTAL FIN. PARTICULIERS ETAT	0.0		0,0	
The second secon				
TOTAL 1 A 11	7861,7	9433.7	10270,2.	10589,1
12 TOTAL ENVELOPPE RECHERCHE				
TOTAL GENERAL	7861.7	9433.7	10270,2	10589,1

#### 3.2. Primes de développement régional

#### 3.2.1. Prime d'aménagement du territoire

	1983	1984	1985	1986
Nombre de dossiers Montant de la PAT Investissements	23 30,836 80,955	29 87,229 576,445	19 31,490 46,724	20 177,850 3106,458
(millions de francs) Emplois prévus	836	1 202	863	1 993

(source DATAR, 1987)

#### 3.2.1. Primes des régions

Primes régionales à la création d'entreprises et primes régionales à l'emploi (en millions de francs)

1984 :

1985 : 17 600 1986 : 20 000

(Source : CADEB, 1987)

#### 3.2. Les concours communautaires

De 1981 à 1985, les financements communautaires des investissements en Provence-Alpes-Côte d'Azur se répartissent comme suit. Il s'agit des interventions concernant la seule région au sens de la nomenclature NUTS I. Les montants sont exprimés en millions d'ECU courants (Source : Eurostats).

	1981 - 1985	dont 1985
FEDER	12,2	8,2
FEOGA	47,9	16,9
BEI-NIC	198,3	30,1
CECA-EURATOM	20,4	9

Il s'agit, pour tous les fonds, d'engagements de paiements sauf pour les prêts CECA où il s'agit de décaissements. Les financements du FSE ne sont pas compris, leur isolement statistique par région étant techniquement impossible.

#### 4. LE DEVELOPPEMENT DE LA REGION : PROBLEMES ET CONDITIONS

#### 4.1. Conditions générales

La région PACA reste profondément déséquilibrée à la fois démographiquement et économiquement. On a vu que les densités de popula-tion varient énormément selon les zones. D'un point de vue économique, les variations sont également marquées :

- les activités industrielles sont concentrées sur quelques zones : Fos, Vitrolles, Aix les Milles, Aubagne, Toulon et Caros,

- l'agriculture maraîchère et fruitière se concentre sur le comtat Venaissin,

- les cultures florales se trouvent dans les zones d'ollioules, de Hyères et Nice.

- et les services aux entreprises et à la population sont concentrés dans les zones urbaines d'Avignon, Aix, Marseille, Toulon et Nice.

Face aux défis que constituent ces déséquilibres d'une part, et l'élargissement de la communauté européenne d'autre part, les collectivités locales de la région mènent des politiques hardies pour maîtriser les conditions de leur expansion, en <u>refusant notamment de ramener l'espace régional au rang de territoire d'accueil</u> des entreprises, des touristes et des habitants, et en proposant les éléments d'un mode de développement original et spatialisé

En dehors et compte tenu des handicaps et atouts principaux précisés plus haut, les enjeux sur lesquels la région estime devoir fonder sa politique de développement sont les suivants :

- aménager l'espace du territoire régional, pour pallier

l'actuelle absence de solidarité,

- répondre à la mutation du secteur secondaire,

- mobiliser la recherche et la formation au profit de l'économie,

- préserver l'atout constitué par l'activité portuaire,

- utiliser le tourisme comme moteur de l'économie régionale,

- aménager le temps de travail en vue d'améliorer l'emploi, la productivité et de s'adapter aux nouveaux modes de vie,

- insister sur le rôle de la région dans le bassin méditerra-

néen.

- valoriser les atouts des zones de montagne,

- s'appuyer sur le développement culturel pour conduire et accompagner les changements de mentalité.

#### 4.2. <u>Le programme intégré méditerranéen</u>

L'essentiel des perspectives inscrites dans le PIM de la région PACA proposé en 1985/86, relate cette volonté de favoriser <u>les recon-</u> versions et les adaptations nécessaires d'un espace plus célèbre que connu.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le programme intégré

méditerranéen a pour objectif :

- d'une part, de mettre à profit la période transitoire relative à l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la communauté économique européenne pour remettre à niveau les secteurs de l'économie régionale plus particulièrement touchés par l'élargissement. Il s'agit principalement de l'agriculture, de la pêche et de certaines branches de l'industrie. Le programme proposé vise à ce qu'à l'issue de cette période la compétitivité dans ces secteurs permette à la concurrence de s'exercer de facon équilibrée,

- d'autre part, de contrebalancer les effets négatifs irréversibles consécutifs à l'élargissement, en termes d'emploi et de revenu dans certaines branches d'activité. Il s'agit également d'engager des mesures destinées à préserver les grands équilibres socio-économiques.

C'est ainsi que les différents programmes du PIM visent tout à la fois à :

- développer des actions défensives dans les secteurs directement touchés par la concurrence nouvelle, en vue d'améliorer le niveau de compétitivité des entreprises : domaines de la viticulture, des fruits et légumes, de lhorticulture, de la pêche, de l'agro-alimentaire et de certaines branches industrielles,

- freiner la disparition d'emplois dans certains secteurs fragiles par des actions générales de soutien à l'activité et de diversification : domaines des PME/PMI, de l'artisanat, de l'agriculture et du

tourisme de montagne,

- pour contrebalancer les disparitions d'emplois dans les secteurs les plus touchés favoriser la création d'emplois nouveaux dans des secteurs d'avenir : activité industrielle dans les domaines à haute technologie, tourisme, cultures marines, notamment.

Les axes principaux du PIM sont :

- a) poursuivre la structuration de l'agriculture
- b) soutenir les activités maritimes
- c) développer et diversifier l'activité en zone de montagne
- d) redéployer l'économie régionale et renforcer le tissu des

PME/PMI.

#### II - LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

Région étendue et de contrastes, PACA dispose d'indéniables atouts mais aussi de bassins d'emplois sensibles où se font durement sentir les effets de restructurations industrielles à l'échelle de l'Europe : faut-t-il rappeler les difficultés économiques que connaissent les bassins d'emploi de Toulon, de La Ciotat, de Marseille et de Fos, entraînées par la crise de la réparation et de la construction navale, par la restructuration de la sidérurgie en Europe par la vague de modernisation et de restructuration de l'agro-alimentaire ?

Les objectifs du programme de développement régional sont le reflet de cette dualité : ils s'appuient sur une stratégie offensive de développement des potentialités régionales, notamment en ce qui concerne les ressources immatérielles (formations, recherche, pôles technologiques) et l'insertion de la région dans la concurrence internationale; mais ils mettent aussi l'accent sur des priorités de solidarité en faveur des zones sensibles ou de tel ou tel secteur en restructuration.

Les sept objectifs principaux du PDR reposent sur trois considérations ou principes.

D'abord, <u>la lutte contre le cloisonage</u>: principe d'action primordial pour la région qui est au troisième rang des régions française par son taux de chômage, plusieurs objectifs intéressent le domaine de l'emploi, soit en favorisant la création d'activités nouvelles là où la région dispose d'atouts, soit par des mesures de conversion lorsqu'il s'agit de préserver ou de conforter des activités soumises à des concurrences nouvelles.

Une seconde considération a trait à <u>l'élargissement de la Communauté économique européenne et à ses conséquences négatives</u> pour la région dans les domaines de l'agriculture et de certaines productions industrielles pour lesquelles les espagnols deviennent de véritables concurrents. Il s'agit donc de mettre à profit la période transitoire pour adapter l'économie régionale à cette nouvelle situation par des actions de modernisation et de diversification de l'agriculture en particulier.

Le troisième principe a trait à des considérations <u>d'aménagement du territoire</u>. Disposant d'un espace diversifié et inégalement développé, il importe de procéder à des rééquilibrages en direction de l'arrière-pays ou de la zone de montagne.

Ces considérations fondent les sept objectifs présentés ciaprès. Ils ont été pris transversalement et répondent à un souci de développement économique et d'aménagement du territoire.

#### 1. DEVELOPPER DES EMPLOIS DURABLES DANS LES SECTEURS D'AVENIR

Face aux nombreuses activités en récession dans la région (construction navale, bâtiment, métaux...), une politique active de création d'emplois dans les secteurs où la région dispose d'atouts est indispensable. Il s'agit des secteurs suivants :

#### 1.1. <u>Industries de pointe</u>

La région dispose d'un important potentiel de recherche dont la mobilisation doit être accentuée au travers des structures de transfert auprès des entreprises et dans le cadre des pôles technologiques régionaux. Cet atout est à même de favoriser l'émergence de nouvelles activités, situées dans les secteurs de pointe, créatrices d'emplois nouveaux et spécialement d'emplois qualifiés.

Cette politique vise spécialement les créations d'entreprises et s'adresse aux petites entreprises qui ont vocation à se développer. Elle s'intéresse plus particulièrement aux quatre secteurs apparaîssant de nature à connaître une croissance importante dans la région.

Sans être exclusif, le secteur étant pris au sens large, il s'agit de :

- . l'électronique et l'informatique
- . les biotechnologies et la chimie fine
- . les matériaux nouveaux
- . l'off-shore

#### 1.2. Tourisme

Le tourisme, une des premières industries de la région, est un secteur économique qui, en se développant, a des effets induits importants en matière d'emploi sur d'autres secteurs (BTP, Commerce, etc...). C'est, par ailleurs, l'activité économique la plus à même d'aider au maintien des populations agricoles et rurales sur place par complémentarité d'activités, reconversion et redynamisation de zones.

Première région touristique française, la région Provence-Alpes-Côtes d'Azur dispose encore de grosses potientalités (en zone de montagne, dans l'espace rural, sur la frange littorale, le long de la vallée du Rhône et dans les agglomérations).

La valorisation de ces potentialités touristiques sera amplifiée, dans le sens d'un étalement des saisons.

#### 1.3. <u>Cultures marines et aquaculture</u>

La politique de développement de ce secteur, se fera en particulier en direction de : - la conchyliculture par la poursuite des activités existan-

tes et l'expérimentation sur de nouveaux coquillages

- l'aquaculture par l'encouragement à l'élevage d'espèces à haute valeur commerciale et l'engagement d'un programme développant l'élevage de l'anguille.

Le tout étant favorisé par le programme d'assainissement du littoral.

#### 2. ADAPTER LES SECTEURS SENSIBLES AUX NOUVELLES CONTRAINTES EXTERIEURES

Les secteurs plus particulièrement concernés sont l'agriculture et la forêt, la pêche, la production industrielle dans le cadre des PMI et la production artisanale.

#### 2.1. Agriculture

L'impact de l'élargissement sur l'agriculture à globalement des conséquences négatives sur :

- des filières fortement concurrencées malgré l'effort de mo-

dernisation déjà engagé : vins, fruits et légumes, huile d'olive,

- des débouchés étroits présentant cependant quelques potentialités : maïs-semences, protéagineux, bois, plantes aromatiques et médicinales, riz.

Malgré cela, ce secteur, objet d'une très forte réduction d'emploi au cours des 25 dernières années, doit être stabilisé. Le revenu moyen des agriculteurs doit être accru notamment, en encourageant la modernisation des exploitations agricoles, en diversifiant les productions pour éviter les sur-productions dans les domaines sensibles et en valorisant les débouchés tant au niveau de la commercialisation qu'à celui de la transformation.

La nécessité de maintenir un minimum de population rurale en zone de montagne implique une politique particulière de soutien à l'agriculture montagnarde.

#### 2.2. Forêt et filière bois

L'importance du territoire occupé par la forêt provençale (1 300 000 hectares) montre l'ampleur du problème posé non seulement par la mise en valeur, mais surtout, par la sauvegarde des espaces forestiers.

Valorisation et protection de la forêt méditeranéenne sont en effet étroitement liées.

Deux grandes zones sont à considérer : la bande littorale où les risques d'incendie sont très importants et la valorisation des boisements difficiles c'est-à-dire dans la montagne où la situation se trouve inversée grâce à un climat plus favorable aux arbres, mais où les risques d'érosion sont plus grands.

Dans ces deux cas, c'est d'abord la gestion de l'espace boisé qui est à repenser, pour qu'à long terme, l'exploitation devienne plus productive, par l'amélioration de la qualité des arbres et la réalisation sur place d'opérations de première ou deuxième transformation du bois.

## 2.3. <u>Pêche</u>

L'élargissement de la CEE à l'Espagne constitue un enjeu majeur pour les chalutiers de la région ainsi que pour les conserveries régionales dûment concurrencées par celles de la Péninsule.

S'agissant de la flotille de pêche et compte tenu du caractère nécessairement limité des ressources exploitables, les objectifs doivent s'attacher :

- à maintenir au niveau actuel la capacité de pêche, ce qui n'exclut pas une modification des équilibres entre les métiers,

- à améliorer la rentabilité des entreprises de pêche pour faire face à la concurrence étrangère.

S'agissant de la commercialisation et de la transformation des produits de la pêche et compte tenu d'une production très irrégulière du poisson bleu (sardine), de la multiplicité des points de débarquement, de la qualité sanitaire parfois insuffisante des produits livrés aux consommateurs et de la structure artisanale des entreprises de transformation, les différentes actions envisagées devront tendre plus particulièrement à :

- stabiliser la production d'espèces saisonnières ou abondantes,
  - valoriser les espèces commercialisées,
  - garantir la qualité du produit au consommateur.

#### 2.4. Production industrielle dans les PMI

Le tissu industriel de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est composé d'un grand nombre de petites entreprises souvent dépendantes de quelques donneurs d'ordre et à coûts salariaux généralement importants.

Pour assurer leur avenir et être plus compétitives, ces entreprises doivent impérativement améliorer l'efficacité de leur management, en adaptant leur produits au marché et en modernisant leur outil de production.

Le tissu des petites et moyennes entreprises a besoin de se renouveler, certaines disparitions étant inéluctables. Ce phénomène doit être compensé par les créations d'entreprises.

#### 2.5. Artisanat

Loin d'être une survivance du passé, l'artisanat de production, très important dans la région, doit pouvoir être une activité d'avenir et constituer une réserve non négligeable d'emplois. Comme l'artisanat de service, il contribue aussi au maintien des populations en zone rurale, de par son implantation diffuse par nature.

L'artisanat doit pouvoir, dans les années à venir, bénéficier du développement du tourisme en particulier.

#### 3. RENFORCER LES ZONES AFFECTEES PAR LE DECLIN D'ACTIVITES

Pour pallier les difficultés entraînées par la récession dans les secteurs de la construction et de la réparation navale, de la sidérurgie, de la métallurgie des métaux non ferreux et de l'exploitation minière (lignite et bauxite), la politique de conversion des zones plus particulièrement touchées doit être poursuivie.

Les chantiers navals de La Seyne-sur-Mer et de la Ciotat sont sévèrement touchés. Au delà des effets directs qui affectent plusieurs milliers d'emplois dans la région, les répercussions sur la soustraitance, implantée dans les bassins d'emploi environnants, sont au moins aussi importantes.

La politique européenne visant à contrôler et à contenir la production sidérurgique, de même que les phénomènes de réorganisation des grands groupes industriels, dans le domaine de l'aluminium notamment, entraînent et risquent encore d'entraîner des suppressions d'établissements et des réductions d'effectifs importants dans certains sites. Ce phénomène touche plus particulièrement le département des Bouches-du-Rhône et la zone de Fos pour la sidérurgie et les bassins miniers des Baux de Provence et de Brignoles pour la bauxite (dont la fermeture est envisagée pour 1993).

Au delà d'une politique de revitalisation du tissu des PMI, la plupart de ces sites, étant situés sur le littoral ou à proximité, quelques créneaux de reconversion semblent pouvoir être développés, en particulier autour de la productique océanique, de l'aquaculture et du tourisme. Ces secteurs bénéficient en effet déjà d'une notoriété internationale, due à des entreprises innovantes et développant des technolo-

gies de pointe.

# 4. TIRER PARTI DE LA RICHESSE HUMAINE

Développer la région, c'est engager un effort en vue de moderniser l'économie et d'améliorer la situation de l'emploi. Ce pari peut être gagné si l'on sait tirer parti de la richesse humaine sur la base de deux axes majeurs : la qualification des hommes, la promotion de la recherche et de l'innovation.

# 4.1. Qualifier les hommes

En matière économique, le chômage croissant de ces dernières années montre le caractère prioritaire de la formation et surtout la nécessité d'un choix autre que celui qui a longtemps consisté à en faire une sorte de "saut" entre la sortie de l'appareil scolaire et l'entrée dans la vie active, afin de différer dans le temps l'inscription des jeunes à l'ANPE.

Il faut donc aller vers l'adéquation entre les formations proposées et les résultats du marché du travail dans le double souci d'assurer à la fois l'insertion professionnelle des hommes et la compétitivité de l'entreprise, celle-ci nécessitant aussi une qualification de tous ses acteurs.

Compte tenu de l'évolution très rapide des techniques, l'évolution des capacités mises en oeuvre rend nécessaire un appareil de formation souple et efficace, ouvert sur le monde extérieur et sur l'entreprise, fonctionnant avec des formateurs dont les relations permanentes avec le monde professionnel garantiront la compétence et le rôle d'interface avec l'ensemble des partenaires sociaux.

Pour ce faire, il est nécessaire de privilégier :

- les interventions tendant à réduire les disparités intrarégionales de formation entre le haut pays et la façade méditerranéenne,
  - l'amélioration du dispositif de formation dans sa qualité, - l'utilisation optimale des équipements de formation conti-

nue,

- la mise à jour des contenus de formation, leur adaptation permanente et le renforcement des processus de validation et de reconnaissance des acquis,
  - la cohérence entre les différents intervenants financiers,
- l'intégration sociale et professionnelle des personnes en situation particulièrement difficile,
- les nouvelles dispositions que l'Etat ou la Communauté mettraient en oeuvre à travers différents programmes.

#### 4.2. Promouvoir la recherche et l'innovation

Il est nécessaire que la région mette en place une politique de promotion de la recherche et de l'innovation, en se situant entre l'Etat qui mène sa politique nationale de recherche et les entreprises qui mènent leurs propres politiques.

Elle recherchera donc de grands projets mobilisateurs qui fédèreront les volontés régionales et permettront ainsi l'adaptation des esprits et des comportements aux conditions de la compétition intra CEE;

"L'association de la route des hautes technologies" fédératives des technopôles régionales en cours de constitution en est l'exemple type. En effet, il ne suffit pas d'investir, il faut éviter la tendance à l'isolement de ces technopôles et développer leur interaction en créant le maillant d'une chaîne incluant l'ensemble des potentiels européens.

Dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, elle constituera le support d'opérations qui cimenteront l'unité régionale dans ses grands domaines de compétences : recherche médicale, biotechnologie, chimie organique et chimie fine, CEA, agro-alimentaire, matériaux composites, électronique, aéronautique et armement.

#### 5. AMELIORER LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION

#### 5.1. Infrastructures de transport routier

Les principaux objectifs d'aménagement peuvent être résumés ainsi :

- 1. Désenclaver la zone de montagne et ouvrir la région et son littoral vers Rhônes-Alpes et l'Europe du Nord par l'autoroute Val-de-Durance et son prolongement jusqu'à Grenboble.
- 2. Assurer la continuité à caractéristiques autoroutières de l'itinéraire Est-Ouest assurant les relations avec l'Espagne et l'Italie et qui constitue l'épine dorsale de la région par la réalisation du maillon manquant entre Nîmes et Sedan.
- 3. Améliorer les itinéraires assurant les relations économiques et touristiques entre la région Provence-Alpes-Côtes d'Azur et l'Italie. Ces relations posent d'une façon générale le problème des percées alpines entre la France et l'Italie.
- 4. Améliorer le cadre de vie des grandes cités de la région en réalisant les déviations ou aménagements nécessaires à l'écoulement des trafics de transit.

Cela concerne tout particulièrement les agglomérations de Marseille et Toulon mais également Arles, Orange, Avignon et les autres

villes traversées par la RN7, ainsi que la liaison Cannes-Grasse.

# 5.2. <u>Infrastructures ferroviaires</u>

Les besoins de renforcement et de développement des réseaux Est-Ouest et Nord-Sud (TGV) donneront lieu à la mise en oeuvre d'actions spécifiques.

### 5.3. Infrastructures maritimes

S'agissant du trafic maritime, des mutations importantes se sont produites dans les ports français et la nature de ce trafic s'est considérablement modifiée depuis 15 ans.

Cela s'est produit par une baisse des importations de pétrole et de minerais et un accroissement des exportations de céréales et de marchandises diverses, surtout avec conteneurs. Ceci exige une adaptation constante des équipements pour permettre aux ports français de s'adapter aux nouveaux trafics et aux méthodes modernes de conditionnement, en particulier pour Marseille dont le trafic représente plus du tiers environ du trafic national.

## 5.4. <u>Transports aériens</u>

Dans la perspective d'une plus grande intégration économique de la CEE, traduction des décisions communautaires destinées à supprimer les obstacles à la circulation des personnes et des biens entre les pays, le développement du transport aérien et des liaisons inter-régionales entre les pays de la communauté est nécessaire.

Ceci implique la promotion de nouvelles liaisons aériennes inter-régionales et le renforcement des grandes plate-formes de transport aérien régulier pour accroître la rapidité et la capacité des échanges.

Par ailleurs, l'implantation d'infrastructures mieux dimensionnées pour la desserte aérienne des zones de l'arrière pays, contribuera à la correction du déséquilibre littoral/montagne.

#### 5.5. Communications et télécommunications

L'Administration des Télécommunications assure une couverture quasi-totale des besoins en téléphonie publique et s'attache à développer des services nouveaux. Le secteur professionnel représente désormais le champ de croissance le plus important. Toutefois, des efforts d'amélioration en qualité, de sécurisation et d'enterrage du réseau sont toujours poursuivis.

En outre, des outils nouveaux tels que les réseaux câblés doivent se développer.

## 6. <u>ASSURER LE DEVELOPPEMENT DE LA ZONE DE MONTAGNE POUR REDUIRE LE DESE-QUILIBRE LITTORAL - HAUT PAYS</u>

Face à la dévitalisation de tout le territoire montagneux de la région, (population vieillie, agriculture difficile, tourisme inégal selon les espaces, sous-industrialisation chronique), il est nécessaire de conduire :

. une politique offensive, afin de développer les atouts dont cet espace dispose, pour décourager l'exode rural par la création d'emplois spécifiques, notamment pluriactifs, adaptés aux conditions socioéconomiques de la montagne,

une politique de solidarité intra-régionale, nationale et européenne doit être poursuivie dans cet espace où les handicaps physiques et climatiques sont forts, pour éviter que s'accentue la désertification, but de l'OID "mongagnes sèches".

Cela passe par :

- la restructuration du foncier, indispensable à l'installation de jeunes agriculteurs, et par la modernisation du secteur agricole;
- le développement des ressources locales et des créneaux de production artisanale et industrielle, liés aux spécificités de la zone,
- la diffusion d'un développement touristique au-delà des quelques pôles existants,
- la prise en compte de l'insuffisante qualification des actifs et du retard technologique des entreprises,
- la protection d'un espace dont les atouts ne doivent pas être anéantis par la volonté de développement.

#### 7. SAUVEGARDER L'ENVIRONNEMENT NATUREL

Le développement économique régional et par là, la création d'emploi, s'appuyant pour partie sur la valorisation de son potentiel touristique et sur l'implantation de nouvelles entreprises et services dans les secteurs de pointe, implique que l'image de marque de la Provence et de la Côte d'Azur soit préservée et améliorée pour accroître son attractivité. Une politique de protection et de sauvegarde de l'environnement s'impose donc plus particulièrement dans les domaines suivants.

## 7.1. Assainissement du littoral

Le développement du tourisme balnéaire tant sur le littoral que sur les lacs intérieurs, implique une bonne qualité des eaux. C'est ainsi que le programme d'assainissement du littoral engagé en 1980 et destiné à équiper de stations d'épuration toutes les communes du littoral doit être poursuivi. Une attention toute particulière doit également être portée sur la qualité des eaux des rivières et retenues intérieures (plans d'eau des retenues EDF notamment); cela peut nécessiter l'accrois-

sement des capacités des stations d'épuration actuelles et la création d'unités nouvelles pour tenir compte des surcharges entraînées par l'afflux des populations saisonnières.

## 7.2. <u>Protection de la forêt</u>

Cet objectif répond à des raisons écologiques et économiques. En effet, la forêt a tout à la fois un rôle de protection des sols contre l'érosion et de régulation climatique, et un rôle économique, tant par les aspects de production potentielle qu'elle représente que par sa contribution à l'image de marque de la région.

## 7.3. <u>Traitement des déchets</u>

Le traitement et l'élimination des déchets s'imposent pour deux raisons principales. Ils répondent en premier lieu à la nécessité de maintenir dans un bon état de propreté l'espace régional et de dimensionner les installations de traitement pour absorber les déchets résultant des phénomènes de pointe touristique. Ils répondent également au souci d'offrir aux industriels des solutions d'élimination de leurs déchets.

### 8. <u>ASSURER LE DEVELOPPEMENT DES RELATIONS AVEC L'EUROPE DU NORD ET L'EURO-</u> PE MEDITERRANEENNE

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur, traditionnelle zone frontière et d'échanges, doit maintenir et privilégier son rôle d'ouverture sur le monde extérieur, dans le contexte nouveau de l'élargissement de l'Europe et de l'ouverture du marché européen de 1992.

Elle doit pour cela renforcer sa position de plaque tournante entre l'Europe septentrionale et l'Europe méridonale : c'est d'abord un réseau de transports modernes qui doit irriguer la région et la relier à ses voisines européennes. C'est aussi confirmer ses fonctions portuaires et commerciales, son attractivité sur des implantations d'entreprises internationales. C'est enfin maîtriser des technologies de communication d'avenir aussi bien pour assurer l'efficacité économique de la région que son rayonnement culturel auprès de ses voisins, proches ou lointains.

La région doit parallèlement renforcer sa vocation méditerranéenne, car celle-ci émerge aussi dans les autres pays riverains, ce qui représente à la fois une force et une mise en concurrence. Pour cela, la région doit développer sur des caractéristiques bio-climatiques et culturelles communes (gestion de l'environnement, tourisme, forestière, mise en valeur du patrimoine culturel) des programmes de coopération technique, de formation et de transfert de technologie. Il lui faut enfin conforter sa position-clé dans le domaine des échanges commerciaux sur le bassin méditerranéen, en effet. l'analyse des importations des grands acheteurs méditerranéens (Algérie, Lybie, Egypte montre que ses concurrents les plus redoutables ne sont pas ses voisins méditerranéens, mais des pays plus éloignés (RFA, USA. Brésil, URSS).

#### III - LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

Pour atteindre ses objectifs, la région PACA entend mener les actions suivantes, classées autant que possible selon la nomemclature du BIPE en 12 postes, qui est en outre utilisée pour présenter au chapître 4 les dépenses de l'Etat et des APUL pour les années à venir.

Les actions pour favoriser l'emploi se retrouvent pratiquement liées à tous les domaines d'interventions envisagés par la région, c'est pourquoi nous les rappelons au sein de chaque exposé de ceux-ci. Elles visent, pour l'essentiel, d'une part le maintien de l'emploi dans certains secteurs sensibles et, d'autre part, le développement de l'emploi durable dans les secteurs d'avenir.

### 1. ADAPTATION DES FILIERES DE FORMATION

Dans le cadre de la coopération inter-régionale frontalière la région entend amplifier les interventions en formation professionnelle.

- Adapter et mettre en cohérence les spécificités des centres de dimension inter-régionale ( Centre AFPA, CFTP, CRET, Centre de rééducation et de pré-orientation pour handicapés).
  - Développer les échanges de jeunes en formation.
- Coupler l'exportation de qualification et de savoir-faire aux exportations de biens et de services (PME-PMI).
  - Réaliser des formations de formateurs.
- Mettre en place des dispositifs d'accueil des stagiaires étrangers.

D'autre part, la région veut agir pour l'amélioration de la formation professionnelle dans les entreprises artisanales, c'est-à-dire:

- Moderniser et accroître la capacité d'accueil des Centres de Formation d'Apprentis (CFA).
- Moderniser les enseignements notamment par l'introduction de l'informatique et d'équipement en matériels de technologie avancée.
- Intensifier les échanges technologiques entre les entreprises artisanales et les centres de formation.
- Accompagner les créations d'entreprises par des actions de formation souples et adaptées.

Pour les secteurs de pointe industriels la région entend réaliser des formations aux nouvelles technologies :

- Dans une région où le niveau de qualification technique reste faible, il est urgent de développer la formation (initiale ou continue) sur les créneaux suivants :automatisme de contrôle et régulation, mesures électroniques, automatisme et logique programmés, génie mécanique-productique, service informatique, informatique industrielle et sciences de l'ingénieur, intelligence articifielle et robotique, maintenance.

- Réaliser des formations dans le secteur de la chimie : pharmacie, cosmétiques, peintures, phytosanitaires, détergents, photo, entretien, explosifs, colles, abrasifs.

## 2. RESEAUX DE TRANSFERT

Il s'agit pour la région PACA d'accentuer la collaboration inter-régionale dans le domaine de la recherche, et pour cela :

- Jouer la complémentarité méditerranéenne des universités,

des pôles technologiques, des centres de recherche, etc..;

- Elaborer des programmes communs de recherche et échanger les résultats de recherche sur les thèmes d'intérêt commun : agriculture pêche, vins, forêt, environnement, tourisme...

Assurer le développement des échanges inter-régional c'est aussi accentuer la coopération économique dans un souci de complémentarité.

- Promouvoir la coopération économique, sur la base de bénéfices réciproques, entre la région P.A.C.A. et les régions européennes, et entre Provence-Alpes-Côte d'Azur (seule ou associée à certaines de ces régions) et des collectivités de pays tiers.
- Développer la coopération industrielle par des transferts ou des échanges de technologies adaptées aux spécificités des régions méditerranéennes.
- Développer les structures de commercialisation internationale, d'assistance technique aux entreprises de commerce et de transport maritime, de conception et de gestion de produits (touristiques par exemple) en vue de l'exportation.
- Rechercher le traitement concerté, avec les collectivités frontalières de la région Provence-Alpes-Côte d'Azue (d'Italie), des problèmes d'intérêt commun : communications, exploitation des champs de neige, parcs naturels, élevage transhumant. Promouvoir le développement économique concerté de ces zones frontalières.
- 2.2. Les industries de pointe de Provence-Alpes-Côte d'Azur existent et la région compte y développer l'emploi durable. Sans être exclusif, les filières industrielles prioritaires sont : l'électronique, l'informatique, les biotechnologies, la chimie fine, les matériaux nouveaux et l'offshore.

L'action portera sur le développement des centres technologiques au service des industries de pointe.

La région PACA dispose d'un large éventail de laboratoires, centres de recherches ou de formation.

Ces organismes, chacun dans leur spécialité, peuvent favoriser le développement des industries de pointe notamment par les canaux suivants :

- mise à disposition de matériels rares et coûteux (métrolo-

gie, laser)

- fourniture de services spécialisés
   développement de recherches communes
- formation continue...

Dans certains domaines porteurs, il faut envisager la création auprès de ces organismes publics, de centres technologiques spécialisés dans le soutien aux entreprises.

#### 3. TECHNOPOLES

La Région PACA bénéficie, en regard de son poids économique, d'un potentiel scientifique et de recherche de qualité et diversifié qu'il convient de savoir valoriser au bénéfice du tissu industriel. Elle dispose par ailleurs d'un cadre de vie attratif. Ces atouts, pour en permettre la traduction en terme de création d'emplois dans des entreprises de pointe, doivent être confortés par un effort d'organisation et de structuration dont les grandes lignes sont les suivantes :

- Développer des pôles technologiques dont la fonction est de rassembler sur des sites appropriés et attractifs, des organismes de recherche (déjà implantés pour la plupart) des entreprises de pointe, des services de transfert de technologie ainsi que des pépinières d'entreprises (exemples non limitaitfs : Sophia-Antipolis et Château Gombert).

- Assurer entre ces pôles et avec tous les autres sites de développement technologique des mise en relations efficaces par la structuration d'un réseau de communications et d'échanges très performant.

- Veiller à un aménagement spatial cohérent de toutes ces opération, la région PACA se trouvant par sa situation géographique avoir un rôle déterminant à jouer dans le cadre du développement technologique de l'Europe du Sud.

#### 4. POLITIQUES EN FAVEUR DES ENTREPRISES

4.1. Aide aux entreprises régionales des secteurs de pointe pour exploiter plus rapidement et plus largement les opportunités de développement

De nombreuses PMI de pointe, notamment d'électronique, se créent dans la région. En général, ces entreprises disposent de dirigeants et de cadres jeunes et d'un haut niveau technique mais leurs moyens financiers sont limités. De ce fait, des idées originales ne se

concrétisent pas ou se concrétisent trop tard.

Un développement plus rapide des entreprises locales pourraît être obtenu si celles-ci disposaient de moyens et circuits leur permettant notamment :

- de tester le marché d'un produit;

- de trouver les circuits de distribution efficaces;

- de trouver des partenaires complémentaires pour industrialiser un produit;

- de négocier des contrats commerciaux à moyen terme.

Des moyens ont été mis en place récemment pour aider les PMI à analyser tous ces problèmes qui conditionnent un investissement créateur d'emplois. C'est le cas notamment du Fond Régional d'Aide au Conseil. Un renforcement de ces moyens dans le cas des secteurs de pointe apparaît souhaitable.

Des associations ou groupements d'entreprises par secteur d'activité sont également envisageables.

4.2. Repérage des activités et produits nouveaux à forte croissance et soutien de leur développement dans la région.

Dans le passé, la recherche d'activités nouvelles a surtout consisté à tenter d'attirer de nouveaux établissements d'entreprises en croissance. Aujourd'hui, les opportunités qui peuvent entraîner la création d'activités nouvelles semblent beaucoup plus larges. Il peut s'agir : - de sociétés qui cherchent à céder les licences de fabrication,

- de sociétés qui cherchent des fournisseurs spécialisés,
- de sociétés de recherche qui sont en quête d'un partenaire pour industrialiser un produit.
- Il faut être capable :

- de recenser et d'analyser toutes les opportunités qui correspondent aux priorités régionales.

- de construire une offre régionale capable d'aboutir à la concrétisation du projet. Cette offre dépasse largement celle de terrain et de structure d'accueil. Elle peut comporter des aspects techniques (sous traitance), commerciaux (canaux de distribution), financiers.

Quelques équipes réduites, mais de haut niveau, seront chargées de conduire ces actions : elle s'appuient sur des structures où les entreprises de leur secteur joueraient un rôle actif.

4.3. Soutien aux phases de mise au point et d'industrialisation des produits de hautes technologie

Dans le domaine des industries de pointe, les phases de mi-

se au point et d'industrialisation des produits sont en général longues et coûteuses. S'y ajoutent des actions d'étude de marchés, de marketing, de définition de circuits de distribution. L'ensemble de ces investissements immatériels dépasse souvent largement les prestations qui relèvent des procédures nationales (aide à l'innovation notamment).

Un soutien important à ces investissemnts sous forme d'avances remboursables ou de subventions apparaît nécessaire. Il permettrait un développement plus rapide de ces industries et des emplois.

#### 4.4. Soutien aux investissements productifs

Les industries de haute technologie requièrent des investissements productifs importants. Les moyens de financement les plus variés doivent être mobilisés pour permettre la réalisation de ces investissements. Notamment, il est nécessaire de développer les sociétés de capital-risque qui permettent de conforter les fonds propres de jeunes entreprises et leur facilitent l'accès aux circuits financiers.

Il demeure que, dans un certain nombre de cas, le soutien public sous forme de subvention à l'investissement apparaît comme une nécessité pour permettre la concrétisation de projets.

#### 4.5. Modernisation des PMI

- Aider notamment sous forme de subvention, les entreprises dans leurs investissements de modernisation, spécialement quand ils représentent un saut ou un risque technologique;
- Prendre en charge pendant une période limitée une partie du salaire du personnel, cadre ou technicien de haute qualification embauché par l'entreprise et capable de lui faire franchir une étape de son développement;
- Prendre en charge une partie des coûts de cabinets conseils spécialisés extérieurs à l'entreprise et intervenant sur des sujets qui sont un enjeu pour son développement;
  - Aider les formations liées aux technologies nouvelles;
- Favoriser les échanges technologiques entre les PMI et les centres de formation.

## 4.6. Renouvellement du tissu des PMI

- Aider financièrement la création d'entreprises par un système de subventions ou d'avances remboursables.
- Soutenir les créateurs, en les aidant à assurer certaines des fonctions nécessaires à l'entreprise (locaux, logistique, secrétariat...) et en les conseillant sur les domaines qu'ils connaissent impar-

faitement. Ce soutien organisé sous forme associative, notamment dans le cadre de bassins d'emploi, peut prendre la forme de pépinières d'entreprises.

- Accompagner les créations d'entreprises par des actions de

formations souples et adaptées.

- Mettre en place des actions de formation associant salariés et demandeurs d'emploi afin de favoriser les transferts de savoir faire liés à l'évolution des qualifications.

# 4.7. <u>Actions de soutien aux entreprises situées dans les zones affectées</u> par le déclin d'activités .

# 4.7.1. Mesures s'appliquant à l'ensemble des zones de reconversion :

Reconstituer et conforter un tissu de PME/PMI.

- Identifier les bâtiments, les terrains et les friches industrielles disponibles et avec l'aide des socio-professionnels et des collectivités locales, tenir cet outil à jour en vue de nouvelles implantations industrielles.

- Réaliser des infrastructures et équipements (type zone d'activité, ateliers d'accueil industriels ...) constituant un élément

d'attractivité supplémentaire de ces zones.

- Détecter les créateurs d'entreprises sur des créneaux disponibles dans cette région, assurer un accompagnement technique, offrir les services d'une pépinière d'entreprises éclatée sur les zones en reconversion.
- Favoriser dès maintenant la recherche de nouveaux développements pour les entreprises sous-traitantes (nouveaux marchés et nouveaux produits).

- Inciter les PME/PMI à s'automatiser en innovant (type procédure MECA ou atelier pilote en productique ...) et les sensibiliser au

problème de qualité.

- Faire la promotion des zones sinistrèes, à partir des atouts constitués par les diverses procédures et facilités accordées aux investisseurs par les services de la pépinière, par les diponibilités de créneaux techniques et d'espaces.

Soutenir la reconversion par la formation professionnelle.

Les publics visés sont multiples : salariés en conversion, salariés des entreprises existantes, salariés des entreprises qui s'installent, demandeurs d'emploi adultes et jeunes.

- Réorganisation de l'accueil pour tous les publics et constitution d'un dispositif accueil - information - orientation - évaluation (exemple de la cellule de conversion de la NORMED - projets de centres de bilan ).
- Extension du champ et des capacités d'intervention des Ateliers Pédagogiques Personnalisés (individualisation et modularisation des formations).

- Elaboration par les acteurs locaux de schémas locaux de la formation : (analyse à court, moyen et long terme des besoins de formation; mobilisation et adaptation de l'appareil de formation et rapprochement de l'appareil de production ; coordination des interventions des différents financiers).

- Développement des politiques contractuelles avec les entre-

prises.

- Soutien et accompagnement des projets de création d'activi-

tés.

- Formation d'agents de développement.

Modules diversifiés et finalisés de remises à niveau.
Actions qualifiantes dans l'hôtellerie et le tourisme.

4.7.2. Mesures spécifiques selon les zones ou les secteurs en reconversion :

# - <u>Dans le domaine de la productique océanique et de l'off-</u> <u>shore en particulier</u>

S'appuyer sur la synergie de certaines entreprises et structures très performantes (COMEX, IFREMER par exemple) pour constituer un véritable pôle sur ce créneau, par l'implantation de nouvelles entreprises et la création de centres de recherche et de formation. En effet, plusieurs projets sont à l'étude ou en voie de réalisation, notamment le projet FIRST à la Seyne-sur-Mer (bassin de houle), le centre d'essai en mer à Toulon, le centre technique de productique océanique dans l'aire toulonnaise, le CERFO (Centre européen de recherche et de formation océanique) envisagé à Fos.

En outre, l'avance technologique des diverses entreprises et instituts de recherche dans le domaine de l'extraction des nodules polymétalliques ouvre des perspectives qu'il convient de valoriser en particulier dans les bassins d'emploi de Toulon et Marseille.

## - Dans le domaine de l'aquaculture

A partir des atouts que constituent l'absence de marée, la température de l'eau, les résultats de la recherche scientifique sur ce sujet et les expérimentations régionales déjà existantes, favoriser en priorité l'implantation d'unités aquacoles dans ces zones.

# - Dans le domaine de la valorisation des ressources marines

Les diverses recherches sur l'extraction des nodules, sur la production d'algues etc. , ont créé un environnement très propice pour ces filières qui exigent le rapprochement de plusieurs techniques très pointues, se trouvant actuellement à proximité dans la région provence-Alpes-Côte d'Azur.

## - Dans le domaine touristique

Réaliser des projets créateurs d'emploi à partir de pro-

duits touristiques diversifiés (golf, parc de loisirs, port de plaisance...) sur les sites en reconversion (La Seyne-sur-Mer, La Ciotat ...) qui sont très attractifs (littoral, ensoleillement...)

## - Dans le domaine minier

Utiliser les savoir-faires en valorisant des matériaux à partir des ressources du sous-sol :

- par l'analyse des ressources potentielles, des exploitations anciennes et actuelles, de l'organisation de la profession, des technologies, des débouchés ...

- par l'ouverture de nouvelles exploitations générant des activités de production des matériaux (granulats, plâtre, ciment pour la viabilité, les bétons, le bâtiment ; argiles pour la couverture ou la céramique; pierres ornementales; sols et roches pour l'agriculture)

Diversifier les débouchés de la production de lignite pour l'utilisation de chaudières au charbon de technologie nouvelle et de faible puissance.

- Synthèse des connaissances disponibles sur les nouvelles technologies des chaudières à charbon.

- Etude du marché potentiel pour le matériel dans la région.

- Réalisation d'une unité pilote grandeur nature.

## 5. SECTEURS DE POLITIQUE ECONOMIQUE

## 5.1. Cultures marines, aquaculture et pêche

- Développer les exploitations de culture marine : mytiliculture (tables d'élevage, filières en eau profonde), élevage de la palourde et de la coquille St Jacques, création d'unités de production de poissons (loups, daurades, poissons plats et toutes espèces à haute valeur commerciale), productions lagunaires.

- Créér des équipements à terre à caractère collectif : centre de débarquement des coquillages, bassin de stockage, stations de puri-

fication, centres de conditionnement.

- Renforcer la capacité financière des entreprises pour faciliter l'accès aux prêts à court et moyen termes (assurance sur le cheptel, nantissement etc ...)

- Mettre en oeuvre une formation, dans le secteur des cultures marines , concentrée sur la gestion financière et commerciale des entreprises, sur les règlementations nationales et européennes, sur les possibilités d'innovation et de diversification, sur la commercialisation, la valorisation des produits.

- Développer la recherche fondamentale et appliquée sur la biologie des espèces, la lutte contre les maladies, etc., et faciliter le transfert de technologie au profit des producteurs.

- Donner aux entreprises une bonne connaissance des marchés intérieurs et extérieurs et valoriser les productions commercialisées

(politique de label ou appelation protégée, conditionnement des produits).

#### 5.1.1 Pêche :

- Flotte de pêche : acquisition de bateaux neufs, équipement de navires existants, transformation de navires.
- Infrastructures et installations portuaires : aménagement de bassins, réservation de postes à quai, création de plans inclinés, aires de manutention, abris à filets, grues élévatrices, distributeurs de carburant.
- Protection biologique des zones marines : mise en place de récifs artificiels, de pieux anti-chalut; organisation de zones protégées, suivi scientifique.
- Conservation et transformation des produits de la mer : centre de stockage et de congélation, petits centres transitaires de froid , achat de véhicules réfrigérés, construction de criées et extension de bâtiments existants, construction de bâtiments de regroupement et d'expédition de la production, création de centres de débarquement de thon, recherche de nouveaux produits transformés , valorisation des espèces locales.
- Promotion de l'écoulement des produits de la pêche : étude préalable à la création d'un label promotionnel, campagne de promotion des produits de la mer auprès des consommateurs.
- Recherche et études : potentialités halieutiques, unités de pêche artisanale adaptées à la méditerrannée, gestion des pêcheries, procédés de transformation des pécheries, distribution, consommation, marchés.
- Formation : augmentation des durées de formation dans le secteur de la pêche : conduite et entretien de navires modernes, gestion technique et financière des navires et contraintes des marchés (pour les producteurs), qualification du personnel des entreprises de mareyage et de poissonneries.
- Information des utilisateurs de la mer : conférences scolaires, implantation de panneaux, exposition itinérante, plaquettes d'information.

#### 5.2. Agriculture

- 5.2.1. Abaissement des coûts et modernisation de la production agricole :
- Améliorer les structures d'exploitation et poursuivre l'aménagement foncier pour assurer un revenu plus satisfaisant aux agriculteurs, notamment, par l'appui aux interventions de la SAFER, et aux Opérations Groupées d'Aménagement Foncier.
- Aménagement et amélioration de parcours à moutons (montagne et piémont) en vue d'accroître la capacité de chargement en bétail, d'obtenir une meilleure valorisation de la forêt et assurer dans les zones exposées leur protection contre l'incendie.
- -Encourager l'installation des jeunes agriculteurs rendue nécessaire par la réduction du nombre et le viellissement des exploitants

en particulier dans le Haut-Pays.

- Moderniser les réseaux d'irrigation déjà très anciens dans certaines zones et équiper d'autres zones de montagne sèche, condition de

la survie des exploitations sur ces espaces.

- Créer des réseaux d'irrigation en zone de cessation d'activité viticole et d'arrière-pays en vue de la diversification des productions : développement de cultures sans problème de débouchés : maïs, tournesol, sorgho, soja, semences, bulbes floraux, légumes de plein été.

-Assainir les sols et protéger les terres agricoles contre

les crues des rivières.

- Mettre à disposition des exploitants agricoles du conseil pour le choix des investissements.

- Encourager la recherche et la recherche/développement au

niveau de la plante, des techniques culturales.

- Formation : réorientation des formations initiale et continue, formation des agriculteurs en cours d'installation, modernisation de locaux, formation liée à la commercialisation.

# 5.2.1 Modernisation par filières de production

#### . <u>Viticultures</u>

- investissement à l'exploitation : rénovation et restructuration du vignoble, révision des modes de conduite des aménagements fonciers, mécanisation de la taille du vignoble (adaptation du vignoble, équipement en matériel).
  - investissement en matériels : mécanisation de la récolte.
  - équipement de caves : quais de réception, maîtrise des tem-

pératures, cuveries automatisées.

- restructuration du secteur des entreprises de vinification : aide à l'investissement pour l'adaptation des locaux, aide incitative au regroupement d'entreprises, informatisation et analyse de gestion des entreprises.
- recherche, expérimentation, développement : service de conseil aux utilisateurs de nouveau matériel.

# . Fruits et légumes (adaptation de la filière)

- modernisation de l'appareil de production : rénovation du verger, équipement en matériel moderne d'irrigation, de taille et de récolte.
- oléiculture : rénovation et plantation, irrigation, mécanisation, formation, appui technique
- modernisation des réseaux d'irrigation : busage, revêtement, régulation.
- accroissement du potentiel de transformation : surgélation, déshydratation , appertisation, ionisation, diversification de gammes de produits.
- actions d'appui technico-économique : suivi annuel d'exploitations pour favoriser leur adaptation aux techniques modernes.
- renforcement des efforts de recherche et de technologie : accélération des programmes de recherche de l'INRA en faveur des techniques de culture et de qualité ainsi que des autres programmes de recher-

che sur la mécanisation et la transformation.

- . <u>Cultures florales et pépinières</u> (modernisation et adaptation)
- recherche, expérimentation, développement : diversification des produits, nouvelles techniques de production, appui technique aux producteurs.
- construction et modernisation des serres : modernisation du chauffage, de l'isolement thermique des serres existantes, construction de serres nouvelles.
  - . <u>Plantes à parfum</u>
- mécanisation de la culture et de la récolte de la lavande et du lavandin.
  - . <u>Productions animales</u>
  - achats de géniteurs de bonne qualité zootechnique,
  - amélioration de la qualité sanitaire du cheptel,
  - amélioration de la qualité du lait,
  - construction et aménagement de bâtiment d'élevage perfor-

mant

- amélioration des équipements collectifs en montagne
- soutien à l'élevage ovin transhumant, structuration d'entreprises, développement de produits régionaux.

## Renforcement de l'amont et de l'aval des exploitations.

- Renforcer les entreprises, notamment coopératives, assurant l'approvisionnement des exploitations agricoles.
- Moderniser les outils de stockage et de conditionnement de produits.
- Renforcer l'organisation économique des producteurs pour la mise en marché des produits.
- Moderniser les outils de transformation de produits agricoles , tels que les caves de vinification, les abattoirs et centres d'équarissage, les appareils de distillation de lavande et de lavandin ...
- Mettre à disposition des entreprises de transformation du conseil pour le choix des investissements, leur politique commerciale sur les marchés intérieurs et extérieurs et l'audit d'entreprise.
- Modernisation les marchés physiques (de fruits, légumes et horticoles notamment) et les autres dispositifs de regroupement de l'offre.
- Renforcer la commercialisation et dynamiser les exportations : reconquête du marché par marques, labels, publicité, promotion, connaissance du marché, reconnaissance des circuits et accompagnement de la commercialisation à l'exportation.
- Encourager la recherche au niveau du conditionnement, de la transformation, notamment pour la mise au point de produits nouveaux.
- Développer la formation initiale et continue et l'information des agents des entreprises d'amont et d'aval.

## 5.2.3. Développement de la formation initiale et continue

- Former les agriculteurs qui s'installent à la mécanisa-tion des opérations culturales et de récolte, à la promotion et à la commercialisation des produits agricoles (renforcement des BPA et des certificats de spécialisation).

- Réaliser pour les agriculteurs des formations générales articulées aux formations techniques pour élever leur niveau culturel et dé-

velopper leurs capacités de réaction aux évolutions du marché.

- Formation de formateurs.

- Formation continue des agents des entreprises de transformation et de commercialisation.

## 5.4. La forêt

Valoriser les produits de la forêt en améliorant :

- les conditions d'exploitation forestière (chemins forestiers, modernisation du matériel d'exploitation, regroupement des propriétaires par la vente de coupe)

- la transformation (création, regroupement, modernisation d'unités de sciage; soutien à la deuxième transformation pour des pro-

duits spécifiques)

- la commercialisation (conseil auprès des producteurs pour regroupement, marketing, aide juridique, prospection de marché, promotion).

Développement des études, recherches, formations et informations sur les problèmes de la forêt méditerranéenne.

- étude sur la connaissance du milieu, détermination de la

ressource en bois, comportement du matériel, prospection du marché du bois..;

- recherche sur la physiologie des végétaux méditerranéens, l'écologie des espèces, l'évaluation des risques d'incendie, de pollution ou d'érosion... les techniques de reboisement, de DFCI... de valorisation de la filière bois.

- formation et information des professionnels (jeunes à la recherche d'un métier, fonctionnaires forestiers, sapeurs pompiers, propriétaires forestiers, ruraux...)

#### 5.5. Artisanat

## 5.5.1. Aide à l'installation ou à l'extension des entreprises

- Proposer des locaux loués à des conditions avantageuses, dans les zones prioritaires (zone de montagne, pôles de conversion, zones rurales non littorales) : ateliers relais ou ateliers d'accueil.

- Faciliter la commercialisation de petites zones artisanales en abaissant le prix de vente ou de location des terrains.

# 5.5.2. Développement des entreprises du secteur des métiers

Permettre l'introduction de technologies nouvelles dans le processus de production et l'accès à de nouveaux marchés par :

- Un fond d'aide à la modernisation des entreprises pour faciliter le recours aux conseils extérieurs, en vue de favoriser l'accès à de nouveaux marchés, l'introduction de technologies de pointe et la commercialisation des innovations...
- Un fond d'aide à la création ou au développement des groupements d'entreprises artisanales destiné à améliorer la rentabilité des exploitations.
- Des Plans de Développement Concertés permettant de mettre en place un développement cohérent des entreprises.
- 5.5.3. Amélioration de l'assistance technique et l'information économique des entreprises artisanale
- . Renforcer l'assistance technique et l'information (organisation, gestion, qualité, marketing, etc...) par :
- le recrutement d'assistants techniques des Chambres de Métiers,
- la mise en place d'agents sectoriels spécialisés dans des domaines prioritaires (électronique, mécanique de précision, etc...),
- la création d'une banque de données artisanales sur la base d'un fichier statistique fiable et avec la réalisation d'études spécifiques sur certains secteurs,
- la sensibilisation et la formation à l'informatique grâce à des centres d'expérimentation dans les Chambres de Métiers.
- . Mettre en place une animation économique spécifique à certains secteurs en raison de difficultés structurelles (métiers d'Art, bâtiment).

## 5.6. Infrastructures de transport routier

#### 5.6.1. Autoroute du Val de Durance A.51

L'autoroute A.51 relie Aix-en-Provence à Sisteron, premier maillon d'un axe alpin rapide de grande capacité en direction de Lyon et de Genève, et en direction de l'Italie via Gap et Briançon.

Cet axe se raccordant au sud à l'ensemble du réseau autoroutier du Sud-Est et à l'agglomération marseillaise, notamment au Port de Fos, est également la principale voie de désenclavement des Alpes du Sud pour lesquelles il est appelé à jouer un rôle fondamental d'axe lourd structurant, économique et de desserte touristique, rôle que les R.N96 et 85, qui constituent l'itinéarire actuel, ne peuvent assurer compte tenu de leurs caractéristiques médiocres.

#### 5.6.2. Itinéraire Nord-Sud

Axes reliant la région à l'Europe du Nord et du Nord-Est et constitués d'une part par l'itinéraire de la vallée du Rhône, pratiquement saturé, et d'autre part par les liaisons empruntant le Val de Durance. Elle prolonge l'action de l'autoroute A.51 Aix-Sisteron :

- au Nord, par la liaison Sisteron-Grenoble-Genève

- au Sud, par la liaison Salon-Fos.

La liaison Sisteron-Grenoble inscrite au Schéma Directeur des Autoroutes et de leurs prolongements est en cours d'étude.

Cet axe principal est relié à la Côte d'Azur par l'itinéraire Chateau-Arnoux-Nice, via la R.N.85 et la R.N.202, sur lequel sont prévus les aménagements suivants :

- au Nord, entre Château-Arnoux et Digne une liaison permettant de relier l'autoroute A.51 à Digne

- Au Sud, l'aménagement de la R.N.202

L'axe alpin est aussi relié à la vallée du Rhône par la R.N. 100 (Avignon-La Brillanne)

Sur l'axe rhodanien, outre la fin des élargissements à 2 x 3 voies de l'autoroute A.7 sont prévues les déviations des principales agglomérations traversées par la R.N.7 : Avignon, Orange et Sorgues

#### 5.6.3. Liaisons Est-Ouest

L'axe Est-Ouest (Italie-Espagne) comprend l'autoroute de l'Estérel A.8 reliant Vintimille à Salon-de-Provence. Au-delà, pour assurer le maillage autoroutier avec le tronçon d'autoroute prévu en région Languedoc-Roussillon entre Nîmes et Arles, il est nécessaire de réaliser la liaison Arles-Salon.

Sur cet itinéraire, une route à 2 x 2 voies est en service entre Arles et Saint-Martin de Crau, à la jonction de la voie rapide à 2 x 2 voies (à carrefours non dénivelés) Fos-Arles. Le tronçon suivant "Déviation de St.Martin de Crau" est en cours de réalisation dans le cadre du contrat de Plan Etat-Région.

Les tronçons de St. Martin-le-Merle (entrée Ouest de Salon) et le Merle-Salon restent à programmer.

Par ailleurs, au titre du développement des liaisons Est-Ouest, il est indispensable que soient améliorés les raccordements des grandes agglomérations et de leurs zones économiques et touristiques à l'axe principal constitué par l'autoroute A.8. Cela concerne plus particulièrement les projets suivants :

- la fin de l'autoroute du littoral Nord de Marseille

- la traversée de Toulon et l'élargissement de l'autoroute de sortie Est A.57 y compris la liaison Pierreronde-Hyères

- la liaison autoroutières Cuers-Le Cannet des Maures

- la voie nouvelle la Foux-Fréjus

- l'aménagement entre Draguignan et le Muy

- la pénétrante Cannes-Grasse.

5.6.4. Relations transfrontalières entre la France et l'Italie : RN 204 et CD 900

Les trois principales liaisons France-Italie de la région Provence-Alpes-Côtes d'Azur, sont du Nord au Sud : - la RN 94 par le col du Montgenèvre

- la CD 900 par le col de Larche - la RN 204 par le col de Tende.

Seule la première offre un niveau de service passable. Les deux autres présentent des caractéristiques médiocres.

CD 900 par le col de Larche

Ce chemin départemental est une ancienne route nationale déclassée dans la voirie départementale. Il n'en demeure pas moins une importante liaison transfrontalière avec Coni, mais la médiocrité de ses caractéristiques ne permet pas d'assurer le trafic en toutes saisons. Son aménagement s'avère indispensable entre Tallard et le Col de Larche. La priorité réside dans la section de l'accès au Col ainsi qu'à l'amélioration de la traversée des agglomérations et notamment de celle de Barcelonnette.

R.N. 204 Nice-Coni par le Col de Tende

La partie Sud de cette voie est située en territoire ita-lien entre Vintimille et la frontière, la partie nord en territoire francais entre la frontière et le col de Tende.

Sur la partie française, une série d'aménagements a permis les lacets du Col de Tende à la partie inférieure. Il reste de supprimer à réaliser :

- des calibrages rectifications entre la zone italienne et

la première partie du Col de Tende.

- l'aménagement du Tunnel du Col de Tende dans la moitié française (côté aval du tunnel). Un confortement est indispensable et urgent afin de réparer les dégâts et de pallier les risques de déformation dus à l'instabilité géologique des sols. Actuellement, des cintres provisoires ne permettent que d'assurer un trafic alternatif à une voie dans chaque sens.

## 5.7. Infrastructures de transport ferroviaire

5.7.1. Prolongation de la ligne ferroviaire à grande vitesse au-delà de Lyon vers le Midi

Il s'agit de prolonger au-delà de Lyon la ligne ferroviaire nouvelle à grande vitesse Paris-Sud-Est. Le projet prend naissance un peu avant l'extrémité actuelle de la ligne, contourne Lyon par l'Est permettant éventuellement une desserte de l'aéroport de Satolas, et rejoint la ligne Lyon-Grenoble et Chambéry à une vingtaine de kilomètres au Sud-Est de Lyon; il se poursuit ensuite vers le Sud jusqu'aux environs de Berre à une trentaine de kilomètres au Nord de Marseille où il rejoint la ligne classique.

Des raccordements avec la voie classique sont prévus à hauteur de Valence et d'Avignon; ce dernier permettra notamment la desserte du Languedoc Roussillon.

Cette nouvelle ligne, aux caractéristiques techniques identiques à celles de la ligne existante, permettrait de gagner 1h40 entre Paris et Marseille et la Côte d'Azur et 1h 05 à 1h 10 entre Paris et les villes du Languedoc.

Ce projet permettrait également d'améliorer les relations de l'ensemble du Midi Méditerranée vers les régions du Nord et de l'Est de la France mais aussi vers l'Allemagne.

5.7.2. Projet d'investissement d'infrastructures ferroviaires entre Cannes et Vintimille

Augmenter la capacité de la ligne Cannes-Vintimille, ce qui est possible dans un permier temps par deux opérations :

- la réalisation d'installations de sécurité destinées à autoriser la circulation des trains indifféremment sur une voie ou sur une autre quel que soit le sens.

- la création d'une troisième voie en gare de Cagnes-sur-Mer et Nice Saint-Augustin de façon à permettre aux convois les plus rapides de dépasser les plus lents.

#### 5.8. <u>Infrastructures portuaires</u>

5.8.1. Marseille - Aménagement des postes routiers et réhabilitation des quais

Le trafic des bassins de Marseille du Port autonome de Marseille bien qu'en stagnation depuis deux ans, se modifie rapidement. Les modes de transports modernes routiers et conteneurs poursuivent leur développement au détriment des trafics conventionnels.

Par ailleurs, ils s'interpénètrent de plus en plus ce qui exige une adaptation des équipements et notamment la construction des postes rouliers à proximité d'installations polyvalentes destinées aux conteneurs.

Enfin, ces nouveaux navires sont dotés d'hélices et propulseurs d'étraves qui occasionnent au cours de leurs manoeuvres d'accostage, de très violents remous au voisinage des fonds des bassins, mettant en danger la stabilisation des ouvrages.

Il convient donc d'entreprendre à Marseille les travaux de réhabilitation aux bassins de la Joliette, Arenc et Mourepiane et d'envisager la création d'un nouveau poste roll-on-roll-off à Marseille ainsi que le doublement du poste actuel.

Pour atteindre ces objectifs, le port de Marseille envisage:
- la poursuite des actions pour l'amélioration de la gestion et l'exploitation du port, en visant à la réduction des coûts tout
en améliorant la qualité du service.

- la réalisation d'un programme d'investissements de productivité de modernisation et de rénovation des équipements portuaires.

- la réalisation d'un programme d'investissements de capcaité dans les secteurs d'activités en développement.

- une action tarifaire et commerciale partout où cela est susceptible d'augmenter les trafics.

Les autres sites portuaires connaissent des besoins divers : à Toulon, l'allongement du quai de Bregaillon permettrait de mettre en service un deuxième poste et de limiter ainsi les risques d'attente sur la rade, qui constituent un handicap très lourd pour le développement du trafic portuaire. Quant à Nice, des réflexions ont été engagées sur l'avenir prévisible des trafics de marchandises et de passagers en vue d'arrêter une stratégie à long terme sur l'avenir du port, en particulier son éventuel déplacement.

#### 5.8.2. Fos - Extension du Quai Gloria

La première tranche du Quai Gloria en darse 3 à Fos, sur une longueur de 250 mètres, doit être mise en service en 1987.

Afin de devenir pleinement opérationnel, ce quai doit être porté à 400 mètres pour pouvoir recevoir simultanément deux navires.

Le quai à construire sera fondé à - 14 mètres.

5.8.3. Fos - Quai pour les trafics de produits raffinés et pétrochimiques en darse Sud.

La décision d'implantation d'ARCO à Fos engendrera, à partir de 1988, un trafic supplémentaire de produits pétroliers et pétrochimiques de plus d'un million de tonnes, dont 700 000 tonnes seront opérées sur les installations publiques de Fos.

Cela rend nécessaire la réalisation d'un nouvel appontement qui serait situé en darse sud du port de Fos à l'enracinement de la digue pétrolière existante.

#### 5.9. Modernisation des installations de réparation navale à Marseille

Le contrat de Plan Etat-Région prévoit la modernisation des installations de réparation navale afin de placer l'industrie locale dans de meilleures conditions face à une concurrence accrue.

Le programme envisagé à Marseille prévoit la modernisation des engins de raboub et de leurs équipements sans exclure à priori la

création de nouvelles installations plus performantes (dock, élévateur).

# 5.9.1. Prolongement du quai du port de la Seyne-Bregaillon

Le port de la Seyne-Bregaillon dispose depuis 1979 d'un quai de 215 mètres et d'un poste roulier. Il comporte 3 hectares de terrepleins de stockage pour containers, ainsi que diverses installations liées à l'activité portuaire.

Dans la situation actuelle, toute possibilité d'opération simultanée pour deux navires de 120 mètres est interdite. Le coût de l'attente sur rade est un handicap très lourd pour le port.

Il est prévu l'extension du quai actuel par un allongement de 150 mètres. Ce projet s'accompagne des dragages à la côte (-9.50) des zones d'évitage et du poste à quai, ainsi que des équipements bords à quai (alimentations diverses, voie de grue, voie ferrée, points d'amarage).

#### 5.10. Infrastructures aériennes

Opérations de création, d'allongement et/ou de renforcementréfection de pistes et voies de circulation, accroissant notablement les possibilités opérationnelles de certains aérodromes notamment pour contribuer au désenclavement de l'arrière-pays (par exemple Avignon, Gap, Montdauphin-St. Crépin).

Opérations de création, d'extension de bâtiments commerciaux et notamment de certains aérogares afin de remettre en harmonie les capacités d'accueil des installations terminales (par exemple à Nice et à Marseille) avec la croissance du trafic et sa diversification. Il est rappelé que, globalement, le trafic aérien a affiché une augmentation continue depuis ses origines.

Opérations de construction, d'agrandissement ou de rénovation des bâtiments techniques toujours pour doter les plates-formes aéronautiques d'installations bien adaptées à des besoins en perpétuelle évolution (par exemple à Avignon et Nice).

Créations ou extensions d'aire de stationnement avion nécessitées par la croissance continue de la taille ou du nombre des avions fréquentant les aérodromes.

Mises en place d'aides radioélectriques, à la Navigation aérienne, telles par exemple les radiophares d'alignement de piste et d'alignement de descente (ILS) à Avignon ou la mise en place en temps utile de MLS (version évoluée de l'ILS), à Marseille et à Nice, afin que tous ces terrains soient capables d'accueillir les avions avec un niveau de sécurité et de régularité cohérent avec ceux généralement rencontrés sur les autres plates-formes internationales.

# 5.11. <u>Infrastructures de télécommunications</u>

#### 5.11.1. Infrastructures de télécommunications

- Sécurisation de la desserte des stations de sports d'hiver (3 sites : Risoul, Vars, Vallouise), doublement des artères et enterrage.

- Enterrage des réseaux situés dans des zones définies à haut risque pour les incendies de forêt (classification par la Sécurité Civile). Sites concernés dans les massifs suivants : Le Tanneron, La Turbie, l'Estérel, la Sainte Baume, les Maures.

- Enterrage des réseaux dans les sites touristiques classés

(Camargue, massif de la Sainte-Victoire, Lubéron).

# 5.11.2. Développement des réseaux câblés

- Accélérer le développement de la conception, de l'installation et de l'exploitation de réseaux de distribution et de programmation de production vidéo.

- Mettre en place des systèmes d'intercommunication entre les divers partenaires du développement économique et en particulier entre les

éléments du pôle technologique régional.

Pour assurer le développement des relations inter-régionales frontalières et méditerranéennes de la région les actions suivantes

pour le développement des communications sont prévues :

- Améliorer les relations routières et ferroviaires avec les régions Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, Ligurie et Piémont, à la fois en modernisant les axes existants et en construisant, si nécessaire, les maillons manquant à la continuité des grandes relations : Val de Durance-Piémont, Marseille-Grenoble-Suisse et Allemagne par le Val de Durance, Italie-Espagne par Arles, Nice-Turin par Tende et des relations transfrontalières d'intérêt local pour le désenclavement des vallées alpines.

- Manifester l'intérêt de la région pour la liaison fluviale à grand gabarit Rhône-Rhin, dont l'impact sur l'économie locale le long de la vallée du Rhône et dans la zone portuaire marseillaire pourraît être, à

moyen et long terme, déterminant.

- Adapter les installations portuaires régionales à l'évolution mondiale des trafics, marchandises et passagers, et des pratiques règlementaires et commerciales.

- Poursuivre la création de liaisons aériennes entre Marseil-

le et Nice et les grandes métropoles européennes.

- Participer à l'amélioration des liaisons maritimes et aé-

riennes avec la Corse.

- Favoriser les actions concertées en matière de réseaux modernes de comunication, de production et d'exploitation audiovisuelle,d 'établissement et de fonctionnement de banques de données, couvrant plusieurs régions ou pays des zones Europe du Sud, Bassin Méditerranéen et Afrique.

#### 6. AMENAGEMENT SPATIAL

Agir pour le développement de la zone de montagne et réduire le déséquilibre littoral-haut pays constitue un objectif prioritaire pour la région..

#### 6.1. Zones fragiles:

Le programme de l'OID en préparation pour la montagne du département de la Drôme et de la montagne sêche de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, reprend l'optique globale du projet du PIM et vise à renforcer les actions pour les zones de la moyenne montagne en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

- 6.1.1. Création et développement des entreprises artisanales et industrielles.
- Attirer des entreprises dans les Alpes du Sud, rechercher les retombées des activités des grandes entreprises sur le tissu productif existant, rechercher de nouveaux créneaux pour la diversification des actvitiés par des actions d'animation éconmique.
- Pallier le manque de locaux adaptés et aménagés pour l'accueil d'activités nouvelles en encourageant les collectivités locales à réaliser ces structures d'accueil (mises à disposition des entrepreneurs dans des conditions avantageuse) et en facilitant la commercialisation des zones d'activités en abaissant le prix de vente ou de location des terrains.
- Développer la plateforme technologique des Alpes du Sud : réseau associant les entreprises, les laboratoires de recherche, les organisations socio-professionnelles, les associations et les partenaires publics, pour faciliter le transfert des résultats de la recherche vers les entreprises de production existantes ou à créer.
- Développer les appuis individualisés à la création d'activités par des contrats individuels de formation (CIFA et CIFI).
- Bâtir des programmes spécifiques d'intervention pour développer la formation professionnelle dans les PME artisanales et industrielles, à partir de projets individualisés.

#### 6.1.2. Maintien du niveau d'emploi agricole

- Débloquer le flux foncier et réorganiser l'espace en fonction de l'émergence de nouveaux modes de production par des actions d'animation foncière, d'aide à la libération des terres agricoles, d'échanges et remembrement et d'installation de jeunes agriculteurs.
- et remembrement et d'installation de jeunes agriculteurs.

   Améliorer la viabilité des exploitations par la rationalisation du temps de travail, l'adaptation et la modernisation du matériel des bâtiments et la recherche d'activité complémentaire, notamment, dans le tourisme et l'artisanat.
- Créer en annexe à des exploitations agricoles de petits établissements piscicoles dont les produits trouveront un débouché dans l'hô-

tellerie et le tourisme local.

- Pallier la faiblesse et le manque d'organisation du secteur aval de l'agriculture, sa dispersion et la faiblesse des volumes de production et du niveau de capitalisation des entreprises, par des aides à la constitution de fonds propres, capital et fonds de roulement, ainsi que par l'appui à l'investisement des entreprises.

- Contribuer à la diversification, régularisation et intensification des productions agricoles dans la zone sèche, par des opérations de petite hydraulique agricole, la création de nouveaux périmètres irrigués et des actions, d'accompagnement à l'irrigation (aménagement et restructuration foncière, formation appui technique aux agriculteurs, opéra-

tion économiques, actions diverses d'équipement).

- Renforcer et adapter les formations agricoles aux spécificités de la zone de montagne : formation d'agriculteurs en cours d'installation, formation liées à la restructuration des circuits commerciaux... (actions sur les contenus pédagogiques, l'organisation des stages, les équipements des structures dans les domaines de la formation initiale et continue).

- Améliorer l'infrastructure dans les zones rurales afin de maintenir des activités de production dans certains espaces particulièrement menacés, et un niveau de service minimal pour les populations par l'entretien et la construction d'équipements indispensables (électrification...).

## 6.1.3. Maîtriser et coordonner le développement touristique

- Satisfaire la demande de la clientèle touristique et favoriser les retombées diffuses sur la population des modes d'hébergement bien maîtrisés localement que sont les gîtes ruraux et la petite hôtellerie, par des actions de modernisation et d'agrandissement des hôtels ruraux, ainsi que par la création de nouveaux gîtes.

- Développer des produits touristiques attrayants dans cette zone où l'offre de loisirs hors saison d'hiver est encore très faible par des actions d'aménagement diversifié (plan d'eau, plage, piscine, accès et

plateforme pour les sports aériens, sentiers de randonnées etc...)

- Coordonner les efforts des collectivités et des producteurs d'un même espace pour répondre à la demande touristique. Les actions devront permettre d'assurer la complémentarité des hébergements, équipements et produits touristiques, de réaliser une promotion coordonnée de pays, de développer la pluriactivité des populations, contribuant ainsi au maintien des activités traditionnelles.

- Valoriser les atouts climatiques, les équipements et les produits touristiques de la zone de montagne par des actions promotionnelles aussi bien pour les produits hivernaux liés à la neige, que pour ceux de l'été, car ils représentent un potentiel d'emploi qui peut encore beaucoup se développer si l'image des Alpes du Sud s'affirme à l'extérieur.

- Renforcer les actions de formation touristique bien adaptées au contexte local dans les filières de l'hôtellerie, le tourisme, le sport, l'animation (de produits touristiques, de gîtes ruraux, etc...)

# 6.2. <u>Adaptation de la formation professionnelle aux contraintes de la zone de montagne</u>

- Accompagner les programmes de développement spatiaux par des interventions en formation souple, conçues en tenant compte du petit nombre de stagiaires, de leur dispersion, de leurs besoins hétérogènes (dotation Formation/développement).
- Soutenir les projets de pluriactivité dans les zones à faible densité, par des formations adaptées (sensibilisation, formation technique, stage de création d'entreprises).
- Dispositifs locaux de formation : faciliter l'accueil et l'orientation du public vers les démarches de formation, conventionner des dispositifs locaux pour la mise en oeuvre d'actions individualisées, améliorer les processus d'insertion vers les formations qualifiantes.

## 6.2.1. Rompre l'isolement des écoles rurales

- Atténuer l'isolement des enfants et des instituteurs, créé par la très faible densité de population, par des actions de regroupement scolaire, de soutien pédagogique aux enseignants, de mise à disposition de matériel spécifique.

#### 6.2.2. Aménagement intégré des eaux dans le haut-pays

- Améliorer la qualité des eaux (création de stations d'épuration, travaux de régularisation des cours d'eau, nettoyage des berges) protéger les berges contre l'érosion, réaliser des aménagements paysagers, etc.

#### 6.2.3. Développement des moyens modernes de communication

- Permettre à la population du massif handicapée par son isolement, de se servir des moyens modernes de communication (le retard de ces zones ne devant pas davantage s'aggraver) par des actions de développement de banques de données informatiques, de produits audiovisuels, d'expériences de réseau câblé, etc..

## 6.2.4. Désenclavement et ouverture inter-régionale et frontalière

Voir les actions pour le développement des transports.

# 6.2.5. Renforcement de l'armature urbaine en zone de montagne

Dans les villes et les bourgs les plus importants, développer les services, améliorer l'accessibilité, favoriser les créations d'emplois et l'implantation d'établissements d'enseignement supérieur et technique, etc... afin de créer des lieux suffisamment équipés et dotés pour constituer des pôles de développement.

### 7. TOURISME

# 7.1. <u>Amélioration de la connaissance de la population touristique actuel-</u> <u>le et de ses motivations</u>

- Renforcer les moyens mis à la disposition du sytème régional d'observation du tourisme comme outil de la conquête de nouvelles clientèles et de la conception de nouveaux produits.
- Moderniser le système d'information sur le potentiel touristique de la région et faciliter la vente du produit touristique par la mise au point d'un système télématique unifiant les différents sous-systèmes locaux.
- 7.1.1. Mise en place des infrastructures humaines et matérielles nécessaires

Afin d'augmenter le nombre de séjours touristiques et leurs durées, face à une concurence inter-régionale et internationale très forte.

- Financer, rénover, et créer des lieux d'hébergement (gîtes ruraux et petite hôtellerie) en zone rurale de montagne.
- Construire et promouvoir les infrastructures portuaires et périportuaires de plaisance (commerce, hôtellerie-restauration, réparation et entretien des bateaux de plaisance, et stockage à terre des bateaux) afin de répondre à la demande croissante sur le littoral Est Méditerranéen. Encouragement particulier sur les sites de reconversion de La Ciotat et de La Seyne.
- Poursuivre l'aménagement des plages naturelles et la création de plages artificielles dans la zone Est littorale et dans la région de Marseille.
- Développer les infrastructures routières et autoroutières reliant la zone de montagne aux principaux centres urbains pour accompagner le développement du toursime d'hiver et d'été.
- Former le personnel de l'industrie et du tourisme et organiser en particulier des cycles de formation à l'accueil des touristes destinés aux salariés permanents et saisonniers des entreprises touristiques :
- . formation aux métiers du tourisme, hôtellerie (options formations spécifiques et complémentaires, intégrant notamment la gestion informatisée des réservations, développant les modules de langue).
- . formations complémentaires des agriculteurs à la gestion, aux techniques d'animation, à l'aménagement des structures d'accueil, à la commercialisation des produits locaux, à la valorisation des sites naturels.
- . formation à l'accueil et à l'animation des salairés du thermalisme

- . formation aux métiers sportifs liés aux loisirs (sports maritimes, aériens, de montagne)
- . formation des personnels d'accueil (offices du tourisme, syndicats d'initiative...) à l'explolitation du patrimoine culturel régional.
- 7.1.2. Adaptation des lieux d'accueil touristiques et création des produits correspondants
- Inciter les stations littorales anciennes à concevoir une nouvelle image de marque, à rénover les lieux d'accueil et d'hébergements, à développer l'animation à réaliser et mettre en marché des produits touristiques adaptés à la clientèle visée.
- Redynamiser les petites stations touristiques rurales ainsi que les villages dans les vallées montagnardes, en proie à l'exode des populations locales par la mise en place des personnels adaptés à concevoir un plan global de développement touristique de la zone considérée, à l'animer, à aider à la conception de produits et à leur mise en marché.
- Encourager la création de produits touristiques complets (hébergement et activité) dans une zone géographique donnée ou sur un thème particulier.
- Générer un flux touristique d'affaires et de congrès sur certains sites particulièrement appropriés et bien desservis (la zone est-littorale et La Ciotat) en créant un produit complet et fini.
- Favoriser le développeemnt du produit tourisme de santé et particulièrement celui de la remise en forme et de la thalassothérapie.
- Mettre en place sur le Rhône, les moyens matériels (ports et haltes relais avec les infrastructures péri-portuaires nécessaires) et humains (gestionnaires et animateurs de ces sites) pour promouvoir et développer un tourisme fluvial sur le Rhône.
- Attirer la clientèle internationale par la création d'une chaîne golfique (golf, hébergement, animation) particulièrement dans l'arrière zone littorale et ainsi promouvoir une image de la Provence et de la Côte d'Azur comme "destination golf". Cette action entraînera le maintien d'emplois agricoles ou para-agricoles dans les zones considérées.
- Créer un produit "parc d'attractions à thème" de taille internationale dans la périphérie de Marseille afin d'attirer une clientèle spécifique et de développer, en outre, les loisirs de proximité et de fin de week-end. L'implantation de cet éventuel parc pourrait être envisagée dans les zones de reconversion de la Seyne et de La Ciotat et ainsi participer aux mutations en termes d'emplois de l'industrie navale.
- Coopérer avec les régions voisines pour définir en commun une politique touristique de complémentarité afin de participer à la conquête des marchés lointains.

## 8. ACTIONS POUR AMELIORER LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

# 8.1. Assainissement du littoral

- Poursuivre le programme d'assainissement du littoral et qui intéresse au total 120 communes du littoral méditérranéen dont Marseille, Toulon et Nice. Engagé en 1980, il vise à assurer rapidement l'équipement des communes du littoral et concerne aussi bien :
- . le réseau principal de transport (restructuration de réseaux strictement liés aux travaux d'épuration).
- . le procédé d'épuration (création et extension de stations) . les ouvrages de rejets dans le milieu naturel (mise en place ou modification d'émissaires).

Il porte sur la réalisation ou l'aménagement de 66 stations d'épurations, 12 équipements de rejets et 58 restructurations de réseaux. A ce jour, plus de 16 stations ont été réalisées ou étendues.

## 8.2. Protection de la forêt

- Protéger les forêts, contre l'incendie, par des actions: . de prévention : information éducation du public par de multiples supports
  - . de prévention : respect de la règlementation
- de surveillance (postes de guêt, réseau radio, disposi-tifs de détection automatique, ronde de véhicules, guêt aérien) d'équipements : chemin D.F.C.I., points d'eau (citernes fixes ou mobiles, bornes D.F.C.I) débroussaillement (aide à l'acquisition de matériel, de clôture pour entretien du bétail, utilisation énergétique de la bio-masse récoltée), modernisation des moyens d'intervention aériens, aménagement de la zone d'accueil du public, aire d'atterrissage pour hélicoptère
- Restaurer les terrains en montagne par des opérations de génie biologique (plantation d'arbres, d'arbustes ou de plantes herbacées) et de génie civil (barrage de correction torrentielle, aménagements de lits, champs d'épandage, paravalanches etc .)
- Protéger les forêts contre les parasites et les pollutions par des opérations de lutte chimique ou biologique (épandage aérien, taille, préparation d'arbres "piégés",...), de surveillance des pollutions atmos-phériques (réseau de placettes d'observation).
- Reconstituer la forêt par des travaux de nettoiement, de reboisements, des opérations d'entretien et d'amélioration, de reconstitution après incendie.

### 8.3. Traitement des déchets

#### 8.3.1. Déchets urbains

Amélioration des schémas départementaux d'élimination des ordures ménagères (étude et réalisation).

- En zone rurale et montagneuse (habitat dispersé) :
- . Création de stations de transit et d'élimination centralisée en décharge contrôlée ou en incinérateur de taille suffisante.
- . Promotion de système de traitement local adapté aux cas particuliers (méthanisation, compost en zone agricole à débouché potentiel).
  - En zone urbaine :
  - . Création d'incinérateurs d'ordures ménagères.
- . Equipement de neutralisation des gaz acides sur les incinérateurs d'ordures ménagères de taille importante déjà existants.
- . Couplage de l'incinération avec récupération et distribution d'énergie.

#### 8.3.2. Déchets industriels

- Promotion et création d'une décharge de catégorie l pour déchets industriels spéciaux.
- Modification des procédures pour permettre aux industriels d'être directement bénéficiaires d'aides pour le traitement des déchets industriels.
- Promotion et création d'un centre de transit de déchets nuisants produits en petites quantités permettant de les diriger ensuite vers les centres spécialisés de traitement (déchets de laboratoires universitaires et hospitaliers, radiographies, etc...)
- Promotion de la création de centres de transit des matériels électriques réformés contenant du PCB, avant traitement en centre spécialisé.
- Promotion de la collecte de déchets contenant des métaux nobles en vue de leur revalorisation pour ré-emploi : mercure, (piles et matériaux médico-dentaires), argent (bains photographiques et clichés médicaux).
- Dynamiser, avec la chambre de commerce et d'industrie de Marseille, la "bourse régionale des déchets" et promouvoir un système de bourse inter-régionale.

# 8.3.3. Prise en compte des risques naturels et technologiques

L'exploitation des résultats des études de danger, réalisée en application de la directive SEVESO, conduit à proposer :

L'amélioration de la sécurité par des aménagements complémentaires sur des installations déjà existantes (détecteurs de fuite, cuvettes de rétention, murs de protection, rideaux d'eau).

# 8.3.4. Développement de technologies sûres

- . S'équiper pour le stockage de gaz toxique ou inflammable enterré ou semi-enterré.
  - . Réaliser des constructions para-sismiques

# 8.3.5. Résorption de "points noirs sécurité"

- . Déplacer les installations industrielles en sites urbains denses vers des zones industrielles,
- . Prendre en compte les distances d'isolement dans les documents d'urbanisme.

## 8.3.6. Information des populations

- . Réaliser des documents (plaquettes, vidéo, bibliobus) sur le thème de la sécurité industrielle,
- . Créer un réseau d'alerte et de signalisation en temps réel sur les sites les plus concernés.

#### IV - RESSOURCES FINANCIERES

Les tableaux présentent, d'une part, les dépenses de l'Etat et des APUL prévues jusqu'en 1990 par fonction, puis les prévisions du contrat de plan Etat-région.

#### DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT (millions de francs courants)

	1986	1987	1988	1989	1990
ENSEIGNEMENT	121,6	113,5	21,7	3,6	3,5
CULTURE VIE SOCIALE	65,3	61,7	58,5	60,1	64,1
SANTE (HORS CHR)	22,9	20,3	18,7	19,5	20
EQUIPEMENTS SOCIAUX	0	0	0	0	0
LOGEMENT	0,4	0,3	0,2	0,1	0
DEVELOPPEMENT URBAIN	175,9	183,9	191,2	199,1	206,7
DEVELOPPEMENT RURAL	11,6	4,4	2,1	5,7	4,4
TRANSPORTS	383,3	396,2	408,1	420,3	432,8
ACTION ECONOMIQUE	28,7	32,7	36,4	43,1	42,8
SERVICES GENERAUX APU	161,1	203,1	206,5	213	212,9
TOTAL	970,9	1016,3	943,4	964,4	987,4

#### DEPENSES DIRECTES DES APUL (millions de francs courants)

	1986	1987	1988	1989	1990
ENSEIGNEMENT	789,4	830	885	912	949,8
CULTURE VIE SOCIALE	1159,1	1197,7	1255,8	1271,8	1301,8
SANTE (HORS CHR)	290,6	299,3	312,4	315,1	321,2
EQUIPEMENTS SOCIAUX	184,5	189,7	198	199,7	203,5
LOGEMENT	1357,4	1380,8	1376,1	1379,5	1388,9
DEVELOPPEMENT URBAIN	4532,4	4697,2	4938,6	5018,9	5151,5
DEVELOPPEMENT RURAL	896,3	929,3	978,1	995,4	1022,2
TRANSPORTS	919,2	954,8	1005,7	1023,8	1052,5
ACTION ECONOMIQUE	312,4	327,3	347,9	357,7	371,2
SERVICES GENERAUX APU	1527,3	1589,7	1679,8	1715,8	1768,4
TOTAL	11968,5	12396	12977,4	13189,7	13531

# EXPLOITATION DES CONTRATS DE PLAN - ETAT - REGION ET DES BILANS D'EXECUTION FINANCEMENT A LA CHARGE DE LA REGION

REGION :

#### PROVENCE - ALPES COTE D'AZUR

· En millions de francs courants

Financement par période Motifs	1984+1985 ①	1986+1987+1988	Total 1984-1988 (3) = (1) + (2)	Moyenne par année 4 = 3 / 5	Prévision cumul 1989-1990 ⑤
I - Promotion de l'emploi	16,9	43,1	60,0	12,0	28,0
II - Formation de base	123,2	63,0	186,2	37,2	80,0
III - Adaptation des filières de formation	26,3	57,6	83,9	16,8	35,0
IV - Réseaux de transferts	51,7	105,9	157,6	31,5	70,0
V - Les technopoles	6,9	86,0	92,9	18,6	40,0
VI - Les politiques en faveur des entreprises	28,2	38,1	66,3	13,3	30,0
VII - Les secteurs de politique économique	269,5	472,4	741,9	148,4	310,0
VIII - Aménagement spatial	67,9	117,2	185,1	37,0	0,08
IX - Tourisme	24,2	38,0	62,2	12,4	26,0
X - Gestion de l'environnement	270,2	415,6	685,8	137,2	290,0
XI - Culture, sports, loisirs	31,0	56,1	87,1	17,4	36,0
XII - Action sanitaire et sociale	61,6	116,8	178,4	35,7	75,0
Total général	977,6	1 609,8	2 587,4	517,5	1 100,0

Sources : CPER et Prévisions BIPE.

#### EXPLOITATION DES CONTRATS DE PLAN - ETAT - REGION

#### ET DES BILANS D'EXECUTION

#### FINANCEMENT A LA CHARGE DE L'ETAT.

#### REGION:

#### PROVENCE - ALPES COTE D'AZUR

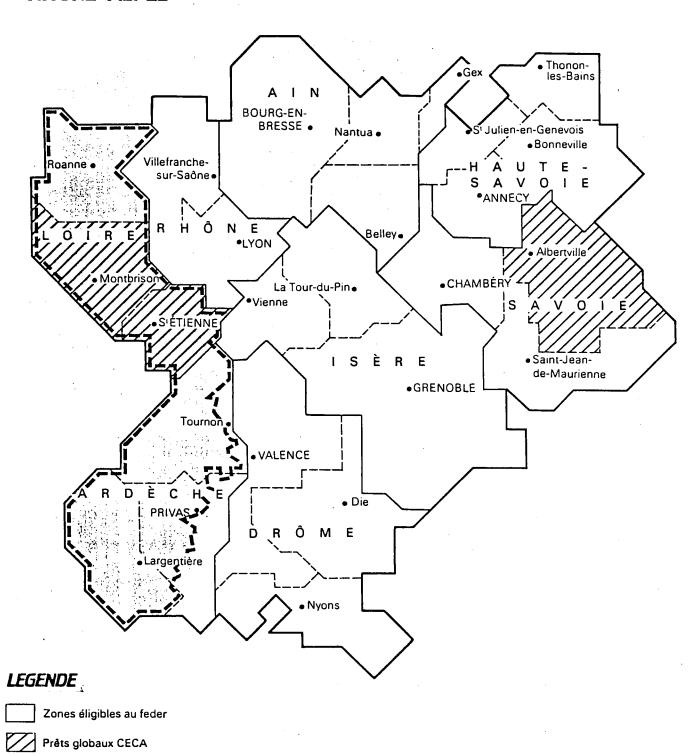
En millions, de francs courants

Financement par période	1984+1985	1986+1987 1988	Total 1984-1988	Moyenne par année	Prévision cumul 1989-1990
Motifs	1	2	3=1+2	<b>4</b> = <b>3</b> /5	3
I - Promotion de l'emploi	18,0	79,1	97,1	19,4	44,0
II - Formation de base	133,1	63,7	196,8	39,4	85,0
III - Adaptation des filières de formation	40,5	69,9	110,4	22,1	46,0
IV - Réseaux de transferts	52,5	71,1	123,6	24.7	55,0
V - Les technopoles	23,2	122,0	145,2	29,0	65,0
VI - Les politiques en faveur des entreprises	11,2	43,4	54,6	10,9	25,0
VII - Les secteurs de politique économique	451,8	847,3	1 299,1	259.8	545,0
VIII - Aménagement spatial	109,5	198,3	307,8	61,6	130,0
IX - Tourisme	29,2	52,1	81,3	16,3	35,0
X - Gestion de l'environnement	286,4	472,8	759,2	151,8	320,0
XI - Culture, sports, loisirs	62,0	70,5	132,5	26,5	55,0
XII - Action sanitaire et sociale	210,1	374.7	584,8	117,0	245,0
Total général	1 427,5	2 464,9	3 892,4	778,5	1 650,0

Sources : CPER et Prévisions BIPE.

## LES INTERVENTIONS DE POLITIQUE REGIONALE EUROPEENNE

RHONE-ALPES



Les départements de l'Ardèche et de la Drôme sont éligibles au PIM

Hors quota textile

Mise en forme pour la DATAR : ACT - Etudes et Recherches Economiques et Industrielles -. Bureaux : 17 bis rue Richard Lenoir, 75011 - Paris. Tél : 40 24 20 10.

Carte de politique européenne : CAES.

SOMMAIRE <u>PDR - RHONE-ALPES</u>	Pages
I - ANALYSE ECONOMIQUE ET SOCIALE	2
<ol> <li>Description générale de la région</li> <li>Caractéristiques de l'évolution économique</li> <li>Disparités intra-régionales : zones en difficultés</li> <li>Bilan financier des actions passées</li> </ol>	2 3 9 11
II - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT	18
<ol> <li>Améliorer la compétitivité des entreprises</li> <li>Ouvrir la région sur les réalités internationales</li> <li>Mieux valoriser certaines ressources régionales</li> <li>Améliorer l'aménagement du territoire régional</li> </ol>	18 20 21 23
III - ACTIONS DE DEVELOPPEMENT	25
<ol> <li>Actions en faveur de l'emploi</li> <li>Actions de renforcement du potentiel régional de formation</li> <li>Actions favorisant la recherche et les réseaux de transfert</li> <li>Actions en faveur des entreprises</li> <li>Actions pour les secteurs de politique économique</li> <li>Actions de politique d'aménagement spatial</li> <li>Actions en faveur du tourisme</li> <li>Actions d'amélioration de l'habitat</li> </ol>	25 26 27 30 32 33 36 37
IV - RESSOURCES FINANCIERES	39

#### I - ANALYSE ECONOMIQUE ET SOCIALE

#### 1. DESCRIPTION GENERALE DE LA REGION

La région Rhône-Alpes, seconde de France par sa superficie, 44 000 km2, et sa population, 5 millions d'habitants, développe une grande activité touristique et industrielle.

Le fait que la moitié du territoire de la région soit constituée de hautes montagnes (le massif alpin) a imposé un développement urbain très important le long des vallées de communication. Rhône-Alpes est une des seules régions de France à posséder trois grands centres urbains, Lyon, Grenoble et Saint-Etienne, ainsi qu'une trentaine de villes moyennes de plus de 10 000 habitants.

Le caractère industriel et exportateur de la région est inconstestable (2e de France) et relativement équilibré par la diversification autant sectorielle que géographique.

Les grands groupes industriels présents (Rhône-Poulenc, Renault, Pechiney, Thomson, CGE, Schneider, Elf-Aquitaine, BSN et Saint-Gobain) influencent fortement l'industrie régionale par les conséquences de leurs stratégies de délocalisation sur l'emploi et les projets d'aménagement du territoire. En outre, les secteurs innovants sont fortement implantés et concentrent une bonne part des 20 000 emplois de chercheurs de la région en électronique - productique, nouveaux matériaux, biotechnologie.

Quant au secteur tertiaire, il est très concentré dans les services marchands rendus aux entreprises.

Ainsi, les bassins d'emploi de la région connaissent des situations très différentes en regard, d'une part, des zones qu'ils couvrent, métropoles, villes moyennes, zones rurales de plaine et de montagne, et, d'autre part, des secteurs d'activités agricoles, industrielles ou de service.

Les effets de la crise varient du simple au double selon les zones d'emploi (par exemple, le taux de chômage en octobre 1985 était de 6,4 % dans l'Ain contre 12,5 % dans la Loire). Les zones les plus sensibles du point de vue de l'emploi sont celles où des restructurations économiques sont en cours, notamment dans la sidérurgie, la mécanique lourde, le textile et l'industrie automobile. Les bassins d'emplois de Saint-Etienne et de Roanne sont les plus durement touchés par ces restructurations et font l'objet de la part de l'Etat d'un effort particulier par la procédure des pôles de conversion.

#### 2. CARACTERISTIQUES DE L'EVOLUTION ECONOMIQUE

#### 2.1. <u>Une région marquée par l'industrie</u>

La région Rhône-Alpes est traditionnellement considérée comme plutôt favorisée par rapport à la moyenne des régions françaises. Elle n'en a pas moins été elle aussi très affectée par la crise économique actuelle comme le montre l'évolution dans le temps de la répartition des emplois entre les quatre grands secteurs économiques : agriculture, industrie, BTP et tertiaire. Voir tableau population employée.

Cette évolution de la répartition des activités fait apparaître :

<u>La poursuite de la réduction des emplois de l'agriculture</u> avec une population d'agriculteurs vieillie, où les chefs d'exploitation de plus de 60 ans représentent 44 % des exploitants.

Le recul du BTP qui retrouve le niveau d'emploi de 1962 avec 158 500 emplois en 1985.

La diminution des emplois de l'indstrie. Cette régression ne reflète toutefois que le déclin des activités industrielles traditionnelles. Elle ne doit pas être considérée comme le signe d'un affaiblissement de l'effet d'entraînement de l'industrie sur l'ensemble de l'activité économique. Bon nombre d'emplois ou d'entreprises qui relèvent du tertiaire correspondent à une externalisation d'activités de l'industrie (études, informatique de gestion, holding financier, distribution, transport, etc.). Dans ce domaine, les catégories statistiques sont à interpréter avec prudence.

<u>Le ralentissement de la croissance du tertiaire</u>, qui n'est pas la récession annoncée avec l'avènement de l'informatique et plus encore de la bureautique. La création d'emplois tertiaires se ralentit.

Les tableaux ci-après présentent les principales caractéristiques de l'évolution économique de Rhônes-Alpes de 1975 à 1986.

#### 2.2. Tableaux statistiques

#### Population:

POPULATION	% de variation 1975/82			Dens <b>i</b> té	Superficie
TOTALE 1982	(a)	(b)	(c)	115	43.698
5.015,9	+4,9	+1,3	+3,6	Hab/km2	km2

(a) Population totale (b) Solde migratoire (c) Solde naturel

Comparaisons avec le France entière		) ·
	9,2 %	
Part population nationale	L	J Variation
Part superficie nationale	7,9 %	de la population totale de 1975 à 1982:
	·	
Densité: ratio Région/France		
	1,2 %	FRANCE +3,07 % REGION +4,9 %

#### Population active:

POPULATION	Pop. act.	Variation	Taux d'activité 1982				
ACTIVE	1982 (milliers)	annuelle жоу.75/82	TOTAL	Hommes	Femmes		
Rhône Alpes	2228,1	1,36	42,1	53,9	35,3		
FRANCE	23525,1	1,11	42,5	52,6	34,5		
Région/France	9,47 %	1,22	0,99	1,02	1,02		

#### Population employée:

EMPLOI TOTAL AU LIEU DE	Emploi total au 1/1/1985	x	x	. 1	yenne annuelle 3/85	Taux France
TRAVAIL	(milliers)		Fr.	Effectifs	Taux X	×
TOTAL REGION	2.016,6	100	100	- 5.812	- 2,8	- 1,0
Agriculture	110,1	5,4	7,6	- 4.037	- 3,4	- 0,2
Industrie	590,1	29,2	24,8	-16.000	- 2,7	- 2,8
B.C.G.A.	157,5	7,8	7,2	- 3.312	- 2,0	- 5,8
Commerce	233,3	11,5	12,0	+ 1.750	+ 0,7	- 1,0
Aut.tertiaire	925,5	45,8	48,4	+14 323	+ 1,5	+ 1,2

#### Chômage:

TAUX DE CHOMAGE	% Mars 1982	% Mars 1986	% de variation annuelle 1981/86
Région	6,8	8,1	+ 7,3
France	8,4	10,2	+ 7,6

#### Valeur ajoutée:

VALEUR	V.A. totale 1982	V.A./habitant	X répartition V.A. régionale 1982				
AJOUTEE 1982	(millions de Fr.)	(milliers de Fr.)	Agricul.	Industrie	BCGA	Tertiaire	
Région	<b>309.</b> 402	61.408	3,1	34	6,8	55,5	
Ratio Rég/France	9,1 %	0,98	6,8	1,14	1,0	0,93	

#### Niveau de formation:

% POPULATION 1982 + 15 ans avec formation	Aucun diplôme déclaré	Bacc. et +	Dont diplôme enseign.supér.
Région	37,6	13,3	6,6
France	39,4	12,5	6,2

#### 2.3. <u>Données par zones d'emploi</u>:

**RHÔNE - ALPES** 

Zenne Comptel	Rombro de communit de la rese	Saporficia Ler <sup>2</sup>	Papelation deed double compts on 1982	Devoted des mones Compted hot/tes	Saide material central 1865 et 1975	Solds setural some 1975 et 1982	Yerkedou reterine de la papaterina unire 1858 et 1875	Varieties orleder de la persisties autre 1875 et 1982	Taos de algresies units 1966 et 1975	Epoc de migration oerre 1975 et 1982	Fore fo chimage mayor so 1980*
Roserve	129	1 980 8	182 612	92.2	5 344	2 508	1.9	- 1.1	- 1.1	- 2.4	9.9
Beauclets - Val-de-Saôns	102	1 179.6	117 574	99.7	3 110	2 645	8.5	7.6	5.4	5.2	7.0
Bourg-en-Bresse	143	2 176.2	150 103	69.0	4 836	3819	6.7	7.7	3.0	5.0	6.9
Oyonner	43	630,5	48 434	76,8	2 390	2 543	11,3	11.8	5.2	5.9	5.8
Genevois français	140	1 544,1	183 206	118,6	5 810	6 206	27,5	11,3	23.0	7.5	8.5
Chebleis	41	680.9	84 642	94,9	2 201	1 305	12,1	7,3	8.0	5.2	8,4
Vallés-de-l'Arve	57	1 5 1 3,7	122 557	81,0	6 4 9 6	5 952	12,4	9,8	5,8	4.5	8.1
Annecy	93	1 251,6	180 583	143,1	10 655	9 178	20.0	11,6	12,1	5.9	8.0
Belley	84	930.3	39 496	42,5	- 257	- 273	1,4	4,3	2,1	5.0	9.0
Ambérieu	77	1 046,6	63 484	60.7	974	1 123	7.7	8,9	5.9	7.0	8.2
Lyon	267	2 907,3	1 443 155	498,4	79 376	71 163	9,1	3,3	2,9	- 1.8	6.3
Loire - Centre	94	. 1 326,1	68 623	51,7	966	551	1,1	3.1	- 0.3	2.2	10,4
Saint-Étienne	96	1 383,7	493 241	356,5	20 343	14 896	3,1	- 0,9	- 1,2	- 3.9	14,0
Vienne - Roussillon	77	914.5	119 020	130,1	4 099	3 195	5.2	8,7	1,3	5.8	10,2
Bourgoin - La-Tour-du-Pin	128	1 286,0	127 942	99.5	2 059	2 208	6,0	12.0	4,1	10.1	9,0
Chembery	120	1 243.2	173 434	139,5	6 096	5 1 7 9	11,3	8,5	7.0	5.2	8,5
Terentaise	- 81	2 466,1	69 859	36,4	4 0 7 8	2 959	5,1	4,2	0,1	0.8	8.1
Maurienne	62	1 975,0	42 323	21,4	1 457	726	- 8.6	- 0.2	- 11.8	- 1.9	8.2
Vairon	101	1 359,1	112 770	83,0	2 437	1 870	6,8	10.3	4,2	8.5	8.6
Annoney	55 .	794,5	57 068	71,8	2 208	984	1,6	2.6	- 2,4	0,9	11,0
Drome - Ardèche nord	76	1 056,8	74 993	71.0	1 859	566	0,8	4,1	- 1.8	3.3	9.4
Romans - Saint-Marcellin	89	1 439.3	102 051	70,9	2717	. 1411	2,4	6.9	- 0,5	5,4	10.2
Grenoble	194	3 322,5	505 765	152.2	32 518	26 198	14,1	4.0	6.5	- 1,4	9.5
Crest - Die	100	2 063,5	31804	15,4	- 439	- 432	- 2.4	4.5	~ 1.0	5.0	9.9
Dröme - Ardèche centre	.113 .	1 7922	206 001	114,9	8 986	8 620	8,5	5,2	3,5	1.8	11,2
Aubenes	147	2 511,3	79 248	31.6	- 1901	- 2827	- 0.4	2.3	2,0	5,9	12,3
Dröme - Ardèche sud	165	2 911.7	135 929	46,7	3 207	1310	1,6	13.0	- 1,1	11,9	12.5
Tour de chômage mayen 1984 - Nombre mayen de D.E.F.M. on 1984 Population ambie 1987 Population ambie 1987											

Globalement, ces chiffres ne font que constater la diminution du volume de l'emploi entre 1983 et 1985. Cette diminution est toutefois inférieure à la moyenne nationale.

La décomposition des emplois de Rhône-Alpes montre que, malgré l'importante baisse des emplois de l'industrie depuis 1975, l'activité industrielle demeure la spécificité de la région.

Le caractère industriel de la région est, paradoxalement, prouvé par l'examen des deux autres secteurs primaire et tertiaire.

Dans une région très peuplée et urbanisée à dominante industrielle et tertiaire, l'agriculture de Rhône-Alpes pèse relativement faiblement : moins de 6% du total des emplois (il y a 30 ans, 25 rhône-alpins sur 100 travaillaient dans l'agriculture). Elle a des caractéristiques spécifiques :

- diversité des conditions naturelles et des productions,

- relative spécialisation dans l'arboriculture fruitière, la

viticulture et les productions légumières, - exploitations plus petites (d'un tiers) et productivité inférieure (d'un quart) à la moyenne nationale,

- population agricole plus âgée que dans le reste du pays.

La part des emplois appartenant au secteur tertiaire est inférieure en Rhône-Alpes (57%) à la moyenne française (59 %) même si on exclut la région parisienne.

A une époque où l'industrie diminue ses emplois, la spécialisation industrielle de la région Rhône-Alpes n'est pas sans danger : de 1980 à 1985, l'industrie régionale a perdu 58 000 emplois (28 000 dans les groupes, 30 000 dans les PMI).

Cette spécialisation industrielle de la région Rhône-Alpes induit deux conséquences :

L'espace économique de référence de l'industrie aujourd'hui est le monde entier : en particulier dans la production de biens d'équipement et de biens intermédiaires qui sont justement les spécificités des entreprises de la région Rhônes-Alpes. Celles-ci cependant ne paraissent pas encore assez internationalisées comme l'indique le calcul du taux d'exportation régionale, soit le rapport

exportations industrielles

production industrielle

évalué à 35,7 % pour 1984 par la préfecture.

Pour pouvoir exporter jusqu'à la moitié de leurs productions, les entreprises régionales doivent améliorer leur productivité. Le recours plus fréquent aux prestations de conseils aux entreprises constitue, en particulier pour les PMI, un des moyens pour y parvenir.

#### 2.4. <u>Enjeux</u>

La région Rhône-Alpes se caractérise d'abord par l'importance et la diversité de son industrie : il est logique que les enjeux économiques pour cette région, dans les prochaines années, concernent d'abord les entreprises. Au-delà des difficultés liées aux situations des différentes branches industrielles, deux aspects de la situation des entreprises apparaissent prédominants : l'ouverture sur les réalités internationales et les liens entre production, formation et recherche.

#### 2.5. Favoriser l'accès au marché international

Deuxième région industrielle de France, très orientée vers la production de biens d'équipements mécaniques, électriques et électroniques ou de biens intermédiaires industriels (chimie, métallurgie), l'accès au marché international est une condition de la puissance économique de Rhône-Alpes.

Compte tenu de ses spécificités, l'objectif à atteindre serait de situer les exportations à un niveau compris entre 45 et 50 % de la production régionale.

En 1984, les exportations industrielles de Rhône-Alpes ont atteint 72 milliards de Francs, soit 36 % de la production industrielle régionale évaluée à 200 milliards (contre 35 % pour la France entière). Un salarié sur tois travaille pour l'exportation. Ce niveau doit être considéré comme faible au vu des spécialisations industrielles de Rhône-Alpes.

L'accent mis sur la spécificité industrielle de la région Rhône-Alpes ne doit pas amener à négliger la mise en valeur des ressources naturelles qui existent dans la région comme son potentiel agricole, l'utilisation des ressources de la filière bois, le bâtiment travaux publics et surtout le capital touristique. Ces secteurs, situés aux marges de l'industrie, requièrent des actions de développement spécifiques.

#### 3 DISPARITES INTRAREGIONALES : ZONES EN DIFFICULTE

Le taux de chômage de la région Rhône-Alpes reste inférieur

à celui du pays pendant toute la période de 1981 à 1985, la différence a même plutôt tendance à augmenter. De même, le taux de chômage de longue durée est lui aussi inférieur.

Mais cette moyenne recouvre des réalités très différentes selon les bassins d'emploi. On peut distinguer trois grandes zones.

L'extrême Nord-Est (Oyonnax, Genevois français, vallée de l'Arve, Tarentaise et Maurienne) où le taux de chômage est limité à 6 %.

Une zone centrale composée du reste de l'Ain, du Rhône, de l'Isère, de la partie urbaine des deux Savoies, et du bassin d'emploi de Valence, zone de chômage moyen, entre 6 et 9 % autour des grandes agglomérations de Lyon, de Grenoble, d'Annecy, de Chambéry et de Valence.

Enfin, le Sud et l'Ouest, soit le sud de la Drôme, la quasitotalité de l'Ardèche et la Loire où le taux de chômage dépasse 9 %, avec un maximum pour Saint-Etienne.

Le taux de chômage n'est qu'un indicateur de la présence de difficultés économiques dans une zone : pour aller plus loin, il faudrait analyser en profondeur les équilibres économiques des 27 bassins d'emplois de la région Rhône-Alpes : le nombre de ces zones indique l'ampleur du travail.

On peut cependant affirmer, sans risque d'erreurs graves, que la principale cause de disparités régionales au regard de la crise économique actuelle (c'est-à-dire sans faire référence aux disparités anciennes, structurelles, entre zones rurales et urbaines, par exemple) réside dans la plus ou moins grande sensibilité aux restructurations économiques en cours. Celles-ci, en effet, atteignent surtout quelques activités économiques (sidérurgie, mécanique lourde, textile et automobile principalement) qui se localisent dans certaines zones géographiques. La Loire, plus précisément les zones d'emploi de Saint-Etienne et de Roanne, constitue sans aucun doute les bassins d'emploi les plus durement touchés par les restructurations, ce que le gouvernement a reconnu en décidant la création des pôles de conversion de Saint-Etienne et de Roanne.

D'autres zones cependant, en particulier dans l'Ardèche et dans la Drôme (Romans, Annonay...), connaissent des difficultés dues elles aussi aux restructurations en cours dans les secteurs d'activité qui y sont implantés (exemple, la chaussure à Romans). Le sud des deux départements constitue un cas à part puisque le déclin démographique s'ajoute aux difficultés économiques, dues pour une part (agriculture) à l'élargissement de la CEE au Portugal et à l'Espagne. Par ailleurs, 47 % du territoire de la région sont situés en zone de montagne, à plus de 600 mètres d'altitude, et connaissent donc les difficultés spécifiques de l'économie de montagne.

En outre, il faut tenir compte de la quasi-disparition dans les prochaines années des grands chantiers (barrage hydraulique ou centrale nucléaire par exemple) dont l'activité avait une grande influence sur les équilibres économiques et certaines zones de la région (Alpes, cf Grand-Maison, Isère, moyenne vallée du Rhône).

Enfin, il ne faut pas oublier que, même si le taux de chômage y est plus bas que la moyenne nationale, le centre de la région (Rhône et Isère) a tout de même subi le contrecoup de la crise. Par exemple, 8 000 emplois salariés ont disparu dans le Rhône entre 1981 et 1984, les 14 000 emplois créés dans le secteur tertiaire ne compensant pas les 22 000 perdus dans l'industrie et le BTP (source Insee).

#### 4. BILAN DES ACTIONS PASSEES

Outre les informations concernant les dépenses effectuées depuis 1981 par les APUL et l'Etat en Rhône-Alpes, publiées dans les tableaux en fin de ce sous-chapitre, nous ne disposons pour l'instant que des bilans effectués sur la réalisation des programmes de pôles de conversion, sud Loire et nord Loire.

#### 4.1. Bilan des pôles de conversion du sud Loire et du nord Loire

Le pôle de conversion de Roanne (nord Loire) est inclus dans le programme hors quota textile du département de la Loire.

#### 4.1.1. Présentation générale

En désignant deux pôles dans la Loire, le gouvernement reconnaissait l'ampleur des difficultés du département qui remontaient à plusieurs années.

Dans le Roannais, le déclin de l'industrie textile se traduisait par une perte de 30 % de l'effectif (10 500 emplois en dix ans). Le dossier des ARCT constituait un abcès de fixation.

Dans le sud du département, les Houillères qui employaient 25 000 mineurs au début des années 50, 8 000 en 1965, n'en occupent plus que 200 actuellement, Creusot Loire, dont la liquidation intervenait en 1984, voyait ses effectifs passer de 13 000 à 5 000. Quant à Manufrance, on connaît l'histoire des établissements de Saint-Etienne maintenant fermés.

Bien desservi, dans le sud surtout, le département de la Loire est cependant assez contrasté. Le Roannais est handicapé par l'étiolement du tissu industriel alors que le sud bénéficie du potentiel de Saint-Etienne dans les domaines de la formation et des services.

#### 4.2. <u>Mise en oeuvre du programme pôle - Commentaires</u>

La mise en place d'un programme de redéveloppement des pôles de conversion faisait suite à diverses initiatives :

- concernant la région roannaise, une mission industrielle de reconversion avait été créée en 1983 avec un fond d'aide à la création d'emplois,

- concernant le sud de la Loire, un fond de réindustrialisation du bassin minier avait été constitué fin 1983 et doté de 14 millions de francs.

Les actions entreprises dans le cadre des pôles ont largement contribué à la reconversion des entreprises, à créer des emplois, à améliorer les conditions d'accueil des entreprises nouvelles et la formation des hommes, à financer d'importantes réalisations dans le domaine de l'aménagement urbain et de l'habitat, ainsi que la création de grands équipements d'avenir tels que le pôle productique régional.

Ces mesures ont été bien perçues et efficacement relayées par le département, la région et les collectivités locales concernées.

Les succès les plus notables ont été rencontrés dans le domaine de la réhabilitation des friches industrielles; 40 hectares ont pu être réutilisés et l'impact psychologique a été excellent.

Les crédits dégagés au titre du pôle de conversion ont été un élément déterminant pour la réalisation des Maisons de la Productique dans le cadre de la mise en place du pôle de productique de la région Rhône-Alpes.

L'action des sociétés de conversion (SOFIREM, SODICENTRE) et des chargés de mission du pôle, conjuguée avec celle de la DATAR, a permis de localiser des projets industriels nombreux essentiellement sur le sud du département.

La Loire et notamment l'agglomération stéphanoise font preuve d'un bon dynamisme local (création d'un lanceur d'entreprises) encouragés dans le cadre des pôles (opération "forces vives" de l'ADIL).

Bien qu'il demeure élevé, on constate une évolution satisfaisante du taux de chômage.

Les pôles de conversion ont, dans la Loire, créé sinon un consensus social, du moins une quasi-unanimité politique.

#### 4.2.1. Perspectives industrielles

Les principaux problèmes de restructuration industrielle semblent être maintenant absorbés (Houillères, Creusot-Loire, Manufrance, secteur textile) et les perspectives de redéveloppement, essentiellement sur le sud du département, de la Loire paraissent favorables sous réserve de la poursuite de l'effort engagé.

#### 4.3. Action des sociétés de conversion

Des sociétés de reconversion interviennent plus particulièrement dans le pôle sud Loire.

SOFIREM agit sur les communes minières de Saint-Etienne et de la vallée de l'Ondaine. Pour 84 et 85, SOFIREM a retenu 22 dossiers et accordé 15 MF d'aides permettant la création de 656 emplois.

SODICENTRE, créée avec l'appui des pouvoirs publics, en février 1985, par USINOR et FRAMATOME pour participer à la solution du problème social lié à la disparition de Creusot-Loire. SODICENTRE agit d'une part sur les sites de Châlon-sur-Saône et du Creusot, d'autre part, en ce qui concerne la Loire, sur la zone sud. Au cours de l'année 1985, (en 11 mois), 40 dossiers ont été instruits ayant entraîné la création de 230 emplois pour un effectif prévu sur 3 ans de 442 emplois; 5 MF ont été accordés.

Cette action s'exerce en étroite collaboration avec celle de l'Association pour le reclassement de la formation d'anciens salariés de Creusot-Loire (ARFAS).

Le bilan global des emplois potentiels (sur 3 ans), encouragés par les deux sociétés s'établit à 1 098, déduction faite des doubles comptes.

#### 4.4. Dépenses de l'Etat et des APUL

DEPENSES DES APUL (en millions de francs courants)

	1981	1982	1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT CULTURE VIE SOCIALE SANTE (HORS CHR) EQUIPEMENTS SOCIAUX LOGEMENT DEVELOPPEMENT URBAIN DEVELOPPEMENT RURAL TRANSPORTS ACTION ECONOMIQUE SERVICES GENERAUX APU TOTAL	860 946,2 453,5 168,6 933,4 2437 1477,3 908,3 305,1 1178,8	634,7 868,6 390,7 126,9 944,6 1735,3 1191,6 458,7 157,5 923,9	932,3 1204,1 522,7 216,4 1764 3096,7 1772,8 591 279,4 1482,3	743,1 1142,3 538,2 228,1 1632,9 3339,3 1969,3 392,4 369,2 1833,9	982 1144,2 473,6 196,4 1626,4 3233,7 1921,8 727,8 358,1 1799,7
TOTAL	9668,2	7432,5	11861,7	12191,7	12373,8

### DEPENSES DE L'ETAT (en millions de francs courants)

	1981	1982	1983	1984	1985	
ENSEIGNEMENT	381,3	137,3	135,4	124	177	
CULTURE VIE SOCIALE	65,5	33,2	29,4			30
SANTE (HORS CHR)	5,9	15,2	3,7	2,8	17	
EQUIPEMENTS SOCÍAUX	0,4	0	0,4	0.3	0	
LOGEMENT	3,3	1,6	2,1	1,3	1	
DEVELOPPEMENT URBAIN	<b>5</b> 99	313,8	341,6	354,4	268	
DEVELOPPEMENT RURAL	35,8	18,6	19,4	14,3	20	
TRANSPORTS	952,7	685	497,9	<b>5</b> 52,8	505	
ACTION ECONOMIQUE	43,1	22,2	24,4	28,1	14	
SERVICES GENERAUX APU	336,4	47,1	122	138,8	196	
TOTAL	2423,4	1274	1176,3	1246,4	1228	

	DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT	RHONE-ALPES			
	UNITE: M F courants	1981	1982	1983	1984
	SERVICES COMMUNS ENSEIGNEMENT 1er DEGRE ENSEIGNEMENT 2eme DEGRE ENSEIGNEMENT CONTINU ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TOTAL ENSEIGNEMENT	20.5 0.5 288.8 0.2 71.3 381.3	8.4 0.2 102.4 0.2 26.1 137.3	0.1 40,6	0.0 91.1 0.0 23.3
	CULTURE SPORTS-LOISIRS TOTAL CULTURE VIE SOCIALE	57.7 7.8 65.5		26.7 2.7	27,1 2,5
3	TOTAL SANTE hors CHR	5.9	15.2	3.7	2,8
4	TOTAL EQUIPEMENTS SOCIAUX	0.4	0.0	0.4	0.3
5	TOTAL LOGEMENT	3.3	1.6	2,1	1,3
	SERVICES COMMUNS RESEAUX ET SERVICES TRANSPORTS COLLECTIFS VOIRIE URBAINE AMENAGEMENT URBAIN TOTAL DEVELOPPEMENT URBAIN	61.8 0.0 1.2 521.7 14.3 599.0	29.5 0.0 0.0 281.2 3.1 313.8	304.8 4.1	15.9 0.0 1.5 333.6 3.4 354.4
7	SERVICES COMMUNS EAU ASSAINISSEMENT RESEAUX SERVICES AUTRES AMENAGEMENT RURAL AMENAGEMENT EAUX ANTI-POLLUTION GRAND AMENAGEMENT REGION. TOUR. TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL	0.5 0.9 0.1 2.3 2.7 27.1 2.2 35.8	0.5 0.3 0.0 1.7 2.2 12.8 1.1 18.6	0,2 0,1 1,0 1,6 14,1 2,0	0.1 0.0 0.5 0.6 10.9
8	SERVICES COMMUNS ROUTES TRANSPORTS ROUTIERS VOIES NAVIG. TRANSPORTS FLUVIAUX MER TRANSPORTS MARITIMES AIR TRANSPORTS AERIENS TOTAL TRANSPORTS	1.0 7.3	2,9 652,2 20,9 0,0 9,0 685,0	475.0 17.9 1.0	0.8 529.8 14.6 2.5 5.1 552.8
9	SERVICES COMMUNS ACRICULTURE IAA COMMERCE ENERGIE INDUS. DES BIENS INTERMEDIAIRES INDUS. DES BIENS D'EQUIPEMENT INDUS. DES BIENS DE CONSOMMATION BTP TOTAL ACTION ECONOMIQUE	0.0	6,0 16.1 0,0 0,0 0,0 0,0 0,1 22.2	0,0 0,0 0,0 0,1	A 1
10	TOTAL SERVICES GENERAUX APU	336,4	47,1	122.0	
11	F.C.T.V.A. D.G.E. TOTAL FIN. PARTICULIERS ETAT  TOTAL 1 A 11	0.0 0.0 0.0	0,0 0,0 0,0	0.0 0.0 0.0	0.0 0.0 0.0
12	TOTAL ENVELOPPE RECHERCHE	J	• • •	,,,,	:
	TOTAL GENERAL	. 2423,4	1274.0	1176,3	1246,4

	DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT	DES APUL	I	RHONE-ALPES	;
	UNITE: M F courants	1981	1982	1983	1984
	SERVICES COMMUNS ENSEIGNEMENT 1er DEGRE ENSEIGNEMENT 2eme DEGRE	14.3 356.4 457.8	12,6 253.3 338.3	22.4 384.4 472.7	33.2 434.4 247.3
	ENSEIGNEMENT CONTINU	2,6	8,6	1.8	θ.5
	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	28.9	21,9	51,0	30.7
1	TOTAL ENSEIGNEMENT	860.0	634.7	932.3	746,1
	CULTURE SPORTS-LOISIRS	138.0 808.2	124.3 744.3	175.3 1028.8	162,2 980,1
2	TOTAL CULTURE VIE SOCIALE	946.2	868.6	1204.1	
3	TOTAL SANTE hors CHR	453.5	390.7	522,7	538,2
4	TOTAL EQUIPEMENTS SOCIAUX	168,6	126.9	216,4	228,1
	TOTAL LOGEMENT	933,4	944.6		
)			•	• •	•
	SERVICES COMMUNS	75.9	36,6		110.6
	RESEAUX ET SERVICES	719.1 287.7	545.7 236.7	825,8 499.5	807.3 399.5
	TRANSPORTS COLLECTIFS VOIRIE URBAINE	207.7 810,4	494.8	814.3	2512.6
	AMENAGEMENT URBAIN	543.9	421,5	885,3	935.8
6	TOTAL DEVELOPPEMENT URBAIN	2437.0	1735.3		4765 <b>.8</b>
	SERVICES COMMUNS	5.9	9.8	10,6	78,6
	EAU ASSAINISSEMENT		216 2	1175 Q	427.4
	RESEAUX SERVICES AUTRES	599.4	480,0	789.4	931,6
	AMENAGEMENT RURAL	346.5	279.5	377.4	374.5
	AMENAGEMENT EAUX	19.7	38,6	57.9	67.0
	ANTI-POLLUTION	42,6	47.7	40,0	51.9
	GRAND AMENAGEMENT REGION. TOUR.	45.5	19,8	22,5	38.3
7	TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL	1477.3	1191.6	1772.8	1969.3
	SERVICES COMMUNS	29.5		14.5	
	ROUTES TRANSPORTS ROUTIERS	877.5	449.7	575.8	
	VOIES NAVIG. TRANSPORTS FLUVIAUX MER TRANSPORTS MARITIMES	θ,3	9,6	9,1	2,0
	AIR TRANSPORTS AERIENS	0.0 1.0	0.0 0.4	θ.3	0.1 0.0
8	TOTAL TRANSPORTS	908.3	458.7	0,3 591.0	* .
	SERVICES COMMUNS			61.0	-
	AGRICULTURE IAA COMMERCE	74.5 179.6	60.9	187,1	115,1 244,9
	ENERGIE	25.1	2,3		
	INDUS. DES BIENS INTERMEDIAIRES	9.1	2.J	2.2	2.4
	INDUS. DES BIENS D'EQUIPEMENT	20.0	5.8	2.3 19.6 9.7	e.9
	INDUS. DES BIENS DE CONSOMMATION	3.8	1 3	9.7	9,0
	BIP	0.9	9.9	6.5	6.4
9	TOTAL ACTION ECONOMIQUE	0,9 305,1	157.5	279.4	369,2
10	TOTAL SERVICES GENERAUX APU	1178,8	923.9	1482,3	1833.9
	F.C.T.V.A.			Θ,Θ	0,0
	D.G.E.	0.0 0.0	0.0	0,0	0,0
11	TOTAL FIN. PARTICULIERS ETAT	0,0	0.0	0,0	9,9
	TOTAL 1 A 11	9668,2	7432.5	11861.7	13618.2
12	TOTAL ENVELOPPE RECHERCHE				
	TOTAL GENERAL	9668.2	7432.5	11861.7	13618,2

#### 4.5. Primes de développement régional

#### 4.5.1. Prime d'aménagement du territoire

·	1983	1984	1985	1986
Nombre de dossiers Montant de la PAT Investissements (millions de francs)	58 99,848 610,321	69 74,670 291,870	76 137,664 678,595	46 41,947 314,776
Émplois prévus	4 885	2 257	4 027	1 682

(source DATAR, 1987)

#### 4.5.2. Primes des régions

Primes régionales à la création d'entreprises et primes régionales à l'emploi (en millions de francs)

 1984 :
 76 343

 1985 :
 32 000

 1986 :
 32 000

(Source : CADEB, 1987)

#### 4.6. Les concours communautaires

De 1981 à 1985, les financements communautaires des investissements en Rhônes-Alpes se répartissent comme suit. Il s'agit des interventions concernant la seule région au sens de la nomenclature NUTS I. Les montants sont exprimés en millions d'ECU courants (Source : Eurostats).

	1981 - 1985	dont 1985
FEDER	34,7	8,8
FEOGA	21,7	3,7
BEI-NIC	690,5	223,3
CECA-EURATOM	428,8	_ `

Il s'agit, pour tous les fonds, d'engagements de paiements sauf pour les prêts CECA où il s'agit de décaissements. Les financements du FSE ne sont pas compris, leur isolement statistique par région étant techniquement impossible.

#### II - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

Les principaux objectifs de développement sont le résultat de l'analyse économique et sociale précédente : il s'agit d'améliorer la compétitivité des entreprises, d'ouvrir la région sur les réalités internationales et de mieux valoriser ses ressources.

#### 1. AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES

Le résultat sera obtenu non par l'aide directe aux entreprises, qui doit être réservée aux cas exceptionnels, mais par une série de mesures concernant plutôt l'environnement des entreprises.

Trois points paraissent essentiels.

#### 1.1. Poursuivre l'effort de formation

Même si en matière de formation la situation de Rhône-Alpes est plus favorable que la moyenne française, face au mouvement d'informatisation et d'automatisation dont les effets majeurs sont encore devant nous, l'effort à faire est encore considérable : sur les 75 000 jeunes rhône-alpins sortant chaque année de l'appareil de formation, 15 000 environ entrent encore dans la vie active sans véritable formation profession-nelle. Leurs débouchés naturels étaient jusqu'à présent les emplois d'ouvriers et d'employés non qualifiés (actuellement environ 25 % des 1 700 000 salariés que compte l'économie régionale).

Il est probable que, dans les dix années à venir, dans l'industrie, mais aussi dans le tertiaire, la moitié ou les deux tiers de ces emplois vont disparaître. Dès aujourd'hui, il n'y a pratiquement plus d'embauches dans ces catégories. Pour les ouvriers ou employés non qualifiés des entreprises qui se modernisent, des mesures internes ont permis jusqu'à présent d'éviter la plupart du temps des mesures brutales de suppressions d'emplois : il n'en ira pas de même dans l'avenir si un effort très important de formation ne permet pas, par glissements successifs, de pourvoir les postes de niveau élevé à créer (techniciens, techniciens supérieurs).

L'élévation du niveau de qualification est non seulement une condition du maintien de l'emploi, mais en même temps une condition de réussite de la modernisation et en particulier de l'automatisation.

### 1.2. <u>Mieux tirer parti du potentiel régional de recherche et de technolo-</u> gie

Rhône-Alpes dispose d'un important réseau d'établissements de recherche et de formation (en particulier d'écoles d'ingénieurs, un ingénieur français sur cinq est formé dans la région Rhône-Alpes). Il faut accélérer le développement de nombreuses structures de transfert en électronique-robotique, matériaux composite et bio-industrie.

Cela suppose, dans certains cas, de développer le potentiel scientifique présent dans la région qui reste trop dispersé dans certaines disciplines (biologie moléculaire ou immunologie par exemple) et, dans d'autres cas, d'inciter les industriels à recourir plus à la recherche.

Toutes les voies doivent être utilisées pour améliorer les contacts entre entreprises et milieux de la recherche ou de l'enseignement supérieur : à côté de la création de Centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie (CRITT), et de mise en place d'un réseau le plus dense possible de conseillers technologiques, d'autres acteurs peuvent également jouer un rôle, en particulier les grands groupes présents dans la région, en mettant à la disposition des entreprises régionales les résultats de leur capacité d'expertise technique et de recherche. Plusieurs groupes (Rhône-Poulenc, Elf-Aquitaine, Saint-Gobain, Pechiney, etc.) ont créé un réseau national, CREATI, où sont regroupés 16 centres de recherche industriels en France, dont huit sont situés en région Rhône-Alpes.

### 1.3. <u>Développer le recours au conseil pour les petites et moyennes entre-</u>prises

En effet, le chef d'entreprises doit exercer son activité dans des domaines très différents (stratégie, marché, production, commerce, transfert de technologie) alors que la taille de son entreprise ne lui permet pas de s'attacher le concours de spécialistes, à temps plein, dans tous ces domaines.

Le recours à des prestations de conseil peut constituer une solution à ce genre de difficulté.

L'aide au conseil doit permettre d'obtenir à la fois une consolidation des emplois industriels dans des entreprises mieux gérées et la création d'emplois tertiaires adaptés aux besoins de l'industrie. Elle est particulièrement nécessaire dans les zones défavorisées de la région pour permettre aux entreprises de ces zones de bénéficier d'un mouvement déjà largement entamé dans les zones dynamiques (Lyon, Grenoble, Haute-Savoie...).

#### 2. OUVRIR LA REGION SUR LES REALITES INTERNATIONALES

Cet objectif vient en accompagnement du précédent : il ne concerne pas seulement les entreprises mais toutes les instances qui participent à la vie économique de la région, en particulier les milieux de la formation et de la recherche.

Il s'agit d'un processus complexe, déjà largement engagé, et qu'il convient d'encourager tout particulièrement. Pour donner une vision plus concrète de ce processus, nous rappellerons quelques initiatives qui oeuvrent dans ce sens :

- toutes mesures permettant aux entreprises de développer leurs exportations et plus globalement de concevoir leur politique commerciale à un niveau international (aide à la prospection, recours aux services de conseils spécialisés en matières d'exportation, etc.),

- l'implantation d'entreprises régionales à l'étranger ainsi que la prospection et l'accueil de sociétés étrangères dans la région, qui représentent des occasions de confrontation avec les savoir-faire des pays d'origine,

- l'accueil et le renforcement de sociétés de services qui entretiennent des relations avec des correspondants étrangers (prospection d'opportunités d'affaires, mise en relation de partenaires industriels, commerciaux ou financiers, veille technologique, etc.).

triels, commerciaux ou financiers, veille technologique, etc.),

- le développement de la dimension internationale de la métropole comme de l'ensemble de la région, qui s'affirme au travers de différentes compétences : organisation de congrès internationaux, accès aux marchés financiers internationaux, équipements de recherche de niveau international, présence d'un réseau diversifié de sociétés de services (concernant en particulier les informations d'affaires, les études de marchés, les conseils en communication industrielle, les ventes et achats de brevets, le recrutement, etc.),

- l'encouragement au développement de la connaissance des langues et cultures étrangères et des échanges scolaires ou universitaires,

- étendre à l'ensemble du potentiel scientifique rhône-alpin la synergie déjà obtenue des relations existantes entre les équipes grenobloises et équipes étrangères pour en consacrer la vocation internationale.

#### 3. MIEUX VALORISER CERTAINES RESSOURCES REGIONALES

#### 3.1. L'agriculture de la région Rhône-Alpes

La région a des caractères mais aussi une situation spécifique :

- importance de l'agriculture de montagne (47 % de la superficie régionale),

- proximité des débouchés urbains et de marchés de consommation régionaux importants,

- lien avec le tourisme ou des activités industrielles en zones rurales permettant la pluriactivité.

Tout cela signifie que le secteur dispose à la fois de réserve de productivité et de possibilités de nouveaux équilibres (par exemple fondé sur les productions combinées et les circuits spécialisés vers la consommation régionale ou l'exportation vers les pays méditerranéens).

Enfin, le handicap de la démographie des agriculteurs (44 % des chefs d'exploitation ont plus de 60 ans) pourrait se révéler être dans quelques années une source d'opportunité permettant le déblocage de l'offre foncière et le renouvellement de la population agricole.

La spécificité de la situation de l'agriculture dans la région Rhône-Alpes plaide pour des politiques de modernisation agricole différentes de celles qui ont été conçues et appliquées par la CEE, notamment, pour les régions mieux structurées (grandes régions céréalières et laitières).

#### 3.2. Les industries agro-alimentaires

Rhône-Alpes bénéficie de la présence d' IAA performantes (liées à un potentiel de recherche et de formation) et très diversifiées, à l'image de l'agriculture régionale. Elle tient la 4e place au niveau national, et c'est le seul secteur, après l'électronique-informatique, à connaître une nette croissance des effectifs industriels depuis la crise économique (1 700 emplois en 10 ans) en raison du développement de certaines entreprises. C'est un secteur qui, en se développant du côté des innovations alimentaires (plats cuisinés sous-vide, 4e gamme) en rapport avec le potentiel de consommation urbaine, peut provoquer un "appel" important.

#### 3.3. Filière bois.

La région Rhône-Alpes est une des plus importantes régions forestières françaises avec 1 400 000 hectares boisés et une récolte an-

nuelle de 1 600 000 m3. La production et la transformation du bois y sont à l'origine de 68 000 emplois.

Aussi l'Etat et la région sont-ils convenus de consacrer un volet du contrat de plan au renforcement de la filière bois, afin d'en atténuer le déficit commercial au plan national et de créer des emplois.

L'Etat et la région ont pour objectifs d'accroître la production forestière, en poursuivant les boisements, reboisements, conversions, équipements de forêts, avec leurs actions d'accompagnement, d'animation, d'incitation aux regroupements et à la mobilisation des bois.

En ce qui concerne la transformation des bois, une charte régionale de modernisation, élaborée conjointement par l'Etat, la région et les organisations professionnelles servira de cadre aux actions visant à rendre les sciages compétitifs par rapport aux produits d'importation.

#### 3.4. Le tourisme.

Si Rhône-Alpes possède en matière touristique de nombreux atouts, ces atouts restent inégalement valorisés. Cette meilleure valorisation est liée à quatre objectifs :

- <u>Promouvoir une logique de gestion de produits touristiques rentables plutôt qu'une logique de réalisation de plus-value immobilière.</u>
- Mettre en place une véritable politique de gestion du personnel. Dans l'état actuel des choses, les seules personnes qui se stabilisent dans des emplois liés au tourisme sont celles qui y investissent et y font fructifier un patrimoine : commerce, hôtel, immobilier. Dans les stations où cette optique patrimoniale est dominante, principalement en Haute-Savoie, la qualité de l'accueil et de la gestion qui en résulte est un facteur de qualité très important. Dans les grandes stations, notamment savoyardes, où le salariat est dominant, il est très important qu'une politique visant à stabiliser au moins relativement cette maind'oeuvre soit mise en place.
- Faciliter l'accès aux stations de ski. Le très fort accroissement de la capacité d'hébergement, notamment en Tarentaise, s'est fait sans effort parallèle en matière de communication. Cette difficulté a actuellement un effet dissuasif sur la fréquentation, qui risque de l'amplifier, en particulier vis-à-vis de la clientèle étrangère. Les travaux actuellement programmés amélioreront la situation, mais devront être amplifiés dans la perspective des Jeux Olympiques d'hiver de 1992.
- Organiser une diffusion plus importante du tourisme hors des zones de forte fréquentation. Le tourisme, à condition qu'il ne devienne pas une monoactivité, est un facteur de revitalisation de zones rurales en difficulté. La politique mise en place dans ce domaine sous la

forme de <u>contrats de stations-vallées</u> ou de pays d'accueil touristique doit être poursuivie et amplifiée.

Des efforts doivent être faits pour développer, sur tout le territoire régional, de nouvelles formes d'activités comme le tourisme fluvial ou le tourisme industriel, scientifique et technique.

#### 4. AMELIORER L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE REGIONAL

Trois zones, à l'intérieur de la région Rhône-Alpes, font l'objet d'une politique spécifique qui doit lui permettre de résoudre les dificultés particulières.

#### 4.1. La Loire et l'Ardèche.

Ces deux départements sont confrontés à une situation de crise, déjà ancienne, liée à la prédominance d'industries traditionnelles en déclin.

Il s'agit dans la Loire, outre les houillères qui sont aujourd'hui fermées, du secteur de la fonte et du travail des métaux d'une part, du secteur du textile d'autre part. En outre, les entreprises de mécanique sont souvent sous-traitantes et donc vulnérables en cas de crise ou de difficultés du donneur d'ordre (Creusot-Loire ou constructeurs automobiles par exemple).

Il s'agit, dans l'Ardèche, en premier lieu de l'industrie textile, en second lieu des industries du cuir et du papier.

Ces deux départements cumulent trois handicaps particuliers :
- la dégradation physique du patrimoine immobilier industriel (friches industrielles),
- le sous-équipement en matière de services,

le sous-équipement en matière de services,
 l'insuffisante capacité d'innovation des PMI.

#### 4.2. La montagne

La région a une superficie de 25 000 km2 classée en zone de montagne entre les Alpes du Nord, le Jura et le Massif central, soit plus de la moitié de son territoire total. La population montagnarde compte 1 042 000 habitants, soit 22 % de la population régionale et 31 % de l'ensemble de la population françaises de montagne.

Les zones de montagne connaissent une tendance lourde à la dépopulation, aggravée par une évolution défavorable de la pyramide des âges.

D'autres traits caractérisent la zone :

difficulté de communication,niveau de services insuffisant,

- handicap pour les productions agricoles et le développement des activités industrielles.

Les zones font parfois l'objet d'une concurrence sur l'usage de l'espace (tourisme, forêt, agriculture) qui freine la promotion de certaines activités.

L'agriculture de la zone de montagne de Rhône-Alpes occupe une place prépondérante : 58 % du territoire, 40 % de la force de travail, 44 % de lait.

#### 4.3. Les zones méditérranéennes

Les départements de l'Ardèche et de la Drôme appartiennent par le climat et par la nature de leurs productions agricoles au monde méditerranéen. Cette appartenance, qui singularise ces zones dans l'ensemble rhône-alpin, a été reconnue par la CEE avec l'élaboration de programme intègre méditerranéen (<u>PIM</u>) pour l'Ardèche et la <u>Drôme</u>.

#### III - ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

Elles découlent des objectifs précédents. Pour la plupart elles sont inscrites au contrat de plan signé entre l'Etat et la région, parfois précisées par des contrats particuliers. Cependant, elles doivent être poursuivies au-delà du IXe Plan, jusqu'en 1990.

#### 1. ACTIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI

Dans les départements de la Loire et de l'Ardèche, le dispositif comprend, outre la prime d'aménagement du territoire sur fonds d'Etat qui bénéficie d'un refinancement auprès du FEDER, diverses mesures spécifiques prises pour répondre à de graves difficultés localisées :

- la première concernait la création d'une mission industrielle de reconversion du Roannais le 25 juillet 1983; cette mission a pour objectif de faciliter l'inplantation d'industries nouvelles et la reconversion d'entreprises en difficulté pour compenser les disparitions d'emplois entraînées par la fermeture des Ateliers roannais de construction textile (Loire),

- la seconde initiative entraînait la création d'un fonds spécialisé concernant l'ensemble des communes de la région de Saint-Pirest-la-Prugne (Loire); créé en juillet 1984, ce fonds a pour objet de permettre par des aides particulières financées par la société COGEMA (Compagnie générale des matières nucléaires) la création d'emplois et d'entreprises nouvelles à titre de compensation à la suite de l'épuisement d'uranium de Saint-Priest-la-Prugne dont la COGEMA assurait l'exploitation.
- la troisième initiative concernait les difficultés du bassin minier touché par la fermeture des houillères avec l'intervention de la Société financière pour l'industrialisation des régions minières (SOFI-REM); créée par les Charbonnages de France, la SOFIREM est une société financière destinée à aider à la création d'emplois dans les régions minières touchées par la baisse d'activité des houillères; sont concernées par son action dans la Loire les communes minières de Saint-Etienne et de la vallée de l'Ondaine, plus les communes limitrophes de Saint-Etienne : Saint-Priest-en-Jarez et Villars.
- la quatrième initiative concernait les zones sidérurgiques touchées par la disparition de Creusot-Loire, avec l'intervention de la Société pour le développement industriel de la Bourgogne et du département de la Loire (SODICENTRE).

SODICENTRE agit sur la zone sud de la Loire par l'entremise d'une délégation spécialisée Loire Sud implantée à Saint-Chamond.

Le rôle de SODICENTRE est d'aider à la création ou à l'exten-

sion d'entreprises s'implantant dans les communes concernées par la société Creusot-Loire, les aides de SODICENTRE allant du conseil et de l'instruction du dossier jusqu'à une aide financière.

Ce programme sera poursuivi pendant toute la durée du PDR.

#### 2. ACTIONS DE RENFORCEMENT DU POTENTIEL REGIONAL DE FORMATION

En matière de formation initiale, l'effort doit porter surtout sur l'enseignement technologique du deuxième degré ainsi que sur

l'enseignement supérieur avec par exemple :

- le développement de sections internationales éventuelles dans les lycées existants et la création d'écoles européennes en particulier à Lyon et à Grenoble où le besoin de tels services est renforcé par l'implantation dans ces deux cités d'organisations internationales : Înterpol à Lyon, Synchrotron européen à Grenoble,
- les projets de création d'une école d'ingénieurs plastur-

gistes à Oyonnax (en accord avec l'université Lyon-I), d'une maîtrise

d'informatique appliquée à Chambéry.

En matière de formation continue, et en vue de renforcer l'efficacité ses dispositifs, il est convenu de mener conjointement les actions répondant aux objectifs suivants :

- insertion professionnelle par la mise à niveau des connais-

sances et par des formations spécifiques,

- acquisition des compétences par l'alternance et l'accès aux technologies avancées,
  - information sur la formation professionnelle.

L'intérêt manifesté au cours des récentes années par le Fonds social européen pour des programmes concourant à la réalisation de ces objectifs permet d'espérer qu'il continuera à s'associer à plusieurs des actions prévues.

Plus précisément, le programme adopté prévoit :

- l'expérimentation de l'enseignement assisté par ordinateur (les modalités en sont prévues par deux contrats particuliers du contrat de plan),
- · des aides spécifiques de développement dans les zones défavorisées pour lesquelles le concours du Fonds social européen (FSE) doit être demandé.
- le développement des formations liées à l'innovation, notamment dans le bâtiment et les travaux publics,
- un ensemble de formations liées aux techniques nouvelles dans les domaines de l'électronique et de l'agro-alimentaire,
- un programme MIFI (Maison de l'innovation, de la forma-tion et de l'industrie); un contrat particulier règle ce programme qui comporte également une assistance technique aux créateurs d'entreprises;

le FSE participe à ce programme,

- un programme Bio-force développement avec l'aide du FSE,
- un programme de développement de l'AFPA,
- la signature de nombreuses conventions de développement de la formation professionnelle : mise en place par la loi de février 1984, cette politique permet à l'Etat de passer des conventions avec des entreprises ou des organisations professionnelles, qui organisent et financent des programmes de formation de grande ampleur, correspondant, pour les entreprises signataires, à un effort de formation supérieur à la contribution moyenne des années précédentes.

Cette politique permet, en trois ans, la formation de plus de 10 000 salariés en Rhône-Alpes et entraînera pendant la même période un effort de formation supplémentaire de plusieurs centaines de millions de francs. Certaines conventions pourraient être partiellement financées par le Fonds social européen.

Enfin, un réseau spécial sera mis en place permettant la circulation de l'information entre :

- les structures de formation,
- les instances de décision,
- le public (entreprises-salariés-demandeurs d'emploi).

Le réseau sera constitué et géré de manière coordonnée avec le service public de l'emploi.

Parmi ces moyens, il faut souligner l'importance du réseau INFORPER en cours de constitution et de la banque de données ressources humaines qui constitue un dispositif permanent d'observation de la relation entre la formation et l'emploi.

#### 3.ACTIONS FAVORISANT LA RECHERCHE ET LES RESEAUX DE TRANSFERT :

Là aussi, les actions se décomposent en renforcement du potentiel existant et transfert de technologies.

#### 3.1. Renforcement du potentiel existant

Avec des opérations telles que :

- l'installation du cyclotron européen prévue à Grenoble,

- le soutien au développement des programmes d'organismes de recherche collective de la région (centres techniques, écoles d'ingénieurs); il s'agit de renforcer le potentiel de base des établissements d'enseignement supérieur; pour chacun des programmes, les maîtres d'oeuvres sont les organismes de recherche collective qui ont la responsabilité du programme.

- la poursuite de l'implantation du cyclotron biomédical à

Lyon; l'INSERM qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération précisera les conditions techniques et le calendrier précis de réalisation du projet avec l'ensemble des partenaires regroupés au sein d'un GIP,

- l'action de biotechnologie Inter Gen, opération et concer-

tation recherche/industrie; le maître d'oeuvre est BIOMERIEUX,

- création à Grenoble du CEFRHYG (Centre de formation de recherche et d'essai hydraulique de Grenoble) filiale commune à l'institut polytechnique de Grenoble (pour 40 %) et à la société Sogreah (pour 60 %); ce nouveau centre représente un investissement de 124 millions de francs financé par l'Etat, le conseil régional, le conseil général, la ville de Grenoble et Sogreah.

D'autres opérations comme la création de plusieurs centres de recherche en biologie liée à la décentralisation prévue de l'Ecole normale supérieure doivent également voir le jour. La création d'équipements scientifiques communs à plusieurs laboratoires doit être recherchée en priorité.

L'effort ne se limite pas à la recherche dans le domaine des sciences exactes, il comprend également des actions dans les sciences humaines comme la création de la Maison des sciences de l'Homme à Lyon ou la mise en place d'un programme pluriannuel de sciences humaines financé par l'Etat et la région.

#### 3.2. Actions d'assistance technique et de transfert technologique

Pour promouvoir les transferts technologiques vers l'industrie locale et plus particulièrement vers les PMI, la région veut mobiliser ses nombreux laboratoires (depuis ceux des établissements de l'enseignement secondaire jusqu'à ceux des universités et du CNRS en passant par les centres techniques et des laboratoires privés) et les inciter à développer leurs prestations pour les PMI. Les prestations à encourager sont aussi bien de simples mesures ou essais que l'information scientifique et technique, l'assistance technique, des études ou la recherche sur con-

Les crédits apportés par l'Etat et la région le sont sous forme de subventions destinées notamment à accroître le recours des entreprises aux prestations des laboratoires ; des procédures seront précisées pour que le niveau de ces aides financières soit fonction du volume des prestations que les PMI sous-traiteront aux laboratoires.

Parmi les actions de transfert de technologie à encourager,

on peut d'ores et déjà citer :
- la création d'un pôle productique régional à Saint-Etienne; ce pôle est associé aux organismes de transfert technologique en productique,

- le soutien du pôle génie biomédical qui, par ses actions concertées, assure une bonne liaison entre la recherche publique et le secteur industriel, ainsi que le transfert technologique; le maître d'oeuvre est le pôle GBM de la région Rhône-Alpes ; les crédits sont gérés par l'administration déléguée du Centre national de la recherche scientifique,

- le développement des Centres régionaux d'innovation et de transfert technologique (CRITT), et de conseillers technologiques. Dans le cadre d'une incitation financière qui serait apportée aux laboratoires de la région, pour qu'ils offrent leur concours aux PMI, des encouragements particuliers seront accordés pour faciliter, d'une part, le développement d'organismes relais, porteurs d'une technique déterminée pour l'ensemble de la région (matériaux composites, ADEMAP) et, d'autre part, des groupements polyvalents de laboratoires divers dans un cadre local (en particulier dans les secteurs à faible densité de laboratoires) lorsque cela apparaîtra opportun, notamment pour la mise en commun de moyens supplémentaires en hommes ou en équipements.

L'action visera à assurer la liaison et le suivi de la demande industrielle, en particulier des PMI, et de l'offre technologique (recherche technique, assistance technique, formation) des organismes publics et privés.

Dans le cas de laboratoires fédérés, la maîtrise d'oeuvre sera assurée par une association regroupant les partenaires locaux. La gestion des personnels éventuellement nécessaires pourra être assurée par les chambres de commerce et d'industrie correspondantes ou tout autre organisme habilité.

Une évaluation de l'action de chacun de ces centres d'innovation et de transfert technologique est effectuée après 18 mois de fonctionnement pour l'infléchir, la poursuivre ou l'arrêter.

Les aspects de la politique de recherche liée à la création de technopôles dans la région seront étudiés avec les politiques en faveur des entreprises.

### 3.3. Aide aux entreprises pour faciliter l'innovation et le recours au conseil

Il s'agit de compléter les mesures générales prévues par des actions localisées spécifiques telles que :

- études sectorielles au bénéfice de professions ou de groupes d'entreprises : pour s'assurer d'une motivation réelle des entreprises concernées il sera demandé une prise en charge de 30 % du coût de ces études aux intéressés, le reste étant pris en charge par le CEE (FEDER hors-quota),

- actions de sensibilisation pour mieux faire connaître à une entreprise l'intérêt d'utiliser les procédures de recours au conseil ; une aide du FEDER permettrait d'élargir la procédure adoptée par le Fonds régional d'aide au conseil (élargissement du domaine commercial et stratégie par exemple),

- aide à la formation et à la qualification des sociétés de

service ainsi qu'à la prospection des PMI pour ces sociétés,

 aide à la création de services communs à plusieurs entreprises (services commerciaux communs, services informatiques, télématiques, commerces...),

- aide à la collecte et à la diffusion d'information sur l'innovation permettant d'inciter les laboratoires de recherche à proposer des prestations d'assistance technique aux PME et la mise en place de conseillers technologiques et actions pour renouveler les compétences des consultants,

- aide à l'embauche de personnels spécialisés : la faiblesse de l'encadrement présent dans les PME constitue actuellement un frein
important à la préparation des projets innovants de l'entreprise; un accent spécifique sera donc mis sur le renforcement de ces équipes. A ce titre, les entreprises pourront recevoir une aide égale à 50 % des coûts salariaux des premiers mois de l'embauche de personnel spécialisé de haut
niveau (limité à 24 mois); un barème dégressif pourra être appliqué (par
exemple 70 % puis 30 %). La venue de ces personnels au sein de l'entreprise doit lui permettre d'effectuer un saut qualitatif et conditionner la
préparation technologique et commerciale d'un programme de mise en oeuvre de l'innovation; ces aspects conditionnent le bénéfice de l'aide,

- aide à l'étude préalable à la prise de participation de capitaux à risque réservés aux institutions financières.

Tout ce dispositif pour lequel le financement du FEDER hors quota est demandé doit permettre de renforcer considérablement l'aide aux conseils et à l'innovation dans la Loire et l'Ardèche.

#### 4. ACTIONS EN FAVEUR DES ENTREPRISES

#### 4.1. Politique en faveur des entreprises

La création des entreprises sera encouragée, notamment par des aides spécifiques et le soutien de projets assez nombreux dans la région de stages du créateur d'entreprise et de pépinières d'entreprises dont une partie dépend du programme MIFI.

Dans certains cas, une aide pourra être accordée à la création de zones bénéficiant du label de "technopôle", liant la création d'entreprises aux relations avec les équipes scientifiques sur place : les projets les plus avancés concernent Lyon (La Doua, Gerland, et l'Ouest lyonnais), Grenoble et le Bourget-du-Lac (Technolac).

Le volet essentiel de l'aide aux entreprises reste l'aide au conseil : dans le cadre du contrat de plan, l'Etat et la région favorisent l'accès des PMI à des prestations de conseil dans quatre domaines :

- automatisation,
- gestion de production,

- qualité,
- matériaux composites.

D'autres aides au conseil sont possibles pour les entreprises créées depuis moins de trois ans. L'élargissement de l'aide au conseil à d'autres thèmes (commercial, formation, etc.) est en cours de discussion.

Enfin, ces actions sont complétées par des opérations visant à utiliser la télématique et notamment les terminaux Minitel. Notons en particulier, la création par la chambre régionale de commerce et d'industrie, avec l'appui de l'Etat et de la région, d'une banque de données SOCRATE permettant aux entreprises de trouver un partenaire en conseil, ingénierie ou informatique.

#### 4.2. <u>les friches industrielles</u>

Conscients de l'enjeu important représenté par l'aménagement des sites dégradés, l'Etat et les col·lectivités locales ont engagé un vigoureux effort de réhabilitation des friches industrielles, particulièrement dans la Loire qui compte 44 % des friches régionales.

Au total, en 1984 et 1985, l'Etat a apporté un montant de subvention de 44 millions de francs et les collectivités locales un montant de 116 millions de francs.

Cette réhabilitation a intéressé, en 1984 et 1985, environ 40 ha de friches portant sur 25 sites différents. Elle a en particulier permis l'installation sur des terrains abandonnés d'activités techniquement innovantes, telles que la Maison de la productique de Saint-Etienne, installée avec ses deux satellites dans le quartier des Acieries, et la Maison de la productique de Roanne implantée sur la friche Lafay.

A titre d'exemple, on peut aussi citer, à Roanne, l'aménagement de l'espace de Matel qui permettra d'une part l'implantation de l'usine Peaudouce qui doit employer environ 220 personnes, d'autre part la construction d'un bâtiment industriel polyvalent.

Pour compléter cette action de l'Etat et des collectivités locales, l'aide du FEDER hors-quota a été demandée pour réhabiliter de nouvelles friches (programme de remise à zéro et d'aménagement).

Ainsi, l'intervention du FEDER permettrait d'augmenter les taux maximaux d'aide sur des dossiers que l'Etat soutient par ailleurs, ou d'intervenir sur des dossiers nouveaux non soutenus.

### 5. ACTIONS POUR LES SECTEURS DE POLITIQUE ECONOMIQUE

#### 5.1. Agriculture

Le contrat de plan prévoit des actions de développement de l'hydraulique agricole qui privilégient :

- les opérations ayant une incidence positive sur l'emploi ou le maintien de la viabilité des exploitations,

- les opérations concertées s'insérant notamment dans le cadre des schémas d'aménagement de bassin, ou liées aux opérations de remembrement.

- les opérations s'intégrant dans un secteur de production à développer.

En outre, l'Etat et la région sont convenus de développer conjointement des actions visant à :

- accroître la compétitivité des exploitations agricoles,

- réduire les coûts de production,

- adapter la production aux besoins de la transformation,

- favoriser les exportations de produits agricoles notamment vers les pays méditerranéens.

#### 5.2. Industrie agro-alimentaire

Le plan prévoit des financements d'équipements, de mise en marché, de stockage et conditionnement, en particulier le marché d'intérêt national horticole de Lyon, et d'aide aux entreprises de transformation des produits agricoles par le financement d'opérations d'appui techniques aux entreprises de façon à contribuer :

- à la création dans la région de centres d'appui technique spécialisés regroupant les organismes de recherche et de développement compétents afin d'utiliser au mieux les moyens intellectuels et maté-

riels disponibles,

- au financement d'assistants techniques recrutés par une organisation professionnelle pour les branches d'activités ne disposant pas de tels centres,

- à réduire pour les PME le coût d'interventin de sociétés ou organismes de conseil.

#### 5.3. Filière bois

L'effort entrepris concerne aussi bien la production forestière (travaux d'équipements, reboisement et boisement... en particulier dans les secteurs dévastés par la tempête de novembre 1982) que le développement des industries de transformation des bois.

L'Etat réservera l'essentiel de ses aides majorées (FFN, POA, FDIB) à la modernisation des scieries.

La région subventionne les actions :

- en faveur des industries de première et deuxième transformation pour l'organisation technique, économique et commerciale des entreprises, et de toute opération de transformation et de valorisation des bois concernant plusieurs partenaires ou plusieurs opérateurs,

- en faveur des structures interprofessionnelles susceptibles d'améliorer la cohésion de la filière, la solidarité de ses partenai-

res, l'adéquation des offres et des demandes,

- en faveur de la promotion du bois dans le bâtiment, la maison en bois ou à ossature bois.

En ce qui concerne les petites scieries de montagne, le contrat spécifique prévoit l'intervention du FIDAR et du FIAT au profit de projets ne répondant pas aux critères de recevabilité des aides publiques de droit commun (FFN, POA, FDIB).

### 5.4. Le bâtiment, travaux publics

Un contrat particulier a défini dans ce secteur le programme d'action ci-après, établi en liaison avec les instances professionnelles concernées :

- enquêtes et études de connaissance du marché et du tissu industriel,

- adaptation économique des secteurs du bâtiment et des travaux publics :

. il est établi un schéma de modernisation industrielle destiné à donner une cohérence à ce programme; dans ce cadre, la formation professionnelle, qui constitue un des moyens d'adaptation privilégiés de ces secteurs, fait l'objet d'un développement spécifique,

un programme d'aide au conseil pour les PME est institué. L'Etat finance, à parité avec la région, des actions de conseil, diagnostic et audit.

. l'Etat et la région participent à un programme de modernisation des secteurs du bâtiment et des travaux publics,

- amélioration de la productivité et politique technique du secteur de la construction comprenant :

un programme de promotion des composants industriels,
des actions spécifiques de promotion de l'usage du bois,

. des propositions d'action d'innovation dans le bâtiment compatibles avec le plan construction et habitat.

# 6. ACTIONS POLITIQUE D'AMENAGEMENT SPATIAL

#### 5. ACTIONS POUR LES SECTEURS DE POLITIQUE ECONOMIQUE

#### 5.1. Agriculture

Le contrat de plan prévoit des actions de développement de l'hydraulique agricole qui privilégient :

- les opérations ayant une incidence positive sur l'emploi

ou le maintien de la viabilité des exploitations,

- les opérations concertées s'insérant notamment dans le cadre des schémas d'aménagement de bassin, ou liées aux opérations de remembrement.

- les opérations s'intégrant dans un secteur de production à développer.

En outre, l'Etat et la région sont convenus de développer conjointement des actions visant à :

- accroître la compétitivité des exploitations agricoles,

- réduire les coûts de production,

 adapter la production aux besoins de la transformation,
 favoriser les exportations de produits agricoles notamment vers les pays méditerranéens.

#### 5.2. Industrie agro-alimentaire

Le plan prévoit des financements d'équipements, de mise en marché, de stockage et conditionnement, en particulier le marché d'intérêt national horticole de Lyon, et d'aide aux entreprises de transformation des produits agricoles par le financement d'opérations d'appui techniques aux entreprises de façon à contribuer :

- à la création dans la région de centres d'appui technique spécialisés regroupant les organismes de recherche et de développement compétents afin d'utiliser au mieux les moyens intellectuels et maté-

riels disponibles,

- au financement d'assistants techniques recrutés par une organisation professionnelle pour les branches d'activités ne disposant pas de tels centres,

- à réduire pour les PME le coût d'interventin de sociétés ou organismes de conseil.

#### 5.3. Filière bois

L'effort entrepris concerne aussi bien la production forestière (travaux d'équipements, reboisement et boisement... en particulier dans les secteurs dévastés par la tempête de novembre 1982) que le développement des industries de transformation des bois.

L'Etat réservera l'essentiel de ses aides majorées (FFN, POA, FDIB) à la modernisation des scieries.

La région subventionne les actions :

- en faveur des industries de première et deuxième transformation pour l'organisation technique, économique et commerciale des entreprises, et de toute opération de transformation et de valorisation des bois concernant plusieurs partenaires ou plusieurs opérateurs,

- en faveur des structures interprofessionnelles susceptibles d'améliorer la cohésion de la filière, la solidarité de ses partenai-

res, l'adéquation des offres et des demandes,

- en faveur de la promotion du bois dans le bâtiment, la maison en bois ou à ossature bois.

En ce qui concerne les petites scieries de montagne, le contrat spécifique prévoit l'intervention du FIDAR et du FIAT au profit de projets ne répondant pas aux critères de recevabilité des aides publiques de droit commun (FFN, POA, FDIB).

#### 5.4. Le bâtiment, travaux publics

Un contrat particulier a défini dans ce secteur le programme d'action ci-après, établi en liaison avec les instances professionnelles concernées :

- enquêtes et études de connaissance du marché et du tissu industriel.

- adaptation économique des secteurs du bâtiment et des travaux publics :

. il est établi un schéma de modernisation industrielle destiné à donner une cohérence à ce programme; dans ce cadre, la formation professionnelle, qui constitue un des moyens d'adaptation privilégiés de ces secteurs, fait l'objet d'un développement spécifique,

un programme d'aide au conseil pour les PME est institué. L'Etat finance, à parité avec la région, des actions de conseil, diagnostic et audit.

. l'Etat et la région participent à un programme de modernisation des secteurs du bâtiment et des travaux publics,

- amélioration de la productivité et politique technique du secteur de la construction comprenant :

. un programme de promotion des composants industriels,

des actions spécifiques de promotion de l'usage du bois,
 des propositions d'action d'innovation dans le bâtiment

des propositions d'action d'innovation dans le bâtiment compatibles avec le plan construction et habitat.

#### 6. ACTIONS POLITIQUE D'AMENAGEMENT SPATIAL

Trois grandes zones régionales relèvent de mesures spéciales d'aménagement du territoire :

- l'ouest de la région : la Loire et l'Ardèche,

- les zones de montagnes,

- les zones méditerranéennes.

En dehors des mesures spécifiques à ces trois zones, l'aménagement du territoire régional requiert également un renforcement des moyens de communication sur toute l'étendue de la région.

## 6.1. Loire et Ardèche

En complément des actions déjà conduites par les pouvoirs publics, des mesures spécifiques sont à prendre qui devront également s'accompagner d'un important effort de formation. Ces considérations justifient la mise en place d'une <u>opération intégrée de développement</u> qui permettrait de conjuguer le bénéfice des trois fonds structurels européens. Au-delà de son effet curatif attendu sur l'industrie et l'agriculture, cette OID permettrait de renforcer l'essor de l'industrie agro-alimentaire de la Loire, qui constitue certainement un axe de développement de ce département, comme en atteste le doublement du chiffre d'affaires de ce secteur sur les 5 dernières années, accompagné de la création de 800 emplois.

#### 6.2. <u>La montagne</u>

Le contrat particulier montagne définit d'une part la stratégie de développement dans les massifs et les grandes orientations d'utilisation du FIDAR, et d'autre part la répartition des financements de l'Etat et de la région ainsi que les engagements financiers des autres partenaires.

L'Etat et la région Rhône-Alpes mènent conjointement et en concertation avec les régions voisines concernées des programmes de développement dans les massifs des Alpes du Nord, du Jura et du Massif central.

La stratégie de développement repose sur trois objectifs essentiels :

- assurer le maintien de l'emploi dans les zones dévitalisées, principalement de moyenne montagne et dans les vallées industrielles menacées par le vieillissement de leurs principales unités de production,
- développer l'accueil touristique par l'allongement de la durée d'utilisation des hébergements dans la partie de la montagne où l'activité ne peut être qu'estivale et par une diffusion, compatible avec le respect de l'environnement, des pratiques de loisirs bisaisonniers sur le territoire de haute montagne,

- parvenir, dans ces zones en difficulté, à un niveau de services au public compatible avec la nécessité de la rupture de l'isolement et du développement et à une nature de services adaptés à ces particularités.

# Programme d'action

La région Rhône-Alpes et l'Etat conduisent dans l'ensemble des massifs, et en concertation avec les autres régions concernées pour le Massif central et le Jura, les trois programmes précisés ci-après :

- amélioration de l'environnement socio-économique : lutte contre les handicaps géographiques, amélioration des télécommunications, constructions scolaires et établissements de formation aux métiers de la montagne,

- Programme sectoriels de développement : agriculture, filiè-

re bois-forêts, industrie - artisanat - commerce, tourisme.

- Programme locaux de développement : contrats de pays de développement économique, contrats thématiques : installation des jeunes agriculteurs, développement et modernisation agricole, bassins d'emplois industriels, contrats stations - vallée, pays d'accueil touristique, zones naturelles fragiles.

### 6.3. Les zones méditerranéennes

Les programmes intégrés méditerranéens de l'Ardèche et de la Drôme ont retenu trois axes de développement :

- modernisation de l'agriculture pour la rendre compétitive en particulier par rapport aux agricultures de l'Espagne et du Portugal,

- dynamisation l'industrie notamment en favorisant la réorientation des entreprises situées dans les filières traditionnelles (cuir, chaussure, textile) vers de nouveaux produits ou l'utilisation de nouvelles technologies,

 valorisation du tourisme en permettant de mettre en place des produits touristiques adaptés à une clientèle de plus en plus exigeante.

Un effort important de formation professionnelle est indispensable pour progresser dans les trois axes retenus.

Un effort important de formation professionnelle est indispensable pour progresser dans les trois axes retenus.

#### 6.4. Les communications

La région Rhône-Alpes est bien pourvue en moyens de communication : autoroutes, ligne TGV, aéroport, etc. Cependant, il reste des efforts à faire, notamment, vis-à-vis des zones défavorisées de la région, comme la Loire et l'Ardèche. En outre, les communications (pour l'essen-

tiel les infrastructures routières) sont également très importantes pour les zones de montagne aussi bien pour limiter l'isolement et l'enclavement de pays peu accessibles que pour permettre une bonne utilisation des équipements touristiques.

Les opérations les plus urgentes comprennent en particulier :
- pour la Loire : la déviation de Saint-Chamond qui a fait
l'objet d'un contrat de plan particulier associant l'Etat, la région et
les autres collectivités locales; le remboursement des investissements
par le FEDER a été demandé; la déviation de Firminy (prolongement de l'autoroute A 47 vers la Haute-Loire) et l'aménagement de la RN 7 entre Lyon
et Roanne participent au désenclavement du département,

- pour l'Ardèche : les opérations de renforcement de l'infrastructure routière ont été précisées dans une convention signée entre l'Etat et le département; elles sont également prévues dans le PIM,

- enfin, pour la partie alpine de la région : l'amélioration de l'accès aux stations de sports d'hiver de la Tarentaise constitue, sans conteste, le dossier prioritaire dans la perspective des Jeux Olympiques d'hiver d'Albertville en 1992.

La décision du CIO (Comité international olympique en faveur d'Albertville pour les Jeux Olympiques d'hiver 1992) doit être l'occasion exceptionnelle pour réaliser non seulement les travaux d'infrastructures, routières notamment, indispensables au bon fonctionnement des Jeux, mais pour utiliser le déroulement de cette grandiose manifestation sportive afin de stimuler et d'illustrer le développement économique et social de l'ensemble des Alpes françaises.

#### 7. ACTIONS EN FAVEUR DU TOURISME

L'Etat et la région conviennent d'aider :

La mise en place d'un système télématique touristique régional : en visant à assurer une meilleure utilisation des capacités d'hébergement en particulier dans les zones de tourismes rural, la télématique participe pleinement de la volonté régionale de faire du tourisme un levier pour rééquilibrer dans l'espace le développement économique de la région.

L'action consiste à développer, tant en ce qui concerne les logiciels que l'acquisition du matériel, l'expérience locale déjà en cours pour en faire un outil régional pouvant s'interconnecter ou s'intégrer dans un ensemble interrégional, voir international.

La maîtrise d'ouvrage est assurée au départ par la CRCI Rhône-Alpes en liaison étroite avec l'ensemble des fournisseurs d'informations et professionnels du tourisme. La création d'une école supérieure aux métiers de l'hôtellerie: la création d'une telle école vise à conforter le secteur hôtelier régional en augmentant la qualification et en facilitant l'accès de la main-d'oeuvre régionale aux emplois de cadre hôtelier; elle vise également à renforcer l'exportation de l'ingénierie hôtelière française en lui permettant d'intégrer la prestation "formation" et de renforcer son image de marque nationale. Cette action vient en complément de la création, dans la région, de l'école nationale des arts culinaires (ENAC).

Valorisation des techniques françaises de la neige : l'Etat et la région conviennent de financer ensemble des opérations visant à accroître les exportations des techniques françaises de la neige en utilisant une association spéciale, le CEFITEN (Centre d'étude et de formation internationale aux techniques de la neige) localisé à Chambéry. Le programme prévoit :

- création d'échanges entre partenaires administratifs, techniques et professionnels,

- mise en place d'un centre de documentation et de diffu-

sion d'informations,
- accueil de techniciens étrangers (premier stage pour moni-

teurs étrangers organisé en janvier 1984),
- mission de prospection et d'assistance de techniciens français à l'étranger et échange de techniciens (moniteurs, pisteurs, agents de remontées mécaniques) entre les stations françaises et étrangères,

- accueil en France de décideurs étrangers.

Là aussi, la région Rhône-Alpes doit chercher à valoriser le plus possible l'opportunité que représentent les Jeux Olympiques d'hiver de 1992.

#### 8. ACTIONS D'AMELIORATION DE L'HABITAT

#### 8.1. La réhabilitation des quartiers dégradés

Deux actions de rénovation sont programmées notamment dans le pôle Loire sud :

- le quartier de la Dame-Blanche à Saint-Etienne, l'opération concerne l'aménagement des espaces verts, et la réalisation d'un centre social.

- le quartier de Côte-Quart à Unieux.

# 8.2. La rénovation de l'habitat

Des aides importantes ont été dégagées à ce titre tenant

compte de l'importance de l'habitat ancien et insalubre bien souvent dans le département de la Loire.

Au total, 144,46 millions de francs ont été consacrés à la rénovation de l'habitat, permettant la construction ou la réhabilitation de 3,75% de logements.

## 8.3. Actions particulières d'amélioration urbaine et rurale

Le Comité interministériel des villes (CIV) est intervenu pour financer des actions d'amélioration spécialement dans le pôle Loire sud. Des dotations ont été accordées respectivement à la ville de Saint-Chamond, à la commune de la Grand-Croix et aux autres communes de la vallée du Gier.

L'Etat a apporté une subvention de 5 millions de francs pour la construction d'une première tranche d'un projet comprenant la station d'épuration et la voie ferrée de desserte de la zone industrielle de la Plaine, ce projet étant d'un coût total de 7,5 millions de francs.

Protection accrue contre le bruit : Une étude de protection contre le bruit a été réalisée dans le cadre de la réhabilitation du quartier de Montchovet à Saint-Etienne. L'Etat a affecté un crédit de 5,7 millions de francs aux travaux nécessaires au titre du Fonds spécial grands travaux.

Outre le but social et humain qu se proposent ces différentes actions, il faut noter qu'elles contribuent à générer un important montant de travaux qui sont confiés à des entreprises locales.

IV - RESSOURCES FINANCIERES

# DEPENSES DE L'ETAT ET DES APUL PREVUS JUSQU'EN 1990 :

DEPENSES DES APUL (en millions de francs courants)

	1986	1987	1988	1989	1990				
ENSEIGNEMENT CULTURE VIE SOCIALE SANTE (HORS CHR) EQUIPEMENTS SOCIAUX LOGEMENT DEVELOPPEMENT URBAIN DEVELOPPEMENT RURAL TRANSPORTS ACTION ECONOMIQUE SERVICES GENERAUX APU TOTAL	937,8 1182,6 488,8 202,2 1720 3349,7 1993,4 755,2 375,4 1874,5 12879,5	986 1222 503,3 208 1749,6 3471,6 2065,8 784,4 393,2 1951 13336	1051,2 1281,3 525,2 217,1 1743,6 3650 2175,1 826,2 418 2061,6 13949,2	1083,3 1297,6 529,6 218,9 1748 3709,3 2213,5 841,1 429,6 2105,8 14176,1	1128,1 1328,2 539,8 223,1 1759,8 3807,4 2272,8 864,8 445,9 2170,3 14540,2				
DEPENSES DE L'ETAT (en millions de francs courants)									
<i>t</i> -	1986	1987	1988	1989	1990				
ENSEIGNEMENT CULTURE VIE SOCIALE SANTE (HORS CHR) EQUIPEMENTS SOCIAUX LOGEMENT DEVELOPPEMENT URBAIN DEVELOPPEMENT RURAL TRANSPORTS ACTION ECONOMIQUE SERVICES GENERAUX APU TOTAL	139,7 49,9 6,6 0,1 0,5 374,9 12,4 589,7 16,8 173 1363,4	130,4 47,1 6,1 0,4 391,7 4,7 609,5 19,2 218,1 1427,3	24,9 44,7 6 0,1 0,2 407,2 2,2 627,6 21,5 221,7 1356,1	4,1 46 6,9 0,1 0,1 423,7 6 646,3 25,6 228,7 1387,4	4,1 49,1 8,5 0,1 0 439,8 4,6 665,5 25,5 228,6 1425,8				

EXPLOITATION DES CONTRATS DE PLAN - ETAT - RECION ET DES BILANS D'EXECUTION FINANCEMENT À LA CHARGE DE L'ETAT

REGION : RHONE-ALPES

En millione de france courants

Financement par période	1984+1985	1986+1987 1988	Total 1984-1988	Hoyenne par année	Prévision cumul 1989-1990
Hotifs .	0	2	③-①•②	<b>() = ()</b> /5	0
I - Promotion de l'emploi			-	• -	_
II - Formation de base	156,2	86,5	242,7	-:48.5	100,0
III - Adaptation des filières de formation	23,6	31,4	55,0	11,0	22,0
IV - Réseaux de transferts	95,5	92,2	187,7	37,5	75,0
V - Les tachnopoles	-	<b>-</b>	-	-	-
VI - Les politiques en fayeur des entreprises	13,8	16,2	30,0	6,0	12,0
VII - Les secteurs de politique économique	393,8	656,4	1 050,2	210,0	420,0
VIII - Aménagement spatial	190,1	255,3	445,4	89,1	180,0
IX - Tourisme	3,7	10,8	14,5	2,9	6,0
X - Gestion de l'environnement	36,7	46,1	82,6	16,6	33,0
XI - Culture, sports, loisirs	93,3	137,6	230,9	46,2	92,0
XII - Action sanitaire et sociale	45,6	104,4	150,0	30,0	60,0
Total général	1 052,3	1 436,9	2 489,2	497,8	1 000,0

EXPLOITATION DES CONTRATS DE PLAN - ETAT - REGION
E: DES BILANS D'EXECUTION
FINANCEMENT A LA CHARGE DE LA REGION

REGION : RHONE-ALPES

En millions de france courants

Financement par période Hotifs	1984+1985	1986+1987+1988	Total 1984-1988 3-0+2	Hoyenne par année (4 = (1) / 5	Prévision cumu l 1989-1970
I - Promocion de l'emploi	-	- 1	-	-	_
II - Formation de base	78,7	8,0	86,7	17,3	35.0
III - Adaptation des filières de formation	12,5	14,1	26,6	5,3	12,0
IV - Réseaux de transferts	75,2	14,5	89,7	17,9	36,0
VI - Les politiques en faveur des entreprises	13,7	16.3	30.0	6,0	12,0
VII - Les secteurs de politique économique	233,2	385,8	619,0	123.8	250,0
VIII - Aménagement spatial	117,4	242,3	359.7	72,0	144.0
LX - Tourisme	5,8	14,5	20,3	4,1	8,0
X - Gestion de l'environnement	41,1	37,9	79.0	15,8	32,0
XI - Culture, sports, loisirs	22,4	41,4	63,8	12,8	26,0
XII - Action samitaire et sociale	20,1	29,9	50,0	10,0	20,0
Total général	620,1	804,7	1 424,9	285,0	575,0

40

#### Programme de développement régional pour la France 1986-1990 Volume III

#### **Document**

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

1988 - 1284 p. (Vol. I-III)  $-21.0 \times 29.7 cm$ 

FR

Vol. III : ISBN 92-825-8774-6 Vol. I-III: ISBN 92-825-8775-4

Nº de catalogue: CB-19-88-003-FR-C

Prix au Luxembourg, TVA exclue: ECU 100 (3 volumes)

Venta y suscripciones · Salg og abonnement · Verkauf und Abonnement · Πωλήσεις και συνδρομές Sales and subscriptions · Vente et abonnements · Vendita e abbonamenti Verkoop en abonnementen · Venda e assinaturas

BELGIQUE / BELGIE

Moniteur belge / Belgisch Staatsblad Norman 40-42 / Leuvensestraat 40-42 1000 Bruxelles / 1000 Brussel Tel 512 00 26 CCP / Postrekening 000-2005502-27

Sous-dépôts / Agentschappen

Librairie européenne / Europese Boekhandel

Rue de la Loi 244 / Wetstraat 244 1040 Bruxelles / 1040 Brussel

CREDOC Rue de la Montagne 34 / Bergstraat 34 Bte 11 / Bus 11 1000 Bruxelles / 1000 Brussel

DANMARK

J. H. Schultz Information A/S EF-Publikationer Ottiliavej 18 2500 Valby Tif: 01 44 23 00 Telefax: 01 44 15 12 Girokonto 6 00 08 86

BR DEUTSCHLAND

Bundesanzeiger Verlag Breite Straße Postfach 10 80 06 5000 Köln 1 Tel. (02 21) 20 29-0 Fernschreiber: ANZEIGER BONN 8 882 595 Telecopierer: 20 29 278

GREECE

G.C. Eleftheroudakis SA International Bookstore 4 Nikis Street 105 63 Athens Tet. 322 22 55 Telex: 2194 10 ELEF Telefax: 3254 889

Sub-agent for Northern Greece Molho's Bookstore The Business Bookshop 10 Tsimiski Street Thessaloniki Tel 275 271 Telex 412885 LIMO

ESPANA

Boletin Oficial del Estado Trafalgar 27 E-28010 Madrid Tel (91) 446 60 00

Mundi-Prensa Libros, S.A. Castello 37
E-28001 Madrid
Tel (91) 431 33 99 (Libros)
431 32 22 (Suscripcior
435 36 37 (Dirección)
Télex 49370-MPLi-E
Telefax (91) 275 39 98 FRANCE

Journal officiel Service des publications des Communautés européennes 26, rue Desaix 75727 Paris Cedex 15 Tél (1) 40 58 75 00

IRELAND

Government Publications Sales Office Sun Alliance House Molesworth Street Dublin 2 Tel. 71 03 09

or by post

Government Stationery Office

EEC Section 6th floor Bishop Street Dublin 8 Tel. 78 16 66

ITALIA

Licosa Spa Via Lamarmora, 45 Casella postale 552 50 121 Firenze Tel 57 97 51 Telex 570466 LICOSA I CCP 343 509

Subagenti

Libreria scientil ica Lucio de Bissio -AEIOU Via Meravigli, 16 20 123 Milano Tel. 80 76 79

Herder Editrice e Libreria Piazza Montecitorio, 117-120 00 186 Roma Tel 67 94 628/67 95 304

Libreria giuridica Via 12 Ottobre, 172/R 16 121 Genova Tel 59 56 93

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Office des publications officielles des Communautés européennes

2. rue Mercier L-2985 Luxembourg Tél 49 92 81 Télex PUBOF LU 1324 b CCP 19190-81 CC bancaire BlL 8-109/6003/200

Messageries Paul Kraus 11, rue Christophe Plantin L-2339 Luxembourg Tél 48 21 31 Télex 2515 CCP 49242-63

NEDERLAND

SDU uitgeverii Christoffel Plantijnstraat 2 Postbus 20014 2500 EA 's-Gravenhage Tel (070) 78 98 80 (bestellingen) PORTUGAL

Imprensa Nacional Casa da Moeda, E.P Rua D. Francisco Manuel de Melo, 5 1092 Lisboa Codex Tel: 69 34 14

Distribuidora Livros Bertrand Lda. Grupo Bertrand, SARL Rua das Terras dos Vales, 4-A Apart 37 2700 Amadora Codex Tel. 493 90 50 - 494 87 88 Telex 15798 BERDIS

UNITED KINGDOM

HMSO Books (PC 16) HMSO Publications Centre 51 Nine Elms Lane London SW8 5DR Tel. (01) 211 77 02

Alan Armstrong & Associates Ltd Arkwright Road Reading, Berks RG2 OSQ Tel. (0734) 75 17 69 Telex 849937 AAALTD G

TÜRKIYE

Dünya süper veb ofset A.Ş. Narlibahçe Sokak No. 15 Cağaloğlu İstanbul Tel 512 01 90 Telex: 23822 dsvo-tr

UNITED STATES OF AMERICA

**European Community Information** 2100 M Street, NW Suite 707 Washington, DC 20037 Tel. (202) 862 9500

CANADA

Renouf Publishing Co., Ltd Office of the second of the se

JAPAN

Kinokuniya Company Ltd 17-7 Shinjuku 3-Chome Shiniuku-ku Tokyo 160-91 Tel. (03) 354 0131 Journal Department

PO Box 55 Chitose Tokyo 156 Tel. (03) 439 0124

Prix au Luxembourg, TVA exclue: ECU 100 (3 volumes)

ISBN 92-825-8774-6



L - 2985 Luxembourg

